



HAL
open science

Mazarinades et Normandie

Chloé Kürschner

► **To cite this version:**

Chloé Kürschner. Mazarinades et Normandie. Littératures. Université du Havre, 2016. Français.
NNT : 2016LEHA0034 . tel-02092440

HAL Id: tel-02092440

<https://theses.hal.science/tel-02092440>

Submitted on 8 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THESE

Pour obtenir le grade de Docteur

opéré par l'Université du Havre

Spécialité Littérature française

Mazarinades et Normandie

Présentée et soutenue publiquement par
Chloé KÜRSCHNER

Thèse soutenue publiquement le 29 avril 2016
devant le jury composé de

M. François MOUREAU	Professeur émérite, Université de Paris IV-Sorbonne	Président
Mme Marie-Claude CANOVA-GREEN	Professeur, Université de Londres-Goldsmith's College	Rapporteur
M. Giuliano FERRETTI	Professeur, Université de Grenoble	Rapporteur
M. Yann SORDET	Directeur de la Bibliothèque Mazarine, Paris	
N. Yvan LOSKOUTOFF	Professeur, Université du Havre	Directeur de thèse

Thèse dirigée par Yvan LOSKOUTOFF, laboratoire G.R.I.C.

Logo
Université
du Havre

UNIVERSITÉ DU HAVRE

Logo
Ecole
doctorale

**ÉCOLE DOCTORALE 558 HMPL
G.R.I.C.**

THÈSE présentée par :
Chloé KURSCHNER

soutenue le : 29 avril 2016

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université du Havre**

Discipline/ Spécialité : Littérature française

Mazarinades et Normandie

THÈSE dirigée par :

M. LOSKOUTOFF Yvan

P.U., Université du Havre

RAPPORTEURS :

Mme CANOVA-GREEN Marie-Claude
College

P.U., Université de Londres-Goldsmith's

M. FERRETTI Giuliano

P.U., Université de Grenoble

AUTRES MEMBRES DU JURY :

M. MOUREAU François
M. SORDET Yann

P.U. émérite, Université de Paris IV-Sorbonne
Directeur de la Bibliothèque Mazarine

Remerciements

Je voudrais dire ici toute ma gratitude à l'égard de ceux qui m'ont apporté leur aide, leur conseil et leur soutien pendant les trois années de préparation et de rédaction de cette thèse.

Mes premières pensées vont à mon directeur de recherche Yvan Loskoutoff qui m'a proposé ce projet et en a pris la direction à l'été 2012. Je tiens à le remercier pour la confiance qu'il m'a accordée en encadrant ce travail doctoral, pour ses multiples conseils et pour sa relecture méticuleuse de chacun de mes chapitres qui m'a sans aucun doute permis de mieux préciser mon propos.

Je voudrais également dire ma reconnaissance à l'égard des enseignants du département de Lettres modernes de l'Université du Havre qui ont assuré ma première formation en licence puis en master, ainsi qu'au G.R.I.C. (Groupe de Recherche Identités et Cultures) qui m'a accueillie en son sein.

Je voudrais aussi exprimer ma dette à l'égard des conservateurs et des bibliothécaires qui ont facilité mon travail dans les multiples bibliothèques normandes- en particulier à Rouen, Dieppe, Le Havre, Caen, Evreux- où j'avais à effectuer des recherches. Leur curiosité et leur enthousiasme à l'égard de mon enquête, ainsi que leur empressement à répondre à mes demandes et leur disponibilité m'ont été d'un grand soutien et d'un puissant secours lors de ce laborieux travail de dépouillement des fonds. De même, je voudrais manifester ma reconnaissance aux personnels de la Bibliothèque Mazarine qui se sont toujours montrés bienveillants, ainsi qu'aux membres des R.I.M. (Recherches Internationales sur les Mazarinades), qui ont facilité mon travail en numérisant de nombreuses mazarinades. Qu'ils reçoivent tous le témoignage de ma gratitude pour m'avoir fait l'honneur de s'intéresser à mes recherches.

Je tiens tout particulièrement à remercier les professeurs Kathryn Willis Wolfe et Phillip J. Wolfe qui n'ont eu de cesse de m'encourager, de me conseiller et de me soutenir. Leur amitié a été une grande richesse pour moi.

Ma reconnaissance va à ceux qui ont plus particulièrement assuré le soutien affectif de ce travail doctoral : ma famille, surtout ma mère, ainsi que mes amis. Pour terminer ces remerciements, j'ai une dernière pensée pour mon père, qui n'a jamais vu l'aboutissement de ce travail.

Table des matières

Remerciements.....	3
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	11
PREMIÈRE PARTIE Les collections normandes de mazarinades.....	27
Introduction.....	29
Chapitre I Histoire des collections normandes.....	33
1. Du livret aux collections de mazarinades.....	33
2. Les collections normandes de mazarinades.....	40
a. La multiplicité des provenances : les saisies révolutionnaires.....	40
b. Les collections d’Ancien Régime.....	47
c. Le temps des collectionneurs.....	58
Chapitre II Fréquence et rareté des textes.....	65
1. L’étude des doubles au sein des collections normandes.....	65
a. Variations des doubles dans les collections normandes.....	68
b. L’indice de fréquence normand.....	71
c. La rareté de certaines pièces présentes en Normandie.....	77
2. Les impressions rouennaises : une fréquence toute relative.....	81
a. Mazarinades rouennaises : réimpressions de pièces parisiennes et identification de pièces rouennaises.....	82
b. Les pièces rouennaises les plus fréquentes	88
c. Rareté voire absence de certaines pièces.....	90
3. Les sujets normands : une fréquence variable.....	93
a. Fréquence des sujets normands : des collections d’Ancien Régime aux collectionneurs.....	94
b. Les « grands » sujets normands.....	97
c. Quelques rares sujets normands	100
Chapitre III Pour une répartition des collections normandes.....	105

1. Présentation du contenu des collections normandes.....	105
2. Les impressions rouennaises dans les collections normandes.....	110
a. Proportion des mazarinades rouennaises.....	112
b. Approche qualitative des mazarinades rouennaises.....	117
3. La place du sujet normand.....	122
a. Les sujets normands dans les collections de mazarinades.....	123
b. Un substrat de thématique normande ?.....	127
c. Une production tripartite.....	130
DEUXIÈME PARTIE Un imaginaire normand.....	141
Introduction.....	143
Chapitre I Une geste normande.....	147
1. Le mythe guerrier normand.....	148
a. L'histoire des Normands.....	149
Du mythe païen à la valeur morale.....	151
L'histoire normande au service de l'action normande.....	153
b. Un caractère normand.....	155
c. La noblesse normande fossilise ce mythe guerrier.....	158
2. L'apologie du duc de Longueville.....	163
a. L'armée du duc de Longueville.....	164
b. Le premier des Normands.....	168
c. L'alliance des armes et de la justice.....	173
3. Un mythe en conflit avec la réalité.....	177
a. Les Normands divisés.....	177
b. La tradition héroïque face au comique et au burlesque.....	179
Démystification de l'armée.....	182
Désacralisation de l'écriture guerrière.....	185
Chapitre II Normandie ducale	189

1. La Normandie du duc de Longueville : un modèle aristocratique.....	190
a. Une cartographie militaire.....	191
b. Le duc de Longueville figure du bon gouverneur.....	193
Le gouverneur de la région.....	193
Un duel pour le gouvernement de la région : Le Berger et le Loup.....	194
c. La duchesse de Longueville en Normandie : une question de fidélité.....	199
La duchesse de Longueville et la Normandie.....	199
Cartographie des fidélités.....	202
2. La Normandie à la recherche d'un âge d'or.....	206
a. La Normandie figure d'un locus amoenus.....	206
b. Une région dévastée.....	209
c. Le Havre : imaginaire d'un locus terribilis.....	214
Chapitre III Une scénographie normande.....	221
1. Mise en scène et mise en texte des Normands.....	222
a. Une scène normande.....	222
b. Des voix incarnées.....	225
c. En langue normande.....	233
2. Identité littéraire et image d'une contestation régionale.....	240
a. Une identité spécifique	240
Un ethos normand ?.....	241
Une parole légitime.....	244
b. Le discours des Normands révoltés	246
c. Mazarinades rouennaises.....	251
TROISIÈME PARTIE Dans l'orbite de Paris.....	259
Introduction.....	261
Chapitre I Publication de la contestation normande.....	265
1. Politique de l'action normande.....	267

a. <u>La Normandie miroir de Paris.....</u>	269
b. <u>L'union dans la rébellion pour le bien commun.....</u>	274
c. <u>Intérêt public et intérêt personnel.....</u>	278
2. <u>Discours politique des Normands.....</u>	284
a. <u>Un discours illusoire des autonomies ?.....</u>	286
b. <u>Un discours en faveur des partis.....</u>	290
<u>Chapitre II La Normandie : objet aux mains des partis.....</u>	303
1. <u>La Normandie frondeuse.....</u>	304
a. <u>La Fronde parlementaire et les Normands.....</u>	304
b. <u>Récupération par les princes du sujet normand.....</u>	315
c. <u>Instrumentalisation du lieu normand.....</u>	318
2. <u>La Normandie royale.....</u>	321
a. <u>Les Normands « royaux ».....</u>	323
b. <u>Ecrire le pouvoir des lieux : l'entrée royale.....</u>	332
c. <u>De Rouen à la Normandie : la conquête d'une province.....</u>	337
<u>Chapitre III Une écriture parisienne de la Normandie.....</u>	341
1. <u>Illusion du locuteur normand.....</u>	342
2. <u>Un énonciateur externe.....</u>	348
3. <u>La Normandie dans les mazarinades.....</u>	353
a. <u>Une écriture particulière de l'Histoire.....</u>	355
b. <u>La Normandie « burlesque ».....</u>	358
c. <u>La Normandie dans l'information quotidienne de la Fronde.....</u>	361
<u>CONCLUSION.....</u>	373
<u>ANNEXES.....</u>	383
<u>Annexe 1 : Chronologie de la Fronde, particulièrement en Normandie</u>	385
<u>Annexe 2 : Les collections normandes.....</u>	392
<u>A. Répartition des titres des collections normandes d'Ancien Régime.....</u>	392

B. Répartition des doubles par bibliothèque et par année.....	392
C. Pourcentage du nombre d'exemplaires par année.....	393
Annexe 3 Les mazarinades rouennaises	394
A. Les impressions rouennaises au sein des bibliothèques normandes	394
B. Répartition des mazarinades rouennaises par année et par catégorie.....	395
Annexe 4 Les sujets normands	396
A. Répartition des 87 titres à sujets normands dans les fonds normands.....	396
B. Répartition des 96 éditions de sujets normands dans les fonds normands.....	396
C. Proportion des sujets normands au sein des fonds normands	397
D. Répartition des sujets normands par année et par catégorie.....	399
Annexe 5 Index Nominum.....	400
Index des noms de personnes	400
Index des auteurs critiques	404
Annexe 6 Index des titres de mazarinades	408
BIBLIOGRAPHIE.....	417
Manuscrits.....	419
Mazarinades.....	419
Mazarinades imprimées à Rouen	419
Mazarinades dont le titre mentionne la Normandie	423
Autres Mazarinades	429
Ouvrages anciens.....	435
Ouvrages modernes.....	436
Articles d'ouvrages	442
Articles de périodiques.....	444
Thèses et mémoires.....	446
Ressources électroniques.....	446

Résumé.....447

Résumé en anglais.....447

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les livrets¹, dès le XVI^e siècle se distinguent des autres imprimés par des formes éditoriales spécifiques, caractérisées principalement par la brièveté. Mais à ce critère doivent s'adjoindre les questions de fonds. Les textes pouvant être qualifiés de livrets sont soit des productions officielles, soit des ouvrages de circonstances, soit des œuvres relevant de la polémique. Dans ce cas, lorsqu'ils présentent des postulats idéologiques, ils ont connu une production croissante mais irrégulière de la deuxième moitié du XVI^e jusqu'au milieu du XVII^e siècle. Les montées de production de livrets apparaissent lors des périodes de faiblesse du pouvoir royal. La floraison des livrets au temps de la Fronde ne correspond que partiellement à une nouveauté, le genre pamphlétaire avait prospéré au temps de la Ligue et sous la minorité de Louis XIII. Dès l'époque des guerres d'Italie apparaît une littérature pamphlétaire et l'ébranlement des guerres civiles avive l'ardeur des pamphlétaires, de ce fait, « jamais à dater de 1560, un chef de parti n'a pris les armes sans essayer, par une "Déclaration" ou des "Remonstrances" de justifier son attitude »². Toutefois, lors de la Fronde, l'ampleur du phénomène est telle qu'Hubert Carrier le qualifie de « fait de société »³. Les livrets du temps de la Fronde sont aujourd'hui communément appelés mazarinades. S'ils tirent leur nom de la *Mazarinade* de Scarron, datée de 1651, l'origine du mot « mazarinade » remonte au début de la Fronde. Il désigne d'abord un tour de farceur⁴. Puis les pamphlétaires passeront à celui de mauvais tour, de fourberie du ministre. Ainsi dans le *Cardinal Errant*, lors du premier exil de Mazarin, celui-ci tenta de se rallier les princes :

Il pensoit le pauvre stupide
Que Condé nostre grand Alcide
Encore un coup l'appuyeroit
Et dans son rang le remetroit,
C'estoit là cette grande rouze
Dont la Sicilienne bouze,
[pour imiter son chien d'accent]
Croyoit se rendre encor puissant,
C'estoit là sa pantalonade
Sa dernière Mazarinade⁵.

¹ Le terme « livret » est préféré à « libelle » puisque celui-ci, écrit court et diffamatoire, n'inclurait pas les écrits pro-gouvernementaux ou pro-mazarino.

² DUCCINI, Hélène, « Regards sur la littérature pamphlétaire en France au XVII^e siècle », *Revue historique*, octobre-décembre 1978, n° 527, t. 260, pp. 313-339, p. 316.

³ CARRIER, Hubert, *La presse de la Fronde (1648-1653) : les mazarinades*, Genève : Droz, 1989 et 1991, 2 vol., vol. 1, p. 55.

⁴ *Ibid.*, p. 60.

⁵ *Le cardinal errant*, s. l., 1651, [634], p. 5. Nous donnons entre crochets le numéro de référence à la

Ce néologisme burlesque dérivé du nom propre⁶ revêt une dimension satirique à l'égard du ministre et prend un sens nouveau avec le libelle de Scarron *La Mazarinade*, celui d'une épopée burlesque, d'une pièce satirique à l'encontre de Mazarin, en effet, Scarron invite Marigny, auteur de triolets, à l'audition de son poème qu'il décoche contre Mazarin :

Et que chaque vers ait son trait
 Pour bien achever le portrait
 De ce prodigue de fortune
 Sans en oublier chose aucune.
 A toi donc Calabrois Romain
 Bon pied, bon œil et bonne main :
 Pare le coup que je te porte,
 Ou que le grand Diable t'emporte !
 Et toy, mon brave Marigny,
 Qui, plus qu'aucun, sur le zani
 As décoché mainte balade
 Escoutes ma Mazarinade⁷.

Cette nouvelle acception de pièce satirique contre Mazarin eut un grand retentissement et sera reprise dans plusieurs pièces, ainsi la *Berne mazarine* est sous-titrée *suite de la Mazarinade*, et il y aura deux pièces intitulées *La Nouvelle Mazarinade*, en 1652. Ce qui implique que la définition première d'une « mazarinade » en tant que nom commun, celle du Littré est bien justement : « Nom donné aux pamphlets et chansons publiés contre Mazarin, du temps de la Fronde. » Mais si elle est juste, cette définition est trop restrictive, tout comme la définition de « *poetic critiques of cardinal Mazarin* »⁸, à la fois restrictive et trop large. Il faut, comme dans la définition du Littré, préciser que les mazarinades concernent les écrits de la Fronde. Les deux définitions sont restrictives car les mazarinades ne sont pas nécessairement tournées contre Mazarin et ne se limitent pas aux seuls pamphlets ou chansons satiriques. Une définition possible serait que « les mazarinades ce sont tous les écrits d'allure politique qui furent publiés pendant les quatre années que dura la lutte entre le premier ministre d'une part,

Bibliographie des mazarinades de Célestin Moreau ou aux divers *Suppléments*. L'orthographe, la syntaxe et la ponctuation des textes imprimés rédigés au XVII^e siècle ont été conservées. Pour faciliter la lecture les i et j, ainsi que les u et v ont été distingués.

⁶ BAR, Francis, « Les néologismes chez les Burlesques du XVII^e siècle », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1973, n° 25, pp. 45-58.

⁷ *La Mazarinade*, Sur la copie imprimée à Bruxelles, 1651, [2436], p. 2.

⁸ HARMON, Rebecca C., compte rendu de « Paul Scarron, 'Un vent de de Fronde s'est levé ce matin : Poésies diverses attribuées à Paul Scarron (1610 – 1660), éd. Hubert Carrier », *Renaissance Quarterly*, vol. 65, 4, winter 2012, pp. 1306-1308. Nous remercions Yvan Loskoutoff de nous avoir signalé ce texte.

et d'autre part le Parlement, les princes et la bourgeoisie parisienne »⁹, soit les écrits relevant de la polémique du temps, relatifs aux diverses personnes engagées dans la Fronde.

Sont ainsi regroupés sous le terme de mazarinades, dans un premier temps, la littérature pamphlétaire proprement dite : les attaques personnelles contre le ministre ou les principaux acteurs de la Fronde, mais aussi les ouvrages de polémique, ceux relevant de la controverse politique¹⁰, les Manifestes et les Lettres des acteurs de la Fronde, enfin les diverses pièces en vers ou en prose ayant pour cible Mazarin ou les Grands, et commentant l'actualité. Mais sont aussi regroupés sous ce terme les textes officiels des différentes instances, tels les actes royaux ou les arrêts des cours de parlement, tout autant que les ouvrages de circonstance se rapprochant du fait divers¹¹ tels que les entrées royales ou les revues militaires, les textes de périodique : ceux de la *Gazette* en premier lieu ainsi que tous les journaux-courriers parus au temps de la Fronde qui lui sont autant de concurrents¹². Bien que Hubert Carrier, et déjà Célestin Moreau dans sa *Bibliographie des mazarinades*¹³, distinguent les numéros de la *Gazette* des livrets, ceux-ci sont inclus dans les recueils du temps au même titre que toutes les autres pièces d'actualité. Or, Moreau note aussi que le parlement avait sa propre Gazette, sous les presses des fils de Théophraste Renaudot¹⁴ : le *Courier François*¹⁵. Justice a été rendue au *Courier François* par Marie-Noëlle Grand-Mesnil qui y a vu quelques mazarinades mal interprétées. Il n'est pas le fait des fils de Renaudot, qui poursuivirent les parutions de la *Gazette*. La *Gazette* lors du siège de Paris, était modérément frondeuse, en tout cas, relativement en faveur de la Fronde¹⁶. Il n'en demeure pas moins que le *Courier François* est un rival de la *Gazette*. Premier instrument au service de Richelieu, la *Gazette* de Théophraste Renaudot, n'est pas à l'époque du blocus un organe au service de la cour et de la politique gouvernementale. Les pièces de Saint-Germain prirent le pas sur la *Gazette*. C'est de cette

⁹ LECESTRE, Léon, *Les mazarinades. Conférence faite à l'Institut Catholique de Paris le 3 mars 1913*, Paris : Plon-Nourrit, 1913.

¹⁰ CARRIER, Hubert, *Le labyrinthe de l'État. Essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde (1648-1653)*, Paris : Honoré Champion, 2004.

¹¹ SEGUIN, Jean-Pierre, *L'information en France avant le périodique, 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, Paris : G.-P. Maisonneuve et Larose, 1964.

¹² CARRIER, *La presse de la Fronde (1648-1653) : les mazarinades, op. cit.*, vol. 1, p. 41.

¹³ MOREAU, *Bibliographie des mazarinades, op. cit.*, introduction, p. V.

¹⁴ *Ibid.*, p. X.

¹⁵ *Le Courier François apportant toutes les Nouvelles veritables de ce qui s'est passé depuis l'enlevement du Roy tant à Paris qu'à S. German en Laye*, Paris : Rolin de la Haye, 1649, [830].

¹⁶ GRAND-MESNIL, Marie-Noëlle, *Mazarin, La Fronde et la presse*, Paris : Colin, 1967, p. 52-59.

presse installée à l'orangerie de Saint-Germain qu'est sortie la relation du *Siege mis devant le Ponteau de mer*, une des mazarinades normandes, dont Renaudot fut félicité par le roi¹⁷. Ce n'est plus la *Gazette* ici, mais toujours l'organe officieux de la cour qui relaye l'information pour la propagande gouvernementale.

De l'explosion de l'imprimé s'ensuit une explosion de l'information, avec une expansion de la géographie de cette information¹⁸. A la fois informatifs et polémiques, les numéros de *Gazette* et les différents *Courriers* ou journaux de la Fronde sont le revers des mazarinades. Tous les numéros de la *Gazette* ne sont évidemment pas à entendre comme mazarinades, mais certains numéros sont trop ancrés dans les faits pour être exclus de cette catégorie. Quant aux *Courriers* et journaux, ils sont bien souvent la contre-propagande d'un libelle, donc ils sont aussi ancrés dans la propagande contemporaine, au service des partis en faction. En outre, dans l'ensemble de la production pamphlétaire, les mazarinades comme nombre de livrets du XVII^e siècle, sont perçues comme le reflet de l'information du temps, issues d'un phénomène de presse. Ainsi, Marie-Noëlle Grand-Mesnil, comme Hubert Carrier conçoivent les mazarinades comme la presse du temps. Evoquant la diversité de contenu des recueils de mazarinades, Marie-Noëlle Grand-Mesnil clôt son énumération par les journaux, qui « lancés pendant la Fronde pour tenter de contrebalancer l'influence de la *Gazette* sont également considérés comme des mazarinades »¹⁹. C'est là un point important. L'assimilation de ce « pullulement de la presse d'opposition sous forme de pamphlets non périodiques – les mazarinades »²⁰ avec une presse d'information strictement dite telle que la *Gazette*, date des contemporains de la Fronde. De plus, Marie-Noëlle Grand-Mesnil définit les mazarinades en tant que « variété politisée d'occasionnels »²¹. L'occasionnel est une brochure d'information paraissant rapidement après un événement et destiné à une large diffusion. Ainsi, bien qu'il y ait une difficulté à envisager la *Gazette* comme mazarinade, en tant que presse politisée au service du gouvernement contrebalançant les mazarinades frondeuses, les numéros de la *Gazette* traitant d'un événement important de la Fronde sont à considérer comme des

¹⁷ MOREAU, *Bibliographie des mazarinades*, op. cit., introduction, p. XII.

¹⁸ HAFFEMAYER, Stéphane, *L'information dans la France du XVII^e siècle : la gazette de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris : Honoré Champion, 2002.

¹⁹ GRAND-MESNIL, Mazarin, *La Fronde et la presse*, op. cit., p. 13.

²⁰ *Ibid.*, p. 59.

²¹ *Ibid.*, p. 45.

mazarinades. C'est dans ce foisonnement des occasionnels et des genres voisins tels que les libelles, les pièces volantes ou les pièces de circonstance, que se lient information – désinformation – propagande et polémique²², et la politisation de la pièce est la genèse même des écrits de la Fronde. Présentées comme reflet de la multitude des courants politiques en présence, les mazarinades contiennent et expriment les guerres d'opinions qui eurent cours au XVII^e siècle et les diverses conceptions de la monarchie et du pouvoir²³.

Ces divers aspects contribuent à faire appréhender les mazarinades comme la presse du temps, comme une information de l'événement, mais une information orientée et politisée côtoyant voire intégrant le champ de la littérature pamphlétaire. Car cette presse d'information est une littérature polémique, une littérature de propagande. C'est toute une production discursive diversifiée autour des événements de la Fronde, car les mazarinades sont des textes circonstanciés, ancrés dans leur contexte de production. Mais c'est surtout la production d'un discours politisé, une « Fronde des mots » pour reprendre le terme de Christian Jouhaud²⁴, au service des différents partis et orienté selon leurs intérêts. Un discours dans lequel s'opère une compensation du défaut d'information nouvelle pallié par un dispositif énonciatif²⁵. Accompagnant les événements réels de la Fronde, les mazarinades ne se font pas seulement gazette informationnelle, elles substituent à la valeur informative la verve polémique du pamphlet, tout autant que la rhétorique épидictique, la tonalité satirique, intégrant aussi le genre encomiastique et le burlesque. Sans doute Mazarin demeure-t-il la cible privilégiée des folliculaires, ce qui fait dire à Mascurat que « l'on a dit tant de choses du Mazarin, qu'il n'y a quasi plus de lieu d'y pouvoir rien adjouster »²⁶. Malgré cela, tous les griefs exprimés envers celui-ci lors du blocus seront répétés invariablement jusqu'à la fin de la Fronde. Toutefois, tout le « personnel » de la Fronde eut aussi sa part d'attaques dans les mazarinades.

²² DUCCINI, Hélène, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel : Champ Vallon, 2003.

²³ CARRIER, *Le Labyrinthe de l'État*, *op. cit.*

²⁴ JOUHAUD, Christian, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris : Aubier, 1985.

²⁵ LEVESQUE, Mathilde, « Une constante renouvelée : la scénographie des mazarinades », *Littératures classiques*, n° 78, 2012, pp. 227-242.

²⁶ NAUDÉ, Gabriel, *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin depuis le sixième Janvier jusques à la déclaration du premier Avril 1649*, 2^e éd. s. l. n. d. [Paris, 1650], [1769] ; seconde édition, p. 11. Communément appelé *Mascurat*, du nom d'un des interlocuteurs de la pièce, nous nous y référons sous ce titre.

La grande diversité de cette production, tient autant de sa qualité matérielle, les mazarinades apparaissent sous forme de tracts, de livrets de peu de pages aux opuscules de plusieurs dizaines de pages, que de la multiplicité des formes génériques adoptées, et des variations des stratégies d'écriture selon l'effet recherché. Par rapport à la vie littéraire du temps, nous retrouvons dans les mazarinades un foisonnement des genres, des formes, des auteurs²⁷. A cette diversité de production répond une diversité de groupes de lecteurs-auditeurs différents qu'il est difficile de saisir. Certains pamphlétaires composaient certaines pièces comportant plusieurs niveaux de lecture capables de fonctionner pour tous²⁸. Ces différents niveaux d'écriture correspondent à la variété des publics - grands aristocrates, officiers, bourgeois, et peuple. En outre, il ne faut pas oublier l'importance de la culture orale dans la société du XVII^e siècle, d'autant qu'une partie du public ne sait pas lire. Les mazarinades étaient ainsi soumises à des lectures privées et publiques, mais aussi se composaient en chansons chantonnées sur le Pont-Neuf²⁹. Sans oublier que toute une production pamphlétaire par l'image avait cours, ayant elle aussi vocation à toucher un public le plus large possible.

Les mazarinades sont les livrets de la Fronde. La Fronde peut être vue comme une rébellion, une contestation, pour certains comme une révolution, dans la mesure où elle est un soulèvement en temps de régence contre le cardinal Mazarin. La Fronde est perçue comme un soulèvement d'individus entrés en rébellion pour la défense de leurs intérêts privés³⁰. Bien que ce jugement soit juste, il faut aussi entendre la prise de position des instances du pouvoir, entre autres le parlement de Paris. Divers historiens ont retracé l'histoire de la Fronde pour en comprendre les implications politiques et les événements³¹. La Fronde surgit à une époque de débat sur la nature de la monarchie. Les mazarinades reflètent ce débat dans la représentation

²⁷ Voir à ce propos, CARRIER, Hubert, *Les Muses guerrières. Les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII^e siècle : courants, genres, culture populaire et savante à l'époque de la Fronde*, Paris : Klincksieck, 1996, sur les mazarinades et le genre burlesque, voir NEDELEC, Claudine, *Les États et empires du burlesque*, Paris : Honoré Champion, 2004.

²⁸ JOUHAUD, Christian, « Retour aux mazarinades : "opinion publique", action politique et production pamphlétaire pendant la Fronde », *La Fronde en questions*, Actes du XVIII^e colloque du CMR 17 (28-31 janvier 1988), Publications de l'Université de Provence, 1989, p. 298.

²⁹ CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 1, p. 408-420.

³⁰ SEE, Henri, « Les idées politiques à l'époque de la Fronde », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 3, 1901-1902, pp. 713-738 et *Les Idées politiques en France au XVII^e siècle*, Paris : M. Giard, 1923, p. 86-87.

³¹ MÉTHIVIER, Hubert, *La Fronde*, Paris : P.U.F., 1984 ; PERNOT, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, Paris, éd. de Fallois, 1994 ; RANUM, Orest, *La Fronde, [The Fronde. A French Revolution 1648-1652]*, New York : W.W. Norton & Compagny, 1993] trad. de l'anglais par Paul Chemla, Paris : éd. du Seuil, 1995.

des individus et des instances politiques. Face à la montée de l'absolutisme, des conceptions alternatives de la monarchie sont défendues par les Frondeurs, selon les motifs de leurs ambitions. En temps de faiblesse de la régence, des contre-pouvoirs (le parlement, les grandes familles princières) tentent de mettre en place une solution alternative au ministériat-absolutisme. Le déroulement événementiel de la Fronde lui-même est complexe du fait de la multiplication des objectifs des principaux partis contestataires. La Fronde connut des retournements d'alliance au sein des divers « groupes » en présence dont le seul objectif et intérêt commun fut l'éradication de Mazarin. Le cardinal Mazarin est le bouc-émissaire opérant sur lui une cristallisation des problèmes soulevés lors de la Fronde.

La Fronde commença par une révolte, particulièrement de la bourgeoisie d'office, contre les pressions fiscales. On lui donne comme point de départ l'arrêt d'union des cours souveraines du 13 mai 1648 contre le ministère, première désobéissance formelle face au gouvernement puisque les officiers royaux ont refusé l'enregistrement de nouveaux édits fiscaux. C'est le début des troubles et des guerres civiles. Ces troubles sont complexes, il y eut plusieurs soulèvements et en diverses régions, (selon la multitude des partis en présence), mais on retient surtout les révoltes parisiennes et de Guyenne. On tend à distinguer deux grands mouvements, la « Fronde parlementaire » et la « Fronde des princes ». Les officiers et la noblesse cherchent chacun à défendre leurs intérêts contre la montée de l'absolutisme, gouvernement nouveau dont la concentration du pouvoir dans les mains d'un premier ministre est perçue comme tyrannique. La « Fronde parlementaire » est avant tout la révolte des officiers. Elle est le résultat des tensions entre le ministère et le parlement. Ces premières tensions auraient dû s'achever avec les conférences de Saint-Germain (septembre-octobre 1648), desquelles émergea une conciliation entre la cour et le parlement qui aboutit à la déclaration d'octobre. Cette déclaration accorde aux officiers les réformes demandées, principalement moins d'arbitraire royal dans le domaine fiscal et l'*habeas corpus*.

Toutefois, le parlement continuant ses protestations, la cour décide de partir pour Saint-Germain (la nuit du 5 au 6 janvier), et l'armée royale, dirigée par le prince de Condé, commence le blocus de Paris (janvier-mars 1649). La « Fronde parlementaire » continue, mais les officiers ne sont pas seuls engagés dans la révolte. Des princes, pour la défense de leurs intérêts, se joignent aux officiers pour évincer Mazarin du pouvoir. C'est la première

déclaration officielle pour son bannissement³². Mais, le long blocus de Paris engendrant la famine, provoque la révolte du peuple contre le parlement. Parallèlement parmi les chefs et les généraux de la Fronde (Conti, Bouillon, Beaufort, le coadjuteur de Paris, Paul de Gondi, futur cardinal de Retz, etc.) certains s'allient avec les Espagnols. Les plus modérés quant à eux négocient avec la cour. Ce sont alors les conférences de Rueil puis de Saint-Germain en mars et avril 1649. A cause des soulèvements de Bordeaux, la cour ne revient qu'en août à Paris. La situation est certes apaisée, mais des tensions surviennent alors entre Mazarin et le prince de Condé. Ce dernier est bien décidé à être récompensé pour son soutien durant le blocus. Face à ses exigences, Mazarin se rapproche des Frondeurs, et ils concluent à l'arrestation de Condé (le 18 janvier 1650, il est arrêté avec son frère le prince de Conti et son beau-frère le duc de Longueville).

Commence alors la « Fronde des princes ». Après l'arrestation de Condé, Conti et Longueville, les partisans des princes se répandent dans les provinces pour engendrer de nouveaux soulèvements en faveur des prisonniers. L'opinion publique qui avait applaudi leur arrestation se retourne à nouveau contre Mazarin, grâce à une "campagne" des partisans des princes. Le parlement se rapproche de ce parti, donne un arrêt pour l'élargissement des princes, et renouvelle le bannissement de Mazarin. Cette fois l'exil est obtenu. Mazarin quitte le royaume. Dès mi-avril, de nouvelles querelles surviennent entre la Fronde et les princes. La cour et "la vieille Fronde" se rapprochant à nouveau, le prince de Condé quitte Paris peu avant la majorité du roi (7 septembre 1651). Il commence alors une rébellion (jusqu'en juillet 1653), levant des troupes en Guyenne. Après de multiples sursauts, l'opinion publique, lassée des troubles, souhaite le retour au calme. Le roi exile Gaston d'Orléans et les principaux Frondeurs. Mazarin reste au pouvoir : la Fronde a échoué. On assiste à un triomphe de l'absolutisme monarchique révélé par la destruction des prétentions parlementaires et l'abaissement des Grands³³.

Nous retrouvons dans ce contexte tous les stimulants de production d'une littérature pamphlétaire, c'est-à-dire une conjoncture politique particulière qui se traduit par un rapport spécifique et souvent violent entre le pouvoir royal et ses opposants. Ces stimulants sont : un

³² Le 8 janvier 1649. GRAND-MESNIL, M.-N., *Mazarin, la Fronde et la presse, op. cit.*, p. 124-125.

³³ Pour une chronologie de la Fronde voir MÉTHIVIER, *La Fronde, op. cit.* ; PERNOT, *La Fronde. 1648-1653, op. cit.* ; RANUM, *La Fronde, op. cit.*

débat de fond sur la monarchie, l'idée et la représentation de l'État ; un débat sur les réformes du royaume, celles des institutions, des mœurs, de la justice ; une critique des détenteurs du pouvoir, correspondant à la réalité politique du moment : le conseiller ou le favori ; un débat entre le gouvernement et l'opposition (révoltes nobiliaires, révoltes protestantes, complot contre l'État)³⁴. La production littéraire de la Fronde ressemble fort à un « déluge » pour reprendre l'expression d'Hubert Carrier³⁵, puisque l'on estime à six mille le nombre de pièces, tant imprimées que manuscrites. Cet ensemble se répartit schématiquement entre trois grandes instances, la vieille Fronde (ou Fronde parlementaire), le parti des princes et le parti de la cour.

Les mazarinades foisonnent d'informations sur les pouvoirs et leurs représentations³⁶. Ce qui a rendu ces documents « douteux » aux yeux des historiens pour un temps, parce que ces « libelles souvent mensongers, écrits pour imposer une vision ou une interprétation des faits plutôt que pour rendre compte des réalités »³⁷, sont des textes de propagande, ancrés dans la manipulation de l'information. L'intérêt que représente cette littérature pamphlétaire dans l'optique d'une propagande efficace sera perçu par les pouvoirs comme le prouve la mise en place d'une propagande monarchique³⁸. Cette littérature pamphlétaire répond aussi à un mécanisme de révolte en vue d'imposer une représentation de la rébellion. Cette explosion de livrets résulte donc du principe de révolte et entre dans un schéma de « rendre public » la contestation³⁹. Par leur nature, ces livrets intéressent l'histoire littéraire politique puisqu'ils révèlent un système de représentation des instances. Les livrets - périodiques et pamphlets - sont souvent très engagés, ils contiennent les prises de position contemporaines, mais aussi ils nous renseignent sur les représentations des acteurs impliqués au sein des partis qui se disputent le pouvoir pendant la Fronde. Les mazarinades furent collectées dès le XVII^e siècle, comme objet de curiosité ou comme utiles à l'éducation du prince. Gabriel Naudé, bibliothécaire du cardinal Mazarin s'attacha à collecter les livrets, ainsi que nous l'apprend

³⁴ DUCCINI, « Regards sur la littérature pamphlétaire en France au XVII^e siècle », *op. cit.*, p. 330.

³⁵ CARRIER, *La presse de la Fronde*, *op. cit.*, vol. 1., p. 55.

³⁶ CARRIER, *Le Labyrinthe de l'État*, *op. cit.*

³⁷ CARRIER, *La presse de la Fronde*, *op. cit.*, vol. 1, p. 22.

³⁸ DUCCINI, *Faire voir, faire croire*, *op. cit.*

³⁹ JOUANNA, Arlette, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris : Fayard, 1989 ; SAWYER, Jeffrey K., *Printed poison. Pamphlet propaganda, Faction politics, and the public sphere in early seventeenth-century France*, Berkeley, Los Angeles, Oxford : University of California Press, 1990, et DUCCINI, *Faire voir, faire croire*, *op. cit.*

l'un des personnages de son *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin* : « Naudé, qui n'est pas sorti de Paris pendant les troubles, afin, comme je crois de conserver ladite Bibliothèque, a été fort soigneux de les recueillir »⁴⁰. Si l'explosion de livrets est due à une crise de l'imprimerie à ce moment⁴¹, en effet Mascurat, imprimeur, puis auteur et enfin colporteur de mazarinades selon l'augmentation du prix du pain, exerça successivement trois activités révélant la réalité économique du temps, ce personnage « explicite un des ressorts essentiels de l'activité pamphlétaire que connut le royaume de France pendant la Fronde »⁴². Les livrets émanent d'un facteur économique mais sont surtout ancrés dans la représentation des pouvoirs et l'information événementielle politique. Cette information sur les arcanes du pouvoir est un des ressorts de la presse du temps. Le personnage de Mascurat quitta la *Gazette* pour laquelle il écrivait des colonnes, la jugeant responsable d'une partie des maux du royaume, parce qu'elle « fait les peuples trop sçavans tant en leurs propres affaires, qu'en celles de leurs voisins »⁴³. Le *Mascurat*, lui-même mazarinade, apparaît comme une somme propre à instruire et déniaiser le lecteur, puisque son objet est l'analyse des livrets et que cette analyse est spécifique à la Fronde. Mascurat y relève les principes d'écriture de littérature politique dans la guerre des plumes. Naudé, du *Marfore* au *Mascurat*, condamna les libelles diffamatoires, dangereux pour la sauvegarde de l'État⁴⁴. Selon lui, la meilleure censure est d'y répondre par la plume, de prendre le masque du libelliste⁴⁵, car il estime que les libelles font partie intégrante de la politique. En cela les mazarinades s'appréhendent comme une forme de littérature politique du temps.

Depuis la somme des travaux d'Hubert Carrier, sur la conquête de l'opinion, la vie littéraire, la vie politique, et aussi de Christian Jouhaud, sur les mazarinades comme textes d'action, celles-ci demeurent une mine et une manne d'information sur les pratiques d'écriture, particulièrement sur les pratiques d'écriture de l'événement, en politique. Elles

⁴⁰ *Mascurat*, *op. cit.*, p. 105.

⁴¹ MARTIN, Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, Genève : Droz, 1969, 2 vol.

⁴² CATTEEUW, Laurie, *Censures et raisons d'État. Une histoire de la modernité politique (XVI^e –XVII^e siècle)*, Paris : Albin Michel, 2013, p. 338.

⁴³ *Mascurat*, *op. cit.*, p. 380.

⁴⁴ NAUDÉ, Gabriel, *Considérations politiques sur la Fronde : la correspondance entre Gabriel Naudé et le cardinal Mazarin*, éd. présentée et annotée par Kathryn Willis Wolfe et Phillip J. Wolfe, Paris-Seattle-Tübingen : Gunter Narr Verlag, *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 1991, p. 87.

⁴⁵ Sur les libelles voir JOUHAUD, Christian, « Les libelles en France dans le premier XVII^e siècle : lecteurs, auteurs, commanditaires, historiens », *XVII^e siècle*, n° 2, 1997, pp. 203-217.

interrogent sur la politisation des écrits et en même temps sur la question d'opinion - de sphère publique. A travers les multiples renversements d'alliances, on constate que l'important dans cette « guerre civile », était de conquérir l'opinion publique. C'est cette campagne par le moyen de la presse que l'on appelle la « guerre des plumes ». Les mazarinades ont alors un rôle important. On leur donne deux fonctions principales et simultanées. En premier lieu, exprimer l'opinion d'une époque, faire entendre les voix des protagonistes, ce qu'ils ont à dire sur les événements et montrer comment ceux-ci sont vécus. En second lieu et surtout, l'enjeu des mazarinades est de gagner et de faire l'opinion. Chaque parti a une clientèle pour écrire et diffuser ses libelles, avant tout textes de propagande, véritables « instruments au service des partis »⁴⁶. L'intérêt est de savoir quelles idées étaient défendues en tant que propagande politique, quelle représentation des événements était manipulée par les partis.

Le rapport entre les mazarinades et la Normandie interroge le lien entre les textes et la région à une époque particulière de contestation politique et de revendications régionales où la Normandie fut active. L'interrogation de ce lien naît du fait qu'une production littéraire vit le jour au sujet de la Normandie : le corpus normand de mazarinades. Le corpus normand revêt deux réalités : des impressions rouennaises, dites mazarinades rouennaises et ce que l'on appelle communément les mazarinades normandes, qui sont des mazarinades à sujets normands. Si l'on se fonde sur les vingt et une *Mazarinades normandes*⁴⁷ publiées pour la Société rouennaise des Bibliophiles, qui présentent une diversité de textes : relations des événements normands, actes du parlement, action entreprise par la faction frondeuse normande, quelques textes autour du duc et la duchesse de Longueville et un texte présentant un dialogue de marins-pêcheurs, en langue normande, le critère indiquant implicitement une définition de la mazarinade normande, est un texte mentionnant la Normandie ou mettant en scène des Normands ou des représentants de la région.

A la lecture du corpus dans son ensemble, un premier constat s'impose, le lien entre la Normandie et Paris. Les mazarinades rouennaises sont aussi bien des textes à sujet normand qu'à sujet « national » - parisien. Quant aux mazarinades normandes, elles sont dans leur

⁴⁶ CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, p. 240

⁴⁷ *Mazarinades normandes*, [collection de mazarinades concernant la Normandie], rééd. par Narcisse Beaurain, [Rouen] : [Société rouennaise des bibliophiles], [1880-1884].

grande majorité publiées à Paris, et semblent être parisiennes ; un exemple flagrant de cette publication et de cette visée parisiennes s'opère avec un texte tel que *La marche du Roy dans la Normandie : avec l'entrée de sa Majesté en la ville de Roüen*, publié à Paris, le 11 février 1650, qui est en fait un extrait de la *Gazette* de Théophraste Renaudot⁴⁸.

Par la lecture de ces textes nous abordons leur duplicité : le sujet est normand, certes, mais le traitement semble parisien et certainement destiné à un lectorat-public parisien. Donc la « mazarinade normande » relèverait d'un paradoxe. Face aux divers aspects que revêt le corpus normand, une question se pose : existe-t-il des mazarinades normandes ? C'est à dire des mazarinades propres à la Normandie, une presse politico-poétique régionale faisant montre d'une conscience normande et de traits propres à la région au moyen d'une littérature qui émanerait de la région. Dans cette perspective régionale, les mazarinades mettent en scène une représentation de la région et de ses acteurs. A la fois vraie et fausse, la mazarinade normande révèle une tension entre l'autonomie et l'hétéronomie du texte et place la région sous la houlette de Paris. L'hétéronomie du corpus normand nous interroge donc sur sa spécificité. Y a-t-il une spécificité normande ? Replacée dans le contexte général de la Fronde, celui d'une contestation face au centralisme parisien et d'une résurgence des prétentions régionales, l'étude de l'activité littéraire relative à la Normandie, au moyen des mazarinades, interroge la tension entre régionalisme et centralisme parisien. En plein débat sur le régime monarchique, à partir d'un corpus de mazarinades très spécifique, suivant certains critères, nous pouvons appréhender la représentation politisée des événements et l'écriture de groupes particuliers⁴⁹. Cette image normande, ancrée dans des schèmes représentatifs des institutions, interroge la portée réelle d'une écriture de contestation régionale dans un débat sur l'État.

La compréhension des rapports entre les mazarinades et la Normandie nécessite d'abord une approche bibliographique, à la fois sur la répartition matérielle des mazarinades en Normandie, mais aussi sur le corpus normand. La confrontation des fonds présents en

⁴⁸ Publiée dans les *Mazarinades normandes*, *op. cit.*

⁴⁹ Ainsi la représentation des femmes pendant la Fronde a été analysée, VERGNES, Sophie, *Les Frondeuses. Une révolte au féminin (1643-1661)*, Seyssel : Champ Vallon, 2013, ainsi que le corpus de mazarinades bordelaises, JOUHAUD, Christian, « Écriture et action au XVII^e siècle : sur un corpus de mazarinades », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 38^e année, n° 1, 1983, pp. 42-64, et *Écritures de l'événement : les Mazarinades bordelaises*, sous la dir. de Myriam Tsimbidy, *Eidolon* (Presses Universitaires de Bordeaux), n° 116, mai 2015.

Normandie permet d'appréhender le corpus normand, d'en cerner la place dans l'ensemble du corpus de mazarinades, et d'en définir les contours. Puis grâce à ce corpus, l'étude des représentations de la Normandie dans les mazarinades et du rôle politique dont elles font l'objet pendant la Fronde portera sur une représentation particulière de la province fondée sur un imaginaire normand. Enfin dans la troisième partie, l'analyse des interventions des Normands et des discours auxquels ils se rapportent témoigne du fait que l'imaginaire normand se déploie dans l'orbite de Paris créant un jeu d'interdépendances entre les textes et la région.

PREMIÈRE PARTIE

Les collections normandes de mazarinades

Introduction

Si l'on peut mesurer aujourd'hui l'importance de la production des mazarinades c'est grâce aux nombreuses collections encore conservées. Les collections présentes dans les principales bibliothèques françaises ou étrangères, mais encore en province sont les témoins de l'importance de cette littérature. Par la nature même du libelle, peu sont en fait conservés par rapport à la production de l'époque. Il nous a donc paru nécessaire d'explorer les fonds présents en Normandie afin d'approcher au mieux la production littéraire de sujet régional conservée en région.

Les collections régionales de mazarinades représentent un ensemble de plus de 8200 pièces réparties au sein des bibliothèques de Haute et Basse Normandie. Quoique la Bibliothèque Mazarine possède aujourd'hui la plus grande collection de mazarinades, l'étude de ce seul fonds ne permet pas de tirer des conclusions sur le corpus normand. Le dépouillement des fonds normands permet d'enrichir ce corpus et de mettre en lumière quelles sont ses particularités. Cette étude nous a amené à inventorier personnellement les bibliothèques de Rouen, de Dieppe et de Caen. Les bibliothèques du Havre, de Lisieux, d'Evreux ayant d'ores et déjà mis leurs mazarinades sur catalogue. A partir de ces inventaires fut créé un répertoire du corpus normand au moyen duquel nous observons sa périodicité. La masse des libelles, répertoriée par Célestin Moreau dans sa *Bibliographie des mazarinades* et dans ses divers suppléments⁵⁰ suggère une approche quantitative des mazarinades lorsqu'il est question de travailler sur des collections entières. Pour les cinq années de trouble, c'est près de 5200 titres dénombrés émanant des différents partis : les Frondeurs, les princes ou le pouvoir royal⁵¹. Hubert Carrier a mis en lumière l'évolution de la production sur l'ensemble de la Fronde avec les grandes poussées pamphlétaires, par exemple celle débutant au 6 janvier

⁵⁰ MOREAU, Célestin, *Bibliographie des mazarinades*. Société de l'Histoire de France, Paris : J. Renouard, 1850-1851, 3 vol. Le premier supplément à la *Bibliographie des Mazarinades* est placé à la suite du troisième volume. Second « Supplément à la Bibliographie des mazarinades », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1862, pp. 786-829. Troisième « Supplément à la Bibliographie des mazarinades », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1869, pp. 61-81.

⁵¹ Nous utiliserons le terme « Frondeur » pour nous référer à la Fronde parlementaire ou vieille Fronde et le terme « prince » pour la seconde partie de la Fronde menée autour du parti des princes.

1649, suite à « l'enlèvement du roi », et se terminant à la paix de Saint-Germain⁵². C'est aussi ce que nous tenterons de faire avec le corpus normand, en analysant la périodicité et l'affluence des sujets normands et des impressions rouennaises.

Le corpus normand revêt deux aspects. Il se définit par les sujets normands et par les impressions rouennaises. Le point de départ de l'approche du sujet normand fut pour nous la collection de *Mazarinades normandes* publiées par la Société rouennaise des bibliophiles entre 1880 et 1884⁵³. Ce sont vingt et une mazarinades relatives à la Normandie dont la nature est variée : lettre, relation militaire, numéro de la *Gazette* de Théophraste Renaudot. Cette perception répond alors à une conception des mazarinades au sens large. Le point commun de tous ces libelles est d'avoir pour objet du discours un événement qui prit place en Normandie. Cette recherche de libelles à sujet normand fut aussi entreprise par des collectionneurs du XIX^e siècle ainsi que par les chercheurs et érudits. En effet, c'est surtout après Moreau et jusqu'au début du XX^e siècle que s'accroissent les recherches bibliographiques sur les mazarinades⁵⁴. C'est en plein essor de ces recherches bibliographiques que naissent les premiers corpus normands. Ainsi Charles Lormier possédait une collection de trente-huit titres « normands » ; Amable Floquet quant à lui cite des mazarinades concernant la Normandie pour illustrer son *Histoire du Parlement de Normandie*⁵⁵, et Léon de Duranville dans son article « Quelques pages sur les mazarinades imprimées à Rouen en 1649 », cite des pièces à sujet normand du début de la Fronde⁵⁶. Cette recherche de mazarinades concernant la Normandie s'est poursuivie au XX^e siècle. En effet, dans son ouvrage *La Fronde en Normandie*, Paul Logié illustre à son tour l'histoire de la Fronde dans cette région avec les mazarinades à sujet normand. Il en présente en appendice de son ouvrage une liste, couvrant une fois encore divers genres (pamphlets, lettres, pièces officielles, etc.), qu'il intitule « mazarinades faisant allusion à la Normandie »⁵⁷. Cette liste est la recherche de données bibliographiques la plus complète sur les mazarinades relatives à la Normandie.

⁵² CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 1, p. 272-278.

⁵³ *Mazarinades normandes*, op. cit.

⁵⁴ CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 1, p. 11-12.

⁵⁵ FLOQUET, Amable, *Histoire du parlement de Normandie*, Rouen : É. Frère, 1840-1842, 7 vol.

⁵⁶ DURANVILLE, Léon de, « Quelques pages sur des mazarinades imprimées à Rouen en 1649 ». *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, année 1874-1875, pp. 314-335.

⁵⁷ LOGIÉ, Paul, *La Fronde en Normandie*, Amiens : P. Logié, 1951-1952, 3 vol., vol. 3, p. 187-194.

Au regard de ces différentes données, il nous est apparu que l'intitulé offert par Logié est le plus approprié, dans un premier temps, pour se référer aux sujets normands. Le sujet normand s'articule autour de réseaux de faits, de personnes et de lieux, principalement relatifs à la Fronde parlementaire normande, aux Longueville et à l'emprisonnement des princes au Havre. Afin de saisir l'étendue de la production littéraire relative à la Normandie, nous avons donc procédé à un relevé systématique de toutes les mazarinades dont le titre faisait référence à la Normandie. Ce répertoire de sujets normands fut constitué afin d'appréhender sa situation dans les différentes bibliothèques de Normandie.

Le second aspect du corpus normand est représenté par les impressions rouennaises. Léon de Duranville en releva quelques-unes de 1649⁵⁸, quant à Jean-Dominique Mellot, il mentionne le fait qu'« on ne compte pas moins de cinquante mazarinades rouennaises » qui parurent pendant la Fronde⁵⁹. Cette seconde réalité du corpus normand ne peut être occultée. En effet, l'activité littéraire propre à la Normandie ne peut se réduire aux sujets normands, l'engouement des imprimeurs est aussi un marqueur de l'activité polémique. Le libelle en général, et les mazarinades en particulier, par une production massive, furent au cœur de l'équilibre budgétaire des imprimeurs et libraires. Cette réalité des imprimeurs parisiens mise en lumière par Henri-Jean Martin et Hubert Carrier⁶⁰, s'applique aussi aux imprimeurs rouennais : « La moitié des presses parisiennes se consacrait alors régulièrement à imprimer des livrets de quelques dizaines de pages, voire de quelques pages seulement, ou encore des « placards », c'est-à-dire des feuillets isolés, imprimés d'un seul côté et en principe destinés à l'affichage »⁶¹. Ici aussi un répertoire spécifique pour les impressions normandes fut créé.

Nous nous sommes interrogé sur l'évolution de la production propre à la Normandie pendant la période de la Fronde, afin d'en situer les faits dominants ainsi que l'événementiel normand qui apparaît dans le corpus normand. En confrontant les répertoires de chaque fonds, nous avons pu ainsi juger de la fréquence ou de la rareté d'un texte. En cela, la comparaison des différents catalogues est significative. Elle permet de prendre en compte les doublons,

⁵⁸ DURANVILLE, « Quelques pages sur des mazarinades imprimées à Rouen en 1649 », *op. cit.*

⁵⁹ MELLOTT, Jean-Dominique, *L'Édition rouennaise et ses marchés (vers 1600-1730). Dynamisme provincial et centralisme parisien*, Paris : Ecole des Chartes, 1998, p. 175.

⁶⁰ MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, *op. cit.*, et CARRIER, *La presse de la Fronde*, *op. cit.* vol. 2, p. 129-132.

⁶¹ MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle*, *op. cit.*, vol. 1, p. 253.

même les rééditions des titres. Par cette confrontation des fonds, et par l'étude de la constitution des recueils de mazarinades conservés, nous observons la place du corpus normand dans les fonds régionaux mais aussi sa répartition au sein des mazarinades.

Chapitre I Histoire des collections normandes

Les libelles, pièces d'actualité et autres feuilles volantes, furent dès la première moitié du XVII^e siècle édités par centaines de milliers, pourtant, « C'est un fait également que de telles « pièces » ne sont qu'exceptionnellement parvenues jusqu'à nous »⁶². Toutefois les mazarinades font exception. Elles furent collectées et réunies en recueil dès leur parution et de nombreuses collections en sont aujourd'hui conservées à travers le monde. Nous nous intéressons à une source spécifique, les collections normandes de mazarinades. Quel fut le contexte de la constitution des bibliothèques normandes et donc des collections de mazarinades qui y sont conservées ? Avant cela nous nous interrogerons sur ce que sont les collections de mazarinades. C'est en se plongeant dans les collections actuelles que l'on peut entreprendre de définir ce qu'est une mazarinade et ainsi ce qu'est une collection de mazarinades.

Les mazarinades sont communément perçues comme la littérature pamphlétaire de la Fronde, mais ce terme de « mazarinades », est inconnu sous son acception actuelle au temps de la Fronde. Les contemporains usaient d'une terminologie tout autre : libelles, billets, pièces curieuses ; quant au recueil de mazarinades qui constituent les fonds anciens, ils s'intitulent « pièces pour servir à l'histoire » ou « recueil de pièces ». Il nous faut entreprendre de serrer au plus près une définition du libelle, ou de la « pièce » et par extension des mazarinades afin de définir ce que peut être une collection de mazarinades.

1. Du livret aux collections de mazarinades

Ces petits livrets, réunis aujourd'hui en recueils ne portaient pas alors le nom de mazarinades. Ils sont ce que les contemporains nommaient les « feuilles volantes », et qui se dénombrent par « centaine de milliers »⁶³. Bien souvent, les contemporains usent du terme de libelle, qui est fréquemment défini de nos jours selon des caractéristiques physiques

⁶² MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, op. cit., vol. 1, p. 69.

⁶³ *Ibid.*, p. 252.

formelles. Ainsi Henri-Jean Martin place la frontière entre un livre et une pièce à 44 pages pour l'*in quarto*⁶⁴, quant à Jean-Dominique Mellot, il distingue les livres des « non livres », c'est-à-dire les opuscules et autres pièces de circonstance à 30 pages⁶⁵. Toutefois, c'est bien plutôt par son contenu qu'il faut appréhender le libelle. Il est défini dans le *Dictionnaire de Furetière* comme un :

écrit qui contient des injures, des reproches, des accusations contre l'honneur & la reputation de quelqu'un. L'Ordonnance deffend de le faire, de publier des *Libelles* diffamatoires. Ce Factum, cette requeste, cette critique peuvent passer pour des *Libelles*. On dit aussi, qu'on a donné un grand *Libelle* contre quelqu'un, en un sens moins odieux, pour dire, un grand mémoire de pretentions, de demandes⁶⁶.

D'ores et déjà ancré dans la polémique, le libelle ne se réduit donc pas seulement à son volume, il est caractéristique aussi par son contenu, c'est donc autant une définition qualitative du libelle qui importe. Ainsi quelques-unes de ces pièces dont le volume est conséquent mais qui sont le reflet des polémiques du temps doivent aussi être considérées comme des libelles. Bien que la majorité des mazarinades soient des écrits de peu de pages, réelles feuilles volantes, certaines par leur volume dépassent les caractéristiques physiques formelles données du libelle, toutefois, du fait même de leur contenu, elles entrent dans le champ des libelles de la Fronde.

Dans la *Bibliographie des mazarinades* de Célestin Moreau, sont regroupés sous ce terme toutes sortes d'écrits de nature et de caractère différents, tout comme dans les recueils du temps. Ces collections témoignent d'une perception plus vaste qu'une définition stricte et formelle du libelle. Nous suivons en cette approche des mazarinades une définition plus qualitative du libelle⁶⁷. D'un point de vue chronologique, cela ne concerne alors que les écrits compris entre une période qui débute à l'*arrêt d'union* des cours souveraines, le 13 mai 1648, et se clôt avec la paix de Bordeaux en juillet 1653. Pour les mazarinades, cette période est d'autant plus resserrée que la masse de libelles produite surgit lors de la sortie du roi et de la

⁶⁴ *Ibid.*, p. 69.

⁶⁵ MELLOT, *L'Édition rouennaise et ses marchés (vers 1600-1730). Dynamisme provincial et centralisme parisien*, *op. cit.*, p. 173.

⁶⁶ FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*.... 1690.

⁶⁷ Voir Introduction générale, p. 11-15.

cour de Paris, la nuit du 6 janvier 1649, entamant ainsi le blocus de Paris, et s'estompe suite au Lit de justice tenu au Louvre le 22 octobre 1652.

Les libelles de la Fronde ont été rassemblés dès l'époque de leur parution en collections et en recueils par les contemporains, à l'exemple de Gabriel Naudé, le bibliothécaire de Mazarin, grâce à qui la plus grande collection de mazarinades se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Mazarine. Il forma le premier noyau de cette collection, de sorte que nous lisons dans le *Mascurat* cet acte de formation de collection :

Saint-Ange. : Le cardinal par la mesme raison, pourrait faire des trophées & augmenter sa bibliothèque desja si nombreuse, à ce que l'on dit, des huitcs ou neuf cens libelles qu'on a imprimez contre luy ces jours passez, mais Dieu sçait si sa conscience luy permettra de le faire.

Mascurat. : Je ne doute point pour moy que ce ne soit son intention, puis que Naudé, qui n'est pas sorty de Paris pendant les troubles, afin, comme je crois, de conserver ladite Bibliothèque, a esté fort soigneux de les recueillir⁶⁸.

Ainsi les collections furent formées dès les faits. Dès leur parution les mazarinades eurent un vif succès auprès des amateurs et des collectionneurs de pièces curieuses. Ces pièces réunies de la sorte furent souvent reliées dès cette époque, de fait en 1649 plusieurs libraires imprimèrent des pages de titre pour la formation de recueils factices. C'est pourquoi de grands ensembles du XVII^e siècle sont conservés aujourd'hui, principalement à Paris, à la Bibliothèque Mazarine ou à la Bibliothèque nationale de France, mais aussi en province comme à Bordeaux, au Grand Séminaire⁶⁹, ou encore à l'étranger⁷⁰. Puis les mazarinades ont été recherchées par les collectionneurs du XVIII^e siècle tel que le marquis de Paulmy dont la collection se trouve désormais à la bibliothèque de l'Arsenal, ou encore le marquis de Méjane qui acheta plusieurs collections d'importance constituées au temps de la Fronde⁷¹, tout aussi bien que le duc de La Vallière, dont la bibliothèque fut vendue en 1783 et dont la collection fit

⁶⁸ *Mascurat*, *op. cit.*, p. 105.

⁶⁹ DARRICAU, Raymond, « *Les collections bordelaises de mazarinades* », *Bulletin de la Société des bibliophiles de Guyenne*, n° 86, juillet-déc. 1967, pp. 220-243.

⁷⁰ CARRIER, *La presse de la Fronde*, *op. cit.*, vol. 1, p. 13-14. Pour une liste complète des collections de mazarinades, p. 34-40, et le site des Recherches internationales sur les mazarinades, <http://www.mazarinades.net/blog>, à l'onglet « Géolocalisation des mazarinades ».

⁷¹ GRAND-MESNIL, *Mazarin, La Fronde et la presse*, *op. cit.*, p. 293.

référence⁷². Référencés avec cette collection commencée par M. Secousse⁷³, constituée de 67 portefeuilles de « Recueil de pieces en vers & en prose, qui ont paru pendant les troubles de la Fronde, & que l'on nomme communément mazarinades »⁷⁴, nous trouvons l'ouvrage de Jean de Silhon, *Esclaircissement de quelques difficulté touchant l'administration du cardinal Mazarin*⁷⁵, et celui de Gabriel Naudé, le *Mascurat*⁷⁶. Bien souvent ces ouvrages qui ne peuvent être considérés comme libelles du fait de leur volume, ne sont pas classés parmi les mazarinades dans les collections. Leur volume, éloigné de celui de la littérature de colportage ou des « livrets » et « feuilles volantes », interroge leur intégration dans le champ des mazarinades. Toutefois, du fait de leur caractère politique, ils sont tous deux des œuvres de propagande liées aux troubles de la Fronde, ils doivent alors être considérés comme des mazarinades⁷⁷. Ainsi nombres de pièces, qui sont des livres à elles seules, pourraient être exclues du champ des mazarinades et elles l'ont quelquesfois été des collections de mazarinades. Il en est ainsi pour l'*Histoire du temps*⁷⁸ ou encore l'*Histoire de la prison et de la liberté de Monsieur le Prince*⁷⁹. D'autres pièces relèvent moins de ce caractère historique et politique qu'évoque Marie-Noëlle Grand-Mesnil, mais étant de véritables défenses ou apologies relatives aux faits, à l'actualité immédiate, ce sont aussi des mazarinades. Il en est

⁷² *Catalogue des livres de la bibliotheque de feu M. le duc de la Valliere : premiere partie : contenant les manuscrits, les premieres éditions, les livres imprimés sur vélin & sur grand papier, les livres rares, & précieux par leur belle conservation, les livres d'estampes, & c. dont la vente se fera dans les premiers jours du mois de Décembre 1783. Tome Troisieme.* [Paris] : éd. chez Guillaume de Bure, Fils Aîné, libraire, quai des augustins, 1783. Elle est mentionnée par Constantin Leber, grand collectionneur du XIX^e siècle et par C. Moreau dans sa *Bibliographie des mazarinades*.

⁷³ Denis-François Secousse, (1691-1754), avocat et historien. Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, 15 vol. , 1863-1890.

⁷⁴ Notice n° 5219 du *Catalogue des livres de la bibliotheque de feu M. le duc de la Valliere, op. cit.*

⁷⁵ *Esclaircissement de quelques difficultez touchant l'administration du cardinal Mazarin*, Par le Sieur de Silhon, Paris, de l'imprimerie royale, 1650. [1181]. Notice n° 5218 du *Catalogue des livres de la bibliotheque de feu M. le duc de la Valliere, op. cit.*

⁷⁶ *Ibid.*, notice n° 5220.

⁷⁷ CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 1, p. 65.

⁷⁸ *Histoire du temps, ou le Véritable récit de ce qui s'est passé dans le Parlement depuis le mois d'Aoust 1647 jusques au mois de Novembre 1648. Avec les Harangues & les Advis differends, qui ont esté proposez dans les affaires qu'on y a solennellement traittées*, s. l., 1649 [1644]. GRAND-MESNIL, *Mazarin, La Fronde et la presse, op. cit.*, p. 113, s'interroge : « Est-ce une mazarinade ? Nous pourrions être tenté de répondre non : son volume (336 p.), son caractère d'ouvrage de bibliothèque semblent s'y opposer. Ce n'est plus du ressort de l'histoire de la presse, dira-t-on, c'est de « l'histoire immédiate » [...] Les contemporains ne firent pas la distinction et relièrent *L'Histoire du temps* dans leurs recueils de mazarinades. L'analyse du livre prouve qu'ils ont eu raison : *L'Histoire du temps* est la première et la plus harangueuse des mazarinades. Jusqu'ici il semble que l'année 1648 ait été le théâtre d'une lutte sans merci entre la Reine et le Parlement. Mais, à ces malheurs, il fallait trouver un responsable. On l'eut, ce fut Mazarin ».

⁷⁹ *Histoire de la prison et de la liberté de Monsieur le Prince*, Paris : Augustin Courbé, 1651, [1639].

ainsi de l'*Apologie particulière pour monsieur le duc de Longueville*⁸⁰. Cette apologie se veut une riposte aux accusations portées contre le duc de Longueville lors de son arrestation en 1650, et elle engendra diverses réponses, elle est de fait ancrée dans la polémique du temps. Mais surtout, ces livres doivent intégrer les collections de mazarinades, parce que les contemporains ont perçu ces œuvres comme étant de même nature que les autres « libelles » du temps. Ils sont souvent reliés dans les recueils, tout comme les numéros de la *Gazette* et les *Courriers*. Il y a une unité de sens, une cohérence des collections formées, regroupant des « pièces relatives aux événements ».

Il y eut ensuite une grande vogue des mazarinades au XIX^e siècle, où collectionneurs et érudits se lancèrent à la recherche de pièces spécifiques⁸¹. La collection sélective de mazarinades s'impose alors comme une nécessaire mise en ordre face au vaste corpus d'imprimés de la Fronde. Disons-le, cette mise en ordre est effective dès le XVII^e siècle. Dans l'engouement qui accompagne et nourrit l'invasion des libelles, des répartitions thématiques ou chronologiques apparaissent au sein des recueils dès les faits. Toutefois c'est bel et bien dans ce climat de la mise en ordre opérée par les collectionneurs du XIX^e siècle, dans cette recherche de pièces curieuses, qu'apparaissent au sein des diverses sociétés érudites et des bibliothèques des recherches spécifiques et thématiques relatives aux mazarinades. Ainsi à travers les siècles les collections de mazarinades ont varié et évolué. Certaines collections ont déjà été étudiées en tant que corpus⁸², d'autres présentées⁸³, ou référencées par des bibliographies spécifiques à certaines bibliothèques⁸⁴. Les collections normandes n'ont, elles, pas fait l'objet d'études.

⁸⁰ *Apologie particulière pour Monsieur le duc de Longueville, où il est traité des services que sa maison et sa personne ont rendus à l'Etat, tant pour la guerre que pour la paix, avec la responce aux imputations calomnieuses de ses ennemis, par un gentil-homme breton*, Amsterdam [Paris], 1650, [119].

⁸¹ CARRIER, *La presse de la Fronde*, *op. cit.*, vol. 1, p. 15.

⁸² JOUHAUD, *Mazarinades : la Fronde des mots*, *op. cit.*, et la thèse de Tadako Ichimaru-Rebollar sur la collection de mazarinades de Tokyo, travaux auxquels nous n'avons pas encore accès car ils sont en cours de traduction.

⁸³ CARRIER, Hubert, « Souvenirs de la Fronde en U.R.S.S. : les collections russes de mazarinades », *Revue historique*, n° 511, juill.-sept. 1974, pp. 27-50 ; DARRICAU, « Les collections bordelaises de mazarinades », *op. cit.* ; ICHIMARU-REBOLLAR, Tadako, « Mazarinades : la collection de l'université de Tokyo », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, n° 1, 2009, pp. 107-123.

⁸⁴ LINDSAY, Robert et NEU, John, *Mazarinades : a checklist of copies in major collections in the United States*, Metuchen [NJ] : The Scarecrow Press, 1972.

Les grandes collections d'aujourd'hui, malgré leur aspect d'agglomérat qu'Hubert Carrier oppose aux collections raisonnées du XIX^e siècle, sont le reflet du principe de collection. Le principe de collection⁸⁵ peut être défini ainsi : « Une collection, dans une première acception, est une bibliothèque construite au fil des achats et héritages d'une vie de collectionneur »⁸⁶. En principe, elle n'est pas une accumulation mais un choix réfléchi. Certaines collections normandes de mazarinades émanent d'un choix dit « réfléchi », d'autres sont issues d'accumulation, telles les collections provenant des confiscations révolutionnaires. Chaque ensemble-agglomérat contient des sous-collections où l'on retrouve une collection raisonnée, thématique. Ce n'est donc pas l'apanage des collectionneurs du XIX^e siècle, au contraire, dès le XVII^e les collections s'organisent, comme celle de Gabriel Naudé, et elles ne sont pas le fruit d'une accumulation négligée. Naudé pose les bases de ces types de collection dans son *Advis pour dresser une bibliothèque*, au chapitre de la « qualité & condition » réservées aux livres, il préconise la collecte :

C'est pourquoy, puis que l'on peut assembler par la reliure ce qui ne l'a point esté par l'impression, conjoindre avec d'autres ce qui se perdroit seul, & qu'il se rencontre en effet une infinité de matieres qui n'ont esté traictée que dans ces petits livres, desquels on peut dire à bon droict comme Virgile des abeilles '*Ingentes animos angusto incorpore versant*'⁸⁷ il me semble qu'il est très à propos de les tirer des estalages, des vieux magazins, et de tous les lieux où il se rencontre, pour les faire relire avec ceux qui sont ou de mesme Auteurs, ou de pareille matiere, & puis apres les mettre dans une Bibliothèque⁸⁸.

Ainsi, pour les opuscules, il recommande de les relier ensemble, par auteur ou par matière, c'est une collecte raisonnée qui se fait jour et non une accumulation. Cette collecte est importante et nécessaire, « parce que c'est le moyen de les [les divers opuscules] mettre en considération », autrement, Naudé fait regretter la perte éventuelle de ces pièces : « Autrement il arrive d'ordinaire que pour avoir mesprisé ces petits livres qui ne semblent que

⁸⁵ NÉDELEC, Claudine, (Dir.), *Les bibliothèques, entre imaginaires et réalités*, Actes des colloques Bibliothèques en fiction (8-9 juin 2006) et Bibliothèques et collections (25-26 janvier 2007), Université d'Artois, Textes & Cultures, Arras : Artois Presse Université, 2009 (coll. Études littéraires et linguistiques).

⁸⁶ SAUVAGE, Olivia, « Le principe de collection, un outil d'analyse des bibliothèques de dévotion : l'exemple de Douai au XVII^e siècle » in NÉDELEC, Claudine, *Les bibliothèques, entre imaginaires et réalités*, op. cit., pp. 19-28, p. 20.

⁸⁷ « Déploient un grand courage en leur poitrine étroite », Virgile, *Géorgiques*, livre IV, vers 83.

⁸⁸ NAUDÉ, Gabriel, *Advis pour dresser une bibliothèque*, Reproduction de l'édition de 1644, précédé de « L'Advis, manifeste de la bibliothèque érudite » par Claude Jolly, Paris : Aux Amateurs de livres, 1990, p. 78-79.

bagatelles & pieces de nulle consequence, on vient à perdre une infinité de beaux recueils qui sont quelques fois des plus curieux d'une Bibliothèque »⁸⁹. Ce principe a pour vocation dans l'*Advis* de Naudé de rendre les divers écrits consultables, il met en avant l'utilité qu'ils peuvent revêtir. Edité pour la première fois en 1627, réédité en 1644, l'on peut penser à la répercussion qu'eut l'ouvrage de Naudé dans la constitution des bibliothèques. Surtout à une époque où l'imprimé, et par là même la constitution de bibliothèques, intègrent des perspectives plus vastes que la seule bibliothèque « ecclésiastique ». La conjoncture est alors propice à la création de bibliothèques « nouvelles »⁹⁰. Ce principe de collecte, Naudé le mit lui-même en pratique entre autres avec les mazarinades⁹¹. Y avait-il une perception de l'utilité des mazarinades en tant que pièces relatives à l'histoire ? Comme l'a remarqué Henri-Jean Martin en analysant la constitution des bibliothèques au XVII^e siècle, entre 1601-1641 d'une part et entre 1642-1670 d'autre part, les inventaires des bibliothèques font apparaître un attrait pour « les recueils de pièces commentant l'actualité la plus récente » qui « se multiplient »⁹².

Ainsi apparaît la diversité des collections de mazarinades actuelles : collections contemporaines, collections acquises au fil des siècles, acquisitions récentes sont toutes regroupées ensemble. Les collections actuelles sont bien souvent le fait d'accumulations de diverses collections. Que sont, de ce fait les collections normandes ? La première tâche de notre travail consistait à recenser les principales collections de la région. Certaines furent déjà recensées, d'autres sont cataloguées, mais qu'en est-il du patrimoine présent en Normandie ? Quel est le volume de ces collections ? D'où proviennent-elles ? Voici quelques-unes des premières questions que nous nous sommes posées. Des collections du XVII^e siècle réunies en agglomérat aux dernières acquisitions « ciblées », en passant par les collectionneurs « régionaux », il y a une grande diversité des collections normandes. Dans leur unité matérielle, ou unité relative à leur « contenu », les collections normandes de mazarinades revêtent plusieurs aspects. Ce sont aussi des collections de recueils de pièces « curieuses » ou ayant trait à « l'histoire du cardinal Mazarin », ou encore des collections de libelles - pièces

⁸⁹ *Ibid.*, p. 96-97.

⁹⁰ MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, *op. cit.*

⁹¹ GASNAULT, Pierre, « De la bibliothèque de Mazarin à la bibliothèque Mazarine », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques sous l'Ancien Régime 1530-1789*, sous la dir. de Claude Jolly, [Paris] : éd du Cercle de la Librairie, 1988, pp. 135-145.

⁹² MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, *op. cit.*, p. 513.

volantes axées autour des événements normands pour les collectionneurs régionaux. Ces diverses formations de collections sont à mettre en parallèle avec l'évolution « normale » de la formation des collections de mazarinades : des collectionneurs contemporains qui ont recueilli les libelles dès l'époque des faits, puis les acquisitions des collectionneurs ultérieurs, ceux du XIX^e siècle et de la constitution de collections raisonnées. C'est dans ce contexte que bibliophiles et sociétés normandes ont recherché les mazarinades relatives à la Normandie et qu'apparaissent les recueils de mazarinades normandes.

2. Les collections normandes de mazarinades

Les collections normandes de mazarinades se trouvent pour la plus grande part dans les bibliothèques municipales de Normandie. Tout comme la plupart des bibliothèques publiques de France, celles-ci furent formées au moyen des ouvrages provenant des anciens établissements religieux de la région supprimés à la Révolution, tout aussi bien que des bibliothèques privées. Les biens de l'Eglise, puis ceux des émigrés et enfin des institutions furent conduits vers les dépôts littéraires de chaque district. Par un décret de janvier 1794 (8 pluviôse an II), fut instituée une bibliothèque publique dans chaque district. Les dépôts littéraires furent alors transformés en bibliothèques, excepté pour les villes ayant une école centrale, où les livres lui furent souvent attribués⁹³. La plupart de ces collections régionales de mazarinades proviennent donc des saisies révolutionnaires. Il en est ainsi des collections de Rouen, d'Evreux, de Dieppe, de Caen, d'une part de celle de la bibliothèque du Havre.

a. La multiplicité des provenances : les saisies révolutionnaires

Si aujourd'hui toutes les collections sont réunies dans les bibliothèques publiques de Normandie, chacune a son histoire, et toutes les collections sont caractérisées par une multiplicité de provenances. Nous esquisserons donc pour chaque bibliothèque le chemin parcouru par les diverses collections. C'est le même schéma que connurent les bibliothèques de Rouen tout comme celles du Havre et de Dieppe. La « Seine-inférieure » fut alors ratissée par Dom Gourdin, puis toutes les collections furent repartagées. Le catalogue des manuscrits

⁹³ VARRY, Dominique, « Les confiscations révolutionnaires », *Histoire des bibliothèques françaises. Les Bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle (1789-1914)*. [Paris] : éd. du Cercle de la Librairie, 1991, pp. 9-27.

de la bibliothèque municipale de Rouen relatifs à la Normandie⁹⁴, est précédé d'une notice sur la formation de la bibliothèque par Edouard Frère. Celle-ci précise les différentes provenances du fonds, et elles sont extrêmement diverses. En effet, la bibliothèque de Rouen doit sa formation aux provenances d'anciennes abbayes, de couvents⁹⁵ et d'établissements publics supprimés en 1793. Dom Gourdin, ancien bibliothécaire du monastère de Saint-Ouen (de Rouen) fut chargé de la classification des ouvrages et de la formation des catalogues⁹⁶. La bibliothèque ouvrit ses portes en 1809. Une des provenances en est la bibliothèque du chapitre métropolitain, qui connut un développement sous l'impulsion de l'archevêque François II de Harlay (1632), à cette collection vint s'ajouter le dépôt effectué par Mgr de Saulx-Tavannes, qui versa à la bibliothèque du Chapitre métropolitain la bibliothèque de Mgr Jean IV Le Normant, évêque d'Evreux. C'est la bibliothèque de la ville qui recueillit une grande partie de la collection de l'archevêché. Une autre provenance des collections de la bibliothèque de Rouen est celle de la bibliothèque de l'Académie de Rouen, qui naquit en 1776 suite à la donation de M. de Cideville, un des membres fondateurs de l'Académie. Dom Gourdin lui succéda en tant que conservateur de la bibliothèque de l'Académie. Cette Bibliothèque était alors composée de 5343 volumes. Elle passa au dépôt général de Saint-Ouen, sous la direction de Dom Gourdin, et fut ensuite transférée à la bibliothèque de la ville⁹⁷. On distingue les livres appartenant à l'ancienne bibliothèque de l'Académie par un timbre apposé soit au commencement, soit à la fin de chaque volume. Ce sont ainsi deux provenances d'importance que l'on peut identifier, mais il y eut aussi les collections particulières de Saint-Ouen, des Capucins, des Cordeliers, des Carmes déchaussés, des Bénédictins de Bonne-Nouvelle, du prieuré de la Magdeleine de Rouen, des prêtres de l'Oratoire, des Récollets, des Dominicains, ainsi que celles de Jean Bigot et d'Emeric son fils, celles de l'abbé de Saas, du médecin Larchevesque, et enfin celles des avocats au parlement de Normandie, de M.M. Haillet de Couronne, lieutenant-général criminel au bailliage de Rouen, d'Auguste Le Chevalier, avocat, et de bien d'autres. En 1791, le département de Seine-Inférieure autorisa Gourdin, ancien

⁹⁴ *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque municipale de Rouen relatifs à la Normandie, précédé d'une notice sur la formation de la bibliothèque et de ses accroissements successifs*, éd. E. Frère, Rouen : Imprimerie de Henry Boissel, 1874.

⁹⁵ Certains des volumes de mazarinades portent un ex-libris d'établissements religieux.

⁹⁶ Il rédigea 6 volumes manuscrits in folio, dont deux pour la section histoire. Toutefois, nous n'avons pu consulter ces catalogues, sur lesquels figuraient peut-être les provenances des recueils de mazarinades.

⁹⁷ *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque municipale de Rouen relatifs à la Normandie, op. cit.*, introduction, p. 17.

religieux bénédictin de Saint-Ouen « à se transporter dans toutes les maisons religieuses, aux fins d'en enlever et faire transporter à Rouen tous les livres, tableaux, médailles et morceaux d'histoire naturelle qui pourraient [se trouver] »⁹⁸ au district de Dieppe. C'est alors qu'ils se saisirent des bibliothèques des Génovéfains et des Capucins de la commune d'Eu, d'une portion des bibliothèques de la commune de Dieppe et de celle de Longueville ; il en fut tout autant du district de Montivilliers et de Cany, et ils s'emparèrent aussi des bibliothèques de Fécamp, du Havre, de Valmont, du Valasse et d'Ingouville. Dans celui de Caudebec, ils saisirent celles de Jumièges, de Saint-Wandrille, d'Ouille, de Bouville et de Caudebec. Une fois le tout amené au dépôt général de Rouen, un arrêté permit à chaque district de se ressaisir de tous les effets qui lui appartenait⁹⁹. Malgré cela, cette variété des provenances perdue pour le fonds ancien de la bibliothèque de Rouen, riche en 1872, date de la rédaction de « l'étude historique sur la bibliothèque publique de Rouen et sur les anciennes bibliothèques publiques de cette ville (1200-1809) », de 115 000 volumes issus des diverses bibliothèques formant alors la Seine-Inférieure.

La bibliothèque du Havre, autre grande bibliothèque municipale de Haute-Normandie et la plus ancienne de toutes¹⁰⁰, recueille un certain nombre d'ouvrages des abbayes de Fécamp, de Montivilliers, du Valasse, des couvents des Capucins du Havre, de Fécamp, d'Harfleur, et des Pénitents d'Ingouville. A la suite du partage des saisies du pays de Caux entre le district de Rouen et celui de Montivilliers, il fut effectué un retour au Havre des divers ouvrages saisis. A l'ouverture, la bibliothèque ne contenait plus que 13000 ouvrages sur les 26 ou 28 000 référencés dans les catalogues faits à la fin XVIII^e siècle. Cette différence numérique est due aux diverses restitutions alors effectuées, aux détériorations, aux ventes et dilapidations¹⁰¹. Les différents allers-retours des livres ont forcément conduit à la perte d'une part des collections.

⁹⁸ *Ibid.*, introduction, p. 20-21.

⁹⁹ *Rapport des Travaux du département de la Seine Inférieure, depuis le mois de novembre 1792 jusqu'au 1^{er} brumaire an IV (1795) de la République*, [Rouen] : Impr. des Arts et du Département de la Seine Inférieure, 1797, p. 276.

¹⁰⁰ Elle ouvrit ces portes en tant que bibliothèque municipale en avril 1800. BRAQUEHAIS, Léon, « Notice historique sur la bibliothèque municipale du Havre, depuis sa formation jusqu'à nos jours. Ses principaux Manuscrits », *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, 56^e année, 1889, pp. 1-16, et LOGIÉ, Paul, *La Bibliothèque du Havre. Ses origines – Son développement – Son organisation et sa composition actuelles*, Le Havre : Micaut, 1934, (extrait du *Recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses*, 2^d semestre 1933).

¹⁰¹ LOGIÉ, *La Bibliothèque du Havre, op. cit.*, p. 21.

La multitude des provenances des collections due au grand nombre d'établissements visités, implique que dans de telles circonstances, sans marque distinctive, sans marque d'appartenance, il n'est pas possible d'identifier les provenances exactes des recueils¹⁰², et malheureusement, seule une poignée de volumes porte un ex-libris. La provenance même de saisies révolutionnaires n'est pas toujours assurée bien qu'elle soit la plus probable. Pour Rouen, il n'y a pas d'autres preuves certaines pour le fonds principal que quelques ex-libris du prieuré de la Magdeleine, et pour une sous-collection dont nous savons qu'elle est issue de l'ancienne bibliothèque de l'archevêque. A la bibliothèque du Havre, nous pouvons être sûrs que la collection émane des confiscations révolutionnaires puisqu'il y a une marque d'appartenance de l'abbaye de Fécamp, ce qui offre la perspective d'une provenance certaine. A Dieppe, cela se suppose aussi, car c'est la base de la formation des bibliothèques publiques actuelles, mais il n'y a pas de marque assurée¹⁰³. Si certaines grandes collections ont pu être identifiées à travers le monde, telles celles de Russie et de Tokyo qui se recoupent¹⁰⁴, nous ne pouvons connaître la majorité des provenances des collections normandes. Seuls quelques recueils ont des provenances ou des propriétaires identifiables.

Sur cette « histoire » commune de la formation des bibliothèques de Seine-Maritime, ancienne Seine-Inférieure, se reflète celle des bibliothèques de l'Eure. Ainsi, une grande partie du fonds ancien de la bibliothèque d'Evreux provient des confiscations révolutionnaires faites aux communautés religieuses, celle de l'abbaye de Saint-Taurin, du chapitre de la cathédrale, du séminaire, du couvent des Capucins, de l'abbaye de Lyre, ainsi qu'aux émigrés et déportés de la région. Malgré les huit dépôts littéraires créés dans l'Eure, à la différence de la Seine-Inférieure, personne ne les prit en charge comme le fit Dom Gourdin¹⁰⁵. Le dépôt littéraire d'Evreux connut lui aussi divers aléas, des dispersions de livres, vendus, volés, rendus comme ce fut le cas pour le Séminaire de la ville, avant de retourner à la bibliothèque municipale

¹⁰² Outre cette absence de marque distinctive, il faut noter aussi les mélanges et les éparpillements qui eurent lieu lors de la constitution du fonds rouennais à l'époque des saisies : nombreux vols, dommages physiques des volumes, pertes, et une fois tous les volumes arrivés au centre de Rouen, la redistribution dans les « communes d'origines » des ouvrages.

¹⁰³ Une partie de la collection de Dieppe porte un ex-libris qui n'a pu être identifié.

¹⁰⁴ CARRIER, « Souvenirs de la Fronde en U.R.S.S. : les collections russes de mazarinades », *op. cit.*, et ICHIMARU-REBOLLAR, « Mazarinades : la collection de l'université de Tokyo », *op. cit.* Ces deux grands fonds de mazarinades possèdent une sous-collection qui est dispersée entre chacun des deux fonds.

¹⁰⁵ NEVEU, Valérie, *Catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France : Volume XVII, Haute-Normandie*, Genève : Droz, 2005. p. 457.

d'Evreux, en 1909. Ici encore une part des collections fut perdue, et nous en avons une preuve certaine avec la collection de mazarinades d'Evreux dont une partie des tomes manque. Nous avons pu identifier la majeure partie des provenances de la collection de mazarinades d'Evreux malgré leur diversité.

L'histoire de la bibliothèque de Caen est légèrement différente. L'origine de cette bibliothèque¹⁰⁶ remonte à la fondation de l'université, en 1431. Pillée et fermée, elle ouvrit de nouveau en 1736, grâce à diverses donations¹⁰⁷. Aux premières collections des institutions s'ajoutèrent en 1792 les bibliothèques des émigrés, celles de l'université et de l'académie de Caen, toutes deux supprimées en août 1793. Ce fut François Moysant, bibliothécaire de l'université de Caen depuis 1786, qui eut en charge dès 1790 les bibliothèques des établissements religieux supprimés. La bibliothèque de Caen s'enrichit aussi, lors de la formation de l'école centrale, des dépôts de Bayeux, Vire, Avranches et Coutances¹⁰⁸.

Une source spécifique pour reconstituer l'histoire des collections aurait pu être fournie par les inventaires de saisies révolutionnaires. Cette documentation est une des clefs pour saisir les provenances des volumes. Toutefois, elle a ses limites. Les inventaires y sont parfois grossiers, ils pratiquent par paquets de plusieurs livres ou de recueils, ne notant que quelques titres « importants », et ne présentent l'état d'une bibliothèque que pour une période donnée. Prenons par exemple l'abbaye de Saint-Taurin, d'où est issue la collection de mazarinades de la bibliothèque d'Evreux. L'inventaire relève que la bibliothèque comptait 2200 ouvrages, mais aucun détail n'est donné¹⁰⁹. Un autre exemple, tout aussi significatif quant au traitement fait aux recueils de pièces, qui étaient alors considérés comme peu de chose, se trouve dans un rapport sur les bibliothèques de l'Ouest, rédigé par F. Ravaisson¹¹⁰. Celui-ci note en 1840 à propos de la bibliothèque de Dieppe, « il faut remarquer cependant, au moins comme curiosités, une collection assez considérable de mazarinades ». Ces recueils n'étaient pas perçus comme ce que l'on appelait alors un « bon livre » ou un « livre utile » mais comme

¹⁰⁶ MANCEL, Georges, *Notice sur la bibliothèque de Caen*, Caen : A. Le Roy, 1840.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 1-5. Ici aussi nous pouvons supposer une première perte possible de recueils de mazarinades.

¹⁰⁸ RAVAISSON, Félix, *Rapports au ministre de l'instruction publique sur les bibliothèques des départements de l'Ouest, suivis de pièces inédites*, Paris : Joubert, 1841.

¹⁰⁹ Archives départementales de l'Eure, Q339. Déclaration des biens des religieux de l'abbaye de Saint-Taurin.

¹¹⁰ RAVAISSON, *Rapports au ministre de l'instruction publique sur les bibliothèques des départements de l'Ouest, suivis de pièces inédites*, *op. cit.*, p. 289.

une curiosité, au-delà de cet aspect « curieux » ils n'apparaissent pas comme remarquables. De ce fait, ils sont rarement notifiés dans les inventaires, quels qu'ils soient. Pour cette littérature pamphlétaire, d'actualité, nous ne disposons pas des mêmes sources que pour le livre, elle n'a pas subi le même traitement. Il est donc extrêmement difficile de formuler la provenance avant leur attachement aux collections actuelles des bibliothèques publiques. Les catalogues des dépôts littéraires, obligatoires à l'issue des saisies, se voulaient précis puisqu'ils étaient rédigés en vue de la formation du premier catalogue national. Mais ces catalogues n'ont pas toujours été faits, ou même simplement retrouvés. Dans son rapport sur les bibliothèques de l'Ouest, F. Ravaisson, note que les catalogues, à Caen par exemple, sont en cours¹¹¹. Quant aux catalogues des dépôts littéraires de l'Eure, très peu ont été conservés, aussi bien pour les établissements religieux que pour les émigrés¹¹². Ce sont donc deux sources qui auraient pu nous renseigner mais qui demeurent difficiles d'accès. Les amalgames de volumes constituant les collections actuelles de mazarinades sont difficiles à identifier selon une provenance spécifique puisque une fois réunis, ils ont été mélangés à d'autres d'une collection distincte et ne sont pas notifiés dans les inventaires. Une autre source spécifique pour identifier la provenance des collections reste, avec les traces manuscrites et les ex-libris, le contenu des recueils.

Malgré les circonstances de constitution des bibliothèques, les confiscations régionales, sans marque d'appartenance on ne peut que supposer l'origine normande des recueils et non pas l'affirmer. Toutefois, nous possédons un indice de cette origine : l'importance ou la présence des impressions régionales, particulièrement pour les numéros de la *Gazette* ainsi que pour les pièces officielles, laisse entrevoir une constitution en région. Il en est ainsi pour la collection ayant appartenu à Jean IV Le Normant¹¹³. C'est une des collections dont nous pouvons retracer l'histoire. Ornée de l'*ex-libris* de l'évêque d'Evreux, la collection, au lieu d'être léguée aux chanoines d'Evreux, fut léguée à sa nièce¹¹⁴, et achetée par l'archevêque de

¹¹¹ *Ibid.*, p. 227.

¹¹² VARRY, Dominique, « Aperçu sur les bibliothèques privées de l'Eure confisquées sous la Révolution », *Annales de Normandie*, 45^e année, n° 3, 1995, pp. 327-351.

¹¹³ Jean IV Le Normant, évêque d'Evreux de 1710 à 1733, était originaire d'Orléans. Il possédait une riche bibliothèque, acquise par l'archevêque de Rouen Saulx-Tavannes.

¹¹⁴ *Arrêt du parlement au sujet de la fameuse bibliothèque de feu Jean Le Normand, évêque d'Evreux, par lequel on a adjugé la bibliothèque à son héritière, nonobstant la prétendue pollicitation contenue dans un mandement du 28 avril 1733, Rouen, Viret, 1735*, [Numérisé sur Gallica].

Rouen, Nicolas de Saulx de Tavannes en 1737 pour l'archevêché¹¹⁵, puis léguée par celui-ci à la bibliothèque du chapitre cathédral de Rouen, une des bibliothèques confisquées. Nous ne savons malheureusement pas de quelle manière l'évêque d'Evreux acquit cette collection, mais nous pouvons formuler l'hypothèse qu'il en eut possession en Normandie et que c'est une collection de constitution régionale. En effet, un grand nombre de libelles qu'elle renferme sont d'impressions régionales, et on remarque un numéro de la *Gazette* distribuée à Rouen. Quant aux pièces émanant du pouvoir royal, principalement les Déclarations, ayant pour mission de faire connaître la volonté du roi, ces « travaux de villes » dont bon nombre d'imprimeurs provinciaux vivaient, elles sont éditées par les imprimeurs de la cour de Rouen. L'on peut comparer ces recueils avec d'autres de provenance certaine, tels les recueils de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle de Rouen, ou du Prieuré de Saint-Lo de Rouen, qui ne contiennent pas uniquement des mazarinades mais dont les pièces qui entourent les mazarinades au sein des recueils sont des pièces régionales, par leur impression ou par leur sujet. Ainsi, nous y trouvons aussi bien une pièce de procès du temps, ou encore des numéros de la *Gazette* antérieurs ou postérieurs à la Fronde de quelques années, distribués à Rouen. Cette confrontation laisse envisager une constitution régionale contemporaine de la collection ayant appartenu à Jean IV le Normant.

Les limites d'identification pour toutes les collections sont donc des inventaires peu fiables, évasifs, des catalogues des dépôts littéraires manquants, des archives détruites ou perdues, comme à Caen, où malheureusement la bibliothèque fut presque entièrement anéantie par les bombardements de 1944. Ce à quoi il faut ajouter les différentes bizarreries lors des confiscations. Bien souvent, ces collections demeurent anonymes, leur provenance, incertaine, ne peut être identifiée. Toutes ces bibliothèques se sont accrues au XIX^e siècle par des acquisitions et des legs, là nous possédons plus de renseignements, surtout lors d'achats ou de legs de grands collectionneurs. Pour les plus modestes, il arrive encore que parfois nous soyons face à un défaut d'archive. Notre postulat malgré cela demeure que ces collections sont issues des dispersions des collections d'établissements religieux et d'émigrés lors des saisies, qu'elles se rencontraient déjà en région lors des saisies, quelques rares fois nous

¹¹⁵ Archives départementales de Seine-Maritime, G 2013, dans l'inventaire des meubles de la succession de Mgr de Saulx-Tavannes, au palais archiépiscopal de Rouen, se trouve un inventaire de sa bibliothèque, il y est fait mention des livres aux armes de Mgr Le Normand, évêque d'Evreux, achetés pour la bibliothèque de l'archevêché et réclamés au nom de Mgr de La Rochefoucauld.

pouvons être assurés de leur constitution au moment des faits en région. Un autre point important : en raison de quelques ex-libris rencontrés, ces collections semblent provenir surtout d'établissements religieux. Ces deux aspects correspondent à deux points relevés par Dominique Varry dans son étude sur les bibliothèques de l'Eure quant à « l'âge des collections ». Les établissements religieux avaient des collections plus vastes et plus anciennes par rapport aux particuliers¹¹⁶. Il est donc possible d'en déduire que les collections de mazarinades en Normandie sont en province de longue date, dès la Fronde ou presque.

Les autres bibliothèques normandes à fonds patrimonial, ne possèdent pas de collection de mazarinades. Cela doit être dû au rapatriement de certains dépôts littéraires vers les grands centres, comme ce fut le cas à Caen et à Evreux. Les grandes collections normandes de mazarinades se rencontrent donc à Rouen, Dieppe, Evreux, Caen et Le Havre. Nous retrouvons aussi quelques pièces éparses dans d'autres bibliothèques, telles celles de Lisieux et de Pont-Audemer. Celles-ci ont du moins un centre d'intérêt régional puisque ce sont spécifiquement des pièces à sujets normands.

b. Les collections d'Ancien Régime

Les collections rencontrées en Normandie sont d'une importance variable, allant de quelques pièces à des milliers de titres¹¹⁷. Pour la bibliothèque de Rouen, le fonds U issu des saisies révolutionnaires regroupe la section « Histoire » et le fonds I la section « Science et arts ». C'est au sein de ces deux ensembles de fonds que se trouvent les collections de mazarinades. La collection de Rouen¹¹⁸ se regroupe dans un fonds principal, mais diverses sous-cotes et recueils isolés viennent la compléter. La collection principale est forte d'un ensemble de soixante volumes, soit environ 3000 pièces¹¹⁹, ainsi que de nombreuses pièces manuscrites. Cet ensemble, bien que présentant une unité physique, par son format in-4° et sa reliure en parchemin typique de l'époque, émane de l'accumulation de collections distinctes. Effectivement, certains volumes portent l'ex-libris manuscrit du prieuré de la Madeleine de Rouen : « Ex Lib. BM Magdal. Rothomagensis », un autre volume porte sur la page de titre

¹¹⁶ VARRY, « Aperçu sur les bibliothèques privées de l'Eure confisquées sous la Révolution », *op. cit.*

¹¹⁷ Voir Annexe 2, A.

¹¹⁸ Sous la cote U1266-1. Sur l'ensemble des soixante volumes, dix-sept n'ont pu être inventoriés pour des raisons de conservation. Ce fonds avait déjà été inventorié par Célestin Moreau, ainsi que par Hubert Carrier.

¹¹⁹ CARRIER, *La presse de la Fronde*, *op. cit.*, vol. 1, p. 38.

l'ex-libris manuscrit "Ex Bibliotheca fratrum Sammarthanorum", "De Sainte Marthe"¹²⁰. De plus, l'étude des doubles, qui ponctuent régulièrement les pièces, renvoie toujours aux mêmes volumes. Par exemples, les volumes 10 et 11, possèdent certaines pièces en commun, ils ont tous les deux le *Courrier François traduit fidèlement en Vers Burlesques*¹²¹. D'autres recueils se ressemblent par leur contenu, bien qu'aucun ne soit identique. Cette multiplication des exemplaires permet de déduire la pluralité d'origines de la collection. Suite aux divers mouvements de la bibliothèque, vers la fin du XVIII^e siècle, tous ces volumes ont été réunis en une seule collection de 58 volumes, cotée 1 à 64¹²², selon l'ordre chronologique des parutions des pièces. Notons d'ores et déjà un recueil particulièrement précieux pour la Normandie, le seizième volume, constitué de pièces rouennaises. Il est à ce jour un des rares « recueils rouennais » connus¹²³.

La bibliothèque de Rouen possède aussi une sous-collection bien distincte qui est à ajouter à cette collection principale ; elle est constituée de huit recueils factices¹²⁴. Celle-ci est intitulée *Mélange sur le ministère du cardinal Mazarin*. Les huit volumes¹²⁵ portent l'ex-libris de Jean IV le Normant, évêque d'Evreux, dont l'archevêque de Rouen acquit la bibliothèque, raison pour laquelle sa collection est aujourd'hui dans les fonds rouennais et non ébroïcien. Cette collection n'ayant pas été inventoriée, nous l'avons cataloguée personnellement. Pour cet ensemble de 495 pièces, il n'y a quasiment pas de double puis qu'il comprend 491 titres. Elle est comme toutes les collections contemporaines du temps de la Fronde un mélange de pièces « polémiques » et de pièces officielles. En outre, il s'y trouve 38 pièces d'éditions rouennaises. De même, le cinquième volume, sur le ministère du cardinal de Richelieu, comprend de nombreuses pièces officielles et quelques *Gazettes* de Rouen. C'est pour cela qu'il nous est apparu que cette collection fut constituée en région dès l'époque de la Fronde. Cette collection nous a permis de référencer des mazarinades d'édition rouennaises non notifiées jusqu'alors¹²⁶.

¹²⁰ Il s'agit des frères Scévole et Louis de Sainte-Marthe.

¹²¹ *Le Courrier François traduit fidèlement en Vers Burlesques*, Paris : Claude Boudeville, 1649, [2848].

¹²² Toutefois dans le premier volume ce ne sont pas des mazarinades, et 5 numéros de volumes ne sont pas attribués.

¹²³ U1266-1-16.

¹²⁴ Cotés U1266-2.

¹²⁵ Il faut retrancher à cette collection le volume 5, portant sur le ministère de Richelieu.

¹²⁶ Rouen, U1266-2-4, *Relation véritable de la défaite de cinq cens Chevaux de l'Armée de Monsieur le Prince, luy present : De la prise de Tonné-Charente par Monsieur le Comte d'Harcourt. Et la prise du Chasteau de*

Enfin sous une autre cote, dans certains recueils factices classés dans la section des pièces relatives à « l'histoire du règne de Louis XIV »¹²⁷, nous avons encore trouvé des mazarinades, dont un volume, le cinquième, s'avère être un volume réputé manquant de la collection principale de mazarinades. Ici les volumes sont disparates, par leur provenance et par leur contenu. Le volume 1 porte l'ex-libris de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle de Rouen. Le volume 4 est « anonyme », avec toutefois une note manuscrite biffée « Duval médecin à Evreux ». Le volume 5 porte l'ex-libris du prieuré de la Madeleine de Rouen. Ce volume est en fait le volume 9 réputé manquant de la collection principale. Ceci nous confirme une des provenances de la collection principale. Le volume 8 a un ex-libris gravé, ce serait celui du prieuré de Saint-Lo de Rouen¹²⁸. Il y a en tout cas un ex-libris manuscrit, « *Ex libris S. Laudi Rothomagensis* », qui confirme bien la provenance du prieuré de Saint-Lo de Rouen. L'ensemble représente 246 pièces, mais il faut considérer que seul le volume 5 est un recueil de mazarinades et qu'il contient à lui seul 130 pièces de 1649. Toutefois, les autres volumes présentent un grand intérêt, nous savons pour l'ensemble de ces volumes, que ce sont des parties de collections régionales, et surtout, nous sommes face à un certain nombre de mazarinades régionales. Ainsi, le volume 1 se compose majoritairement d'impressions rouennaises, tout comme les volumes 3 et 8. Bien qu'il n'y ait qu'une dizaine de mazarinades dans le volume 3 qui se constitue essentiellement de *Gazette* de distribution rouennaise, nous supposons ici encore une collection régionale. Nous avons trouvé là des pièces régionales à sujet régional comme la *Lettre du Roy, envoyée au Parlement de Rouen, sur le sujet de la détention de Messieurs les Princes de Condé & de Conty & Duc de Longueville*¹²⁹, que nous n'avons pas trouvée ailleurs.

Dijon, par les troupes du Roy, commandées par Monsieur le Duc d'Espèron : Avec les Articles accordés au sieur de la Planchette, commandant audit Chasteau & à la Garnison d'iceluy, qui tenoient pour le Prince de Condé, Jouxte la coppie imprimée à Paris, Rouen chez Jean Viret, 1651, ce sont deux pièces, la [3228] et la [2876]. La *Relation du succez emporté sur les Troupes de Monsieur le Prince, par Monsieur de Bougy, sous les ordres de monsieur le Comte d'Harcourt : Avec la deffaitte de cinq cens Chevaux*, Jouxte la coppie imprimée à Paris, A Rouen chez Jean Viret, 1652, [3162] pour l'édition parisienne (U1266-2-7). Ce sont deux pièces officielles de propagande gouvernementale. Nous avons aussi rencontré la pièce *Le Veritable secret de la Paix. A la Reyne. Par le Sieur B.E.S.D.P. P.*, Rouen jouxte la copie à Paris, 1651 [3963] pour l'édition parisienne, (U1266-2-4).

¹²⁷ Cotés U1277-34. Voir les volumes 1, 3, 4, 5 et 8.

¹²⁸ MEYER-NOIREL, Germaine, *Répertoire général des ex-libris français des origines à l'époque moderne : 1496-1920*, Tome XVI, Tomblaine : G. Meyer-Noirel, 2007. R 1082. « d'or au léopard de gueules, au chef denté d'azur chargé de cinq fleur de lys. Tête d'ange, masse de chantre en cimier ».

¹²⁹ *Lettre du Roy, envoyée au Parlement de Rouen, sur le sujet de la détention de Messieurs les Princes de Condé & de Conty & Duc de Longueville*, Rouen, David du Petit Val et Jean Viret, 1650, [129] 2^{ème} supplément.

On relève encore divers exemplaires épars qui ne sont pas intégrés à la collection de mazarinades bien qu'ils en soient. Nous retrouvons ainsi perçu comme ouvrage isolé, le volume U1277-32¹³⁰, portant lui aussi l'ex-libris du prieuré de Saint-Lo de Rouen, et le volume U1277-31, qui offre l'édition rouennaise du *Journal du parlement*. Nous retrouvons aussi dans la section « histoire » l'édition rouennaise de l'*Esclaircissement de quelques difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin* de Silhon, réédité à Rouen en 1651¹³¹. Alors que les éditions de 1653 de cet ouvrage ont été intégrées au fonds principal de mazarinades de la bibliothèque, celui-ci n'a pas été inclus. Il en va de même pour le *Recueil de maximes véritables et importantes pour l'institution du Roi, contre la fausse et pernicieuse politique du cardinal Mazarin, prétendu sur-intendant de l'éducation de Sa Majesté*, de 1652¹³². Enfin, dans le fonds normand, au sein d'un recueil intitulé « Histoire de Normandie », à la suite de *L'Inventaire de l'histoire de Normandie*, par d'Anneville, se trouve reliée l'*Apologie particulière pour Monseigneur le Duc de Longueville*¹³³. C'est ici une autre édition que celle répertoriée jusqu'alors par Célestin Moreau¹³⁴. Si nous n'avons pas trouvé dans ce fonds ancien de recueil à sujet normand, il est à noter que certains sujets normands furent classés comme pièces relatives à l'histoire de Normandie.

Un autre volume de mazarinades est à notifier¹³⁵. C'est un petit in-8°, dont nous ne pouvons assurer qu'il soit issu des saisies révolutionnaires. En effet, le recueil porte l'ex-libris du curé de Monville. La vente de la bibliothèque de Germain Barré curé de Monville près Rouen s'est effectuée en 1836¹³⁶, or nous n'avons pu trouver aucune trace d'un achat effectué

¹³⁰ Contenant l'*Histoire du temps, op. cit.*, le *Journal contenant tout ce qui s'est fait et passé en la Cour de Parlement de Paris, toutes les Chambres assemblées, sur le sujet des affaires du temps present*, Paris : Gervais Alliot et Jacques Langlois, 1649 [1741], communément appelé *Journal du parlement*, et les *Procez verbaux des deux Conferences : la premiere tenue à Ruel le dernier jour de février & autres jours suivants, entre les deputez du Roy & les deputez du Parlment & des autres Compagnies Souveraines, la seconde, tenue à S.Germain en Laye, le 16° jour de mars & autres suivants, entre les Deputez du Roy & ceux du Parlement & des Compagnies souveraines de la ville de Rouen*, Paris : imprimeurs & libraires ordinaires du Roy, 1649, [2895].

¹³¹ *Esclaircissement de quelques difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin*, Par le sieur de Silhon, Jouxte la coppie imprimée à Paris. A Rouen, par la société, 1651 [1181], coté U1265.

¹³² *Recueil de maximes véritables et importantes pour l'institution du Roi, contre la fausse et pernicieuse politique du cardinal Mazarin, prétendu sur-intendant de l'éducation de Sa Majesté*, Paris, 1652, [3039], in-8°, coté I 1660.

¹³³ *Apologie particulière pour Monsieur le duc de Longueville, op. cit.*, [119], coté Norm N 363.

¹³⁴ Ici, l'édition diffère de celle référencée jusqu'alors, elle fait 120 p. et non 116 p. comme habituellement rencontré.

¹³⁵ Coté U3131, répertorié dans le catalogue des saisies révolutionnaires sous la section « mélanges de pièces relatifs à l'histoire ».

¹³⁶ *Catalogue des livres rares et précieux composant la bibliothèque de M. l'Abbé Barré, décédé curé de*

par la bibliothèque. Nous y retrouvons les arrivées du *Courier François*, juxta la copie imprimé à Paris. Donc ce recueil, particulier dans sa morphologie, l'est aussi par son contenu. Il renferme des éditions rouennaises ce qui nous a permis d'étayer la supposition de certaines pièces rouennaises bien qu'il n'y ait pas de nom de lieu. Ceci nous amène donc à 4 volumes-livres supplémentaires ainsi qu'un recueil factice, dispersés dans les fonds. Les collections de mazarinades de la bibliothèque municipale de Rouen comprennent donc l'ensemble principal composé d'une soixantaine de volumes, la sous-collection de Jean IV le Normant avec ses 7 volumes, les 5 volumes de pièces d'histoire de France et de nouveau les 5 volumes que nous venons d'évoquer. La sous-collection de Jean IV le Normant doit être entrée comme collection de mazarinades, de même pour les divers suppléments mentionnés¹³⁷.

La majorité de la collection, issue des saisies révolutionnaires a une cohérence physique, l'in-4° avec une reliure en parchemin, mais cette cohérence se retrouve pour quelques volumes du fonds U1277-34. On pourrait suggérer suite à l'unité physique des volumes l'unité de provenance, l'étude des doubles montre qu'il n'en est rien. Quant aux cotes, elles ne suffisent pas, loin de là, à suggérer des unités de provenances. Elles tendent plutôt à suggérer des différences de provenance, alors que ce n'est pas non plus le cas. En effet, le volume 5 du fonds U1277-34 doit faire partie intégrante du fonds U1266-1. Qui plus est, quelques recueils épars se rattachent parfois à une collection, ainsi le volume U1277-32 appartient à la même collection que deux volumes du U1277-34, leur ex-libris permet d'identifier un unique possesseur avant les saisies révolutionnaires, alors que les volumes du fonds U1277-34 émanent de possesseurs différents. Ces non « cohérences » de classement dans les saisies révolutionnaires laissent un certain mystère sur la provenance des volumes, et surtout, nous obligent à approfondir les recherches sur les collections de mazarinades car les recueils

Montville près Rouen, Rouen : chez E. le Grand, éditeur, 1836. Grâce aux notices de ce catalogue, nous savons que G. Barré possédait quatre recueils in-4° de mazarinades, et douze volumes in-8° « contenant un grand nombre de pièces curieuses touchant les affaires de France, de 1604-1649. Cf. aussi BALLIN, Amand-Gabriel, « Suite à la notice sur les Palinods », *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, [Rouen] : Impr. de P. Periaux (Rouen), 1838, pp. 296-303, p. 303, il est fait mention de l'acquisition par la bibliothèque de Rouen de certains ouvrages de la bibliothèque de G. Barré. Cf. aussi FRÈRE, Edouard, *Manuel du bibliographe normand, ou Dictionnaire bibliographique et historique...* Rouen : A. Le Brument, 1858-1860, 2 vol. A l'article « Catalogue », il y a une notice sur le catalogue de Henry-Germain Barré.

¹³⁷ Un travail sur le catalogue a été entrepris après notre inventaire des fonds de mazarinades. Certains de ces volumes sont maintenant référencés sous le sujet « mazarinades ».

d'alors ne s'intitulent pas « mazarinades ». Il n'y a pas de doute que d'autres recueils doivent encore être relatifs aux mazarinades.

A l'heure actuelle, ceci forme un ensemble de 77 volumes regroupant 3800 pièces pour les collections rouennaises de saisies révolutionnaires. Il faut ajouter à cette collection, celles constituées par les collectionneurs, nous y viendrons ultérieurement. L'importance de cette collection, à laquelle il faut ajouter les quelques recueils et pièces épars, témoigne de la pénétration des mazarinades en région¹³⁸. Ce type de collection a un double intérêt. Il permet de cerner la situation du corpus normand au sein d'une grande collection, d'identifier sa répartition. Il amène aussi à côtoyer des pièces de collections régionales contemporaines des faits. Pour cette première grande collection, la plus conséquente en Normandie, ceci implique principalement pour notre connaissance du corpus normand, la re-découverte des pièces rouennaises.

La collection de Dieppe, non mentionnée par les bibliographes¹³⁹ alors qu'il s'agit d'une collection de 30 recueils factices, soit un peu plus de 2420 pièces, est comme la collection principale de Rouen issue de diverses provenances. Il y a peu de documents relatifs à cette collection, sinon sa mention dans l'ancien catalogue de la bibliothèque de Dieppe. Le bibliothécaire archiviste Arsène Morin composa le premier catalogue de la bibliothèque en 1857, dans lequel il révèle la présence des volumes de mazarinades. A cette notice, Arsène Morin ajouta un catalogue manuscrit de l'ensemble des pièces de cette collection. Grâce à ce catalogue nous pouvons connaître le contenu des volumes perdus. Hormis une brève mention de cette collection dans une revue en 1880¹⁴⁰, nous n'avons pas de renseignement sur elle. Il n'y a aucune date d'entrée ainsi qu'une quasi absence d'indication sur sa provenance. "Quasi" car l'un des ensembles présente un ex-libris manuscrit. Constituée en 1827-28, la bibliothèque municipale de Dieppe a aussi pour premier fonds les séquestres révolutionnaires provenant des Minimes, des Carmélites, des Capucins, des Jésuites et des Oratoriens. Nous pouvons supposer que telle est sa provenance.

¹³⁸ Voir CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 1, p. 460-461. Les grandes collections provinciales s'expliqueraient principalement par l'envoi massif de pièces parisiennes.

¹³⁹ Aujourd'hui sous la cote Ac 290 ter. 28 volumes, 30 à l'origine, deux sont manquants.

¹⁴⁰ Cette collection fut toutefois signalée dans la revue *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux : Notes and queries français : questions et réponses, communications diverses à l'usage de tous, littérateurs et gens du monde, artistes, bibliophiles, archéologues, généalogistes...* [Paris] : B. Duprat, n° 111 et n° 113, année 1880.

Cette collection est aussi un agglomérat de différentes collections. La description physique des volumes permet d'établir qu'il y eut plusieurs collections différentes. En effet, il s'agit d'un ensemble d'au moins deux « sous-collections » d'origines distinctes puis de différents volumes formant peut-être une troisième collection. Avec au moins deux types différents de reliure, bien que le premier type fasse se confondre une collection spécifique et l'ensemble des volumes « non identifiés ». Pour le moment, rien n'a pu nous éclairer sur l'identité de l'amateur qui a réuni ces sous-collections, ni sur leur histoire ou leur origine. Cet ensemble se présente donc sous la forme de trois sous-collections dont voici la description matérielle : la sous-collection A : 13 volumes, la sous-collection B : 9 volumes, et la sous-collection C : 6 volumes. Les volumes 1 et 2 étant perdus, nous ne savons à quelle sous-collection ils appartenaient.

La sous-collection A, dont le titre est « Recueil de pièces curieuses sur les affaires du temps du Card. Mazarin » est celle qui porte la mention à « Petri Charlet », soit celle ayant une marque d'appartenance puisque nous retrouvons son ex-libris manuscrit sur treize volumes. C'est une collection de 1100 pièces. On y trouve presque uniquement des pièces de 1649, à l'exception de quelques pièces datées de 1648. L'absence totale de pièces des années suivantes étonne. D'après la répartition proposée par Hubert Carrier, les mazarinades imprimées pendant la Fronde et conservées jusqu'à nos jours s'échelonnent ainsi selon leur répartition par titre: une cinquantaine pour 1648, 1975 pièces pour 1649, 725 pour 1650, 800 pièces pour 1651 et 1600 pour 1652 ; les années 1649 et 1652 étant les deux années les plus prolifiques en matière de publication (suite à l'explosion de libelles lors du siège de Paris pour 1649 et par la mise en place de véritables services de presse autour des partis en 1652)¹⁴¹. Que conclure de l'absence des années ultérieures ? La supposition qui nous semble la plus probable est une « perte » ou un « vol » lors des différents mouvements des collections pendant la période révolutionnaire.

La sous-collection B est sans ex-libris ni signe distinctif, quant à son titre de collection en tête de coiffe, c'est le même que celui donné à l'ensemble de la collection A. Cette sous-collection est constituée de 9 volumes, divers et variés, ce n'est d'ailleurs peut-être pas à proprement parler une collection mais la réunion de plusieurs volumes. Le volume 15 porte

¹⁴¹ CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 1, p. 84.

une marque d'appartenance non identifiée. Le volume 17 indique une appartenance à un ensemble formé par huit volumes, qui ne correspondent à aucun des neuf présents. Nous ne pouvons y voir une unité quelconque. Cet ensemble particulier n'en est peut-être pas un. En effet, chaque recueil a des spécificités différentes, que ce soit par les dates des pièces ou par le contenu des recueils. Plusieurs recueils couvrent les années 1649 à 1652. Si l'on considère que les classements se font soit par année soit par collection thématique, ici nous ne voyons pas quelle est l'unité au sein d'un recueil, ni des recueils entre eux. Enfin certains recueils portent un numéro de tomaisn différent de celui que nous lui connaissons aujourd'hui en tête de coiffe. Ce serait donc bien plutôt neuf volumes épars réunis ici dans la collection. Qui plus est, ils sont mélangés avec les recueils de la sous-collection A. La tomaisn générale ne suit pas les différentes provenances¹⁴². Ce sont donc très certainement neuf volumes isolés venus enrichir la collection. En tout cette sous-collection offre 660 pièces s'échelonnant de 1649 à 1652.

Et enfin une troisième sous-collection, la C, est constituée de six volumes¹⁴³, dont la reliure à nerf ainsi qu'un classement des mazarinades par genre (les lettres, les pièces en vers burlesques), et sa constitution de double par rapport à la collection A, permet de la définir comme émanant d'un autre propriétaire. Ici l'unité des six volumes apparaît par la forme physique et matérielle des recueils. Malheureusement, il n'y a ici non plus aucune marque d'appartenance. L'ensemble de ces six volumes forme un total de 618 pièces de 1649. Nous sommes donc face au moins à deux collections dont l'unité d'appartenance est sûre. Enfin les volumes 1 et 2, aujourd'hui manquants, mais dont nous connaissons le contenu grâce au catalogue manuscrit dressé par Arsène Morin, se composent pour le volume 1 de 53 pièces, ce sont surtout des pièces officielles de 1649, dont deux normandes. Le volume 2 est quant à lui constitué de trois pièces : le *Journal du parlement* et ses suites.

Pour la collection d'Evreux, les saisies révolutionnaires du département de l'Eure offrirent aussi une bonne moisson. Ce sont 1290 mazarinades reparties en vingt-trois recueils factices, dont les provenances sont bien plus certaines. Cette collection est majoritairement issue de

¹⁴² La sous-collection A comporte les volumes 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 21, 23 et 24. La sous-collection B comporte les volumes 4, 9, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 22.

¹⁴³ Les volumes 25 à 30.

l'abbaye de Saint-Taurin¹⁴⁴. Certains volumes portent un ex-libris, tel celui, manuscrit du Séminaire d'Evreux sur quelques volumes en parchemin. D'autres sont ornés de l'inscription sur le plat supérieur de la reliure en veau, « le Duc de Nivernois ». Ceux-ci seraient des volumes ayant appartenu à l'arrière-petit-neveu de Mazarin, selon une note de la bibliothécaire archiviste des années 1930. Il y a aussi d'autres volumes en parchemin sans marque distincte et des volumes à reliure en veau et à nervures, ornés de quelques fleurons au dos, aussi dépourvus de marque d'appartenance. Ce qui laisse supposer au moins cinq provenances distinctes, si ce n'est plus. Toutes ces collections sont relativement mélangées, elles se répartissent ainsi : la collection du Séminaire d'Evreux présente deux volumes, un pour chacune des années 1650 et 1651. La collection du « duc de Nivernois » se constitue de deux volumes de 1649. La collection anonyme en veau à nervure et à fleuron réunit trois volumes, deux pour 1649 et un pour 1650. Enfin les deux recueils anonymes en parchemin offrent des pièces de 1649. Les quinze volumes de la collection de l'abbaye de Saint-Taurin forment une unité physique et matérielle. Cette collection est ornée d'une dorure au fer au dos intitulant ses recueils « Recueil Curieux [*sic*] », suivie de l'année et du numéro du tome. Cette collection couvre toutes les années de la Fronde bien qu'il y ait des lacunes. Si les tomes 1 et 2 de 1649 sont bien présents, le tome 3 est un recueil de pièces religieuses des années ultérieures, et la toaison des volumes se poursuit au huitième tome pour cette année 1649. Ne sont donc conservés aujourd'hui que trois des au moins huit volumes initiaux constitués pour l'année 1649. Les autres années ne semblent pas lacunaires.

Outre cette collection de recueils, la bibliothèque d'Evreux possède deux pièces isolées de sujets normands, *Le Congé de l'armée Normande*¹⁴⁵, ainsi que *Relation véritable de ce qui s'est passé à la prise de la ville de Harfleur*¹⁴⁶. Cette dernière mazarinade fut acquise en 2005 par la bibliothèque afin d'enrichir le fonds ancien et local d'une pièce ayant trait à la Normandie. A cette collection de mazarinades, s'ajoutent deux volumes, ce sont d'une part *l'Esclaircissement de quelques difficultez touchant l'administration du cardinal Mazarin*¹⁴⁷,

¹⁴⁴ *Patrimoine des bibliothèques de France. Volume 9, Haute-Normandie, Basse-Normandie : un guide des régions*, Paris : Payot, 1995, p. 94.

¹⁴⁵ *Le Congé de l'armée Normande*, s. l. n. d. [752] Cotée d 19192.

¹⁴⁶ *Relation véritable de ce qui s'est passé à la prise de la ville de Harfleur près le Havre par l'armée de Monseigneur le Duc de Longueville : ensemble la liste de tous les officiers de son armée*, Paris : Nicolas de La Vigne, 1649. [3214] Cotée c 15355.

¹⁴⁷ *Esclaircissement de quelques difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin*, *op. cit.*, [1181],

ainsi que deux exemplaires de l'*Histoire du temps*¹⁴⁸, l'un en volume, l'autre en pièce reliée dans un recueil. Nous observons ici la même tendance dans les fonds anciens à mettre ces volumes à part et non au sein des collections de mazarinades. Pourtant, l'*Histoire du Temps* est reliée en recueil avec d'autres pièces du temps, tout comme le *Journal du parlement*, relié en recueil avec une trentaine d'arrêts, le *Courrier François*, quelques relations, et les *Procez-verbaux de deux conférences*¹⁴⁹. Ce sont donc vingt-six recueils qui constituent l'ensemble de la collection de mazarinades de la bibliothèque d'Evreux.

La collection de Caen forme un ensemble de sept volumes et d'un portfolio pour un total de 432 pièces. Cet ensemble fut fort probablement constitué de quatre provenances différentes, bien qu'une étude des doubles en révèle un nombre infime. Si des numéros d'inventaire sont présents sur les recueils, il n'y a plus d'archive suite à l'incendie de 1944. Ici aussi, les reliures datent du XVII^e siècle, voire du premier quart du XVIII^e siècle. Le cœur de cette collection est constitué des volumes 1 à 5. En effet, il y a une unité physique des volumes avec des fleurons, et ils portent tous en page de titre *Recueil universel et curieux de toutes les pieces du temps. Sur les mouvemens arrivez és Années 1648 & 1649*. Dans ces cinq volumes, il y a 360 pièces, dont des portraits du temps, au nombre de 11. Le sixième volume, portant en fin de recueil une marque d'appartenance à un parisien (dont le nom n'a pu être identifié), est constitué de 36 pièces, majoritairement de 1652, autour des controverses politiques. Le septième volume a un double ex-libris, c'est le seul dont la provenance soit certaine. Ayant précédemment appartenu à Jean Hermant, curé de Maltot, il est donc de provenance régionale. Ce volume, qui n'est pas à proprement parler un recueil de mazarinades (il se compose principalement de pièces du *Journal des Savants*), contient cinq recueils d'édition rouennaise de mazarinades. Il fut ensuite acquis par la bibliothèque de l'académie de Caen, saisie lors des confiscations révolutionnaires. Enfin le portfolio contient 32 pièces isolées. Les recueils ayant souvent été démembrés et vendus au détail, au XIX^e siècle particulièrement, nous en avons ici un bel exemple. Les pièces ont subi divers traitements. Aujourd'hui brochées dans des pochettes bleues, elles portent différents chiffres, lettres, ou

Evreux b 1091.

¹⁴⁸ *Histoire du temps*, op. cit., [1644], Evreux c 2601 pour le volume, in-8°, et b 1593 (1) pour la pièce contenue en recueil. Ce même recueil contient des pièces sur les troubles d'Angleterre.

¹⁴⁹ *Procez verbaux des deux Conferences*, op. cit., [2895], Evreux, b 1598.

d'autres combinaisons de référencement selon leurs divers propriétaires successifs. Il y a par exemple une pièce estampillée « legs Travers ». La collection de Caen offre un total de 400 titres, majoritairement de 1649.

La collection du Havre a une double origine. Elle émane des saisies révolutionnaires mais aussi d'une politique d'acquisition volontaire. Il y a trois recueils de mazarinades issues de saisies révolutionnaires. Ces trois recueils provenant de la bibliothèque des Bénédictins de la Sainte-Trinité de Fécamp portent l'ex-libris manuscrit de l'abbaye : « *ex libris monasterii sanctissime Trinitatis Fiscannentis catalogo inscriptus* ». Ces ex-libris datent du catalogage des ouvrages de l'abbaye en 1680. Ces ex-libris doublent ceux de Nicolas de Masseilles, dernier moine non « mauriste » de l'abbaye, infirmier et prieur de l'abbaye de Fécamp¹⁵⁰, un « vieux moine » comme il se présente lui-même, en pleine époque de la réforme de la congrégation de Saint-Maur à l'abbaye de Fécamp. Arrivés en décembre 1649, les « mauristes » intégrèrent les ouvrages des anciens moines à leur collection pour leur bibliothèque. L'ex-libris de Nicolas de Masseilles fut alors doublé par celui de l'abbaye, mais, étant manuscrit, il est toujours visible, on y lit « De Marseille infirmier ». Ces volumes font partie des rares volumes dont nous avons une provenance certaine. Leur intérêt est qu'ils proviennent de la région à l'époque des troubles de la Fronde. Nous sommes donc face à des volumes dont les pièces furent collectées en région, par un contemporain des faits. Le premier recueil¹⁵¹, contenant cinquante pièces, est constitué de mazarinades de 1649, ce ne sont quasiment que des pièces de vers burlesques, dont les douze arrivées du *Courrier français traduit fidèlement en vers Burlesques*. Le second recueil¹⁵², est constitué de 86 pièces en prose dont deux ne sont pas des mazarinades, et une troisième est un double : soit 83 pièces. Celui-ci débute par les douze arrivées du *Courier François apportant toutes les nouvelles véritables de ce qui s'est passé depuis l'enlèvement du Roy*. Ce recueil majoritairement formé de pièces de 1649, est suivi de quelques pièces de 1650-1651 sur l'emprisonnement du prince

¹⁵⁰ *L'Abbaye bénédictine de Fécamp. Ouvrage scientifique du XIII^e centenaire (658-1958)*, sous la dir. de Jehan Le Povremoyne, Fécamp : L. Durand et fils, 1959-63, 4 vol. Sur les différentes graphies du nom Masseilles, ou Maceilles, ou Marseille, voir CHABANNES, Hervé, GASTINNE, Jean-Baptiste, ROUET, Dominique, *La première histoire du Havre. Les mémoires de Guillaume de Marceilles*, éd. L'écho des vagues, 2012, p. 16.

¹⁵¹ Coté R1970.

¹⁵² Coté R1968.

de Condé. Enfin le troisième recueil¹⁵³, offre 32 mazarinades, principalement des pièces de 1649, deux exceptées qui sont de 1650.

Deux autres pièces portent l'ex-libris de Nicolas de Masseilles, ce sont l'*Histoire du temps* et le *Journal du parlement*, toutes deux dans leur édition rouennaise¹⁵⁴. Ces deux pièces, véritables volumes à elles seules vu leur ampleur, ajoutées aux trois recueils témoignent de la pénétration des pièces en région, et de la réappropriation de l'information en région au moyen des rééditions rouennaises.

c. Le temps des collectionneurs

Suivons l'évolution « classique » des collections au fil du temps. Après les grands ensembles en agglomérat du temps des faits, les collectionneurs s'attachent, surtout au XIX^e siècle, à réunir des collections thématiques de mazarinades. L'autre partie des collections de mazarinades en Normandie provient d'acquisitions que l'on peut qualifier de volontaires. Ceci est particulièrement vrai pour la bibliothèque du Havre principalement, dont la politique d'acquisition des mazarinades s'est effectuée autour des sujets normands, à l'instar des collectionneurs normands du XIX^e siècle. Cette impulsion d'acquisition pour le sujet normand émane aussi d'une volonté de la Société rouennaise des bibliophiles, qui réimprima au XIX^e siècle les *mazarinades normandes*¹⁵⁵, soit vingt et une pièces ayant trait à la Normandie. La plupart des bibliothèques normandes possèdent ces réimpressions du XIX^e siècle. Il faut aussi considérer l'intérêt porté à certaines mazarinades normandes par la Société des Bibliophiles normands, qui publia, dans ses *Pièces historiques et littéraires, recueillies et publiées par plusieurs bibliophiles : miscellanées*¹⁵⁶, de 1877, *La Prise de la ville de Harfleur par l'armée du Duc de Longueville*¹⁵⁷, avec une notice, ainsi que *La Lettre de Monsieur d'Avremesnil à Monsieur de Longueville*¹⁵⁸.

¹⁵³ Coté R2156.

¹⁵⁴ Cotées R359 et R522.

¹⁵⁵ *Mazarinades normandes*, op. cit.

¹⁵⁶ *Pièces historiques et littéraires, recueillies et publiées par plusieurs bibliophiles : miscellanées*, [Rouen] : imp. de H. Boissel, 1877.

¹⁵⁷ *Relation véritable de ce qui s'est passé à la prise de la ville de Harfleur pres le Havre*, op. cit., [3214].

¹⁵⁸ *Lettre de Monsieur d'Avremesnil Chef de la Noblesse de Caux en Normandie, envoyée à Monseigneur le Duc de Longueville, sur le sujet de la descente de six mil hommes aux ports de Dieppe, S.Vallery & le havre, conduits par le sieur de Tibermesnil Gouverneur pour les Estats de Hollande. Avec le nombre de nostre armée dans la Normandie*, Paris : veuve d'Antoine Coulon, s. d. (1649), [1974].

Les fonds normands des bibliothèques régionales renferment souvent ces réimpressions du XIX^e siècle. Nous les retrouvons à Rouen¹⁵⁹, à Dieppe¹⁶⁰, à Caen¹⁶¹, à Evreux¹⁶², aux archives départementales de la Manche, dans la bibliothèque historique de la ville de Saint-Lô¹⁶³, et à Alençon, à la bibliothèque de Lisieux¹⁶⁴, ainsi qu'à la bibliothèque de l'université de Caen (Section droit-lettres)¹⁶⁵. Il est à remarquer qu'à Rouen, le fonds normand possède la collection des 21 mazarinades normandes publiées par la Société rouennaise des bibliophiles, et une autre collection de fonds normand fut constituée à partir des pièces originales. Toutefois ce second fonds est lacunaire. D'une part il ne regroupe pas l'ensemble des sujets normands présentés par la Société, d'autre part, aujourd'hui bon nombre de ces pièces ont disparu. Sur les treize réputées présentes – recensées, seules cinq sont consultables. La constitution du fonds normand naquit lui aussi sous l'impulsion du XIX^e siècle. Quant à la bibliothèque du Havre, elle ne possède que quelques exemplaires de ces réimpressions, ce sont des dons de la Bibliothèque Mazarine. Mais c'est ici une collection axée sur les sujets normands, grâce aux collectionneurs. Ces collections de *mazarinades normandes* constituent les seuls recueils normands que nous avons pu trouver. En effet, il ne semble pas y avoir de recueil contemporain de la Fronde constitué autour de la Normandie. Seuls se regroupent parfois au sein d'un recueil les pièces officielles concernant les troubles normands ou quelques sujets normands réunis par un genre plus spécifique.

Comme nous l'avons remarqué, la bibliothèque du Havre s'est fortement ancrée dans une dynamique d'acquisition de sujets normands voire havrais. Et cela dans la suite de ce XIX^e siècle féru de culture et de collections régionales. Une forte activité bibliographique relative à l'histoire du Havre prit place au XIX^e siècle, sous l'impulsion de bibliophiles, souvent membres de la Société havraise d'études diverses, à l'instar de Victor Toussaint. L'étude des bibliothèques des collectionneurs havrais témoigne d'un centre d'intérêt local. Ainsi, « La création au sein des bibliothèques havraises d'une section sur la Normandie et sur le Havre

¹⁵⁹ Fonds Dieusy, cotées Dieusym-228.

¹⁶⁰ Cotées DJ 134.

¹⁶¹ Cotées FN RES B 642 / 28.

¹⁶² Cotées b 1301.

¹⁶³ Cotées BIB RES C6, BIB RES C7 et BIB RES D41, l'ensemble des trois cotes réunit les 21 pièces. Elles sont classées par date de parution.

¹⁶⁴ Cotées NORM 1608, NORM 1609.

¹⁶⁵ Cotées N II C B/2 121164/28.

devint presque systématique au milieu du XIX^e siècle »¹⁶⁶. Nous retrouvons ainsi quelques grands noms de bibliophiles havrais dans les achats de mazarinades effectués par la bibliothèque du Havre. La bibliothèque en acquérant les pièces des collectionneurs régionaux et locaux, s'inscrit dans une continuité de cette volonté d'enrichir les fonds d'histoire locale. En 1906 il y eut acquisition par la bibliothèque municipale des bibliothèques Chardey, Toussaint dont une première vente eut lieu de manière anonyme puis la seconde après décès, et de la collection Leuleu¹⁶⁷. Un des témoins parmi d'autres de l'intérêt régional porté par les collectionneurs puis par la bibliothèque, est l'acquisition d'une pièce normande, la *Lettre de Monsieur d'Avremesnil Chef de la Noblesse de Caux en Normandie*¹⁶⁸, par la bibliothèque municipale du Havre à la vente Chardey en 1878, lui-même collectionneur local intéressé par les pièces relatives à la Révolution, qui l'avait acquise en 1863 à la vente du comte Alfred Auffray. Celui-ci était un « bibliophile distingué », possédant « l'une des plus rares et des plus curieuses collections normandes »¹⁶⁹. Cette pièce, avant l'intérêt que lui portèrent les Sociétés de bibliophilie pour sa réimpression, était déjà un objet de recherche des bibliophiles normands.

En parallèle à ces acquisitions de collectionneurs, puis de la bibliothèque, nous notons aussi des pièces ayant appartenu à la Bibliothèque Mazarine. Ces pièces portent le timbre de la Mazarine, doublé d'un tampon « Annulé, Autorisation ministérielle ». Elles sont annoncées sur catalogue informatique comme « don de la Mazarine ». Il s'agit exclusivement de pièces à sujet normand. Bien que nous ignorions quand eurent lieu ces dons, nous ne pouvons que conclure ici encore à une volonté de la bibliothèque de posséder les pièces « normandes ». Déjà en 1890 était relevé à la suite d'une notice sur les Archives historiques de la Ville du Havre, suivie d'un inventaire analytique des Archives municipales conservées à l'Hôtel-de-Ville¹⁷⁰, un carton conservant les pièces relatives aux troubles de la Fronde, ayant principalement trait à l'emprisonnement des princes de Condé, de Conti et du duc Longueville

¹⁶⁶ ROUET, Dominique, « Entre *ex-libris* et maroquin, les bibliophiles havrais », 2017 & Plus revue culturelle du Havre, n° 4, décembre 2012, pp. 109-133, p. 126.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 130-131.

¹⁶⁸ *Lettre de Monsieur d'Avremesnil Chef de la Noblesse de Caux en Normandie*, *op. cit.*, [1974]. Bibliothèque du Havre, cotée R2117.

¹⁶⁹ FRERE, *Manuel du bibliographe normand, ou Dictionnaire bibliographique et historique...*, *op. cit.*

¹⁷⁰ MACK, Jean, « Notice sur les archives historiques de la ville du Havre suivie de l'inventaire analytique des archives municipales conservées à l'Hôtel de Ville », *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, avril 1890, pp. 55-123, p. 90 pour le carton.

au Havre. Il s'y trouve cinq pièces, la *Relation véritable de ce qui s'est passé à la prise de la ville de Harfleur* de 1649, et quatre pièces sur l'emprisonnement des princes, soit des pièces axées sur histoire locale¹⁷¹. Ce sont les mêmes pièces que l'on retrouve aujourd'hui aux Archives municipales, enrichies de quelques autres pièces¹⁷².

Ce centre d'intérêt tourné vers l'histoire régionale et locale, bien que des plus flagrants aujourd'hui au regard de la collection de mazarinades du Havre, ne se limite pas aux seuls collectionneurs havrais. Les pièces relatives à l'histoire régionale trouvent aussi leur place chez les collectionneurs régionaux de façon générale. Ainsi quelques grands noms de bibliophiles régionaux ont aussi acquis des pièces relatives à l'histoire de la Fronde en Normandie. Une autre acquisition volontaire spécifique à la Normandie est celle du fonds Dieusy de la bibliothèque de Rouen. Alfred Dieusy était un amateur et un collectionneur du patrimoine normand, surtout propre à l'histoire de la région. Il possédait deux collections de mazarinades normandes, l'une constituée au moyen des réimpressions du XIX^e siècle, et l'autre grâce aux pièces originales.

La collection de Charles Lormier¹⁷³ est elle aussi très riche. Ce collectionneur de Rouen, président de la Société des bibliophiles normands, détenait 63 mazarinades à sujet

¹⁷¹ Ces cinq pièces sont : *Relation véritable de ce qui s'est passé à la prise de la ville de Harfleur près le Havre*, op. cit., [3214] ; la *Lettre du roy sur la détention des Princes de Condé et de Conty et duc de Longueville, envoyée au Parlement le 20 janvier 1650*, Paris : par les imprimeurs et libraires ordinaires de S. M., 1650, [2197] ; *Le secret ou les véritables causes de la detention, et de l'elargissement de Mrs les Princes de Condé & Conty, & Duc de Longueville. Avec un exact recueil de toutes les Deliberations du Parlement, dans les Assemblées qui ont esté faites pour leur liberté, & pour l'éloignement du cardinal Mazarin. Où sont fidèlement exposez tous les Raisonnemens & les belles Remarques faites par chacun de ces Messieurs, dans leurs opinions*, s. l., 1651, [3634] ; *L'entretien de Mazarin avec Monsieur de Bar, gouverneur de la Citadelle du Havre-de-Grâce, avec la confession générale faite à MM. les Princes avant leur sortie dudit Havre, et ses regrets de quitter la France*, Paris, 1651, [1237] ; et *L'Heureuse captivité ou l'innocence recogneue de messieurs les princes et duc de Longueville, par les moyens de leur liberté, contenant l'histoire de ce qui s'est passé depuis le siège de Dunkerque jusqu'à present. Ensemble les intrigues & artifices desquelles s'est servy le Cardinal Mazarin pour la perte de cette maison. Dedié à monseigneur le prince de Condé*, Paris : chez André Chouqueux, 1651, [1629].

¹⁷² Archives Municipales du Havre, AA.26. Outre les cinq pièces précédentes, nous y trouvons un *Arrêt du Parlement de Rouen sur les pilleries, extorsions et violences faites tant aux environs de la ville de Rouen qu'ailleurs en la province* du 30 janvier 1649, ainsi que la *Declaration du Roy donnée sur les mouvements arrivés en sa province de Normandie*, Rouen : David du Petit Val et Jean Viret, 1649, [911].

¹⁷³ Charles Lormier, (1825-1900), un des fondateurs de la Société Normandes des Bibliophiles et de la Société d'Histoire de la Normandie, reçu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen en 1878. Voir VACANDARD, abbé (l'), « Notice sur M. Charles Lormier », *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, 1899-1900, p. 277-279.

normand¹⁷⁴. Des mazarinades dans le sens le plus étendu et tel que nous l'avons défini. En effet, ce sont autant des libelles, que des pièces officielles, voire des extraits de *Gazette* qui constituent cette collection toute régionale. Celle-ci fut acquise par la bibliothèque de Rouen au début du XX^e siècle. Présente dans le fonds Lormier, cette collection n'était étonnamment pas liée au fonds normand des mazarinades normandes. Cette collection de Charles Lormier se trouve tout de même dans le fonds normand de la bibliothèque de Rouen, soit un fonds spécialisé. Cette collection est pourtant très riche en sujets normands, elle est constituée de nombreux doubles, et d'éditions différentes d'un même titre, il y a par exemple trois éditions différentes de *La Fureur des Normans contre les Mazarinistes*¹⁷⁵.

Ces deux collections d'amateurs régionaux sont bien différentes. Alors que la collection d'Alfred Dieusy est centrée sur la collection de *mazarinades normandes* de la Société rouennaise des bibliophiles Rouennais, celle de Charles Lormier est bien plus vaste. Tout comme à la bibliothèque du Havre, il y eut une recherche plus spécifique des différents sujets normands. Les collectionneurs havrais et rouennais étaient tout à fait ancrés dans l'engouement des collections de mazarinades du XIX^e siècle, mais plus spécialisés, ils s'étaient attachés aux sujets régionaux.

Le grand collectionneur dont la collection de mazarinades est exceptionnelle en Normandie est Constantin Leber. La bibliothèque Leber est venue enrichir la bibliothèque de Rouen sous l'administration de M. Henry Barbet. Elle fut acquise par la ville de Rouen en mars 1838 (10 000 volumes, 8000 pièces historiques, 300 manuscrits et 4500 pièces gravées relatives à l'histoire de France). C'est au sein de cette immense bibliothèque que nous retrouvons un ensemble d'un peu moins d'un millier de mazarinades, et de deux recueils factices, dont un est constitué d'impressions rouennaises¹⁷⁶. C'est ici une collection de mazarinades particulière qui se trouve en Normandie, car elle s'y trouve suite à une acquisition volontaire qui amena de manière « impromptue » une collection de mazarinades connues et estimées. Bien que dans son catalogue Leber ait présenté ses divers portfolios,

¹⁷⁴ Deux ensembles, Lormier 5731 et Lormier 5732. Seules quelques pièces de cette collection sont référencées comme mazarinades.

¹⁷⁵ *La Fureur des Normans contre les mazarinistes*, Paris : Pierre Variquet, 1649, [1460], l'édition « Sur l'imprimé à Paris », A Rouen : Jacques Besongne, et une édition de Paris, s. n., 1652.

¹⁷⁶ Il faut noter aussi pour le fonds Leber, la présence du *Mascurat, op. cit.*, [1769] qui n'est pas mentionné avec les mazarinades.

toutes ses mazarinades n'y sont pas recensées, nous les avons donc inventoriées. Les quinze portefeuilles de la collection Leber offrent un classement thématique des pièces, comme le portefeuille II, qui est une liasse de « 46 pièces sur les partisans et les maltotiers », ou le portefeuille XI, qui regroupe des « Pièces pour la plupart sérieuses et utiles, sur les guerres de la Fronde. Sièges, Batailles, Combats » ou le XII, un « Recueil spécial de pièces relatives à la Fronde à Bordeaux ». C'est une collection de 780 titres, majoritairement composée de pièces de 1649. Toutefois cette collection venue enrichir les fonds régionaux n'est pas spécialisée en mazarinades normandes même si elle offre la particularité de renfermer ce que l'on nomme communément un « recueil rouennais ».

L'intérêt de ces doubles collections, est de comporter à la fois des collections historiques, celles d'Ancien Régime, et des collections plus récentes, les acquisitions volontaires, souvent tournées vers l'aspect régional que revêtent certaines mazarinades. Grâce aux collections contemporaines des faits, nous avons un indice de la pénétration des pièces en région. Ceci nous permet aussi d'évaluer la richesse du patrimoine régional, ainsi que la richesse et la diversité des collections normandes de mazarinades. Les grandes collections en agglomérat, telles que celles de Rouen, de Dieppe et d'Evreux permettent de mesurer l'indice de fréquence des pièces. Qui plus est, malgré l'effet d'accumulation « sans ordre », on distingue des « directions », des thématiques dans les recueils. Grâce à la confrontation des deux types de collections nous pouvons noter quelques recueils particuliers ou thématiques dans les collections d'Ancien Régime, mais aussi dans les collections récentes, et ceci nous amène à considérer qu'il ne semble pas y avoir un « centre d'intérêt » normand contemporain des faits. Les recueils normands sont de « création » moderne. La répartition des pièces à sujets normands au sein des recueils d'époque confirme cette hypothèse. Seules les collections modernes offrent des « recueils normands », ou des collections volontairement axées sur les sujets normands, telle que la collection du Havre, ou la collection de Charles Lormier, bibliophile régional. Nous pouvons supposer un substrat de thématique normande récent. Ceci interroge la place des sujets normands au sein des collections de mazarinades présentes en Normandie.

Chapitre II Fréquence et rareté des textes

1. L'étude des doubles au sein des collections normandes

Les collections en agglomérat, réunissant de multiples collections permettent de travailler sur « l'indice de fréquence », au moyen des doubles, triples ou quadruples exemplaires présents au sein d'une grande collection. Par exemple sur 1443 mazarinades à la bibliothèque de l'Académie des sciences de Leningrad, 260 pièces sont des doubles, soit 18%, ce qui est selon Hubert Carrier un indice de fréquence faible et peu significatif. Mais inversement, ce faible indice devient significatif par l'absence de pièce, l'absence d'un libelle pouvant être alors le signe de sa rareté¹⁷⁷. La confrontation des pièces au sein de chaque fonds normand ainsi qu'entre les fonds normands, mais aussi avec d'autres fonds, surtout celui de la Bibliothèque Mazarine, nous permet d'évaluer quels textes sont les plus fréquents au sein des bibliothèques normandes, ou à contrario, lesquels sont plus rares. La consultation de la *Liste des desiderata*¹⁷⁸, publiée sous le patronage de la Bibliothèque Mazarine permet d'appréhender quelques éditions rares présentes dans les collections normandes. En effet, la Bibliothèque Mazarine est riche de 5000 titres et de 20 000 doubles, si un texte en est absent, c'est une marque de sa rareté. Toutefois, il se trouve que bien souvent dans cette liste, ce sont des éditions différentes de celles déjà présentes à la Bibliothèque Mazarine qui sont recherchées. Parfois se sont des libelles à valeur pamphlétaire, mais aussi des pièces officielles d'édition rouennaise qui furent recherchées. Ainsi, si un texte est absent des collections normandes et présent dans la *Liste des desiderata*, cela relativise son absence car cela implique qu'il est en soi, très rare. Cette étude sur l'indice de fréquence ne peut se mener globalement que sur les fonds anciens, ceux représentant un « agglomérat », puisque ces collections sont souvent le fruit de la réunion de plusieurs sous-collections, comme c'est le cas pour Evreux, Dieppe et Rouen.

¹⁷⁷ CARRIER, « Souvenirs de la Fronde en U.R.S.S. : les collections russes de mazarinades », *op. cit.* Cette collection est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Russie, située à Saint-Petersbourg.

¹⁷⁸ Bibliothèque Mazarine, *Collection de mazarinades. Liste des desiderata*. [Paris] : Imprimerie Nationale, 1901.

Pour chaque bibliothèque, il y a un nombre conséquent de doubles, ce qui représente une différence entre le nombre de titres, et le nombre de pièces, d'unités. Nous avons dans un premier temps considéré comme titre « unique » les différentes éditions d'un même titre. Ceci afin de ne pas multiplier les données. Ainsi un titre tel que *Le Theologien d'Estat a la Reyne : Pour faire desboucher Paris*¹⁷⁹, dont les fonds normands conservent quatre éditions différentes n'a été compris que comme un seul titre. De cette manière peut-on observer la fréquence d'un titre. Toutefois pour quelques cas particuliers, les différentes éditions d'un même titre ont été différenciées. Il en est ainsi pour la contrefaçon rouennaise du *Passeport et l'adieu de Mazarin en vers burlesques*, imprimée à Paris par Claude Huot et rééditée « Sur l'imprimé à Paris », à Rouen sous le titre *L'Adieu de Mazarin burlesque*¹⁸⁰. Nous les avons considérées comme deux pièces distinctes car le titre diffère. De même, pour les réimpressions de plusieurs pièces sous un même titre, la réimpression est alors considérée comme un titre spécifique, et non comme une récurrence des titres qu'elle regroupe. Il est vrai que l'*Almanach de la cour qui dit tout. Pour l'an 1649 fait par le Maistre François Vaultier, grand speculateur des choses presentes*¹⁸¹, pour ne prendre que cet exemple, est une réimpression de l'*Almanach de la Cour, Pour l'an 1649* ici suivie de la pièce *Le Tout en Tout du Temps*¹⁸², mais il nous a semblé qu'il était alors préférable de considérer cette pièce comme une troisième entité à part entière étant donné que cela devient une nouvelle brochure. En outre, nous avons identifié comme des titres différents les diverses arrivées des courriers, où les suites des pièces. Au moyen de l'étude de la présence des doubles, si un libelle est conservé dans toutes ou presque toutes les collections, ou mieux, s'il l'on en connaît plusieurs exemplaires au sein d'une collection, nous pouvons présupposer à sa large diffusion due à un

¹⁷⁹ *Le Theologien d'Estat a la Reyne : Pour faire desboucher Paris*, Paris, Jean du Bray, 1649, [3770]. Sont aussi présentes en Normandie, une édition sans nom, une édition de Paris, « jouxte la Copie imprimée chez Jean du Brat », et une sans lieu « Jouxte la coppie imprimée a Paris chez Michel Mettayer ». Cette pièce fait partie des mazarinades occupant le premier rang pour la quantité d'édition. Voir à ce propos CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 2, p. 265.

¹⁸⁰ SCARRON, Paul, *"Un vent de Fronde s'est levé ce matin": poésies diverses attribuées à Paul Scarron, 1610-1660*. éd. Hubert Carrier. Paris : Honoré Champion, 2012, p. 43, Hubert Carrier signale que *Passeport et l'adieu de Mazarin en vers burlesques*, Paris par Claude Huot, 1649, [2730] a eu sept éditions et une huitième par cette contrefaçon, *L'Adieu de Mazarin Burlesque*, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris chez Claude Huot, 1649, [40].

¹⁸¹ *Almanach de la Cour qui dit tout. Pour l'an 1649 fait par le Maistre François Vaultier, grand speculateur des choses presentes*, s.l. [Rouen], 1649. Cette pièce est référencée par Célestin Moreau sous la cote de l'*Almanach*, [61].

¹⁸² *Almanach de la Cour, Pour l'an 1649 fait par Maistre François le Vautier, grand speculateur des choses presentes*, Paris, 1649, [61] et *Le Tout en Tout du Temps*, s.l.n.d. [3789].

large tirage. Car il existe un lien entre « tirage initial et nombre d'exemplaires conservés »¹⁸³. Ce qui émane d'une distinction entre une distribution par les libraires et colporteurs et une distribution restreinte, selon les besoins des partis. Ainsi plus un texte sera fréquent, plus il aura connu un grand tirage, et inversement. Ne travaillant que sur les collections normandes, notre fréquence n'est valable que pour notre étude, elle tend à resituer la fréquence des textes dans les collections normandes, donc ceux qui apparaissent comme ayant eu la plus « grande distribution » en région.

Dans un second temps, une distinction a été effectuée entre les différentes éditions lorsque celle-ci a pu se révéler significative, que ce soit par la rareté d'une édition, ou lorsque celle-ci a pu permettre de distinguer quelles sont les impressions rouennaises, et ainsi aborder dans quelle mesure ces impressions coïncident ou non avec la fréquence d'un titre d'édition parisienne. Peut-on ainsi appréhender un lien entre une réédition régionale et le « succès » d'un titre ? Les imprimeurs vivaient « presque autant de la mise sous presse de “travaux de ville” et de livrets que de la préparation de véritable volume », c'est pourquoi Henri-Jean Martin remarque que l'on édita par centaines de milliers ces « feuilles volantes »¹⁸⁴, il nous semble que ce lien peut être envisagé. Certes nous touchons ici à une question de rentabilité et de marché, les impressions de mazarinades ayant assuré ainsi la prospérité de nombre d'imprimeurs en pleine crise de l'édition¹⁸⁵. Toutefois c'est un lien indéniable puisque l'importance des réimpressions présuppose un succès escompté comme cela se ressent à travers les diverses rééditions d'une pièce, les imprimeurs n'hésitant pas à rééditer les libelles à succès. De fait, ceci est une manière de juger de la faveur d'un libelle. L'indice de succès d'une pièce se dégage aussi par les rééditions provinciales, fréquentes à Rouen, car les « libraires se sont empressés de réimprimer les pièces qui avaient du succès dans la capitale »¹⁸⁶.

¹⁸³ CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 2, p. 195.

¹⁸⁴ MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, op. cit., p. 69 et 253.

¹⁸⁵ CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 2, p. 129-132.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 264-266.

a. Variations des doubles dans les collections normandes

En inventoriant toutes les collections normandes, nous avons pu observer la présence des mazarinades au sein de celles-ci. Qu'en est-il des doubles, des textes qui apparaissent le plus souvent ? Les grandes collections formées de plusieurs ensembles permettent d'appréhender les pièces à large diffusion, celles dites à "succès". De quelle manière se répartissent ces doubles au sein de chaque collection et dans l'ensemble des collections ? Cette étude des doubles et de la fréquence des textes révèle aussi des différences entre les années de production. Les doubles représentent une proportion conséquente des collections de mazarinades. Ainsi à Rouen, sur 2045 pièces présentes dans les 42 recueils consultés du fonds principal, nous dénombrons 1700 titres différents, ce qui représente 345 doubles. Proportionnellement, en valeur relative, cela équivaut à 16,9% du corpus. Pour la collection de Dieppe, sur les 2420 pièces, nous avons rencontré 1720 titres différents, soit 700 doubles, ce qui représente 29% du corpus, soit une proportion de double bien plus importante qu'à Rouen, donc un indice de fréquence des titres plus conséquent. Par exemple, nous avons en valeur absolue 1720 pièces de 1649, ce qui représente en valeur relative 71,1% des pièces. Pour cette même année 1649, c'est en fait 1100 titres différents qui sont présents, soit en valeur relative, 64,7% des titres¹⁸⁷. Pour cette même année 1649, il y a 620 doubles sur les 700 de l'ensemble du corpus, soit 88,5% du corpus des doubles. Ceci représente 25,6% de l'ensemble de la collection. Donc, un quart des titres de 1649 sont en plusieurs exemplaires. Bien que ces deux valeurs témoignent de l'importance au sein de la collection de Dieppe des pièces publiées en 1649, la valeur relative permet de mieux appréhender la répartition du corpus, ainsi, la proportion des titres de 1649 diminue par rapport à la proportion des pièces-unités, ce qui permet d'identifier la part de doubles pour cette année. La bibliothèque d'Evreux, bien que réunissant plusieurs sous-collections, conserve quant à elle assez peu de doubles. Cela tient à l'unité du fonds principal. Sur un ensemble de 1290 pièces, nous avons rencontré 1170 titres, soit 120 doubles ce qui équivaut à 9,3% du corpus d'Evreux. C'est une proportion assez faible. La majorité des doubles ici encore est centrée sur l'année 1649, avec

¹⁸⁷ Ici n'ont été pris en compte que les titres dont l'année d'édition est connue. Les chiffres changent avec les pièces sans date, dont nous savons toutefois qu'ils sont de 1649.

70% des doubles pour cette seule année. Ceci tient au fait que cette année est doublée par plusieurs volumes des sous-collections¹⁸⁸.

Les collections plus modestes, ou ce qui nous en reste aujourd'hui, telle celle de Jean IV le Normant, de Caen ou du Havre, n'ont pas de doubles, ou trop peu (quatre doubles pour la collection de Jean IV le Normant) pour mener une étude de la fréquence des textes au sein de ces collections, toutefois, elles permettent tout de même de confronter l'indice de fréquence présent pour l'ensemble des collections. Ainsi, elles confirment les « succès » et la fréquence de certains textes car elles contiennent aussi des textes que l'on retrouve dans presque toutes les collections. Ces collections offrent aussi l'intérêt de nous confronter à des textes plus rares. Les collections plus modestes ne sont pas uniquement constituées des « succès ». Ainsi, le titre des recueils de Caen, *Recueil universel et curieux de toutes les pieces du temps. Sur les mouvemens arrivez és Années 1648 & 1649*, n'est référencé que dans le catalogue interfolié de la Bibliothèque Mazarine. Ou encore, face à la collection régionale de Jean IV le Normant, nous retrouvons quelques pièces rouennaises rares.

La proportion des nombres d'exemplaires pour toutes les collections d'Ancien Régime témoigne d'une grande variation entre les différentes années. Près de la moitié des titres (41, 1%) sont en exemplaire unique. Rappelons que les rééditions spécifiques n'ont pas été prises en compte, mais que l'étude se fait par titre. C'est donc la part la plus importante des collections normandes. Nous observons alors la répartition suivante des titres par année : 0,7% pour 1648, 31% pour 1649, 8,3% pour 1650, 13,6% pour 1651 et 33% pour 1652. Les 12% restant concernent les pièces sans dates, mais la répartition chronologique des recueils permet d'estimer qu'elles se répartissent majoritairement et à proportion égale entre 1649 et 1652. Cette répartition, proche de la répartition de la production de mazarinades, montre une équivalence du traitement des textes en un exemplaire par rapport à la production globale. Ceci témoigne aussi du fait qu'une pièce en exemplaire unique dans les collections normandes est loin d'être un cas à part, et ce pour toute année, quelle qu'elle soit. Toutefois, cette répartition subit de grandes variations pour les exemplaires ayant des doubles, (25,6% du corpus en double), présents en triple (15,8%), en quadruple (9,8%), quintuple (4,5%) et en six exemplaires voire plus (3,3%). Ainsi, plus le nombre d'exemplaires augmente, plus l'écart se

¹⁸⁸ Voir Annexe 2, B.

creuse entre l'année 1649 et les autres, principalement pour 1652¹⁸⁹. Ainsi, pour les années 1650 et 1651, leur présence selon le nombre d'exemplaires tend à décroître progressivement, alors que l'année 1649 est en pleine ascension et que l'année 1652 connaît un recul considérable. En effet, pour la présence de deux exemplaires, l'année 1649 domine la répartition avec près de la moitié des titres en double alors que l'année 1652 passe déjà à moins du quart. Ces progressions inversées atteignent des différences telles que pour les titres en cinq exemplaires, la part de 1649 est proche des trois-quarts alors que celle de 1652 est à moins du quart. Si les pièces des années 1650 et 1651 sont en moindre proportion, cela peut s'entendre car ce sont les deux années les plus faibles de la Fronde en termes de production ; aussi leur faible part dans les collections normandes s'entend selon la répartition générale des mazarinades. Toutefois, il y a bien quelques variations de fréquence mais celle-ci reste régulière. Plus il y a de multiplication d'exemplaires dans les collections, plus la part des pièces de 1649 est importante. La fréquence à laquelle les pièces réapparaissent dans les collections est donc plus importante pour cette année. Les libelles des années 1650 à 1652 sont moins fréquents. Que ce soit en nombre de titres ou en nombre de pièces, cette production est moins fréquente dans les collections normandes dites d'Ancien Régime. Ceci s'explique principalement par la multiplication des collections de 1649. Effectivement, Dieppe possède deux collections ne conservant quasiment que des pièces de 1649¹⁹⁰, au Havre, la collection de Nicolas de Masseilles est aussi constituée de trois volumes de 1649, et il en est de même pour la collection de Caen.

Le même comparatif a été effectué sur les collections couvrant toutes les années de la Fronde, c'est-à-dire le fonds principal de Rouen, la collection de Jean IV le Normant, le fonds d'Evreux et celui de Dieppe. La proportion annuelle de titres par nombres d'exemplaires reste sensiblement la même. La seule différence notable est l'inversion de dominance entre les années 1649 et 1652 pour la proportion de titres en un seul exemplaire. En effet, dans ce cas, les titres de 1652 en exemplaire unique sont plus importants.

¹⁸⁹ Voir Annexe 2, C.

¹⁹⁰ La sous-collection A de 13 volumes, et la sous-collection C de 6 volumes, et les volumes 1 et 2, aussi de 1649. Soit 21 volumes sur les 30 présents.

b. L'indice de fréquence normand

Pour un total dans les collections anciennes de Normandie de 8200 pièces réparties autour de 3400 titres, la fréquence moyenne d'une pièce serait donc d'un peu plus de deux exemplaires. Or nous avons pu voir la grande proportion de titres présents en un seul exemplaire (1400 titres, soit un tiers). Qui plus est, la présence d'un double ne peut être un indice de fréquence qu'au sein d'une même collection. Malgré la forte présence de titres en un exemplaire, qu'un titre soit en double signifie peu. Travaillant sur un ensemble de plusieurs collections, il est préférable de se référer au nombre d'exemplaires pour mesurer la fréquence d'un texte. Or le nombre d'exemplaires allant de 1 à 14, la moyenne du nombre d'exemplaires est de 6,6. En conséquence, nous avons considéré comme les plus fréquentes les mazarinades dont les collections normandes possèdent sept spécimens et plus. Toutefois cette moyenne n'est valable que pour l'année 1649. Aussi, la moyenne du nombre d'exemplaires a ainsi été revue pour chaque année¹⁹¹.

L'analyse des doubles, par la fréquence des pièces, permet de juger du succès, du retentissement d'une pièce. En tout cas, de sa large diffusion lorsque celle-ci n'est pas rare. La répartition des doubles laisse supposer des envois plus fréquents, plus importants pour les pièces de 1649. D'autant que ces pièces sont celles qui se retrouvent aussi dans les collections plus modestes. Malgré cela, cette large diffusion vaut aussi bien pour les titres frondeurs de 1649 que pour les titres du parti des princes de 1652, même si la moyenne est plus faible. Prenons l'exemple d'un « succès », le *Courrier François*, dont parurent douze numéros dans les trois mois du blocus de Paris. Il connut de nombreuses contrefaçons et mena à la création d'un autre périodique, *Le Courrier François traduit fidèlement en vers Burlesque*, de Saint-Julien¹⁹². Des collections complètes du *Courrier François* ne sont pas rares, ni celles du *Courrier François traduit fidèlement en vers Burlesque*, que nous retrouvons à Rouen, à Dieppe et à Evreux, comme dans les collections plus modestes¹⁹³. Ainsi la collection du Havre

¹⁹¹ Ainsi la moyenne d'exemplaire est de 3 pour 1650 et 1651, et de 3,5 pour 1652. Ont alors été considérés comme les plus fréquents les textes présents, respectivement, en 5 et 6 exemplaires.

¹⁹² CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 2, p. 273-275.

¹⁹³ Il y a cinq collections complètes du *Courrier François, op. cit.*, [830], à Dieppe (volumes 13 et 27), à Evreux (b1598 et b1602) ainsi qu'au Havre (R1968). Il y a aussi une collection de 8 arrivées à Evreux (b1594) et de 11 arrivées dans la collection Jean IV le Normant (U1266-2-1). Les bibliothèques normandes possèdent aussi quatre collections complètes du *Courrier François traduit fidèlement en vers Burlesque, op. cit.*, [2848], à Rouen (U1266-1-10 et U1266-1-11), à Dieppe (volume 23), et au Havre (R1970). La collection Jean IV le Normant

qui, en l'état actuel, conserve trois volumes d'Ancien Régime, renferme une série complète de chaque genre¹⁹⁴. D'autres pièces, par le nombre d'exemplaires qui en sont conservés témoignent d'autant plus de la grande fréquence d'un titre et donc de son succès potentiel. Ainsi, en tête de ce palmarès, nous rencontrons les pièces du blocus connues pour leur succès, dont la *Decision de la question du Temps. A la Reyne Regente*¹⁹⁵, que chaque collection conserve, fut rencontrée quatorze fois. Viennent ensuite avec onze exemplaires conservés en Normandie la *Lettre à monsieur le cardinal, Burlesque* ainsi que le *Contract de Mariage du Parlement avec la ville de Paris*, la *Tres-humble remonstrance du Parlement au Roy et à la Reyne Regente*, le *Manuel du bon citoyen ou bouclier de defense legitime contre les assauts de l'Enemy*, et les *Raisons ou les motifs veritables de la defense du Parlement & des habitans de Paris*¹⁹⁶. Toutes ces pièces sont en triple ou quadruple exemplaires au sein d'une même collection. Hormis la *Lettre à monsieur le cardinal, Burlesque* que l'on rencontre en triple exemplaire à Rouen dans le fonds principal, ainsi qu'à Dieppe, et en double dans la sous-collection de Jean IV le Normant, toujours sous la même édition d'Arnould Cotinet, dont l'édition diffère seulement pour l'onzième exemplaire¹⁹⁷, les autres titres se répartissent autour de plusieurs éditions.

C'est la question des rééditions qui se présente désormais, elle aussi est révélatrice du succès et du retentissement d'une pièce. Lorsque le succès était assuré pour un imprimeur de vendre une pièce, il en donnait une réédition. Il en est ainsi pour *Les Raisons ou les motifs veritables de la defense du Parlement & des habitans de Paris. Contre les perturbateurs du*

présente aussi ce courrier, toutefois il lui manque 4 numéros, (U1266-2-2), ainsi qu'à Dieppe où un autre volume en conserve 7 numéros (volume 25). Nous supposons que l'absence du *Courrier François* [830] à Rouen tient aux volumes qui n'ont pu être consultés pour conservation, et que celle du *Courrier François traduit fidèlement en vers Burlesque* [2848] à Evreux doit être issue de la « perte » des volumes de 1649 du fonds principal. Ces pièces connurent un trop grand succès pour ne pas avoir été incluses dans ces grandes collections, il faut donc supposer pour chaque *Courrier* une collection supplémentaire.

¹⁹⁴ *Le Courier François, op. cit.*, [830], Le Havre R1968, et *Le Courier françois, traduit fidèlement en Vers Burlesques, op. cit.*, [2848], Le Havre R1970.

¹⁹⁵ *Decision de la question du Temps. A la Reyne Regente*, Paris : Cardin Besongne, 1649, [871].

¹⁹⁶ *Lettre à monsieur le cardinal, Burlesque*, Paris : Arnould Cotinet, 1649, [1813] ; *Contract de Mariage du Parlement avec la ville de Paris*, Paris : veuve J. Guillemot, 1649, [783] ; *Tres-humble remonstrance du Parlement au Roy & à la Reyne Regente*, Paris : imprimeurs & libraires ordinaires du Roy, [3814] ; *Manuel du bon citoyen ou bouclier de defense legitime contre les assauts de l'Enemy*, Paris : Robert Sara, 1649, [2406] ; *Les Raisons ou les motifs veritables de la defense du Parlement & des habitans de Paris. Contre les perturbateurs du repos public & les ennemis du Roy & de l'Estat*, Paris : François Peuvray, 1649, [2967].

¹⁹⁷ *Lettre à monsieur le cardinal, Burlesque*, Sur l'imprimé à Paris : Arnould Cotinet : 1649, à Rouen, U1277-34-1, édition non mentionnée dans les bibliographies.

repos public & les ennemis du Roy & de l'Estat, dont nous avons rencontré trois éditions différentes, tout comme pour *Le Theologien d'Estat a la Reyne : Pour faire desboucher Paris*, lui aussi sous trois éditions avec une quatrième rouennaise. Ou encore la *Decision de la question du temps. A la Reyne Regente*, dont nous avons vu plusieurs fois l'édition de Paris (pour 11 exemplaires) et celle de Rouen (pour 3 exemplaires). Tout comme le *Remerciement des imprimeurs à monseigneur le cardinal Mazarin*, où trois exemplaires de l'édition de Rouen côtoient ceux de l'édition parisienne¹⁹⁸. Ce qui apparaît à la suite de ces exemples, c'est que les pièces « à succès », celles qui eurent une large diffusion et que nous retrouvons en plusieurs exemplaires dans les collections normandes sur l'édition parisienne, souvent, se doublent dans les collections régionales d'une édition rouennaise. Quelques rares fois c'est l'inverse qui se produit. Nous trouvons alors une édition rouennaise à large diffusion qui connut une réédition parisienne, comme c'est le cas pour l'*Entretien Familier du Roy et de la reine Regente sa mere, sur les affaires du temps*¹⁹⁹, dont les collections normandes possèdent six exemplaires de Rouen, et un septième de Paris.

La fréquence des pièces est aussi valable pour les pièces gouvernementales. Et ce, malgré une proportion de pièces faible dans l'ensemble des mazarinades, environ 600 pour toutes les années de la Fronde, et ce en incluant les pièces officielles telles que les actes royaux. Même les pièces de 1649 qui connurent diverses entraves à la circulation sont assez fréquentes. Nous rencontrons non seulement des pièces officielles de Saint-Germain, telles que les relations militaires, mais aussi des pièces pour défendre Mazarin. Ainsi, relié avec les pièces frondeuses, le *Bandeau levé de dessus les yeux des parisiens*²⁰⁰, n'est pas rare. Ce pamphlet, tout en posant la question de l'évolution du régime est une attaque en forme contre le

¹⁹⁸ *Les Raisons ou les motifs veritables de la defense du Parlement & des habitans de Paris*, op. cit., ou Paris : s. n. et une édition Jouxte la copie imprimée à Paris, s. l. [Rouen] 1649, [2967] ; *Le Theologien d'Estat a la Reyne*, op. cit., ou s. l. [Rouen] jouxte la coppie imprimée à Paris chez Michel Metayer, 1649, [3770] ; *Decision de la question du Temps. A la Reyne Regente*, op. cit., ou Rouen : Jacques Besongne. Jouxte la copie imprimée à Paris chez Cardin Besongne, 1649 [871] et *Remerciement des imprimeurs à monseigneur le cardinal Mazarin*, Paris : N. Boisset, ou Rouen : Jacques Cailloué, jouxte la copie imprimée à Paris, chez N. Boisset, 1649, [3280].

¹⁹⁹ *L'Entretien Familier du Roy et de la reine Regente sa mere, sur les affaires du temps*, Rouen, 1649, ou *L'Entretien familier du Roy, et de la Reyne Regente sa Mere, sur les affaires du temps, et les genereux sentimens du veritable François, sur la Conference & Paix de Rüel. Avec Ehortation à tous bons François, de ne point poser les armes, que le Cardinal Mazarin ne soit mort, ou hors du Royaume, conformément à l'Arrest du huictiesme Janvier 1649*, Paris, 1649, [1242].

²⁰⁰ *Le Bandeau levé de dessus les yeux des Parisiens : pour bien juger des Mouvemens presens & de la partie, qu'eux & tous les bons François y doivent tenir*, s. l. n. d. [Saint-Germain], achevé d'imprimer le 27 février 1649, p. 3. [574]. Quatre exemplaires sont conservés en Normandie.

parlement de Paris. Après avoir rappelé que le parlement de Paris n'est qu'un des neuf parlements du royaume, l'auteur énonce que même unis « ces neuf Parlemens quand ils seroient tous ensemble comme il n'y en a qu'un, ne font qu'une petite portion, assavoir une partie du tiers Estat ». Le parlement de Paris n'est pas selon l'auteur du libelle en mesure de se soulever contre son roi, car le parlement n'est pas l'État. L'auteur dénonce ensuite la pièce le *Contract de Mariage du Parlement avec la ville de Paris*²⁰¹, « ils veulent donner des Ministres au Roy, chargeans ceux qui ne sont pas à leur gré, qui seroit proprement estre les maistres & directeurs du Conseil du Roy & de la personne du Roy mesme.[...] Jugez où les affaires d'Estat en seroient reduites, comment le secret seroit observé entre trois cens curateurs du Roy ». Alors que nous sommes en pleine Fronde, cette pièce est une véritable défense de la politique gouvernementale, elle énonce clairement que c'est au roi à choisir ses ministres. De même les pièces *A Qui aime la vérité*, et *Lis & Fais*, souvent réunies ensemble dans les recueils²⁰² se rencontrent assez facilement. Malgré les vicissitudes de la distribution de ces libelles, ils ne sont pas rares dans les collections normandes, avec cette particularité à Dieppe d'avoir le *Lis & Fais* dans deux éditions sans titre, une en libelle et une en placard. La fréquence des pièces se révèle aussi bien pour les pièces frondeuses que pour les pièces gouvernementales pour l'année 1649. Si l'on s'en réfère au chiffre donné par Hubert Carrier, en 1649, ce serait 250 pièces en faveur de la politique gouvernementale qui sortirent des presses, contre 1375 en faveur de la vieille Fronde. Il y eut et sans conteste une écrasante majorité des pièces frondeuses, et pourtant, les collections ne sont pas démunies des pièces gouvernementales. Ainsi, deux collections des pièces de Saint-Germain, celles éditées par Renaudot, sont conservées en Normandie²⁰³. Celui-ci en a édité une trentaine, une vingtaine sont présentes dans les collections, réunies principalement au sein de deux recueils. Les actes royaux ne sont pas non plus en reste, ainsi la *Declaration du Roy pour faire cesser les mouvemens & restablir le repos & la tranquillité en son Royaume. Verifiée en Parlement le premier Avril mil six cens quarente-neuf*²⁰⁴, est aussi fréquente que les pièces frondeuses du

²⁰¹ *Contract de Mariage du Parlement avec la ville de Paris*, op. cit., [783].

²⁰² *A qui aime la verité*, s. l. n. d., [Saint-Germain-en-Laye, 1649], [8] et *Lis & Fais*, s. l. n. d., [Saint-Germain-en-Laye, 1649], [2304] A Dieppe, dans les volumes 8 et 29, à Rouen, U1266-1-4.

²⁰³ Rouen U1266-1-5 et Caen volume 3.

²⁰⁴ *Declaration du Roy pour faire cesser les mouvemens & restablir le repos & la tranquillité en son Royaume. Verifiée en Parlement le premier Avril mil six cens quarente-neuf*, Paris, imprimeurs & libraires ordinaires du Roy, 1649, [944].

blocus puisque les bibliothèques normandes en conservent onze exemplaires. Cette large diffusion des pièces en Normandie est également valable pour les pièces de l'année 1652, une fois encore, aussi bien les pièces officielles que les pièces polémiques.

Un autre type de pièce est aussi fréquent, ce sont les livres relatifs à l'histoire immédiate. Toutes les mazarinades ne sont pas des libelles de « peu de pages ». Loin de la feuille volante, certaines pièces sont de réels livres, du fait de leur volume. C'est le cas du *Journal du parlement*²⁰⁵ de 1649, ainsi que de l'*Histoire du temps*²⁰⁶ ou encore de l'*Esclaircissement*²⁰⁷ de Silhon, ou du *Mascurat* de Gabriel Naudé. Ce sont des pièces de plusieurs centaines de pages. Célestin Moreau les a classées parmi les mazarinades, Marie-Noëlle Grand-Mesnil, tout comme Madeleine Laurain-Portemer révèlent la difficulté de les considérer comme des mazarinades, mais leur contenu ne laisse pas de doute. L'*Histoire du temps*, « est la première et la plus hargneuse des mazarinades [...] à ces malheurs, il fallait trouver un responsable. On l'eut, ce fut Mazarin »²⁰⁸. Quant au *Mascurat* et à l'*Esclaircissement*, ce sont deux livres pro-mazarin²⁰⁹. Comme l'a remarqué Jean-Dominique Mellot à propos des pièces d'actualité, « Qu'elle soit en faveur d'un camp ou d'un autre, cette information « à chaud » en tout cas ne se sépare pour ainsi dire jamais de son but apologétique, tant dans le domaine religieux que sur la scène politique. Et plus la publication est longue, plus le phénomène est sensible »²¹⁰. Cette valeur épideictique dans ces ouvrages publiés en pleine Fronde et relatifs aux événements de la Fronde ne fait aucun doute, et c'est ce qui en fait des mazarinades. Ces ouvrages sont bien présents dans les collections normandes. A Evreux, se trouvent deux exemplaires de l'*Histoire du temps*, la première édition *in quarto*, et la seconde en in-12° contenant la seconde partie. Celle-ci forme un volume à part entière, tout comme l'*Esclaircissement* de Silhon²¹¹. A Rouen, ce sont deux volumes de l'*Esclaircissement* de 1653, dont un sous le titre

²⁰⁵ *Journal contenant tout ce qui s'est fait et passé en la Cour de Parlement de Paris, op. cit.*, [1741].

²⁰⁶ *Histoire du temps, op. cit.*, [1644].

²⁰⁷ *Esclaircissement de quelques difficultez touchant l'administration du cardinal Mazarin, op. cit.*, [1181].

²⁰⁸ GRAND-MESNIL, *Mazarin, La Fronde et la presse, op. cit.*, p. 113.

²⁰⁹ LAURAIN-PORTEMER, Madeleine, *Etudes Mazarines*, Paris : de Boccard, Paris : J. Portemer, 1997, 2 vol. , pp. 783-799. M. Laurain-Portemer note à propos de l'*Esclaircissement*, « Rien d'une mazarinade donc, au sens polémique du terme », p. 790.

²¹⁰ MELLOTT, Jean-Dominique, « Editer l'histoire au XVII^e siècle », *Les Cahiers du CRHQ* [en ligne] 2012, n° 3, 27 p. Disponible sur : <http://www.crhq.cnrs.fr/cahiers/3/c3a1-Mellot.pdf>.

²¹¹ Cotés b 1593 (1) pour la première édition, C 2601 pour l'in-12° contenant la seconde partie et B 1011, pour l'édition de Rouen de l'*Esclaircissement*.

*Histoire du Ministère du cardinal Mazarin*²¹², un volume de l'*Esclaircissement* de 1651²¹³ et aussi le *Journal du parlement*²¹⁴ qui sont conservés. Ces ouvrages, fréquents dans les bibliothèques connurent à l'époque des événements un grand succès. Deux faits simultanés sont à noter : l'édition de l'histoire tient une part conséquente dans la production éditoriale du XVII^e siècle, ainsi une forte présence de l'histoire se constate dans les collections et les bibliothèques du temps. Henri-Jean Martin, note à propos des études historiques que « le public semble se passionner pour les livres d'histoire qui [...] sont particulièrement nombreux à sortir des presses », et ce goût pour les ouvrages historiques transparaît à travers les collections d'époque, témoignant que « c'est vers l'histoire la plus récente du pays que la curiosité semble se porter le plus vivement »²¹⁵. Un intérêt accru pour l'histoire, où l'histoire « immédiate » tient une bonne place, qui va de pair avec un intérêt pour les pièces d'actualité, ainsi « les recueils de pièces commentant l'actualité la plus récente se multiplient »²¹⁶. Cet engouement envers l'histoire est non seulement valable pour les presses parisiennes, mais c'est aussi le cas de la production rouennaise. Jean-Dominique Mellot a montré la part de l'histoire dans la production imprimée pour les années 1640 qui est de 15,7%, ce qui représente une proportion essentielle²¹⁷. Quant à Dominique Varry²¹⁸, il relève l'importance dans les collections de l'Eure d'Ancien Régime de la part de livres consacrés à l'histoire, qui tient le second rang, aussi bien pour les communautés religieuses que pour les particuliers. Aussi ces pièces d'histoire connurent un large succès, « Les contemporains se précipitèrent sur cette marchandise comme l'attestent trois éditions parues chez Alliot et Langlois. Les tirages en furent sans doute élevés, car on en trouve aisément des exemplaires »²¹⁹. Ces diverses éditions sont les ajouts successifs au *Journal*, ainsi l'édition rouennaise du *Journal du parlement* est donnée sur la troisième édition. A Dieppe comme à Rouen, ce sont des volumes entiers consacrés au *Journal du parlement*, de la première édition avec ses suites, et au Havre, ainsi qu'à Rouen, nous en retrouvons des éditions rouennaises. Ainsi avons-nous

²¹² Rouen U1266-1-64 et U1266-1-63.

²¹³ U1265.

²¹⁴ U1266-1-3.

²¹⁵ MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, *op. cit.*, p. 197 et 513.

²¹⁶ *Ibid.*, p. 513.

²¹⁷ MELLOT, « Editer l'histoire au XVII^e siècle », *op. cit.*

²¹⁸ VARRY, « Aperçu sur les bibliothèques privées de l'Eure confisquées sous la Révolution », *op. cit.*, pp. 327-351.

²¹⁹ GRAND-MESNIL, *Mazarin, La Fronde et la presse*, *op. cit.*, p. 70.

rencontré six fois le *Journal du parlement*, quatre fois l'*Histoire du temps*, dans des formats ou des éditions différentes. Des quatre exemplaires de l'*Esclaircissement*, il y a trois éditions, celle de Rouen de 1651, l'autre de Rouen de 1653, et une de Paris de 1653. L'intérêt pour l'histoire se manifeste ici par ces livres, l'actualité de la Fronde ne fut pas suivie uniquement par les pièces volantes. Nous constatons ici encore une autre marque du succès de ces pièces : leurs réimpressions rouennaises. Jean-Dominique Mellot note que « les métiers du livre de Rouen, forts d'une autonomie de fonctionnement encore peu contrariée par le politique, ont su cibler les marchés les plus prometteurs, organiser leur production en fonction d'eux »²²⁰, ainsi tout en relevant que ni le réseau local ni le régional n'ont pu permettre seuls ce déploiement éditorial, il remarque que les imprimeurs rouennais se sont développés grâce à l'attraction d'un marché parisien. Une fois encore, le lien existe entre la fréquence des pièces et leur réimpression provinciale. Et l'engouement des imprimeurs rouennais ne fut pas seulement axé sur les pièces à succès de 1649 comme l'a noté Hubert Carrier.

c. La rareté de certaines pièces présentes en Normandie

Quelques pièces rares sont présentes dans les collections normandes. Bien que la pièce fût tirée à 2000 exemplaires, *La Custode de la Reyne* s'avère rare aujourd'hui, c'est une des pièces recherchées par les collectionneurs, seuls quelques exemplaires en subsistent. Nous en avons rencontré deux exemplaires dans l'ensemble des collections normandes d'Ancien Régime, un exemplaire dans la collection de Constantin Leber, ainsi qu'une version manuscrite, dont le titre et le texte diffèrent légèrement. Effectivement, il s'intitule la *Courtine de la Reyne*²²¹. Egalement, *Les Intrigues de la Paix*²²² de Guy Joly, tirée cette fois à 5000 exemplaires est une pièce rare aujourd'hui, or, quatre exemplaires sont présents dans les fonds normands. Evidemment, malgré une relative fréquence qui apparaît, cela ne concerne que les collections normandes. Malgré ces divers exemplaires, ces pièces demeurent rares. Ceci mène à la fois à confirmer les grand succès du Blocus, très fortement fréquents en Normandie, et dont l'indice de fréquence par rapport à l'ensemble des mazarinades est lui

²²⁰ MELLOTT, *L'Édition rouennaise et ses marchés (vers 1600-1730). Dynamisme provincial et centralisme parisien, op. cit.*, p. 255.

²²¹ *La Custode de la Reyne qui dit tout*, s. l., 1649, [856]. Rouen, volume U1266-1-11, Dieppe, volume 22, Leber, portefeuille 4602-1, et Rouen, volume U12666-1- 18 pour la version manuscrite.

²²² *Les Intrigues de la Paix et les negociations faites à la Cour par les amis de Monsieur le Prince, depuis sa retraite en Guyenne jusques à present*, s. l., 1652, [1725].

aussi élevé, mais en même temps demande à relativiser l'indice de fréquence propre aux collections normandes. Toutefois, il arrive aussi que la rareté d'une pièce en Normandie coïncide avec sa rareté reconnue. Comme l'*Histoire journalière*²²³, qui fut rare dès sa parution. Effectivement, avec un faible tirage, 700 exemplaires pour le premier numéro, cette pièce n'avait pas vocation à une large diffusion, « elle n'a été imprimée que pour le besoin de la Cour, pour être distribuée par l'auteur à ses amis et relations et pour être envoyée aux autorités dans les provinces »²²⁴. Chacun de ses cinq numéros parus sont aujourd'hui rarissimes. Bien qu'incomplète, une série de l'*Histoire journalière* se rencontre dans les collections normandes. Ce sont trois parties de ce journal gouvernemental de 1652 qui sont conservées ; la première du 5 septembre, la troisième du 2 octobre et la quatrième du 13 octobre²²⁵, toutes trois au sein d'un recueil constitué majoritairement de pièces de 1652 émanées de Paris, de Compiègne et de Pontoise par Julien Courant²²⁶, c'est-à-dire d'actes royaux. En conséquence, que ce soit des pièces à grand ou faible tirage, qui sont devenues rares aujourd'hui, quelques spécimens sont offerts par les bibliothèques normandes²²⁷. Les grands succès, à large diffusion, côtoient des spécimens ciblant un groupe d'interlocuteurs restreint.

Une autre raison de la rareté des pièces tient à leur édition, particulièrement par la spécificité de leur format. Ainsi, le placard sans titre débutant par « Pauvre peuple de Paris »²²⁸ est rarissime. Premièrement, cette pièce est en placard comme en libelle, peu commune aujourd'hui et ce malgré un tirage conséquent de 2000 exemplaires. Sa rareté vient deuxièmement du fait même de son format. Représentant environ 1% de la production, avec une trentaine de titres conservés, « Les mazarinades en placards ne sont que rarement

²²³ *Histoire journalière*, Compiègne, puis Pontoise : Julien Courant, 1652 [1645] et [1646]. Il y a en tout cinq numéros, du 5 septembre au 29 octobre. Les deux premiers de Compiègne, le troisième et le quatrième de Pontoise et le cinquième de Paris : Alexandre Lesselin.

²²⁴ CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 2, p. 197. Sur l'importance des tirages de ces différentes pièces voir p. 194-197.

²²⁵ Rouen, U1277-34-4.

²²⁶ Julien Courant, alors imprimeur ordinaire du roi, avait suivi la cour à Pontoise, (17 juillet), puis à Compiègne (27 août) et de nouveau à Pontoise (28 septembre).

²²⁷ Nous pouvons aussi citer comme pièce rarissime les *Remarques véritables sur la lettre envoyée sous le nom du Roy au Parlement de Paris, touchant la détention des Princes de Condé, Conty et Longueville*, s. l. n. d., (de juillet 1651), première version du *Factum pour Messieurs les Princes*, s. l., 1650, [1367], tirée à 500 exemplaires et distribuées directement, CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 2, p. 183 et 197. A Evreux, b 1601.

²²⁸ Il s'agit du tract de Cohon *Lis et Fais*, op. cit., [2304]. Dieppe, volume 8.

parvenues jusqu'à nous »²²⁹. En conséquence, ce placard n'est conservé en format in-plano qu'à la Bibliothèque nationale et dans les papiers de Mazarin aux Affaires étrangères²³⁰. Avec celui présent dans la collection de Dieppe, ceci porte à trois le nombre d'exemplaires conservés. Deux autres placards se trouvent reliés dans les recueils de mazarinades des fonds normands, se sont un extrait des registres de la cour de parlement [de Rouen] donné contre le cardinal Mazarin le 15 février 1651²³¹, et la *Censure de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime archevesque de Bourdeaux, et primat d'Aquitaine, sur un libelle fait & imprimé à Bordeaux*, donnée le 27 janvier 1652, condamnant le libelle intitulé *Question canonique si monsieur le Prince a pu prendre les armes en conscience*²³². Trois placards conservés dans l'ensemble des collections normandes, soit près de 8200 pièces, c'est une proportion infime du corpus, trop rare pour ne pas être notifiée. Les petits formats étant aussi très rares par leur nombre, il faut encore remarquer la présence du *Manifeste de la Duchesse de Longueville*, en format in-8°, à Evreux²³³, et un recueil portant à l'encre « Pièces curieuses. 1649 » aussi en format in-8°, à Rouen²³⁴. Ce recueil contient des textes connus en *in quarto*, dont ce sont ici des réimpressions ultérieures. Qui plus est, ce sont des réimpressions rouennaises. Il se compose du *Recueil de pièces curieuses de ce temps*²³⁵, des *Raisons ou les*

²²⁹ CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 2, p. 344.

²³⁰ *Ibid.*, note 275, p. 352. B.n.F. Fol. Lb³⁷ 649, et Aff. étr., *France*, vol. 866, fol. 89.

²³¹ Rouen U1266-2-4. C'est l'enregistrement à Rouen de l'arrêt de parlement de Paris, *Arrêt de la cour de parlement, donné contre le cardinal Mazarin, ses parents et domestiques à ce qu'ils aient à vuyder le royaume de France, terres et places de l'obéissance du roi. Du 9 février 1651*, Paris : Toussain Quinet et Jacob Chevalier, 1651, [291]. Cet arrêt rendu par le parlement de Rouen sera édité à Paris par Alexandre Lesselin, *Arrest de la Cour de Parlement de Roüen. Portant que le Cardinal Mazarin, qui séjourne dans les Places de ladite province, leve garnison & les change, aye à s'en retirer promptement, ses parens & domestiques estrangiers, Autrement permis aux Communes & autres de courir sus. Du mercredy quiziesme Février 1651*, Paris : Alexandre Lesselin, 1651 [346].

²³² Rouen U1266-1-38, *Censure de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime archevesque de Bourdeaux, et primat d'Aquitaine, sur un libelle fait & imprimé à Bordeaux*, Paris : Gille Dubois, [670] pour le libelle, et *Question canonique. Si monsieur le Prince a peu prendre les Armes en conscience & si ceux qui prennent son party offensent Dieu, Contre les Theologiens Courtisans*, Bourdeaux : G. de la Court, 1651, [2947].

²³³ *Manifeste de la Duchesse de Longueville*, s. l., 1650, [2363], Evreux b 1601 (2).

²³⁴ Rouen, volume U3131-2.

²³⁵ *Recueil de diverses pieces curieuses de ce temps* [premier-quatrième], s. l. [Rouen] ou Rouen, Sur l'imprimé à Paris, 1649, [3035], MOREAU, *Bibliographie des mazarinades*, op. cit., remarque avoir rencontré cette édition et lui attribue 80 pages. Or cette pagination est erronée, ces 80 pages ne comprennent pas l'ensemble des pièces du recueil. Il s'arrête alors avec la pièce la *Genealogie ou l'extraction & vie de Jules Mazarin, cardinal & Ministre d'Etat en France* [1478], p. 75-80 du recueil. Il manque alors les cinq dernières pièces du recueil initial in-4°, qui sont : la *Contribution d'un bourgeois de Paris. Pour sa cote-part au secours de sa Patrie* [790], le *Factum servant de procez criminel fait au cardinal Mazarin, touchant ses intelligences avec les Estrangers ennemis de l'Etat* [1368], le *Discours d'Etat et de Religion sur les affaires du temps present à la Reyne* [1106], intitulé dans le recueil « *Discours d'Etat présenté à la Reyne Regente* », *La Liberté de France et l'aneantissement des ministres estrangiers* [2299], et *La France desolée aux pieds du roy. Où le Gouvernement*

motifs veritables de la defence du parlement de Paris, de la *Decision de la question du temps. A la Reyne Regente*, des *Lettres et arrests pour la jonction des Parlements du Royaume & affaires presentes*, de la *Remonstrance des ministres de la province de Londres Adressée par eux au General Fairfax* ainsi que des huit premières arrivées du *Courier François*²³⁶. Avec l'*Histoire du temps* conservée à Evreux²³⁷, ce sont deux volumes in-8° présents dans les collections normandes pour plus de 130 volumes. En outre, ce recueil factice est de fait le seul de ce format rencontré. Ainsi, les pièces qu'il contient, bien que fréquemment rencontrées, sont remarquables car elles sont éditées et réunies sous un format inhabituel²³⁸.

Il y a alors une complémentarité des collections qui permet d'identifier les pièces rares, celles qui ne se trouvent pas dans tous les fonds normands. Prenant comme fonds de référence celui de Rouen, puisque c'est le plus conséquent en Normandie²³⁹, nous constatons que les collections de Rouen et de Dieppe sont complémentaires pour l'année 1649, puisque celle-ci domine. Et les collections de Rouen et d'Evreux sont complémentaires pour l'année 1652. Ainsi si une pièce ne se trouve dans aucune des deux collections, c'est un indice de rareté. C'est le cas pour tous les exemplaires uniques présents en Normandie, ils sont rares en soi dans la région. Il en est de même des *Faits heroïques de messieurs les Princes et generaux, conservateurs de la ville de Paris. Avec leurs Eloges particuliers*²⁴⁰, que Célestin Moreau

Tyrannique de Mazarin est succinctement descrit [1423]. Nous les trouvons à la suite du recueil dans le volume U3131-2, paginées 3 à 56. Il faut donc les ajouter pour que le recueil soit complet.

²³⁶ *Les Raisons ou les motifs veritables de la defence du Parlement & des habitans de Paris. Contre les perturbateurs du repos public & les ennemis du Roy & de l'Etat*, s. l. [Rouen] Jouxte la copie imprimée à Paris chez François Preuvray, 1649, [2967], *Decision de la question du temps. A la Reyne Regente*, s.l. [Rouen] Jouxte la copie imprimée à Paris chez Cardin Besongne, 1649, [871], *Lettres et arrests pour la jonction des Parlements du Royaume, & affaires presentes. Et la tres-humble remonstrance du parlement au Roy & à la Reyne Regente*, Rouen : David du Petit Val et Jean Viret, 1649, [2288] ; *Remonstrance des ministres de la province de Londres. Adressee par eux au general Fairfax, & à son Conseil de guerre, douze jours avant la mort du Roy de la Grand'Bretagne* [...] Traduit en François sur la copie imprimée à Londres par Samuel Gellibrand & Raphael Smith, s. l. [Rouen], [3311] et *Le Courier François apportant toutes les Nouvelles veritables de ce qui s'est passé depuis l'enlevement du Roy tant à Paris qu'à S.Germain en Laye*, s.l. [Rouen] Jouxte la copie imprimée à Paris chez Rolin de la Haye, 1649, [830], les quatre premières arrivées sont paginées 1 à 48, elles ont donc été éditées en même temps.

²³⁷ *Histoire du temps*, *op. cit.*, [1644], Evreux C 2601.

²³⁸ CARRIER, *La presse de la Fronde*, *op. cit.*, vol. 2, p. 193 « Les formats inférieurs à l'in-quarto concernent à peine une mazarinade sur cent. Le plus répandu est naturellement l'in-octavo, qui se rencontre quelquefois en concurrence avec l'in-quarto pour un même libelle. Les mazarinades imprimées in-octavo et in-12 sont ou bien des ouvrages d'une certaine importance, [...] dépass[a]nt deux cents pages, ou des pièces très rares n'ayant apparemment connu qu'une diffusion très restreinte et en dehors des circuits ordinaires de distribution ».

²³⁹ Le problème demeure qu'il nous manque 17 volumes, une pièce présente dans une autre collection n'est pas nécessairement absente à Rouen, elle peut être dans les volumes « abimés ».

²⁴⁰ *Les Faits heroïques de messieurs les Princes et generaux, conservateurs de la ville de Paris. Avec leurs*

indique comme rare, et que nous ne retrouvons qu'à Caen, ou encore de la pièce *Le Guerrier politique : discours qui pourra servir de mémoire à l'Histoire : Dédié aux Curieux*²⁴¹, présent au Havre et à Caen. De même, il se trouve quelques pièces au Havre, dans les recueils constitués par les contemporains, que l'on ne trouve qu'au Havre. Ainsi, pour la *Declaration du Roy pour faire cesser les mouvemens & restablir le repos & la tranquillité en son Royaume. Verifiée en Parlement le premier Avril mil six cens quarante-neuf*, si nous avons rencontré l'édition de Paris cinq fois et celle de Rouen deux fois, une troisième édition se trouve dans les collections de la bibliothèque du Havre. Il s'agit de l'édition de Chartres imprimée par Symphorian Cottureau²⁴², que nous n'avons rencontrée qu'une seule fois. Malgré le nombre important de pièces de 1649 à Rouen et à Dieppe, ramener le volume de pièces à celui des titres permet de mieux cerner par la comparaison des titres et des éditions la complémentarité des collections.

Il est nécessaire dès à présent de distinguer le corpus normand selon ces deux acceptions, les mazarinades normandes et les mazarinades rouennaises. Effectivement, ces deux terminologies ne vont pas de pair et recouvrent deux aspects tout à fait différents. Les mazarinades normandes sont les textes dont le sujet est relatif à la Normandie, alors que les mazarinades rouennaises sont les libelles imprimés à Rouen. Si bien que les mazarinades normandes ne sont pas nécessairement rouennaises et réciproquement, les mazarinades rouennaises ne sont pas spécifiquement normandes. En conséquence, l'étude de la fréquence sur le corpus normand doit se faire en deux temps.

2. Les impressions rouennaises : une fréquence toute relative

Dans l'effervescence éditoriale dont bénéficièrent les mazarinades, il y eut à Rouen des impressions et réimpressions de pièces relatives à la Fronde. Ce que Jean-Dominique Mellot nomme le « non livre », les livrets, libelles et autres, ceux de moins de trente pages, forment aussi une grande part de la production rouennaise. Ainsi il relève que le « 'non livre' a été, à

Eloges particuliers, Paris : Alexandre Lesselin, 1649, [1369], Caen, volume 5.

²⁴¹ *Le Guerrier politique : discours qui pourra servir de mémoire à l'Histoire : Dédié aux Curieux*, Paris : Nicolas Jacquard, 1649, [1532].

²⁴² Rouen, U1266-2-1.

Rouen comme ailleurs, le substrat de l'activité du livre stricto sensu »²⁴³. Parmi ces « non livres », les actes royaux forment la moitié des pièces retrouvées (pour un total approximatif de 1250 pièces). Il faut aussi y ajouter les pièces de l'administration ecclésiastique, les numéros de la *Gazette*, et toutes les autres pièces d'actualité, auxquelles appartiennent les mazarinades. Dans son article sur les mazarinades imprimées à Rouen, Léon de Duranville « borne » son étude à l'année 1649²⁴⁴ et concentre son intérêt sur la « guerre d'Harcourt ». Il ne présente que peu de pièces issues des presses rouennaises. Or l'activité de l'imprimé ne se concentre ni sur cette seule période, ni sur ces quelques sujets autour de l'événement normand. Comme le remarque Hubert Carrier, à propos des réimpressions provinciales, elles concernent principalement les actes officiels, mais « pour les pièces frondeuses, on constate que ce phénomène des réimpressions provinciales des libelles parisiens a été surtout important à Rouen pendant la Fronde parlementaire »²⁴⁵.

a. Mazarinades rouennaises : réimpressions de pièces parisiennes et identification de pièces rouennaises

Une dizaine d'imprimeurs rouennais ont officié pendant la Fronde, ce sont les plus connus : David du Petit-Val, Jean Viret, Jacques Besongne, les imprimeurs de la cour (de parlement), Jean Berthelin, Robert Daré, Jacques Cailloué, Jean Loyselet et Pierre Geoffroy, Etienne Vereul, la veuve Courant, et David Ferrand. Malgré cela, il demeure quelques pièces plutôt virulentes qui furent publiées sans nom d'imprimeur, mais pour lesquelles les presses rouennaises n'hésitèrent pas à donner leur nom en tant que lieu d'impression. Ce sont *l'Entretien Familier du Roy et de la Reyne Regente*, *La Nouvelle Courante à la Reyne*, *La Tarentele écrasée*, et la *Satyre sur les troubles de Paris en vers Burlesques*²⁴⁶. Ce sont deux pièces satiriques, un pamphlet d'une grande violence contre Mazarin, et une satire des journées des barricades.

²⁴³ MELLOTT, *L'Édition rouennaise et ses marchés (vers 1600-1730). Dynamisme provincial et centralisme parisien*, op. cit., p. 173-175.

²⁴⁴ DURANVILLE, « Quelques pages sur des mazarinades imprimées à Rouen en 1649 », op. cit. Il y présente quelques imprimeurs rouennais ainsi que l'effervescence régnant autour du Palais. Il cite quatre pièces de Rouen, ainsi que les deux réimpressions de la Société des bibliophiles normands mentionnées *supra* p. 58.

²⁴⁵ CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 1, p. 462.

²⁴⁶ *L'Entretien Familier du Roy et de la reine Regente sa mere, sur les affaires du temps*, op. cit., [1242] ; *La Nouvelle courante à la Reine*, Rouen, 1649, [2542] ; *La Tarentele escrasee ou l'imprecation de l'impie Mazarin*, Rouen, 1649, [3750] et *Satyre sur les troubles de Paris. En vers Burlesques*, Rouen, 1649, [3595].

Beaucoup de ces pièces rouennaises portent un nom d'impression, on y retrouve les imprimeurs les plus connus, pour la plupart « sur l'imprimé à Paris ». Elles sont significatives par leur mise en page. En effet, les imprimeurs de Rouen mettaient régulièrement sous un même titre plusieurs libelles, regroupés de façon thématique le plus souvent, ainsi le *Funeste Hoc de Mazarin* est réimprimé à Rouen avec le *De profundis de Jules Mazarin* sous le titre de *Le Funeste hoc de Mazarin. Et le De Profundis sur les regrets qu'il fait au Roy & aux Princes de sa vie*²⁴⁷. Mais c'est aussi parfois un amalgame de pièces disparates tel que *Le Nocturne enlevement du Roy hors de Paris, fait par le cardinal Mazarin, la nuit des Roys. Avec le Troisième Babillard. Coq-a-l'asne du sieur Voiture ressucité : Au preux Chevalier Guicheus Alias le Mareschal de Gramont sur les affaires du temps En vers burlesques*²⁴⁸, cette pièce réunissant ici trois titres. Toutefois, beaucoup de mazarinades ne portent pas de nom ni de lieu d'impression. Seule la comparaison de différents volumes renfermant des pièces rouennaises permet de les identifier comme telles.

En effet, une vingtaine de pièces peuvent ainsi être identifiées comme rouennaises. Si beaucoup de ces pièces portent la mention « sur l'imprimé à Paris » ou « juxte la copie imprimée à Paris », il en est ainsi du *Theologien d'Etat a la Reyne. Pour faire desboucher Paris* ou de *L'Esprit du Duc de Chatillon apparu a Monsieur le Prince de Condé*²⁴⁹, certaines ne portent pas même de mention de réimpression. Une répartition thématique des volumes, telle que nous avons pu l'observer pour les volumes constitués de *Lettres*, mène parfois à

²⁴⁷ *Le Funeste hoc de mazarin. Et le De Profundis sur les regrets qu'il fait au Roy & aux Princes de sa vie*, Rouen, juxte la Coppie imprimée à Paris chez N.Boisset, 1649, [117] 1^{er} Supplément. *Le Funeste hoc de Jules Mazarin*, Paris : Nicolas Boisset, 1649, [1457] et *Le De Profundis de Julle Mazarin avec les regrets de sa meschante vie*, Paris, 1649, [860].

²⁴⁸ *Le Nocturne enlevement du Roy hors de Paris, fait par le cardinal Mazarin, la nuit des Roys. Avec le Troisième Babillard. Coq-a-l'asne du sieur Voiture ressucité : Au preux Chevalier Guicheus Alias le Mareschal de Gramont sur les affaires du temps En vers burlesques*, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris chez Arnould Cotinet, 1649 [2530] et [173] 1^{er} Supplément. Contrairement à ce qui remarque Célestin Moreau dans son 1^{er} supplément, *l'Anagramme prophétique* se trouve dans l'édition de Rouen. *Le Nocturne enlevement du Roy hors de Paris, fait par le cardinal Mazarin, la nuit des Roys*, Paris : Arnould Cotinet, 1649, [2530] ; le *Troisième Babillard du temps en vers burlesques*, Paris : Nicolas de la Vigne, 1649 [556] et [2845] et le *Coq-a-l'asne ou lettre burlesque du sieur Voiture ressucité, au preux chevalier Guischeus, alias le mareschal de Grammont. Sur les affaires & nouvelles du temps*, Paris : veufve et héritiers de l'Autheur, ruë Bonconseil à l'enseigne du bout du Monde, 1649, [797].

²⁴⁹ *Le Theologien d'Etat a la Reyne : Pour faire desboucher Paris*, s. l. [Rouen] juxte la coppie imprimée à Paris chez Michel Metayer, 1649, [3770] et *L'Esprit du Duc de Chatillon apparu a Monsieur le prince de Condé*, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris chez Nicolas Jacquard, 1649, [1285].

trouver un grand nombre de pièces similaires au sein des différents recueils. Ainsi, il y a à Dieppe deux recueils de lettres où se trouvent beaucoup de pièces en double. Il n'y a pas dans les collections de recueils identiques, mais la répartition des pièces permet d'identifier des recueils similaires, possédant les mêmes pièces, suivant un classement thématique. Une thématique de « classement » a pu apparaître, celle des impressions rouennaises. Certains recueils se constituent majoritairement de pièces imprimées dans la capitale normande. Leur comparaison permet d'identifier les doubles rouennais, et par ce fait d'identifier certaines pièces « sur l'imprimé » comme éditées à Rouen. La comparaison de deux volumes dits « rouennais »²⁵⁰, nous permet d'observer que tous les deux renferment en tout seize titres identiques. De ceux-ci, neuf titres identiques sont de Rouen (près d'un quart de l'ensemble des deux volumes), les sept autres sont « sur l'imprimé » ou sans lieu d'impression. Nous avons supposé que ces titres sont de Rouen. D'autant que ces titres se regroupent dans d'autres recueils majoritairement rouennais, tel qu'un des recueils de la collection de Constantin Leber, spécifiquement intitulé « recueil de pièces imprimées à Rouen » dans son catalogue, portant la même mention manuscrite au contre-plat²⁵¹. Certaines de ces pièces ont aussi été relevées dans d'autres collections, celles d'Amiens²⁵² ou de Tokyo²⁵³, qui possèdent aussi des recueils de pièces régionales. Bien que ces pièces ne soient encore une fois non plus conservées en Normandie, le catalogue des livres de Pierre Duputel, membre de l'académie de Rouen, révèle aussi quelques pièces rouennaises dans sa collection de mazarinades. A la notice du *Recueil de diverses pieces curieuses de ce temps*, il remarque « Ce recueil imprimé à Rouen, se compose, ainsi que trois autres sous le même titre portant la même date, reliés à la suite, d'une grande quantité d'opuscules faisant partie de ce que l'on appelle les mazarinades. On y a joint, dans ce volume, plusieurs autres pièces du même genre, publiées à Rouen en 1649 »²⁵⁴. Ici encore quelques pièces sans lieu d'impression côtoient nombre de mazarinades rouennaises que la confrontation aux autres recueils rouennais permet d'identifier comme

²⁵⁰ Rouen, U1266-1-16 et U1266-2-2.

²⁵¹ Rouen, collection Leber, volume 4603.

²⁵² Volume coté H2718-14.

²⁵³ ICHIMARU-REBOLLAR, « Mazarinades : la collection de l'université de Tokyo », *op. cit.*, mentionne deux pièces « sur l'imprimé à Paris » : *Le Roman des esprits revenus à S. Germain. Burlesque & sérieux. Et le Qu'as-tu veu de la Cour ou les contre-veritez*, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris, 1649, [185] 2^{ème} Supplément, cotée à Tokyo E_1_78, et *L'Adieu de Mazarin burlesque*, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris chez Claude Huot, 1649, [40] cotée à Tokyo E_1_21.

²⁵⁴ DUPUTEL, Pierre, *Notices extraites du catalogue manuscrit de la bibliothèque de M. D****** [P. Duputel], Rouen : impr. De D. Brière, 1839.

telles. Ainsi c'est une vingtaine de pièces qu'il faut très certainement ajouter aux publications régionales. Hormis pour deux pièces de circonstances dont nous ne possédons qu'une unité, nous n'avons retenu que les pièces présentes en double exemplaire.

Certaines pièces, à peine une dizaine, ne portent pas la mention « sur l'imprimé à Paris », ce qui pourrait laisser penser qu'une dizaine de pièces émanant de ces recueils rouennais seraient originaires de Rouen. Toutefois, si nous pouvons ainsi les identifier comme pièce de Rouen, leur contenu fait apparaître que ce sont des réimpressions de pièces parisiennes. Les pièces identifiées comme rouennaises sont : *Les Premier-second recueil des pièces secrètes de ce temps*²⁵⁵, donc des recueils de pièces constitués à Rouen dès les troubles, ce qui est un phénomène assez rare ; ou encore les regroupements typiques de Rouen de libelles tel que : *Le Pour ou contre de la Cour ensemble le Pasquin sur les affaires du temps, mis en François*²⁵⁶, où nous rencontrons deux pièces sous un titre tout comme pour l'*Almanach de la cour qui dit tout. Pour l'an 1649 fait par le Maistre François Vaultier, grand speculateur des choses presentes*, qui contient aussi *Le Tout en Tout Temps*²⁵⁷. Une fois encore deux titres pour une seule brochure se présentent avec la pièce *La Deroute des troupes de Mazarin veue en songe et presentee à monseigneur le Duc de Beaufort. En vers burlesques. Ensemble le Rabais du Pain*²⁵⁸. Ces pièces sont des réimpressions de pièces parisiennes, dont les imprimeurs rouennais s'étaient fait une spécialité de les amalgamer²⁵⁹. Ainsi, pouvons-nous aussi avoir une forte présomption d'appartenance à l'édition rouennaise du *Recueil de*

²⁵⁵ *Recueil des pièces secrètes de ce temps* [premier- second], s. l. [Rouen], 1649, [3053].

²⁵⁶ *Pour ou contre de la Cour ensemble le Pasquin sur les affaires du temps, mis en François*, s. l. [Rouen], 1649, [2833], qui réunit *Le Pour et contre de la cour*, s. l. n. d. [1649], [2832] et *Le Pasquin sur les affaires du temps, mis en François*, s. l., 1649, [2727].

²⁵⁷ *Almanach de la Cour qui dit tout*, *op. cit.*, [61].

²⁵⁸ *La Deroute des troupes de Mazarin veue en songe et presentee à Monseigneur le Duc de Beaufort. En vers burlesques. Ensemble le Rabais du Pain*, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris chez Claude Boudeville, 1649, [93] 1^{er} Supplément, réunissant *La Deroute des troupes de Mazarin veüe en songe, et presentee à Monseigneur le Duc de Beaufort. En vers Burlesques*, Paris : Claude Boubeville, 1649, [1052], et *Le Rabais du pain. En vers Burlesques*, Paris : Claude Huot, 1649, [2957].

²⁵⁹ CARRIER, *La presse de la Fronde*, *op. cit.*, vol. 1, p. 463, et vol. 2 p. 266, note 133-136. Il y avait déjà identifié comme rouennaises *Le Gazetier desinteressé et le testament de Jules Mazarin*, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris, 1649, [1467], regroupant *Le Gazetier desinteressé*, Paris : Jean Brunet, 1649, [1466] et le *Codicile très veritable de Jules Mazarin*, Paris : Claude Morlot, 1649, [706], ainsi que *Le Roman des esprits revenus à S. Germain. Burlesque & serieux. Et le Qu'as-tu veu de la Cour ou les contre-veritez*, *op. cit.*, [185] 2^{ème} Supplément, comprenant *Le Roman des esprits revenus à S. Germain*, Paris, 1649, [3559] et *Le Qu'as-tu veu de la Cour ou les contre-veritez*, s. l. n. d. [1649], [2941] et la pièce intitulée *Le Prince endormy. Le Prince éveillé et le burlesque On de ce temps qui scait tout, qui fait tout et qui dit tout*, s. l. [Rouen] jouxte la coppie imprimée à Paris, 1649, [2866], soit la réunion de *La France parlante à monsieur le Duc d'Orleans endormy*, Paris, s. d. [1649], [1435] et du *Burlesque On de ce temps*, Paris, 1649, [611].

*diverses pieces pour la deffence de Messieurs les Princes*²⁶⁰, car il est tout à fait typique de ces regroupements de pièces. Notons aussi les réimpressions sans lieu défini de titres seuls, telles que la réimpression des *Raisons ou les motifs veritables de la deffense du Parlement & des habitans de Paris. Contre les perturbateurs du repos public, & les ennemis du Roy & de l'Estat*²⁶¹, qui est incluse dans le recueil rouennais de Constantin Leber et dans le volume U1266-1-16 de la bibliothèque de Rouen, et deux pièces concernant les troubles d'Angleterre : *Remonstrance des ministres de la Province de Londres adressée par eux au général Fairfax, & à son conseil de guerre, douze jours avant la mort du Roy de Grand'Bretagne*, ainsi que le *Recit veritable de tout ce qui s'est fait au procez du Roy de la Grand'Bretagne : Son Arrest et la maniere de son execution. Avec la Harangue faite par Sadite Majesté sur l'Eschaffaut*²⁶².

En outre, la confrontation de ces recueils nous a permis aussi d'appréhender les versions normandes du *Congé de l'armée Normande*, et du *Remerciement à son Altesse de Longueville*

²⁶⁰ *Recueil de diverses pieces pour la deffence de Messieurs les Princes*, s. l. [Rouen], 1650, [3036]. Ce recueil contient cinq pièces en faveur des princes de 1650 : le *Manifeste de Madame la duchesse de Longueville*, s. l. jouxte la copie imprimée à Bruxelles chez Jean Roxh, 1650, [2363] ; les *Motifs du traité de Madame de Longueville, & de Monsieur de Turenne avec le Roy Catholique*, s. l. Jouxte la copie imprimée à la Haye, 1650, [2506] ; l'*Apologie pour messieurs les Princes envoyée par madame la duchesse de Longueville à messieurs du Parlement de Paris*, s. l. n. d. [1650], [126] ; la *Lettre écrite par Messieurs les Princes à Nosseigneurs du Parlement*, Paris : N. Boisset, 1650, [2223], et la *Requete de Mademoiselle de Longueville, Fille de Henry d'Orleans Duc de Longueville, Presentée à Nosseigneurs de Parlement, Touchant la mort de Madame la Princesse Doüairiere, & le transport de Messieurs les Princes du Chasteau de Vincennes à Marcoussy & au Havre & sur leur délivrance*, s. l., 1650, [3478].

²⁶¹ *Les Raisons ou les motifs veritables de la defense du Parlement & des habitans de Paris. Contre les perturbateurs du repos public & les ennemis du Roy & de l'Estat*, s. l. [Rouen] Jouxte la copie imprimée à Paris, 1649, [2967].

²⁶² *Remonstrance des ministres de la province de Londres. Adressee par eux au general Fairfax, & à son Conseil de guerre, douze jours avant la mort du Roy de la Grand'Bretagne [...]* Traduit en François sur la coppie imprimée à Londres par Samuel Gellibrand & Raphael Smith, s. l. [Rouen], 1649, [3311] et *Recit veritable de tout ce qui s'est fait au procez du Roy de la Grand'Bretagne : Son Arrest et la maniere de son execution. Avec la Harangue faite par Sadite Majesté sur l'Eschaffaut. Traduit d'Anglois en François par I. Ango Interprete de ladite langue, sur l'imprimé à Londres, par François Coles*, s. l. [Rouen], 1649, [3016]. Nous identifions aussi comme rouennaises : *L'Adieu de Mazarin burlesque*, *op. cit.*, [40] ; *L'Advertissement fait par monsieur de Chastillon revenu des Champs Elisees, ensemble son esprit apparu à Monsieur le Prince de Condé à S. Germain en Laye*, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris chez Claude Morlot, 1649, comprenant l'*Advertissement fait par monsieur de Chastillon revenu des Champs Elisees, à monsieur le Prince de Condé à S. Germain en Laye*, Paris : Claude Morlot, 1649, [457] et *L'Esprit du duc de Chastillon apparu à Monsieur le Prince de Condé*, Paris : Nicolas Jacquard, 1649, [1285] ; cette dernière ayant aussi été réimprimée seule, « Sur l'imprimé à Paris chez Nicolas Jacquard ». La réimpression que nous avons déjà évoquée, *Le Nocturne enlevement du roy hors de Paris, fait par le cardinal Mazarin, la nuit des Roys. Avec le troisieme Babillard, Coq-à-l'asne du sieur Voiture ressucité : Au preux Chevalier Guicheus Alias Mareschal de Gramont sur les affaires du temps. En vers Burlesques*, *op. cit.*, [2530] et [173] 1^{er} Supplément. Ainsi que *Le Secret de la Paix. A la Reyne*, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris chez Hierosme Hameau, 1649, [3626] et *Le Theologien d'Estat à la Reyne. Pour faire deboucher Paris*, s. l. [Rouen] jouxte la coppie imprimée à Paris chez Michel Metayer, 1649, [3770].

*pour la Paix*²⁶³, qui, pièces de circonstances, sont très certainement originaires de Rouen. Ainsi peu de pièces émanent de la région, à priori, ce qui ne nous permet que peu d'appréhender une littérature en région. Du *Congé de l'armée Normande*, il existe plusieurs éditions. La notice des publications de David Ferrand fournie par Edouard Frère²⁶⁴ non seulement signale celui-ci comme l'auteur mais aussi présente trois éditions de la pièce. Déjà Amable Floquet désignait David Ferrand comme auteur de cette pièce²⁶⁵, « Voyant ces bandes de soldats licenciés se dissoudre, le poète normand, David Ferrand, l'oracle des palinods, leur criait, plein de joie... », puis il cite quelques vers de la pièce. Il en existe deux éditions où l'épithète *burlesque* ne figure pas, et celle intitulée le *Congé Burlesque de l'armée Normande*. Des différentes éditions de la pièce, la première, certainement l'originale, doit être le *Congé de l'armée Normande*²⁶⁶ publiée sans nom d'imprimeur, ni lieu, ni date. Cardin Besongne en a lui aussi publié une version, qu'il aurait reprise sur la publication de Rouen, chez David du Petit Val et Jean Viret, avec cette fois l'épithète *burlesque*²⁶⁷. Enfin, une édition « jouxte la copie imprimée à Rouen », fut elle aussi donnée avec l'épithète « burlesque »²⁶⁸. Cette pièce de circonstance, publiée à l'issue des négociations et de la Paix de Saint-Germain, évoque les joies de voir partir les troupes du duc de Longueville qui quittaient alors Rouen. Célestin Moreau s'interroge à savoir si l'édition sans lieu ni date est l'édition originale, nous pensons que oui.

Les pièces ayant une mention de lieu ou ayant d'ores et déjà été identifiées comme rouennaises²⁶⁹ sont au nombre de 105. Si l'on y ajoute les pièces sans mention de lieu, mais dont nous pouvons supposer l'origine rouennaise, cela représente un ensemble de 123 titres. Un premier constat s'impose : la part importante de pièces réimprimées. Elles représentent la quasi-totalité du corpus rouennais. Malgré l'inventaire des collections régionales, lieu le plus

²⁶³ *Le Congé de l'armée normande*, s. l. n. d. [Rouen, 1649], [752] et *Remerciement à son Altesse de Longueville pour la Paix*, s. l. n. d. [Rouen, 1649], [3271].

²⁶⁴ FRÈRE, *Manuel du bibliographe normand, ou Dictionnaire bibliographique et historique*, op. cit.

²⁶⁵ FLOQUET, *Histoire du parlement de Normandie*, op. cit. vol. 5, p. 388.

²⁶⁶ *Le Congé de l'armée Normande*, op. cit., [752], Rouen, U1266-1-16.

²⁶⁷ DURANVILLE, « Quelques pages sur des mazarinades imprimées à Rouen en 1649 », op. cit., p. 333, nous n'avons pas trouvé cette édition, seulement l'édition de Cardin Besongne du *Congé de l'armée normande*.

²⁶⁸ MOREAU, *Bibliographie des mazarinades*, op. cit., donne aussi ces trois éditions.

²⁶⁹ Voir MOREAU, *Bibliographie des mazarinades*, op. cit., ainsi que l'exemplaire annoté par Armand d'Artois, photocopie en 5 vol. d'un exemplaire interfolié en 3 vol. et CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 1, p. 462-464.

propice pour retrouver les éditions rouennaises, « peu de pamphlets [...] furent l'objet d'une première impression »²⁷⁰ à Rouen.

b. Les pièces rouennaises les plus fréquentes

Les collections normandes renfermant 84 pièces d'éditions rouennaises, un tiers des titres sont manquants, un tiers sont en exemplaire unique, et un tiers offre de un à six doubles. Selon la moyenne de fréquence établie, cela porterait l'indice de fréquence à 3,5 exemplaires, et conduirait à considérer comme fréquentes les pièces dont au moins quatre unités sont conservées en Normandie. Ceci permet certes d'établir un palmarès, mais les impressions rouennaises étant par leur nature plus rares, nous avons ramené l'indice de fréquence à deux exemplaires.

Il y eut aussi pour les impressions rouennaises des pièces à large diffusion, dont un indice est leur présence au sein des collections plus modestes. Un exemple de fréquence d'une pièce imprimée à Rouen est la *Decision de la question du temps à la Reyne Regente*²⁷¹, dont trois unités de l'édition rouennaise se retrouvent dans les collections régionales²⁷², et une quatrième en petit format in-8^o²⁷³. Ce titre, à très large diffusion pour l'édition parisienne, (8 unités présentes en Normandie), fut aussi à large diffusion en région. Toutefois, Hubert Carrier a notifié que « cette édition de Rouen est rare en dehors de son lieu d'origine »²⁷⁴. Ainsi, hormis les pièces sans nom d'imprimeur mais mentionnant Rouen comme lieu d'impression, qui sont assez fréquentes, telles les deux éditions rouennaises, la *Tarentele écrasée*, et l'*Entretien familier du roy et de la Reyne Regente*²⁷⁵, qui se trouvent être parmi les pièces les plus fréquentes, les plus répandues des collections régionales et que l'on rencontre assez facilement dans les autres collections, les autres éditions rouennaises sont plus rares. On

²⁷⁰ CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 1, p. 465.

²⁷¹ *Decision de la question du Temps. A la Reyne Regente*, op. cit., [871].

²⁷² Rouen, U1266-1-16, U1266-2-2 et U1277-34-8.

²⁷³ Rouen, U3131-2.

²⁷⁴ CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 1, p. 462. Pour toutes les pièces rouennaises qu'il cite, il indique leur présence à la Bibliothèque Mazarine, lorsqu'elles y sont, ou sinon les autres fonds où elles se trouvent. Ces spécifications des lieux conservant ces textes indiquent que nous ne les rencontrons pas facilement. De plus, cette pièce, incluse dans la *liste des desiderata*, ce qui en fait une édition rare par son absence à la Bibliothèque Mazarine, est bien présente et représentée en Normandie. La *liste des desiderata* montre la recherche des deux formats.

²⁷⁵ *La Tarentele escrasee ou l'imprecation de l'impie Mazarin*, op. cit., [3750] et *L'Entretien Familier du Roy et de la reine Regente sa mere, sur les affaires du temps*, op. cit., [1242].

ne les rencontre qu'exceptionnellement dans les collections régionales, ou les autres collections, hormis au sein des recueils rouennais. Elles ne peuvent alors être considérées que comme encore plus rares.

Mais d'autres pièces typiques de Rouen sont très présentes dans les collections régionales, et même parfois aussi au sein des diverses collections. En premier lieu, notons la présence dans ces recueils des réimpressions de pièces formant les premiers recueils du temps de la Fronde, les *Recueils de diverses pièces curieuses*²⁷⁶. Dès 1649, les mises en recueils de pièces commencèrent, certains titres furent imprimés pour former les recueils factices, nous en trouvons à Caen ou à Rouen, et Célestin Moreau en a donné une liste dans la *Bibliographie des mazarinades*²⁷⁷. Les imprimeurs rouennais quant à eux publièrent « directement » des recueils de pièces²⁷⁸. La fréquence de ces recueils témoigne de leur affluence. Il y en a de nombreux volumes dans diverses collections. Ils se rencontrent à la Bibliothèque Mazarine par exemple²⁷⁹, et nous en avons trouvé au sein des collections régionales plusieurs volumes, à Rouen, à Caen, ainsi que dans la collection de Constantin Leber²⁸⁰. A chaque fois, il s'en rencontre plusieurs tomes. Il est aussi à supposer que les *Recueils de Pièces Secrètes* sont aussi rouennais. En effet, nous les trouvons mis en recueil avec les *Recueils de diverses pièces curieuses de ce temps*, et d'autres pièces rouennaises. Les trois premiers recueils de pièces curieuses ainsi que les deux recueils de pièces secrètes ne sont pas rares, loin de là. Ce sont ces recueils que nous retrouvons le plus fréquemment, autour desquels gravitent les autres pièces d'édition rouennaises. De ce fait, les autres éditions rouennaises que l'on rencontre le plus fréquemment, sont les regroupements de pièces sous un seul titre. Bien que l'hypothèse de leur origine rouennaise vienne dans un premier temps d'avoir ces titres en deux exemplaires au moins et ce dans des recueils rouennais, pour certains titres, ce sont des triples voire quadruples exemplaires d'une même pièce qui sont conservés. Nous avons aussi pu remarquer une forte présence des livres relatifs à l'histoire de la Fronde d'édition

²⁷⁶ *Recueil de diverses pieces curieuses de ce temps, Premier-Quatrième, op. cit.*, [3035], ou [2851] pour le *Premier recueil de diverses pièces curieuses de ce temps*, s. l. [Rouen], 1649. C'est ici un autre titre du *Recueil de diverses pièces curieuses de ce temps*.

²⁷⁷ MOREAU, *Bibliographie des mazarinades, op. cit.* Sous le titre « Recueil ».

²⁷⁸ CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 2, p. 269.

²⁷⁹ Bibliothèque Mazarine, M 15074 à M15077, M 10249-1 à M 10249-4, et M 10538- M 10539.

²⁸⁰ Rouen, U1266-1-16 (1^{er}-4^{ème} recueil), et U1266-2-2 (1^{er}-3^{ème} recueil), U1277-34-8 (1^{er}-3^{ème} recueil), U3131-2 (1^{er} recueil) Caen volume 7 (1^{er}-3^{ème} recueil), et Leber 4603 (1^{er}-4^{ème} recueil).

rouennaise au sein des collections normandes. Toutefois, pour plus d'un tiers des titres édités à Rouen, un seul exemplaire est actuellement conservé dans les collections régionales, et un autre tiers en est absent.

c. Rareté voire absence de certaines pièces

Si certaines pièces se trouvent aisément dans les collections régionales de mazarinades, témoin du succès ou d'un fort tirage, d'autres se font plus rares, ou sont même absentes. Un peu moins d'un tiers (30%) de ces pièces non pas été trouvées dans les collections normandes. Nombre de ces pièces absentes sont des pièces gouvernementales, ce sont majoritairement les actes officiels de 1651 et de 1652. Globalement, hormis quelques pièces officielles de la collection ayant appartenu à Jean IV le Normant, les collections normandes conservant des recueils rouennais sont orientées vers les pièces frondeuses.

Nous avons d'ores et déjà évoqué des pièces rouennaises découvertes²⁸¹, elles sont uniques en Normandie. Une de ces pièces, non référencée, est typique de la juxtaposition des pièces pratiquée par les imprimeurs rouennais. Il s'agit de la *Relation veritable de la deffaitte de cinq cens Chevaux de l'Armée de Monsieur le Prince*, et réimprimée à Rouen avec d'autres pièces sous un titre plus complexe²⁸². Il en est ainsi de deux exemplaires du *Gazettier desintéressé*. Le premier est une publication rouennaise typique, y figure à la suite le *Testament de Jules Mazarin*²⁸³, le second « Sur l'imprimé à Paris. Jean Brunet », ne comporte que la pièce du *Gazettier desintéressé*²⁸⁴, et n'est pas référencé par les bibliographes. Il n'y a qu'un seul exemplaire « sur l'imprimé à Paris » du *Gazettier desintéressé* contre six exemplaires de Paris²⁸⁵. Quant aux *Advertissement a Messieurs les Prevost des Marchands et Eschevins de Paris. Sur la fuite et le retour de funeste du cardinal Mazarin. Predit par Michel*

²⁸¹ Voir *supra* p. 48-49.

²⁸² *Relation veritable de la deffaitte de cinq cens Chevaux de l'Armée de Monsieur le Prince, luy present : De la prise de Tonné-Charente par Monsieur le Comte d'Harcourt. Et la prise du Chasteau de Dijon, par les troupes du Roy, commandées par Monsieur le Duc d'Espéron : Avec les Articles accordées au sieur de la Planchette, commandant audit Chasteau & à la Garnison d'iceluy, qui tenoient pour le Prince de Condé*. Jouxte la coppie imprimée à Paris. Rouen chez Jean Viret, 1651, [3228] et [2876].

²⁸³ *Le Gazettier desintéressé et le testament de Jules Mazarin*, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris, 1649, 20 p. A la page 18 se trouve le testament, [1467], Rouen, U1266-1-16.

²⁸⁴ *Le Gazettier desintéressé*, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris. Jean Brunet, 1649, [1466] pour l'édition parisienne, Rouen U1266-2-2.

²⁸⁵ Deux à Dieppe volume 13 et volume 28, deux dans le fonds de Rouen, U1266-1-4 et U1266-1-17, à Evreux b 1602 (46) et à Caen volume 5.

Nostradamus, dont nous avons rencontré les trois premiers dans des éditions « Jouxte la Coppie imprimée à Paris chez J. Brunet », ce sont certainement des rééditions rouennaises de ces pièces parisiennes, car d'une part elles se différencient des éditions parisiennes par la gravure en page de titre et d'autre part nous en avons vu l'édition dans des recueils régionaux²⁸⁶. Une autre pièce unique est la *Tres-humble remontrance du Parlement au Roy & à la Reyne Regente*²⁸⁷, éditée à Rouen par David Du Petit Val et Jean Viret. Hubert Carrier ainsi que Célestin Moreau ont connu la réédition rouennaise multipliant les pièces²⁸⁸, mais pas cet exemplaire qui ne contient que la remontrance du parlement au roi du 21 janvier. D'autres pièces présentes dans les collections normandes ont été recherchées, elles figurent dans la *liste des desiderata*, ce qui montre encore leur rareté²⁸⁹.

Les quelques éditions rouennaises de sujets normands telles que celle de *L'Apologie des Normans pour la justification de leurs armes*, sont elles aussi rares²⁹⁰. L'édition de Rouen présente au sein des collections régionales est une édition recherchée, elle fait partie de la *liste des desiderata* de la Mazarine. Il y a au moins cinq exemplaires de l'édition parisienne, et seulement une édition rouennaise. Il faut ajouter à ces éditions rouennaises de sujets

²⁸⁶ *Advertissement a Messieurs les Prevost des Marchands et Eschevins de Paris. Sur la fuite et le retour de funeste du cardinal Mazarin. Predit par Michel Nostradamus*, [premier-troisième], s. l. ; [Rouen] Jouxte la Coppie imprimée à Paris chez J. Brunet, 1649, [446] pour l'édition parisienne. Le premier avertissement est à Rouen, U1266-2-4, le second et le troisième avertissement sont à Rouen, U1277-34-8.

²⁸⁷ *Tres-humble remontrance du Parlement au Roy & à la Reyne Regente*, Rouen : David Du Petit Val et Jean Viret, 1649, [3814] Rouen, U1277-34-3.

²⁸⁸ CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit. vol. 1, p. 463-464, note 398. MOREAU, *Bibliographie des mazarinades*, op. cit. Ainsi la remontrance « Sur l'imprimé à Paris par les imprimeurs de la Cour » serait suivie de la *Lettre écrite par l'Archiduc Leopold. A Messieurs les presidens & gens tenans la Cour de Parlement de Paris*, Paris : Pierre Variquet, 1649, [2222] ; de la *Lettre du Roy aux gouverneurs des provinces : sur ce qui s'est passé avec les députez venus de Paris le 25 Février 1649. Et les responses faites ausdits députez*, Saint Germain en Laye, le 27 février 1649, [2141], et de la pièce *Stomachatio Boni Popularis*, s. l. n. d. [1649], [3719]. La pièce contenant ses divers titres n'est pas conservée en Normandie.

²⁸⁹ Sont ainsi incluses dans la *liste des desiderata* des mazarinades rouennaises présentes en région : *L'Harangue faite par Monsieur le Comte de Fiesque, l'un des Presidens Deputé de la Noblesse, accompagné d'un de Messieurs les Secretaires, & de douze Deputez, sçavoir un de chaque Province, à Messieurs du Clergé, pour la convocation des Estats generaux. Le Mercredy 15 Mars 1651*, Rouen, Jean Du Bosc, jouxte la copie imprimée à Paris, 1651, [1604] ; la *Lettre de son Altesse Royale écrite au Roy. Avec La responce faite par le Roy, à son Altesse Royale*, Rouen : veuve Courant, jouxte la coppie imprimée à Compiègne par Julien Courant, 1652, [2058] ; *Le nocturne enlevement du roy hors de Paris, fait par le cardinal Mazarin, la nuict des Roys. Avec le troisieme Babillard, Coq-à-l'asne du sieur Voiture ressucité : Au preux Chevalier Guicheus Alias Mareschal de Gramont sur les affaires du temps. En vers Burlesques*, op. cit., [2530] ; *Le Quendira-ton de Mazarin. Avec le remerciement des Imprimeurs & Colporteurs, aux autheurs de ce temps. En vers Burlesques. Et la Lettre de l'Inconnu*, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris, chez Antoine Quenet, 1649, [2942].

²⁹⁰ *Apologie des Normans au Roy pour la justification de leurs armes*, Rouen : jouxte la coppie imprimée à Paris Cardin Besongne, 1649, [113] Rouen U1266-2-2.

normands *La Fureur des Normans contre les Mazarinistes*. Cette pièce eut un grand succès, nous en avons cinq exemplaires d'ancien fonds²⁹¹, dont un qui est la réimpression rouennaise du libelle²⁹². Cette réimpression est aussi une légère réécriture du texte. Alors que l'édition parisienne présente à la suite de la pièce un dialogue entre le duc de Longueville et la Normandie, la réimpression intitule cette partie « dialogue de la Normandie & de son ange Tutelaire ». Cette édition est toutefois bien rare en Normandie. Les exemplaires des collectionneurs, que ce soit à la bibliothèque du Havre et dans la collection Constantin Leber, sont parisiens²⁹³. Charles Lormier quant à lui possédait l'édition parisienne et la rouennaise, ainsi qu'une curieuse réimpression parisienne de 1652 de la pièce de 1649²⁹⁴. Les éditions parisiennes sont majoritaires sur ce texte, il y eut donc certainement une moins grande diffusion de l'édition rouennaise ce qui expliquerait pourquoi cette édition est plus rare. Ce sont ici deux exemples significatifs : pièces à succès engendrant une réimpression à Rouen, ce sont aussi des pièces à sujet régional, toutefois, elles ne se rencontrent pas facilement. On constate donc une rareté des éditions régionales, même pour les pièces à sujet régional. Leur présence en région enrichit le corpus rouennais de mazarinades normandes.

Malgré cette présence en région de pièces rouennaises, quelques éditions sont absentes, ce qui en fait des éditions encore plus rares, tel est le cas de l'édition rouennaise du *Desadveu du libelle intitulé, Apologie particuliere de Monsieur le Duc de Longueville par un Gentilhomme Breton*, dont il existe une édition rouennaise²⁹⁵. De la même manière que les sujets normands sont rares voire absents des collections normandes, les pièces rouennaises manquantes sont principalement des pièces atypiques, les éditions « manquantes » ne sont pas les plus courantes²⁹⁶. Les collections régionales permettent donc d'appréhender des pièces normandes rares, et malgré quelques manques autour de sujets normands, la présence de pièces rouennaises et leur fréquence est plus significative que les quelques pièces absentes.

²⁹¹ Dieppe volumes 8 et 29, Rouen U1266-1-13, U1266-2-2, U1266-1-16.

²⁹² *La Fureur des Normans contre les mazarinistes*, « Sur l'imprimé à Paris », A Rouen : Jacques Besongne, 1649, [1460] Rouen U1266-1-16.

²⁹³ Rouen, Leber 4602-3, Le Havre R2116.

²⁹⁴ Rouen, fonds Lormier Nmm510-37, Nmm510-59 et Nmm510-49.

²⁹⁵ MOREAU, *Bibliographie des mazarinades*, op. cit., 2^{ème} Supplément [73], *Des-Adveu du libelle intitulé, Apologie particuliere de Monsieur le Duc de Longueville par un Gentilhomme Breton*, Rouen, 1651, [1053].

²⁹⁶ Sont aussi absentes des collections : *Les Fictions politiques, ou les Serieux et agreables caprices du Sieur de Sandricourt, Sur les desordres civiles arrivés en France es années 1651 et 1652*, Rouen, 1652, [1385], et *Le Funeste Hoc de Jules Mazarin avec le Salve Regina de Mazarin et des partisans*, Rouen, jouxte la copie imprimée chez Nicolas Boisset, 1649, [1458].

3. Les sujets normands : une fréquence variable

Pour étudier la fréquence des sujets normands, nous avons dû reconstituer la production à sujet normand. Enracinées dans un contexte événementiel, les mazarinades normandes renouvellent une information politisée autour d'un discours circonstanciel normand. Nous avons donc relevé tous les titres en rapport avec la Normandie. Ce qui nous amène, selon une approche très large du sujet normand à 87 titres, sans différencier les éditions²⁹⁷. La répartition annuelle des sujets se présente alors ainsi : plus d'un tiers des pièces pour l'année 1649 (34 pièces, soit 38,6%), un quart des pièces pour l'année 1650 (22 pièces soit 25,3%), 14,8% pour 1651 avec 13 pièces, et 19,7% pour 1652 avec 17 pièces, plus une pièce de 1648²⁹⁸. Il y a donc une courbe évolutive de la production à sujet normand, marquant comme temps fort l'année 1649. Puis nous observons une décroissance progressive. Toutefois, la production littéraire relative à la Normandie se veut constante et régulière même si elle est faible au regard de la production générale des mazarinades. Le sujet normand apparaît régulièrement dans l'ensemble du corpus de mazarinades puisque toutes les années de la Fronde sont représentées. Alors que l'année 1650 connaît une accalmie de la production de libelles²⁹⁹, elle tient le deuxième rang pour les sujets normands. En effet, cette année connut deux temps événementiels en Normandie : la tentative de soulèvement de la province par la duchesse de Longueville provoquant la venue du roi à Rouen, et la translation des princes prisonniers au Havre. Ces deux événements ont alors engendré une production de libelles autour de ces actualités, donc, une production discursive sur la Normandie.

²⁹⁷ Seules les mazarinades dont le titre fait référence à la Normandie, que ce soit par l'évocation des villes normandes ou des représentants de la région tels que le parlement de Normandie ou encore le gouverneur de Normandie le duc de Longueville, ont été prises en compte.

²⁹⁸ Voir Annexe 4, A.

²⁹⁹ CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 1, p. 236 et p. 239. Il référence 725 titres en 1650. Après les acclamations de joie de l'emprisonnement des princes, très peu de pièces furent publiées. « il faut se rappeler qu'en 1650 et 1651 le nombre de libelles n'approche pas de ce qu'il fut en 1649 et de ce qu'il sera de nouveau en 1652 ; mais cette diminution est particulièrement sensible de février à juillet : on ne publie guère alors que des pièces relatives à la pacification de la Normandie et de la Bourgogne », et « Après le retour de la Cour à Paris et la translation des Princes au Havre, le 15 novembre, les libelles ne roulent plus que sur cette translation et sur la requête présentée au Parlement par la Princesse de Condé ».

a. Fréquence des sujets normands : des collections d’Ancien Régime aux collectionneurs

La répartition générale des sujets normands fait apparaître une production régulière relative à la Normandie. Toutefois, certains textes ont eu un retentissement plus important. Ce sont d’une part ceux que nous avons rencontrés dans de nombreuses collections, puis ceux qui ont eu diverses éditions et d’autre part ce sont les sujets à polémique, qui ont fait naître un écho dans d’autres pièces. En effectuant une différenciation des titres par rapport aux différentes éditions rencontrées au sein des collections anciennes et de celles de collectionneurs, ceci mène le nombre de titres d’une production à sujet normand reconstituée à 96 pièces. Une quinzaine de pièces sont absentes des collections régionales. Certaines de ces pièces qui n’ont pu être consultées dans les collections normandes sont très rares. Sur l’ensemble des deux types de collections, celles d’Ancien Régime et celles des collectionneurs³⁰⁰ : une vingtaine de pièce sont en un exemplaire (dont 11 dues aux collections spécifiques du Havre et de Charles Lormier), 19 pièces sont en double, parmi lesquelles ce sont principalement les collections spécifiques qui forment le double, voire sont les deux seules à posséder la pièce. Il y a 10 pièces en triple, 6 en quadruple, 11 en quintuple, et une petite quinzaine de pièces présentent de 6 à 10 exemplaires. L’avantage des collections de collectionneurs, est qu’elles permettent de rencontrer des éditions plus rares et des titres absents des collections d’Ancien Régime³⁰¹.

Si l’on se concentre seulement sur les collections anciennes (les collectionneurs, par leurs recherches particulières de titres, « faussent » les résultats), c’est un tiers des pièces à titres normands qui ne sont pas dans les collections régionales (31 pièces dont 8 sont des réimpressions, des éditions différentes, 4 sont des pièces émanées du parti des princes de 1652, 2 pièces concernent la libération des princes et leur sortie du Havre en 1651 et 5 pièces sont des libelles ou pièces officielles de propagande gouvernementale), 26 ne se rencontrent qu’en un seul exemplaire, 15 en double, 13 en triple. Parmi la dizaine de pièces les plus fréquentes des collections anciennes, de 4 à 8 exemplaires, huit sont de 1649. Ce sont, pour la

³⁰⁰ Voir Annexe 4, B.

³⁰¹ Par exemple, *L’Hercule triomphant ou les heureux succez de sa Majesté en son voyage de Normandie*, Paris : Veuve François Targa, s. d. [1650], [1626], n’est présente qu’au Havre R2151, et dans la collection Lormier Nmm510-54.

majorité, les mêmes pièces que nous retrouvons sur l'ensemble des collections. Toutefois, en intégrant les collections des collectionneurs, alors seules deux pièces ne sont pas de 1649.

La confrontation des deux corpus de sujets normands, celui d'Ancien Régime, et celui des collectionneurs, conduit à relever quelques exemples significatifs de différence de fréquence des pièces entre les deux ensembles de collections. Par exemple, *La Prise du chateau de Neufbourg : Avec la retraite du Duc de Longueville à Roüen, apres avoir perdu soixante des siens. Et l'instalation du Parlement de Normandie en la ville de Vernon*³⁰², ainsi que deux autres relations de la « guerre d'Harcourt »³⁰³, soit une pièce officielle et une pièce frondeuse, tout comme *Les Maltotiers ou les pescheurs en eau trouble. En vers Burlesques, langue Normande. Les pesqueux en yau trouble*³⁰⁴, sont des pièces rares dans les collections anciennes, de un à deux exemplaires, mais conquièrent une forte fréquence avec les collectionneurs³⁰⁵. Cette forte présence chez les collectionneurs s'explique par le fait même que ce sont des pièces recherchées, telle que la *Relation veritable de ce qui s'est passé à la prise de la ville de Harfleur pres le Havre* acquise récemment par la bibliothèque d'Evreux³⁰⁶. Les collectionneurs apportent des éditions différentes de sujets normands présents dans les collections anciennes. Ainsi au Havre l'on rencontre l'édition de Paris de Cardin Besongne du *Congé de l'armée normande*³⁰⁷, et la collection de Charles Lormier offre une édition rouennaise de la *Declaration du Roy Donnée sur les mouvemens arrivez en sa Province de Normandie*³⁰⁸ et une lyonnaise de la *Declaration du Roy, par laquelle tous les officiers du parlement de Roüen sont interdits*³⁰⁹.

³⁰² *La Prise du chateau de Neufbourg : Avec la retraite du Duc de Longueville à Roüen, apres avoir perdu soixante des siens. Et l'instalation du Parlement de Normandie en la ville de Vernon*, Saint Germain en Laye, le 16 mars 1649, [2877].

³⁰³ *La Prise par assaut de la ville de Quillebeuf en Normandie. Avec la réduction en l'obeissance du Roy, de celle de Ponteau-de-mer, en la mesme Province : Par le Comte d'Harcourt*, Saint-Germain-en-Laye, le 21 février 1649, [2883], et la *Relation veritable de ce qui s'est passé à la prise de la ville de Harfleur pres le Havre par l'Armée de Monseigneur le Duc de Longueville. Ensemble la liste de tous les Officiers de son armée*, Paris : Nicolas de la Vigne, 1649, [3214].

³⁰⁴ *Les Maltotiers ou les pescheurs en eau trouble. En vers burlesques, langue Normande. Les pesqueux en yau trouble*, Paris, 1649, [2344].

³⁰⁵ *Remercement des Normans à son altesse de Longueville pour la paix*, Paris : Cardin Besongne, 1649, [3281], exemplaire unique dans les collections anciennes, en triple avec les collections du Havre et de Lormier.

³⁰⁶ Evreux c 15355.

³⁰⁷ *Le Congé de l'armée normande*, Paris : Cardin Besongne, 1649, [752] ; Le Havre, R2141.

³⁰⁸ *Declaration du Roy donnée sur les mouvements arrivés en sa province de Normandie*, op. cit., [911], fonds Lormier, Nmm510-3

³⁰⁹ *Declaration du Roy, par laquelle tous les officiers du parlement de Roüen sont interdits, declarez criminels de léze Majesté & leurs offices supprimez en cas qu'ils ne se rendent dans quatre jours près de sa Majesté*,

Cette différence entre collections anciennes et collectionneurs accentue l'absence des pièces de 1650. Ainsi de sept pièces des pièces manquantes pour l'année 1650 dans l'ensemble des collections, l'on passa à douze pièces manquantes dans les collections anciennes seules. Soit du tiers à près de la moitié des pièces de cette année. Et pour une seule pièce s'observe une marque réelle de différence de fréquence, c'est la *Lettre de Messieurs les Princes prisonniers au Havre, présentée à Messieurs du Parlement de Paris, les Chambres estant assemblées le 7 décembre 1650, A Cudbouille, le 19 Novembre 1650*³¹⁰. Il en va ainsi aussi pour 1651, où il y a des absences dans les collections anciennes des pièces relatives au Havre, mais qui sont présentes uniquement à la bibliothèque du Havre. Quelques différences de fréquence s'observent pour deux lettres présentées aux princes³¹¹ ; ce sont des pièces de la collection des *mazarinades normandes* du XIX^e siècle, ainsi que pour cet autre sujet typiquement régional du fait de son titre, *L'Entretien de Mazarin avec Monsieur de Bar Gouverneur de la Citadelle du Havre de Grace, Avec sa Confession generale faite à Messieurs les Princes avant leur sortie dudit Havre, & ses regrets de quitter la France*³¹². Cette différence accentue aussi la part de pièces absentes pour 1652 (de un quart pour l'ensemble à la moitié des pièces absentes sans les collectionneurs). Par contre, cela ne marque aucune différence de fréquence. Cette année est la moins représentée chez les collectionneurs.

Les collectionneurs fournissent donc en pièces à sujets normands, et multiplient – surtout pour la collection du Havre et celle de Charles Lormier – la fréquence des pièces. Si l'on s'en tenait aux pièces présentes dans les fonds normands anciens, la courbe évolutive de la production à sujet normand par année serait différente. La décroissance par année se verrait plus prononcée (55,3% pour 1649, 16,9% pour 1650, 13,8% pour 1651 et 13,8% aussi pour

Lyon : Jean-Amé Candy, juxta la copie imprimée à S. Germain en Laye, 1649, [920] pour l'édition de Saint-Germain-en-Laye. Fonds Lormier Nmm510-11.

³¹⁰ *Lettre de Messieurs les Princes prisonniers au Havre, présentée à Messieurs du Parlement de Paris, les chambres estant assemblées le 7 decembre 1650*, s. l., 1651, [1971]. Elle se trouve dans trois collections, Evreux b 1596 (37), Le Havre R2127 et fonds Lormier Nmm510-20 et Nmm510-55, donc c'est uniquement à Evreux que l'on la rencontre dans une collection ancienne.

³¹¹ *Lettre de consolation Envoyée à Messieurs les Princes au Havre de Grâce sur le sujet de la mort de Madame la Princesse Douairiere leur Mere*, s. l., 1651, [1923], Evreux b 1596 (42) et b 1611 (18), pour les pièces issues de collection ancienne, et Le Havre R218, fonds Lormier Nmm510-10. Et la *Lettre joviale présentée aux Princes pour leur sortie du Havre de Grace. En vers Burlesques*, Paris, 1651, [2246], Dieppe volume 17 pour la collection ancienne, Le Havre R2125.

³¹² *L'Entretien de Mazarin avec monsieur de Bar gouverneur de la citadelle du Havre de Grace*, op. cit., [1237]. Dieppe volume 17 pour la collection ancienne, et Le Havre R2138 et fonds Lormier Nmm510-56.

1652). L'on voit ici la nécessité de prendre en compte les collections spécifiques d'une part, et d'avoir une production reconstituée. La fréquence des sujets normands augmente avec les collectionneurs, principalement pour les pièces constituant les 21 *mazarinades normandes*.

b. Les « grands » sujets normands

La fréquence des textes normands connaît une variation de 1 à 8 exemplaires, en ne prenant en considération que les collections anciennes, donc un indice de fréquence d'une moyenne de 4,5. Nous pouvons d'ores et déjà noter que cette moyenne qui se voudrait générale, est basse par rapport à la moyenne générale des collections normandes dont la moyenne de fréquence fut établie dans un premier temps à 6,6.

Les « grands » sujets normands, ceux que l'on rencontre le plus fréquemment sont ceux publiés dans un moment de « Fronde intense » en Normandie, soit 1649. En tête de ce palmarès des pièces normandes les plus fréquentes s'inscrivent l'*Apologie des Normans au Roy pour la justification de leurs armes*, présente en huit exemplaires dans les collections anciennes, puis la *Lettre de Messieurs du Parlement de Normandie au Roy, Touchant le refus de recevoir Monsieur le Comte d'Harcourt* apparu sept fois ainsi que le *Troisiesme discours d'Etat et de religion à la Noblesse de Normandie* en six exemplaires³¹³. Ces trois textes ont une grande fréquence par rapport à la moyenne de présence du sujet normand, qui est de 4,5. Qui plus est, toutes trois reviennent trois fois au sein d'une même collection, ce qui est une autre caractéristique de l'indice de fréquence. Et surtout, ces trois textes entrent dans la moyenne de fréquence du nombre d'exemplaires des collections normandes, alors fixée à 6,6. Aussi, l'*Apologie des Normans*, fait partie des vingt-cinq textes les plus fréquemment rencontrés dans les collections normandes. En conséquence, ces trois textes, et principalement l'*Apologie des Normans*, ont certainement connu comme leur équivalent parisien un tirage conséquent et une large diffusion. Viennent ensuite *La Fureur des Normans contre les Mazarinistes*, la *Lettre envoyée à monseigneur le duc de Longueville par un de ses subjects*, les *Motifs et raisons principales du Parlement de Rouen pour sa jonction avec celui de Paris*,

³¹³ *Apologie des Normans au Roy pour la justification de leurs armes*, Paris : Cardin Besongne ou Rouen : jouxte la coppie imprimée à Paris Cardin Besongne, 1649, [113] ; *Lettre de Messieurs du Parlement de Normandie au Roy, Touchant le refus de recevoir Monsieur le Comte d'Harcourt*, Paris : Arnould Cotinet, 1649, [1968] et *Troisiesme discours d'État et de religion, à la Noblesse de Normandie*, Paris : Nicolas Jacquard, 1649, [1106].

mais aussi la *Declaration du Roy contre Madame la duchesse de Longueville*, écrite contre le périple de la duchesse de Longueville et sa tentative de soulèvement de la Normandie en janvier 1650 ; ainsi que les *Plaintes et reflexions politiques sur la harangue de Mr l'Archevesque de Roüen*³¹⁴, celle-ci datant de 1652, qui sont apparues dans cinq collections. L'indice de fréquence permet de jauger le large tirage d'une pièce, et de fait, son débit. Si une pièce telle que les *Intrigues de la Paix*, est rare aujourd'hui malgré les cinq mille exemplaires vendus, elle est rare car peu de spécimens sont conservés, six parmi les huit grandes collections américaines³¹⁵, alors qu'il y en quatre exemplaires conservés en Normandie, nous ne pouvons ici encore pour ces sujets normands que supposer une importance des tirages pour ces pièces. Mais sont-elles rares pour autant comme les *Intrigues de la Paix* ? Une fois encore la rareté ou la fréquence éprouvée de certaines pièces normandes ne vaut que pour les collections normandes. Ainsi pour la pièce tout à fait atypique, les *Tres-humbles remontrances du Parlement de Normandie au semestre de septembre au Roy, et à la Reyne Regente*³¹⁶. Cette pièce est assez rare généralement puisqu'elle fait partie de la *liste des desiderata* de la Bibliothèque Mazarine, or trois exemplaires sont conservés dans les collections normandes. A l'issue de la Paix de Saint- Germain, le parlement de Rouen obtint enfin la suppression du semestre. Publiée en septembre 1649, cette pièce est une revendication des « nouveaux » du parlement, qui clament leur fidélité au roi contrairement aux anciens. L'imprimeur de cette pièce, Antoine Estienne, imprimeur du roi, fut condamné, « le Parlement [de Paris] s'en était saisi directement, parce qu'elle [l'affaire] regardait les anciens du Parlement de Rouen, déterminés Frondeurs, qui avaient, dès les premiers jours de janvier, rendu arrêt contre le Mazarin »³¹⁷. Cette suppression du semestre, était une conséquence de la Fronde. Les

³¹⁴ *La Fureur des Normans contre les Mazarinistes*, op. cit., [1460] ; *Lettre envoyée à monseigneur le duc de Longueville par un de ses subjects*. Paris : Nicolas de la Vigne, 1649, [2229] ; *Motifs et raisons principales du Parlement de Rouen pour sa jonction avec celui de Paris*, Paris : veuve André Musnier, 1649, [2507] ; *Declaration du Roy contre Madame la duchesse de Longueville, les Sieurs Duc de Bouillon, Mareschal de Turenne, Prince de Marsillac & leurs adherans. Verifiée en Parlement le seiziesme May mil six cens cinquante*, Paris : Antoine Estienne, 1650, [909], et *Plaintes et reflexions politiques sur la harangue de Mr l'Archevesque de Roüen, faite au Roy dedans la ville Tours, au nom du Clergé de France, & de vingt-quatre Evesques suivans la Cour, qui l'accompagnoient. Contre le Parlement de Paris,. En faveur du cardinal Mazarin proscrit, & legitiment condamné par plusieurs Arrests donnez contre luy. Où il est monstré, que le Parlement est Juge naturel & legitile des Cardinaux, Archevesques, Evesques, Abbés, & autres Ecclesiastiques du Royaume, tant Seculiers, que Reguliers*, s. l., 1652 [2796].

³¹⁵ CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 2, p. 195.

³¹⁶ *Tres-humbles remontrances du Parlement de Normandie au semestre de septembre au Roy, et à la Reyne Regente*, Paris : Antoine Estienne, 1649, [3833], Rouen U1266-1-17 et Evreux b 1599 (81) et b 1604 (3).

³¹⁷ MOREAU, *Bibliographie des mazarinades*, op. cit., introduction p. L.

« conseillers » du semestre normand, fidèles au roi y crient à l'injustice. C'était raviver un mouvement contestataire. Par l'arrêt³¹⁸ rendu contre ce libelle, on décèle une volonté de conserver le calme.

Enfin, outre les pièces dont de nombreux doubles sont conservés, qui plus est dans des éditions différentes, le retentissement d'une pièce se juge par l'écho qu'elle provoqua chez les contemporains. Soit qu'elle fut louée, soit qu'elle fut sujette à polémique. Malgré la « cristallisation » opérée sur Mazarin, les pamphlétaires transcendèrent l'objet « Mazarin » et celui-ci « devient prétexte à l'élaboration d'une littérature interactive dans laquelle les auteurs se répondent, se parodient ou encore se complètent »³¹⁹. Un titre normand marquant à ce propos est l'*Apologie des normans au Roy pour la justification de leurs armes*, étant donné que nous en trouvons un témoignage dans la *Pièce d'Estat ou les sentimens des sages*, où un pamphlétaire mazarin dénonçant les libelles, qui ne sont selon lui que porteurs de division funeste aux États, tente d'en détourner son interlocuteur Polydas qui les apprécie. C'est pourquoi l'auteur se justifie ainsi auprès de Polydas : « Je t'ay fait cette division de Libelles, premierement afin que tu cognoisses le mespris que tu dois faire des uns & des autres. Secondement pour te monstret ton iniustice dans cette grande estime que tu fais de celuy qui est intitulé, l'Apologie des Normans au Roy »³²⁰. Bien qu'il s'ensuive une attaque en bonne et due forme de l'auteur du libelle, la polémique qu'y lève l'auteur de la *Pièce d'Estat* contre ce pamphlet, ne prenant l'*Apologie des Normans* que comme unique exemple, témoigne du retentissement de celle-ci. L'*Apologie particulière pour le Duc de Longueville* est un autre bon exemple de ce procédé. Ce libelle présente la triple caractéristique d'avoir de nombreux exemplaires, alors qu'il est ici question d'un écrit de 116 pages, éloigné de fait de la fonction « pragmatique » du libelle « circonstancié », d'avoir été réédité, nous connaissons un exemplaire de 120 pages³²¹, et d'avoir entraîné deux réponses à la suite de sa publication : le *Desaveu du libelle intitulé, Apologie particulière pour le Duc de Longueville*, et une

³¹⁸ *Arrest du Parlement contre le libelle intitulé Très humbles remonstrances du Parlement de Normandie au semestre de septembre au Roy et à la Reyne régente. Des 24 et 27 Septembre 1649*, Paris : Cl. Hulpeau, 1649, [272].

³¹⁹ LEVESQUE, « Une constante renouvelée : la scénographie des mazarinades », *op. cit.*, p. 240.

³²⁰ *Pièce d'Estat ou les sentimens des sages*, s. l. n. d., permission d'imprimer à Alexandre Lesselin le 14 juillet 1649, [2758]. p. 15.

³²¹ Rouen NM363. Le libelle dans ce recueil fait suite à l'*Inventaire de l'histoire de Normandie*, A Rouen, Jean Osmont, 1646.

*Responce à une lettre escrete de Rouen, sur un libelle intitulé, Apologie particuliere pour Monsieur le Duc de Longueville, faite par un Gentil-homme Breton*³²². Ces deux textes, par la critique de l'*Apologie particulière du Duc de Longueville* tendent à s'émanciper de leur statut de texte d'actualité. L'*Apologie particulière du Duc de Longueville*, outre qu'elle est une pièce fréquente, engendra une polémique autour de la défense faite pour le duc de Longueville lors de son emprisonnement. Ces indices laissent supposer un retentissement du libelle, mais aussi le fait qu'il ne devait pas être destiné à une diffusion restreinte.

c. Quelques rares sujets normands

Certaines pièces normandes sont plus rares en comparaison de ces titres à grande fréquence. Il en est ainsi de cette pièce officielle émanée des presses de Saint-Germain-en-Laye, la *Declaration du Roy par laquelle tous les officiers du Parlement de Roüen sont interdits, declarez criminels de lese Majesté & leurs Offices supprimez en cas qu'ils ne se rendent dans les quatre jours près de sa majesté*³²³, tout comme de cette autre pièce officielle, la *Declaration du roy, portant translation du Parlement qui se tenoit en la ville de Roüen dans celle de Vernon*, conservées à Rouen et à Caen³²⁴. Ou encore pour de nombreuses pièces dont nous ne connaissons qu'un seul exemplaire en Normandie, tel que l'*Arrest du Parlement contre le libelle intitulé Très humbles remonstrances du Parlement de Normandie*³²⁵. Alors que la pièce des *Très humbles remonstrances du Parlement de Normandie* est relativement fréquente dans les fonds normands³²⁶, cette réponse officielle est exceptionnellement présente.

Quelques autres sujets normands, sont plus atypiques encore, par la rareté de leur titre ou de leur édition. Comme la *Lettre de la Cour de Parlement de Paris, envoyée à la Cour de Parlement de Normandie*³²⁷, qui a la double particularité d'être unique en Normandie et d'être

³²² *Desadveu du libelle intitulé, Apologie particuliere pour Monsieur le Duc de Longueville par un Gentilhomme Breton*, s. l., 1651, [1053] et *Responce à une lettre escrete de Rouen, sur un libelle intitulé, Apologie particuliere pour Monsieur le Duc de Longueville, faite par un Gentil-homme Breton*, Paris, 1651, [3355].

³²³ *Declaration du Roy par laquelle tous les officiers du Parlement de Roüen sont interdits, declarez criminels de léze Majesté & leurs Offices supprimez en cas qu'ils ne se rendent dans les quatre jours près de sa majesté*, Saint Germain en Laye, 1649, [920].

³²⁴ *Declaration du Roy portant translation du Parlement qui se tenoit en la ville de Rouen dans celle de Vernon*, Saint Germain en Laye, 1649, [943], Rouen U1266-1-5 et Caen volume 3.

³²⁵ *Arrest du Parlement contre le libelle intitulé Très humbles remonstrances du Parlement de Normandie*, op. cit., [272], Evreux b 1599 (49).

³²⁶ Voir *supra* p. 97-98.

³²⁷ *Lettre de la Cour de Parlement de Paris, envoyée à la Cour de Parlement de Normandie*, Rouen : David du

d'impression rouennaise. Ici le libelle fait exception, souvent, ce sont des pièces issues de la propagande royale qui sont rarissimes dans nos collections, telle la *Marche du roy en Normandie, avec son entrée à Rouen le 28 janvier*³²⁸. Ce numéro de gazette de 1650, est absent des collections normandes, excepté pour les collections des vingt et une *mazarinades normandes*, tout autant que son édition rouennaise, *Le voyage du roy en normandie : avec les complimens que sont allez rendre à leurs majestez les Corps de cette ville, & autres particularitez de ce depart*³²⁹, jusqu'alors rencontrée uniquement dans la collection de Charles Lormier. Les numéros de la *Gazette* relatifs aux troubles en Normandie de 1650 ne se rencontrent donc pas au sein des collections anciennes³³⁰. A contrario, pour les libelles retraçant la venue du roi en Normandie, si l'on constate l'absence des versions de la *Gazette*, deux autres pièces en font le récit, et elles sont moins rares que les pièces officielles. Ainsi le *Recit veritable de ce qui s'est fait et passé en toute la Normandie à la reception & Magnificence Royale de leurs Majestez. Avec les Harangues faites au Roy par toutes les Villes de ladite Province* et la pièce intitulée *Les Heureux succez de leurs Majestez et les captifs liberez dans leur voyage de Normandie; Par le Sr de Bonair, Historiographe du Roy, & l'un des XXV Gentils hommes de la Garde Escossoise de son Corps*, se rencontrent respectivement en deux et trois exemplaires³³¹. Ces pièces d'actualité liées à la Normandie sont loin d'être l'apanage des collections anciennes. Les déclarations du roi, sont elles aussi peu nombreuses. Les pièces gouvernementales telles que les relations militaires de 1649 ne sont présentes dans les collections normandes que sporadiquement, grâce aux deux recueils

Petit Val, 1649. [1934], Rouen U1266-2-1.

³²⁸ *La Marche du Roy dans la Normandie : avec l'entrée de sa Majesté en la ville de Roüen*, Paris : Bureau d'Adresse, le 11 février 1650, [2411].

³²⁹ *Le voyage du roy en normandie : avec les complimens que sont allez rendre à leurs majestez les Corps de cette ville, & autres particularitez de ce depart : Et la suite des affaires d'Irlande, extraite des Lettres qui sont depuis peu venues*, Du bureau d'adresse, se vend à Rouen chez Jean Viret, 1650, pp. 161-172, Fonds Lormier Nmm510-45.

³³⁰ *Les Particularitez de la reduction des places de Damvillers et de Dieppe au service du Roy*, Paris : du Bureau d'adresse, 1650 ; ainsi que *La Réduction au service du Roy des places de Danvilliers dans le Luxembourg, & du Pont de l'Arche en Normandie : Avec ce qui s'est n'aguères passé de plus mémorable en cette province*, Paris : du Bureau d'adresse, 1650, [3056] sont aussi absentes des collections normandes d'Ancien Régime, cette dernière pièce toutefois se rencontre dans le fonds Lormier Nmm510-24. Ces deux pièces sont incluses parmi les 21 *mazarinades normandes*.

³³¹ *Récit véritable de ce qui s'est fait et passé en toute la province de Normandie à la réception et magnificence royale de leurs Majestés ; avec les harangues faites au roi par toutes les villes de ladite province*, Paris : Jean de Courbe, 1650, [3025], Rouen U1266-1-24, Evreux b 1600 (55) et *Les Heureux succez de leurs Majestez et les captifs liberez dans leur voyage de Normandie; Par le Sr de Bonair, Historiographe du Roy, & l'un des XXV Gentils hommes de la Garde Escossoise de son Corps*, Paris : Pierre du Pont, 1650, [1636], Rouen U1266-1-24, Evreux b 1600 (47) et b 1600 (50).

contenant les pièces de Saint-Germain³³². Ainsi peut-on estimer un moindre entrain vers les pièces officielles.

Dans la collection du Havre, centrée sur des sujets normands et plus particulièrement sur l'événement local que fut l'emprisonnement des princes au Havre, sont conservées des pièces sur ce sujet, telles l'*Histoire de la prison et de la liberté de Monsieur le Prince*, ou le *Discours présenté à Monsieur le Prince sur sa bienheureuse, tres souhaitée et triomphante sortie du Havre de Grace*, qu'en l'état actuel de nos connaissances seule la bibliothèque du Havre possède³³³. Il en est de même pour les pièces sur les événements de 1652 mettant en scène une action normande telle que la *Relation veritable de ce qui s'est fait et passé en la derniere assemblée du Parlement, en presence de Monsieur le Duc d'Orleans et de Monsieur le Prince, sur la Response du Roy faite à Messieurs les Deputez, l'Arrest intervenu sur icelle : Et ce qui s'est passé au Parlement de Normandie, et en la ville de Roüen*³³⁴, qui se rencontrent peu dans les fonds anciens. Cette pièce met en avant la volonté du parlement de Normandie d'exclure le cardinal Mazarin et d'exiger son départ. Le parlement normand fait office de figurant, cette intervention normande ne survient que sur la fin de la pièce, tout comme dans le *Journal veritable et desinteressé de tout ce qui s'est fait et passé tant à Saint German en Laye qu'à Paris, depuis l'arrivée du Roy audit lieu de Saint Germain, jusqu'à present : Avec la deputation de la noblesse de Normandie et du Parlement de Roüen*³³⁵ uniquement présente au Havre. Ces pièces n'existent dans les collections normandes que grâce à une volonté d'acquérir des sujets normands.

D'autres pièces normandes, elles, ne se trouvent pas dans les collections régionales (ou n'ont pas pu être consultées). Ainsi, l'*Apologie de M. le Baron de Montenay*³³⁶, où « Destitué

³³² Rouen U1266-1-5 et Caen volume 3.

³³³ *Histoire de la prison et de la liberté de Monsieur le Prince*, op. cit., [1639], Le Havre R2158 et *Discours présenté à Monsieur le Prince sur sa bienheureuse, tres souhaitée et triomphante sortie du Havre de Grace*, Paris, 1651. Non référencée par les bibliographes, Le Havre R2113.

³³⁴ *Relation veritable de ce qui s'est fait et passé en la derniere assemblée du Parlement, en presence de Monsieur le Duc d'Orleans et de Monsieur le Prince, sur la Response du Roy faite à Messieurs les Deputez, l'Arrest intervenu sur icelle : Et ce qui s'est passé au Parlement de Normandie, et en la ville de Roüen*, Paris : veuve J. Guillemot, 1652, [3204] Evreux b 1616 (42) et Le Havre R2154.

³³⁵ *Journal veritable et desinteressé de tout ce qui s'est fait et passé tant à Saint German en Laye qu'à Paris, depuis l'arrivée du Roy audit lieu de Saint Germain, jusqu'à present : Avec la deputation de la noblesse de Normandie et du Parlement de Roüen*, Paris : Jacques Le Gentil, 1652, [1764] Le Havre R2144.

³³⁶ *Apologie de M. le baron de Montenay, conseiller du Roi au parlement de Normandie, contre les calomnies de ses ennemis*, s. l. n. d., publiée tant à Rouen qu'à Paris [1650], [108].

de ses fonctions de premier capitaine de Rouen, à l'occasion de la prison des princes, il [le baron de Montenay] y proteste sa fidélité au roi »³³⁷ est absente des collections régionales. Mais c'est une pièce peu commune, on la rencontre dans la *liste des desiderata* de la Bibliothèque Mazarine³³⁸. Si les sujets normands ne dominent pas l'ensemble des collections régionales, ils sont tout de même bien présents et représentés. Certes quelques pièces se révèlent rares dans l'état actuel des fonds (et de leur consultation), mais il est alors question de pièces peu communes.

Un autre motif possible de l'absence des sujets normands est la perte des recueils. A Evreux, malgré les diverses sous-collections de recueil de 1649, les « grands » sujets normands, comme l'*Apologie des Normans*, ou *La Fureur des Normans*, et nombre de pièces de 1649 sont absentes de l'ensemble de la collection. Cela tient probablement au fait qu'une partie des volumes du fonds principal est perdue, notamment ceux de l'année 1649. L'hypothèse qui prévaut, par la teneur de la collection conservée, est que ces pièces devaient se trouver dans les recueils aujourd'hui manquants. La bibliothèque conserve une tomaison qui s'échelonne de I à VIII, mais dont seuls trois tomes sont présents. Pour les années suivantes, et même pour 1649, la répartition au sein des recueils, chronologique et thématique, fait apparaître un suivi régulier à valeur historique, et à valeur informative des pièces, telle une chronique des événements. De fait, il est à supposer qu'il en fut de même pour les événements normands de 1649, relatés par différentes relations militaires normandes, ou ponctués par les actes royaux.

Cette étude des doubles, en ramenant les listes de mazarinades au nombre de titres exacts, a non seulement permis de mettre en exergue les textes les plus fréquents en Normandie, mais aussi les impressions régionales les plus courantes ainsi que les sujets normands qui semblent avoir été les plus porteurs. La fréquence des sujets normands comparativement aux autres mazarinades présentes dans les collections normandes est presque équivalente. Par la multiplication des exemplaires au sein des différentes collections, le sujet normand atteint

³³⁷ MOREAU, *Bibliographie des mazarinades*, *op. cit.*

³³⁸ Est aussi absente des collections à sujets normands ainsi qu'à la Mazarine, *L'Expédition héroïque du Comte d'Harcourt, grand Escuyer de France, Au sujet de la translation des Princes*, s. l. n. d. [1650], [1333]. Tout comme la *Requête de Mme de Longueville au Parlement de Rouan [sic]*, Rotterdam : 1650, [3473], ces pièces étant aussi référencées dans la *liste des desiderata*.

parfois le même nombre d'occurrence que d'autres pièces parisiennes à succès et extrêmement fréquentes. Ce fut aussi l'occasion de révéler certains textes rares présents en Normandie. Pour ce qui concerne les impressions rouennaises ou les sujets normands, ces textes rares prennent une valeur supplémentaire en ce qu'appartenant au corpus régional, leur présence dans les collections normandes témoigne d'une richesse des collections régionales mais aussi d'une attention portée à ces textes.

Chapitre III Pour une répartition des collections normandes

1. Présentation du contenu des collections normandes

A propos de la circulation des pièces en province et des réimpressions de pièces parisiennes, Hubert Carrier note que l' « on voit que les amateurs normands, pendant la première Fronde, pouvaient suivre de très près l'actualité parisienne »³³⁹. Cette actualité ne fut-elle suivie que grâce aux réimpressions rouennaises de pièces parisiennes ? Ne fut-elle plus suivie lors de la suite des divers rebondissements de la Fronde ? Les collections normandes de mazarinades sont de grandes collections pour trois d'entre elles, celle de Rouen, celle de Dieppe et celle d'Evreux. D'autres sont plus modestes, telles la sous-collection de Rouen ayant appartenu à Jean IV le Normant, et la collection de Caen. Ceci représente des milliers de pièces, couvrant toutes les années de la Fronde. Une comparaison de ces différentes collections permet de rétablir le nombre de titres présents en région, et ainsi d'évaluer dans l'état actuel des collections, la représentativité qu'elles offrent par rapport à l'ensemble de la production de mazarinades.

La répartition du corpus par année permet d'entrevoir quelles années sont présentes, où sont les manques et les absences³⁴⁰. La collection de Rouen se répartit ainsi : le volume 3, contient le *Journal du parlement*³⁴¹ de 1648, les volumes 4 à 19 se concentrent sur l'année 1649, les volumes 22 à 26 concernent l'année 1650, les volumes 25 à 45 l'année 1651, mais aussi pour les volumes 33 à 45 l'année 1652, et les volumes 46 à 60 sont exclusivement établis sur l'année 1652. Les deux derniers volumes sont les livres de l'*Esclaircissement* de Jean de Silhon, réédités en 1653. Avec cette répartition par année, où certains volumes regroupent deux années, nous pouvons une fois de plus envisager la pluralité des

³³⁹ CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 1, p. 464.

³⁴⁰ Voir Annexe 2, A.

³⁴¹ *Journal Contenant tout ce qui s'est fait et passé en la Cour de Parlement de Paris, toutes les Chambres Assemblées, op. cit.*, [1741].

provenances, le volume 34 par exemple, couvre les années 1651 et 1652, et est suivi de 10 pièces de 1653 à 1657, surtout des numéros de la *Gazette*. Cette répartition chronologique, nous permet aussi de supposer pour les volumes manquants, quelles années sont représentées. Il manquerait trois voire quatre volumes pour l'année 1649, un volume de 1650, deux volumes de 1650-1651, deux volumes de 1651, deux volumes de 1651-1652, et 6 volumes de 1652. Actuellement, la collection est donc constituée d'un volume de 1648, 11 volumes pour l'année 1649, 3 pour l'année 1650, un pour 1650-1651, deux de 1651, 10 pour 1651-1652, 11 pour l'année 1652 et deux de 1653. Malgré l'apparence d'équité entre les années, surtout 1649 et 1652, il est à noter que le nombre de pièces au sein des volumes décroît d'année en année, de fait, le nombre de pièces de 1649 est bien plus important. En terme de nombre de titres datés, nous sommes en présence de 676 titres pour l'année 1649, 162 pour l'année 1650, 179 pour 1651, et 442 pour 1652. Cette prédominance des titres de 1649 s'observe dans tous les fonds présents en Normandie. Ceci répond globalement à l'importance des titres publiés en 1649, année la plus prolifique de la Fronde en terme de publication de titres. La sous-collection provenant de la collection de Jean IV le Normant est constituée selon la répartition suivante : 163 titres de 1649, pour les volumes un et deux, 34 titres pour 1650 contenus dans le volume 3, 64 titres pour 1651 majoritairement issus du volume 4, et 141 titres datés de 1652 pour les volumes 6 à 8. L'écart entre les années 1649 et 1652 est ici bien moins prononcé, la répartition se montre plus équilibrée.

Pour la collection de Dieppe, nous avons déjà révélé qu'elle est majoritairement formée de pièces de 1649. La sous-collection A comprend 1100 pièces où l'on trouve presque uniquement des pièces de 1649. La sous-collection C se constitue de 618 pièces elles aussi de l'année 1649. Quant aux volumes 1 et 2, ils sont eux aussi consacrés aux pièces de 1649. Seule la sous-collection B propose 660 pièces s'échelonnant de l'année 1649 à l'année 1652. Pour cette collection aussi il y a une prédominance des mazarinades de 1649.

Quant à la collection d'Evreux elle suit une répartition plus diversifiée par rapport à la collection de Dieppe, elle est plus proche de celle de Rouen. La sous-collection du Séminaire d'Evreux a deux volumes, un de 1650 et un de 1651. La sous-collection du duc de Nivernois est de deux volumes de l'année 1649, il y a quatre recueils de collections anonymes de 1649 et un de 1650. Quant aux 15 volumes de la sous-collection de l'abbaye de Saint-Taurin, ils se répartissent ainsi : il y a trois recueils pour l'année 1649, deux recueils

constituent la collection pour l'année 1650, trois pour l'année 1651, et sept pour l'année 1652. Cette année est ainsi la mieux représentée de cette sous-collection. Toutefois, la lacune présente au sein de cette sous-collection pour l'année 1649, qui demeure l'année la plus prolifique pour les libelles de la Fronde, est comblée par les autres recueils qui forment l'ensemble de la collection d'Evreux. De fait, cinq de ces recueils supplémentaires regroupent des pièces de 1649. Les trois autres couvrent 1650 et 1651. Ceci rééquilibre l'ensemble de la collection. Les pièces datées de la collection d'Evreux, en valeur relative couvrent ainsi pour l'année 1649, 33,7% des pièces, pour 1650, 11% des pièces, pour 1651 c'est 14,7% des mazarinades, et pour 1652, 28% des titres. La répartition entre les deux années de la Fronde les plus prolifiques, 1649 et 1652, est assez proche. Toutefois, nous avons vu que l'année 1649 se répartissait à l'origine dans la sous-collection de l'abbaye de Saint-Taurin, de huit volumes au moins³⁴², ce qui laisse supposer que l'écart devait être plus important entre le nombre de titres de l'année 1649 et celui de 1652.

La collection d'Ancien Régime du Havre se compose de trois recueils de mazarinades majoritairement de 1649. Pour la collection de Caen, même si elle couvre aussi toutes les années de la Fronde, tout comme la collection de Dieppe, il y a une forte prédominance de l'année 1649. Sur un ensemble de 400 pièces présentes à Caen, le cœur de cette collection est constitué des volumes 1 à 5, centrés sur l'année 1649, soit 322 pièces. Le sixième volume est constitué lui de 36 pièces, majoritairement de 1652. Que les collections soient issues d'une réunion de plusieurs ensembles formant une « grande collection », ou qu'elles soient plus modestes, l'année 1649 domine tout le corpus des collections normandes de mazarinades.

L'ensemble des collections régionales se compose au total de 3400 titres pour une production globale de 5200 titres, ainsi 65 % des mazarinades sont présentes en Normandie. Ces manques sont logiques, d'une part, une partie des collections n'est pas accessible, d'autre part, hormis la Bibliothèque Mazarine, peu de collections sont complètes, et encore la Bibliothèque Mazarine n'est-elle pas non plus complète. La question des manques ne tient pas tant à la complétude du corpus, qu'à sa représentativité par rapport aux événements. Quel corpus de mazarinades par rapport aux événements de la Fronde est représenté en Normandie puisque chaque événement de la Fronde a produit son lot de libelles ? En termes de valeur

³⁴² Voir *supra*, p. 54-55.

relative, la répartition des titres selon les années s'effectue de la manière suivante : 0,7% (26 titres) pour 1648, 45% des titres pour l'année 1649, 7,3% pour 1650, 11% pour 1651 et 22,8% pour 1652. Cette prédominance des pièces de 1649 ne surprend pas au regard de la répartition des recueils des différentes collections. Bien que les quelques recueils de l'année 1652 n'eussent pu être consultés à Rouen, ce manque fut rééquilibré par la collection d'Evreux d'une part, et d'autre part même présents ces recueils ne pourraient « rattraper » les 25% manquant pour atteindre la proportion de 1649. De plus, les absences et non consultation des recueils sont valables pour toutes les années puisque les « pertes » s'étalent de 1649 et 1652, à Rouen, tout comme à Evreux pour 1649. Nous pouvons donc tenir ces résultats pour presque réels. Si l'on opère une confrontation avec les totaux par année donnés par Hubert Carrier : 38% des titres pour 1649, 14% pour 1650, 15,3% pour 1651, et 30% pour 1652³⁴³, il apparaît que sur l'ensemble des mazarinades la répartition est relativement proche entre les deux années les plus prolifiques de la Fronde. Il y a donc bien une chute du nombre de libelles conservés en Normandie pour l'année 1652. Si 80% des titres de 1649 sont conservés, seuls 50% des titres de 1652 sont présents, et il en est ainsi aussi pour l'année 1651. La chute la plus marquée s'observe pour l'année 1650 avec seulement 35% des mazarinades présentes. Les fonds conservés ne sont pas le reflet exact de l'évolution de la production de mazarinades.

Malgré l'envoi fréquent des pièces en province, ce qui explique l'existence de la majorité des collections provinciales³⁴⁴ vu que le phénomène des mazarinades est majoritairement parisien, nous pouvons supposer soit que les envois furent moins importants en 1652, soit que cette production a disparu des collections régionales. Toutefois, les envois demeurèrent certainement réguliers et constants, puisque les divers événements de la Fronde ainsi que ses temps forts sont représentés. De sorte qu'il y eut toujours un suivi de « l'actualité », parisienne et des autres lieux. Ainsi, nous rencontrons différentes livraisons du *Journal* des princes de 1652, de l'*Histoire journalière*, pièce gouvernementale aussi de 1652 ou encore du *Courrier Bordelois*³⁴⁵, journal modéré du parti des Frondeurs parlementaires, présentes à

³⁴³ CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 1, p. 84.

³⁴⁴ *Ibid.*, vol. 1, p. 460, « il est certain que la plupart des grandes collections provinciales [...] ont été constituées sur place à l'époque et que leur importance ne s'expliquerait pas sans des envois massifs de Paris : ce sont assurément des centaines de milliers de pièces qui, par ballots entiers ou en recueils factices, ont été expédiées alors par les libraires parisiens aux quatre coins du royaume ».

³⁴⁵ *Journal contenant les nouvelles de ce qui se passe de plus remarquable dans le Royaume pendant cette guerre civile*, Paris, S. Le Porteur, 1652 [1740]. A Evreux, *Journal* d'août à octobre, b 1613 (35)- (44), à Rouen

Rouen et surtout à Evreux. De plus, les ensembles de 1652 contiennent aussi bien des pièces en faveur des princes que des pièces gouvernementales, soit des actes royaux, soit des pamphlets. En effet, si les pièces de Claude Du Bosc de Montandré pour les princes ne sont pas rares³⁴⁶, les pièces « mazarinistes » ne le sont pas non plus. Les plus représentatives, telles que les *Sentimens d'un fidelle sujet du Roy. Sur l'Arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651*, ou encore *Le Caractere du Royaliste a Agathon*³⁴⁷ et *l'Advis sincere aux bourgeois de Paris*, sont présentes dans diverses collections normandes.

L'année 1650, montre aussi une forme de régularité face aux divers événements de la Fronde. Bien que ce soit l'année la plus faible en termes de titres, seul 35% de l'ensemble du corpus de mazarinades de 1650 est présent en Normandie, les temps forts et marquants de cette année ponctuent aussi les collections normandes. L'emprisonnement des princes, les voyages de la cour en Guyenne comme les troubles de Bordeaux sont représentés. Ainsi, nous rencontrons aussi bien différentes livraisons du *Courriers Bordelois*³⁴⁸ de 1650 et plusieurs exemplaires de sa contrefaçon, *l'Histoire veritable de tout ce qui s'est fait et passé en Guienne pendant la Guerre de Bourdeaux*³⁴⁹. Sont aussi présentes les diverses pièces marquant nettement les différences entre les partis, celui de la Fronde parlementaire contre la Fronde des princes de 1651, soit la « guerre des plumes » entre Condé et Retz, tout autant que celle qui eut lieu entre juin et juillet 1652.

En considérant chaque collection comme un corpus, l'ensemble des événements de la Fronde est bien révélé par les libelles. Malgré quelques lacunes et des baisses de

U1266-1-33 et à Dieppe volume 20, il y en a trois livraisons. *L'Histoire journalière, op. cit.*, [1646] : de ce périodique gouvernemental rarissime, trois des cinq numéros parus entre septembre et octobre sont présents à Rouen U1277-34-4. Et *Le Courier Bourdelois apportant toutes sortes de nouvelles*, Paris : S. de La Fosse ou Paris : C. Le Roy, 1652 [811], à Rouen 2^{ème} et 3^{ème} *Courrier*, U1266-2-6, à Evreux b1622 (les livraisons ne sont pas à la suite dans ce recueil).

³⁴⁶ Deux volumes à Rouen contiennent nombre de ses libelles, U1266-1-36 et U1266-1-46.

³⁴⁷ *Les Sentimens d'un fidelle sujet du Roy. Sur l'Arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651*, s. l. n. d., [3648] ; *Le Caractere du Royaliste a Agathon*, s. l., 1652, [633] et *Advis sincere aux bourgeois de Paris. Sur ce qui s'est passé en Ville depuis l'an 1648*, s. l., 1652, [543].

³⁴⁸ Les sept premières arrivées, suivant la chronologie de ce courrier donnée par CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 2, p. 273. Evreux, b1607.

³⁴⁹ *Histoire veritable de tout ce qui s'est fait et passé en Guienne pendant la Guerre de Bourdeaux. Commencant du jour de l'entrée de Madame la Princesse, de Messieurs les ducs d'Anguien, de Bouillon, & de la Rochefoucault. Le tout distingué par autant de courses, que l'ordinaire en a fait depuis le commencement jusques au départ de la Cour de cette Ville*, s. l. n. d. [1650], [1638], Evreux, b1596 et b1607 ; Dieppe volume 18, Rouen U1266-26. Ce dernier volume contient aussi quelques numéros du *Courrier Bordelois*.

représentativité de la production globale, un aperçu des divers écrits de la Fronde se rencontre à travers chaque grande collection. Les collections normandes sont le reflet de la production de l'époque non pas en termes quantitatifs mais en termes qualitatifs.

Pour les appartenances politiques des mazarinades, il y a cinq tendances selon Hubert Carrier, se répartissant ainsi sur l'ensemble des mazarinades : 11,5% des pièces sont des pièces gouvernementales (600 titres), incluant les actes royaux ; 34% des titres sont en faveur de la vieille Fronde (1800 titres), 37,5% émanent du parti des princes (1950 titres), près de 7% sont d'autres tendances politiques (350 titres) et 10% sont peu politisées³⁵⁰. Nous retrouvons dans les collections normandes une bonne répartition des partis en présence. Toutes les « tendances politiques » sont représentées. Dans les collections normandes, 4,6% des titres sont des actes royaux, émanés de Saint-Germain, Pontoise, où des imprimeurs de la cour tels que Pierre Rocolet et Antoine Estienne. Les pièces des différentes tendances se côtoient au sein des recueils, hormis quelques recueils particuliers³⁵¹. Bien qu'il soit évident que la « vieille Fronde » soit en prédominance par rapport au parti des princes, puisque celui-ci est le plus actif en 1652, et que c'est une année plus lacunaire dans les collections normandes par rapport à l'année 1649, le parti des princes a aussi sa part dans la production conservée. D'autant qu'il n'y a pas de rupture dans l'événementiel général de la Fronde. Les collections normandes suivent donc la tendance générale. Si l'on reprend l'idée d'envoi par ballots des pièces de Paris vers la province, ceci explique la régularité de l'information, suivant toutes les appartenances politiques des pièces.

2. Les impressions rouennaises dans les collections normandes

Pour tenter de cerner la production éditoriale rouennaise de mazarinades, nous nous appuyerons une fois encore sur la somme de Hubert Carrier, *La presse de la Fronde*. Etude indispensable pour notre travail puisque c'est une étude générale et globale sur les mazarinades, mettant Paris en exergue, point central de l'édition³⁵², mais aussi lieu de

³⁵⁰ CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 1., p. 84.

³⁵¹ Un recueil à Rouen, U1277-34-4, contient une cinquantaine de pièces gouvernementales.

³⁵² CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 1, p. 73-75.

convergence des auteurs, de concentration des pouvoirs et des institutions. Bien que Paris concentre l'essentiel de la production éditoriale³⁵³, la capitale n'est pas seul lieu alors des initiatives éditoriales³⁵⁴. Paris est fortement concurrencé par Rouen dans le paysage éditorial. Rouen est alors la seconde ville du royaume, capitale de la Normandie, siège du parlement normand et de l'archevêché de la province. Par l'ampleur de sa production, Rouen est au XVII^e siècle le deuxième centre éditorial français après Paris. Carrier a passé en revue les différents centres provinciaux ayant édité des mazarinades, la capitale normande, tout comme Bordeaux s'est impliquée dans l'édition des libelles de la Fronde. Près de 80% des libelles portent un lieu d'impression, et pour un dixième d'entre eux, cette adresse est provinciale. De ce fait, la production de mazarinades est tout à fait concentrée à Paris.

Afin d'approcher le poids approximatif de la production rouennaise dans la production de mazarinades, il convient dans un premier temps de relever lesdites éditions rouennaises. Cette reconstitution de la production de mazarinades repose d'abord sur les collections d'imprimés conservées dans les bibliothèques publiques normandes, mais aussi sur les collections de la Bibliothèque Mazarine et de la Bibliothèque nationale de France, ainsi que sur la *Bibliographie des mazarinades* de Célestin Moreau. Cela permet d'entrevoir une production reconstituée. Certes, il doit y avoir des manques, émanant d'une part des lacunes des collections, et d'autre part des pièces perdues. Cependant, il y a certainement peu de manques. Quelle est la part de la production rouennaise relative à la Fronde ? Cette production trouve sa place dans le paysage éditorial rouennais. En effet, pour les années qui nous occupent, 12% de la production est consacrée à l'Histoire, et plus d'un quart de cette production est centrée sur l'histoire immédiate et l'actualité, ce qui représente donc une part essentielle de la production relative à l'Histoire³⁵⁵. Par ailleurs, c'est sous cette catégorie « d'actualité » que sont classées les mazarinades par les historiens du livre.

³⁵³ MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, *op. cit.*

³⁵⁴ MELLOTT, « Editer l'histoire au XVII^e siècle », *op. cit.*

³⁵⁵ *Ibid.*

a. Proportion des mazarinades rouennaises

Que représente la production rouennaise au sein de la production des mazarinades ? Suite à l'étude de cette production reconstituée, un premier constat fut établi, ce sont majoritairement des réimpressions de pièces parisiennes qui constituent les éditions rouennaises. Cette étude sur la production reconstituée portait sur un ensemble de 123 titres³⁵⁶. Un second constat s'impose alors, la comparaison avec Paris laisse apparaître une proportion très faible de la production rouennaise. A Paris, des milliers de libelles furent imprimés, alors qu'à Rouen, c'est une proportion bien moindre, une centaine de titres. Toutefois cette interprétation est à nuancer, car il y eut de nombreuses publications de plusieurs titres en une pièce, voire même la publication de recueils de pièces. Le rapport n'est donc pas de un pour un. Parfois c'est un rapport de un pour trois, voire un pour vingt pour les recueils. Ainsi, la pièce *Les Dernières barricades de Paris en vers Burlesques avec autres vers envoyez à monsieur Scarron sur l'arrivée d'un convoi à Paris*³⁵⁷, contient cinq titres : *Agreable recit de ce qui s'est passé aux dernieres barricades de Paris. Descrites en vers Burlesques*, les *Vers burlesques envoyez à monsieur Scarron sur l'arrivée d'un convoi à Paris* ; la *Requete des partisans présentée à messieurs du parlement*, la *Lettre à Monsieur le cardinal burlesque*, et la *Guerre civile en vers burlesques*³⁵⁸. Pour les recueils, les titres sont-ils différents de ceux imprimés en libelle à Rouen ? Oui, les six recueils publiés en 1649 à Rouen présentent un ensemble de 96 titres, dont 90 ne semblent pas avoir été édités isolément à Rouen³⁵⁹. Ce sont donc 90 pièces supplémentaires qu'il faudrait considérer comme partie intégrante de la production rouennaise. Il en est ainsi pour le recueil des pièces de

³⁵⁶ Voir *supra*, pp. 82-87.

³⁵⁷ *Les Dernières barricades de Paris en vers Burlesques avec autres vers envoyez à monsieur Scarron sur l'arrivée d'un convoi à Paris*, Rouen : Jacques Cailloué, juxta la copie imprimée à Paris : Nicolas Bessin, 1649, [1031].

³⁵⁸ *Agreable recit de ce qui s'est passé aux dernieres barricades de Paris. Descrites en vers Burlesques*, Paris: Nicolas Bessin, 1649, [56] ; *Vers burlesques envoyez à monsieur Scarron sur l'arrivée du convoi à Paris*, Paris: Claude Boudeville, 1649, [4016] ; *Requete des partisans présentée à messieurs du Parlement. En vers burlesques*, Paris: Jacques Guillery, 1649, [3489] ; *Lettre à monsieur le cardinal, Burlesque*, *op. cit.*, [1813] et *La Guerre civile en vers burlesques*, Paris: Claude Huot, 1649, [1522].

³⁵⁹ *Recueil des diverses pièces curieuses de ce temps*, *op. cit.*, [3035] : 30 titres ; le second recueil : 15 titres ; le troisième recueil : 12 titres ; le quatrième recueil : 15 titres. *Recueil des pièces secretes de ce temps*, *op. cit.*, [3053] : 15 titres ; le second recueil des pièces secretes : 9 titres. Il y a au moins deux éditions différentes des 2 premiers recueils. Ce ne sont pas toujours les mêmes titres. On les rencontre avec ou sans la *Généalogie ou extraction Mazarin*, avec ou sans le premier numéro du *Courrier François*.

Sandricourt, dont nous n'avons aucune pièce volante éditée à Rouen³⁶⁰. La production rouennaise est donc un peu plus importante au regard de la réédition des pièces en volume, malgré cela, la proportion de pièces rouennaises demeure infime face à la masse de pièces parisiennes.

Les temps forts de production de mazarinades répondent aux temps forts de l'événementiel de la Fronde. Ce sont le blocus de Paris et le printemps-été 1652, bien que cette dernière période n'ait pas atteint le niveau de production du blocus de Paris. Deux périodes apparaissent plus faibles : un creux dans la production en 1650 car le seul événement marquant reste l'emprisonnement des princes, et deux « pics » en 1651, autour de l'exil et du retour de Mazarin³⁶¹. La courbe de l'évolution de la production éditoriale de Rouen fait apparaître d'autres temps forts³⁶². C'est à Rouen la production d'une soixantaine de titres pour 1649, près de la moitié de la production, de 8 titres pour 1650, de 25 titres pour 1651, et de 20 titres pour 1652. Il y a aussi deux titres de 1648, et une réédition de 1653 de *l'Esclaircissement de quelques difficultez touchant l'administration du cardinal Mazarin*, par le sieur de Silhon. Dans cette production reconstituée, l'année 1649 domine, en adéquation avec la proportion globale de mazarinades de cette année-ci, mais au creux de 1650 s'ensuit une part plus importante de 1651 par rapport à 1652, alors que cette dernière année, tout aussi marquée de temps forts est bien moins représentée que 1649.

Evoquons maintenant la production rouennaise au sein des collections normandes. En termes de titres, incluant les actes royaux, la production reconstituée offre un ensemble de 123 titres, mais nous avons remarqué qu'il s'agissait pour beaucoup de réimpressions de pièces parisiennes, et d'amalgames de plusieurs titres, ce qui complique une confrontation de proportion du nombre de titres rouennais face aux collections normandes. Notons tout de même que 85 titres rouennais sont présents dans les collections normandes, soit 2,5% des titres présents en Normandie. Sur la totalité des collections, 151 pièces rouennaises sont comprises dans 8200 pièces conservées, cela représente 1,8% du corpus des collections

³⁶⁰ *Les Fictions politiques, op. cit.* C. Moreau en a établi la notice à la pièce [19] de la *Bibliographie des mazarinades, op. cit.*

³⁶¹ CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.* vol. 1, p. 273-278.

³⁶² Voir Annexe 3, B.

normandes. Quelle est donc la répartition des impressions rouennaises au sein des collections normandes³⁶³ ?

Commençons avec la collection de Jean IV le Normant, considérée comme une collection constituée en région. Sur un ensemble de 495 pièces, 38 sont des éditions rouennaises, soit 7,6% de la collection, 320 pièces sont de Paris soit 66%, 110 pièces sont sans nom de lieu, soit 22,2%, la vingtaine de pièces « restantes » se partagent entre Saint-Germain, Pontoise, Bordeaux. Alors que pour une collection telle que le fonds principal de Rouen, de 2045 pièces³⁶⁴, nous avons rencontré une trentaine d'éditions rouennaises, soit 1,8% des pièces, 1415 pièces de Paris soit 69%, 520 sont sans lieu d'impression, soit 25%, 21 pièces émanent de Saint-Germain, 26 de Pontoise, le reste des pièces fut édité dans des villes diverses dont Compiègne, Amsterdam, ou « Sur l'imprimé à ... » sans lieu de réimpression. En termes de valeur relative, ce qui apparaît de la confrontation de ces deux fonds, c'est la proportion quasi équivalente de pièces parisiennes et de pièces sans lieu d'impression. C'est donc sur les autres villes, réelles ou supposées [Rouen, Bordeaux, Saint-Germain, Anvers, etc...] que se répartit le pourcentage restant de publication. Les éditions de Rouen, dans la collection de Jean IV le Normant empiètent légèrement sur les volumes d'impressions de Paris et sans lien d'impression puisque dans les deux fonds, il demeure 5% des titres pour toutes les autres villes. Cette plus grande proportion d'édition rouennaise est principalement due aux « travaux de ville ».

Pour la collection de Dieppe, sur 2420 pièces, seules quatre sont des éditions rouennaises (0,1%), 78% sont parisiennes, 19,3% sont sans lieu. Ici encore le reste des pièces se répartit entre les autres villes réelles ou supposées. Il en est de même à Caen, où excepté le volume 7, constitué d'impressions rouennaises, il n'y a qu'une pièce éditée à Rouen. Par contre, 69% des pièces sont parisiennes, 23,3% sans lieu, et 7,9% pour les autres villes, principalement Saint-Germain. C'est le plus fort taux rencontré puisque les autres collections sont à 5% ou moins. Au Havre, deux pièces sont rouennaises, 65% sont parisiennes, 28% sont sans lieu d'impression et 5% représentent les autres lieux.

³⁶³ Voir Annexe 3, A.

³⁶⁴ Pièces consultées.

Tout comme à Dieppe, la collection d'Evreux ne comporte quasiment pas de pièce rouennaise. Il n'y a que deux exemplaires de l'*Entretien Familier du Roy et de la Reyne Regente*³⁶⁵, et l'exemplaire du *Congé de l'Armée Normande*³⁶⁶, ainsi que des pièces parisiennes « jouxte la copie imprimée à Rouen », mais nous savons que ces impressions « de Rouen » sont fausses. Il s'agit par exemple du *Coup d'Etat ou le vray Manifeste de Monseigneur le Duc de Longueville*³⁶⁷. C'est une collection majoritairement parisienne. Ceci n'est pas surprenant, d'une part, Hubert Carrier a révélé la très forte proportion de pièces parisiennes dans les mazarinades, mais aussi l'importance des collections en provinces due au fait d'envois fréquents voire massifs de pièces parisiennes dans les régions, d'où une forte proportion de ces pièces dans les bibliothèques de province³⁶⁸. D'autre part, Dominique Varry a aussi mis à jour la forte proportion d'éditions parisiennes dans les bibliothèques de l'Eure, autant pour les bibliothèques d'établissements ecclésiastiques que pour celles des émigrés³⁶⁹. Un troisième point est à prendre en considération : les volumes manquants de la collection principale d'Evreux. L'année 1649 y est sous représentée, or c'est l'année la plus importante pour la production rouennaise. Pour les autres villes, elles ne sont pas mieux représentées. Il n'y a pas de pièces de Saint-Germain, soit les pièces officielles de 1649. Et seules quatre pièces sont de Pontoise, soit les pièces officielles de 1652. Enfin, 26,5% des pièces sont des pièces sans lieu³⁷⁰.

La répartition des pièces est relativement constante, il y a bien quelques variations d'une collection à une autre, mais l'on constate pour toutes la prédominance des éditions parisiennes. D'autant que pour la proportion relative aux autres villes, nous constatons aussi une certaine régularité. Les pièces éditées à Saint-Germain et à Pontoise, soit les pièces émanant du pouvoir royal, tiennent aussi une place dans les collections normandes, et presque autant font celles d'Envers-Anvers, de Bruxelles ou « jouxte la copie » de ces deux villes. Puis nous rencontrons aussi quelques pièces de Bordeaux – jouxte la copie à Bordeaux. Pour

³⁶⁵ Evreux b 1594 (19) et b 1595 (57).

³⁶⁶ *Le Congé de l'armée normande*, *op. cit.*, [752], Evreux d 19192 (76).

³⁶⁷ *Le Coup d'Etat ou le vray Manifeste de Monseigneur le Duc de Longueville, Envoyé à son Altesse Royale. Sur le Retour du C. Mazarin au Conseil de sa Majesté*, s. l. Jouxte la copie imprimée à Rouen par Jacques Cailloué, 1652, [804].

³⁶⁸ CARRIER, *La presse de la Fronde*, *op. cit.*, vol. 1, p. 460.

³⁶⁹ VARRY, « Aperçu sur les bibliothèques privées de l'Eure confisquées sous la Révolution », *op. cit.*

³⁷⁰ Voir Annexe 3, A.

toutes ces éditions provinciales ou étrangères, la proportion dans les collections normandes est de plus ou moins 5%. Ceci implique une représentativité de la variété des lieux d'impression possibles. Cette répartition constante au sein des différentes collections est le reflet de la répartition générale des mazarinades : 80% avec lieu d'impression contre 20% sans lieu d'impression. Dans les 80% de mazarinades avec un lieu d'impression, seul 10% émane de province. Que la production parisienne domine les collections normandes semble normal au regard des chiffres avancés par Hubert Carrier.

Parmi les divers centres provinciaux ayant édité des mazarinades, bon nombre sont ceux où séjourna la cour. En effet, lorsque la cour se déplace, l'imprimeur se déplace avec elle, tel Renaudot en 1649 à Saint-Germain-en-Laye, ou Julien Courant en 1652 à Pontoise puis à Compiègne. C'est après Rouen, l'exemple le plus intéressant des collections normandes de pièces provinciales, car il nous permet d'effectuer un comparatif plus juste de la proportion de pièces rouennaises que Paris qui détient la plupart des impressions. Pour comparer ces deux centres provinciaux, l'on ne peut s'en tenir qu'à Saint-Germain-en-Laye ou qu'à Pontoise, puisque leur production couvre des périodes différentes de la Fronde alors que les impressions rouennaises courent de 1649 à 1652. Donc nous effectuons la comparaison de Rouen avec les lieux d'impressions de la cour rencontrés dans les collections normandes, soit Saint-Germain, Pontoise et Compiègne. Nous avons évoqué les chiffres de la production rouennaise conservée dans les collections normandes, 151 pièces³⁷¹ sur 8200, soit 1,8% du corpus. Pour les pièces de la cour, ce sont 80 pièces conservées soit 0,9%. Ce sont les centres d'impression provinciaux proportionnellement les mieux représentés dans les collections normandes et nous observons que les mazarinades rouennaises en forment la part la plus importante.

Qui plus est, nous avons pu observer la constitution de recueils rouennais. Si les quelques pièces de Rouen sans nom d'imprimeur se répartissent aussi souvent dans les recueils selon le « genre » des pièces contenues dans les recueils et sont mêlées aux pièces parisiennes, certains recueils sont de vrais recueils rouennais, ils regroupent une concentration de pièces d'impressions régionales. Ainsi les volumes U1266-1-16 et U1266-2 de la collection de Rouen, sont deux volumes avec une forte communauté de pièces identiques, et surtout de

³⁷¹ Ces 151 pièces se retrouvent tant dans les fonds d'Ancien Régime que dans les recueils épars non pris en compte dans les tableaux, et aussi au sein de la collection Leber ou de la collection Lormier.

pièces rouennaises. Beaucoup de pièces rouennaises se retrouvent et composent les volumes 1, 3 et 8 du fonds U1277-34 de Rouen, ainsi qu'un volume de la collection Constantin Leber. Certes le nombre de ces recueils reste assez faible au regard de l'ensemble des collections normandes, et de ce fait, ils n'ont pas une part conséquente dans la production d'ensemble conservée, mais ils sont précieux. Leur confrontation, a permis de définir comme rouennaises certaines pièces. Au-delà de cette concentration de pièces rouennaises en recueil, la production parisienne domine l'ensemble des autres recueils, dans lesquels les lieux d'éditions provinciaux sont clairsemés. Bien qu'il ne reste aujourd'hui qu'une partie des collections, il ne faut que peu douter qu'il en fut autrement.

b. Approche qualitative des mazarinades rouennaises

Il faut maintenant tenter de replacer ces valeurs dans le cadre d'une répartition globale de la production par catégorie de mazarinades. Nous avons constaté que trois grandes tendances ressortent des impressions rouennaises. Nous rencontrons les pièces gouvernementales et officielles : actes du pouvoir, pièces de Saint-Germain, et de Pontoise, représentant près d'un tiers de la production rouennaise. La seconde tendance porte sur l'édition de pièces volumineuses telles les livres et les recueils, ce sont alors dix titres qui sortirent des presses rouennaises, onze avec la réimpression de 1653 des *Esclaircissement* de Jean de Silhon, soit quatre livres du fait même de leur volume, et 7 recueils de pièces, ceci représente un total de 8% de la production³⁷². Pour les pièces frondeuses, à valeur satirique, apologétique ou polémique, dont les prises de positions sont contraires à la politique royale, c'est ici près de 60% de la production, soit la majorité de la production.

Il est intéressant de constater une proportion tout de même conséquente de pièces officielles, émanant du pouvoir monarchique. Il faut à présent considérer dans quelle mesure ces pièces officielles et dictées par la propagande monarchique se répartissent au sein de la production rouennaise³⁷³. Seuls deux titres pour l'année 1649 sont des textes officiels, il s'agit de deux déclarations du roi, la *Declaration du Roy Donnée sur les mouvemens arrivez en sa*

³⁷² *Esclaircissement de quelques difficultez touchant l'administration du cardinal Mazarin*, op. cit., [1181] 1651 et 1653 ; *l'Histoire du temps*, op. cit., [1644] et le *Journal du parlement*, op. cit., [1741] ; *Recueil de diverses pieces curieuses de ce temps*, op. cit., [3035] ; *Recueil des pièces secrètes de ce temps*, op. cit., [3053] et *Les Fictions politiques*, op. cit., [1385].

³⁷³ Voir Annexe 3, B.

*Province de Normandie*³⁷⁴, et la *Declaration du Roy pour faire cesser les mouvemens & restablir le repos & la tranquillité en son Royaume*³⁷⁵. Soit deux pièces faisant suite à la paix de Saint-Germain. La proportion de ces pièces officielles s'accroît pour l'année 1650, puisque sur les huit titres édités à Rouen pour cette année sept sont des écrits émanant du pouvoir monarchique. On y trouve l'édition rouennaise de la *Gazette*, *La Marche du roy en Normandie*, intitulée *Le voyage du roy en Normandie*, récit relatant, comme dans les deux autres éditions que nous en connaissons, les soumissions et les joies de la capitale normande à la venue du roi³⁷⁶. C'est une pièce typique des récits officiels, offrant un compte rendu des événements avec l'entrée royale et les diverses célébrations qui s'en suivirent. Il y eut aussi en février 1650, lors de la venue du roi dans la province, des publications des lettres patentes contre ceux qui s'étaient déclarés dans l'intérêt des princes suite à leur arrestation, dénoncés alors criminels de lèse-majesté dans leur révolte³⁷⁷. Bien que ces pièces ne soient pas dans la production reconstituée des libelles édités à Rouen, celles-ci s'ajoutent aux pièces gouvernementales présentes et contribuent à l'accroissement de cette proportion de libelles. Il en est de même en août 1650, lors de la découverte du complot mené par le baron de Chambois pour le parti des princes. Fut alors rendu un arrêt, édité et crié, afin de défendre de faire aucune levée de gens de guerre ou de s'assembler sans permission du roi, le parlement de Rouen réitérant de ce fait les protestations de fidélité faites quelques mois plus tôt au roi³⁷⁸.

Pour l'année 1651, ce sont cinq arrêts du parlement de Paris, donnés en février 1651 contre le cardinal Mazarin : quatre déclarations du roi, de février pour l'innocence des princes, de septembre pour l'innocence du prince de Condé et contre le cardinal Mazarin, et de décembre contre le prince de Condé ainsi que trois titres sur la majorité du roi qui constituent la production de pièces officielles voire gouvernementales. Les autres pièces gouvernementales sont des lettres du roi et des relations militaires en faveur des victoires

³⁷⁴ *Declaration du Roy Donnée sur les mouvemens arrivez en sa Province de Normandie. Leuë, publiée & registrée, à Roüen en Parlement le neufiesme Avril mil six cens quarante-neuf, op. cit.*, [911]. Il y a 2 autres titres différents pour cette même *Declaration du Roy*, ils sont augmentés de la Déclaration du 22 octobre 1648, et leur date d'enregistrement au parlement de Rouen diffèrent : l'une est du 8 avril, l'autre du 15 avril 1649.

³⁷⁵ *Declaration du Roy pour faire cesser les mouvemens & restablir le repos & la tranquillité en son Royaume. Veridée en Parlement le premier Avril mil six cens quarente-neuf*, Rouen : David du Petit Val et Jean Viret, 1649, [944].

³⁷⁶ Sur ces pièces voir *supra*, p. 101.

³⁷⁷ FLOQUET, *Histoire du parlement de Normandie, op. cit.* vol. 5, p. 458.

³⁷⁸ *Ibid.*, p. 464-466.

remportées par les armées du roi. On peut constater ici l'habitude des imprimeurs rouennais de rééditer sous un même titre plusieurs pièces. Ainsi, la *Relation véritable de la défaite de cinq cens Chevaux de l'Armée de Monsieur le Prince*, est rééditée avec *La prise du Chateau de Dijon, par les troupes du Roy, commandées par Monsieur le Duc d'Espéron*³⁷⁹. C'est en fait une production majoritairement officielle et gouvernementale qui domine l'édition rouennaise de mazarinades en 1651. Quant à l'année 1652, elle commence aussi par une relation militaire en faveur des troupes royales avec la réimpression de la *Relation du succes emporté sur les Troupes de Monsieur le Prince, par Monsieur de Bougy*³⁸⁰. Entre la fin d'année 1651 et le début de 1652, c'est une partie de la propagande gouvernementale contre le prince Condé qui se rencontre dans les pièces rouennaises³⁸¹.

Bien qu'un premier constat laisse apparaître, malgré la baisse de production pour les années 1651 et 1652, une part éditoriale rouennaise constante dans l'impression des libelles, la catégorisation de ceux-ci au sein de la production reconstituée révèle la quasi disparition de la production de pièces polémiques pour l'année 1652. L'on observe une décroissance des pièces de prises de positions contraires à la politique royale assumée par le cardinal Mazarin et sa politique de monarchie absolue. Parallèlement s'observe un accroissement des actes officiels et des lettres du roi, de pièces de circonstance et de récits officiels, en adéquation avec la politique gouvernementale.

En conséquence, les mazarinades rouennaises proposent une production éditoriale de l'actualité couvrant toutes les années de la Fronde et émanant des « divers camps », mais de façon inversement proportionnelle selon les périodes de la Fronde. Cette différence est d'autant plus accentuée par deux aspects de la production éditoriale de la capitale normande. D'une part, par l'édition des recueils de l'année 1649. Certes le premier de ces recueils est constitué de quelques arrêts du parlement, donc de pièces à caractère officiel, mais celles-ci relèvent d'une prise de position contraire à la politique royale, ce sont des arrêts frondeurs. Il contient aussi des lettres, des harangues, des déclarations, des pièces à caractère officiel, mais

³⁷⁹ *Relation véritable de la défaite de cinq cens Chevaux de l'Armée de Monsieur le Prince*, *op. cit.*, [3238] et [2876].

³⁸⁰ *Relation du succes emporté sur les Troupes de Monsieur le Prince, par Monsieur de Bougy*, *op. cit.*, [3162].

³⁸¹ Bataille du 11 décembre 1651 pour la *Relation véritable*, publiée à Paris le 12 décembre, et la *Relation du Succès*, publiée le 17 janvier 1652 à Paris. Selon les notes manuscrites de Dubuisson, citées par CARRIER, *La presse de la Fronde*, *op. cit.*, vol. 2, p. 282-283.

surtout des pièces frondeuses. En outre, une dizaine de pièces de ce recueil revêtent une valeur satirique ou polémique. Seules six lettres du roi, sur le sujet de sa sortie de Paris assument la part de pièces gouvernementales. Le second et le troisième recueil ne contiennent aucune pièce officielle ou gouvernementale, quant au quatrième, il n'a que deux extraits des registres du parlement. Les deux recueils de pièces secrètes ne sont que des réimpressions de pièces frondeuses. Cette production en recueil accentue la proportion de production rouennaise de littérature pamphlétaire frondeuse.

D'autre part, outre l'accroissement de « travaux de ville » et de la publication de libelles de la propagande monarchique, les deux éditions de l'*Esclaircissement* de Silhon, celles de 1651 et 1653, augmentent la part d'ouvrages en faveur de la politique royale. En effet, Jean de Silhon est avec Gabriel Naudé un des défenseurs du cardinal Mazarin, et l'*Esclaircissement* est un texte pro-mazarino³⁸². Bien que cet ouvrage ne soit pas « une mazarinade au sens polémique du terme », sa parution en 1651, temps difficile pour Mazarin avec la recrudescence de la Fronde due au parti des princes, ainsi que le fait qu'il revête une dimension apologétique afin de rendre en « sentiments plus doux et plus équitables »³⁸³ les aigreurs dont Mazarin est victime, en font un ouvrage intégrant le champ des polémiques du temps. Quittant les questions relatives à la « politique diplomatique » suivie par Mazarin, Jean de Silhon défend l'extranéité de Mazarin, une des grandes critiques sans cesse réitérée à l'encontre du cardinal³⁸⁴. De par son contenu donc, l'*Esclaircissement* est une réponse aux libelles et polémiques du temps. Mais ici c'est une question plus vaste que celle de la publication de pamphlets pour la conquête de l'opinion, on touche alors à la publication d'histoire immédiate et d'actualité. Il ne faut donc pas pour autant considérer que les imprimeurs rouennais sont devenus favorables à Mazarin. Ce type d'ouvrage, et celui-ci en particulier, connut grand succès, avec trois éditions en 1651 et des rééditions en 1653. Rappelons que les imprimeurs rouennais étaient ouverts aux perspectives d'un marché parisien³⁸⁵, aussi n'hésitaient-ils pas à réimprimer les pièces à succès. Quant au recueil des œuvres de Sandricourt, *Les Fictions politiques*, il n'émane d'aucun parti. Les pièces de cet

³⁸² Voir à propos de cet ouvrage, LAURAIN-PORTEMER, *Etudes Mazarines, op. cit.*, vol. 2, pp. 789-799.

³⁸³ Silhon, préface, cité par LAURAIN-PORTEMER, *Etudes Mazarines, op. cit.* vol. 2, p. 790.

³⁸⁴ Sur cette origine étrangère de Mazarin attaquée mais aussi défendue et louée, voir LOSKOUTOFF, Yvan, *Rome des Césars, Rome des Papes. La propagande du cardinal Mazarin*, Paris : Honoré Champion, 2007, entre autres les chapitres « Mazarinades » pp. 390-403 et « Les origines » pp. 420-457.

³⁸⁵ Voir *supra* p. 77.

auteur sont certes orientées contre Mazarin et la politique de monarchie absolue, mais elles ne soutiennent ni le parti de la Fronde, ni celui des princes³⁸⁶.

Alors que les pièces du parti des princes prennent de l'ampleur en 1651 et monopolisent la production de 1652, aucune de ces pièces ne semble avoir été réimprimée à Rouen. Certes les pièces de 1652 n'ont pas connu comme celles de 1649 un engouement des imprimeurs multipliant les réimpressions³⁸⁷, mais ceci tient aussi à la conjoncture « politique » de la Normandie. Il y eut bien des mouvements et quelques agitations de seigneurs et nobles en faveur du parti des princes en mars 1651, mais le parlement rendit un arrêt contre ces démonstrations. Lorsque le duc de Longueville fut rétabli dans son gouvernement, il fut maintenu dans le devoir par le parlement, qui ne souhaitait que le maintien de la paix. Et finalement le parlement de Rouen rompit avec celui de Paris en ne reconnaissant pas Gaston duc d'Orléans lieutenant général du royaume en juillet 1651³⁸⁸. Le parti des princes fut rapidement neutralisé en Normandie, et en parallèle s'organisait la mise en place de la presse mazarine structurée autour d'envois des pièces gouvernementales aux gouverneurs et notables des provinces³⁸⁹. Comme l'a notifié Jean-Dominique Mellot, « Seule la Fronde, période bénie des pamphlets, permettra aux folliculaires d'épancher leur verve contestataire en toute liberté, voire avec les encouragements du parlement »³⁹⁰. L'envolée de l'imprimé à Rouen en 1649 peut se concevoir par les liens et les convergences d'intérêt entre les magistrats et les imprimeurs-libraires de la capitale normande. En fait, le parlement de Rouen, commandait ou favorisait dans son ressort les publications partisans pendant la Fronde³⁹¹. Les imprimeurs rouennais lancés dans la publication de libelles officiaient dans la cour du Palais ou à ses abords. Le Palais était le cœur de l'activité éditoriale rouennaise de 1600 à 1670. Plutôt que par un engouement résultant de leur « solidarité avec leur gouverneur [le duc de Longueville] »³⁹², nous pensons que l'entrée des imprimeurs rouennais dans la publication de

³⁸⁶ CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 2, p. 62-66.

³⁸⁷ *Ibid.*, pp. 264-269

³⁸⁸ LOGIE, *La Fronde en Normandie*, op. cit., vol. 3, p. 123-124.

³⁸⁹ CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 1, p. 200-203.

³⁹⁰ MELLOTT, *L'Édition rouennaise et ses marchés (vers 1600-1730). Dynamisme provincial et centralisme parisien*, op. cit., p. 175.

³⁹¹ MELLOTT, Jean-Dominique, « Un exemple de pouvoir : le parlement et la librairie », *Du parlement de Normandie à la Cour d'appel de Rouen, 1499-1999*, sous la dir. de Nicolas Plantrou, Paris : Imprimerie Nationale, 1999, pp. 222-242, p. 237.

³⁹² CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 1, p. 462.

mazarinades se fit dans la suite des magistrats, du fait qu'un lien privilégié existait entre ces deux « corporations ». A l'engagement politique partisan du parlement de Normandie dans la Fronde correspond l'engagement des imprimeurs-libraires.

Quoique l'état actuel des collections implique que les fonds sont défailants face à la totalité de ce qui put être imprimé à l'époque, la répartition des pièces rouennaises dans les différentes collections amène le même constat : l'engouement des imprimeurs se concentre sur 1649. La fin des troubles de 1649, la crainte des habitants de la région envers les cruautés de la soldatesque et surtout la venue de Louis XIV en février 1650 mettant au pas le foyer de contestation, ont fortement contribué à l'amoindrissement de la production partisane rouennaise en opposition avec la politique gouvernementale. A l'obéissance des parlementaires semble répondre celle des imprimeurs pour les années suivantes de la Fronde.

3. La place du sujet normand

Nous allons maintenant tâcher d'appréhender la proportion de sujets normands au sein des collections régionales. Dans un premier temps, observons quelques données numériques. Un recensement de tous les titres mentionnant la Normandie, ainsi que de certaines pièces évoquant les événements normands amène à une production autour du sujet normand de 87 titres, ou 96 éditions. Le libelle épousant étroitement l'événement, les courbes de production des libelles suivent l'événementiel de la Fronde³⁹³. Quel est donc l'événementiel constitué par les mazarinades faisant référence à la Normandie ? Nous remarquons plusieurs catégories d'événementiel : l'événement *stricto sensu* incarné par la Fronde parlementaire, la paix au printemps 1649, la tentative de soulèvement de la province par la duchesse de Longueville en janvier et février 1650, mise en parallèle avec la venue du roi en février 1650, et l'événement qui a pour toile de fond la Normandie, soit l'emprisonnement des princes au Havre, ou la mise en scène de Normands dans l'action au moyen du libelle. Pourquoi ne peut-on dire que cette seconde catégorie n'est pas un événement normand *stricto sensu* ? Bien que pour les deux catégories il s'agisse de propagande en faveur d'un parti et d'une réappropriation par les partis des événements normands, l'événement *stricto sensu* relève d'actions et d'un engagement partisan de la province, telle l'entrée dans la Fronde du parlement et du duc de

³⁹³ *Ibid.*, pp. 273-278.

Longueville en janvier 1649. Alors que l'emprisonnement des princes au Havre, n'est pas un événement normand dans la mesure où ce n'est pas un emprisonnement provoqué par la province, mais une action qui s'avère se dérouler dans la province. Et encore, le gouvernement du Havre était alors un gouvernement indépendant de celui de Rouen et de la Normandie, ce qui accentue sa distanciation avec l'événement normand. De même, la mise en scène de personnes ou de personnages normands ne relève pas nécessairement de l'événementiel régional. *La Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux de ce temps, qui ont peur de mourir pour leur patrie*³⁹⁴ est bien en lien avec l'événementiel normand, puisque l'auteur s'engage dans une défense de la valeur de l'armée du duc de Longueville alors en guerre contre celle du comte d'Harcourt tandis que *La promenade ou les entretiens d'un gentil homme de Normandie*³⁹⁵ met en scène un personnage ignorant des troubles, afin de justifier les entreprises frondeuses parisiennes.

a. Les sujets normands dans les collections de mazarinades

Sur l'ensemble du corpus de mazarinades, évalué à 5200 titres, ceci ne représente qu'une proportion « faible », 1,7% du corpus. Sur l'ensemble de cette production mentionnant directement la Normandie, 70 titres sont présents en Normandie sur 3400 titres, soit 2,1%. Cette proportion est représentative de la production relative à la Normandie. Toutefois, il ne pouvait que difficilement en être autrement quant au nombre de titres édités sur des sujets normands. Il est ici intéressant d'examiner la présence du nombre unitaire de ces pièces. Si l'on s'en tient aux collections d'Ancien Régime, ce sont 150 pièces pour un ensemble de 7030, soit 2,1%, et en considérant les pièces des collectionneurs, tels que Constantin Leber, Charles Lormier ou la bibliothèque du Havre, pour un total de 8200 pièces, 267 pièces sont des sujets normands, soit un peu plus de 3,2%³⁹⁶. Ainsi la proportion unitaire des pièces est plus conséquente que celle des titres. La part de sujet normand dans les collections est donc un peu plus importante que ce qu'il semblait de prime abord. Nous avons déjà constaté l'absence de certains titres au sein des collections régionales, c'est environ 80% de titres publiés autour de la Normandie présents au sein des collections normandes. Bien que nous

³⁹⁴ *Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux de ce temps, qui ont peur de mourir pour leur patrie*, Paris : Claude Huot, 1649, [1887].

³⁹⁵ *La Promenade ou les entretiens d'un gentil-homme de Normandie avec un bourgeois de Paris. Sur le mauvais mesnage des Finances de France*, Paris, 1649, [2901].

³⁹⁶ Ne sont pas incluses ici les réimpressions du XIX^e siècle par la Société rouennaise des bibliophiles.

ayons d'ores et déjà constaté que l'année 1649 domine par la fréquence moyenne des textes, toutes les collections offrent une répartition différente.

A Rouen, il y a 50 titres pour 67 pièces, la présence des pièces à sujet normand correspond à 3% de la collection principale. Cette collection se répartit de la manière suivante : 31 titres pour l'année 1649, soit plus de la moitié des titres normands pour cette année (62%). Parmi ces 31 titres, trois sont des éditions différentes de *La Fureur des Normans*, du *Remerciement à son Altesse de Longueville* et du *Congé de l'armée normande*³⁹⁷. Ensuite, nous rencontrons 10 titres pour 1650 (20%), 4 titres pour 1651 (8%) et 5 pour 1652 (10%). Cette prédominance des sujets de 1649 est normale, puisque c'est l'année offrant le plus de titres relatifs à la Normandie. A Dieppe ce sont 30 titres à sujets normands pour 43 pièces, soit 1,7% des titres présents. Ces treize doubles sont pour moitié des titres de 1649, voire en triple pour l'*Apologie des Normans*. Les sujets normands se répartissent ainsi : 18 titres normands pour l'année 1649, plus de la moitié des titres pour cette année, 4 titres pour 1650, 7 faisant référence à la Normandie pour 1651, et un seul titre de 1652. A Evreux, sur l'ensemble de la collection, il y a 23 titres à sujets normands pour 30 pièces, soit 1,9 % des titres présents. Bien qu'il manque des recueils de l'année 1649 de l'abbaye de Saint-Taurin, ce manque est largement comblé par les recueils de 1649 des autres provenances. Toutefois, seul un tiers des titres normands, 7 titres, représente l'année 1649, alors que cette année est la plus considérable en termes de production de sujets normands. Puis, la bibliothèque d'Evreux conserve 6 titres pour 1650, 4 pour 1651, et 6 pour 1652³⁹⁸.

Au regard de ces trois grandes collections, réunissant plusieurs sous-collections, la proportion de sujets normands est « infime ». Bien qu'il y ait des lacunes dans les collections conservées par rapport aux collections effectuées dès les temps de la Fronde, cette proportion de sujets normands demeure équivalente à la proportion de production de sujets normands sur l'ensemble des mazarinades. Avec des collections de plus d'un millier de titres, couvrant l'ensemble des années de la Fronde, le sujet normand ponctue l'actualité liée à l'événementiel. L'événementiel parisien domine et l'événementiel bordelais a une présence conséquente aussi. Etant donné qu'il y a une subordination de la production de libelles à

³⁹⁷ Il s'agit des éditions rouennaises de ces trois pièces.

³⁹⁸ Voir Annexe 4, C.

l'événement, la production à sujets normands est en relation avec la part d'événementiel normand.

Alors que sur l'ensemble des collections, nous rencontrons une proportion identique des sujets normands, la répartition varie par année. La part par année se présente ainsi : 34 titres pour 1649 soit 2 % du corpus global de mazarinades, 22 titres pour 1650 soit 3,6%, 13 pour 1651 soit 2 % et 17 pour 1652 soit 1,2%. Au nombre de titres apparaît une prédominance de 1649, mais si l'on se replace dans le cadre général de la production de mazarinades, c'est en fait l'année 1650 qui offre la proportion de titres normands la plus conséquente. D'ailleurs, en valeur relative, les grandes collections normandes présentent bien quelques variations, mais dans toutes ces collections, c'est l'année 1650 qui a une plus forte proportion de titres présents. Si proportionnellement l'année 1650 prédomine, cette interprétation est toutefois à remettre en question. En effet, 1650 est une année faiblement présente dans les collections, et c'est une année qui généralement connut une moindre production car c'est une année moindre en événements, sauf en Normandie où il y eut deux temps événementiels importants. Pour les collections plus modestes, telles la sous-collection de Jean IV le Normant ou la collection de Caen, le même traitement se fait jour pour le sujet normand. 4,8 % des titres sont à sujet normand pour la collection Jean IV le Normant, et l'année 1650 offre aussi la plus grande proportion. Une certaine régularité s'observe dans la répartition annuelle des titres normands, car une collection modeste, couvrant aussi toutes les années de la Fronde a globalement les mêmes caractéristiques que les grandes collections. Ce fait est d'autant plus caractéristique que cette collection certainement régionale n'est pas centrée sur les sujets normands.

Le sujet normand ne domine pas dans les collections normandes anciennes, il est une spécificité des collectionneurs régionaux ; si la bibliothèque du Havre et la collection Lormier offrent un attrait particulier par leur consistance en sujets normands, la collection de Charles Leber, pourtant organisée en classement thématique ne présente pas de thématique normande. Les sujets normands se trouvent dans divers portefeuilles, selon une thématique plus large. Ainsi les trois relations militaires lors de la « guerre d'Harcourt »³⁹⁹, sont réunies dans le portefeuille XI, celui relatif aux « guerres de la Fronde ». Ou encore *l'Apologie du duc de*

³⁹⁹ *La Prise du chateau de Neufbourg, op. cit.*, [2877] ; *La prise par assaut de la ville de Quillebeuf en Normandie, op. cit.*, [2883] et la *Relation véritable de ce qui s'est passé à la prise de la ville de Harfleur, op. cit.*, [3214], Leber 4602-11.

*Longueville*⁴⁰⁰ se trouve avec les « pièces utiles et en grande partie sérieuses et raisonnées ». L'engouement pour les mazarinades et les sujets régionaux, donc le sujet normand, émergea après la publication de la *Bibliographie* de Célestin Moreau et se développa principalement dans les années 1880, or la collection Leber lui est antérieure. Cela peut être une hypothèse pour expliquer cette absence de thématique normande.

Toutefois, certaines collections sont orientées spécifiquement sur la thématique normande, telles que les collections des bibliophiles régionaux du XIX^e siècle, ou la collection de la bibliothèque du Havre. Un substrat thématique normand apparaît alors. Mais à l'instar des collections anciennes, ces collections suivent aussi une répartition qui leur est propre. Au Havre, ce sont 43 titres normands collectés, dont près de la moitié pour l'année 1649. Quant à la collection de Charles Lormier, ce sont 40 titres, 41 si l'on distingue la réimpression rouennaise de *La Fureur des Normans*, pour 64 pièces, dont 23 titres pour 1649. Au Havre, la collection offre 11 titres pour 1650 alors que la collection de Lormier a 13 titres pour 1650, il s'ensuit 9 pièces au Havre contre 2 pièces chez Lormier en 1651, puis respectivement 4 et 3 pièces pour l'année 1652. Bien que ces deux collections spécifiques suivent une production chronologique qui se ressemble, l'étude des « titres » témoigne d'un intérêt ou d'une perception différente des événements normands et du sujet normand. Il y a beaucoup de *Déclarations* et d'actes officiels dans la collection de C. Lormier, alors que la collection du Havre est un peu plus centrée sur l'emprisonnement des princes au Havre, donc sur un sujet local, mais cette collection n'est pas non plus exclusive, on y rencontre aussi les relations militaires de 1649 et les titres vitrines de cette même année, l'*Apologie des Normans* et *La Fureur des Normans*. Ces deux collections n'ont en soi que vingt pièces en commun. Sans doute sont-elles toutes deux centrées sur les sujets ayant trait à la Normandie, malgré cela leur diversité illustre l'amplitude de ce que peut être un sujet normand. C'est-à-dire autant des pièces officielles que des relations militaires, mais aussi des pièces faisant mention de la Normandie, telles que celles sur l'emprisonnement des princes au Havre, où l'événement normand n'est pas l'objet du discours. Elles sont en cela le reflet de la diversité de textes produite à propos de la Normandie qui fut mise en relief par la publication des vingt et une *mazarinades normandes*⁴⁰¹.

⁴⁰⁰ *Apologie particulière pour Monsieur le duc de Longueville, op. cit.*, [119].

⁴⁰¹ *Mazarinades normandes, op. cit.*

b. Un substrat de thématique normande ?

Face aux collections constituées par les différents collectionneurs, deux répartitions se sont fait jour, une répartition thématique plus large incluant les sujets normands qui y répondent ou une thématique normande spécifique. Nous avons pu observer que l'émergence d'une thématique normande est « tardive », elle n'apparaît pas au sein des collections anciennes. Celles-ci renvoient bien plutôt au premier type de répartition observé chez les collectionneurs. Dans un premier temps, notons que les sujets normands sont tout de même répartis par petit regroupement au sein des recueils, ce ne sont pas des éléments éparpillés. Ainsi à Rouen, quelques volumes opèrent des petits regroupements de 3 à 5 pièces, un volume en referme jusqu'à sept⁴⁰², enfin le plus grand regroupement rencontré contient une dizaine de sujets réunis au sein d'un même volume⁴⁰³. Dans la collection de Dieppe, les titres de 1649 sont aussi réunis dans différents petits regroupements dans plusieurs volumes, quelques rares fois ils se rencontrent isolés. Tous les titres de 1650 sont regroupés dans un seul volume qui contient aussi deux titres de 1649, il en est de même pour les titres de 1651, aussi regroupés au sein d'un même volume⁴⁰⁴. A Evreux, le classement des recueils étant avant tout chronologique, il apparaît que certains regroupements de pièces normandes au sein des recueils émanent de leur date. Ceci est globalement vrai pour toutes les collections. Ainsi l'un des volumes d'Evreux consacrés à l'année 1650, commence par la *Lettre du roy sur la détention des princes*, et se termine par cinq pièces (requête, manifeste ou apologie) pour la défense des princes⁴⁰⁵. Dans l'ensemble des collections plus modestes, celles de Jean IV le Normant et celle de Caen, le sujet normand est peu représenté. Pour la collection de Jean IV le Normant, l'année 1649 est la mieux représentée, avec cinq pièces à valeur informatives dans le premier volume, et trois libelles sur les Normands dans le second volume. Les autres pièces à sujet normand sont éparpillées dans les autres volumes selon les années. La présence du sujet normand à Caen, est ici aussi surtout centrée dans un volume, principalement constitué de

⁴⁰² Rouen, U1266-1-13

⁴⁰³ Rouen U1266-1-5.

⁴⁰⁴ Dieppe volume 18 et volume 17.

⁴⁰⁵ *Lettre du Roy, sur la detention des Princes de Condé, et de Conty & Duc de Longueville; Envoyée au Parlement le 20 janvier 1650, op. cit.*, [2197]; *Apologie particulière pour M. le duc de Longueville, op. cit.*, [119]; *Lettre de Madame la duchesse de Longueville au Roy*, s. l. jouxte la copie de Rotterdam, 1650, [1950] (cette pièce est toutefois signée du 28 février 1650); *Manifeste de madame la duchesse de Longueville, op. cit.*, [2363]; *Response de messieurs les Princes aux calomnies & impostures du Mazarin*, s. l., 1650, [3399], Evreux, volume b 1607.

pièces officielles⁴⁰⁶. Ce sont d'ailleurs quatre des pièces officielles et gouvernementales de sujets normands qui y sont incluses, trois relations militaires et deux déclarations du roi relatives au parlement de Rouen⁴⁰⁷. L'on rencontre aussi deux pièces plus polémiques dans un autre volume⁴⁰⁸. Nous observons la même répartition dans ces deux collections, d'une part les pièces à valeur informative et officielle, d'autre part les libelles plus polémiques. Cette répartition en sous-thématiques se révèle dans nombre de recueils. La répartition des sujets normands au sein des recueils s'effectue selon une répartition par genres, comme l'a relevé Marie-Noëlle Grand-Mesnil à propos du classement général des mazarinades effectué par les contemporains⁴⁰⁹. Cela laisse supposer que malgré ces regroupements thématiques, le sujet normand se fonde dans l'actualité ou avec les autres textes de même nature.

Pour considérer cette répartition par genres au sein des recueils, des collections telles la sous-collection A de Dieppe, formée de 13 volumes d'une seule et même collection, tout comme l'est la collection de Jean IV le Normant, offrent un intérêt particulier. Elles laissent entrevoir, sur un ensemble restreint la répartition thématique des recueils, parce que l'on sait que c'est une collection finie et a priori entière. La plupart des recueils ne sont pas une accumulation de pièces, mais procèdent d'un classement générique des pièces ou bien procèdent selon l'apparence d'un substrat thématique des pièces. Celui-ci répond alors à une conception des types de pièces. Ainsi, les sujets ne se répartissent pas, pour les sujets normands, par rapport à leur sujet « normand », ce qui impliquerait un substrat thématique normand, mais dans leur rapport à la nature des libelles : lettres en prose, relations, qu'elles soient officielles ou non, actes des cours souveraines ou de la cour, etc. Prenons comme exemple le volume 14 de la collection de Dieppe. Ce volume dieppois est un volume de *Lettres*, il offre ainsi une répartition générique des mazarinades. Au sein même de cette répartition existe une sous-répartition, par matière – sujet des lettres. Ainsi, les lettres

⁴⁰⁶ Caen, volume 3.

⁴⁰⁷ *La Prise du chasteau de Neufbourg, op. cit.*, [2877] ; *La Prise par assaut de la ville de Quillebeuf en Normandie, op. cit.*, [2883] ; *Le Siege mis devant ponteau de mer [sic] : par l'ordre du duc de Longueville. Que le Gouverneur et les habitans du lieu ont fait lever. Le Te Deum chanté pour la ratification de la Paix avec l'Empire, et ce qui s'est naguères passé à la cour, Saint Germain en Laye, le 10 mars 1649, [3670] ; Declaration du Roy par laquelle tous les officiers du Parlement de Roüen sont interdits, op. cit.*, [920] et *Declaration du Roy portant translation du Parlement qui se tenoit en la ville de Rouen dans celle de Vernon, op. cit.*, [943].

⁴⁰⁸ *L'Apologie des Normans, op. cit.*, [113] et les *Motifs et raisons principales du Parlement de Rouen pour sa jonction avec celui de Paris, op. cit.*, [2507].

⁴⁰⁹ GRAND-MESNIL, *Mazarin, La Fronde et la presse, op. cit.*, p. 123.

sont-elles regroupées lorsqu'il y a des suites, ou bien sont regroupées par sous-thématique⁴¹⁰. De fait, dans ce même volume, cinq lettres normandes se font suite⁴¹¹. Il en est de même pour le vingt-sixième volume dieppois, aussi un recueil de lettres, regroupant trois lettres à sujets normands. De fait, l'on peut dire que le « sujet normand » est secondaire, ce qui prime c'est le genre du libelle. Dans la valeur thématique première du recueil, la thématique normande apparaît comme une « sous-thématique » englobée dans le discours politique, et plus particulièrement, comme une sous-thématique correspondant au type générique dont relève la pièce. Ainsi pour un autre volume, constitué de *Courriers* et de *Relations*, s'insère avec d'autres pièces à valeur d'occasionnel la *Relation véritable de ce qui s'est passé à la prise de la ville de Harfleur pres le Havre par l'Armée de Monseigneur le Duc de Longueville*⁴¹². C'est alors la primauté du caractère informatif de la pièce qui se fait jour. C'est encore parmi les volumes composés de relations, de pièces officielles et des pièces de Saint-Germain qu'ont été classés *La Prise du chasteau de Neufbourg : Avec la retraite du Duc de Longueville à Roüen, apres avoir perdu soixante des siens* et *La Prise par assaut de la ville de Quillebeuf en Normandie. Avec la réduction en l'obeissance du Roy, de celle de Ponteau-de-mer, en la mesme Province : Par le Comte d'Harcourt*⁴¹³, deux pièces officielles de relation militaire lors de la « guerre d'Harcourt ».

L'activité littéraire relative à la Normandie semble se « diluer » dans l'actualité. Le centre d'intérêt principal qui se déduit de ces collections est « l'actualité », relatant les divers

⁴¹⁰ Si bien que se trouvent réunies les *Lettre du Sieur la Fleur escrite au Sieur de l'Espine a S.Germain en Laye, le nefième Février 1649. Contenant le grand nombre des pieces imprimées contre Jules Mazarin*, Paris: Jean Brunet, 1649, [2202] ; *Lettre d'un gentilhomme suédois envoyée au seigneur Polonois touchant l'estat present des affaires de France, avec le catalogue de tous les Escrips qui ont esté imprimez & publiez depuis le 6 janvier 1649 (jour de l'enlevement du Roy hors de la Ville de Paris) jusqu'à ce jourd'huy premier jour de Mars*, Paris: Pierre du Pont, 1649 et *Seconde lettre d'un gentilhomme suédois, envoyée à un seigneur polonois sur le sujet des affaires de France : Avec la suite du catalogue de tous les escrips qui ont esté imprimez & publiez , depuis le 5 mars jusqu'à ce jourd'huy 20 jour du present mois*, Paris: Pierre du Pont, 1649, [1880], pour ne donner que cet exemple. Ce sont trois lettres en forme de catalogues énumérant les différents écrits parus.

⁴¹¹ La *Lettre de Messieurs du Parlement de Normandie au Roy, Touchant le refus de recevoir Monsieur le Comte d'Harcourt*, op .cit., [1968] ; la *Lettre de Monsieur d'Avremesnil Chef de la Noblesse de Caux en Normandie*, op. cit., [1974] ; la *Lettre d'un astrologue à Monseigneur le Duc de Longueville, sur l'heureuse naissance du Prince son fils, & les Remüemes de l'Estat*, s. l. n. d. [1649], [1850] ; la *Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux de ce temps*, op. cit., [1887] et la *Lettre envoyée à monseigneur le duc de Longueville par un de ses subjects* [2229], Dieppe volume 14.

⁴¹² *Relation véritable de ce qui s'est passé à la prise de la ville de Harfleur pres Le Havre*, op. cit., [3214], Dieppe volume 13.

⁴¹³ *La Prise du chasteau de Neufbourg*, op. cit., [2877], Caen, vol. 3. Et *La Prise par assaut de la ville de Quillebeuf en Normandie*, op. cit., [2883], Caen vol. 3 et Rouen U1266-1-5.

événements des troubles, dans sa globalité, ou la valeur générique des pièces. La valeur informationnelle de ces pièces les apparente davantage à une chronique événementielle de la Fronde qu'à un substrat thématique invariant dont l'objet serait la Normandie. Nous avons déjà pu constater qu'il n'y a pas au moment des troubles de recueils normands. Il en est ainsi aussi dans la collection d'Evreux, où un volume de l'année 1650 regroupe plusieurs pièces pour la défense des princes. Ce qui prime dans le recueil c'est l'événementiel de l'année, puis s'opèrent des micro-regroupements thématiques dans les volumes, souvent à valeur générique.

c. Une production tripartite

Les sujets normands ponctuent l'action et les événements normands ou ont pour toile de fond la Normandie. Peut-on alors y observer le « mécanisme » de révolte, soit une littérature de propagande autour des partis ? Nous observons ici ce que Hélène Duccini nomme le « rituel de Révolte »⁴¹⁴. La révolte, nobiliaire principalement, s'accompagne de la parution d'un manifeste, nous en remarquons beaucoup, même de faux, autour des Longueville. Ce manifeste a pour objet de « définir les mobiles et les objectifs de la révolte, de rallier les partisans ». Ainsi s'articule une pratique de justification légitimant la rébellion. Ce processus de ritualisation de la rébellion, rébellion « pour le Service du roi », se retrouve justifié avec action du parlement, joint au duc de Longueville dans la Fronde. Ainsi par exemple, le refus de recevoir le comte d'Harcourt, est justifié pour le bien public et par extension pour le service de roi dans la province. Souvent cet acte de révolte par écrit, est suivi des réponses du pouvoir royal. Ainsi les pièces officielles se veulent aussi la propagande du pouvoir royal, elles sont le « faire savoir » de la Royauté, proposant un point de vue spécifique, qui s'incarne aussi par la publication des actes officiels.

En conséquence, il faut noter la part importante de pièces relatives à la propagande royale. Parmi les sujets faisant référence à la Normandie, près d'un quart des pièces sont des pièces gouvernementales, c'est-à-dire soit des pièces officielles telles que les actes royaux, soit les libelles émanés de la cour. Ces pièces gouvernementales se répartissent ainsi, sur 24 pièces : il y en a un tiers (8 pièces) pour 1649, 54,5% (12 pièces) pour 1650 et la part restante 17,4%

⁴¹⁴ DUCCINI, *Faire voir, faire croire*, op. cit. p. 141.

pour 1648, 1651 et 1652 (4 pièces). Ces pièces représentent un quart de la production faisant référence à la Normandie. C'est une proportion essentielle dans le corpus de sujets normands, puisque les pièces gouvernementales, pièces officielles comprises, représentent 11,5% de l'ensemble de la production des mazarinades⁴¹⁵. Ce qui implique sur l'ensemble du corpus normand ces valeurs : 23,5 % de l'ensemble des sujets normands de 1649 est gouvernemental alors que cette production atteint 5% en général, et la moitié de la production de 1650 contre 2% en moyenne⁴¹⁶.

Les pièces gouvernementales de 1649 émanent d'une volonté de faire face au déferlement de libelles. Pour ce faire, la cour organisa des « réponses ». Les pièces gouvernementales furent alors éditées par Théophraste Renaudot qui avait suivi la cour à Saint-Germain, et installa une imprimerie dans l'orangerie du château. Les libelles semés la nuit par le chevalier de La Valette, mais aussi les actes royaux, tels les lettres et les déclarations du roi, ainsi que des relations militaires en sont issues. Pour les sujets normands de 1649, quatre sont des actes royaux : les déclarations du roi contre le parlement de Rouen et sa translation à Vernon⁴¹⁷, la déclaration contre la vente de sel⁴¹⁸, ainsi que la *Declaration du Roy Donnée sur les mouvemens arrivez en sa Province de Normandie*⁴¹⁹. La déclaration sur la vente est révélatrice du duel de libelles qui avait cours. Le duc de Longueville et le parlement avaient la main mise sur la vente du sel. Cet acte de rébellion sur « les greniers du roi », par l'ingérence dans « les finances » du roi, fut hautement clamé par le parti frondeur normand dans les *Lettres de Monsieur le Duc de Longueville & de messieurs du Parlement de Normandie. Envoyées à Messieurs du Parlement de Paris. Avec cinq divers Arrests donnez & envoyez pour le service du Roy, par ladite Cour de Normandie sur les affaires de ce temps*⁴²⁰. A l'arrêt « portant que le sel qui se trouvera dans le Grenier et Magazin du despot de la ville de Rouen, sera vendu &

⁴¹⁵ CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 1, p. 83.

⁴¹⁶ Voir Annexe 4, D.

⁴¹⁷ *Declaration du Roy par laquelle tous les officiers du Parlement de Roüen sont interdits*, op. cit., [920] et *Declaration du Roy portant translation du Parlement qui se tenoit en la ville de Rouen dans celle de Vernon*, op. cit., [943].

⁴¹⁸ *Declaration du Roy contre ceux qui vendront et acheteront des sels en Normandie à vil prix*, s. l. n. d. [du 23 février 1649], [904].

⁴¹⁹ *Declaration du Roy Donnée sur les mouvemens arrivez en sa Province de Normandie*, op. cit., [911].

⁴²⁰ *Lettres de Monsieur le Duc de Longueville & de messieurs du Parlement de Normandie. Envoyées à Messieurs du Parlement de Paris. Avec cinq divers Arrests donnez & envoyez pour le service du Roy, par ladite Cour de Normandie sur les affaires de ce temps. Du mois de Febvrier 1649*, Paris : imprimeurs & libraires ordinaires du Roy ; 1649, [2273].

les deniers en provenans, employez pour le service du Roy & la conservation de la province », daté du 3 février et publié au palais le 4, fait écho celui rendu pour la ville de Caen, daté du 8 février. Ces actes officiels du parlement de Rouen publiés avec les lettres du duc de Longueville et du parlement pour informer de leur engagement dans la Fronde, sont justifiés pour le service du roi et pour le bien public. Ils sont le témoin réel de l'action frondeuse puisque ce sel fut vendu au profit de l'armée de la Fronde menée par le duc de Longueville. La réaction de Saint-Germain ne se fit pas attendre, dans sa lettre du 15 février 1649 adressée au comte d'Harcourt Mazarin écrit : « l'on a resolu icy sur les nouvelles qu'on a eues que M. de Longueville faisoit vendre le sel à vil prix pour employer l'argent qu'il en tirera contre le service du Roy, et qu'il donne la liberté de couper les forests de Sa M^{te}. Il sera bon que vous fassiez entendre à M. De Longueville et de faire publier⁴²¹ mesme dans la ville de Rouen, que l'on s'attaquera aux biens des particuliers, notamment si on continue à couper les forest du Roy »⁴²². L'on distribua alors à Rouen l'arrêt du conseil du roi. Celui-ci courant dans la ville, le parlement de Rouen rendit un nouvel arrêt, cassant celui du roi, et « ordonna le jeudy d'informer & publier contre ceux qui avoient distribué les imprimez »⁴²³. Par ces divers actes officiels et royaux s'observe ici le mécanisme de propagande et de contre-propagande, dans une lutte de l'imprimé. Jointes aux lettres officielles, les arrêts du parlement de Rouen montrent clairement son engagement dans le parti de la Fronde, d'où la réplique du pouvoir royal. Cet arrêt du Conseil du roi fut bel et bien rendu suite à l'action du parlement de Rouen, et ce afin d'empêcher la levée d'argent pour entretenir l'armée de la Fronde. Cette volonté de propagande se révèle par la distribution des arrêts et « contre-arrêts ». De la même manière, les députés rouennais rentrés des négociations de Rueil, lors des séances au parlement des 8 et 9 avril firent lecture du procès-verbal des délibérations. Il y eut bien quelques arguties sur certains points mais l'on releva qu'il ne fallait pas « toutesfois [sic] retarder le registrement ni la publication de la déclaration »⁴²⁴. Cette pièce, la *Declaration du Roy Donnée sur les mouvemens arrivez en sa Province de Normandie*⁴²⁵ sert la propagande du parlement

⁴²¹ « Rendre une chose publique. On publie des Edits & des Declarations lorsqu'on les lit en pleine Audience, qu'on les enregistre, qu'on les fait afficher, imprimer, & crier par les rues. », FURETIERE, *Dictionnaire*.

⁴²² MAZARIN, Jules, *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, recueillies et publ. par A. Chérueil et G. d'Avenel, Paris : Imprimerie Nationale, 1872-1906, 9 vol. , vol. 3, p. 295.

⁴²³ *Journal de ce qui s'est fait au Parlement de Rouen, en 1649* (Janvier 1649-janvier 1650), B.n.F. ms 18940, f.74 et 75, le jeudi 11 février 1649.

⁴²⁴ *Ibid.*, f. 170-171.

⁴²⁵ *Declaration du Roy donnée sur les mouvements arrivés en sa province de Normandie, op. cit.*, [911].

puisqu'elle présente les conclusions de leur révolte ; le parlement a obtenu la paix et le « soulagement des peuples ». A l'issue de la paix de Saint-Germain, elle fut rédigée et publiée spécialement pour la Normandie, contenant un long article sur la suppression du semestre, la question primordiale pour le parlement de Normandie, la déclaration ratifiait aussi le problème de la vente du sel, ainsi que l'exemption de la taille, etc.

Pour les quatre autres pièces gouvernementales de 1649 ce ne sont pas des actes royaux mais bel et bien des pièces de propagande royale. Effectivement, ces autres pièces gouvernementales sont trois relations militaires émanées des presses de Saint-Germain⁴²⁶, en plein blocus de Paris, elles relatent les victoires de l'armée du comte d'Harcourt contre celle du duc de Longueville et des Frondeurs lors de la « guerre d'Harcourt ». Ces relations en faveur de la cour sont surtout des réponses au *Courrier François*, qui publiait presque chaque semaine les menées favorables du duc de Longueville en Normandie, mais qui également relayait les divers arrêts rendus pour la Fronde par le parlement de Rouen. Les autres périodiques du temps, le *Courrier François fidèlement traduit*, tout comme le *Mercure Parisien*⁴²⁷, répandent les nouvelles normandes, ce dernier particulièrement sur l'affaire de Pont-de-l'Arche. Dans cette même logique de la riposte, cette fois encore de manière tout à fait circonstanciée, les pièces normandes frondeuses de la « guerre d'Harcourt » offrent plus que des réponses aux pièces émanées de la cour, en effet la surenchère y apparaît. Le bruit courait que le duc de Longueville ne viendrait pas jusqu'à Paris, et les libelles de la cour témoignaient des victoires du comte d'Harcourt. La *Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux* et la *Lettre envoyée à monseigneur de Longueville par un de ses sujets*⁴²⁸, sont des réponses aux publications éditées contre l'armée de Longueville, et surenchérissent sur l'information de la venue de l'armée du duc de Longueville à Paris. Enfin, à la suite de la Paix de Saint-Germain (1^{er} avril 1649), une autre réponse émanée de la cour contre les Frondeurs

⁴²⁶ *La Prise par assaut de la ville de Quillebeuf en Normandie*, op. cit., [2883] ; *Le Siege mis devant Ponteau de mer [sic]*, op. cit., [3670] et *La Prise du chasteau de Neufbourg*, op. cit., [2877].

⁴²⁷ *Le Courier François apportant toutes les Nouvelles veritables*, op. cit., [830] ; *Le Courier François traduit fidèlement en vers Burlesque*, op. cit., [2848] et *Le Mercure parisien, contenant tout ce qui s'est passé de plus particulier, tant dans Paris qu'au dehors, depuis la nuict du jour & Feste des Roys jusques à present. Et qui n'ont esté remarquées aux Imprimez cy-devant publiez*, Paris : Cardin Besongne, 1649, [2455].

⁴²⁸ *Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux de ce temps*, op. cit., [1887] et *Lettre envoyée à monseigneur le duc de Longueville par un de ses subjects*, op. cit., [2229].

est la publication des *Procez-verbaux de deux conférences*⁴²⁹, mis sous presse sous l'impulsion du cardinal Mazarin⁴³⁰.

Ces pièces gouvernementales représentent pour cette année 1649, la plus prolifique concernant la Normandie, près d'un quart de la production annuelle (23,6%). Bien que cette proportion soit essentielle, il demeure une prédominance des pièces frondeuses. La majorité des pièces de 1649 sont des pièces frondeuses, toutefois, il se rencontre aussi des pièces relatives à la paix, où le duc de Longueville est loué pour ses actes, et la pièce burlesque de David Ferrand, *Le Congé de l'armée normande*, où l'auteur, exprimant la joie de voir partir l'armée du duc de Longueville, la raille en narrant un épisode pittoresque de cette « guerre d'Harcourt », tout à fait ancré dans l'événementiel normand : « Et que vous paroissiez plus beaux / Quand vous fustes à Moulineaux »⁴³¹, cet épisode est en fait un épisode catastrophique pour l'armée de Longueville, mais un épisode fameux. En effet, l'événement fut repris par les folliculaires pour en offrir des représentations différentes et nous en trouvons même un couplet dans le *Chansonnier de Maurepas*⁴³² :

A notre camp des Moulineaux
Où tous manchons furent de mise,
On ne joue point des couteaux
A notre camp de Moulineaux ;
En juste au corps fourré de peaux
Fîmes la guerre au vent de bise
A notre camp de Moulineaux
Où tous manchons furent de mise

Les pièces gouvernementales de 1650 représentent la moitié de la production de cette année avec 12 pièces. Un des exemples les plus emblématiques se trouve parmi les vingt et une *mazarinades normandes*⁴³³, avec *La Marche du Roy dans la Normandie avec l'entrée de sa Majesté en la ville de Rouen*⁴³⁴. A la suite de l'arrestation des princes, le 18 janvier 1650, la

⁴²⁹ *Procez verbaux des deux Conférences, op. cit.*, [2895].

⁴³⁰ GRAND-MESNIL, *Mazarin, La Fronde et la presse, op. cit.*, « Mazarin était assez habile pour savoir que la vérité est parfois la meilleure des propagandes. Aussi fit-il publier en beaux caractères, par les imprimeurs ordinaires du roi, les *Procez verbaux des deux Conférences* [...] Les bourgeois de Paris qui mirent les *Procez verbaux* dans leur collection de mazarinades purent y voir toutes les causes du “retardement de la paix” », p. 172.

⁴³¹ *Le Congé de l'armée Normande, op. cit.*, [752], p. 5.

⁴³² FLOQUET, *Histoire du parlement de Normandie, op. cit.*, vol. 5, p. 321 et suiv. Et *Chansonnier de Maurepas* cité par Marc Fumaroli, CAMPION, Henri de, *Mémoires*, suivis de *Trois entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale*, Contenu : 1616-1660. éd. M. Fumaroli, Paris : Mercure de France, 1967.

⁴³³ *Mazarinades normandes, op. cit.*

⁴³⁴ *La Marche du Roy dans la Normandie : avec l'entrée de sa Majesté en la ville de Roüen, op. cit.*, [2411].

duchesse de Longueville fuyant la capitale, partit pour la Normandie. Face aux menaces d'un soulèvement dans la province, il fut décidé que le roi, la reine régente ainsi que le cardinal Mazarin s'y rendraient pour s'assurer de l'ordre⁴³⁵. Cette nécessité pour la cour d'aller en Normandie est exprimée par le cardinal Mazarin dans une lettre adressée au duc de Mercœur le 11 février 1650, « Sa M^{te} jugea qu'elle devoit, avant toutes choses, assurer cette province [la Normandie], et y faire les changemens qui seroient jugez necessaires pour y establir un veritable repos», puis sont énoncés les troubles provoqués en Normandie surtout par la duchesse de Longueville et les partisans du duc de Longueville, Mazarin poursuit « Cette consideration fit resoudre leurs M^{tez} de venir en ce pays sans plus de deslay, afin de dissiper par leur presence tous les desseins qui se formeroient contre le repos public »⁴³⁶. Une fois la cour arrivée dans la province où elle fut reçue avec honneur⁴³⁷, il fut décidé qu'un récit officiel de la venue du roi dans la province serait édité. Relayé par Renaudot au moyen d'un extraordinaire de la *Gazette*, celui-ci fut commandité par Mazarin. En effet, ce dernier écrit de Rouen à Le Tellier, le 6 février 1650 : « J'ay dit à Saintot de faire une relation de tout ce qui s'est passé à l'arrivée du Roy icy ; elle ne peut pas encore estre achevée, parce que diverses compagnies de cette ville, qui n'eurent pas le temps de saluer hyer Leurs Majestez, le doivent faire aujourd'huy. Vous verrez les particularitez de tout par ladite relation, que l'on vous adressera demain, afin qu'aprez l'avoir vue vous la fassiez imprimer »⁴³⁸, et le 7 février 1650 d'écrire au même : « Je vous envoye la relation que Saintot a dressé de ce qui s'est passé icy [Rouen] à l'arrivée de Leurs M^{tez}. Il faudra l'envoyer à Renaudot pour en faire un extraordinaire ». Récit officiel « prisé », il fut également publié dans un numéro de la *Gazette*⁴³⁹, rééditée à Rouen par Jean Viret, et ce voyage engendra trois publications similaires. La propagande royale fut alors reprise et récupérée par les auteurs - imprimeurs⁴⁴⁰.

⁴³⁵ FLOQUET, *Histoire du parlement de Normandie*, op. cit. vol. 5, p. 439 - 449.

⁴³⁶ MAZARIN, *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, op. cit., vol. 3, p. 485-486.

⁴³⁷ FLOQUET, *Histoire du parlement de Normandie*, op. cit., vol. 5, p. 445, et MAZARIN, *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, op. cit., vol. 3, p. 462, la lettre de Mazarin à Le Tellier du 6 février 1650 où il écrit « Jamais peuple n'a tesmoigné plus de joye, à la veue de son Prince [...] toute la nuit on a fait des feux de joye, et tous les bourgeois, l'ayant passée à boire à la santé de Leurs Majestez, n'ont ni dormi ni permis aux autres de reposer, à cause des continuels cris et marques de resjouissance qu'ils donnoient ».

⁴³⁸ MAZARIN, *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, op. cit., vol. 3, p. 462.

⁴³⁹ *Le Voyage du roy en normandie*, op. cit..

⁴⁴⁰ Le succès fut complet de ce voyage de la cour en Normandie. La production de libelle qui s'en suivit a valeur épictique autour du roi. Les pièces s'intitulent « Heureux succès » ou « Hercule triomphant », *L'Hercule triomphant ou les heureux succez de sa Majesté en son voyage de Normandie*, op. cit., [1626] ; *Les Heureux succez de leurs Majestez et les captifs liberez dans leur voyage de Normandie*, op. cit., [1636]. Il y eut aussi la publication des *Triolets royaux du roi, de la reine, du duc d'Anjou, sur le bon succès de leur voyage* (en

A l'occasion de ce voyage de la cour en Normandie furent aussi publiées deux relations militaires des succès des armées du roi contre les quelques menées normandes en faveur des princes⁴⁴¹. Cette production gouvernementale couvre aussi deux lettres du roi et un numéro de la *Gazette* sur l'emprisonnement des princes. C'est donc une production dense autour de deux événements rapprochés. En ce début d'année 1650, nous observons une mainmise de la production discursive sur la Normandie par les pièces gouvernementales. Mais cette saisie de la presse par la cour sera rapidement reprise par le parti des princes ; dans un premier temps par les ripostes de la duchesse de Longueville. Ainsi dans la *Lettre de Madame la duchesse de Longueville au Roy*, dont la justification est réitérée dans le *Manifeste de Madame la duchesse de Longueville* tout comme dans les *Motifs du traité de Madame de Longueville et de Monsieur de Turenne avec le Roy Catholique*⁴⁴². Une tout autre perception des événements et des actions de la duchesse y est alors offerte :

Mais ny la députation du Parlement de Rouën, à qui mes bonnes intentions estoient connües, ny les protestations réitérées d'obeïssance que j'envoyay faire à la Reyne, ny le calme que je maintins dans la Normandie, ny la soumission de la Noblesse dont j'arrestay les ressentimens, ny tant de places que j'ay sacrifiay sans les deffendre à l'ambition du cardinal Mazarin, ne l'ayant pû empescher de faire marcher une armée dans cette Province, & d'y exposer le Roy au milieu de la peste, afin de nous en oster le gouvernement.⁴⁴³

Aucun de ces actes ne purent la garantir de « la passion déréglée [*de*] ce Ministre », ce qui l'a contrainte de quitter la France. Nous sommes confrontés alors à deux représentations inverses des événements. La perception des événements proposée par la propagande royale est réitérée par la *Declaration du Roy contre Madame la duchesse de Longueville*⁴⁴⁴.

Normandie), Paris : David Beauplet, 1650 [3863].

⁴⁴¹ *Les Particularitez de la reduction des places de Damvillers et de Dieppe au service du Roy*, *op. cit.*, et *La Réduction au service du Roy des places de Danvilliers dans le Luxembourg*, *op. cit.*, [3056].

⁴⁴² *Lettre de Madame la duchesse de Longueville au Roy*, *op. cit.*, [1950] ; *Manifeste de la Duchesse de Longueville*, *op. cit.*, [2363] et les *Motifs du traité de Madame de Longueville et de Monsieur de Turenne avec le Roy Catholique*, s. l. Jouxte la copie imprimée à la Haye, 1650, [2506].

⁴⁴³ *Manifeste de madame la duchesse de Longueville*, *op. cit.*, [2363], p. 5. La même description se retrouve dans les *Motifs du traité de Madame de Longueville*, *op. cit.*, p. 6-7.

⁴⁴⁴ *Declaration du Roy contre Madame la duchesse de Longueville, les Sieurs Duc de Bouillon, Mareschal de Turenne, Prince de Marsillac & leurs adherans*, *op. cit.*, [909], p. 5-6, l'auteur dénonce la retraite de la duchesse de Longueville en Normandie pour y unir ses partisans, pour s'assurer de Rouen et des différentes places fortes telles que Pont-de-L'Arche, ou Dieppe, d'avoir tenté de mettre la garnison du Havre en sa dépendance et ce contre le repos de l'État.

En revanche, pour les années 1651 et 1652, les pièces gouvernementales sont plus silencieuses. La production relative à la Normandie est concentrée sur l'emprisonnement des princes et leur libération, il y eut une saisie de la presse par le parti des princes à ce moment-là. Ainsi en 1651, quelques pièces du parti des princes engagent la noblesse de Normandie dans leur action, et de fait il y eut des agitations et quelques réunions de la noblesse en mars 1651, en Haute comme en Basse Normandie. A l'issue de ces réunions, en soutien au parti des princes, la noblesse de Normandie « se déclara » unie avec le parlement [de Rouen] contre le cardinal Mazarin⁴⁴⁵. Mais divers arrêts rendus par le parlement de Rouen en mars 1651, mettront fin à ces assemblées normandes⁴⁴⁶. L'année 1652 est aussi dominée par les pièces du parti des princes, dont un tiers des pièces de cette année engage le duc de Longueville et/ou la noblesse et la province de Normandie dans le parti des princes. On remarque une pièce singulière sur l'engagement normand dans le parti des princes, le *Manifeste de monseigneur le duc de Longueville*⁴⁴⁷. Comme le souligne Célestin Moreau : « on sait assez que le duc de Longueville n'a pas pris parti pour les princes pour douter de l'édition de Rouen, autant que du manifeste »⁴⁴⁸. Et c'est oublier la *Lettre de Longueville au Prince de Condé*⁴⁴⁹, l'enjoignant à arrêter sa rébellion. De plus, le parlement maintint le duc de Longueville dans la paix lors de la restitution de sa place de gouverneur à l'issue de son emprisonnement. Les réjouissances « publiques » exprimées aux Palinods de Caen et de Rouen de 1652, où le duc de Longueville prince du Puy, fut loué d'avoir maintenu la paix et la prospérité dans la province, témoignent assez du calme de la province et de son non-engagement dans le parti des princes⁴⁵⁰.

Nous notons une absence de « réponse » du pouvoir pour ces deux années, certainement due à la non rébellion de la Normandie de la part du parlement comme du duc de Longueville. Toutefois le mécanisme de révolte, bien que l'événement normand soit « illusoire » dans les libelles de cette année 1652, demeure présent. C'est pourquoi, face à la *Lettre du Roy*,

⁴⁴⁵ *Manifeste des provinces fait aux parlemens, sur la lettre circulaire du parlement de Paris aux autres Parlemens de France. Au sujet de l'expulsion du cardinal Mazarin*, s. l., 1651, [2387], p. 7, *Manifeste de la Province de Normandie à son Parlement*.

⁴⁴⁶ FLOQUET, *Histoire du parlement de Normandie*, op. cit., vol. 5, pp. 494-500.

⁴⁴⁷ *Le Manifeste de monseigneur le duc de Longueville sur sa déclaration faite le 8 du courant, pour se joindre au party de Son Altesse Royale et de messieurs les Princes*, Paris : juxta la copie imprimée à Rouen chez Guillaume Othot, 1652, [2370].

⁴⁴⁸ MOREAU, *Bibliographie des mazarinades*, op. cit.

⁴⁴⁹ *Lettre de Monseigneur le Duc de Longueville, envoyée a Monseigneur le Prince de Condé; Sur les affaires presentes touchant le retour du C. Mazarin*, Paris : juxta la Copie imprimée à Rouen, 1652, [2003].

⁴⁵⁰ FLOQUET, *Histoire du parlement de Normandie*, op. cit., vol. 5, p. 521.

*envoyée a Nosseigneurs du Parlement de Roüen, sur le sujet des presens mouvemens*⁴⁵¹, pièce gouvernementale dénonçant les princes en tant que « criminels de Lèse-Majesté » suite aux désordres et à l'incendie de l'hôtel de ville, une vive riposte du parti des princes émerge avec la *Response à la lettre du Roy. Envoyée à Nosseigneurs du Parlement de Roüen, sur le sujet des presens mouvemens*, où l'auteur déplore que le roi :

croyant que ces Princes sont ces ennemis, a envoyé une Lettre au Parlement de Roüen, où bien la malice de quelques Mazarins l'ont fait imprimer, pour nous faire destourner d'avec Nosseigneurs les Princes, afin d'autoriser le party Mazarin, & de tascher que pas une des villes de France ne soit de nostre party⁴⁵².

Et l'auteur de poursuivre, « Messieurs du Parlement de Roüen sçauent bien que nous desirons le Roy, mais que nous ne souhaittons pas le cardinal, nous portans de tout nostre pouuoir à sa destruction »⁴⁵³. Ici la production discursive relative à la Normandie, transforme le sujet normand en témoin et arbitre entre les partis. La production se poursuit donc, s'étale dans le temps, dans une logique de riposte centrée sur l'événement, ici parisien et où la province a un rôle et devient un enjeu. L'événement n'est plus normand, non plus que l'objet, la production discursive autour de la Normandie devient prétexte dans l'opposition des princes au « gouvernement ».

Bien que leur nombre soit assez faible au regard de la production de mazarinades, les sujets normands et les libelles faisant mention de la Normandie sont les témoins de l'événement normand. La production discursive autour de la Normandie étant ancrée dans le mécanisme de révolte, elle est diversifiée. La production et la diffusion des mazarinades sont marquées par des pics de production⁴⁵⁴ dont le plus significatif demeure le blocus de Paris, mais que la paix de Saint-Germain, l'arrestation des princes puis leur libération, l'incendie de l'Hôtel de ville de Paris, etc., ponctuent aussi. L'événement entraîne une production, ainsi la production normande est dépendante de l'événementiel régional. Toutefois, au regard de la production de sujets normands, l'événementiel normand n'est pas seul objet du discours. De

⁴⁵¹ *Lettre du Roy, envoyée a Nosseigneurs du Parlement de Roüen, sur le sujet des presens mouvemens*, Rouen : par les imprimeurs du Roy, 1652, [2193].

⁴⁵² *Response à la lettre du Roy. Envoyée à Nosseigneurs du Parlement de Roüen, sur le sujet des presens mouvemens*, s. l., 1652, [3368], p. 4.

⁴⁵³ *Ibid.*, [3368], p. 5-6.

⁴⁵⁴ CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.* vol. 1, pp. 273-278.

ce fait, la production discursive relative à la Normandie marque de son empreinte le corpus de mazarinades et les collections normandes, bien qu'elle ne domine pas le corpus de mazarinades des collections normandes. Une évolution de l'objet du discours et une répartition au sein des partis permirent le renouvellement du sujet normand, du texte faisant mention de la Normandie, d'où une pérennité et une régularité d'apparition du corpus pendant la Fronde, transcendant un événement *stricto sensu*. D'où, aussi, la dilatation du sujet normand dans les collections, qui malgré une faible proportion, s'inscrit dans une présence constante, ponctuellement renouvelée au sein du corpus et donc des collections et recueils.

Entre l'ampleur des collections, l'ampleur de l'information événementielle parisienne et éditée à Paris, nous observons une restriction du corpus normand, tant par ses impressions que par ses sujets. La production imprimée de mazarinades est un phénomène dans son écrasante majorité parisien. Quant au sujet normand, dont l'événementiel est à priori condensé sur quelques mois de 1649, il ne peut non plus dominer. En Normandie sont conservées des collections régionales vastes, dans lesquelles l'événementiel parisien et la production discursive constamment renouvelée qui lui est associée sont prépondérants. Ces collections sont le reflet de la production littéraire qui vit le jour à propos de la Normandie, tout comme elles sont le reflet de la production d'ensemble des mazarinades.

Ce reflet de la production générale de mazarinades s'observe aussi par la présence de textes édités à Bordeaux⁴⁵⁵. Bordeaux ayant « suivi l'impulsion donnée par la capitale »⁴⁵⁶ est un foyer frondeur, centre d'édition de mazarinades. Le corpus bordelais présente un double aspect : éditorial et événementiel⁴⁵⁷. Ce corpus de 409 textes, dont 203 sont publiés à Bordeaux, a des temps forts de production qui lui sont propres : mars-décembre 1649 où le parlement s'agit contre son gouverneur, mai 1650 avec l'arrivée de la princesse de Condé, et été 1651- été 1652 ultra frondeur et ultra condéen avec l'Ormée⁴⁵⁸. Les mazarinades bordelaises, axées sur l'événementiel de Bordeaux, témoignent du lien entre les textes et l'événement régional. Cette production est marquée par une intervention décalée des acteurs

⁴⁵⁵ Voir Annexe 3, A.

⁴⁵⁶ CARRIER, *La presse de la Fronde*, *op. cit.* vol. 1, p. 462. Toutefois, la réimpression de libelles parisiens importante lors de la Fronde des princes demeure secondaire face au corpus originaire de Bordeaux, qui eut « une presse active et très largement indépendante », de celle de Paris, p. 465.

⁴⁵⁷ Voir LABADIE, Ernest, *Nouveau supplément à la Bibliographie des Mazarinades*, Paris : H. Leclerc, 1904.

⁴⁵⁸ JOUHAUD, « Écriture et action au XVII^e siècle : sur un corpus de mazarinades », *op. cit.*, pp. 43 et 46-47.

de la Fronde bordelaise, principalement du prince de Condé. Ceux-ci sont progressivement englobés dans les enjeux nationaux où la matière bordelaise est instrumentalisée. Ainsi cette production régionale rend compte d'une dialectique local-national⁴⁵⁹.

Les circonstances de la production de mazarinades en Normandie sont, comme l'a remarqué Hubert Carrier à propos de la circulation des mazarinades en province, certainement avant tout mercantiles, « chaque fois que les libraires étaient assurés d'une importante diffusion locale, ils avaient avantage à donner une édition 'sur l'imprimé à Paris' »⁴⁶⁰. Certes une question économique est en jeu, tout comme l'a relevé Célestin Moreau dans l'introduction de la *Bibliographie des mazarinades*⁴⁶¹, mais il est à noter aussi que la réimpression de pièces frondeuses coïncide avec l'engagement de la province dans la Fronde. De là l'intérêt d'étudier la périodicité des impressions rouennaises, cela permet de faire le lien entre les événements et la production, grâce aux pièces qui nous restent aujourd'hui. Nous avons observé qu'il y aurait une double dynamique de l'engagement des imprimeurs régionaux : il serait le résultat à la fois de circonstances économiques et de circonstances « politiques ». L'implication des imprimeurs rouennais dans la production de mazarinades ne peut se considérer sans prendre en compte leur proximité avec le parlement de Rouen.

Enfin l'étude de la répartition des collections régionales nous permet d'estimer que les mazarinades rouennaises ne ponctuent pas la Fronde en Normandie de la même manière que les sujets normands. Les unes tendent vers les pièces officielles et gouvernementales, alors que les autres ont, de toutes les années de la Fronde, toujours eu une part subordonnée aux pièces officielles et gouvernementales, et ils évoluent en suivant la production de mazarinades par les différents partis.

⁴⁵⁹ DESCIMON, Robert, JOUHAUD, Christian, « De Paris à Bordeaux : pour qui court le peuple pendant la Fronde », *Mouvements populaires et conscience sociale*, Jean Nicolas éd., Paris : Maloine, 1985, pp. 31-42 ; « La Fronde en mouvement : le développement de la crise politique entre 1648-1652 », *XVII^e siècle*, oct-déc. 1984, n° 145, pp. 305-322.

⁴⁶⁰ CARRIER, *La presse de la Fronde*, *op. cit.* vol. 1, p. 462.

⁴⁶¹ MOREAU, *Bibliographie des mazarinades*, *op. cit.*, p. IV.

DEUXIÈME PARTIE
Un imaginaire normand

Introduction

Le corpus de mazarinades normandes, dont un premier aspect est d'être des mazarinades traitant de la Normandie, doit être envisagé selon des critères définitoires opérationnels afin d'appréhender ce que peut être une mazarinade normande. Au sens strict, on peut entendre par cette expression : des écrits réalisés par et pour les Normands mais il paraît plus convenable d'envisager l'acception dans un sens plus large. Sont alors perçues comme mazarinades normandes, les mazarinades relatant les événements normands, mais aussi tout texte mettant en jeu la région ou ses particularités culturelles, telle la « langue normande », ou faisant référence à un de ses protagonistes. Il s'agit donc de l'élaboration d'un corpus de textes dont l'unité repose sur un lien à la Normandie. Cette définition large permet d'établir un corpus documentaire constitué de près de 300 mazarinades mettant en jeu la Normandie⁴⁶². Toutefois l'ensemble de ces textes ne peut être considéré comme étant des sujets normands. Si beaucoup de ces mazarinades évoquent la Normandie par rapport à la Fronde, pour un certain nombre d'entre elles, il ne s'agit que de faire référence à la Normandie, ses événements ou ses personnages. Il est souvent question d'un rappel d'un élément historique servant d'argument pour le débat présent en France, mais alors la référence normande n'est qu'un simple argument hors de son rôle dans la Fronde. Les sujets normands se distinguent des autres mazarinades par l'objet de leur texte.

En premier lieu les sujets normands apparaissent avec les textes relatant les événements normands, ceux de la « guerre d'Harcourt » (1649), ceux relatifs à la venue du roi en janvier 1650, ceux traitant de la fuite de la duchesse de Longueville et de sa tentative de soulèvement de la province (janvier – février 1650) et ceux mettant en jeu la Normandie parce que des événements s'y déroulèrent. Il en est ainsi des textes écrits pour l'emprisonnement des princes au Havre (15 novembre 1650 – février 1651), et des quelques textes engageant les Normands, principalement le duc de Longueville lors de la Fronde des princes menée par le prince de

⁴⁶² Corpus établi en collaboration avec Baptiste ÉTIENNE, doctorant allocataire de l'université de Caen (C.R.H.Q.) et de Rouen (G.R.H.I.S.), sujet de thèse : *Rouen en 1650 : carrefour des conflits*, sous la direction de Michèle VIROL et de Alain HUGON.

Condé en 1652. Ces textes émanant des différents partis, à des moments différents de la Fronde, mettent en scène des Normands dans leur action frondeuse.

Malgré la diversité première de ces textes qui transcende les formes génériques, la production discursive relative à la Normandie crée l'événement normand par une mise en scène d'une identité régionale et d'une intention régionale. Ces mazarinades constituent une voie d'accès à l'implication de la Normandie dans la Fronde. Toutefois il s'agit d'un accès médiatisé par des images. Il n'est pas question de rechercher ou d'établir grâce aux sujets normands la réalité des faits ou des comportements, mais de comprendre comment les contemporains ont souhaité orienter la façon dont la Normandie serait perçue dans la Fronde. Une distanciation se fait jour entre les faits et l'imaginaire littéraire. Il est nécessaire dans un premier temps de différencier les textes officiels, ceux émanant des parlements, ponctuant l'action, des textes littéraires de propagande. Si les premiers permettent de suivre un engagement officiel de la Normandie dans la Fronde, les seconds offrent un réseau d'images et de représentations de la province qui intéressent par l'imaginaire normand qui s'y déploie. Ces textes présentent un imaginaire normand, celui d'une contestation régionale au sein d'un espace normand. Il s'agit en distinguant les sujets normands, *strico sensu*, mais aussi ceux révélant une mise en scène d'un espace normand, d'interroger quelle peut être la spécificité normande : c'est celle d'un imaginaire régional autour d'un peuple, d'une langue, d'un espace géographique par la mise en scène d'un espace identitaire.

L'espace littéraire suggéré dans les mazarinades à sujets normands, est tantôt explicitement défini par des descriptions de lieux, ce qui demeure plutôt rare, tantôt cet espace est suggéré implicitement au moyen des événements ou des personnages. Ces composantes spatiales relèvent majoritairement de *topoi*, de lieux types associés à des événements ou des personnages à leur tour stéréotypés. Est-ce un espace littéraire purement ornemental ? Ou bien revêt-il une fonctionnalité ? Si la description se veut stéréotypée et ne semble être qu'un ensemble de motifs, d'événements ou de personnages, la création de cet espace littéraire normand prend une dimension fonctionnelle dans la réalisation d'un espace régional. Elle est le fruit d'une conception régionaliste en adéquation avec les tentatives de la Fronde, autour de grands feudataires. Cette littérature régionale s'apparente à cette vision régionaliste⁴⁶³ contre

⁴⁶³ Comme le note BONDOIS, Paul-Martin, *Un épisode de la « guerre d'Harcourt ». La première Fronde à*

le centralisme. Cet espace littéraire s'apparente à une forme de littérature régionale, alliant l'espace à l'attribution d'une couleur locale dont la forme ultime se réalise à travers les voix normandes par l'écriture de textes en « langue normande ».

Pont-Audemer d'après la correspondance du Gouverneur Le Sens de Folleville, Caen : Société d'impression de Basse-Normandie, s. d. [1923] : « la Fronde s'explique avant tout, pour quiconque étudie de près et impartialement les documents, par des influences féodales. Elle a été, en effet, une tentative de séparation régionaliste, essayée par certains grands feudataires, groupant autour d'eux de nombreux vassaux, non pour conquérir une indépendance absolue, mais pour conserver, tout au moins, les avantages sociaux, matériels et moraux les plus importants, qui résultaient pour eux de l'ancienne organisation et qu'ils voyaient sur le point d'être détruits par les efforts centralistes des rois et des ministres. », p. 2. Voir aussi CARRIER, *Le Labyrinthe de l'État*, *op. cit.*

Chapitre I Une geste normande

L'apparition de sujets normands au sein des mazarinades correspond à l'entrée officielle de la Normandie dans la Fronde. Si dès 1648 les remontrances du parlement de Rouen se sont multipliées, les événements normands étaient alors sans commune mesure avec les événements parisiens. En outre, le gouverneur de la province, le duc de Longueville, avait maintenu la région dans l'obéissance. Une réelle contestation du parlement de Rouen grondait depuis plusieurs années autour de la question du semestre, et des révoltes étaient déjà advenues suite aux forts impôts demandés en Normandie, alors une des provinces les plus taxées. Les premières révoltes contre la fiscalité datent d'avant la Fronde, dont la plus conséquente fut celle de 1639, dite la révolte des Nu-pieds. Les troupes royales furent envoyées pour mettre fin à la rébellion, ainsi que le chancelier Séguier, pour y rétablir l'ordre et faire un rapport sur le rôle tenu par le parlement de Normandie lors de cette révolte⁴⁶⁴. Il s'ensuivit la suppression du parlement de Normandie dans un premier temps. Le cardinal de Richelieu décida de son rétablissement en 1641, mais avec la création d'un semestre. Le semestre entraînant la diminution des charges, ce fut le temps des premières déconvenues et des plaintes du parlement. Suite à celles-ci, le cardinal Mazarin supprima le semestre en 1643, pour le rétablir de nouveau en 1645. Avoir un parlement semestre signifiait aussi établir au sein du parlement le règne de la division. En effet, un premier semestre était composé des anciens parlementaires, puis le second semestre était composé des nouveaux officiers, établis par Richelieu et Mazarin. Dès 1645, les conseillers du semestre de mars réitéraient leurs protestations contre le traitement infligé par le semestre. Lors du début des troubles de la Fronde, en 1648, la Normandie demeurait encore assez calme. Mazarin et la reine régente avaient enjoint à Longueville de maintenir la paix dans la province, contre les protestations du parlement et suite à des émeutes dues aux logements des troupes dans les faubourgs de Rouen.

⁴⁶⁴ FOISIL, Madeleine, *La révolte des Nu-Pieds et les révoltes normandes de 1639*, Paris : Presses Universitaires de France, 1970.

La révolte de la Fronde a véritablement touché la Normandie à partir du 24 janvier 1649 lors de l'entrée à Rouen du duc de Longueville, et s'est prolongée jusqu'à la paix de Saint-Germain-en-Laye, conclue avec la reine régente le 1^{er} avril de cette même année. Suite à l'entrée du duc dans la ville, l'ensemble des parlementaires frondeurs se rallièrent à celui-ci, les fidèles de l'autorité royale furent expulsés. Les parlementaires les plus contestataires engagèrent le duc de Longueville à ratifier la suppression du semestre, dont les conseillers d'ancienne création avaient d'ores et déjà de leur propre autorité décrété la suppression. Cet arrêt rendu contre le semestre, annulant les édits royaux de 1641 et 1645, engageait le parlement de Rouen dans la voie de la rébellion. C'est l'alliance des Frondeurs et du duc de Longueville qui engagea la Normandie dans l'action. Les portes de la ville furent fermées, et l'on commença à vendre le sel des greniers du roi pour recruter une armée. Dès lors, les libelles vont relater l'action entreprise en Normandie. Les sujets normands décrivent alors l'action et les événements normands au moyen de récits de faits et de relations militaires, genre très codifié, ancré dans l'amplification et l'éloge glorieux du chef des armées. Ces textes offrent une représentation des Normands caractérisés par la valeur guerrière. Cette représentation est amplifiée par des fictions apologétiques emblématisant les Normands sous un prisme historique mythifié.

1. Le mythe guerrier normand

La Fronde normande se lit principalement en tant qu'action armée. En effet, les sujets de 1649 se concentrent autour de la prise d'armes des Normands et de ce que l'on appelle pour la Fronde en Normandie la « guerre d'Harcourt ». Les textes de 1652 mettront aussi en avant une prise d'armes de la Normandie contre Mazarin. Si les Frondeurs et la cour se sont disputés les versions des événements militaires, ce qui retient surtout l'attention c'est l'image guerrière des Normands qui est développée. En effet, la Fronde entreprise par les Normands est rapidement portée aux nues, les pamphlétaires usant volontiers du mythe du caractère normand, présentant les Normands comme une entité ontologique. Ce mythe guerrier ancre la Normandie dans son passé glorieux, celui de ses héros et tend à reproduire au cœur de la Fronde une héroïsation des vertus guerrières. Alors que l'on s'interroge sur la nature des héros, la valeur et la nature de la noblesse, en un temps où les existences aristocratiques faites de guerre jalonnent le quotidien, les mazarinades normandes déploient tout un univers martial

à l'éloge des Normands dans une époque propice à l'héroïsation⁴⁶⁵. C'est aussi l'époque d'une « rhétorique virile » qui bien que déclinante dans les salons, est toujours présente⁴⁶⁶. L'univers martial est relayé par les *Gazettes* de Renaudot, qui évoque lui-même son « stile martial »⁴⁶⁷. Parallèlement à cette rhétorique de guerre présente, l'Histoire nationale et les histoires de Normandie, certaines très récentes, fournissaient des modèles héroïques.

Les auteurs des sujets normands développant l'action entreprise par les Normands se sont attachés à mettre au jour les constituants de la « nation normande ». Le sentiment d'un caractère provincial est au cœur de cette démarche. C'est du côté de la nation normande, de son action guerrière que les auteurs se tournent pour définir l'identité provinciale. Cette identité provinciale normande relève de l'idée de l'unité d'un peuple, qui se distingue de la France. En effet, un dialogue s'instaure entre cette « race normande » et la France, selon le double point de vue du passé et du présent. L'identité provinciale est intimement liée à son passé, à la Normandie des ducs. C'est ce passé qui cristallise au présent le caractère normand, et qui distingue la nation normande de la France. La province est animée d'un caractère propre qui résulte d'un lien entre la nature et l'Histoire.

a. L'histoire des Normands

Le passé normand constitue une composante essentielle et centrale de l'image de la Normandie. Depuis le XVI^e siècle la connaissance historique s'est approfondie en France, de nombreuses recherches historiques se sont développées et ces entreprises se sont poursuivies au XVII^e siècle. Deux exemples sont emblématiques de ces recherches, Estienne Pasquier et

⁴⁶⁵ Voir BÉNICHOU, Paul, *Morales du grand siècle*, Paris : Gallimard, 1948, réédition 2011 coll. Folio/Essai n° 99 ; MOREL, Jacques, « L'Héroïsation des grands chefs de guerre en France au XVII^e siècle », in *Revue des Sciences Humaines*, n° 121, janvier-mars 1966, pp. 5-12 ; HEPP, Noémie et LIVET, Georges, *Héroïsation et création littéraire sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII*, Colloque organisé par le centre de Philologie et de littératures romanes de l'université de Strasbourg et la société d'étude du XVII^e siècle (5 et 6 mai 1972), Paris : Klincksieck, 1974 ; *Epopée et mémoire nationale au XVII^e siècle*, Actes du colloque tenu à l'Université de Caen (12-13 mars 2009), Francine Wild (dir.), Caen : Presses universitaires de Caen, 2011.

⁴⁶⁶ GÉNÉTIOT, Alain, *Poétique du loisir mondain, de Voiture à La Fontaine*, Paris : Honoré Champion, 1997. L'on peut citer par exemple pour cette rhétorique virile l'*Ode sur les victoires du duc d'Enghien*, composée par Segrais en 1646, ou encore les célébrations de la victoire de Lens en 1648.

⁴⁶⁷ *Les Particularitez de la detention des Princes de Condé & de Conty & du Duc de Longueville. Avec les protestations de fidelité faites au Roy sur ce sujet, par les Deputez du Parlement de Roüen*, Paris : Bureau d'Adresse, le 15 janvier 1650, « On n'a pû ci-devant lire dans mes récits les batailles gagnées & les places prises par le Prince de Condé, sans se persuader mon regret d'estre obligé de changer aujourd'hui le stile martial avec lequel je publois ses avantages », p. 137.

ses *Recherches de la France* et François de Mézeray avec son *Histoire de France depuis Faramond jusqu'au règne de Louis le juste*⁴⁶⁸. Toute histoire sur la France intégrait l'histoire de la Normandie. En outre, nombre de productions historiques étaient consacrées à l'histoire de la province. Des anciennes chroniques des ducs de Normandie⁴⁶⁹ aux textes réimprimés au XVI^e siècle, telles que *Les croniques de Normendie nouvellement imprimees a Rouen*⁴⁷⁰, les nombreuses histoires des Normands et de la Normandie offraient une histoire générale de la province qui intéressait aussi les historiens du XVII^e siècle. Ainsi en 1631, Gabriel Du Moulin dédiait au duc de Longueville son *Histoire générale de Normandie*⁴⁷¹ et paraissait en 1646 *l'Inventaire de l'histoire de Normandie*, par Anneville⁴⁷². L'objet de ces ouvrages est de relater les exploits des Normands, de ce peuple venu du Nord, après leur installation dans la région. C'est alors toute la création du duché jusqu'à son rattachement à la France qui se trouve décrite tout autant que les conquêtes normandes, celles d'Angleterre et d'Italie. Depuis Rollon⁴⁷³ et ses guerriers, l'histoire de la province, dont la période ducal est le point central et reflète l'époque la plus glorieuse, est assimilée aux faits d'armes. Ces deux histoires des Normands et de la Normandie forment une geste normande. L'histoire normande est une histoire guerrière. Parallèlement à ces histoires, le poète Jean-François Sarrasin participait à la restauration de l'épopée⁴⁷⁴ avec une épopée normande, *Rollon Conquérant*, entreprise avant la Fronde. Ces histoires de la province offrent nombre de modèles pour identifier l'action

⁴⁶⁸ PASQUIER, Estienne, *Les Recherches de la France d'Estienne Pasquier, conseiller et advocat general du Roy en la chambre des comptes de Paris. Augmentées en ceste dernière édition de trois livres entiers, outre plusieurs chapitres entrelassez en chacun des autres livres, tirez de la bibliothèque de l'auteur*, Paris : Laurens Sonnius, 1621, et MEZERAY, François Eudes de, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'au règne de Louis le juste : enrichie de plusieurs belles & rares antiquitez & de la vie des reynes. Le tout embelly d'un recueil nécessaire des médailles qui ont été fabriquées sous chaque règne et de leur explication*, Paris : M. Guillemot, 1643-1651, 3 vol.

⁴⁶⁹ Celles de Guillaume de Jumièges, *Gesta Normannorum Ducum*, une sorte d'histoire officielle des sept premiers ducs de Normandie, suivie par Wace, *Le Roman de Rou*, pour les plus anciennes chroniques. De manière générale l'histoire de Guillaume est bien connue, on en trouve des traces dans quelques mazarinades faisant référence à l'Histoire.

⁴⁷⁰ *Les croniques de Normendie nouvellement imprimees a Rouen*, [Rouen : Atelier du bandeau au Lion couronné, entre 1507 et 1518].

⁴⁷¹ DU MOULIN, Gabriel, *Histoire générale de Normandie, contenant les choses mémorables, advenues depuis les premières courses des Normands Payens, tant en France qu'aux autres pays, de ceux qui s'emparerent du Pays de Neustrie sous Charles le Simple. Avec l'histoire de leurs Ducs, leurs genealogie & leurs conquestes, tant en France, Italie, Angleterre, qu'en Orient, jusques à la réunion de la Normandie à la Couronne de France*, Rouen : Jean Osmont, 1631.

⁴⁷² ANNEVILLE, Jacques-Eustache d', *Inventaire de l'histoire de Normandie*, Rouen : Charles Osmont, 1646.

⁴⁷³ Rollon, premier duc de Normandie. Converti au christianisme sous le nom de Robert. En 911 par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, il reçut du roi des Francs la partie de Neustrie déjà occupée par les Normands.

⁴⁷⁴ Sur les tentatives de restauration de l'épopée voir *Epopée et mémoire nationale au XVII^e siècle*, op. cit.

normande de la Fronde à son histoire. Une rhétorique associant les Normands et la guerre existe avant la Fronde. Déjà, lors de la révolte des Nu-Pieds, l’imaginaire ducal normand se révèle présent. Le poème *A la Normandie* exploite les aspects de l’imaginaire normand qui seront eux aussi déployés lors de la Fronde :

Reprends ta générosité
Fais voir à la postérité
Qu’il est encore des ducs Guillaume ;
Fais voir que ton bras est plus fort
Qu’il n’estoit en arrivant du Nord ;
Et qu’il n’a que trop de puissance
Pour combattre tous ces tyrans
Qui cryeront, sentant ta vaillance
Seigneur, sauve-nous des Normandz⁴⁷⁵.

La référence historique remonte aux premières invasions normandes, celles des hommes du Nord venus en Neustrie. En effet le dernier vers ici est un rappel de la fameuse prière « A Furore Normannorum Libera nos, Domine ». Cette litanie est attribuée aux moines des monastères et abbayes qui, depuis les premiers saccages perpétrés en Angleterre et étendus en France aux VIII^e et IX^e siècles par les Normands, imploraient l’aide du Ciel. Du Moulin, avant d’entamer son histoire de Normandie, commence son ouvrage par un « Discours de la Normandie » et un chapitre intitulé « De l’Ancienne Normandie et Fureur des Normands exercée en France avant la venuë du Rince Rhou ». La mémoire nationale héroïque participant de la création littéraire de la Fronde, réactualise un modèle mythifié.

Du mythe païen à la valeur morale

Cette fureur des Normands nous la retrouvons dans les mazarinades à sujet normand ayant pour objet les actions guerrières menées par les troupes normandes du duc de Longueville. La mazarinade *La Fureur des Normans contre les mazarinistes* use pleinement de cette histoire, en faisant allusion dès le titre aux prières prononcées lors des invasions normandes. Toutefois, face à l’histoire païenne, la reprise de cette litanie est christianisée, justifiée par sa nature divine. Prêts à fondre sur Mazarin, les Normands assurent : « nous le contraindrons de dire, *a furore Normanorum, Libera me Domine*. Divine fureur ! Tu es le repos des bons & la terreur

⁴⁷⁵ SÉGUIER, Pierre, *Diaire ou Journal du voyage du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des Nu-Pieds (1639-1640)*, A. Floquet, Rouen (éd.) : E. Frère, 1842, p. 415.

des meschans. C'est toi qui porte les vengences de Dieu contre les pervers »⁴⁷⁶. Cette mazarinade, qui se termine par un dialogue du duc de Longueville et de la Normandie, affirme à la capitale qu'elle sera victorieuse grâce à cette fureur. Ainsi la Normandie déclare-t-elle : « Paris attens donc ta victoire de notre juste fureur »⁴⁷⁷. De ce fait, la reprise du mythe normand ne présente pas la fureur comme une passion démesurée, mais elle est associée à la justice divine.

Cette fureur et cette supplication sont aussi caractéristiques de la rhétorique de la *Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux de ce temps, qui ont peur de mourir pour leur patrie*. L'auteur réfute cette « fausse » propagande contre les armées de « Longueville ». Il s'indigne contre ceux qui se rient de « la fureur des Normans », et raille les « fendeurs de nazeaux », c'est-à-dire les fanfarons, ceux qui se vantent de faux-bruits, de fausses batailles et de fausses victoires⁴⁷⁸ : « Vous vous riez de la Fureur des Normans ? Qui aussi –tost que vous entendez quelque coup de mousquet criez à voix haute Libera me Domine » et il termine son texte avec cette dernière injonction « imitez la fureur des Normans contre les mazarinistes, qui vont ériger un monument à la gloire de toute la France, jusques sur son éminence »⁴⁷⁹. Nous avons ici une intertextualité avec *La Fureur des Normans contre les mazarinistes*, puisque c'est ce texte que mentionne cette lettre. Nous retrouvons ce même mouvement allant de la fureur païenne des premiers Normands à cette nouvelle fureur normande qui est ici légitimée puisqu'elle sert la France. L'auteur de l'*Apologie des Normans* évoque lui aussi les invasions normandes en alliant leur fureur à la dévotion à leur prince :

C'a esté, Sire, pour ne l'avoir pas violée, qu'ils se sont quelques-fois acquis la hayne des nations, & cette terreur dont la France se souvient encore apres plus de sept siecles, n'est pas plus un effect de leur valeur, que de l'affection sincere, qui les a fait soustenir les interets de leurs Souverains avec tant de generosité⁴⁸⁰.

Cette action normande passée est-elle ainsi présentée comme vertueuse puisqu'elle ressort de la générosité. La force dévastatrice des Normands, qui était alors due à l'inclination que les Normands portaient à leur prince revêt une dimension positive. C'est par la même inclination

⁴⁷⁶ *La Fureur des Normans contre les mazarinistes*, op. cit., [1460], p. 4.

⁴⁷⁷ *Ibid.*, p. 16.

⁴⁷⁸ *Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux de ce temps*, op. cit., [1887], p. 5

⁴⁷⁹ *Ibid.*, p. 9 et 10.

⁴⁸⁰ *Apologie des Normans au Roy*, op. cit., [113], p. 4.

que les Normands prennent alors les armes, car les exactions de Mazarin « ne forceroient-elles pas la justice de Dieu d'en prendre la vengeance ; sans doute elle la prepare & nous en sommes les justes instruments »⁴⁸¹.

Ce leitmotiv des terreurs provoquées par les Normands s'écrit encore en 1652, alors que la Normandie n'est pas pleinement engagée dans la Fronde. Dans *L'Agreable conferance de deux Normans*, nous retrouvons ce mythe. Cette mazarinade en patois bas normand, met en scène deux paysans normands qui se retrouvent à Paris. Ils évoquent la guerre et les troubles de Paris d'août 1652 et le combat de la Porte de Saint-Antoine mené par Condé. L'un des deux paysans, Perrin, annonce une possible intervention de la Normandie qui pourrait fondre sur Paris contre les « Mazarins » :

Si falet que nostre Normendie vint a deflenquie dessus etc. Ils pouréetz bien dire a furoré queme les cloches de Sainte Genevuève, as-tu jamois estay a la cache, on lesse des chins de relais chen est de mesme parcheque on ne dit mot mes n'en pense derienmains en Normandy⁴⁸².

L'interlocuteur en envisageant l'engagement prochain de la Normandie, rappelle d'une part la prière prononcée, et d'autre part annonce que cette venue ferait sonner les cloches de Sainte-Geneviève, qui en plein cœur de Paris sonnait le tocsin lorsque des événements menaçant la capitale se produisaient. L'imaginaire de la terreur que produisent les menées normandes, s'apparentant ici à une invasion, participe pleinement de l'amplification déployée dans les mazarinades.

L'histoire normande au service de l'action normande

Cette fureur normande, assimilée à la justice est présentée comme un secours pour la France, pour la délivrer du cardinal Mazarin, le « tyran ». C'est alors l'histoire de la marche des Normands jusqu'en Sicile qui sert l'action normande. Les conquêtes normandes ont

⁴⁸¹ *Ibid.*, p. 10.

⁴⁸² « s'il fallait que notre Normandie vienne à fondre sur eux...ils pourraient dire A Furore comme les cloches de Sainte Geneviève ! As-tu jamais été à la chasse ? On laisse des chiens en relais : c'est la même chose, parce qu'on ne dit rien, mais on n'en pense pas moins, en Normandie », *L'Agreable conferance de deux Normans, s'étant rencontrés sur le Pont Neuf de cette ville de Paris, traitant sur les affaires du temps présent. Dont l'un se nomme Perrin, et l'autre Colas. Dialogue*, Paris : Louys Pousset, 1652, [3] Socard, p. 8. Edition annotée et traduite par BOUGY Catherine, « Une mazarinade méconnue. Dialogue de deux paysans normands au XVII^e siècle », *Histoire et Sociétés Rurales*, n° 6, 2^{ème} semestre 1996, pp.143-165.

poussé jusqu'en Sicile, comme le rappellent ces vers de Georges de Scudéry en dédicace à l'ouvrage de Du Moulin, dans une *Ode sur l'Histoire de Normandie* :

L'Autheur par un chemin facile
Qu'il applanit de toutes parts,
Y fait marcher nos Leopards
Sur les armes de la Sicile⁴⁸³.

L'histoire des Normands s'allie avec la glorification des armes normandes de la Fronde, le passé se répète. De leur passé mythifié les Normands frondeurs sont en mesure de réitérer leurs exploits contre le Sicilien Mazarin. L'auteur de *La Fureur des Normans contre les mazarinistes* rappelle ses conquêtes normandes passées :

Cette fureur qui nous a fait triompher dans l'Italie, nous fera triompher des Italiens [...] Cette fureur qui nous a fait quitter le Nord, pour venir en France, qui a fait un libre passage par tout à nos conquestes, fera quitter la France au Cardinal, & encore qu'il soit monté sur son eminence, nous le contraindrons de dire, *a furore Normanorum, Libera me Domine*⁴⁸⁴.

Ainsi, la fureur passée des Normands, qui fut à l'origine de leurs conquêtes, se réitère lors de la Fronde. Mais ce n'est pas seulement cette fureur de conquérant qui est à l'œuvre dans les mazarinades normandes pour exalter la prise d'armes des Normands, c'est aussi l'histoire de Normandie au sein du royaume de France et rattachée à celui-ci. Dans l'*Apologie des Normans*, en évoquant « l'inclination naturelle des Normands pour leur Prince », l'auteur rappelle quelques faits de l'histoire des Normands au sein du royaume :

Quand la tendresse de vostre âge vous l'aura permis, vous apprendrez, Sire, que les Normands sont les plus anciens Aliez de la tyge Royale, qui regne sur eux aujourd'huy, dont vous estes le rejetton glorieux ; Que la vertu de vostre Ayeul Hugues Capet, n'eust point de plus puissant instrument, pour obtenir les suffrages de tous les ordres du Royaume, & pour se maintenir dans la possession de la Couronne, que les conseils, le credit, & les forces du Prince des Normands Richard III⁴⁸⁵.

Des invasions normandes entrant en France, justifiées en soutien au premier aïeul du roi, ainsi que l'aide apportée par les Normands pour « Le restablissement de Henry I. dans son throsne usurpé par son Cadet », l'auteur fait remonter le soutien des Normands au royaume de France

⁴⁸³ DU MOULIN, *Histoire générale de Normandie*, op. cit., pièces dédicatoires, non paginé.

⁴⁸⁴ *La Fureur des Normans contre les mazarinistes*, op. cit., [1460], p. 3.

⁴⁸⁵ *Apologie des Normans au Roy*, op. cit., [113], p. 4.

sur leur plus lointain passé. L'auteur présente les Normands comme les soutiens de la couronne de France :

c'est le mesme zele, SIRE, qui porta les Normands à s'offrir au Roy Philippes de Valois d'entreprendre avec quatre mil hommes de pied, & quatre mil Chevaux, la guerre contre les Anglois, qu'ils appeloient leurs sujets revoltéz, qui venoient pour usurper la France sous la conduite d'Edoüard troisieme leur Roy⁴⁸⁶.

Cette orientation de l'histoire des Normands passe volontairement sous silence la majorité de l'histoire anglaise, pour en arriver au ralliement de la Normandie au royaume de France. L'auteur use volontairement de l'exemple significatif de l'Histoire des prises d'armes normandes. L'histoire de la province sert l'écriture des mazarinades normandes en offrant des exemples de la grandeur guerrière normande, ce qui tend à valoriser l'action frondeuse et à amplifier sa portée. La reconnaissance de la valeur de la province, qui se veut en premier lieu une reconnaissance historique, est aussi exprimée en 1650 lors de la venue du roi. Même si cette valeur normande est mise en exergue pour mieux affirmer la grandeur du roi, l'auteur rappelle la grandeur de la province, sa grandeur historique mais aussi contemporaine :

il fallut que le monde fust tesmoing que cette grande Province de Normandie, qui autrefois a tenu teste au reste de la France, & qui n'aguères a fait une partie de nos mouvemens a mis aujourd'huy sous les pieds toute autre consideration, pour vaquer seulement au service deu à son Souverain⁴⁸⁷.

Le déploiement de l'histoire de la Normandie dans l'espace du texte présente un mouvement du passé vers le présent associant les Normands contemporains de la Fronde à ce peuple conquérant qui donna son nom à la province. Ce déploiement de l'histoire s'accompagne d'un ancrage dans la nature. L'histoire de la Normandie est le fondement du caractère provincial qui se donne à lire dans les textes.

b. Un caractère normand

Les mazarinades normandes faisant l'éloge de l'action normande en se référant au passé d'un peuple spécifique mettent en place l'expression d'un caractère normand. Nous lisons alors l'établissement d'un rapport entre un lieu géographique déterminé et la nature

⁴⁸⁶ *Ibid.*, p. 5.

⁴⁸⁷ *La Marche du Roy dans la Normandie, op. cit.*, [2411], p. 1.

particulière de son peuple. Cette « géo-caractérologie » comme l'appelle Louis Van Delft était fortement pratiquée à l'âge classique⁴⁸⁸. De longue date s'était développé un véritable *topos* du caractère des nations, à la fois rhétorique et historique. Les Normands sont alors vus comme une nation ayant son identité propre. Ce sont les données historiques relatives aux conquêtes du peuple normand qui vont établir le *topos* du caractère normand, inéluctablement guerrier, placé sous le signe spécifique de la fureur. Cette caractérologie des nations est tout à fait typique de la description d'un pays, ou ici d'une région, qui se trouve précédée ou suivie d'une description des « mœurs » du peuple. Ainsi, Pierre d'Avity, dans son ouvrage *Le Monde, ou La description générale de ses quatre parties*, s'attache à décrire le royaume de France, et ses principales régions. Après avoir dressé la cartographie de la Normandie, il décrit son peuple. Par ses assertions, il présente le Normand comme un peuple qui se définit et se distingue en tant que peuple spécifique. La description caractérologique débute par l'humeur, puis décrit quelques traits du fait « d'être » normand :

Les Normands sont chauds & choleres, fins & rusez [...] Ils sont vaillans & courageux par terre & par mer, dequoy ils ont donné des preuves bien loin d'eux par leurs conquestes. La noblesse se fait remarquer dans les combats, & pour sa conversation, la gentillesse & la courtoisie lui est naturelle, sans avoir mesme pratiqué la Cour. [...] Le peuple en aucuns endroits y est assez courtois & parle nettement, en d'autres, où il est plus proche de la mer, il est rude & d'un langage assez difficile⁴⁸⁹.

C'est la fureur, cette passion démesurée, cette violente colère qui en fait des conquérants. De la caractérologie découle le fait historique. La valeur guerrière n'était pas le premier trait normand, puisque l'auteur dans un premier temps abordait l'opiniâtreté et l'esprit de chicanerie des Normands. Mais le Normand demeure caractérisé par la valeur guerrière qui est toujours une constante de l'imaginaire applicable à la nature humaine normande. Du Moulin, en pièce liminaire de son *Histoire générale de Normandie*, dans son « Discours de la Normandie » offre aussi une description des « Mœurs des Normands » dont le premier objet est « Les Normands valeureux en guerre, particulièrement la Noblesse » et il annonce ainsi que « Tous les normands sont vaillans & courageux, soit par terre ou par mer, mais

⁴⁸⁸ VAN DELFT, Louis, *Littérature et anthropologie. Nature humaine et caractère à l'âge classique*, Paris : P.U.F, 1993. Toutefois il ne s'agit pas ici d'associer un lieu géographique à des propriétés morales.

⁴⁸⁹ AVITY, Pierre d', *Le Monde ou la description générale de ses quatre parties. Avec tous ses empires, royaumes, estats et républiques*, Paris : C. Sonnius et D. Brechet, 1643, 2^e éd, 7 tomes en 5 vol., t. II p. 254.

specialement la Noblesse Normande »⁴⁹⁰. Anneville fait de même dans une « Sommaire description de la Normandie » :

Les hommes y naissent pour l'ordinaire, fort spirituels, pour les Lettres, pour les Arts, pour les affaires Civiles : jusques à l'envie de leurs voisins, qui leur imputent à vice ce enquoy il ne les peuvent égaler ; Les conquestes d'Angleterre, de la Poüille, de Calabre, de Sicile, les guerres de Hierusalem, de Cypre, de Constantinople, sont des marques eternelles de la valeur de leurs ancestres, [...] La posterité n'a point degeneré de la vertu de ses peres⁴⁹¹.

Ces auteurs donnent une représentation identitaire de la nature du caractère d'un peuple puisque c'est ainsi qu'ils y « naissent ». Anneville présente un caractère normand, dont la valeur guerrière reste liée à la vertu. Il poursuit son discours avec une représentation idéalisée de cette valeur des Normands entraînant celle de la province : « la valeur des peuples, contribuant à l'envy, à l'agrément, aux Richesses, & à la gloire de cette Province »⁴⁹².

Cette valeur du peuple normand est présente dans les mazarinades à sujets normands. Ces textes montrent les Normands comme « un » peuple d'un point de vue ontologique, puisqu'il est de l'être normand d'avoir ce caractère. Il n'y a pas de dissociation entre la gloire, la conquête et la vertu. L'histoire fait ici la preuve de la gloire des conquérants normands. La valeur des armes de leurs ancêtres s'étend à leurs descendants. Il en ressort la notion de lignage, et de cette gloire des ancêtres qu'il faut égaler. Cette notion est assumée par les guerriers et la noblesse normande qui font le lien entre les ancêtres glorieux et les Normands contemporains qui n'ont pas « dégénéré ». Ainsi cette filiation des ancêtres aux Normands d'alors lancés dans la Fronde se déploie-t-elle par une analogie de conquêtes, faisant de la valeur guerrière un « naturel » issu du caractère normand. Les Normands s'assimilent aux premiers Normands, en déclarant : « Cette fureur qui nous a fait quitter le Nord pour venir en France »⁴⁹³, et affirment ainsi qu'ils sont demeurés les mêmes. Quant à la *Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux*, elle mentionne cette nature non dégénérée :

ne touchez point à la renommée des genereux Normands, qui à vostre honte viennent sacrifier leurs vies pour vostre salut, & celuy de leur pays, & qui ne

⁴⁹⁰ DU MOULIN, *Histoire générale de Normandie*, op. cit., « Discours de la Normandie », p. 18.

⁴⁹¹ ANNEVILLE, *Inventaire de l'histoire de Normandie*, op. cit., « Sommaire description de la Normandie », non paginée.

⁴⁹² *Ibid.*

⁴⁹³ *La Fureur des Normans contre les mazarinistes*, op. cit., [1460], p. 3.

degenerans des nobles actions de leurs ancêtres, qui ont parû avec éclat dans l'Italie, veulent chasser un Italien⁴⁹⁴.

L'auteur de cette lettre associe aussi l'histoire à la nature normande. C'est donc l'identité d'un peuple perçu historiquement et naturellement qui émerge dans les mazarinades. La représentation d'un caractère en littérature, ici du caractère normand, a pour vocation de mettre en valeur une identité spécifique⁴⁹⁵. Ces histoires épидictiques de la Normandie et du peuple normand portant la valorisation de leurs contemporains sont reprises par la littérature de la Fronde. C'est finalement la littérature elle-même qui exprime le caractère régional dans les mazarinades.

c. La noblesse normande fossilise ce mythe guerrier

La noblesse, deuxième ordre du royaume, assume, légitime et justifie son rôle dans les mazarinades à sujet normand. Elle se représente dans l'importance accordée à la lignée et l'exaltation des valeurs guerrières et militaires qui ont fondé le prestige et l'idéologie de la noblesse. La Normandie était une région où il y avait une forte proportion de nobles. La noblesse sous l'Ancien Régime « est une notoriété publique fondée sur la renommée », écrit Hubert Méthivier⁴⁹⁶, et comme le remarque Laurent Bourquin, « les nobles de l'Ancien Régime [étaient] soucieux d'alimenter l'histoire de leurs lignages, certains racontèrent leur vie, pendant que d'autres engagèrent des généalogistes pour retrouver la trace de leurs ancêtres »⁴⁹⁷. La noblesse cherche alors le meilleur lignage par lequel elle pourra établir sa renommée, un lignage que l'on se doit d'égaliser pour ne point déshonorer ses aïeux. Adossée à la renommée et au lignage, la qualité guerrière est une donnée importante pour définir la noblesse de l'Ancien Régime. Parmi les différentes valeurs nobiliaires que reconnaît la société d'Ancien Régime, la valeur guerrière demeure primordiale à l'époque de la Fronde. Estienne Pasquier dans ses *Recherches de la France* avance bien la valeur guerrière pour définir la noblesse, et ainsi oppose-t-il le gentilhomme guerrier noble à la noblesse bâtarde des gens de robe et de justice :

⁴⁹⁴ *Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux de ce temps*, op. cit., [1887], p. 9.

⁴⁹⁵ Voir VAN DELFT, *Littérature et anthropologie*, op. cit., et *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 54, 2002, « Caractères nationaux et conscience européenne dans la littérature française », pp. 169-296.

⁴⁹⁶ MÉTHIVIER, Hubert, *L'Ancien Régime en France XVI^e – XVII^e – XVIII^e siècles*, Paris : P.U.F., 1981, p. 55.

⁴⁹⁷ BOURQUIN, Laurent, *La Noblesse dans la France moderne (XVI^e – XVII^e siècle)*, Paris : Belin, 2002, p. 5.

Tant est demeurée recommandée entre nous cette vieille impression des armes, sur laquelle nos premiers François établirent le fondement de leur Noblesse. Tellement qu'encores que depuis que les loix de chiquaneries furent esparses par la France, plusieurs gens de Justice & de robe longue, commencerent à prendre dedans leurs familles cette qualité de Nobles, pour les grands estats qu'avoient exercé leurs ancestres, si est-ce que non seulement par les suffrages des Courtisans, mais aussi par la voix commune du peuple, cette Noblesse fut estimée comme bastarde. Parce que tels personnages ne font profession des armes⁴⁹⁸.

La qualité guerrière demeure l'élément définitionnel de la noblesse. Ainsi, la noblesse normande pouvait se targuer de représenter doublement la valeur guerrière. Celle-ci lui était assurée par l'alliance de la nature même de la noblesse au prestigieux lignage normand. Le deuxième corps de l'État est un acteur à part entière dans cette révolte contre le gouvernement :

Quoy ! la Normandie serviroit de prison à son Roy ? elle qui a versé tant de sang pour son service ; ô Ciel ! ô Dieu immortel ! destournez ce nuage, elle est preste de s'exposer la teste baissée pour le delivrer de ces mains impures & profanes : Et pour cét effet toute la Noblesse s'en va au devant, pour obliger cét ennemy d'Etat à nous rendre ce que nous avons de plus précieux⁴⁹⁹.

La rhétorique du sang versé imprégnait déjà le *Troisiesme discours d'Etat et de religion*. Toutefois c'est ici le sang versé par les ancêtres, par la noblesse, et qui sert à animer et justifier la responsabilité morale :

Dieu, le service du Roy, le bien de son Estat, & l'utilité du public vous y obligent : & tant de sang que vous avez répandu crie vengeance au peu qui vous en reste, si vous ne luy accordez de vanger sa perte, pour la recompense de ses travaux⁵⁰⁰.

Gloire, sang, et raison d'État, sont les valeurs premières de cette noblesse présente dans ces textes. Ainsi toute la rhétorique du sang autour des Normands renvoie au lieu commun du sang noble sous l'Ancien régime⁵⁰¹. Le sang était alors celui de la lignée, fondé sur un

⁴⁹⁸ PASQUIER, *Les Recherches de la France d'Estienne Pasquier, conseiller et advocat general du Roy en la chambre des comptes de Paris. Augmentées en ceste dernière édition de trois livres entiers, outre plusieurs chapitres entrelassez en chacun des autres livres, tirez de la bibliothèque de l'auteur, op. cit.*, p. 128.

⁴⁹⁹ *L'Union de la Province de Normandie Avec Mrs les Princes, envoyée a son Altesse Royale, et présentée au Roy en forme de Tres-humble Remonstrance, par les Deputez de la dite Province*, s. l. 1652, [3909], p. 10.

⁵⁰⁰ *Troisiesme discours d'Etat et de religion, à la Noblesse de Normandie, op. cit.*, [1106], p. 5.

⁵⁰¹ DEVYVER, André, *Le sang épuré. Préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime – 1560-1720*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1974. L'auteur y analyse la façon dont les nobles construisent une représentation de leur caste en mettant en jeu un modèle de transmission des valeurs individuelles et collectives autour de la gloire des armes et de la pureté du sang.

principe « naturel » d'une élite, qui se définit par sa fonction guerrière et ses biens fonciers. Le sang est donc vecteur de valeur, dont celle de la vertu, représentée par la vertu guerrière. Si une « crise de la noblesse » apparaît, où l'alliance de la vertu et du sang, celui des ancêtres, et donc l'alliance de la vertu et de la noblesse est remise en cause⁵⁰², ce qui s'avère être une remise en cause de la vertu et des faits d'armes, engendrant un problème sur l'ambiguïté morale des actions⁵⁰³, les mazarinades portant sur la noblesse normande entérinent cette alliance vers une héroïsation des Normands. La littérature quant à elle offre encore une pérennité culturelle à ce lieu commun du sang⁵⁰⁴.

Le Troisième discours d'État et de religion, à la Noblesse de Normandie présente une exhortation à la révolte à la noblesse de Normandie au nom même de la Normandie, qui lie le caractère guerrier à la vertu nobiliaire, sous le trait spécifique du caractère généreux du noble. L'auteur fait ici appel au principe de « générosité » des Normands. En effet, il interpelle les Normands « vous devez à votre seule générosité le bon-heur d'avoir triomphé par la terreur de vos armes de si évidents précipices, où l'on vous engageoit insensiblement »⁵⁰⁵. Et de réitérer par cette exhortation : « C'est icy, Messieurs, c'est icy ou votre naissance vous appelle, c'est icy ou votre vertu vous convie, ou votre générosité vous engage »⁵⁰⁶. En outre, il fait de la noblesse normande un instrument de la justice de Dieu. C'est en son nom, tout autant qu'au nom du caractère de la noblesse normande que la noblesse de Normandie doit prendre les armes. Les Normands ont de nombreuses fois versé leur sang pour « les pleurs & aux soupirs des pauvres », ils doivent une nouvelle fois prendre les armes, au nom de leur naissance. Ce serait ne plus être Normand que de refuser cette révolte :

La fin n'en peut estre que glorieuse, puis que le sujet en est si juste, & tant de marques de piété que vous avez toujours tesmoignées envers eux, ne peuvent pas estre séparées de votre esprit, à moins que de vous rendre

⁵⁰² Sur cette question des faits d'armes, entre vertu et fonction de la noblesse, voir JOUANNA, *Le devoir de révolte*, op. cit., p. 40 et suiv., et SCHALK, Ellery, *L'épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (1500-1650)*, trad. par Christine Travers, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 1996, (titre original : *From Valor to Pedigree*, Princeton, Princeton University Press, 1986). Selon Arlette Jouanna, le maniement des armes est une vertu plutôt qu'une fonction. Pour Ellery Schalk, la noblesse est une fonction qui se caractérise par le métier des armes et n'est pas alors une « affaire » de sang.

⁵⁰³ LEVI, Anthony H.T., « La disparition de l'héroïsme : étapes et motifs » in HEPP, Noémie et LIVET, Georges, *Héroïsation et création littéraire sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII*, op. cit., pp. 77-89.

⁵⁰⁴ GIULIANI, Pierre, « Le sang classique entre histoire et littérature : hypothèses et propositions », *XVII^e siècle*, 2008/2 (n° 239), pp. 223-242.

⁵⁰⁵ *Troisième discours d'État et de religion, à la Noblesse de Normandie*, op. cit., [1106], p. 5.

⁵⁰⁶ *Ibid.*, p. 6.

dissemblable à vous mesmes.

Il est certain, Messieurs, que cette dissemblance ne vous peut assurer pendant que la Normandie conservera son nom, & que la suite des ans vous laissera ce beau titre d'honneur pour servir à l'accroissement de vos conquêtes. Où il faudroit que le Soleil qui semble contribuer à la naissance de toutes choses, commença par un capricieux revers de la Nature a prendre une nouvelle route dans la vague des airs. Vous ne pouvez faire une plus glorieuse épreuve de votre vertu que vous avez signalée en tant de combats, qu'en vengeant le Royaume de tous les desordres qui y sont arrivez : & montrant que vous sçavez aussi bien porter la terreur de vos armes dans les autres provinces que chez vos ennemis⁵⁰⁷.

En évoquant les conquêtes et la terreur des armes normandes, l'auteur rappelle le prestigieux passé des Normands. Mais cette valeur guerrière est associée à la vertu et à la générosité normande, qui sont les deux maîtres mots subordonnés à la noblesse normande. Le caractère normand guerrier que l'on retrouvera aussi dans les textes de 1652, demeure lié à la générosité. Cette notion se développe au milieu des années 1630, le généreux y est toujours de souche noble, et sacrifie son bonheur personnel aux hautes vertus morales.

Une autre notion relevant de l'idéal de la noblesse est présente dans ce texte, celle de la gloire. Issue de la vengeance que tireront les nobles normands de leur engagement dans la Fronde, cette gloire participe du principe de la renommée. Mais cette gloire ne s'acquiert que par la justice de l'entreprise. Dans la répartition des rôles de l'État, le deuxième ordre, incarné par les nobles, exerce l'état militaire et protège les habitants, c'est un des devoirs féodaux fondamental. Cette réalité d'une unité morale est rappelée dans ces textes, surtout dans le *Troisiesme discours d'État*. Ce devoir de révolte invoqué et évoqué dans les textes, répond à l'idéal aristocratique moral encore présent en ce milieu de siècle⁵⁰⁸. Cette conscience du rôle politique dévoué au Bien public que doit tenir la noblesse se retrouve dans *Le Manifeste de la Noblesse de Normandie* :

Les Privileges, Franchises & libertez dont nous jouissons par dessus les autres subjects du Royaume nous portent tous en General & en particulier à seconder avec d'autant plus de zele & de courage ses glorieux desseins, d'executer de point en point la Declaration du Roy, & les Arrests de ses Parlements donnez contre le C. Mazarin que nostre sang & nos vies sont devouées au public par nostre naissance & par nostre profession⁵⁰⁹.

⁵⁰⁷ *Ibid.*, p. 8-9.

⁵⁰⁸ BÉNICHOU, *Morales du grand Siècle*, *op. cit.*

⁵⁰⁹ *Le Manifeste de la Noblesse de Normandie par lequel elle déclare reconnaître son Altesse Royale pour Lieutenant Général pour le Roy et se joint aux Princes et aux Parlements pour mettre en exécution les*

La représentation de la noblesse normande, est dans les sujets normands mettant en scène cette noblesse, encore ancrée dans les vertus belliqueuses. Les sujets normands mettant en scène cette noblesse sont très loin des stéréotypes du gentilhomme campagnard ridicule, qui était devenu depuis le début du XVII^e siècle un sujet à la mode⁵¹⁰. Loin d'être humiliée, c'est la noblesse du « pays » que l'on appelle et qui se représente pour soutenir l'État.

Nous trouvons une réfutation de cette forme d'hérédité naturelle des valeurs ou d'un caractère dans une mazarinade prenant la défense du cardinal Mazarin contre l'accusation du fait qu'étant étranger il ne peut vouloir que ruiner la France :

Voilà mal conclu, est-ce que les Estrangers sont tous meschans, & qu'il faut naistre dans la France pour estre honneste homme ? Ceux qui concluent de la sorte, sont aussi stupides, que ceux qui inferent que quelqu'un est meschant, parce qu'il est Normand, comme si naissant en Normandie, il naissoit au vice, & non pas à la vertu, comme si Dieu donnoit aux Normands vn ame de demon. Le climat ne fait point les vertueux, mais la seule vertu⁵¹¹.

Cette dénonciation du *topos* du caractère des nations apparaît alors que ce *topos* du caractère est bien répandu. C'est le caractère même de la naissance que l'auteur remet en cause. Il réfute le lien organique qui associe un lieu géographique à des propriétés morales. Face à l'imaginaire guerrier normand utilisé dans les mazarinades normandes cette réfutation, en prenant spécifiquement l'exemple des Normands apparaît comme une critique face à l'arsenal rhétorique déployé pendant la première Fronde et exaltant les Normands. L'auteur se refuse ici à une morale naturelle ; or c'est bien avec les notions de « justice », de « générosité » et de « vertu » que les sujets normands intègrent un naturel moral à leur action.

déclarations et arrêt donnés contre le Cardinal Mazarin, Paris : Simon Le Porteur, 1652, p. 4.

⁵¹⁰ VAISSIÈRE, Pierre de, *Gentilshommes campagnards de l'Ancienne France*, Paris : Perrin, 1903, pp. 261-309. Il fournit de nombreux exemples de l'utilisation littéraire de ce thème, dont la « pauvreté » fait souvent partie du stéréotype.

⁵¹¹ *Lumieres pour l'Histoire de ce temps, ou la refutation de tous les Libelles & Discours faits contre l'autorité Royale durant les Troubles à Paris. Avec les motifs de la stabilité & durée de la Paix, contre l'opinion du vulgaire. Fiat pax in virtute tua, & abundantia in turribus tuis*, Paris : 1649, [2334], p. 8. L'auteur poursuit, toujours à propos de la naissance, et particulièrement de la basse naissance de Mazarin, contre la haute naissance de la noblesse : « La naissance est donc vn astre, qui estant vn peu plus bas, donne des inclinations ravalées à nos volonte, & estant un peu plus haut, semble leur inspirer le desir des nobles actions, & les engager dans l'heureuse necessite de tousiours bien faire. Voilà mal raisonné ; car on rencontre plus souvent dans la Noblesse des Ancestres des occasions d'oisiveté & de lascheté, plustost que des aiguilons pour les nobles entreprises & la generosité », p. 14.

2. L'apologie du duc de Longueville

Henri II d'Orléans, duc de Longueville, était gouverneur de la Normandie depuis 1619. Il possédait alors presque toutes les places fortes de la Normandie. Seuls lui échappaient Le Havre, la citadelle était aux mains des mazarins, et Pont-de-l'Arche. Longueville était aussi gouverneur du château de Caen, ayant délégué ses pouvoirs à Anne le Blanc de la Croisette, et il possédait le gouvernement de Dieppe où il avait pour lieutenant Philippe de Montigny. De plus François d'Harcourt, marquis de Beuvron, lieutenant général du roi pour la Haute-Normandie et gouverneur du Vieux Palais de Rouen, était un fidèle de Longueville. Quant à François Goyon de Matignon, comte de Thorigny, lieutenant général en Basse-Normandie, gouverneur de Cherbourg, Saint-Lô et Granville, c'était un cousin germain de Longueville⁵¹². Ainsi le gouverneur de la province, par son réseau d'alliances avait la main mise sur les gouverneurs des places fortes normandes. Longueville en tant que gouverneur de la province se devait de tenir la place sous l'autorité du souverain, car il était le représentant du roi en Normandie, le rôle de Longueville est donc militaire et dans son essence d'ordre politique. En outre, La Croisette, Montigny, Beuvron et Matignon, gouverneurs de places commandaient les villes et châteaux où les troupes étaient en garnison. Ensemble ces hommes exerçaient un pouvoir important en Normandie par leur grande influence et le nombre de gentilshommes qui se considéraient leurs vassaux. Ils pouvaient lever des troupes en toute la Normandie. Les liens de parentèles et de clientèles attachèrent tout un monde autour du duc de Longueville, qui le suivit dans la Fronde.

Il était le descendant de Dunois, valeureux compagnon de Jeanne d'Arc. Dunois, fils naturel de Louis d'Orléans (frère de Charles VI), fut légitimé pour ses hauts faits, (toutefois, malgré cette légitimation, le duc de Longueville ne pouvait prétendre au même rang que les princes de sang, ceux issus d'un mariage légitime.) Il finançait ainsi Chapelain pour l'écriture de l'épopée de Jeanne d'Arc, *La Pucelle*⁵¹³, où son glorieux ancêtre, Dunois serait aussi

⁵¹² FOISIL, Madeleine, « Parentèles et Fidélités autour du duc de Longueville, gouverneur de Normandie, pendant la Fronde », in *Hommage à Roland Mousnier, Clientèles et fidélités en Europe à l'Époque moderne*, sous la dir. de Yves Durand, Paris, PUF, 1981, p.153-168.

⁵¹³ CHAPELAIN, Jean, *La Pucelle ou la France délivrée : poème héroïque*, Paris : Augustin Courbé, 1657 ; et *Les douze derniers chants du poème de la Pucelle; publiés pour la première fois sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale*, Henri Herluison éd., Orléans : H. Herluison, 1882. L'épître dédicatoire est une apologie du duc de Longueville, mais il n'y a aucune célébration du mythe normand dans son ouvrage.

célébré. Il fut un mécène généreux (il encouragea les débuts de Corneille, voir la dédicace de *Clitandre*). Il fut de plusieurs « cabales », adversaire de Concini avec Condé père en 1616. En 1620, il rejoint cette fois Marie de Médicis, le 2 juillet, il en appelle aux gentilshommes normands pour en découdre. Comme en 1616, il souleva alors la Normandie⁵¹⁴. Mais le parlement de Rouen ne le suivit pas. Le 10 juillet, Louis XIII fait son entrée dans la ville de Rouen, Longueville se soumet alors au roi. C'est une histoire qui se répétera avec quelques variantes pendant la Fronde.

a. L'armée du duc de Longueville

La Normandie frondeuse est incarnée par Longueville. Gouverneur de Normandie, il est responsable de l'armée. Non seulement il en est responsable, mais c'est une armée à créer. Il avait déjà soulevé la Normandie (des mercenaires ou des nobles) en 1616 et en 1620. C'est un « habitué » des révoltes, comme le remarque le cardinal de Retz dans ses *Mémoires*⁵¹⁵. Malgré le caractère irrésolu⁵¹⁶ du duc de Longueville, voire sa « médiocrité » selon certains, il disposait en fait d'un réel pouvoir, du fait de sa position en Normandie. En Normandie, le duc pouvait exercer son « pouvoir patrimonial », établi autour de ses clientèles⁵¹⁷. Le duc de Longueville, grand féodal, est le plus grand seigneur de la province⁵¹⁸. Lorsqu'il entre en Normandie en janvier 1649, ce geste de retour sur ses terres dans son gouvernement marque aussi bien la rupture avec la cour que la menace qu'il peut faire peser⁵¹⁹. Il était le maître de la région, prêt à avoir à sa disposition une armée. La manifestation du mécontentement par la prise d'armes devenait un moyen de pression, soulignant la puissance de mobilisation des

⁵¹⁴ Deux fois contre les favoris, qui accumulant les gouvernements lésaient les grands. Arlette JOUANNA voit d'ailleurs dans la révolte des grands de la Fronde « une guerre de clientèles rivales dont la violence provient d'une part des mécontentements provoqués par le monopole de Mazarin et de l'autre par le manque d'un arbitrage ferme », JOUANNA, *Le devoir de Révolte*, op. cit., p. 235.

⁵¹⁵ RETZ, Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de, *Mémoires*, Maurice Allen éd., Paris : Gallimard, 1949, Bibliothèque de la Pléiade, « Ce qui est admirable est que ce M. de Longueville [...] avait déjà été de quatre ou cinq guerres civiles », p. 272.

⁵¹⁶ *Journal de ce qui s'est fait au parlement de Rouen en 1649*, B.n.F., ms 18940, f. 53, mentionne cette irrésolution connue du duc de Longueville. De même, le cardinal de Retz dans ses *Mémoires*, écrit « Je savais que le maréchal de la Mothe, qui se défiait toujours de l'irrésolution naturelle à M. de Longueville », op. cit., p. 141.

⁵¹⁷ JOUANNA, *Le devoir de Révolte*, op. cit., « le pouvoir politique des grands s'appuyait sur leurs clientèles, faites de tous ceux qui avaient ou qui espéraient un emploi dépendant d'eux ».

⁵¹⁸ FOISIL, « Parentèles et fidélités autour du duc de Longueville », op. cit.

⁵¹⁹ JOUANNA, *Le devoir de Révolte*, op. cit., p. 108 : « Quand c'étaient des grands qui étaient malcontents, leur premier geste de rupture était souvent leur départ hors de la Cour et le retrait sur leurs terres : mouvement du centre vers les périphéries qui était lourd de significations menaçantes pour la monarchie. ».

clientèles. C'était montrer aussi son pouvoir et son utilité politique⁵²⁰. C'est ce pouvoir d'un grand que l'on lit dans les mazarinades à sujet normand mettant en scène l'armée du duc de Longueville.

Pour constituer cette armée normande sous le commandement du duc de Longueville, le parlement rendit une série d'arrêts, détournant ainsi les impôts destinés au roi au profit de la Fronde, tels que les greniers à sel du roi⁵²¹. Cette source de financement de la révolte consistant en la saisie des impôts royaux dans les provinces rebelles est un fait coutumier de la révolte⁵²². En outre, chaque village ou bourg devait désigner et envoyer des hommes en âge de porter les armes en proportion à la taille du village. Sinon, une amende était due pour le financement de l'armée. Le discours tenu par le duc de Longueville dans la *Lettre de Monseigneur le duc de Longueville a messieurs du Parlement de Paris*, fait mention de cette « armée » personnelle. Ainsi, le duc de Longueville écrit : « C'est pourquoy ayant ramassé mon armée, je me suis avancé du costé de Quillebeuf »⁵²³ pour justifier ses déplacements en Normandie et sa non venue à Paris. Dans la *Lettre envoyée à Monseigneur le duc de Longueville par de ses subjects*, l'auteur évoque « vos troupes en Normandie » ou encore « l'avancemēt de vos troupes auoit esté retardé »⁵²⁴. Longueville est donc le chef de cette armée normande. Saint-Évremond, dans *La Retraite de Monsieur de Longueville en son gouvernement de Normandie*, offre une récapitulation des événements normands depuis l'entrée à Rouen du duc de Longueville. Il dépeint celui-ci donnant charges et emplois pour la constitution de son armée :

Monsieur de Longueville qui se voyoit asseuré du peuple et du Parlement ne songea plus qu'à faire des troupes mais comme il n'avoit pas encore de fonds il voulut tousjours distribuer les charges pour entretenir tout le monde et l'on commença de travailler à l'estat d'une armée qui n'estoit alors qu'en imagination⁵²⁵.

L'auteur fait ensuite la description des emplois donnés à chacun, comme par exemple à Varicarville la police. Sont ainsi mentionnés les noms des chefs de l'armée de Longueville :

⁵²⁰ JOUANNA, *Le devoir de Révolte*, op. cit., p. 225-226.

⁵²¹ *Lettres de Monsieur le Duc de Longueville & de messieurs du Parlement de Normandie. Envoyées à Messieurs du Parlement de Paris. Avec cinq divers Arrests*, op. cit., [2273].

⁵²² JOUANNA, *Le devoir de Révolte*, op. cit., p. 388.

⁵²³ *Lettre de Monseigneur le duc de Longueville a messieurs du Parlement de Paris*, Paris : veuve André Musnier, 1649, [2002], p. 5.

⁵²⁴ *Lettre envoyée à monseigneur le duc de Longueville par un de ses subjects*, op. cit., [2229], p. 5 et 6.

⁵²⁵ *Retraite de Monsieur de Longueville en son gouvernement de Normandie durant la guerre de Paris*, in SAINT-ÉVREMOND, *Œuvres en prose*, éd. René Ternois, Paris : Didier, 1962-1964, 4 tomes, t. I, p. 31-58.

Saint-Ibald, le comte de Fiesque, le marquis de Beuvron, le comte de Matignon, le marquis d'Ectot, d'Ausonville⁵²⁶, etc. Saint-Évremond met en scène le duc de Longueville constituant son armée. Cette constitution de l'armée de révoltés par un grand offrant à la noblesse des charges d'exercice militaire est typique de la fonction guerrière de la noblesse et du rôle endossé par un grand seigneur, gouverneur d'une province, dans la redistribution des charges. C'est tout l'exercice des fidélités et des clientèles autour du duc de Longueville qui est ici représenté.

Dans les libelles frondeurs, Longueville chef des armées, n'est ainsi pas le seul représenté. On y retrouve ses fidèles tel que le « Sieur de Chamboy, ce dernier estant à la teste de six cens chevaux qu'il avoit levez en cette contrée pour le Duc de Longueville »⁵²⁷. Toutefois, ce grand semble le seul à incarner le parti normand. Les pamphlets n'offrent que peu les autres noms ; les fidèles du duc de Longueville, Chamboy, Beuvron, la Croisette, etc, apparaissent bien quelques fois, mais ils sont toujours associés et subordonnés à Longueville à qui ils doivent leur charge. C'est sous cette figure emblématique qu'ils sont nommés, tel le « sieur de Chamboy, Lieutenant de la compagnie de gens-d'armes du Duc de Longueville »⁵²⁸. Ces deux exemples sur le baron de Chamboy le présentent toujours selon sa fonction au sein de l'armée du duc. Cette armée de Normands prend incarnation dans quelques figures emblématiques dont le duc de Longueville sera la première. Dans le *Secours arrivé de Normandie*, le relais de la révolte, ne pouvant s'incarner dans le duc de Longueville, est représenté par le comte de Matignon, un de ses fidèles :

C'est pourquoy quantité de Noblesse qui embrassent le party de son Altesse Royale [...], prend maintenant les armes pour son service, comme fait la Province de Normandie.

De laquelle le Marquis de Vezins a tiré six cens Maistres de la Noblesse du Pays, sans compter leurs Valets, & les a amenez vers S. Cloud le Vendredy deuxième jour d'Aoust dernier, pour les joindre aux troupes de sadite Altesse Royale, entre autre Cavalerie du mesme Pays levées par le Comte de Matignon, qui a pris les armes à mesme fin, suivant la resolution du Parlement de Rouën prise pour empescher les Mazarins d'entrer en Normandie⁵²⁹.

⁵²⁶ Ausonville, ou Anctauville ou Anctoville, un des capitaines d'une compagnie de gendarmes du duc de Longueville.

⁵²⁷ *Courrier extraordinaire de Lisieux le sixiesme Mars 1649 – De Rouen le huitiesme de Mars 1649*, s. l. n. d., [1649], p. 1.

⁵²⁸ *La Prise par assaut de la ville de Quillebeuf en Normandie*, op. cit., [2883], p. 2.

⁵²⁹ *Secours arrivé de Normandie, au camp de l'armée de son Altesse Royale, conduit par le marquis de Vezins, le*

Ce sont alors les actions qui sont louées et par leur moyen, les héros normands. Le *Courrier extraordinaire de Lisieux le sixiesme de Mars 1649* rapportant la victoire de Chamboy sur le comte d'Harcourt participe de cet éloge du guerrier vertueux :

Mais ce qui est assez extraordinaire & qui marque encor bien plus la generosité dudit Sieur de Chamboy, c'est qu'ayant appris qu'il y avoit là dedans des sommes d'argent assez considerables, il ne voulut jamais consentir que la maison fusft foüillée [...] se montrant aussi courtois & liberal en cette action, comme il est brave & terrible dans les combats⁵³⁰.

Les récits des combats livrés construisent une geste normande. L'on y loue les héros vertueux, on y salue leurs actions. Les textes rapportant les nouvelles, principalement sous forme de gazette sont les premiers à se faire l'écho de cette geste, et ce, en relatant les faits. Ces faits sont narrés selon les modalités épidiqtiques de l'éloge. Ce même *Courrier extraordinaire* est dans un second temps daté *De Roüen le huictiesme jour de Mars 1649*, où l'auteur se fait le thuriféraire de l'action stratégique entreprise par le duc de Longueville lors de l'occasion de Moulineaux. Il prétendait prendre Pont-Audemer pour récupérer Évreux alors sous le gouvernement du comte d'Harcourt :

Le bruit de cette grande Armée qui avoit jetté la terreur & l'effroy dans l'esprit du Comte d'Harcourt & dans ses Troupes, l'ayant enlevé pour empescher ce Siege imaginaire [Pont-Audemer], facilita merveilleusement l'entreprise du Duc de Longueville, qui estoit de donner du secours à Evreux [...] Cela estant, il déloge de Moulineaux, revient à Roüen pour rafraischir ses Troupes⁵³¹.

La démesure est très présente dans les sujets normands valorisant l'armée du duc de Longueville. Ainsi selon ce courrier, Longueville se déplaçait avec « cinq mille hommes de pied & trois mille chevaux ». Cette même démesure se retrouve dans la *Lettre de monsieur d'Avremesnil* où ce dernier fait état « de la descente de six mille hommes aux ports de Dieppe, S. Valery & le Havre ». Ainsi selon cette même lettre le duc de Longueville aurait « aux enuirons de Roüen deux mille Cheuaux, cinq mille fantassins ». Et l'auteur de poursuivre avec l'ensemble des troupes disponibles et ralliées au duc :

J'ay appris par la derniere [lettre] du Sieur de Croissy, que vous avez de la basse Normandie mille Chevaux, deux mille Fantassins, conduits par le Sieur de Chamboy & le Comte de Croissy, trois mille hommes du Sieur de

deuxième jour d'Aoust 1652. Ensemble le combat donné au Pont de Charenton, contre les ennemis qui l'ont attaqué, A Paris : Chez Louys Hardouin, 1652, [3622], p. 4.

⁵³⁰ *Courrier extraordinaire de Lisieux le sixiesme Mars 1649, op. cit.*, p. 2.

⁵³¹ *Ibid.*, p. 3-4.

Matignon, Baron des Essarts deux mille, le Sieur de Cosmenil Mestre de Camp des Regimens de Cavalerie, deux cens Chevaux & cinq cens hommes de pied, estant de present à Evreux. Monseigneur il y a encor deux mille nobles volontaires dans le País de Caux, qui ne respirent que vostre ordre : de plus, nous avons six mille hommes descendus du vingtiesme de ce mois aux ports de Dieppe, saint Vallery, & le Hâvre⁵³².

C'est un leitmotiv que ce passage en revue des troupes, avec les noms des grands chefs. Nous le retrouvons aussi dans les textes de Renaudot, à propos des troupes du comte d'Harcourt. C'est un passage obligé de l'écriture de la guerre. Ce passage en revue des troupes, est constamment associé à des chiffres considérables, si deux « mille hommes » partirent pour se saisir d'Harfleur pour le duc de Longueville, « Le mesme iour on fit reueüe des troupes qui sont aux Faux-bourgs de Roüen, dont les effectifs se trouvent monter à cinq mille hommes sans comprendre ceux qui sont sortis »⁵³³. C'est alors l'image d'une armée considérable que possède le duc de Longueville qui est mise en exergue. Bien que ces grossissements soient l'effet des techniques de propagande⁵³⁴, ces amplifications des effectifs rassemblés en Normandie sont aussi la marque de la représentation de la Normandie comme une terre guerrière. C'est aussi la représentation et la mise en scène du pouvoir du duc de Longueville et de sa force armée dans la province.

b. Le premier des Normands

Le duc de Longueville apparaît comme le chef « naturel » de la Normandie. Placée sous le signe de la valeur guerrière, la Fronde en Normandie se cristallise autour du duc de Longueville. Face aux héros et aux guerriers normands, le duc de Longueville, dont la *Pucelle* de Chapelain devait venir glorifier l'ascendance par l'éloge de Dunois, est aussi par son ascendance normande, le grand héros de Normandie. Il incarne deux modèles de la valeur guerrière, celle de Dunois et celle des Normands, alliés lors de la Fronde sous sa personne. C'est une double mémoire nationale au profit de cette guerre qu'entamait alors la province de Normandie qu'endosse Longueville, unifiant un peuple guerrier au descendant d'un autre modèle héroïque. Les Normands se plaçaient déjà sous l'égide de Longueville dans l'ouvrage de Du Moulin de 1631, associant dans l'épître dédicatoire les glorieux ancêtres normands guerriers au duc :

⁵³² *Lettre de Monsieur d'Avremesnil Chef de la Noblesse de Caux en Normandie, op. cit.*, [1974], p. 4-5.

⁵³³ *Relation veritable de ce qui s'est passé à la prise de la ville de Harfleur près Le Havre, op. cit.*, [3214], p. 6.

⁵³⁴ CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 1, p. 324.

Ce sont les véritables & genereuses actions des Princes Normands, que je vous presente avec humilité ou plustost eux-mesme qui se consacrent à vostre gloire & luy font hommage ; ils n'ont voulu ny deu paroistre au jour sous autre nom & adveu que le vostre, comme vous appartenant de droict, puis que sous le Sceptre de LOUYS LE JUSTE, vous maintenez en paix & bon-heur le pays duquel ils ont porté la Couronne & l'espée, duquel vous estes né Connestable & Chambellan, auquel vous possédez deux Duchez, & duquel vous tenez vostre origine qui se derive par les femmes de ces illustres Normands⁵³⁵.

Un double mouvement de gloire se réalise : du duc vers les Normands et inversement. Cette association aux Normands provient par héritage naturel de ses fonctions, « connétable & chambellan », puisqu'il est né avec ces fonctions dans le pays normand⁵³⁶. Cet éloge fait certes partie des pratiques laudatives dans les épîtres dédicatoires⁵³⁷, mais il révèle aussi l'appartenance du duc de Longueville à l'aire normande. Le duc de Longueville est lui-même de souche normande⁵³⁸. L'auteur remonte sa généalogie pour en faire la figure principale de la Normandie. Le duc de Longueville s'enrichit d'une double généalogie, celle des Normands et celle de Dunois. Ici l'héritage naturel normand se fait « par les femmes ». Cet héritage naturel, celui du sang, se lit aussi dans l'*Apologie particulière pour Monsieur le duc de Longueville*⁵³⁹. La généalogie développée dans l'*Apologie* en fait l'héritier de la défense chrétienne du royaume. La dignité du duc de Longueville y est présentée comme égalant celle de ses ancêtres. Comme le note Des Guerrots lorsque le duc de Longueville se lance en 1615 contre Concini, « Son nom, les hauts faits de ses ancêtres, le désignent tout naturellement comme l'un des chefs de la révolte de la vieille noblesse contre l'aventurier »⁵⁴⁰. Il en sera de

⁵³⁵ DU MOULIN, *Histoire générale de Normandie, op. cit.*, épître dédicatoire, non paginée.

⁵³⁶ Nous pouvons lire une remise en cause de cet état naturel des charges par les textes de la cour tel que la *Déclaration du roy, par laquelle les Princes, Ducs, Seigneurs & leurs adhérens qui ont pris les armes contre son service, sont declarez criminels de Léze-Majesté, s'ils ne se rendent pres de sa personne dans trois jours apres la publication d'icelle*, Saint-Germain-en-Laye, 1649, [919] : « Le Duc de Longueville se devoit souvenir, que les grands honneurs, & le rang qu'il possède dans nostre Royaume, ont esté la recompence des services de ses ancestres qui avoyent soustenu si valeureusement & avec tant de courage l'honneur & la dignité de cette Couronne. Enfin c'est vne chose bien extraordinaire, de voir que ceux qui portent des titres si honorables, & des dignitez qui leur ont esté concedées par les Roys nos predecesseurs & nous », p. 3. La volonté seule du roi lui donne ces titres.

⁵³⁷ LEINER, Wolfgang, « Lieux communs et discours encomiastique », in: *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1997, n° 49, pp. 75-93.

⁵³⁸ Par le mariage de son aïeul Jean d'Orléans dit Dunois et de Marie d'Harcourt, dame du Parthenay.

⁵³⁹ *Apologie particulière pour Monsieur le duc de Longueville, op. cit.*, [119].

⁵⁴⁰ DES GUERROTS, Guillaume, *Longueville, ses comtes et ses ducs*, Rouen : s. n. [Guillaume Des Guerrots], 1975, p. 84. Voir sur le conflit entre Concini et Longueville, MENNA, Domenico, MICHAUX, Anne, « Protestations nobiliaires et mutations de la Respublica. Concini et Longueville en Picardie de 1610 à 1617 », in *Public-Privé*, Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, [textes réunis et présentés par] Jacques Chevallier, Paris : Presses universitaires de France, 1995, pp. 23-46.

même pour la Fronde contre Mazarin. D'autant que son nom s'allie à celui des Normands et à leur histoire.

En outre, c'est par l'armée normande qu'il lève qu'il est le premier des Normands. Longueville s'acquit une réputation de tacticien dans les campagnes qu'il mena en Italie et en Allemagne. L'auteur du *Des-Adveu du libelle Intitulé, Apologie particuliere pour monsieur le duc de Longueville*, se voulant l'apologiste du duc de Longueville par « ses vertus et ses actions », entend narrer ses exploits. Il relate ainsi chaque campagne du duc depuis 1635, où celui-ci, convoqué par le roi pour la révolte de Lorraine, « se mit en teste de la Noblesse de Normandie. Aussi il faut advoüer que l'on vit une si notable difference entre les Gentilhommes de ce país là & ceux des autre Provinces, que la Normandie seule en fournit plus que le reste de la France ». En 1636, « La Normandie, par les soins du Duc de Longueville, mit sur pied une Armée, levée des seuls hommes & des seuls deniers de la Province »⁵⁴¹. L'auteur relate ainsi les exploits de l'armée normande sous la conduite de son chef. L'auteur place la gloire de Longueville dans ses propres faits, et dans ses propriétés morales, dévoilées lorsque l'auteur évoque la députation du duc pour Munster. Il en fait l'image d'un héros de la France. Il sera aussi le chef de cette armée en 1649. C'est dans les actes présents (et non plus seulement dans le passé historique) que se fait la geste normande. Dans les mazarinades normandes, l'éloge de cette action se réalise sous la conduite ducale.

Longueville incarne le « héros », par une éthique héroïque noble. L'héritage naturel des glorieux ancêtres s'incarne dans Longueville. Cet héritage naturel est présenté aussi par la cour, mais cette fois-ci pour mieux en marquer la rupture. C'est alors une double rupture : une rupture avec les nobles ancêtres et une rupture avec la couronne. La rébellion en Normandie :

c'est l'ouvrage du Duc de Longueville, qui devoit se souvenir que ses ancestres ont employé leur vie avec tant de valeur & de fidelité pour deffendre les droits de nostre Couronne : Nous l'avons assez obligé à suivre leurs exemples, par un nombre de graces & de bienfaits qu'il a receus de nostre liberalité⁵⁴².

⁵⁴¹ *Desadveu du libelle intitulé, Apologie particuliere pour Monsieur le Duc de Longueville, op. cit.*, [1053], p. 9.

⁵⁴² *Declaration du Roy par laquelle tous les officiers du Parlement de Roüen sont interdits, declarez criminels de léze Majesté & leurs Offices supprimez op. cit.*, [920], p. 3.

La question de l'exemplarité des ancêtres fait partie du débat du temps autour de la question du héros et de la politique⁵⁴³. Longueville est à l'exemple ou non des ancêtres selon le parti pris. Il demeure l'acteur du mouvement. La construction de la figure héroïque du duc de Longueville fait appel à un des *topoi* de l'épidictique : le glorieux passé des ancêtres. Deux espaces temporels sont alors exploités pour l'édification de la figure héroïque ; le passé et le présent. Face à l'édifiant passé de l'ancêtre, le héros – le grand doit aussi faire montre dans le présent de ses propres valeurs. Comme le remarque Leiner à propos des épîtres dédicatoires, ce *topos* du passé fut souvent critiqué, les auteurs disposaient d'autres *topoi* qui attiraient alors l'attention sur les qualités morales (ou physiques et intellectuelles) du personnage à louer⁵⁴⁴, telles que la générosité, la fidélité, ou la vertu. Les exploits guerriers et les vertus militaires avaient toujours une place de choix dans cette épidictique, souvent exprimés par la comparaison et l'exagération, soit l'équivalence ou le dépassement⁵⁴⁵.

En outre, abondamment utilisé, le terme « héros », lorsqu'il apparaît demeure un concept de « convenance politique lié à la noblesse ou à la personne du roi »⁵⁴⁶, en poésie comme en prose occasionnelle liée à un événement. Une tentative de mettre l'accent sur la vertu et les valeurs morales de la personne louée se fait jour pour que le terme ne demeure pas vide de sens et ne soit pas qu'un pur ornement topique. C'est pourquoi les mazarinades à sujet normand mettent l'accent sur les actes du duc de Longueville et sur sa « vertu ». C'est cette critique d'une glorification tournée vers le passé que l'on retrouve dans le *Desaveu du libelle Intitulé, Apologie particuliere pour monsieur le duc de Longueville*. L'apologie pour le duc de Longueville, rédigée lors de son emprisonnement, retraçait toute l'histoire de sa famille. Selon l'auteur du désaveu, Longueville est sa propre matière apologétique :

Il n'estoit pas besoin non plus qu'il estudiast les Annales pour relever la reputation de ce Prince ; Il y a trop de champ & de matiere dans un si beau sujet, comme est celui de sa vie, pour n'entretenir le Lecteur que des louanges de ses Ancestres. Le Duc de Longueville est assez illustre par ses propres actions, & pour rehausser sa gloire, il ne faut point aller fouiller dans les anciennes histoires, il ne faut estre instruit que de ce qui s'est passé de

⁵⁴³ GIULIANI, « Le sang classique entre histoire et littérature : hypothèses et propositions », *op. cit.*

⁵⁴⁴ LEINER, « Lieux communs et discours encomiastique », *op. cit.*

⁵⁴⁵ *Ibid.*, p. 86.

⁵⁴⁶ STEGMANN, André, « L'Ambiguïté de concept héroïque dans la littérature morale en France sous Louis XIII », in HEPP, Noémie et LIVET, Georges, *Héroïsation et création littéraire sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII*, *op. cit.*, pp. 29-51, p. 30.

plus memorable dans la France, dans l'Italie & dans l'Allemagne depuis quinze ou seize ans⁵⁴⁷.

Les Normands se placent sous l'étendard du duc de Longueville, grand seigneur et chef de l'armée normande, et comme le révèle l'*Apologie des Normands*, les Normands attendaient un « chef » pour entrer en faction : « Paris n'aurait point l'honneur que luy envions d'avoir le premier travaillé pour leur ruyne [celle des tyrans] si nous avions eu l'approbation de notre parlement pour l'entreprendre, & la valeur du duc de Longueville pour nous commander »⁵⁴⁸. Dans *La Fureur des Normands*, les Normands déclarent : « Enfin nous ne marcherions point sur les pas de cet héros, Monsieur de Longueville, lequel sacrifie sa vie pour nostre salut & qui marchant sur les dangers, veut nous conduire à la tranquillité ». En 1652, c'est la noblesse de Normandie elle-même qui invoque son devoir d'entrer en faction contre Mazarin. Ici, le devoir de la noblesse armée se place de nouveau sous la conduite du duc de Longueville :

Outre cette obligation générale qui nous est commune avec tout le corps de la Noblesse, nous en avons encore une très particulière qui nous attache tellement aux intérêts du Gouverneur de notre Province le Magnanime Duc de Longueville, que nous devons être des premiers à combattre sous sa valeureuse conduite l'ennemi de l'État, le perturbateur du repos public et le détenteur de la personne sacrée de notre Monarque⁵⁴⁹.

Ces marches sous l'étendard de Longueville s'actualisent toujours dans un processus d'héroïsation du duc. Les Normands suivent le duc du fait du caractère de son action. Ils déclarent : « nous ne marcherions point sur les pas de cet héros, Monsieur de Longueville, lequel sacrifie sa vie pour notre salut, & qui marchant sur les dangers, veut nous conduire à la tranquillité »⁵⁵⁰. Toute la rhétorique de l'éloge qui se met en place à l'initiative du duc de Longueville, place l'accent de son action sous la figure du Bien Public. Cette vertu et cette générosité, c'est en fin de compte Longueville qui l'assume. Il figure la construction du héros par la valeur morale de son action. « Ce Prince [le duc de Longueville] qui n'oublie rien pour la conservation de sa Province & du party des oppressez »⁵⁵¹, agit pour « la conservation du Roy, de son royaume, & de son Estat : le soulagement des peuples, & principalement des Parisiens & leurs voisins »⁵⁵².

⁵⁴⁷ *Des-Adveu du libelle Intitulé, Apologie particuliere pour monsieur le duc de Longueville, op. cit.*, [1053], p. 3, [B.n.F., Lb³⁷ 1732].

⁵⁴⁸ *Apologie des Normands au Roy, op. cit.*, [113], p. 15.

⁵⁴⁹ *Le Manifeste de la Noblesse de Normandie, op. cit.*, [2356], p. 4.

⁵⁵⁰ *La Fureur des Normands contre les mazarinistes, op. cit.*, [1460], p. 6.

⁵⁵¹ *Courrier extraordinaire de Lisieux le sixiesme Mars 1649, op. cit.*, p. 2.

⁵⁵² *Lettre de Monsieur d'Avremesnil Chef de la Noblesse de Caux en Normandie, op. cit.*, [1974], p. 4.

Cette image de chef de parti, que seul un Grand pouvait incarner, sera réitérée en 1652. Il suffit de lire les pièces de 1652, ne serait-ce que les titres des pièces « frondeuses » engageant Longueville⁵⁵³. La Fronde est principalement menée par des chefs de partis en 1651 et 1652 lors de ce que l'on appelle la « Fronde des princes ». Incarnant la Normandie frondeuse en 1649, le duc de Longueville était le seul capable d'assumer ce rôle en 1652 pour représenter une révolte normande. C'est ainsi qu'une pièce telle que *Le Manifeste de la noblesse de Normandie*, engageant la noblesse normande subordonne son action à la conduite du duc de Longueville. Longueville ne s'est jamais allié au parti des princes, non plus que le parlement, celui-ci ayant fait entendre à celui-là lors de son retour en son gouvernement de Normandie en 1651 qu'il ne serait pas soutenu s'il entraînait en révolte. Après de multiples tergiversations, Longueville même apporta son appui à la cour et à Mazarin, offrant la Normandie comme terre de refuge⁵⁵⁴.

c. L'alliance des armes et de la justice.

Le parlement de Normandie est lui-même placé sous l'action du duc de Longueville. C'est d'ailleurs de l'union des deux que la Fronde en Normandie naquit. Persuadé de pouvoir soulever la Normandie lors de sa révolte en 1620, le duc de Longueville échoua face à la retenue du parlement. Bien qu'il rencontrât des difficultés lors de son entrée au parlement en janvier 1649, principalement par la faction formée autour du premier président Faucon de Ris, le parlement s'unit à lui lorsqu'il ratifia la révocation du semestre. Dans les mazarinades, c'est l'image d'une union parfaite qui apparaît. De plus, la seule utilisation de l'expression « deputez » pour qualifier les parlementaires rouennais renvoie à une représentation du parlement en corps, unifié. Les noms des parlementaires ne sont quasiment jamais cités, exception faite d'Ours-François Miron qui établit le relais entre les parlements de Paris et de Rouen⁵⁵⁵. Toutefois il ne se distingue que comme représentant du corps parlementaire.

⁵⁵³ *Le Coup d'Etat ou le vray Manifeste de Monseigneur le Duc de Longueville*, op. cit., [804] et *Le Manifeste de monseigneur le duc de Longueville*, op. cit., [2370].

⁵⁵⁴ LOGIE, *La Fronde en Normandie*, op. cit., vol. 3, p. 103 et suiv. Bien qu'il fit payer cher son ralliement à la cour, après de nombreuses tergiversations, le 18 juillet 1652 le duc de Longueville promit de « servir sa Majesté ». La série d'avantages qu'obtint le duc témoignent du prix que la cour attachait à son ralliement.

⁵⁵⁵ Ours-François Miron (1623-ap. 1654), sieur de Tremblay. Durant la Fronde il est désigné par le parlement pour le défendre à Paris, muni des pleins pouvoirs, il obtient les passeports pour les députés normands pour la conférence de Saint-Germain-en-Laye et y participe. LOGIE, *La Fronde en Normandie*, op. cit., vol. 2, p. 97 et FRONDEVILLE, Henri et Odette, *Les conseillers du Parlement de Normandie de 1641 à 1715 – Recueil généalogique établi sur la base du Manuscrit Bigot, de la Bibliothèque de Rouen*, Rouen : A. Lestringuant, 1970,

Le parlement est sous l'Ancien Régime une cour de justice. Ses membres doivent instruire de nombreux procès civils, criminels et administratifs. Ces tâches constituent l'essentiel de l'activité du parlement, même s'il s'agit aussi d'un conseil politique qui tient un rôle éminent dans la ville et la province. En effet, chargé de l'enregistrement et de la publication des lois, le parlement peut se présenter comme une opposition politique à la royauté. Le parlement de Rouen est évoqué de manière privilégiée dans les mazarinades normandes. On y lit les actions entreprises, les actes ratifiés, envoyés au parlement de Paris⁵⁵⁶. Du fait de son engagement, le parlement frondeur est interdit et transféré à Vernon pour former un tribunal royaliste. Lors de la conférence de Rueil, tenue entre le parlement de Paris et l'autorité royale, les parlementaires normands furent tenus à l'écart, notamment par le cardinal Mazarin. Il y eut dans le prolongement de cette première conférence, une seconde, la conférence de Saint-Germain, à laquelle assistèrent les parlementaires rouennais après avoir fait pression pour obtenir une conférence qui les concernât. Cette conférence de Saint-Germain, qui a marqué dans un premier temps la fin de la Fronde, a quant à elle retenu l'attention par l'opiniâtreté des parlementaires rouennais. Ainsi ils auraient refusé de signer les Articles de la paix « estants pleins de defectuositez »⁵⁵⁷. En outre, les députés de Normandie auraient insisté pour mettre à exécution l'arrêt rendu contre Mazarin. Ils sont présentés comme les protecteurs agissant contre les pernicious desseins du cardinal Mazarin et réclamant inlassablement son éloignement. Dans les faits, les discussions les plus agitées tournent autour de la question du semestre, point central de la contestation du parlement normand. Les députés déclarèrent alors à l'issue des conférences de paix : « Nous avons tres humblement & tres instamment supplié sa Majesté, pour la cassation & suppression du Semestre »⁵⁵⁸.

Les mazarinades normandes traitant de l'engagement du parlement de Rouen, sont principalement des pièces officielles, telles que les Lettres et Arrêts publiés par les cours

3 vol., vol. 3, p. 141.

⁵⁵⁶ *Lettres et Arrests de la Cour de Parlement de Normandie, Envoyées à la Cour de Parlement de Paris, pour l'Adjonction desdites Cours, & affaires presentes. Avec l'Arrest portant ladite Adjonction du 5 Febvrier 1649*, Paris : imprimeurs & libraires ordinaires du Roy, 1649, [2287] ; *Lettres de Monsieur le Duc de Longueville & de messieurs du Parlement de Normandie. Envoyées à Messieurs du Parlement de Paris. Avec cinq divers Arrests*, *op. cit.*, [2273].

⁵⁵⁷ *Recit veritable de ce qui fut dict à l'arrivée de messieurs les deputez du Parlement de Normandie*, Paris : J. Dedin, 1649, [3002], p. 5.

⁵⁵⁸ *Harangue de Messieurs les deputez du Parlement de Rouen faite à monseigneur le duc de Longueville après leur retour de Sainct Germain en Laye*, Paris : Guillaume Sassier, 1649, [1549], p. 5.

souveraines. Toutefois quelques libelles frondeurs autres que les pièces officielles furent publiés. Tel est le cas de la *Lettre de Messieurs du Parlement de Normandie, au Roy, Touchant le refus de recevoir Monsieur le Comte d'Harcourt*, cette pièce, semi-officielle, témoigne d'une désobéissance du parlement face à l'autorité royale, ici en refusant leur nouveau gouverneur⁵⁵⁹. Deux autres libelles frondeurs relatent l'action entreprise par le parlement de Rouen. Ainsi, la pièce intitulée *les Motifs et raisons principales du parlement de Rouen pour sa jonction avec celui de Paris*⁵⁶⁰. Mais ici le parlement normand est subordonné à l'action parisienne. Seule cette curieuse pièce, le *Récit véritable de ce qui s'est dict à l'arrivée à messieurs les deputez du Parlement de Normandie*⁵⁶¹, semble engager la Normandie dans une action unique. On y lit que ceux-ci auraient refusé toute négociation tant que le Mazarin serait présent. Dans les récits de cette députation, nulle mention n'est faite d'une telle invective. Dans un mémoire manuscrit de 1649, nous pouvons lire les mémoires présentés à Saint-Germain pour la conférence, s'il y a beaucoup de demandes autour des taxes, on y lit surtout la seule question intéressant vraiment le parlement de Normandie, la suppression du semestre ; nulle mention n'est faite de Mazarin⁵⁶². Cette pièce, le *Récit véritable de ce qui s'est dict à l'arrivée à messieurs les deputez du Parlement de Normandie*, met donc principalement en avant la perturbation des conférences de Saint-Germain grâce aux députés rouennais.

Si le rôle du parlement de Rouen apparaît donc relativement important durant la Fronde, il se concrétise principalement dans son union avec le duc de Longueville. Tous les arrêts envoyés et publiés se font sous l'autorité du duc de Longueville, « LA COVR, les Chambres assemblées, assistans en icelle le Seigneur Duc de Longueville Gouverneur pour le Roy en la Province de Normandie »⁵⁶³. De plus cette action conjointe représente l'union du gouverneur, donc du tenant du pouvoir dans la province, avec la justice, et offre l'image d'une action globale des figures d'autorité :

⁵⁵⁹ *Lettre de Messieurs du Parlement de Normandie au Roy, Touchant le refus de recevoir Monsieur le Comte d'Harcourt*, op. cit., [1968].

⁵⁶⁰ *Motifs et raisons principales du Parlement de Rouen pour sa jonction avec celui de Paris*, op. cit., [2507].

⁵⁶¹ *Recit veritable de ce qui fut dict à l'arrivée de messieurs les deputez du Parlement de Normandie*, op. cit., [3002].

⁵⁶² *Manuscrit concernant la députation normande à la conférence de St-Germain-en-Laye*, Archives départementales de Seine-Maritime, J 347, fol. 5-9.

⁵⁶³ *Lettres et Arrests de la Cour de Parlement de Normandie, Envoyées à la Cour de Parlement de Paris*, op. cit., [2287], p. 7.

Nous vous envoyons les Arrests que nous avons donnez, pour vous faire connoistre les soins que nous avons d'imiter vostre conduite, & d'avancer le secours que vous avez desiré. Monsieur le Duc de Longueville employe continuellement son courage, son credit & ses peines pour un si juste dessein, & les autres Compagnies Souueraines n'oublent rien pour le faire reussir⁵⁶⁴.

Cette pièce, comme le faisait déjà l'*Apologie des Normans*⁵⁶⁵, met en avant une interdépendance des deux représentations de l'autorité souveraine. Leur action conjointe doit mener à la réussite. Ces textes mettent en œuvre un soutien mutuel dans la double représentation des structures du royaume. Parallèlement, l'héroïsation de l'un passe par celle de l'autre. Cette union rend légitime l'action armée du duc soutenu par le parlement, et l'action « juridique » du parlement soutenu par Longueville. En outre, le duc de Longueville est présenté comme l'acteur du mouvement de justice⁵⁶⁶. C'est donc une représentation idéalisée du Grand administrant sa province qui transparaît dans les mazarinades normandes. Il n'est pas que la force armée. C'est le parlement lui-même qui se place sous sa protection et son action de justice. De retour de la paix de Saint-Germain, les députés présentent leurs remerciements au duc de Longueville :

en attendant que toute la France, qui vous regarde comme un de ses Libérateurs & principalement la Province de Normandie, que sa Majesté a confié à vostre fidélité, publie hautement vos louanges, & donne à entendre à toute la postérité & à toutes les nations estrangeres, que ç'a esté par vos soins tres-assidus qu'elle a commencé à respirer⁵⁶⁷.

La représentation du duc de Longueville associée à l'image du parlement participe de la construction du héros alliant vertu et justice. En outre cette image idéalisée du gouverneur par l'alliance avec le parlement ancre l'action normande dans la représentation ducal de la région. Cette quasi omniprésence dans la région du duc de Longueville, « possédant » le

⁵⁶⁴ *Lettres de Monsieur le Duc de Longueville & de messieurs du Parlement de Normandie. Envoyées à Messieurs du Parlement de Paris. Avec cinq divers Arrests, op. cit.*, [2273], p. 5.

⁵⁶⁵ « Paris n'aurait point l'honneur que luy envions d'avoir le premier travaillé pour leur ruyne [celle des tyrans] si nous avions eu l'approbation de notre parlement pour l'entreprendre, & la valeur du duc de Longueville pour nous commander », *Apologie des Normans au Roy, op. cit.*, [113], p. 15.

⁵⁶⁶ L'auteur de l'*Apologie pour messieurs du Parlement contre quelques libelles faicts à S. Germain en Laye*, Paris : Nicolas de la Vigne, 1649, [125], interpelle ainsi le lecteur : «Prenez la peine de reflechir vos yeux, jusques dessus la Normandie, où vous verrez le grand Duc de Longueville, au milieu d'une armee, qui fait des exploits si dignes de luy, que la renommee à trop peu de langue pour les exprimer selon leur merite ? voyez le dans le Senat de ceste Province, & vous advouerez que son conseil & sa prudence ne cedent en rien à sa force, & la Justice estant de son party que c'est une personne telle que Seneque l'a desiree pour avoir toutes les perfections dignes d'un homme », p. 11.

⁵⁶⁷ *Harangue de Messieurs les deputez du Parlement de Rouen faite à monseigneur le duc de Longueville, op. cit.*, [1549], p. 4.

parlement, mais surtout possédant la plupart des places fortes contribua à l'image d'une Fronde ducale. Dans cette perception guerrière et régionale, certains accusèrent le duc de Longueville de vouloir se faire « duc de Normandie »⁵⁶⁸.

La réécriture du mythe normand tout au long de la Fronde se réalise surtout sous l'égide de Longueville incarnant l'image de chef de parti. C'est ici une des spécificités des mouvements normands, qui a amené une critique à les considérer comme une « Fronde ducale »⁵⁶⁹, Longueville étant le plus puissant seigneur de la province. Ce serait donc cette possible Fronde que nous lisons dans les mazarinades, l'imaginaire de la Normandie développant une identité régionale et une action menée par la noblesse et le parlement autour d'un Grand.

3. Un mythe en conflit avec la réalité

Les mazarinades normandes entrent en conflit avec la réalité, notamment lors de la « guerre d'Harcourt », qui fut principalement ponctuée de petites escarmouches. Il n'y eut pas, dans les faits, de grandes batailles⁵⁷⁰. Guerre d'autant plus pitoyable que les combats se déroulèrent majoritairement au détriment de Longueville et de ses armées. Ainsi les sujets normands frondeurs révèlent une division des Normands mais aussi mettent en place une défense du duc de Longueville. De plus, face à tout un système d'héroïsation glorifiant les guerriers normands qui se trouve ébranlé par la réalité des faits des armées normandes, il y avait là matière à la raillerie. Certaines mazarinades normandes relèvent du burlesque et tendent à démythifier cette armée normande.

a. Les Normands divisés

Ce mythe guerrier normand est ici purement imaginaire et littéraire. Il entre en conflit avec la réalité dès les premiers temps de la Fronde. En effet, les forces normandes étaient désunies. Quelques grands seigneurs locaux suivaient le duc de Longueville, mais nombreux

⁵⁶⁸ *Apologie pour messieurs les Princes, op. cit.*, [126], p. 74, et *Response de messieurs les Princes aux calomnies & impostures du Mazarin, op. cit.*, [3399], p. 48.

⁵⁶⁹ HUGON, Alain, « Existe-t-il une Fronde normande ? », in : *Images de la contestation du pouvoir dans le monde normand (X^e-XVIII^e siècle)*, Catherine BOUGY et Sophie POIREY (dir.), Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (29 septembre-3 octobre 2004), Carpiquet : Presses universitaires de Caen, 2007, pp. 233- 246.

⁵⁷⁰ LOGIÉ, *La Fronde en Normandie, op. cit.*, t. II, p. 133-162 relate le détail de toutes les batailles de cette « guerre d'Harcourt ».

étaient ceux qui étaient restés fidèles à la cour lors de cette première Fronde. En outre, cette fidélité à la cour s'est traduite aussi par les armes. La *Lettre de Monseigneur le duc de Longueville a messieurs du Parlement de Paris* mentionne ces divisions normandes. Le duc de Longueville ne put joindre Paris malgré ses efforts :

je ne crois pas que vous m'estimiez avoir manqué de paroles à vostre Compagnie, si vous considerez les troubles excitez dans cette Province, & les divisions ausquelles jusqu'à present mes soins & mes travaux n'ont encore pû mettre fin. Ce n'est pas que je n'aye trouvé les peuples pleins de zele pour moy & grandement affectionnez à vostre party [...] mais la diligence de ceux qui adherent au Cardinal ayant occupé quelque place d'importance dans mon gouvernement⁵⁷¹.

L'unité d'action qui se lit dans les mazarinades normandes est fonctionnelle et fictionnelle. Elle a vocation à établir une unité régionaliste sous l'égide du duc de Longueville. Face à cette « Fronde ducale », le représentant de la cour, le comte d'Harcourt, s'était allié un nombre important de seigneurs locaux qui demeureraient fidèles⁵⁷². L'entrée à Rouen lui ayant été refusée, il prit ses quartiers à Pont-de-l'Arche. Lors de cette « guerre d'Harcourt », Vernon, Louviers, Les Andelys, Château-Gaillard, Elbeuf, Pont-Audemer passèrent aux mains des royaux. La Normandie se trouvait alors divisée entre Frondeurs et royaux. Deux armées s'affrontèrent, l'une représentant la Normandie incarnée par le duc de Longueville, l'autre la cour.

Au sein de ces divisions normandes, les royaux sont perçus comme des ennemis de l'État par les Frondeurs. L'auteur de la *Lettre envoyée à monseigneur le duc de Longueville par un de ses sujets*, s'insurge contre les médisances faites au détriment du duc de Longueville, et justifie le retardement de ses troupes en rappelant ces divisions :

[Tout le peuple] s'estoit laissé emporter à des soupçons qui ne peuvent estre receus que des esprits les plus malfaits puis qu'elles n'ont pour fondement que le retardement de vos troupes en Normandie, comme s'il estoit ignorant que dans cette grande Province il ne s'y rencontrast pas des ennemis de l'estat à combattre⁵⁷³.

En outre, nous pouvons lire dans les mazarinades normandes une défense pour les Normands, qui témoigne d'un conflit entre le mythe guerrier réactualisé et l'état réel de cette guerre menée par les troupes normandes. La *Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux*, est une

⁵⁷¹ *Lettre de Monseigneur le duc de Longueville a messieurs du Parlement de Paris*, op. cit., [2002], p. 4-5.

⁵⁷² Sur les différentes répartitions des Normands au sein des deux partis, voir BONDOIS, *Un épisode de la « guerre d'Harcourt »*, op. cit., et LOGIÉ, *La Fronde en Normandie*, op. cit., t. II, p. 103-128.

⁵⁷³ *Lettre envoyée à monseigneur le duc de Longueville par un de ses subjects*, op. cit., [2229], p. 5.

défense des Normands face à la réalité des faits et aux défaites subies par les armées normandes :

Je scay que vous travaillez nuit & jour, pour exprimer une menterie, en termes que les barbares mesme auroient honte de preferer. Je scay que vous avez appris tout ce que vous dites avec grand soin de quelque pauvre malheureux soldat estropié dans quelque cabaret. Entretenez-vous de vos exploits imaginaires, je le souffriray, mais ne touchez point à la renommée des genereux Normands⁵⁷⁴.

Cette mazarinade est une défense contre la démolition de la figure héroïque des Normands entreprise dans les sujets normands émanant de la cour⁵⁷⁵, et relatant les victoires et exploits des troupes du comte d'Harcourt. En dénonçant la « menterie » du parti adverse, l'auteur de ce texte tend à sauver l'honneur des Normands.

Dans cette guerre des plumes, les mazarinades normandes frondeuses devaient répondre aux bruits répandus contre le retardement de l'arrivée à Paris du duc de Longueville tout autant qu'aux pièces de Saint-Germain traitant de l'événement normand. Pour ce faire, les sujets normands frondeurs, afin de défendre l'honneur du duc de Longueville et des Normands, se montrent aussi les révélateurs des divisions régionales. Ces textes ne pouvaient faire l'économie de la confrontation avec la réalité des faits. L'imaginaire régional exprimant l'unité d'un peuple guerrier se trouve alors ébranlé par l'écriture même des mazarinades normandes.

b. La tradition héroïque face au comique et au burlesque

Loin de l'esprit héroïque, les épisodes guerriers de la Fronde en Normandie se déroulent aussi sur le mode comique. Il ne faut pas négliger le fait que l'époque de la Fronde coïncide avec la mode du burlesque⁵⁷⁶. Les mazarinades entretiennent des liens étroits avec la littérature du temps, surtout elles coïncident avec la mode du burlesque qui se prêtait si bien à toutes les nuances de raillerie et de sarcasme. Hubert Carrier a relevé que près d'un quart des libelles relèvent du genre ou style burlesque au sens large⁵⁷⁷.

⁵⁷⁴ *Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux de ce temps*, op. cit., [1887], p. 9.

⁵⁷⁵ *La Prise par assaut de la ville de Quillebeuf en Normandie*, op. cit., [2883]. ; *Le Siege mis devant le Ponteau de Mer [sic]*, op. cit., [3670] ; *La Prise du chasteau de Neufbourg*, op. cit., [2877].

⁵⁷⁶ Sur le burlesque voir, BAR, Francis, *Le genre burlesque en France au XVII^e siècle. Étude de style*, Paris : D'Artrey, 1960 et NÉDELEC, *Les États et empires du burlesque*, op. cit.

⁵⁷⁷ Sur les rapports entre le burlesque et les mazarinades, voir CARRIER, *Les Muses guerrières*, op. cit., p. 93.

Le mot et la chose viennent d'Italie, la *burla*, mais la farce et le comique ne sont pas seulement plaisanterie, moquerie ou grossièreté, ils se doivent d'être raffinés. Est burlesque la discordance entre le style (plaisant et bas) et le sujet sérieux et élevé, ainsi Mascurat définit le genre burlesque pour la France, en ces termes : « nous n'avons eu personne jusques au petit Scaron, qui ait osé tenter l'explication des choses les plus sérieuses, par des expressions tout à fait plaisantes & ridicules »⁵⁷⁸. Il mentionne alors quelques bonnes mazarinades burlesques dont les *Dernières Barricades de Paris*, et la *Lettre burlesque à Mazarin*. Les mazarinades ne sont pas vraiment burlesques au sens formel, ce ne sont pas des épopées parodiques, d'ailleurs le « burlesque est une catégorie transgénérique, une part essentielle de son effet comique tient en réalité à ce qu'il pratique un mélange aussi incongru et discordant que possible des genres canoniques. Ainsi, on ne se contente pas de travestir l'épopée, on y mêle la satire des mœurs, ou le pamphlet politique »⁵⁷⁹. Le burlesque s'inscrit dans une rhétorique de l'effet : le comique et le rire. Le burlesque dans les mazarinades, offre « un rapport sérieusement subversif au pouvoir »⁵⁸⁰, et relève bien souvent de la satire burlesque.

Le burlesque dans les mazarinades revêt plusieurs réalités : la recherche de la dissonance comique, l'âpreté satirique, le penchant au réalisme et à la grossièreté, ainsi que l'utilisation de parlars populaires et de patois. Il en est ainsi de la *Gazette des Halles*, et de ses deux suites, qui transcrit phonétiquement le parler des marchandes des Halles ou encore des *Agréables Conférences de deux paysans de Saint Ouen et de Montmorency*, en patois d'Ile de France. Mais le burlesque des mazarinades est surtout une poésie railleuse, irrévérente et triviale insérée dans l'actualité des Grands que l'on raille et ridiculise volontiers. Comme le remarque Francis Bar, le burlesque « permettait bien des audaces, tout en se donnant l'air de badiner, sans plus »⁵⁸¹. Il tend alors à un processus de démystification et de désacralisation. En

⁵⁷⁸ Face à cette unique définition du style burlesque en France, Mascurat présente les cinq styles burlesques des Italiens : « La première manière est semblable à la nostre, [...] la seconde façon est celle que l'on appelle *stilo pedantesco*, à cause du mélange des mots latins ou escorchez du latin, avec les vulgaires Italien [...] la troisième..., que je ne puis mieux comparer qu'à nos Coq – à – l'âne , puis que chaque vers contient un sens séparé de tous les autres, sans aucune liaison. [...] La quatrième consiste nelle Satyre alla Carbonara, qui sont à peu près comme celle de Regnier, Le 5eme est la Furbesca, [...] et la sixième se peut observer en diverses compositions de langues vulgaires, corrompües ou plustost rustiques, & populaire, de chaque ville et de chaque pays », *Mascurat, op. cit.*, [1769], p. 217.

⁵⁷⁹ NÉDELEC, Claudine, « Le burlesque au Grand Siècle : une esthétique marginale ? », *XVII^e siècle*, 2004/3, n°224, p. 429-443.

⁵⁸⁰ NÉDELEC, *Les États et empires du burlesque, op. cit.*, p. 315.

⁵⁸¹ BAR, *Le genre burlesque en France au XVII^e siècle, op. cit.*, p. 396.

parallèle au burlesque, les mazarinades relèvent souvent de la mode héroï-comique, ou du burlesque retourné⁵⁸². Traitant alors un sujet bas dans le style noble, l'héroï-comique se rapproche du goût de la raillerie.

Montrant l'envers de toute grandeur, *Le Congé de l'armée normande*⁵⁸³, *L'Agreable conference de deux Normans*, ou encore la *Retraite de monsieur de Longueville en son gouvernement de Normandie*, tout autant que la poésie de David Ferrand pour l'année 1649 de sa *Muse Normande*⁵⁸⁴, la *Grande occasion de la Bouille*, tendent à réduire les héros normands. Les sujets normands traités sur le mode du burlesque présentent une ambigüité, ils sont la démystification « d'eux-mêmes ». De ce fait, la raillerie et l'effet comique se font au détriment des Normands dans les mazarinades normandes. Ainsi *Le Congé de l'armée normande*, qui n'est pas un congé, mais où l'auteur salue le départ de l'armée normande congédiée par le duc de Longueville, montre une soldatesque médiocre et portée sur la boisson. En outre, c'est une représentation pitoyable de la débandade des soldats du duc de Longueville qui se lit dans la *Grande occasion de la Bouille*, ainsi que dans le texte de Saint-Evremond, la *Retraite de monsieur de Longueville en son gouvernement de Normandie*. Ce texte, resté manuscrit⁵⁸⁵, présente une démystification des grands chefs militaires. De plus avec *L'Agreable conference de deux Normans*, nous retrouvons la tradition du paysan soldat. En s'inscrivant dans la raillerie, ces textes tendent à ridiculiser le duc de Longueville et ses armées en montrant la réalité des faits. *L'Agreable conference de deux Normans*, malgré le comique issu de la tradition du paysan soldat use de ce mythe guerrier normand. C'est de cette distance entre la réalité et le mythe que naît l'effet comique. Pour autant, ces textes n'émanent pas d'un parti adverse à celui tenu par le duc de Longueville. Mais ils ne peuvent prendre le contre-pied de la glorification des armées que parce que celle-ci existe.

⁵⁸² CARRIER, *Les Muses guerrières*, op. cit., p. 101, et NÉDELEC, *Les États et empires du burlesque*, op. cit., p. 207 et suiv. L'héroï-comique consiste en l'héroïsation et en l'amplification du petit alors que burlesque tend à la parodie et au pastiche de sujets nobles.

⁵⁸³ *Le Congé de l'armée normande*, op. cit., [753] ou *Le Congé burlesque de l'armée normande*, s. l. juxte la copie imprimée à Rouen, 1649, [752].

⁵⁸⁴ FERRAND, David, *La Muse Normande*, éd. établie par Alexandre Héron, Rouen : Alexandre Lestringant, 1891-1895, 5 tomes. Cette édition est établie d'après les livrets parus de 1625 à 1653 et l'*Inventaire général* de 1655.

⁵⁸⁵ CARRIER, *Les Muses guerrières*, op. cit., p. 334.

Démystification de l'armée

La mazarinade de David Ferrand est sur ce point la plus emblématique. Imprimeur mais aussi auteur normand, principalement connu grâce à la *Muse Normande*, il se fait l'écho des troubles en Normandie et de l'humeur locale pendant près de quarante années. Il est le témoin des événements locaux ainsi que leur chroniqueur⁵⁸⁶. Dans ce texte, l'armée normande que présente Ferrand, par le recours à l'hypotypose, manifeste celle-ci comme une armée à l'opposé du mythe guerrier. Il donne un véritable tableau d'une autre réalité guerrière normande, lorsqu'il dépeint sur le ton railleur et burlesque cette armée. Le mythe guerrier, présenté dans toute sa grandeur dans les sujets normands recouvre ici une réalité basse ou s'articule sur le renversement des valeurs épiques. Saluant le congé donné à l'armée par le duc de Longueville, dans cet adieu à l'armée normande, l'auteur annonce ironiquement,

Adieu l'honneur de Normandie
 Son Altesse [le duc de Longueville] vous congédie,
 Et vous donne licence à tous,
 D'aller boire du sildre doux.

Ces vers sont ironiques car plus bas, les représentants de cette armée sont devenus les « mignons de dame Bellonne » ou encore les « Drilles, vrais morpions de Mars »⁵⁸⁷. Les deux qualificatifs, « mignon » et « morpion », n'ont rien de glorieux ou d'épique, et sur le ton de la raillerie placent l'armée normande loin de la valeur guerre associée à Bellone ou Mars. Toute la description de l'armée participe d'un effet de réel. Les piques, les tambours, les cornettes les drapeaux, etc, c'est tout un défilé de l'appareil militaire qui quitte la place sous les yeux du lecteur. Mais ici ce défilé perd de sa prestance, et les soldats sont enjoins de partir :

Sus donc partez, pliez bagage,
 Chacun retourne en son village,
 Défilez & quittez vos rangs
 [...]
 Que chacun face son paquet,
 Je suis las d'aller aux revuës
 Et de vous heurter par les ruës.
 Vous avez, pour le dire net,
 La teste trop pres du bonnet⁵⁸⁸.

⁵⁸⁶ BOUGY, Catherine, « La vie à Rouen au XVII^e siècle d'après les poèmes de la *Muse Normande* de David Ferrand », *Paris et les villes normandes*, Presses universitaires de Caen, Cahiers de la MRHS-Caen, n° 22, 2000, pp. 147-158.

⁵⁸⁷ *Le Congé burlesque de l'armée normande*, *op. cit.*, [752], p. 4 et p. 6.

⁵⁸⁸ *Ibid.*, p. 4 et 5.

Les fiers normands de l'armée du duc de Longueville, héroïsés par la noblesse dans les textes apologétiques, ne sont plus que le commun du peuple dans ces textes comiques. David Ferrand invitait finalement chacun à retourner à son métier :

Vous tambours, fifres et trompettes,
[...]
Remettez le cul sur vos selles
J'entends selles de Cordonnier⁵⁸⁹.

Plus proche de l'héroï-comique, *L'Agreable conferance de deux Normans* de 1652, offre un dialogue entre deux paysans sur le point de s'enrôler dans l'armée pour combattre au côté de Monsieur le prince. Les deux interlocuteurs sont au cabaret, et leur conversation roule sur leur quotidien au milieu de la guerre, ce qui est tout à fait dans la veine des dialogues de paysans-soldats⁵⁹⁰. Ainsi Colas nous apprend que sa femme a vendu les produits de la ferme pour pouvoir se vêtir pour la guerre, ce à quoi Perrin lui répond qu'il sera armé et nourri par l'armée, comme c'était la coutume :

Collas : [...] Jé de l'argent sus mé que nostre femme Thierrye me bailla, quand je party y me fascheroit bien comme le derobis ; no vendy tous ceseux & ses poules pour m'en baillier l'argent pour pour aquatay le mantet dequé je suis afflubay. Il ne me reste pus que des solais, j'yrais me fere enregitait à la guerre. *Perrin*. Ou est que tu iras ? les Soudars sont tous chapieche a gampe ; attend & ne bouge jouque à que ils sez prez à se battait & frappay, on te badra vne espaye à tan costait de fé ouueu vne herquebouse pour assassina y les Mazarins, tu seras nourry du pain de la monition⁵⁹¹.

Nous retrouvons le côté pittoresque et médiocre de l'armée, tout comme dans *Le Congé de l'armée normande*. C'est alors la geste du paysan soldat qui prend la relève dans la représentation du guerrier normand. Saint-Évremond quant à lui fait courir l'armée du duc de Longueville de la noblesse au peuple des bas-quartiers de Rouen. Le duc de Longueville inquiet de la constitution de troupes, un de ses partisans plus zélé lui aurait donné avis :

Vous avez, Monseigneur, quantité de noblesse auprès de vous, et quantité de jeunes gens dans la ville. Vous pouvez faire un gros de Gentilhommes, un

⁵⁸⁹ *Ibid.* p. 7.

⁵⁹⁰ *Agréables conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps (1649-1651)*, [54], éd. DELOFFRE, Frédéric, Paris : Les Belles Lettres, 1961, Annales de l'université de Lyon, tome 34.

⁵⁹¹ « *Collas* : j'ai sur moi l'argent que Thierrye, ma femme, m'a donné que je suis parti. Je serai bien fâché qu'on me le dérobat. On a vendu tout ses œufs et ses poules pour me donner de quoi acheter le manteau dont je suis vêtu. Il ne me reste plus que les souliers, et j'irai me faire inscrire à la guerre. *Perrin* : Où est-ce que tu iras ? Les soldats sont tous par-ci par-là, attends et ne bouge pas jusqu'à ce qu'ils soient prêts à s'équiper et à frapper. On te mettra une épée au côté, avec une arquebuse pour assassiner les Mazarins, tu seras nourri du pain de l'armée », *L'Agreable conferance de deux Normans, op. cit.*, [3] Socard, p. 5. Traduction de Catherine Bougy.

gros de leurs valets de chambre, auxquels vous joindrez la Cinquantaine et les Archers, deux gros bataillons des meilleurs Purins⁵⁹².

Les Purins sont en fait ceux qui parlent le purin, un patois des bas quartiers de Rouen. Des paysans, des cordonniers ou encore des Purins sont plus représentatifs de la réalité des soudards, et sont loin du corps de métier de guerre que représente la noblesse. Face à l'armée de gentilshommes glorifiée dans les textes de 1649 et ceux portant sur la noblesse, le mythe guerrier est ici confronté à la réalité de l'armée formée par le tout-venant. La grandeur de l'armée normande est ainsi démythifiée dans ces textes.

L'armée est aussi démythifiée non plus seulement du côté des soldats, mais aussi du côté des chefs militaires. Dans la *Retraite de monsieur de Longueville dans son gouvernement*, Saint-Évremond, en reconstituant la création de cette « armée qui n'estoit alors qu'en imagination » glisse au fil du texte des éléments « burlesques ». Saint-Évremond nous apprend lui-même qu'il était à Rouen lors des troubles de 1649 puisque l'on souhaitait lui donner le commandement de l'artillerie. C'est une parodie de la mise en place de l'armée et de la distribution des charges. C'est en fait une pièce satirique des emplois dans les partis. L'effet comique provient de la dissonance entre l'importance des charges distribuées et les motifs de cette distribution. Chaque militaire du duc de Longueville a droit à son portrait, en fine raillerie. C'est ainsi que « le marquis d'Ectot demanda le commandement de la Cavalerie, ce qui luy fut accordé, sur ce qu'il estoit mieux monté que les autres » ou qu'Alexandre de Campion « demanda seulement d'estre Mareschal de bataille, pour apprendre le métier, avoüant ingénument qu'il ne le savait pas »⁵⁹³. Il se trouve aussi quelques réalités basses, loin de la grandeur de l'armée ducale glorifiée dans les mazarinades à sujet normand. Franquetot Barberousse qui accepte d'être du parti du duc de Longueville, mais ne veut point aller à la guerre aurait dit : « Je prétends demeurer icy quand vous irez à la guerre, ce qu'on ne doit point attribuer à faute de courage, mais à une malheureuse rétention d'urine qui m'empesche de montrer à cheval »⁵⁹⁴. Il incarne le gentilhomme de province, ridicule, selon la tradition mise en place. C'est en lisant la vie de César qu'il aurait pris sa décision d'entrer dans le parti du duc. Les grands « chefs militaires » de l'armée de Longueville, chacun ayant droit à son portrait, sont ainsi tour à tour ridiculisés. C'est une petite satire d'une armée qui s'agite mais

⁵⁹² SAINT-ÉVREMOND, *Œuvres en prose, op. cit.*, t. I, p. 45.

⁵⁹³ *Ibid.*, p. 49 et p. 52.

⁵⁹⁴ *Ibid.*, p. 55.

produit peu. Les dernières lignes à ce propos sont édifiantes : « Vous voyez les différents emplois des plus considérables personnes du Party. Si quelqu'un s'estonne que je ne dise rien de leurs actions, c'est que je suis exactement véritable »⁵⁹⁵. Saint-Évremond énonce ici clairement qu'il n'y a nul exploit ni action à raconter. Il aura bien pourtant évoqué « la grande occasion de la Bouille », un épisode fameux de la débandade de l'armée du duc de Longueville, que David Ferrand appelle l'épisode de Moulineaux. Si *Le Courier extraordinaire de Lisieux et de Rouen*, en a fait un exploit stratégique, c'est un épisode peu glorieux dans l'histoire de cette armée. L'utilisation du terme « grande occasion » est ainsi toute ironique chez Saint-Évremond. Si Saint-Évremond était « exactement véritable » en ne racontant point les actions de l'armée normande, d'autres ont bien chanté leurs exploits. Ces textes visant à désacraliser l'armée normande révèlent cette distance entre les faits et leurs récits.

Désacralisation de l'écriture guerrière

Au sein de ces textes démythifiant l'armée normande, toute une entreprise de désacralisation de l'écriture guerrière se met en place. Entre deux interpellations aux soldats de l'armée normande, D. Ferrand les invite à aller vanter leurs mérites ailleurs. Là encore, toute l'ironie et le comique viennent de la dissonance entre les faits réalisés par cette armée normande et ce qui en sera écrit :

Allez vous vanter au logis,
 Dites que les champs sont rougis
 Du sang versé par vos espées ;
 Que les Césars ny les Pompées
 N'ont rien eu d'égal à vos bras,
 Que ce qu'on escrit de Courtas,
 D'Yvry, d'Arques & Cerisoles,
 Ne sont que des discours frivoles,
 Et que vous paroissiez plus beaux
 Quand vous fustes à Moulineaux:
 Vantez-vous d'avoir fait merveilles,
 Et d'avoir rompu nos oreilles
 Par la bouche de vos Canons ;
 Que vos qualitez & vos noms
 Seront bien avant dans l'Histoire
 Que le papier et l'écrivoire
 Vont doresnavant rencherir

⁵⁹⁵ *Ibid.*, p. 57.

Pour vous empescher de mourir⁵⁹⁶

L'auteur prend ici l'exemple glorieux de grandes batailles militaires du XVI^e siècle. Il dénonce ainsi l'amplification de valeurs guerrières élogieuses développée dans les textes. Il raille ici les procédés d'écriture héroïque autour d'une rhétorique guerrière virile du fait de la référence à l'épisode de Moulineaux. Il entreprend une dévalorisation et démythification de la « poésie patriotique »⁵⁹⁷ en comparant l'épisode de Moulineaux avec les grands exploits guerriers du XVI^e siècle. Il raille ainsi le processus d'héroïsation et l'immortalité obtenue par les récits. Ce dénigrement de l'entreprise d'écriture tendant à glorifier les exploits se retrouve aussi dans *L'Agreable conferance de deux Normans*. Ces deux Normands sont à Paris prêts à en découdre contre les Mazarins, et l'un d'eux, Perrin, entend bien se faire le gazetier de cette guerre :

ne paillons pus de la guerre, & nous reseruons a en paallaye a quatre ou chinq iours dichin que je diray tout che qui se passera. Il ne se passere rien que je ne le couche sus le papier, & que je ne le mande a la pore Thierrye apreez qui sera móóllé ne pensons rien a autre chosses qua bere⁵⁹⁸.

Il entend ainsi raconter à la femme de Colas leurs exploits. *L'Agreable conferance de deux Normans* tout comme D. Ferrand dans *Le Congé de l'armée normande* marque la distance entre les faits et la narration de ceux-ci. Dans les deux textes, les soldats chanteront ou écriront des exploits imaginaires, ou retravaillés à leur gloire. En effet, Perrin vient d'évoquer son rôle ainsi que celui de Collin dans la guerre, puis il s'imagine lors du combat :

Tout de bon, nous ne sommes pas pus amord a la guerre l'vn que lautre mais nous ne nous trouérons pas es cous nous nyrons peit deuant qui tro se hastit sé cauda & pieds i lifera bon qué i liera bien du monde nous iron deriere, cheux de deuant nous feron ombre, y recheuront les cous de herquebouse. [...] il y era vn furieux quernage y mesemble que ie my vet mes que iaye beut deux féés ie feray le Goubelin & dieble a quatre⁵⁹⁹.

⁵⁹⁶ *Le Congé burlesque de l'armée normande, op. cit.*, [752], p. 4-5.

⁵⁹⁷ LENIENT, Charles, *La poésie patriotique en France dans les temps modernes*, Paris : Hachette et Cie, 1894.

⁵⁹⁸ « Perrin : Ne parlons plus de la guerre, et attendons pour en parler d'ici quatre ou cinq jour ; je dirai tout ce qui se passera. Il ne se passera rien sans que je le couche sur le papier et que je le raconte à la pauvre Thierrie après que cela aura été imprimé. Ne pensons à rien d'autres qu'à boire », *L'Agreable conferance de deux Normans, op. cit.*, [3] Socard., p. 8. Traduction de Catherine Bougy.

⁵⁹⁹ « Bien sûr nous ne sommes pas plus habitués à la guerre l'un que l'autre, mais nous ne nous exposerons pas aux coups, nous n'irons pas devant : « Qui se hâta trop s'échauda ». Et puis il sera bon qu'il y ait beaucoup de monde : nous nous irons derrière, ceux de devant nous feront de l'ombre, ils recevront les coups d'arquebuse. [...] Il y aura un furieux carnage ! Il me semble que je m'y vois : pour peu que j'ai bu deux fois, je me démènerai comme un lutin et un beau diable », *ibid.*, p. 7.

C'est cette rupture entre la réalité, il se cachera à l'arrière, et son imaginaire qui marque une distance et crée un effet comique. C'est probablement son entreprise imaginée qui sera sûrement celle qu'il contera à Thierrie. Perrin n'est en fait qu'un couard qui ne s'agite qu'en imagination. Nous retrouvons ici une démystification des exploits guerriers d'une part, et d'autre part de l'écriture de ceux-ci. Cette écriture des exploits se retrouve dans le texte de Saint-Evremond. Lorsque Franquetot Barberousse accepte finalement d'entrer dans l'armée du duc de Longueville, il refuse toutefois d'aller à la guerre. Celui-ci se proposant alors, à défaut d'être de la guerre de devenir son gazetier :

Ce n'est pas que je veuille être inutile dans le Party [...] Et de plus, comme vous n'avez icy personne qui sache faire des Relations, je prendray le soin de publier vos exploits. Ces dernières paroles remirent entièrement l'esprit du Prince [Longueville] car à vray dire, la nécessité du Gazetier estoit grande et il fut bien ayse d'en trouver un si entendu dans la narration⁶⁰⁰.

Tout comme dans *L'Agreable conference de deux Normans*, on retrouve la « nécessité » de dire, d'écrire la guerre. Saint-Évremond dévoilant ici, comme Perrin, l'écriture de la guerre. Les soldats de D. Ferrand vont se vanter, et ceux de *L'Agreable conference de deux Normans* et de Saint-Évremond, peu soldats dans l'âme, écriront. Ces textes mettent en avant une désacralisation de l'acte d'écriture en procédant à une désacralisation des exploits guerriers.

Les mazarinades normandes offrent une représentation héroïsée de la guerre où l'on célèbre les exploits guerriers en accord avec l'esprit de l'aristocratie militaire. Elles déploient une rhétorique virile de la guerre, encore dans l'air du temps si l'on considère l'obstination d'un Chapelain à mener à bien les chants de *La Pucelle*. Si un mouvement de célébration de l'histoire nationale se lit dans les tentatives de restauration de l'épopée, certaines mazarinades normandes célèbrent sur un mode qui se veut épique et glorieux l'histoire normande. Le duc de Longueville, incarne doublement cette célébration régionale, en tant que descendant de Dunois, et représentant des Normands. Toutefois cette geste normande se trouve mise à mal par des mazarinades normandes présentant un autre point de vue sur l'action normande. Après avoir été portés aux nues, les guerriers normands sont présentés dans leur réalité la plus comique. L'écriture de l'action normande glorifiée dans son passé mythifié est alors ébranlée.

⁶⁰⁰ SAINT-ÉVREMOND, *Œuvres en prose, op. cit.*, t. I, p. 55.

Les mazarinades normandes portent en elles cet ébranlement et présentent une dualité dans la représentation de l'action menée en Normandie.

Chapitre II Normandie ducale

Les mazarinades dites normandes, apparues sous cette terminologie au XIX^e siècle, constituent un corpus de textes dont le critère définitionnel fondamental est de présenter un espace littéraire spécifique de la Normandie. Cet espace est suggéré à la fois par les personnages qui représentent la région, les événements normands, et aussi par les lieux de l'événement. Que ce soit les lieux de l'action ou les lieux théâtre de l'action. Les lieux de l'action définissent clairement l'espace normand. Ce sont les lieux de combats. Alors que les lieux théâtre de l'action sont les lieux où une action prit place sans être une action normande, l'exemple le plus significatif à cet égard est la ville du Havre. La ville est le théâtre d'une action, l'emprisonnement des princes, mais elle n'est pas un lieu d'action normande.

Une étude de cet espace littéraire au moyen des lieux de l'événement témoigne du fait que les composantes spatiales relatives à la Normandie relèvent de lieux concrets érigés en *topoi*. Cette aire régionale normande est ainsi déterminée et cartographiée au moyen de lieux spécifiques tels que Rouen, les places fortes militaires ou encore le Havre de Grâce. Nous pouvons alors nous interroger sur la fonction de cette couleur locale. Est-elle purement ornementale ? Elle semble en fait être l'expression d'une symbolique des lieux : lieux de l'opposition des pouvoirs entre idéal aristocratique et soumission au pouvoir royal. A cette première cartographie, s'ajoute une seconde qui représente une aire régionale unique : la Normandie. Par la description de traits d'une situation spatio-temporelle axée sur une double dichotomie, passé/présent d'une part et abondance/misère d'autre part, cet espace régional est une des mises en œuvre de la couleur locale normande. Dans la double évocation locale voire régionale : une généralisante autour du *topos* de la nature luxuriante et d'un âge révolu, et une seconde avec des points d'ancrage spécifique, la première forme nourrit le texte lorsque la seconde le suscite. Si la circonstance – événement, et tout aussi bien le lieu, suscitent la mazarinade, elle n'en est pas le sujet unique. C'est peut-être moins le détail événementiel ou local qui importe que sa signification.

La représentation de la ville du Havre est un véritable topique de cet espace littéraire devenu un enjeu de pouvoir. Lieu de l'emprisonnement des princes, la ville avait un

gouvernement spécifique indépendant de la Normandie du duc de Longueville. Les représentations et les descriptions du Havre lors de cet emprisonnement l'érigent en un *locus terribilis* dont la valeur est liée à cet enjeu de pouvoir.

1. La Normandie du duc de Longueville : un modèle aristocratique

L'imaginaire géographique de la Normandie s'incarne dans un premier temps dans les lieux de l'action normande. Lorsque la Normandie entre dans la Fronde, une guerre s'ouvre entre le duc de Longueville et la cour représentée par le comte d'Harcourt. Lorsque les Grands entrent en révolte, ils se réfugient dans leur province ou leurs places fortes. Détenir des places est à la fois un signe de conquête et de défense militaire. Les lieux sont donc l'enjeu des pouvoirs, et les distributions de charges permettent de placer ces pions sur l'échiquier « géo-politique ». Par la tenue des places stratégiques, et donc en cas de révolte, le Grand se réfugie dans sa province, d'où l'importance de maîtriser ces places. Ce sont des lieux où se retirer pour assurer sa défense⁶⁰¹. De là les tractations ardues de Longueville pour posséder Pont-de-l'Arche ou Le Havre. Longueville demandait Pont-de-l'Arche via Condé (après la paix de Saint-Germain). Mazarin qui avait d'abord accepté, se rétracta par la suite. La reine accordera finalement Pont-de-l'Arche à Longueville pour apaiser Condé en conflit avec Mazarin⁶⁰². Le gouvernement de Pont-de-l'Arche sera alors donné au baron de Chamboy, un des fidèles du duc de Longueville. De là les prises d'armes en 1649 autour de ces places fortes, et l'assurance de celle-ci par le roi en 1650. Ainsi, les lieux normands sont d'abord une cartographie de la Normandie autour des gouvernements stratégiques et des places fortes. Cette cartographie en pointillé de la Normandie, incarnée par ces lieux forts stratégiquement qui est présente dans les mazarinades à sujet normand, met alors en perspective la lutte des pouvoirs, et place les lieux au cœur de « l'enjeu politique ». Le paysage normand devient un échiquier où l'on lutte pour ces biens convoités que sont les

⁶⁰¹ JOUANNA, *Le Devoir de révolte, op. cit.*, p. 226-227. Cet auteur révèle aussi l'importance des gouvernements côtiers, dont Le Havre en Normandie que le cardinal de Richelieu s'assura, puis il acheta Harfleur, Montivilliers et Pont-de-l'Arche, p. 233. Un « élément nécessaire pour négocier en position de force était la possession de places fortes géographiquement bien situées. Leur intérêt pour les révoltés est attesté par l'âpreté des combats qui eurent lieu pour s'en emparer et par celle des discussions dont elles firent l'objet lors des négociations des traités de paix. », p. 387.

⁶⁰² LEBIGRE, Arlette, *La Duchesse de Longueville*, Paris : Perrin, 2004, p. 154.

gouvernements. Le sujet normand est alors une mise en exergue de cette convoitise, et par extension permet de lire les rapports de fidélité.

a. Une cartographie militaire

C'est avant toute chose une cartographie militaire qui définit les sujets normands, articulée autour des diverses escarmouches advenues entre le duc de Longueville et le comte d'Harcourt. Une fois la révolte officiellement déclarée à Rouen, nombre de mazarinades se concentrent sur les agissements militaires du duc et insistent sur la rivalité avec le comte d'Harcourt⁶⁰³. Ce militaire a une longue carrière derrière lui lorsqu'il est envoyé remplacer le duc. Il tente de venir à Rouen avant le duc, mais l'entrée lui est refusée par le parlement. Il se réfugie alors au Pont-de-l'Arche, place forte à partir de laquelle il va s'organiser militairement contre le duc. Dès lors, les mazarinades se multiplient autour du siège de Pont-Audemer⁶⁰⁴ et les assauts et sièges des châteaux de Neufbourg, de Quillebeuf, d'Harfleur. La Normandie est dès son entrée dans la Fronde un lieu de guerre et surtout un lieu de l'enjeu des pouvoirs, de « possession » puisque le comte d'Harcourt devait y entrer en tant que gouverneur désigné par le roi. Chaque texte mettra en avant un lieu qui sera perçu comme une conquête assurant au parti vainqueur la possession de la place. Mais la cartographie normande qui se déploie autour des lieux de combat assume aussi une stratégie de possession plus large. Tel est l'enjeu de la prise de Quillebeuf, « puissamment retranché, que son importance a fait envier de la plupart des favoris ». Cette ville est l'enjeu d'une lutte pour la mainmise sur Rouen, car :

cette place de Quillebeuf, outre les fortes barricades & retranchemens que ce Duc [de Longueville] y avoit fait faire, se fortifioit de jour en jour par ses ordres, pour tenir par ce moyen puissamment en bride la ville de Rouën : ne pouvant rien entrer par mer qu'il n'aille motiller l'ancre sous cette ville de Quillebeuf⁶⁰⁵.

⁶⁰³ Henri de Lorraine (1601-1666) comte d'Harcourt, d'Armagnac, de Brionne et vicomte de Marsan. Il reste fidèle à l'autorité royale, mais il finit par s'opposer au cardinal Mazarin et par se retirer en Alsace.

⁶⁰⁴ Les mazarinades diffèrent dans les interprétations de cette manœuvre. Pour les mazarinades frondeuses faisant l'apologie du duc de Longueville, il se serait agi uniquement de faire diversion et de faciliter par ce moyen le secours dans Evreux en simulant une attaque contre cette place tenue par le comte d'Harcourt. Dans d'autres mazarinades ou textes relatifs à l'événement, il est question de la débandade des armées du duc de Longueville. Voir CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 1, p. 218, BONDOIS, *Un épisode de la « guerre d'Harcourt », op. cit.*

⁶⁰⁵ *La Prise par assaut de la ville de Quillebeuf en Normandie, op. cit.*, [2883], p. 1 et p. 3.

Pont-Audemer assumait aussi une position stratégique, puisque la ville permettait la liaison entre Rouen et Paris. Ce sont autant les mazarinades de Saint-Germain que les libelles des Frondeurs des prises militaires qui présentent en premier lieu cette cartographie de la Normandie. Le *Courrier extraordinaire de Lisieux le sixiesme Mars 1649 – De Rouen le huictiesme de Mars 1649*⁶⁰⁶ est un rare exemple des manœuvres en Basse-Normandie. Ces prises et escarmouches militaires sont le symbole de la possession au sens propre. Ces textes relatent les avances des troupes d'un parti ou de l'autre, et chaque possession ou perte de château ou places fortes est la marque d'une évolution dans les rapports de force en présence. Toutefois l'affrontement n'est pas uniquement militaire. Un gouverneur de place, autant qu'un gouverneur de province est le représentant du roi. L'action du gouverneur est alors capitale puisqu'il se doit de mettre la population au service du souverain. Instrument de la politique de Richelieu, la *Gazette* de Renaudot se faisait le chantre de longue date des victoires françaises, donc royales sur les villes prises. En outre, la prise de villes structure la reprise voire la conquête de la région⁶⁰⁷. Ces reprises des places fortes sont surtout relayées par les pièces issues des presses de Saint-Germain, ou de la presse de la cour, pendant les événements de la Fronde en Normandie. Ces mazarinades normandes assurent ainsi l'écriture de la reconquête par le roi des lieux normands face aux Normands révoltés.

Outre ces places fortes et ces points stratégiques dont la possession révèle qui a le pouvoir dans la région, la province est perçue comme entité géographique malgré sa complexité. La Normandie est présentée comme une identité géographique : « notre armée dans la Normandie »⁶⁰⁸, ou encore « la Marche du roi en Normandie », « Recit veritable de ce qui s'est fait et passé en toute la Normandie », « Union de la Province de Normandie »⁶⁰⁹, tous ces titres évoquent la Normandie comprise comme « pays », en tant qu'unité territoriale. *La Fureur des Normans* mentionne « notre province »⁶¹⁰, et le dialogue qui suit le texte se fait

⁶⁰⁶ *Courrier extraordinaire de Lisieux le sixiesme Mars 1649, op. cit.*

⁶⁰⁷ Sur les enjeux des sièges et leur représentation voir PERNOT, Jean-François, « Guerre de siège et places fortes », in *Guerre et pouvoir en Europe au XVII^e siècle*, sous la dir. de Viviane Barrie-Curien, Paris : H. Veyrier, 1991, pp. 129-150, « il y a toujours à la fois l'essai de la conquête du chef-lieu local, laquelle entraîne à plus ou moins long terme, la tête prise, la chute de l'ensemble régional », p. 133.

⁶⁰⁸ *Lettre de Monsieur d'Avremesnil Chef de la Noblesse de Caux en Normandie, op. cit.*, [1974].

⁶⁰⁹ *La Marche du Roy dans la Normandie, op. cit.*, [2411] ; *Récit véritable de ce qui s'est fait et passé en toute la province de Normandie à la réception et magnificence royale de leurs Majestés ; op. cit.*, [3025] ; *L'Union de la Province de Normandie Avec Mrs les Princes, op. cit.*, [3909].

⁶¹⁰ *La Fureur des Normans contre les mazarinistes, op. cit.*, [1460], p. 3.

entre le duc de Longueville et « la Normandie ». Une présence territoriale de la province se trouve ainsi mise en jeu dans les textes. C'est la possession de toute la province qui s'écrit, dans un duel entre la province du duc de Longueville et la province du roi.

b. Le duc de Longueville figure du bon gouverneur

Le gouverneur de la région

Gouverneur de Normandie, Henri II d'Orléans, duc de Longueville est alors à la tête d'une importante série de domaines, principalement en Normandie. Gouverneur de la province, il a placé ses vassaux aux endroits stratégiques de la Normandie. Suivant l'idéal aristocratique, ce grand seigneur n'a pas oublié de récompenser ses proches en leur octroyant les charges et gouvernements de Normandie⁶¹¹. Il y possède presque toutes les places fortes et gouvernements, hormis Pont-de-l'Arche et Le Havre. D'aucuns iront jusqu'à imaginer « qu'il songeoit à se faire Duc de Normandie en s'assurant par le mariage de Monsieur de Richelieu, de la seule place qui restoit dans cette Prouince »⁶¹². Ainsi, la question du gouvernement du Havre-de-Grâce revient à plusieurs reprises dans les mazarinades⁶¹³. En outre, le duc de Longueville était apprécié en Normandie. Arlette Lebrige note que « sa générosité, son attachement au pays et la conscience qu'il met dans l'exercice de ses fonctions lui ont valu l'estime et même l'affection de ses administrés »⁶¹⁴. Il sut apprendre de ses déboires avec le parlement, et il soutenait l'institution dans son désir de suppression du semestre. Cet idéal se révélera dans son rôle de gouverneur. Il est perçu comme le protecteur de la Province. Les satiristes normands du règne précédent dénonçaient la fin d'un *ethos* aristocratique et énonçaient déjà contre les pilliers de la province que le gouverneur, le bon gouverneur, se

⁶¹¹ FOISIL, « Parentèles et Fidélités autour du duc de Longueville, gouverneur de Normandie, pendant la Fronde », *op. cit.*

⁶¹² *Response de messieurs les Princes aux calomnies & impostures du Mazarin, op. cit.*, [3399], p.49.

⁶¹³ Dans *Lis & Fais, op. cit.*, [2304], l'on accuse Longueville : « Le Duc de Longueville n'est avec toy [peuple de Paris] que parce qu'on luy a refusé le Havre, après qu'on luy avoit donné Caen et le Comté de Jous », ce qui est réfuté dans *L'Anti-désintéressé ou l'équitable censeur des libelles semés dans Paris sous le nom du Des-intéressé. Commencant par ces mots, Pauvre Peuple abusé, Desille les yeux, & tendant à des-unir les Habitans de cette Ville d'avec les Princes et le Parlement*, Paris : Cardin Besongne, 1649, [87], « Ces impertinences du Des-intéressé persuadent aisément le contraire, de ce qu'il soutient que le Duc de Longueville n'est avec nous que parce qu'on luy a refusé le Havre : S'il a quelque mescontentement il vient plustost des indignitez qu'il a essayées en sa negociation à Munster », p. 5.

⁶¹⁴ LEBIGRE, *La duchesse de Longueville, op. cit.*, p. 65.

doit de protéger son « peuple »⁶¹⁵. Nombre de mazarinades énoncent ce rôle de protecteur qu'assuma le duc de Longueville, et font de la province sa propriété.

Un duel pour le gouvernement de la région : Le Berger et le Loup

Un duel pour le gouvernement de la région débute dès 1649, entre le duc de Longueville et le comte d'Harcourt. Lors de son entrée dans la Fronde, le duc de Longueville fut destitué de son gouvernement de Normandie, au profit du comte d'Harcourt. Or ce dernier, lorsqu'il se présenta au parlement, celui-là lui interdit l'entrée dans la ville, et refuse de le recevoir en tant que gouverneur. Le parlement refusa de recevoir le comte d'Harcourt pour, justifièrent ces messieurs du parlement, la tranquillité de la région⁶¹⁶. Quelques jours plus tard, le duc de Longueville entra à Rouen le 24 janvier, et est reçu au parlement le 26. Toutefois, cette lutte pour l'entrée dans la ville ne fut pas trop glorieuse au duc de Longueville. Il ne faudrait pas oublier que son entrée dans la ville de Rouen s'est faite par la petite porte, par ruse auprès du marquis d'Ectot, et n'a pas été sans mal. Sa volonté d'associer le parlement de Rouen, dès son entrée en révolte et jusqu'à la conférence de Saint-Germain, montre parfaitement qu'il n'aurait probablement rien pu faire sans l'appui de cette compagnie⁶¹⁷. En 1620, lors de son entrée en révolte, le parlement ne l'ayant pas suivi, son action fut avortée. En outre, en janvier 1649, il a rencontré une vigoureuse résistance de la part de certains parlementaires rouennais. Pour s'associer le parlement, il ratifia alors la suppression du semestre, honni du parlement de Rouen, que celui-ci avait déjà annulé de sa propre autorité. Il fut finalement reçu, et après diverses protestation de fidélité, il y eut un « discours très applaudi d'un conseiller, qui dans une belle envolée, oppose le « loup » Harcourt » au « berger » Longueville. Ce discours, selon la *Retraite de Monsieur le duc de Longueville* de Saint-Évremond, aurait été prononcé par le conseiller au parlement de Rouen Ménil-Costé :

La mesme différence qui se rencontre entre les loups et le Berger, Prince débonnaire, la mesme se rencontre entre le Comte d'Harcourt et Votre Altesse en ces occasions. Le Comte d'Harcourt est venu soit comme en Lyon soit comme en loups, mais toujours en beste ravissante pour nous dévorer.

⁶¹⁵ ABRAHAM, Claude, *Norman Satirists in the Age of Louis XIII*, Paris-Seattle-Tübingen : Gunter Narr Verlag, *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 1983, coll. Biblio 17, p. 68-69.

⁶¹⁶ *Lettre de Messieurs du Parlement de Normandie au Roy, Touchant le refus de recevoir Monsieur le Comte d'Harcourt*, *op. cit.*, [1968].

⁶¹⁷ FLOQUET, *Histoire du parlement de Normandie*, *op. cit.*, vol. 5, p. 189-233 ; et LOGIE, Paul, *La Fronde en Normandie*, *op. cit.*, t. II, p. 53-65.

Nous n'avons pas voulu luy ouvrir les portes de peur de recevoir l'ennemy dans nos entrailles [...] Pour vous Grand Prince vous estes venu en véritable Berger pour mettre à couvert votre Bergerie.[...] Monseigneur nous vous commettons la garde de cette ville et le salut de toute la province. C'est à vous de veiller à nostre conservation et à nous d'ayder vos soins⁶¹⁸.

Cette comparaison confère au duc la figure du protecteur de la province. Cette figure il l'endossera jusqu'à la fin de la Fronde. Il est notable que le duc lui-même se présente comme se devant de protéger la province car il est alors question de son gouvernement. Dans la *Lettre de Monseigneur le duc de Longueville a messieurs du Parlement de Paris*, il fait état des difficultés rencontrées avec les troupes adverses, et exprime son devoir envers la région :

la diligence de ceux qui adherent au Cardinal ayant occupé quelque place d'importance dans mon gouvernement, d'où il font des sorties continuelles, & des degasts incroyables, je suis obligé d'y mettre ordre, & nettoyer le pays de ces coureurs qui pourroient causer quelque revolte si je les laissois impunément ravager la campagne, & se fortifier dans les postes qu'ils ont surpris⁶¹⁹.

Puis il évoque quelques dégâts déjà causés, entre autre, des maisons brûlées. Son devoir premier est de conserver, et de se conserver la province. Lors de la « guerre d'Harcourt », les manœuvres du duc Longueville sont présentées comme salutaires pour la province, En relatant les actions de Longueville, l'auteur du *Courrier de Lisieux et de Rouen* écrit : « Ce Prince [le duc de Longueville] qui n'oublie rien pour la conservation de sa Province & du party des oppressez »⁶²⁰. Ainsi contre les armées du comte d'Harcourt s'ouvre une lutte pour la possession de la province. L'utilisation des possessifs montre qu'il s'agit de son bien. L'espace du gouvernement de Normandie appartient au duc de Longueville.

Lors de l'emprisonnement des princes, le duc de Longueville fut une nouvelle fois destitué de sa fonction de gouverneur de Normandie, au profit, encore une fois, du comte d'Harcourt⁶²¹. Si celui-ci ne fut pas reçu en 1649, il ne le fut pas plus officiellement en 1650. Le roi dut l'imposer. Ce duel pour le gouvernement de la région transparaît dans les textes, une fois encore au profit du duc de Longueville. Lors du transfert des princes de la prison de

⁶¹⁸ SAINT-ÉVREMOND, *Œuvres en prose, op. cit.*, vol. 1, p. 41-42.

⁶¹⁹ *Lettre de Monseigneur le duc de Longueville a messieurs du Parlement de Paris, op. cit.*, [2002], p. 5.

⁶²⁰ *Courrier extraordinaire de Lisieux le sixiesme Mars 1649, op. cit.*, p. 2.

⁶²¹ Le duc de Longueville sera rétabli dans ses fonctions de gouverneur de Normandie à la paix de Saint-Germain, ainsi qu'à l'issue de la libération des princes en février 1650, le parlement de Paris annulant tous les actes pris contre les princes lors de leur emprisonnement.

Marcoussis à la citadelle du Havre, ce fut le comte d'Harcourt qui les conduisit, accompagné de huit-cents cavaliers, pour un voyage de dix jours à travers la province⁶²². S'il fut décrié pour ce rôle de geôlier, *L'Expédition héroïque du comte d'Harcourt* dénonce aussi l'humiliation subie par le duc de Longueville dans sa province en opposant l'image du gouverneur père du peuple face au « tyran » agissant par la force qu'assume le comte d'Harcourt :

Il [le comte d'Harcourt] accepta d'abord la commission de l'enlèvement des Princes, pour ce que leur prison se perpetuant son employ dans la Normandie seroit aussi perpetuel. Mais il a beau durer, il sera toûjours autant odieux à la Province, que celui de Monsieur le Duc de Longueville luy estoit cher.

Et certes les violences de l'un ne sont pas charmantes, comme estoit la douceur de l'autre. Henry d'Orleans estoit aimé des Normans, non seulement comme Patriote, mais aussi comme Père, & l'on ne sçavoit dire s'il estoit plus honoré du Parlement, de la Noblesse, ou du peuple, comme il estoit leur commun Protecteur. Le Comte au contraire est hay du Parlement, pour ce que pour de l'argent, il s'offre déjà à rétablir le Semestre qu'on a cassé⁶²³. Il est hay de la Noblesse, pour ce qu'il ne considère que celle qui a des attachemens à la faveur, & qu'au lieu d'obliger les Gentil-hommes, il les poursuit à outrance, tesmoin Monsieur de Chamboy & Monsieur d'Anteonville, dont l'un a esté si longtemps poursuivy, & l'autre emprisonné, sans avoir commis que ce louable crime de servir genereusement leur Maistre. Enfin le Comte est hay du peuple, pour ce que bien loin de le soulager, il contribue à son oppression, non seulement par ce que son frere & luy semblent avoir partagé la Province pour s'enrichir de ses dépouilles, mais encor pour ce qu'il ne nourrit ses Gardes que du sang des pauvres Normands. Et puis qui ne sçait que c'est pour donner de la terreur à la Province, qu'il a transféré les Princes au Havre, & qu'il a voulu par là non seulement aggraver la douleur de Monsieur le Duc de Longueville, en luy faisant une prison de son propre Gouvernement, mais encore faire trembler les petits, par le funeste exemple des grands.

On sçait encore que sous pretexte d'asseurer cette translation, il a mandié des troupes à mettre en garnison dans la Normandie, & au lieu que les autres Gouverneurs, comme des Protecteurs favorable détournent ces logements des pays qui sont commis à leur conduite, celui-cy les y attire. C'est qu'il veut se faire craindre ne se voyant pas chery. Mais l'effroy est un mauvais entremetteur pour gagner l'amour des peuples, & les Normans qui ont autrefois délivré le S. Siège, & des Estats étrangers des oppressions qu'ils souffroient, ne lairront pas toujours les Princes, & sur tout leur père dans

⁶²² Mazarin fit transférer les princes de Marcoussis à la citadelle du Havre suite à un plan d'évasion mené pour libérer ceux-ci. Ils partirent de Marcoussis le 15 novembre 1650. Tout espoir de libérer les princes était alors vain, la citadelle étant réputée imprenable, et le gouverneur de la place, le duc de Richelieu, était acquis à Mazarin.

⁶²³ La suppression du semestre fut la motivation de la Fronde du parlement de Normandie, que le duc de Longueville assura au parlement dès son entrée à Rouen en janvier 1649 et fut le point principal des négociations de la paix de Saint-Germain.

l'esclavage⁶²⁴.

Le sujet de ce texte, axé sur le déshonneur du comte d'Harcourt n'assumant pas des tâches qui devraient être celles d'un grand, est à la louange du duc de Longueville. Par son parallèle, se démontre ici l'opposition d'un grand n'agissant pas comme tel et d'un grand assumant les qualités requises. A la honte du comte d'Harcourt d'accepter pour de l'argent un emploi s'oppose la grandeur magnanime du duc de Longueville. Il représente l'idéal du « bon gouverneur », faisant figure de « père » de la province, dans un espace normand unifié, par toutes les strates sociales, à priori avec le duc de Longueville. Ce texte intègre l'imaginaire normand parce qu'il met en place une rivalité entre les deux gouverneurs de la Province. Cette rivalité entre l'ancien gouverneur et le nouveau figure en fait la lutte entre le gouvernement du grand seigneur distribuant les charges, et « l'agent » de la cour.

Cette représentation du « bon gouverneur » du duc de Longueville était déjà présente en 1649. Dans la *Harangue de Messieurs les deputez du Parlement de Rouen faite a Monseigneur le Duc de Longueville, après leur retour de Saint-Germain*, l'éloge de Longueville protecteur de la province lui est adressé car il est l'artisan de la paix :

nous vous reconnoissons pour nostre bien faicteur, nous reconnoissons en mesme temps vos bien faicts, ce seroit autrement trahir nos propres interests, & nous priver du plus grand bien qui puisse arriver, nous vous declaronos nostre postulant, & le principal agent & autheur de la Paix⁶²⁵.

Dans le *Remerciement à son Altesse de Longueville pour la Paix*, c'est l'image d'un duc sauveur et aimé dans la province qui se lit. Cette ode, dans le registre élogieux, présente un double mouvement :

Que la plus belle des Provinces,
Aymable & Gouverneur aymé,
Avec raison que tu luy vinsses
Brûloit d'un désir enflammé⁶²⁶.

La dérivation sur « aimer » place le duc de Longueville dans un rapport de réciprocité à la province. Ce désir de la venue du gouverneur pour la sauvegarde la province se trouve déjà dans la *Muse normande* en 1648, lors des ravages causés par les troupes. Ces ravages commis

⁶²⁴ *L'Expedition heroique du Comte d'Harcourt, grand Escuyer de France, op. cit.*, [1333], p. 6-7.

⁶²⁵ *Harangue de Messieurs les deputez du Parlement de Rouen faite à monseigneur le duc de Longueville, op. cit.*, [1549], p. 6.

⁶²⁶ *Remerciement des Normans à son Altesse de Longueville pour la paix, op. cit.*, [3281], p. 3 et 5.

par les troupes en 1651 sont déplorés en 1652 par le curé de Forest, qui regrette de n'avoir pu se tourner vers le duc de Longueville :

Que n'invoquois-je en ces hazards
 Cette Altesse, ce Prince, & Duc de LONGUEVILLE,
 Ce fils de Minerve & de Mars,
 Son Nom en ce rencontre eus testé nostre Azile.
 Si sa Foy comme sa Valeur
 Luy donnent tant d'éclat en France & Normandie,
 Il m'eust conservé la chaleur
 De mon joyeux Nectar que plaint ma melodie⁶²⁷.

Dans l'espérance de la paix que procurera le duc de Longueville, l'auteur de la *Lettre de Monsieur d'Avremesnil Chef de la noblesse de Caux en Normandie* voit dans celui-ci un Joseph :

quand nous jouïrons de vostre presence elle ne nous sera pas moins favorable que fut celle de Joseph à ses freres : Vos yeux y feront voir la modestie, & vos paroles fermeront la bouche à quelques-uns : L'esperance que nous en avons nous remplit le cœur d'allegresse extraordinaire & nous donne la hardiesse de vous reconnoistre en la personne de Joseph, le plus sage Gouverneur de la Province que le Soleil ait jamais éclairé⁶²⁸.

Joseph (fils de Jacob) devenu vice-roi d'Égypte incarne la sagesse du gouvernement. Ayant prédit sept années d'abondance suivies de sept années de famine, il avait organisé la constitution de réserves. Lorsque la famine s'abat sur le pays, comme il l'avait prédit, ses frères, qui l'avaient auparavant vendu, viennent le retrouver pour s'approvisionner. Il leur accordera son pardon⁶²⁹. Ainsi comparé à Joseph, le duc de Longueville incarne la figure d'un gouverneur exemplaire, bienfaisant, et animé de justice.

Le gouvernement de la douceur et de la justice exercé par le duc de Longueville, exprimé dans *L'Expédition héroïque du comte d'Harcourt*, joint à l'apologie de la paix sous la protection bienveillante du duc de Longueville, font de celui-ci la figure d'un pouvoir tutélaire, nécessaire et bénéfique à la région où le duc de Longueville incarne celle-ci.

⁶²⁷ *Requete du curé de Forest, au Vexin Normand. Pour obtenir diminution de la Taille de ladite Parroisse, eu égard aux grandes pertes que luy ont causé deux excessifs logemens de Gens de Guerre en l'année dernière 1651*, s. l. s. d. [1652], p. 5.

⁶²⁸ *Lettre de Monsieur d'Avremesnil Chef de la Noblesse de Caux en Normandie, op. cit.*, [1974], p. 6-7.

⁶²⁹ *Genèse* ; 37-47.

c. La duchesse de Longueville en Normandie : une question de fidélité

Les mazarinades relatives à la Normandie et à la duchesse de Longueville⁶³⁰ mettent en texte cette question de la possession des places fortes. Celles-ci portent principalement sur l'équipée de la duchesse en Normandie suite à l'arrestation des princes en janvier 1650. Cette équipée normande en janvier et février 1650 relève de l'idéal aristocratique. L'action de la duchesse s'oriente auprès des vassaux du duc de Longueville, et les mazarinades expriment alors une « guerre » des places entre les vassaux des Longueville et les armées du roi. Un espace géographique normand se dessine au cours de ces deux mois d'affrontement entre la duchesse de Longueville et le roi. Mais cet espace, enjeu des pouvoirs en place, devient aussi le lieu d'un questionnement sur la fidélité, celle due au duc contre celle due au roi. Toutefois une question demeure, la duchesse de Longueville est-elle un « personnage » normand ? Incarne-t-elle au même titre que le duc de Longueville, la Normandie ?

La duchesse de Longueville et la Normandie

Reçue avec tous les honneurs en 1648, ceux dus à la femme du gouverneur de la Province, elle pensa soulever la région lors de l'emprisonnement des princes. Sûre de son succès, Madame de Longueville, qui fut « la reine de Paris » lors des troubles de 1649⁶³¹ pensait trouver refuge et soutien dans le gouvernement de son mari. Face à ces foules en liesse à l'Hôtel de ville de Paris en 1649, du fait de la popularité de son mari en Normandie, elle dut s'attendre à une entrée tout aussi glorieuse. Or, l'attitude de Rouen, en 1650, fut de lui refuser de rester. Alors que lors de son entrée le duc de Longueville fut « suivy par le peuple avec acclamations »⁶³², ce que nous retrouvons aussi dans la *Retraite de Monsieur le duc de Longueville en son gouvernement*.

La duchesse de Longueville voulait se rendre en Normandie pour ameuter la noblesse tout acquise au duc et dénoncer au parlement l'arrestation arbitraire de son mari⁶³³. Les principales

⁶³⁰ Sur la duchesse de Longueville, voir les ouvrages de COUSIN, Victor, *La Jeunesse de madame de Longueville*, Paris, Didier, 1859, *Madame de Longueville pendant la Fronde*, Paris, Didier, 1867; LEBIGRE, *La duchesse de Longueville*, *op. cit.*, et LOGIÉ, Paul, « Un Episode de la Fronde en Normandie, La Duchesse de Longueville contre le roi », in *Cahiers de Léopold Delisle* publiés par la Société Parisienne d'Histoire et d'Archéologie Normandes, éd Jouve, Paris, tome I, fascicule 2, 1947, p. 95-126.

⁶³¹ LEBRIGRE, *La duchesse de Longueville*, *op. cit.*, p. 132-134.

⁶³² *Journal de ce qui s'est fait au Parlement de Rouen, en 1649*, B.n.F., ms. Fr. 18940, f. 52.

⁶³³ JOUANNA, *Le Devoir de révolte*, *op. cit.*, p. 108, « Dans la première moitié du XVII^e siècle encore, les

villes et places de la région étaient détenues par des obligés des Longueville, Pont-de-l'Arche⁶³⁴ grâce aux demandes de Condé, et Le Havre grâce au soutien des Condé pour le mariage entre Jean-Armand du Plessis, duc de Richelieu et gouverneur du Havre⁶³⁵, et Madame de Pons. Au vieux Palais de Rouen, le marquis de Beuvron, accueille la duchesse et ses « suivants », mais pour peu de temps, le parlement demeurant sourd à ses prières. Le parlement, assuré de la suppression du semestre ne souhaitait pas se compromettre. Elle partit alors pour Dieppe⁶³⁶. Mais elle dut fuir aussi. Quelques nobles de Normandie la soutinrent, mais il ne lui fut pas possible de créer une « faction normande » sous sa tutelle. La duchesse de Longueville a une image distincte de celle de son époux. Si le duc incarne la Normandie, et est suivi plus ou moins par la région, Madame de Longueville ne représente pas la région, elle entre hors du champ politique de la région. Elle ne semble pas être une figure normande. Une figure normande irait dans le sens où elle représenterait la région et dans le sens où elle y exercerait un rôle « politique », à l'instar de la princesse de Condé, partie en avril 1650 à Bordeaux.

A l'emprisonnement des princes de Condé et de Conti, ses frères, et du duc de Longueville son mari, les actions entamées par la duchesse de Longueville font d'elle « une princesse engagée, à la fois chef de guerre et chef de parti »⁶³⁷. Toutefois, son action porte surtout autour de la maison Condé. D'ailleurs les textes et manifestes émanant de la duchesse ou de sa « faction », ne font que mention de duc de Longueville son mari. Ils ont pour sujet le prince de Condé ou la duchesse elle-même en tant que membre de la famille Condé. Elle passera alors de l'illusion d'être un chef de parti dans la Normandie des Longueville à une activité politique pour les Condé comme l'a montré Sophie Vergne. Toutefois, son premier engagement se tourne vers la Normandie. Il y a une ambiguïté des textes relatifs à la Normandie et à la duchesse de Longueville. Y est défendu l'idéal aristocratique des vassaux,

révoltes nobiliaires commencèrent presque toujours par une sortie de la Cour soigneusement orchestrée, ou bien par une fuite, en cas de surveillance de la part du roi. Ce dernier cas pouvait être très bénéfique, d'ailleurs, pour la propagande que l'on souhaitait faire auprès de ses amis et fidèles ».

⁶³⁴ Le baron de Chambois en était le gouverneur, il rendit la ville au roi lors du voyage de la cour en Normandie.

⁶³⁵ Mazarin avait prévenu l'arrivée de la duchesse de Longueville au Havre en envoyant une lettre au duc de Richelieu, et une à sa femme, assurant de reconnaître leur mariage s'ils conservaient la ville au roi.

⁶³⁶ Dieppe dont le gouverneur était alors un des fidèles du duc de Longueville, Philippe de Montigny. Celui-ci rendra Dieppe à du Plessis-Bellièvre, envoyé par le roi pour s'assurer de cette ville.

⁶³⁷ VERGNES, Sophie, *Les Frondeuses. L'activité politique des femmes de l'aristocratie et ses représentations de 1643 à 1661*, thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Sophie Cassagnes-Brouquet et Joël Cornette, Université de Toulouse, 2012, p. 579 et suiv.

mais non pas pour la maison de Longueville. Malgré cette ambiguïté, les mazarinades de la défense des princes et de la duchesse intègrent un espace littéraire géographique normand.

La principale mazarinade associant la duchesse à la Normandie est la lettre de la duchesse de Longueville au roi. Elle y relate son expédition en Normandie au gré d'une énumération des places et des lieux normands qu'elle traverse. Commence alors une nouvelle cartographie normande. Dans sa lettre au roi, datée du 28 février 1650, la duchesse de Longueville situe son action et les actions entreprises par le cardinal Mazarin entre trois espaces normands : les villes-ports, soit Rouen, Dieppe et le Havre ; les campagnes-routes de Normandie ; et la Seine :

j'allay dans les terres de Monsieur mon mary, qui sont au pays de Caux & [...] le C. M. s'opiniastant à ma perte, envoya des gens de guerre sur le chemin qui est entre Roüen et Dieppe, fit observer tous les ports qui sont sur la coste depuis Dieppe, jusques au Havre, & tous les passages de la Riviere Seine, depuis le Havre jusques Roüen⁶³⁸.

Elle rappelle aussi par la position des côtes, que depuis Dieppe, elle aurait pu faire venir des vaisseaux étrangers : « j'aurois peu cependant demeurer sans crainte à Diepe [sic], ou la Citadelle & le fort commandent absolument ; ceux du pays & les estrangers, qui m'ofroient leur assistance »⁶³⁹. Face au cardinal Mazarin, c'est une lutte entre les possessions de l'ancien gouverneur Longueville, et les armées de Mazarin, et non celle du roi, que dénonce la duchesse :

Il ne l'aissa pas de d'espouiller Monsieur mon mary de son gouvernement, de remplir le vieux Palais de Suisses, de s'emparer de Granville, & de Cherbourg, de prendre le Pont de l'Arche, de se saisir du Chasteau de Caen, de s'asseurer de la Citadelle du Havre, mettant dans ces lieux de ses creatures, & presque en un moment se rendant maistre de la plus importante Province de vostre Royaume⁶⁴⁰.

Ces mêmes événements se lisent dans l'organe de la cour, la *Gazette*, relatant la *Réduction au service du Roy des places de Danvilliers dans le Luxembourg & du Pont-de l'Arche en Normandie*. Cette *Gazette* est du 12 février 1650. On y lit la reddition de Chamboy, traitée comme un retour au devoir, la reprise du château de Rouen, dit Vieil-Palais, ainsi que la

⁶³⁸ *Lettre de Madame la duchesse de Longueville au Roy, op. cit.*, [1950], p. 7.

⁶³⁹ *Ibid.*, p. 6.

⁶⁴⁰ *Ibid.*, p. 6

reprise de la ville de Dieppe, et la reddition du sieur de la Croisette, remettant le château de Caen au roi. La *Gazette* se termine ainsi : « Ainsi, voilà quatre places, le Pont-de-l'Arche, le Vieil Palais, Dieppe & Caen regagnées par le Roy depuis son entrée en la Normandie »⁶⁴¹. Il est bien question de victoire et reconquête royale. Quelques jours plus tard ce sera *Les particularitez de la reduction des places de Danvillers & de Dieppe au service du Roy*, datée du 16 février 1650. La lettre de la duchesse de Longueville au roi en est donc une « réponse ». Dans les écrits entre la duchesse de Longueville et le roi se lit une géographie de la rébellion de la duchesse de Longueville et l'obligation pour le roi de reconquérir les places⁶⁴². De cette cartographie normande se dessine la question de la fidélité des gouverneurs des places : celle de la tension entre la fidélité due au roi et la fidélité accordée au duc ou à la duchesse de Longueville.

Cartographie des fidélités

La géographie normande fixée dans les textes de 1650 fait apparaître une polémique autour de la fidélité et du devoir envers le roi. Les numéros de la *Gazette* n'écrivent pas seulement les reconquêtes royales, ils s'attachent aussi à écrire le devoir et la fidélité dus au roi. La *Gazette* relate que Chamboy, alors gouverneur de Pont-de-l'Arche :

se trouvoit assez fort pour les garder [le château et la ville] avant l'approche de sa Majesté, mais il ne l'eut pas plustost veue & considéré le peril où il se mettoit en resistant à son Prince, que rentrant en une partie de son devoir, il

⁶⁴¹ *La Réduction au service du Roy des places de Danvillers dans le Luxembourg & du Pont de l'Arche en Normandie, op. cit.*, [3056], p. 232.

⁶⁴² *Declaration du Roy, par laquelle sa Majesté declare la Duchesse de Longueville, le Duc de Bouillon, Mareschal de Turenne, & Prince de Marcillac, criminels de Leze-Majesté, Ensemble tous ceux qui leur adherent, favorisent & assistent* (Verifiée à Rouen en Parlement, le 24 May mil six cens cinquante), Rouen chez David du Petit Val & Jean Viret, 1650, [909]. La déclaration royale date du 9 mai 1650. Rappelant les diverses tentatives pour le parti des princes suite à leur arrestation, cette déclaration revient sur l'itinéraire de la duchesse : « Comme en mesme temps la duchesse de Longueville se seroit aussi retirée en Normandie, pour y unir ses Partisans, les porter à des resolutions contre nostre service & le repos de l'Estat, s'asseurer de Pontdelarche [sic], du vieil Palais de Roüen, du Chasteau de Caen, de Dieppe, de Cherbourg & de Graville, n'ayant rien oublié aussi pour mettre la garnison du Havre dans sa dépendance & y pouvoir entrer : Auroit desesché la Sauvetat à M^rArchiduc dès le mesme jour de son arrivée à Dieppe, pour rechercher la protection d'Espagne, le convier à faire un traité, & cependant luy demander des vaisseaux, des hommes et de l'argent, pour re pouvoir nous resister dans Dieppe. Ce qui nous auroit obligé de nous transporté dans nostre province de Normandie, pour prévenir le mal que ladite Duchesse de Longueville projettoit d'y faire, Dieu ayant si heureusement conduit nos bons desseins, que les Capitaines desdites Places les auroient remises aussi-tost entre nos mains : Et nos habitans de la ville de Dieppe demeurans dans l'ancienne fidelité & obeissance qu'ils ont toujours eu pour les Roys nos predecesseurs et pour nous, auroient aussi-tost sous les ordres du sieur de Plessis-Belliere, que nous avions envoyé pour les commander, investy le Chasteau de Dieppe & contraint ladite Duchesse de Longueville de se retirer ».

l'envoya supplier de trouver bon qu'il les garda pour son service⁶⁴³.

Et en parallèle, il fit savoir à son Eminence « qu'il avoit eu ordre de la duchesse de Longueville de rendre la place au Roy »⁶⁴⁴. L'action de Chamboy se situe entre le devoir dû envers le roi, et les instructions du « grand » dont on est le fidèle.

Cette question du devoir envers le roi, car il est alors question des armées du roi et non des armées de Mazarin, que doivent Chamboy, Montigny et La Croisette, est débattue dans l'*Apologie particulière pour Monsieur le duc de Longueville*, ainsi que dans les deux textes qui lui font réponse⁶⁴⁵. Ces prises des places de gouvernement de Normandie par le roi et l'attitude de leur gouverneur, selon qu'il soit fidèle au roi ou à la duchesse, posent la question de l'ancien idéal féodal et aristocratique. Par le réseau de clientèle de son époux et les diverses manœuvres faites par la famille Condé pour s'approprier la place du Havre, la duchesse pensait trouver une protection et un appui dans la province. La province pouvait alors servir de limite naturelle à l'autorité du roi⁶⁴⁶. Toutefois, cet épisode prend place en pleine tension du lien de fidélité : tension entre la fidélité due au « Grand » et celle due au roi. Face au conflit entre la loyauté au grand et la loyauté au roi, « le sentiment de la prééminence de la loyauté due au roi se renforça au XVII^e siècle »⁶⁴⁷. Ainsi les gouverneurs des places de Normandie sont certes les clients du duc de Longueville, mais une fois celui-ci emprisonné, le pouvoir des charges dans la province revenait aux mains du roi. C'est cette question de la reddition des places au service du roi, et donc de la loyauté envers le roi supplantant celle envers le duc qui est dénoncée dans l'*Apologie particulière pour Monsieur le duc de Longueville*. Ce conflit sur la loyauté sera repris par les deux textes corollaires de l'*Apologie particulière pour Monsieur le duc de Longueville*, où cette fois les auteurs justifieront la loyauté au roi.

⁶⁴³ *La Réduction au service du Roy des places de Danvilliers dans le Luxembourg & du Pont de l'Arche en Normandie, op. cit.*, [3056], p. 224.

⁶⁴⁴ *Ibid.*, p. 225.

⁶⁴⁵ *Apologie particulière pour Monsieur le duc de Longueville, op. cit.*, [119] ; *Desadveu du libelle intitulé, Apologie particuliere pour Monsieur le Duc de Longueville, op. cit.*, [1053], et *Responce à une lettre escrite de Rouen, sur un libelle intitulé, Apologie particuliere pour Monsieur le Duc de Longueville, op. cit.*, [3355].

⁶⁴⁶ JOUANNA, *Le Devoir de révolte, op. cit.*, p. 34-39. « Le prestige d'une grande maison dans une province était une limite « naturelle », inscrite dans un ordre des choses largement accepté, à l'autorité royale », p. 35.

⁶⁴⁷ *Ibid.*, p. 78.

L'auteur de l'*Apologie*, voulant justifier les attitudes de Longueville, le défend contre l'accusation d'avoir mis ses dépendants dans les places fortes, opposant alors la faveur au devoir :

Enfin on a tort de dire que Monsieur le Duc de Longueville eût mis les places les plus considerables de son Gouvernement entre les mains de ses dépendants ; car il a bien paru par l'événement, que la plupart de ceux qu'il avoit mis dedans avoyent tousjours beaucoup plus dépendu de la faveur que de leur devoir⁶⁴⁸.

L'auteur les accuse de ne pas avoir suivi leur devoir, car dépendants du duc de Longueville, ils n'auraient pas dû abandonner les places. L'auteur excuse Chamboy qui agit « par les ordres du Roy & d'une Princesse », mais dénonce les manœuvres de Beuvron et de Matignon, et accuse définitivement La Croisette et Montigny :

Mais venons à ceux qui devroyent estre les plus dépendants du Duc & qui ont esté non seulement indépendants, mais ennemis pour ne pas dire tout à fait traistres. Chacun sçait que la Croisette de pauvre Gentilhomme qu'il estoit est devenu fort riche par les bien-faits de ce Prince⁶⁴⁹.

Ils sont blâmés pour avoir rendu les places aux « Favoris ». L'auteur ne reconnaît ni les ministres ni les favoris, et encore moins Mazarin. Ces redditions, dénoncées parce qu'elles se font à leur avantage, paraissent ignobles puisqu'elles intègrent le champ du pouvoir des favoris. C'est donc le système ministériel représenté par les favoris qui est dénoncé, contre la fidélité du devoir qui est due au duc. Les propos de l'auteur, centrés sur l'ingratitude des dépendants de Longueville et leur manque de devoir, voire leur trahison, vont créer une polémique. Cette accusation contre les « dépendants » de Longueville sera défendue dans le *Des-Adveu du libelle Intitulé, Apologie particuliere pour monsieur le duc de Longueville*. L'auteur de ce texte critique l'argumentation de l'auteur de l'*Apologie*. L'auteur du désaveu rappelle à propos de Matignon qu'il « a l'honneur de luy estre parent », quant à Monsieur de Beuvron, il « a receu Madame la duchesse de Longueville dans sa maison, autant de temps qu'il luy a plû d'y demeurer, Elle en est sortie quand elle l'a voulu »⁶⁵⁰. L'auteur défend ensuite La Croisette et Montigny, en comparant leur action avec celle de Chamboy. Pour ce dernier, la duchesse de Longueville :

⁶⁴⁸ *Apologie particuliere pour Monsieur le duc de Longueville, op. cit.*, [119], p. 78-79.

⁶⁴⁹ *Ibid.*, p. 81.

⁶⁵⁰ *Des-Adveu du libelle Intitulé, Apologie particuliere pour monsieur le duc de Longueville, op. cit.*, [1053], p. 5.

commanda au sieur de Chambois de ne faire aucune resistance dans le Pont de l'Arche, ordre qu'elle donna aussi pour les deux autres places [Roüen et Dieppe]. [...] Quant aux sieurs de la Croizette & de Montigny, je demanderois volontiers à ce Gentilhomme Breton, qu'elle difference il met entre leur action, d'avoir rendu Dieppe, & Caen au Roy, & celle du sieur de Chambois lorsqu'il a rendu le Pont de l'Arche ? je n'accuse point le sieur de Chambois, que je tiens pour homme d'honneur, ayant beaucoup de cœur & d'affection pour son Maistre⁶⁵¹.

La *Responce à une lettre escrete de Rouen*, à propos de l'*Apologie* du duc de Longueville reprendra point par point les accusations dirigées contre les domestiques de Longueville, afin de défendre une fois encore ces derniers. Ces deux textes rappellent que c'est au roi que les places furent remises. Du fait des accusations portées contre eux dans l'*Apologie*, l'auteur de la *Response* conclura son texte de manière édifiante : « ces rencontres font voir que personne ne se peut dire exempt de calomnies, & me font faire reflection sur ce que nous avons souvent dit, que le service des Grands est dangereux »⁶⁵². Les gouverneurs des places normandes sont au cœur du conflit de la question de la loyauté. Leur attitude lors de la venue du roi, marquant une inclination et une soumission à l'autorité royale sera remise en cause. L'écriture de la question de leur loyauté marque la tension entre la fidélité due au grand seigneur et celle due au roi. C'est l'idéal aristocratique qui est remis en cause, qui est au cœur du discours agonique. D'une part du fait du devoir non respecté par les gouverneurs des places « nourris » par le duc de Longueville qui s'inclinent devant les favoris. La fidélité au roi n'est en soi pas remise en cause, les auteurs préférant accuser cette fidélité donnée aux favoris et à Mazarin. D'autre part cet idéal est dénoncé, car il est perçu comme « dangereux », mieux vaut être fidèle au roi.

Cette géographie normande spécifique aux places fortes, et à Rouen, se suit relativement bien grâce aux détails sur les lieux donnés dans les textes. Les nouvelles « de Rouen » offrent le détail de ce qui se passe en Normandie, en 1649, mais aussi en 1650. Une géographie-politique de la Normandie se met en place, à laquelle correspond un espace littéraire en accord avec les événements de la Fronde. De l'action militaire à la représentation de la ville et de la province, tout un processus encomiastique est à l'œuvre ; principalement autour du duc de Longueville, le gouverneur de la région. Le texte à sujet normand devient le lieu de

⁶⁵¹ *Ibid.*, p. 6.

⁶⁵² *Responce à une lettre escrete de Rouen, sur un libelle intitulé, Apologie particuliere pour Monsieur le Duc de Longueville, op. cit.*, [3355], p. 9.

l'épидictique ducale, pour une représentation renouvelée de la Normandie, où la ville tout autant que la région, deviennent l'enjeu des pouvoirs.

2. La Normandie à la recherche d'un âge d'or

Quelques mazarinades normandes présentent le lieu normand sous l'angle d'un paysage. L'accent est alors mis sur l'image d'une nature luxuriante et abondante mais dévastée par l'intrusion de l'Histoire. Ce paysage normand se déploie sur une dichotomie passé-présent, faisant appel à la réminiscence du lieu d'un âge d'or. Il y a une description stéréotypée de la Normandie, une « vision myope » du paysage et de la nature⁶⁵³. Ce n'est pas une description au sens strict de la Normandie, mais une évocation de lieux, de ce qu'elle peut être, de ce qu'elle fut. Si certains auteurs normands du XVII^e siècle ont fait partager par leurs poésies les beautés et richesses de la province⁶⁵⁴, les mazarinades à sujets normands ne sont les témoins que d'une nature dévastée, désolée par les ravages de la guerre et des impôts. Les allusions à la province en dressent un tableau noir, d'un âge d'or révolu, qui ne sera reconquis qu'à la fin de la Fronde. La ville du Havre symbolise quant à elle le *locus terribilis*, puisqu'elle est ville mazarine.

a. La Normandie figure d'un *locus amoenus*

Le topos du *locus amoenus* met en œuvre la permanence d'un idéal, en brochant un tableau de la vie champêtre à l'abri ou en dehors des maux du temps. Mais la menace du monde extérieur, et surtout de la soldatesque et des impôts, existe. Loin d'un monde où la nature souveraine impose sa loi aux hommes, les mazarinades normandes font leur place aux malheurs subis par la Normandie, dont les méfaits de la guerre et des impôts. Une dichotomie passé-présent signale un autre rapport au lieu, cette utopie vécue ne se réalise plus dans le présent. La réalité immédiate place la région dans une ère des maux et l'oppose à la conscience de sa richesse possible. Selon Alain Hugon, « Pour comprendre les traits propres

⁶⁵³ Pour reprendre l'expression de MOURGUES, Odette de, *O Muse, fuyante proie ... Essai sur la poésie de La Fontaine*, Paris : José Corti, 1962, p. 16-17 « La vision des Libertins est au contraire une vision myope. Pour eux la nature se présente comme une succession de tableaux dont l'intérêt réside dans certains détails précis ».

⁶⁵⁴ Voir à ce propos, BAILBE, Jacques, « Demeures et sites chez quelques écrivains de Basse-Normandie au XVII^e siècle », in *Le Paysage Normand dans la littérature et dans l'art*, Paris : P.U.F., Publications de l'université de Rouen, 1980, pp. 45-56.

des protestations normandes, il faut insister sur la conscience aigüe qu'ont les contemporains de la richesse de leur province »⁶⁵⁵ car les mouvements de contestation en Normandie sont principalement issus de l'incurie fiscale. Face à cette conscience de la richesse de la région, les auteurs de mazarinades normandes dessinent un portrait de la région dévastée par l'incurie fiscale.

Cette conscience de la richesse de la province, lieu agréable et fécond aux besoins des hommes est présentée de longue date dans les textes où figure une description de la province. Depuis le XVI^e siècle, un nombre croissant de ce type de textes, appartenant soit aux itinéraires et descriptions du royaume, soit aux guides de voyage, dressent un tableau des provinces. Parmi les textes où figure des descriptions des provinces françaises, dont la Normandie, nous pouvons évoquer *La guide des chemins de France* de Charles Estienne (1552), ou encore le *Voyage de France, dressé pour la commodité tant des Français que des étrangers* du P. Claude de Varennes (1639), tout comme l'œuvre du géographe d'Avity⁶⁵⁶. Ces œuvres permettent d'appréhender la notion de province et de géographie régionale. Les traditions descriptives comportent alors plusieurs rubriques : les limites de la province, les origines du nom, les villes, les cours d'eau, les coutumes et les caractères des habitants⁶⁵⁷. Ce sont ces traditions descriptives que l'on retrouve dans des œuvres locales antérieures de quelques années seulement à la Fronde. C'est le cas de Du Moulin dans l'*Histoire générale de Normandie* tout comme d'Anneville dans son *Inventaire de l'histoire de la Normandie*. Anneville débute son ouvrage par une « sommaire description de la Normandie » :

Dans ces bornes [les frontières de la Normandie] est comprise la plus belle & la meilleure Province de France, & à qui l'Espagne n'a point de Royaume qu'elle puisse comparer. Son Ciel est doux & tempéré, son sol heureux & fécond de toutes les choses nécessaires à la subsistance & aux delices de ses habitants. La nature n'y a rien fait d'inutile, Et si en quelque part elle s'est moins efforcée, le travail & l'industrie des hommes a réparé ce manquement. Ses campagnes luy donnent des bleds en si grande abondance, qu'apres en avoir remply ses greniers, il luy en reste assez pour secourir la faim des étrangers. [...] Que si sa partie plus Septentrionale ne porte point de vin, l'autre en produit suffisamment pour toutes les deux⁶⁵⁸.

⁶⁵⁵ HUGON, « Existe-t-il une Fronde normande ? », *op. cit.*, p. 235

⁶⁵⁶ AVITY, *Le Monde ou la description générale de ses quatre parties*, *op. cit.*

⁶⁵⁷ BROU, Numa, *La géographie de la Renaissance (1420-1620)*, Paris : Bibliothèque nationale, 1980.

⁶⁵⁸ ANNEVILLE, *Inventaire de l'histoire de Normandie*, *op. cit.*, pièce liminaire non paginée.

S'en suit la production de cidre et de fruits, la végétation (forêts, bosquets) offrant un bel aspect à la région mais étant aussi un lieu propice à la construction. Il représente les bienfaits de l'eau : « Et l'Océan qui la baigne par toute la longueur du lieu de ses costes y fait quantité de beaux Havres, qui sont autant de sources secondes de sa Richesse », du fait du commerce qui s'opère dans les ports. Les villes « y sont en grand nombre, belles, riches, populeuses, Rouen sa capitale se peut dire la première du Royaume » après Paris. Quant à Caen, si la ville le cède à Rouen, elle ne le cède qu'à peu d'autres. Il y évoque ensuite la multitude de châteaux qui « servent de forteresse en la guerre ». La fin de la description montre la Normandie plongée dans « la misère ». Déjà Du Moulin dressait cette géographie et présentait cette description de la richesse, des richesses de la province. Son « Discours de la Normandie », pièce liminaire à son *Histoire générale de la Normandie*, est une apologie de la région. Il la représente lui aussi comme un lieu idéal, en lui offrant un cadre idyllique, en harmonie avec la nature. Il la représente aussi comme un lieu d'abondance par la nature généreuse qui s'offre autour de ses villes. De même, lors de l'entrée officielle de la duchesse de Longueville en Normandie en 1648, à Caen, un de ses portraits sur la façade de l'hôtel de ville la représentait en robe rouge parsemée de léopards héraldiques, le blason de la province, avec à ses pieds une corne d'abondance symbolisant la fertilité de la Normandie⁶⁵⁹. Cette conscience de la richesse de la région dont les contemporains font preuve à l'égard de la duchesse de Longueville n'est pas usurpée et existe depuis longtemps.

Cette conscience de la richesse de la province s'écrit aussi dans les mazarinades normandes en offrant un tableau de la province. Toutefois, le décor régional que proposent ces mazarinades n'est plus en adéquation avec les descriptions présentées. Le paysage normand n'est pas décrit, il est évoqué. Ce n'est alors plus un lieu agréable, idyllique qui s'écrit, mais le lieu d'une désolation, un *locus terribilis* créé par la guerre et les impôts. Cette rupture de la région arcadique est engendrée par l'Histoire⁶⁶⁰. Il y a une coïncidence temporelle entre l'espace normand et l'Histoire. Celle-ci influençant celui-là. Dès lors, les prises de positions

⁶⁵⁹ LEBIGRE, *La duchesse de Longueville, op. cit.*, p. 110, et *Dessein des tableaux elevez sur les portes, à l'heureuse entree de madame la duchesse de Longueville en la ville de Caen le vingtiesme may 1648, Présenté à son Altesse*, Caen, Minhel Yvon, s. d. [1648].

⁶⁶⁰ C'est dans sa relation ou non relation à l'histoire que peut s'appréhender le lieu idéal. LAVOCAT Françoise, *Arcadies malheureuses. Aux origines du roman moderne*, Paris : Honoré Champion, 1998, principalement le dernier chapitre de son ouvrage « Le divorce de l'Arcadie et de l'Histoire ».

face aux princes, que ce soit face au duc de Longueville ou au roi, ainsi que les prises de position face aux événements politiques contemporains sont indissociables du mode de représentation de la région. Ainsi il ne s'agit pas seulement de faire appel à un thème démagogique autour de la paix et du soulagement des peuples⁶⁶¹. La représentation de la région et de sa misère est un choix du référent (auteur, ou énonciateur) pour faire l'éloge ou le blâme de l'Histoire. Indissociable de l'Histoire, la représentation de la province dans les mazarinades à sujet normand offre une image codifiée de la réalité historique : une région riche dont les événements marquent l'existence, mettant en valeur les grands hommes, surtout le duc de Longueville, son bon gouverneur.

b. Une région dévastée

C'est donc l'image d'un âge d'or alors révolu en raison de la misère, des impôts et de la guerre qui se présente pour la « plus belle des provinces »⁶⁶². L'exorde de *La Fureur des Normans* met l'accent sur cette rupture avec un âge d'or normand :

Nostre Province desolée qui donnoit autrefois de l'envie aux plus florissans Royaume, nos Villes desertes & destruites qui portoient leur gloire avec leurs murailles jusques dans les Cieux [...] sont de puissans motifs pour reveiller en nos cœurs une juste fureur, qui chasse la misere de nos maisons, la tyrannie de nostre pays⁶⁶³.

Le dialogue entre la Normandie et le duc de Longueville faisant suite à ce libelle met en scène une prosopopée de la Normandie déplorant cet état de la province dans un entre-deux historique symbolisé par le purgatoire :

Helas nous avons jusques à present donné tout ce qui nous pouvoit conserver la vie, à ceux [les mazarinistes, les partisans] qui ne vivoient que pour nous faire mourir, mais nous tascherons d'assurer nostre vie aupres de leurs tombeaux, & de renverser leurs desseins pernicious, quoy qu'ils taschent de les couronner de la Couronne Royale ; & nous esperons de voir ces cruels en Enfer, qui en nous ravissant nos richesses ont mis dans nostre riche Province le Purgatoire⁶⁶⁴.

⁶⁶¹ CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 1, p. 315 -319. Selon lui, le bonheur procuré par la paix est un thème démagogique de ce qu'il nomme « la guerre psychologique ».

⁶⁶² *Remercement des Normans à son Altesse de Longueville pour la paix*, op. cit., [3281], p. 3.

⁶⁶³ *La Fureur des Normans contre les mazarinistes*, op. cit., [1460], p. 3.

⁶⁶⁴ *Ibid.*, p. 10.

De la richesse passée, les exactions des partisans ont mené la province dans un état d'attente. La Normandie se représente en état de souffrance, précédant la vision béatifique que seule la mise au tombeau des partisans pourra assurer. La discordance entre la richesse de la province et son état se retrouve dans l'*Apologie des Normans*. « Nostre Prouince la plus abondante de la France ne se soustient non plus que les autres »⁶⁶⁵ déclarent les Normands, et de poursuivre par une description de la misère dans la région :

Ce Chef de l'iniquité, que Salomon vit assis dessus le Throsne de la Iustice ; ces Arc-boutans de sa caballe, ces Antropofages des Normands, les Intendants de l'injustice en nostre Prouince qui par les ordres des Tyrans, ont entrepris nostre ruïne, nous ont fait leur proye ; ils ont rendu nos campagnes desertes & la face de la terre hideuse, ils ont desesperé nos peuples & plusieurs fois reduits à la reuolte, si la prudence des gens de bien ne les eust arrestez⁶⁶⁶.

A la suite de la misère qui s'abat sur la région, l'auteur continue son exposition de l'état pitoyable où se trouve la Normandie en dénonçant la misère à laquelle est réduit le peuple, n'ayant même pas un lit pour se coucher :

les cruautéz n'y sont point si frequentes mesme contre leurs ennemis [chez les Barbares et les Turcs] , il n'y a point chez eux de miserable, à qui on ne permette au moins d'auoir vn lict pour se coucher, la plupart de nos peuples à peine ozent-ils auoir seulement de la paille, quelle horreur d'estre pires que les bestes⁶⁶⁷ !

En dénonçant l'ensemble du système financier, dont Mazarin est le représentant, ceci permet de dénoncer un état de misère.

Cela mène à une présentation de la province normande comme un lieu dévasté et déserté du fait des pratiques des intendants. La Normandie est devenue un lieu terrible où l'on ne peut plus vivre, un *locus terribilis*, au point que les peuples doivent la quitter. C'est le résultat du vol des deniers du royaume effectué par Mazarin, qui a « mis à une mandicité la France, & principalement la Prouince de Normandie : les habitans d'icelle ayant pour ce suiet quitté ladicte prouince, & reduict à la besace⁶⁶⁸, & à vne mandicité deplorabile »⁶⁶⁹. La Normandie

⁶⁶⁵ *Apologie des Normans au Roy, op. cit.*, [113], p. 8.

⁶⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁶⁸ FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire Universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes ...*, Sur l'imprimé, A la Haye et à Rotterdam, chez Arnout & Reinier Leers, 1690 « On dit d'un homme ruiné qu'il est réduit à la besace ».

⁶⁶⁹ *Recit veritable de ce qui fut dict à l'arrivée de messieurs les deputez du Parlement de Normandie, op. cit.*,

n'est pas un espace préservé de la violence de l'Histoire, ici celle de la fiscalité qui s'abat sur la région. Elle subit elle aussi cette violence, et étant la « première des provinces »⁶⁷⁰, la chute n'en est que plus remarquable. Cette dénonciation de la misère provoquée par les impôts est évoquée aussi par les marins pêcheurs des *Maltotiers ou les pêcheurs en eau trouble* :

Et si ces faineans, se font rien,
Y ne pesquent rien que pistoles
Dans le reflux des Monopoles ;
Sans engendrer du cal en main
Pendant que je maurons de faim⁶⁷¹.

Les intendants y sont dénoncés comme des envahisseurs et des destructeurs de la Normandie.

Un autre personnel représente une invasion barbare dans la région, celui de la soldatesque. Une autre rupture apparaît créant une fraction entre la vie champêtre sous le signe de la félicité et les bruits de la guerre. Cette rupture paraît dans un contexte pastoral dans la *Lettre de Monsieur d'Avremesnil Chef de la Noblesse de Caux en Normandie, envoyée à Monseigneur le Duc De Longueville* :

L'arrivée de ces troupes aux lieux dessusdits causerent pour la joye que l'on en avoit, que les murailles de mon logis ne retentissoient que le Canon, pour l'envie qu'a ce peuple d'exclure, ou exterminer le commun Enemy de la France, & du repos public.

Les personnes que vous sçavez trouvent estrange d'avoir perdu l'armonie ordinaire de leurs Pasteurs, de leurs Flageollets & Chansons rustiques ; & ne sont pas si consolés (n'ayant pas les esprits martiaux) d'entendre les Trompettes & Tambours⁶⁷².

L'auteur évoque ici l'arrivée de six mille hommes descendus aux ports de Dieppe, Saint-Valéry et Le Havre. La rupture s'actualise entre le son des flageolets et le son des canons. L'auteur oppose alors deux états : la vie paisible et un état martial. Cette opposition reflète l'opposition entre la Normandie en paix et la Normandie en guerre. L'arrivée de la soldatesque est vécue comme une crainte en raison des méfaits qu'elle engendre. Le comte d'Harcourt en 1649, nommé gouverneur à la place de Longueville, était en tant qu'envoyé de

[3002], p. 6.

⁶⁷⁰ *Harangue de Monseigneur l'archevesque de Rouen primat de Normandie, faite au roy en sa reception à Gaillon, Et receuillie par quelqu'un des assistants, Amateur de la Royauté & de la province. Le 20 de février 1650*, s. l., [1650], [1550], p. 1.

⁶⁷¹ *Les Maltotiers ou les pescheurs en eau trouble, op. cit.*, [2344], p. 5.

⁶⁷² *Lettre de Monsieur d'Avremesnil Chef de la Noblesse de Caux en Normandie, op. cit.*, [1974], p. 6.

la cour prêt à venir avec ses troupes. Le parlement justifie alors son refus de recevoir le comte, qu'il a préféré :

plustost que d'émouvoir par cette execution presente, de mauvaises humeurs prestes à paroistre dans vos Peuples, alarmez par les bruits qui avoient esté semez de garnisons ; qui leur venoient en suite dudit sieur Comte d'Harcourt : & des apprehensions qu'ils avoient par ces exemples, des mauvais traitemens & violences qu'ils avoient souffertes il y avoit peu de temps, par des gens de guerre qui avoient esté logez en ses faux-bourgs⁶⁷³.

Cette violence militaire marquant la rupture de la félicité, se lit aussi dans la *Requete du curé de forest au Vexin normand*, où sont détaillés les méfaits des soldats, « Qui pour nous faire plus grand tort / Aux champs & dans nos clos fauchent nos moissons vertes » ; « On bat, on brise, on brûle tout, / On tûe agneaux, cochons, veaux, vaches & volailles » et de surcroît, tout cela coûte :

Enfin FOREST est aux abois
[...]
Car des meubles pris & brûlez,
De tant d'argent fourny par-dessus la dépense,
De tant de biens qu'on a pillez,
Deux fois trois mille franc ne sont la recompense⁶⁷⁴.

L'arrivée des soldats impose donc une intrusion violente dans la région. Le ravage des champs, les pillages et les brûleries sont le corollaire du logement des gens de guerre. Les mazarinades normandes ne se contentent pas de dénoncer cette intrusion, elles témoignent aussi de son refus. Ainsi le texte de *L'Union de la Province de Normandie* fait état du désespoir de la région et justifie son refus de recevoir le roi par la présence de Mazarin :

Sire, vostre pauvre peuple de Normandie, qui a porté tant d'impost & de subsides depuis tant d'années pour subvenir aux necessitez de vostre Estat, a esté ravy de joye quand il a appris que vostre Majesté avoit dessein de s'acheminer en cette Province, sous l'esperance qu'il avoit de posseder quelques jours vostre sacrée Personne, & que luy faisant voir à l'œil ses miseres publiques, elle y apporterait quelque sorte de remede. Mais, Sire, quand elle a appris par mesme moyen que le Cardinal Mazarin estoit encore à vostre suite, sous la qualité de premier & principal Ministre, elle s'est escriée, *usquequo Domine irasceris in fimen*, on a crié, *sauve, sauve, tout est perdu* : & apres un examen mur & sérieux , & pezé au poids du Sanctuaire,

⁶⁷³ *Lettre de Messieurs du Parlement de Normandie au Roy, Touchant le refus de recevoir Monsieur le Comte d'Harcourt, op. cit.*, [1968], p. 4-5.

⁶⁷⁴ *Requete du curé de Forest, au Vexin Normand, op. cit.*, p. 2-4.

on a bien veu que par une suite necessaire, ce lieu devoit servir de théâtre de la guerre, pour affliger le commun & le particulier⁶⁷⁵.

L'intrusion de l'Histoire, manifestée par les gens de guerre mène à la misère. Il y a une prise en compte immédiate de l'Histoire. L'écriture de l'événement normand, entre autre celui de l'entrée en rébellion, est en lien avec une écriture d'une Normandie et implique une représentation spécifique de celle-ci. La Normandie de la Fronde s'écrit par la déploration de son état pitoyable suite aux manœuvres des financiers et aux désolations provoquées par les soldats. Ce refus de l'intrusion violente de l'Histoire par le refus de recevoir Mazarin, et donc les armées qui le suivent en 1652, se fait pour préserver la province.

Cette représentation d'un espace arcadique normand bouleversé par les « mazarins » et les gens de guerre ne perçoit sa tranquillité et sa prospérité que sous la protection du duc de Longueville, comme le chanteront les palinods de 1652, ou sous la protection du roi. Deux images de la paix retrouvée dans la région se développent. D'une part, l'astre royal place la Normandie sous les auspices de la justice et de la concorde :

Cela se void maintenant dans la Province de Normandie, où sa Majesté n'est pas plustost arrivée que comme l'Astre du jour, elle remplit les esprits de joye & d'esperance, console les affligez, soustient les chancelans & affermit ceux qui sont debout. Elle calme l'orage qui sembloit menacer ce païs, elle escarte incontinent toutes les apparences de brouillerie, & dissipe en un moment tout ce qui sembloit se preparer au trouble où à la desobeissance, de sorte que par le seul aspect de son visage, elle a remis le calme & la tranquillité par tout son Estat⁶⁷⁶.

D'autre part, c'est le duc de Longueville qui sera loué pour la paix retrouvée en 1649⁶⁷⁷ ainsi qu'en 1652. Cet espace arcadique est retrouvé sous le gouvernement du duc, marquant une rupture de l'espace avec les événements de Paris en 1652. Celui-ci a su tenir la guerre éloignée de la Normandie :

Deça delà tous les biens on ravage,
Ce n'est que feu, que meurtre, que carnage,
Et les soldats osent ensanglanter
Les saints Autels, que leur fureur atterre,
Quand le bon-heur vient doucement flater

⁶⁷⁵ *L'Union de la Province de Normandie Avec Mrs les Princes*, op. cit., [3909], p. 8-9.

⁶⁷⁶ *L'Hercule triomphant ou les heureux succès de Sa Majesté en son voyage de Normandie*, op. cit., [1626], p. 1.

⁶⁷⁷ *Remercement des Normans à son Altesse de Longueville pour la paix*, op. cit., [3281]; et *Harangue de Messieurs les deputez du Parlement de Rouen faite à monseigneur le duc de Longueville*, op. cit., [1549].

La Normandie en paix durant la guerre
 Icy Themis en sa pleine puissance
 Voit l'équité gouverner sa balance,
 Le Clergé gouste un repos gracieux,
 Le pauvre à peine y connoist l'indigence,
 Le Noble y passe un temps délicieux :
 Le paysan n'y souffre aucun dommage,
 Et le Bourgeois regalant son ménage,
 Va sur les eaux boire, rire & chanter,
 Joignant aux voix le Luth & la Quiterre,
 Et ce bon-heur oblige de vanter
 La Normandie en paix durant la guerre⁶⁷⁸.

En 1652, les Palinods et la *Muse Normande*⁶⁷⁹ chantent les réjouissances de la région et la sérénité retrouvée. Les mazarinades normandes énoncent la recherche d'une reconquête de l'ancienne splendeur de la province, une reconquête qui doit se faire face à l'injustice, la barbarie et la tyrannie. La description de la Normandie dévastée permet de créer un mouvement de l'âge d'or à la décadence légitimant l'action normande. La dénonciation des intendants, de leurs mœurs et pratiques⁶⁸⁰ par la description de la Normandie dévastée incarne le rejet d'une « caste nouvelle ». C'est cette rupture, ce mouvement qui autoriserait les Normands à se soulever contre une forme d'organisation politique, marquant l'opposition entre le modèle ducal et le pouvoir ministériel. C'est une forme de contrainte que le pouvoir exerce sur eux. A l'opposé, l'association du thème arcadique sous le patronage du duc de Longueville fait de celui-ci le protecteur de la province, et relève d'un idéal régional tourné vers le Grand.

c. Le Havre : imaginaire d'un *locus terribilis*

Au XVII^e siècle, Le Havre est une place militaire stratégique, c'est un des points de rassemblement de la flotte française. La ville va avoir un rôle de défense réaffirmé sur les ordres du cardinal de Richelieu (alors gouverneur de la ville), un arsenal sera aménagé, les

⁶⁷⁸ *Recueil des œuvres qui ont remporté les prix sur le Puy de l'immaculée Conception de la Vierge, en l'an 1652. Présentées à son Altesse de Longueville, Prince du Puy, pour la seconde fois*, Rouen : David du Petit Val, 1652, p. 10-11.

⁶⁷⁹ FERRAND, *La Muse Normande, op. cit.*, t. III, p. 289 « Sur le départ de la soudrille des faux-bourgs de Rouen », p. 293 « Bourdigade de Paris », chantant le cidre et le vin coulant à flot, et p. 296 « Sur les mouvements de la Guerre de Paris » sur la ligne *Roüen en jouais et Paris en tristesse*, dont l'envoi au prince est adressé au duc de Longueville.

⁶⁸⁰ *Les Maltotiers ou les pescheurs en eau trouble, op. cit.*, [2344].

remparts renforcés, et une forteresse sera construite : la citadelle⁶⁸¹. Ainsi Du Moulin dans son discours sur la Normandie notera, « le Havre de Grâce, à present l'une des plus fortes places du monde »⁶⁸² et d'Anneville dira du Havre que c'est « le plus fort boulevard de la France »⁶⁸³. Quant à Avity, « le Havre est imprenable par son assiete & ses fortifications » et « c'est une porte et clef de France en cét endroit »⁶⁸⁴. Le Havre est donc un lieu stratégique. Lors de l'emprisonnement des princes, la ville appartient toujours à la famille du cardinal de Richelieu, c'est la duchesse d'Aiguillon qui en avait le gouvernement pendant la minorité de son neveu, le duc de Richelieu. C'était une place très importante, puisqu'elle était considérée comme imprenable et sûre, et de fait était très convoitée. Mazarin ayant laissé la place à la famille du cardinal de Richelieu, la duchesse d'Aiguillon soutenait la cour ; le prince de Condé tenta de se l'approprier en arrangeant le mariage du duc de Richelieu avec madame de Pons. Le duc de Richelieu céda la place à sa tante, qui assura au roi la possession pleine de celle-ci. Le cardinal Mazarin en confia le commandement à Sainte-Maure, qui « donna sa parole d'obéir aveuglément à tout ce qui lui serait ordonné par le roi », et en fait, sous la minorité, par Mazarin. Celui-ci était donc maître de la ville⁶⁸⁵. La ville revêt ainsi un statut particulier pendant la Fronde puisque c'est une des rares places de Normandie que ne possède pas le duc de Longueville.

Lieu de l'événement, la ville du Havre introduit un nouveau point géographique de Normandie. Présente dès 1649 dans quelques textes, la ville devient le point central de la région lors de l'emprisonnement des princes en 1651. L'emprisonnement des princes au Havre sera vu comme une persécution infligée par Mazarin. Parmi toutes les images d'injustice et de souffrance déployées par l'équipe de presse des princes, ce lieu prend une place très importante. Le Havre de Grâce, en honneur à la chapelle Notre-Dame-de-Grâce préexistante à la ville, tiré du nom commun identique, signifie un petit port abrité, et au sens figuré, un refuge sûr et tranquille. Nous sommes ici bien loin de ces significations et de ces représentations. La représentation de la ville au moyen des mazarinades⁶⁸⁶ en fait alors un

⁶⁸¹ Sur l'histoire du Havre, voir entre autres CHABANNES, Hervé, GASTINNE, Jean-Baptiste, ROUET, Dominique, *La première histoire du Havre. Les mémoires de Guillaume de Marceilles*, op. cit.

⁶⁸² DU MOULIN, *Histoire générale de Normandie*, op. cit., p. 2.

⁶⁸³ ANNEVILLE, *Inventaire de Normandie*, op. cit., « Description de la Normandie », non paginée.

⁶⁸⁴ AVITY, *Le Monde ou la description générale de ses quatre parties*, op. cit., p. 41 et 249.

⁶⁸⁵ LOGIE, *La Fronde en Normandie*, op. cit., t. III, p. 8-9 et p. 37-38.

⁶⁸⁶ Les mazarinades normandes dont le titre mentionne Le Havre n'évoquent pas le Havre. Elles sont toujours

locus terribilis. Une des monstruosités du lieu tient au fait que la ville est perçue comme ville mazarine et de fait se trouve hors de la juridiction du parlement. En outre, en tant que citadelle, Le Havre incarne un espace clos, exclu du monde, de surcroît soumis à une nature néfaste. La ville est sous le gouvernement de Mazarin une ville mortifère.

Si les descriptions données dans les ouvrages du temps présentent une nature bienfaisante et offrent une image de la mer comme élément de richesse par le commerce qu'elle permet, le lieu dans les mazarinades normandes est perçu comme un lieu de mort à cause de « l'air mauvais » qui y règne et de la mer, créant l'image d'une nature dangereuse. La nature apparaît démesurée, désordonnée. Les descriptions du temps louent la qualité de l'air normand en en faisant l'une des qualités de la Normandie : « l'air [y] est tempéré & sain, les vapeurs de la mer y modèrent la rigueur du froid »⁶⁸⁷. A contrario, dans les mazarinades, l'on dénonce le fait que la citadelle est « Bastie expres sur mer, Elément infidèle/ Pour servir de prison à l'infidélité »⁶⁸⁸. L'auteur donne un sens au lieu du fait de la nature qui l'entoure. Ici l'écriture du lieu et de sa nature est indissociable de l'écriture de l'événement, l'emprisonnement des princes. Pour dénoncer cet emprisonnement, l'espace dans lequel il se situe est en adéquation avec l'horreur de la prison.

centrées sur la prison des princes, et principalement leur libération. Neuf pièces font directement référence au Havre lors de l'emprisonnement des princes : *Le bonheur de la France ou la réjouissance universelle de la liberté des princes. Avec tout ce qui s'est passé à leurs sorties du Havre*, Paris, 1651, [597] ; *Le conseiller d'Estat sans fourbe, raisonnant sur le choix du Havre de Grâce pour la détention des princes et concluant qu'il ne butte qu'à la ruine de l'autorité de son A.R. au rétablissement de la tyrannie de Mazarin et à la perte plus assurée de ces illustres. Et sur le voyage de Mazarin, sans la compagnie du Roy, et tirant ensuite plusieurs conséquences, au grand desavantage de cet Estat*, [s. l.] 1650, (de Claude Du Bosc de Montandré), [763] ; *Discours présenté à Monsieur le Prince sur sa bienheureuse, tres souhaitée et triomphante sortie du Havre de Grace*, *op. cit.* ; *L'Entretien de Mazarin avec monsieur de Bar gouverneur de la citadelle du Havre de Grace*, *op. cit.*, [1237] ; *Lettre de consolation Envoyée à Messieurs les Princes au Havre de Grâce*, *op. cit.*, [1923] ; *Lettre de Messieurs les Princes prisonniers au Havre, présentée à Messieurs du Parlement de Paris*, *op. cit.*, [1971] ; *Lettre joviale présentée aux Princes, pour leur sortie du Havre de Grâce, en vers Burlesques*, *op. cit.*, [2246] ; et la *Requête de Mademoiselle de Longueville, Fille de Henry d'Orleans Duc de Longueville*, *op. cit.*, [3478]. C'est toutefois aussi au sein de mazarinades traitant de l'emprisonnement des princes que l'on retrouvera une description évocatrice du Havre, ce qui n'est que rarement le cas dans ces textes.

⁶⁸⁷ AVITY, *Le Monde ou la description générale de ses quatre parties*, *op. cit.*, p. 253 ; et DU MOULIN, *Histoire générale de Normandie*, *op. cit.*, notera quant à lui « l'ai y est tempéré & bien sain, fort propre pour la digestion, & sur tout pour la fecondité », « Discours de la Normandie ».

⁶⁸⁸ *Le Mars captif mis en liberté par Thémis. Et le Typhon de la France banny par la mesme déesse, ou la delivrance de Monseigneur le prince de Condé, par l'entremise de Parlement, & l'esloignement du cardinal Mazarin, ordonné par l'arrest de cét Auguste Corps. Stances*, Paris : François Noë1, 1651, [2416], p. 5

Le processus de retournement d'opinion⁶⁸⁹ mis en place après l'arrestation des princes s'exprime parfaitement dans la représentation du Havre. Pour apitoyer les lecteurs sur l'état dans lequel se trouvent les princes, l'accent va être mis sur cette situation déplorable dans laquelle se trouvent les prisonniers au Havre :

pour rendre l'oppression achevée, par les plus injurieux de tous les outrages, Messieurs les Princes de Condé, de Conty, & Duc de Longueville, ont esté tranferez au Havre de Grace, place située sur le bord de la Mer, où la malignité de l'air, la facilité d'estre transportez hors du Royaume & la puissance absoluë que leurs ennemis declarez ont dedans, luy donne sujet de tout craindre, s'il n'y est promptement pourveu⁶⁹⁰.

La puissance absolue ici étant celle de Mazarin. Pour la princesse de Condé, c'est la fin ultime de l'oppression, après avoir énuméré tous les maux endurés par les princes et surtout par la famille des princes, elle en arrive à l'emprisonnement au Havre. Ainsi l'emprisonnement des princes au Havre s'inscrit dans la continuité, mais ici, « l'oppression [est] achevée » car il est impossible de faire pire. La situation est intenable et le danger imminent. Il y a « sujet de tout craindre », parce que tout, surtout les pires choses, sont imaginables dans cette ville ignoble.

Le grand danger de la citadelle du Havre reste l'air. Le danger étant de « mourir dans un mauvais air, où les corps les plus sains et les plus robustes ont peine de conserver quelque santé »⁶⁹¹. La vie des princes est en danger. Cet air est mauvais et dangereux par sa « malignité », comme le dénonçait déjà la princesse de Condé, ceci amène une notion de maladie. Ce texte dénonce la difficulté de rester en vie dans ce lieu, tous sont confrontés à l'insalubrité, de fait il y a peu de chance que les princes y survivent. Les avoir mis au Havre est « contre toute humanité »⁶⁹², parce que c'est un lieu en dehors des conditions de vie favorables, c'est un lieu de mise à mort. Ce leitmotiv de l'insalubrité du Havre atteint son apogée lorsque l'on fait considérer que ce transfert aurait eu pour ambition de faire mourir les princes par « le mauvais air du Havre de Grâce »⁶⁹³, outre le danger, c'est un lieu volontairement choisi pour leur perte.

⁶⁸⁹ CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 1, p. 286.

⁶⁹⁰ *Requete de Madame la princesse de Condé à messieurs du parlement pour la justification de messieurs les princes, le deuxième décembre, mil six cens cinquante*, Paris, 1650, [3475], p. 5.

⁶⁹¹ *Requete de Mademoiselle de Longueville, Fille de Henry d'Orleans Duc de Longueville, op. cit.*, [3478], p. 5

⁶⁹² *Ibid.* p. 5.

⁶⁹³ *Le conseiller d'Etat sans fourbe, raisonnant sur le choix du Havre de Grâce, op. cit.*, [763], p. 17-18.

Il s'agit de montrer que Le Havre représente un destin inéluctable pour les princes, la fin ultime de leurs malheurs s'ils restent au Havre. C'est un lieu où seule la mort arrive, c'est la fatalité absolue de cette ville que l'on retrouve toujours associée à l'emprisonnement des princes. Le premier président du parlement s'insurge alors de ce transfert dans une ville mortelle : « mais leur traduction par le Royaume, en un lieu où leur vie est en peril (je le dis encore une fois) où leur vie est en peril »⁶⁹⁴. Plus qu'un lieu où la mort est inévitable, c'est déjà le lieu du sépulcre :

Grand Prince quitte donc ce lieu funeste & sombre
 Qui semble des vivants l'effroyable tombeau :
 Où le Flambeau de Jour clair ennemi de l'ombre,
 Ne repandit jamais un rayon qui fut beau.
 C'est par trop demeurer dans une Citadelle
 Bastie expres sur mer, Element infidele,
 Pour servir de prison à l'infidelité :
 Aussi ses flots grondoient seulement de colere,
 De ce qu'on t'y tenoit sans aucune Equité⁶⁹⁵.

Cette vision de la ville tombeau se retrouve dans un texte intitulé *Tombeau de madame la princesse douairière*, l'auteur fait le parallèle entre la mort de la princesse et la mort des princes au Havre. Il dénonce alors « Les fils vivants ensevelis », puis lance cette injonction : « Faites pour la Princesse morte/ Et pour ses dignes fils incessamment mourans ;/ Des prieres à Dieu. »⁶⁹⁶. La prison du Havre est perçue dans l'histoire de l'emprisonnement des princes comme l'action ultime de Mazarin pour les perdre. Cette représentation du lieu en tant que tombeau, tient au fait que la ville est tenue par les ennemis des princes.

Le danger que dénonce la princesse de Condé vient aussi de la « puissance absolue » des ennemis des princes dans la citadelle, c'est-à-dire Mazarin. De ce fait, dans un premier temps, leur transfert du Havre sera demandé : « cependant pour la seureté des personnes desdits Monsieur le Prince de Condé, Monsieur le Prince de Conty & Duc de Longueville, qu'ils seront conduits & amenez au Louvre (...) ET vous ferez bien »⁶⁹⁷. L'emprisonnement au Havre devient un acte délibéré de leurs ennemis pour mettre les princes en ruine, parce que la ville est hors de contrôle. La ville étant « mazarine », leurs ennemis :

⁶⁹⁴ *Remonstrance faite au Roy, par monsieur le premier president pour la liberté de messieurs les princes*, s. l. [Paris], 1651, [3328] p. 2.

⁶⁹⁵ *Le Mars captif mis en liberté par Thémis*, *op. cit.*, [2416], p. 5.

⁶⁹⁶ *Tombeau de Madame la princesse douairière*, s. l., 1651, [3782], p. 13 et 15.

⁶⁹⁷ *Requete de Madame la princesse de Condé à messieurs du parlement*, *op. cit.*, [3475], p. 6

se seroient advisez de mettre lesdits Princes en un lieu où ils fussent privez de toute assistance, et principalement de la bonne justice de la Cour⁶⁹⁸, pourquoy ils les auroient fait conduire dans la Citadelle du Havre de Grâce, hors le ressort du Parlement, auquel lieu ils sont tellement à la discrétion de leurs ennemis, que le moindre péril où ils se trouvent exposez, est de mourir dans un mauvais air⁶⁹⁹.

Cette ville a été choisie pour s'assurer de l'impossibilité de la libération des princes, le parlement ne pouvant y agir, puisque la ville est sous la domination de Mazarin. Pour mademoiselle de Longueville c'est le pire des maux pour les princes que d'avoir été mis dans une place dominée par leurs persécuteurs. L'auteur de *L'heureuse captivité* dénonce cette impuissance des lois dans une ville telle que Le Havre, « les places fortes en France sont des lieux dans lesquels le parchemin des Parlements n'a point de juridiction & leurs ordres ne sont point recogneus », puis il présente « cette prison non comme un lieu de sûreté mais comme une forteresse inaccessible à la Justice »⁷⁰⁰ Le pouvoir du parlement est annihilé en ce lieu. La prison de la citadelle se double de l'espace clos, replié sur lui-même car il se trouve « hors du ressort du Parlement ». L'horreur naturelle de la ville se conjugue au pouvoir qui y règne.

Le Havre est aussi représentatif car en tant que place forte, c'est un lieu où se joue la lutte des pouvoirs. Une représentation très particulière de la ville émerge, il y a peu de description de la ville pourtant tout un imaginaire négatif et morbide se développe autour du Havre. Il apparaît une rupture, la ville se situe hors du monde, ou dans un espace néfaste. Son apparition dans les sujets normands correspond à l'association avec l'Histoire. La représentation du lieu terrible est associée à l'emprisonnement mais aussi à la situation politique de la ville. Cette représentation terrible est liée au gouvernement de Mazarin. Le Havre comme les autres lieux normands révélés dans les mazarinades normandes, ainsi que l'ensemble de l'espace incarnant la Normandie en tant que province, relève de la confrontation entre deux formes de gouvernements : « l'État administratif en essor face à l'État judiciaire en déclin, le pouvoir aux mains du Roi et de ses favoris face au pouvoir de la

⁶⁹⁸ Le parlement.

⁶⁹⁹ *Requête de Mademoiselle de Longueville, Fille de Henry d'Orleans Duc de Longueville, op. cit.*, [3478], p.4-5.

⁷⁰⁰ *L'Heureuse captivité ou l'innocence recogneue de messieurs les princes et duc de Longueville, op. cit.*, [1629], p. 32 et p. 34.

"nation France" toute entière avec une place prépondérante réservée aux nobles et aux grands »⁷⁰¹.

C'est une image généralisée de la région, hormis quelques lieux très spécifiques, qui émerge des mazarinades normandes. La conscience de la région en tant qu'entité géographique est soit un indéfini généralisant, la Normandie, soit se définit par des lieux précis, dont la réalité est donnée. Il en est ainsi du Havre, où des autres lieux où se sont jouées les guerres de la Fronde. La Normandie est incarnée et prend ses contours autour de places fortes. Il ne s'agit pas ici de créer une image nouvelle ou originale, mais de réactualiser des *topoi* au sein d'une région spécifique. Il s'agit d'un point fragmentaire du paysage, nourri de lieux communs, et se fixant sur quelques lieux spécifiques. Ce sont d'abord les lieux de l'événement officiel, lors de la « guerre d'Harcourt », et aussi lors de la venue de la duchesse de Longueville 1650, où l'accumulation des différents lieux parcourus se rapproche d'un journal de voyage au sein de la Normandie. En tête de liste, Rouen, ville du parlement figure à elle seule la Normandie. L'univers géographique normand dont Rouen est le point central, est donné dans les textes par les lieux auxquels les événements sont directement rattachés. Or, cette représentation du lieu est soumise aux événements et à la représentation du pouvoir. La production discursive sur la Normandie, centrée sur les lieux, dépeint la mise en jeu des pouvoirs.

⁷⁰¹ MENNA, Domenico, MICHAUX, Anne, « Protestations nobiliaires et mutations de la Respublica. Concini et Longueville en Picardie de 1610 à 1617 », *op. cit.*, p. 24. Le conflit et sa représentation en Normandie reflète celui d'Amiens d'alors.

Chapitre III Une scénographie normande

Le sujet normand se définit par les événements, les lieux, ainsi que par le personnel mis en jeu dans les mazarinades. Les acteurs normands de la Fronde sont mis en scène dans la perspective d'une production discursive normande. Après la représentation du caractère normand à travers les événements, c'est une présence normande qui se lit dans les textes. Le sujet normand se renouvelle ainsi par une réapparition du personnel acteur de la Fronde : le parlement de Rouen, le duc de Longueville, ou des Normands, sont mis en situation d'énonciation. Cette entrée en scène du personnel normand dans les textes, par une prise de parole réalise une mise en situation où le Normand est présent et se réapproprie le texte. Cette scène d'énonciation normande, par une production discursive normande mène à faire entendre une ou des voix normandes tout au long de la Fronde. Ainsi par le jeu textuel d'énonciation les Normands demeurent présents. C'est cette troisième dimension d'un sujet normand, la mise en scène d'un discours normand qui permet d'interroger une des spécificités des mazarinades normandes. C'est alors tout un personnel qui non seulement se donne à voir en action, mais qui se fait aussi entendre. Si le discours énoncé n'est pas normand⁷⁰², il porte le plus souvent sur l'action ou l'événement normand. Quelques rares fois c'est un autre discours qui se présente où la Normandie n'est pas le sujet du discours. Toutefois, la scène énonciative permet de créer l'image d'un discours normand. La production discursive normande présente donc un décalage entre l'imaginaire littéraire de mise en scène de Normands et la réalité d'un discours normand, qui en soit n'existerait pas dans les mazarinades. C'est de la mise en scène d'un personnel normand faisant acte de parole que naît ce décalage. En effet, l'émergence d'une parole qui se veut normande fait naître une production discursive normande. Intrinsèquement, l'écriture d'un énoncé normand, tel que la harangue ou la lettre, d'une part fait apparaître un « je » énonciatif normand, et d'autre part instaure un dialogue entre une figure normande et le lecteur. Cette énonciation normande se trouve polarisée en fin de compte dans les mazarinades en langue normande.

⁷⁰² HUGON, « Existe-t-il une Fronde normande ? », *op. cit.*, p. 233-246.

1. Mise en scène et mise en texte des Normands

Nous pouvons ainsi mettre en lumière quelques caractéristiques constitutives du discours normand présenté par les mazarinades, apporter des éléments permettant de caractériser cette littérature pamphlétaire qui se veut normande à partir de sa scène d'énonciation : soit les paramètres énonciatifs conditionnés par le genre adopté par le libelle (harangue, lettre, dialogue), et à partir de sa scénographie, c'est-à-dire les indices de mise en discours. Le concept de *scénographie*⁷⁰³ permet de poser la question de la mise en scène des Normands, d'un Normand et de l'autre. La scénographie en tant que scène d'énonciation telle que la définit Dominique Maingueneau pour l'analyse de tout discours, est créée par le discours lui-même⁷⁰⁴. Le discours apporté par les mazarinades dites normandes proposant une mise en scène de Normands engendre une situation d'énonciation qui justifie leurs existences. Elles sont légitimées en tant que discours normand par la situation d'énonciation. Les mazarinades à sujet normand offrent ainsi deux espaces scénographiques : dès le titre du libelle une figure normande est mise en scène, et le texte lui-même. La prise de parole normande s'opère dans ces deux espaces, à la fois de manière anonyme, *Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux*, sur le mode de la première personne, celle du pronom personnel « je » ou sa variante au pluriel « nous » et de manière signée. La scène d'énonciation concrétise un imaginaire normand où le « je » fictionnel s'actualise dans un « je » normand.

a. Une scène normande

Les mazarinades en tant qu'« actes discursifs ancrés dans leur contexte d'écriture »⁷⁰⁵, mettent en scène un dispositif énonciatif. Du titre à la signature, un système d'énonciation est mis en place dans les mazarinades normandes afin de créer une scène énonciative qui se veut normande. Les différentes données textuelles qui présentent le texte fonctionnent en tant que construction de l'énoncé normand. En tant que tel, elles définissent la parole normande. Le

⁷⁰³ Notamment tel qu'il est défini par Dominique Maingueneau : « la scénographie s'identifie sur la base d'indices variés repérables dans le texte ou le paratexte [...] elle se *montre*, par définition, en excès de toute scène de parole qui serait dite dans le texte », MAINGUENEAU, Dominique, *Le Discours littéraire : paratopie et scène d'énonciation*, Paris, A. Colin, 2004, p. 192.

⁷⁰⁴ *Ibid.*, « La scénographie apparaît ainsi à la fois comme ce dont vient le discours et ce qu'engendre ce discours ; elle légitime un énoncé qui, en retour, doit la légitimer, doit établir que cette scénographie dont vient la parole est précisément *la* scénographie requise pour énoncer comme il convient ».

⁷⁰⁵ LEVESQUE, « Une constante renouvelée : la scénographie des mazarinades », *op. cit.*, pp. 227-242.

texte sort alors de l'anonymat pour incarner une voix normande, et ceci s'effectue dès le titre. C'est en effet tout d'abord par le titre que l'énonciation normande se dit : les lettres émanent d'un « Normand » ou du parlement de Normandie⁷⁰⁶, telle pièce se présente en « langue normande »⁷⁰⁷, ou encore comme une *Agreable conferance de deux Normans*. Le *Remerciement à son Altesse de Longueville* devient dans l'édition parisienne le *Remerciment des Normands à son Altesse de Longueville*. Le *Remerciement*, dans ce que l'on peut supposer être sa version originale ne porte pas de spécification, « des Normands » comme dans l'édition parisienne. Si la voix est originellement normande, le titre doit le spécifier pour que le texte se fasse entendre en tant que voix normande. Cette spécification d'une énonciation normande révèle une volonté de faire apparaître une prise de parole normande. De ce fait, certains textes sont présentés par « les deputez du Parlement de Rouen », par « les deputez de ladite province », ou par « la Noblesse de Normandie »⁷⁰⁸. Le titre crée la mise en perspective d'un discours normand. Le texte s'annonce presque toujours d'emblée comme porteur d'une voix normande. La scénographie normande s'appréhende dès le titre du libelle.

Les dates et lieux d'écriture sont aussi une marque significative pour la construction d'une scénographie normande. Ainsi l'*Apologie des Normans* est datée de « Caën, le 23. Fevrier 1649 ». C'est alors une forme de scénographie épistolaire qui se met en place où le lieu prend une valeur symbolique et justifie un discours normand. Il en est ainsi des différentes lettres émanant d'un énonciateur normand. La *Lettre de monsieur d'Avremesnil Chef de la Noblesse de Caux en Normandie, enuoyée à Monseigneur le Duc Longueville*, est-elle signée et datée « F. de Pardieu d'Auremesnil. D'Auremesnil en Caux le 21. de Mars 1649 ». La *Lettre de Monseigneur le duc de Longueville a messieurs du parlement de Paris* se termine ainsi : « Donné à Rouen le 24 Fevrier 1649 ». Il en est de même de la *Lettre de Monseigneur le Duc de Longueville, envoyée a Monseigneur le Prince de Condé*⁷⁰⁹. Longueville dans cette lettre

⁷⁰⁶ *Lettre de Monsieur d'Avremesnil Chef de la Noblesse de Caux en Normandie*, op. cit., [1974] ; *Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux de ce temps*, op. cit., [1887] ; *Lettre de Messieurs du Parlement de Normandie au Roy, Touchant le refus de recevoir Monsieur le Comte d'Harcourt*, op. cit., [1968] ; *Lettres et Arrests de la Cour de Parlement de Normandie, Envoyées à la Cour de Parlement de Paris*, op. cit., [2287].

⁷⁰⁷ *Les Maltotiers ou les pescheurs en eau trouble*, op. cit., [2344].

⁷⁰⁸ *Harangue de Messieurs les deputez du Parlement de Rouen faite à monseigneur le duc de Longueville*, op. cit., [1549] ; *L'Union de la Province de Normandie Avec Mrs les Princes*, op. cit., [3909] ; *Harangues faites a Monseigneur le Duc de Longueville, dans la ville de Rouen, par Messieurs les Deputez du Clergé et de la Noblesse de Normandie*, Paris : Guillaume Sassier, 1649, [1616].

⁷⁰⁹ *Lettre de Monseigneur le Duc de Longueville, envoyée a Monseigneur le Prince de Condé*, op. cit., [2003].

familière traite des affaires publiques. Le duc apparaît alors en tant que personnage normand. Il était le porte-parole de la Normandie en 1649 et il est présenté ainsi en 1652. C'est dans la mesure où il est gouverneur en Normandie et parce que la lettre est datée de Rouen du premier janvier 1652 qu'elle participe d'une scène énonciative normande. Tout autant que son *Coup d'Etat*, où c'est alors la mention d'impression « Jouxte la copie imprimée à Rouen, par Jacques Cailloué »⁷¹⁰ qui engendre une scène énonciative normande. Ces spatialisations contribuent à déterminer un espace de prise de parole relatif à la Normandie. En identifiant le lieu de l'énoncé les mazarinades participent de la construction d'une scène énonciative normande. Cela permet de renforcer l'imaginaire d'une parole émise depuis la Normandie. Les lieux d'émission de cette parole figurent dès les titres des libelles normands. La harangue prononcée au roi en 1650 se fait « à Gaillon », et celle au duc de Longueville en 1649 « dans la ville de Rouen »⁷¹¹.

L'énonciation sur les Normands et par eux se fait depuis la région. Dans *La Lettre de monsieur d'Avremesnil* par exemple, c'est un Normand qui depuis une région déterminée donne des informations sur les troupes normandes, tout comme dans la *Harangue de Messieurs les deputez du parlement de Rouen Monseigneur le Duc de Longueville après leur retour de Saint – Germain*. Cette pièce est située dans le temps, elle fait suite à la paix de Saint-Germain où le parlement de Rouen avait envoyé une députation. Elle est signée « vos plus affectionnés serviteurs, les Gens tenans la Cour de Parlement de Rouen »⁷¹². Ce qui a pour vocation d'accréditer les paroles normandes. Les dates au même titre que les lieux énoncés ancrent le discours normand dans un temps spécifique où ce discours normand se légitime principalement puisqu'il est porteur de nouvelles et d'informations. Toutes ses données textuelles participent dans l'art épistolaire d'un effet de réel. Or cette scénographie épistolaire se déploie au dehors de la lettre et intègre le champ des mazarinades normandes de manière à créer un effet de parole réelle. Même lorsque le discours fut réel, tel que le discours de la *Harangue de Monseigneur l'archevesque de Rouen primat de Normandie, faite au roy en sa reception à Gaillon* : il est daté « Le 20 de février 1650 », et se place sur une scène

⁷¹⁰ *Le Coup d'Etat ou le vray Manifeste de Monseigneur le Duc de Longueville, op. cit.*, [804], p. 7.

⁷¹¹ *Harangue de Monseigneur l'archevesque de Rouen primat de Normandie, faite au Roy, op. cit.*, [1550], et *Harangues faites a Monseigneur le Duc de Longueville, dans la ville de Rouen, op. cit.*, [1616].

⁷¹² *Harangue de Messieurs les deputez du Parlement de Rouen faite à monseigneur le duc de Longueville, op. cit.*, [1549], p. 7.

d'énonciation normande, Gaillon. Nous retrouvons aussi cette scénographie du lieu et de la date plaçant le discours en Normandie dans un temps spécifique.

Enfin, c'est par le discours lui-même que l'on entend la voix normande. *Le Congé de l'armée normande*, et le *Remerciement à son altesse de Longueville pour la paix*, sont deux textes normands de circonstance. Bien que la voix soit anonyme, elle laisse apparaître un énonciateur normand. Dans *Le Congé de l'armée normande*, c'est une voix spécifique qui salue le départ de l'armée normande, « Remettez le cul sur vos selles, / J'entends selles de Cordonnier »⁷¹³. Toutefois cette voix s'exprime pour la communauté, puisqu'elle s'intègre dans un pluriel :

Vantez-vous d'avoir fait merveilles,
Et d'avoir rompu nos oreilles
Par la bouche de vos Canons⁷¹⁴.

Par l'hypotypose l'auteur crée une proximité et un effet de réel, mais aussi il s'inclut dans la communauté rouennaise puisqu'il déclare : « Tous nos Fauxbourgs vous remercient »⁷¹⁵. Cette voix normande se légitime comme telle par « le vécu » des soldats logés aux faubourgs. Les troupes normandes étaient à ce moment-là, en 1649, postées dans les faubourgs de Rouen.

Tout un système référentiel est mis en place autour des sujets normands pour créer une scène d'énonciation normande. L'ensemble des données textuelles place le texte dans un cadre de référence relativement précis ce qui permet de mettre en œuvre une parole, une voix normande. L'inscription dans un lieu précis, tout autant que l'intégration d'un personnage réel participe de l'élaboration de l'expression d'une communauté.

b. Des voix incarnées

La scénographie recrée la présence d'un personnage par l'effet d'une voix dont la signature est le symbole. Les « signatures », tout comme peuvent l'être les indications de lieux ou les dates participent de la scénographie normande, c'est-à-dire de la construction du discours. Les signatures des sujets normands sont celles des représentants de la province. Il en

⁷¹³ *Le Congé burlesque de l'armée normande*, op. cit., [752], p. 7.

⁷¹⁴ *Ibid.*, p. 5

⁷¹⁵ *Ibid.*

est ainsi pour *L'Apologie des Normans au Roy*, qui est signée « Vos tres-humbles, tres-obeyssans, & tres-fideles Subjets, Les Peuples de Normandie »⁷¹⁶, les Normands se font donc leurs propres apologistes, ce qui ne se laissait pas appréhender par le titre. *L'Union de la Province de Normandie* est signée « Vos tres-humbles, tres obeïssans & tres-fidele sujets & serviteurs LES DEPVTEZ DE NORMANDIE », quant au *Manifeste de la Noblesse de Normandie*, il se termine ainsi :

*Ce Manifeste a été apporté par Monsieur le Baron de Chamboy, et prononcé devant son A. R. et Monsieur le Prince le 12 du courant et ensuite ce Baron a présenté de la part de Monsieur le Duc de Longueville, à Monsieur le Prince son beau-frère, un Cheval gris Pommelé estimé cent Pistoles*⁷¹⁷.

C'est à un représentant de la Normandie, Chamboy, fidèle de Longueville, puis fidèle de Madame de Longueville qu'est confiée la tâche de délivrer la parole normande. Il représente une parole normande multiple. C'est celle de la noblesse tout autant que celle de Longueville qui se retrouve associée à cette prise de parole par le don fait au prince de Condé. Il y a un effet de mise en scène recréant une situation et un geste réels. La parole commune d'un « nous » normand est soit transmise en tant que telle, soit elle est relayée par un représentant identifié de la province.

Les voix incarnées de Normandie sont celles de la Normandie en corps, dont la première approche est la voix du parlement. Aux Normands indéfinis font face les Normands du parlement de Rouen. Le parlement de Rouen est présent dans les mazarinades normandes en tant que personnage parce qu'il est représenté par sa fonction. Instance juridique, la voix du parlement serait une des voix officielles de Normandie. Comme instance juridique et officielle, le parlement est un corps tout à fait légitime pour prendre voix. D'autant qu'il était d'usage que le parlement se fit entendre du fait de la pratique de la remontrance. Ce droit de faire la remontrance lui permettait d'être un contre-point à la royauté. La voix du parlement se concrétise en parole effective dans les actes du parlement. C'est par la publication des Lettres et des Arrêts que se fait entendre le parlement. Le parlement est figuré en tant qu'ensemble d'un corps, il est présenté comme une entité. Seul le porte-parole du parlement, Miron, apparaît individuellement, mais cette figure émergée ne l'est qu'en tant qu'être représentatif

⁷¹⁶ *Apologie des Normans au Roy*, *op. cit.*, [113], p. 12.

⁷¹⁷ *Le Manifeste de la Noblesse de Normandie*, *op. cit.*, [2356], p. 7.

de l'ensemble du corps, comme l'était Chamboy pour la noblesse de Normandie. *La Lettre de creance de ladite Cour de Parlement de Normandie, Enuoyée à Monsieur Miron, Conseiller du Roy en ladite Cour* débute ainsi « Très-cher frere, Nous vous envoyons la Lettre que nous écrivons à Messieurs du Parlement de Paris, pour que vous ayez à la presenter de nostre part », et se clôt par cette signature « A Roüen en Parlement le premier jour de Fevrier 1649. Les Gens tenans la Cour de Parlement en Normandie vos Freres »⁷¹⁸. Une des constantes de la prise de parole du parlement est l'utilisation du « nous », représentatif d'une communauté de parole, d'une union entre les membres du corps.

Les sujets normands faisant entendre le parlement de Rouen relèvent aussi de « l'éloquence mondaine », dont on retrouve parmi les divers genres encomiastiques la harangue ou le panégyrique. Cette littérature est liée aux circonstances et aux événements importants que l'on veut célébrer. Elle est principalement adressée à un personnage important que l'on souhaite saluer. Les harangues prononcées (ou supposées telles) se veulent la transcription écrite d'un discours. C'est une tout autre mise en perspective de la voix du parlement qui est alors à l'œuvre. La *Harangue de Messieurs les deputez du Parlement de Rouen faite a Monseigneur le Duc de Longueville*⁷¹⁹, publiée suite à la paix de Saint-Germain, est une adresse des députés du parlement de Normandie au duc de Longueville, et retranscrit le discours qu'ils lui auraient prononcé :

MONSEIGNEUR,

Outre que nostre devoir nous engage à declarer à vostre Altesse ce qui a esté traité à Saint Germain, [...] nous pensions encore estre obligés de luy témoigner au moins par paroles, puis que ne le pouvons pas autrement, quelque sorte de remerciement⁷²⁰.

Il y a au sein du texte d'autres traces d'oralité, telle que « nous vous disons en un mot », sous l'influence de verbes relevant d'une action de parole (et non d'écriture). Le parlement prend

⁷¹⁸ *Lettres et Arrests de la Cour de Parlement de Normandie, Envoyées à la Cour de Parlement de Paris, op. cit.*, [2287], p. 4-5.

⁷¹⁹ *Harangue de Messieurs les deputez du Parlement de Rouen faite à monseigneur le duc de Longueville, op. cit.*, [1549].

⁷²⁰ *Ibid.*, p. 4.

place dans une situation énonciative comme personnage. C'est par sa fonction et en corps que se crée un discours du parlement de Rouen.

Cette voix de corps est recrée par d'autres députés. Ainsi les *Harangues faites a Monseigneur le Duc de Longueville, dans la ville de Rouen par Messieurs les Deputez du clergé, et de la noblesse de Normandie*. Nous y retrouvons l'expression plurielle d'un « nous » en corps qui se veut une unité représentative de ce corps. La harangue du clergé exprime la fidélité de l'ensemble de la province, « Je puis assurer vostre Altesse de la part de tous les Normans », puis se resserre sur le corps : « mais je viens seulement, non pas au nom de toute la Normandie, car je sçay qu'elle a député d'autres personnes plus capables que moy pour cét effet, mais au nom de tout le Clergé de Normandie »⁷²¹. Ce même mouvement de la région au corps s'exprime dans la harangue de la noblesse :

Dans la joye commune de toute la Normandie touchant vostre arrivée, la Noblesse, qui en est la plus contente, m'a député pour venir exprimer à V. A. la satisfaction qu'elle a de sa venüe, de vous dire qu'elle se réjouit d'avoir le bien de vous voir⁷²².

Le « je » énonciatif est représentatif et n'exprime pas de parole individuelle. Quant à la *Harangue de Monseigneur l'archevesque de Rouen*⁷²³ au roi prononcée en 1650, si elle n'exprime pas la voix d'un corps, elle se présente comme une autre voix officielle de Normandie. C'est une autre mise en perspective d'une voix normande par une personne emblématique de la région. Le premier de ces deux textes est adressé au duc de Longueville lors de l'entrée dans la Fronde, saluant son action. Le second, lors du retour du roi pour Paris, après son séjour en Normandie. Ces transcriptions écrites d'un discours prononcé par des Normands, font l'éloge du duc de Longueville, ou du roi. Ce sont trois textes à l'éloge du conquérant, trois paroles énoncées par des représentants de la région, donc elles apparaissent comme des voix officielles. Le « nous » des Normands, celui des députés est aussi celui de la noblesse, ou de l'ensemble des Normands. Ainsi *Le Manifeste de la Noblesse de Normandie, La Fureur des Normands contre les mazarinistes*, ou encore *L'Apologie des Normans* mettent en scène un « nous » normand faisant état d'une parole commune.

⁷²¹ *Harangues faites a Monseigneur le Duc de Longueville, dans la ville de Rouen, op. cit.*, [1616], p. 4 et 5.

⁷²² *Ibid.*, p. 6.

⁷²³ *Harangue de Monseigneur l'archevesque de Rouen primat de Normandie, faite au Roy, op. cit.*, [1550].

Au moyen de lettres, harangues ou manifestes, la voix de la révolte normande passe par ses représentants principaux dont celle du duc de Longueville, chef du parti des révoltés en Normandie. C'est avant tout un personnage de la région qui s'exprime, du fait de sa fonction⁷²⁴. Seuls les personnages représentatifs prennent parole, tel le parlement en corps. La prise de parole n'est pas individuelle. C'est ainsi pour le duc de Longueville, l'expression de la personne singulière, de la personne privée, ne semble pas présente dans les mazarinades normandes du duc. Lors de son engagement dans la Fronde, en pleine « guerre d'Harcourt », la voix du duc de Longueville apparaît par l'entremise de sa fonction au sein de la région, celle de gouverneur et de chef des armées normandes. C'est le personnage le plus présent de tous les personnages normands. Ainsi, en tant que gouverneur et chef de la révolte, sa parole n'est pas « personnelle », elle se veut porte-parole de la région. Il est le premier personnage de la région. Sa voix se mêle dans un premier temps à celle du parlement de Rouen⁷²⁵. Lorsqu'il s'exprime seul, comme c'est le cas dans la *Lettre de Monseigneur le duc de Longueville a messieurs du parlement de Paris*⁷²⁶, où il justifie son retardement sur Paris, c'est en tant que chef des armées qu'il prend la parole. Cette lettre a pour vocation de rassurer le parlement de Paris. Il y assure sa fidélité et donne des nouvelles des troubles survenus en Normandie. C'est tout autant la question de la fonction qui s'exprime dans son manifeste. Se déclarant joint aux princes contre Mazarin, il passe d'une parole individuelle, celle des maux subis personnellement par Mazarin, à cette parole officielle de gouverneur :

J'ay dû craindre raisonnablement qu'il ne me vouloit pas espargner non plus que les autres, & je n'en doit [*sic*] plus douter depuis l'expérience que j'en ay, & les apparences infaillibles qu'il m'en donne encor par les intrigues qu'il entretient dans Roüen, pour faire soulever contre les principaux Officiers de cette Ville.

J'ay encore d'autant plus de sujet [de] me deffier de sa malice, qu'il me flatte avec plus de peine & de soing que jamais, il me fait solliciter par ses emissaires d'embrasser son party sous des belles esperances dont il

⁷²⁴ FERREYROLLES, Gérard, « L'épistolaire, à la lettre », in *Littératures classiques*, 2010/1, n° 71, pp. 5-27, p. 9 : « La figure du destinataire n'est pas une. Longtemps, elle s'est identifiée à la *persona* officielle de l'auteur ou du signataire de la lettre. Le « je » qui s'exprime est alors celui du détenteur de telle charge, de tel office dans l'État ou de telle dignité dans l'Église. Il ne renvoie pas à une personne mais à un personnage, c'est-à-dire à une fonction ; à tout le moins il s'identifie par son appartenance à telle ou telle catégorie au sein de la hiérarchie sociale. »

⁷²⁵ *Lettres de Monsieur le Duc de Longueville & de messieurs du Parlement de Normandie. Envoyées à Messieurs du Parlement de Paris. Avec cinq divers Arrests, op. cit.*, [2273].

⁷²⁶ *Lettre de Monseigneur le duc de Longueville a messieurs du Parlement de Paris, op. cit.*, [2002].

trompe tout le monde, pendant qu'il employe tous les ressorts de la fourberie pour me decréditer dans mon gouvernement⁷²⁷.

La prise de parole du duc de Longueville se réitère tout au long de la Fronde. Toutefois, elle tend à s'individualiser en 1652. Sa lettre au prince de Condé et son *Coup d'Etat*⁷²⁸, ne font aucunement mention ni de sa fonction de gouverneur ni même de la Normandie alors que leur scène énonciative les place en Normandie.

La lettre est un moyen privilégié pour énoncer une parole normande. Le genre épistolaire est en effet propice pour ce type de propagande et pour donner un « effet de réel » dans la parole. De nombreuses lettres sont présentes au sein du corpus. Du fait de leur polyphonie narrative, de leur rapport de discours ou d'informations, d'anticipation, elles présentent une perspective discursive normande. Le parlement de Normandie, le duc de Longueville mais aussi d'autres voix incarnées s'expriment souvent sous la forme de *Lettre*. Elles présentent une mise en parole de Normands faisant état d'un espace où le personnel normand devient un énonciateur incarné et prend voix. La lettre est « la forme littéraire la plus employée dans les Mazarinades »⁷²⁹, et suivant la vogue du genre épistolaire, l'on retrouve des lettres véritables, supposées ou imaginaires. Le corpus normand offre surtout des « lettres ouvertes », c'est-à-dire une lettre en forme de manifeste adressée à un destinataire.

Dans la *Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux*, le destinataire, un Normand, a une prise de parole individuelle mais pour les Normands. Dans cette lettre satirique adressée contre les vantards, ce Normand les conjure : « Cessez Messieurs, cessez de battre l'air de vos discours, faites quelque chose qui parle de soy-mesme, qui par force se face place dans l'histoire, & vous aurez autant d'admirateurs, que vous avez d'auditeurs »⁷³⁰, d'autant que leurs discours nuisent à la réputation des Normands. Ainsi leur déclare-t-il : « entretenez-vous de vos exploits imaginaires, je le souffriray, mais ne touchez point à la renommée des genereux Normands »⁷³¹. Ce destinataire anonyme s'exprime en tant que Normand et c'est en tant que tel qu'il se veut le porte-parole de la défense des Normands. A la recherche d'un

⁷²⁷ *Le Manifeste de monseigneur le duc de Longueville*, *op. cit.*, [2370], p. 9.

⁷²⁸ *Lettre de Monseigneur le Duc de Longueville, envoyée a Monseigneur le Prince de Condé*, *op. cit.*, [2003]. Il exprime les devoirs d'un prince pour la conservation de l'État, et l'enjoint à déposer les armes. Et *Le Coup d'Etat ou le vray Manifeste de Monseigneur le Duc de Longueville*, *op. cit.*, [804].

⁷²⁹ CARRIER, *Les Muses guerrières*. *op. cit.*, p. 292-295.

⁷³⁰ *Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux de ce temps*, *op. cit.*, [1887], p. 6-7.

⁷³¹ *Ibid.*, p. 9.

dialogue avec l'autre, l'on y lit les vestiges des médisances envers les Normands. Cette lettre de justification et de confrontation fait écho à la *Lettre envoyée à Monseigneur le duc de Longueville par un de ses subjects*. Qui s'avère être aussi une lettre-réponse aux « faux bruits » délivrés contre le duc de Longueville et son armée normande. Si l'une défend Longueville par l'anonymat d'être un « sujet », la seconde par la spécification « lettre d'un Normand » introduit le discours normand. A la même scène générique, la défense des armées normandes lors de la « guerre d'Harcourt », correspondent deux scénographies distinctes, deux productions discursives, dont l'une incarne la voix normande.

L'écriture épistolaire permet la mise en place de référentiel dans un système de lettre-réponse. Ainsi dans la *Lettre de Monsieur d'Avremesnil Chef de la noblesse de Caux en Normandie*, l'auteur réitère des informations que Longueville lui aurait écrites. Cette lettre s'insère donc dans un échange épistolaire, ou ce que l'auteur veut faire croire tel :

J'ay receu la vostre, par laquelle vous m'asseurez que vous avez aux environs de Roüen deux mille Chevaux, cinq mille fantassins [...] J'ay appris par la derniere de Sieur de Croissy, que vous avez de la basse Normandie mille chevaux, deux mille Fantassins⁷³².

Ce rappel de ces deux lettres (supposées) du duc de Longueville et du sieur de Croissy permet de révéler des informations sur l'état des armées en présence en Normandie. Cette lettre-ci, s'inclut donc dans un réseau de correspondance pour la revue des troupes, et ensuite fait état de tous les hommes qu'envoie au duc de Longueville le sieur d'Avremesnil. Il s'agit ici d'un échange épistolaire qui serait informatif et dont la finalité demeure l'affirmation par des Normands, ou des personnages présents en région, de leur implication dans la Fronde. Cette mise en scène du dire antérieur de l'autre, met en perspective dans cette lettre un multiple échange épistolaire. Dans cet échange épistolaire se laisse entendre une voix normande par l'insertion par l'énonciateur de paroles attribuables à l'interlocuteur. De ce dialogue épistolaire entre Avremesnil, Longueville et Croissy, naît un dialogue avec de multiples voix normandes sur l'événement normand. Cette lettre se situant dans la construction d'une correspondance authentique instaure un effet de réel des voix normandes engagées dans la révolte.

⁷³² *Lettre de Monsieur d'Avremesnil Chef de la Noblesse de Caux en Normandie*, op. cit., [1974], p. 4.

Enfin, la voix normande s'incarne et se fait entendre par la mise en scène d'entretiens et de conférences. Les deux termes sont quasi synonymes de dialogue au XVII^e siècle. Ils désignent principalement une conversation entre deux personnes. C'est alors une mise en scène de personnes normandes faisant acte de parole. Deux textes offrent des dialogues où sont présents des Normands. Dans l'un, *La promenade ou les entretiens d'un gentil-homme de Normandie*, l'interlocuteur est en conversation avec un Parisien. Ce Normand est porteur de nouvelles du duc de Longueville. Toutefois, il s'enquiert aussi de la situation afin de pouvoir rapporter des nouvelles dans la région, tout en se faisant le porte-parole des dires de la province :

Monsieur dans notre promenade, vous qui este de cette ville, je voudrois bien vous prier de me dire quelque chose sur le sujet de tous ces troubles, car dans nostre Province nous ne sçavons rien qu'en gros ; et je serois bien aise d'apprendre des nouvelles certaines avant que de m'en retourner, specialement s'il est vray qu'il y ait eu tant de desordre au maniemment des finances du Roy, comme on le dit en nostre País⁷³³.

Quant à *L'Agreable conferance de deux Normans*⁷³⁴, elle met en scène deux paysans normands, dans un dialogue à bâtons rompus. Ces deux textes ne sont pas des dialogues au sens traditionnel, dans la mesure où ils ne portent pas sur un sujet d'ordre moral ou philosophique⁷³⁵. Bien que le dialogue offre un avantage didactique, il est propice à la mise en œuvre d'un discours ; ces « entretiens » permettent surtout d'incarner et de faire entendre les Normands.

La mise en scène d'un discours normand au moyen d'une scénographie normande se concrétise par l'utilisation du discours direct. En effet, par le biais du discours direct s'élabore un corpus normand de mazarinades faisant apparaître un « je » énonciatif normand. Sur l'ensemble des pièces à sujet normand, une vingtaine de mazarinades mettent en scène un énonciateur qui se veut « normand ». Cet énonciateur est identifié ou doit être identifiable comme tel. Ce « je » énonciatif normand est multiple dans le corpus normand. Il n'y a pas un « je » mais une pluralité de voix normandes. Cette pluralité des voix normandes se produit car

⁷³³ *La Promenade ou les entretiens d'un gentil-homme de Normandie*, op. cit., [2901], p. 3.

⁷³⁴ *L'Agreable conferance de deux Normans*, op. cit., [3] Socard.

⁷³⁵ BEUGNOT, Bernard, *L'entretien au XVII^e siècle*, Montréal : Presse de l'université de Montréal, 1971, et BRAY, Bernard, « Le dialogue comme forme littéraire au XVII^e siècle », in *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1972, n° 24. pp. 9-29, et sur le genre du dialogue dans les mazarinades, CARRIER, *Les Muses guerrières*, op. cit., p. 457-471.

la mise en scène est diversifiée et renouvelée. Ainsi ces voix normandes qui s'expriment sont soit collectives, « les Normands » apparaissant unifiés, soit en corps pour le « Parlement » ou la « noblesse ». Elles peuvent aussi être individuelles, mais c'est alors la voix d'un Normand qui s'élève pour tous, qu'elle soit identifiée ou anonyme. Lorsque celle-ci est identifiée, sa valeur est reconnue. Monsieur d'Avremesnil est présenté en tant que chef de la noblesse ; le duc de Longueville et l'archevêque de Rouen, sont quant à eux des représentants de la région par leur fonction. Dans ces deux derniers cas, c'est parce qu'ils sont représentants de la région qu'il peut être question d'une parole normande. Ils sont par leur fonction la voix officielle de la Normandie. Les mazarinades normandes recréent ainsi tout un système d'énonciation autour d'un réseau de personnes et de personnages créant l'image d'une expression normande. Le genre du libelle est intimement lié à cet effet de parole. Du « je » au « nous » normand, une prise de parole directe s'élabore. Créer un discours direct est un moyen pour faire entendre des voix normandes.

c. En langue normande

Un espace littéraire normand émerge aussi par les voix normandes qui se font entendre⁷³⁶, au travers des mazarinades en « langue normande ». Dans l'optique de recréer un « je » énonciatif normand, des textes dialectaux virent le jour. Nous n'en connaissons que deux aujourd'hui : les *Maltotiers ou les pêcheurs en eaux troubles*, de 1649 et *L'Agreable conference de deux Normans*, de 1652⁷³⁷. Dans son ouvrage *Paroles de Normands*, René Lepelley distingue les écrits « à caractères dialectaux », soit les écrits « en français » mais où l'on trouve des traces dialectales, des « écrits proprement dialectaux » dont les premiers exemples datent du XVII^e siècle où les auteurs écrivent en « patois »⁷³⁸. Il rejoint en ce point Frédéric Deloffre pour qui l'émergence d'une littérature patoisante date du XVI^e siècle⁷³⁹.

⁷³⁶ COUROUAU, Jean-François, *Moun lengatge bèl. Les choix linguistiques minoritaires en France (1490-1660)*, Genève : Droz, 2008, « les mazarinades dialectales ne se distinguent pas, en ce sens, des écrits équivalents en français. Elles sont produites par des lettrés qui mettent leur plume au service d'une cause. A cet effet, ils choisissent de recourir à la parole, plus ou moins directe, du peuple, à sa langue, non pour lui demander d'exprimer ses éventuelles opinions politiques, mais pour diffuser leurs propres conceptions en leur conférant une caution légitimante inédite. Il ne s'agit pas, là non plus, de « parler au peuple », mais de le *faire* parler pour qu'il dise, plaisamment, ce qu'on a envie d'entendre et surtout, de faire savoir », p. 170.

⁷³⁷ Pour ce dernier libelle, voir l'analyse linguistique de BOUGY, « Une mazarinade méconnue. Dialogue de deux paysans normands au XVII^e siècle », *op. cit.*

⁷³⁸ LEPELLEY, René, *Paroles de Normands. Textes dialectaux du XII^e au XX^e siècle*, Caen : Presses universitaires de Caen, 1995, introduction, p. 9-10.

⁷³⁹ *Agréables conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency*, *op. cit.*, [54].

Pour les mazarinades, depuis Deloffre, Hubert Carrier a aussi mis en avant la multiplication des mazarinades en dialecte⁷⁴⁰, mais il y voit surtout un objet de curiosité face au « beau langage », voire le lieu « d'un effet de comique burlesque » par le décalage produit au moyen de l'utilisation des dialectes. Toutefois, l'on peut se demander si la curiosité et l'effet de comique burlesque sont les seuls caractères de ces écrits en patois. En effet, comme l'a remarqué Jean François Courouau, Rouen est alors, avec Toulouse, un des « centres majeurs de la production littéraire dans les langues locales »⁷⁴¹ et la Normandie est le témoin de la grande vitalité des écrits en patois au sein des provinces d'oïl. Ces écrits émergent dans une volonté de refuser la situation d'hégémonie du français qui se met en place dès le XVI^e siècle. Le choix linguistique minoritaire se présente donc face au centralisme monarchique incarné par l'Académie et sa réglementation de la grammaire comme un choix d'opposition au français⁷⁴².

L'apparition des écrits dialectaux ou à caractère dialectal coïncide alors avec l'émergence de la « perfection » de la langue française. L'émergence du français pour la *Res Literaria*, se fait en le distinguant du latin ainsi que des « langues » régionales. Et le perfectionnement de cette langue française se fait en dehors ou en comparaison des particularités régionales. Face à l'hégémonie parisienne, l'utilisation d'une langue régionale instaure une distanciation avec la cour : « la politique centralisatrice de Richelieu, créateur de l'Académie française en 1634, vise à établir une définitive prépondérance de Paris, résidence de la cour et des personnes du bel air, dont Vaugelas reconnaît, dans la préface à ses *Remarques* de 1647, la prééminence en matière de goût et de langue »⁷⁴³.

Vaugelas, dans la préface de ses *Remarques sur la langue Française*⁷⁴⁴, fait de la cour le lieu de perfectionnement de la langue mais aussi le lieu de l'apprentissage de cette langue. Pour bien écrire la langue et la bien dire, il se concentre sur l'importance de la prononciation auprès de la cour. Pour ce faire, « les provinciaux et les étrangers » doivent fréquenter la

⁷⁴⁰ CARRIER, *Les Muses guerrières*, *op. cit.*, p. 564, « La Fronde n'a pas inventé les libelles en patois : il y en avait déjà eu sous la précédente régence. Mais elle les a multipliés ».

⁷⁴¹ COUROUAU, *Moun lengatge bèl*, *op. cit.*, p. 414.

⁷⁴² *Ibid.*, p. 423.

⁷⁴³ GÉNÉTIOT, *Poétique du loisir mondain, de Voiture à La Fontaine*, *op. cit.*, p. 125.

⁷⁴⁴ VAUGELAS, Claude Favre de, *Remarques sur la langue françoise, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris : veuve Jean Camusat et Pierre Le Petit, 1647, préface, non paginée, section II.

cour. Il y affirme que le bon usage de la langue signifie le bel usage, duquel est exclu le burlesque, le satirique et le comique, tout autant qu'il y affirme : « Que le peuple n'est point le maistre de la langue »⁷⁴⁵. Parce qu'il effectue son travail sur les bons écrivains, et qu'il le destine pour « les advocats, Predicateur et Escrivains »⁷⁴⁶, Vaugelas note toutefois que ses « Remarques ne sont pas faites contre les fautes grossières, qui se commettent dans les Provinces ou dans la lie du peuple de Paris ». L'usage, et particulièrement le bon usage, oppose alors la cour et les auteurs aux provinces, ramenées au même niveau que le peuple. Il instaure une différence de langue entre ces différentes instances. Une distanciation s'effectue entre la prononciation et le bon usage en cour et dans les provinces. Il relève dans sa suite des usages les distinctions à faire, et quelques fois, il relève les spécificités régionales, telle que l'emploi de « pource que »⁷⁴⁷ face à « parce que », le premier d'un usage particulier aux Normands. Il y déprécie le langage des provinces. Les écrits à caractères dialectaux ne sont alors pas dans la lignée de l'honneur de la langue, et n'auraient pas droit de cité. Vaugelas s'inscrit dans une dynamique visant à faire de la langue française la langue de littérature. En notant certaines disparités régionales, Vaugelas les intègre tout de même à la langue française. Mais si ces disparités révèlent la connaissance, la conscience de différences linguistiques, elles n'en témoignent que mieux de l'opposition au bon usage. De cette différence marquée entre le parler normand et celui de Paris et de la cour apparaît la connaissance de la « langue régionale », voire une reconnaissance, non pas en tant que langue « noble », mais en tant que langue recouvrant un espace géographique plus restreint que la France. Il y a donc bien un choix d'opposition fait dans l'usage des langues minoritaires comme l'a montré Courouau.

La vitalité d'une langue régionale en Normandie est principalement perceptible dans *La Muse Normande* de David Ferrand, écrite en langage purinique⁷⁴⁸. Cette littérature dialectale était connue au-delà de la Normandie puisque Naudé nous apprend dans le *Mascurat* que quelques parties de *La Muse Normande* se vendaient alors à Paris. Dans ce dialogue entre Mascurat et Saint-Ange, le propos roule à un moment donné sur le burlesque, alors en pleine

⁷⁴⁵ VAUGELAS, *Remarques sur la langue française*, op. cit., préface non paginée, section VIII.

⁷⁴⁶ *Ibid.*, préface non paginée, section XIV.

⁷⁴⁷ *Ibid.*, p. 47-48.

⁷⁴⁸ Sur le langage purinique voir LECHANTEUR, Fernand, « La langue de Rouen au XVII^e siècle », *Annales de Normandie*, n° 3, août 1952, pp. 229-242 et la thèse de BOUGY, Catherine, *La langue de David Ferrand, poète dialectal rouennais du dix-septième siècle : auteur de "la muse normande"*, thèse de doctorat en linguistique, sous la direction de René Lepelley, Université de Caen, 1992

mode⁷⁴⁹. Naudé-Mascurat, distingue six catégories de burlesque chez les Italiens, dont la sixième porte sur la langue : « Et la sixième se peut observer en diverses compositions de langues vulgaires, corrompües ou plustost rustiques, & populaires, de chaque ville & pays ». Passés en revue ces parlers italiens, les deux interlocuteurs en viennent à ceux de France, et c'est Saint-Ange qui déclare : « Tu en pouvois bien dire autant des François, lors que tu parlois de leur Poësie Burlesque : car je ne vois autre chose sur les estallages du Pont-neuf, que les dix ou douze parties de la *Muse Normande* »⁷⁵⁰. Naudé ne fait entrer ces œuvres en langue « minoritaire » que dans une catégorie du burlesque, en tant que langue dévaluée d'ailleurs vu les termes employés. Comme le note Courouau, c'est principalement parce qu'il y a un décalage avec la norme linguistique de création littéraire, identifiée au français, que Naudé parle de burlesque⁷⁵¹. De cette définition, il apparaît une perception de textes en patois comme étant intrinsèquement burlesques. N'étant pas cette langue de cour, il y a bien un choix dans les mazarinades patoisantes, affichant clairement une opposition à la norme, une transgression à la norme, ce qui produit l'effet comique. Toutefois, c'est aussi la reconnaissance de la richesse et de la variété de « toutes les langues de la langue [qui] sont reconnues comme ayant un certain “droit de cité” »⁷⁵². Il y a donc une tension entre langue française et « langue normande ». De ce décalage à la norme littéraire en français, apparaît une identité de langage propre à la Normandie. L'espace identitaire et littéraire normand passait aussi par la langue en instaurant une aire « régionale » linguistique.

En soi le normand n'est pas une langue, mais la Normandie relève d'une aire géographique dans laquelle s'insèrent différents dialectes du domaine d'oïl. Les deux textes présentant « la langue » normande sont d'ailleurs de deux dialectes distincts. Pour être plus précis, on ne peut pas parler de normand mais bien des parlers normands⁷⁵³. Courouau note que pour le XVI^e siècle, lorsqu'une distinction est faite entre les différents dialectes, « les

⁷⁴⁹ Sur le jugement porté par Gabriel Naudé sur le burlesque, voir NÉDELEC, *Les États et Empires du burlesque*, *op. cit.*, principalement p. 165-170.

⁷⁵⁰ Mascurat, *op. cit.*, [1769], p. 217-218.

⁷⁵¹ COUROUAU, *Moun lengatge bèl*, *op. cit.*, p. 277.

⁷⁵² NÉDELEC, *Les États et Empires du burlesque*, *op. cit.*, p. 387. De ce fait, contrairement à Naudé, Guez de Balzac sera plus sévère quant à l'utilisation du langage « du peuple », qu'il perçoit comme un danger pour « les hiérarchies littéraires et sociales (en bouleversant les hiérarchies littéraires et linguistiques, on bouleverse les hiérarchies sociales) », car utiliser le langage du peuple revient à donner « parole et légitimité à la populace », p. 175.

⁷⁵³ COUROUAU, *Moun lengatge bèl*, *op. cit.*, p. 38-39.

noms que reçoivent ces parlers sont, selon toute apparence, invariablement liés à la province ou à la ville à laquelle ils correspondent »⁷⁵⁴. De ce fait, le patois utilisé dans les *Maltotiers ou les pêcheurs en eau trouble* relève-t-il de la notion de « langue normande » car il est ainsi clairement associé et identifié à la province. Quant au second texte dialectal, il n'y est pas fait de mention spécifique quant à sa langue, hormis le fait qu'il s'agisse d'un dialogue entre deux Normands, et que cette « normandité » est évoquée à plusieurs reprises dans le texte. Un des interlocuteurs Colas le dit : « no dira que je sie Normand », et la maîtresse de maison s'adressant à sa servante le rappelle elle aussi : « Jenne, Marie, Jenne Marie, conduis ces deux Normans là à la cambre de derriere »⁷⁵⁵. Bien que, comme le note Courouau, « la prose, reste très peu représentée dans les corpus recensés, pour des raisons de diglossie »⁷⁵⁶, nous retrouvons un texte sous forme de dialogue, comme ce fut majoritairement le cas avec les mazarinades patoisantes. Ce texte est écrit en patois de Basse Normandie⁷⁵⁷. L'autre texte, *Les Maltotiers ou les pescheurs en eau trouble*, en vers, justement ce « vers burlesque », qu'est l'octosyllabe, est aussitôt traduit en langue normande « Les Pesqueux en yau trouble ». Il y a bel et bien une reconnaissance identitaire et d'une aire linguistique, mais ce n'est pas ce qui prime. Le choix que font les auteurs des personnages à qui est donnée la parole paraît intimement lié au choix que font ces auteurs de la langue utilisée. Il s'agit alors de faire « naître chez le lecteur le sentiment qu'il entend véritablement le peuple tel qu'il parle dans la réalité »⁷⁵⁸. Le lien intrinsèque entre les personnages normands mis en scène et leur langue naît du choix de faire entendre les Normands dans leur parler afin de mettre en scène l'énoncé qui convient.

Les thèmes en faveur dans ces mazarinades en langue normande demeurent ceux des mazarinades en général ; c'est une critique contre les financiers, pour l'un et un commentaire de l'actualité contre Mazarin pour le second. *Les Maltotiers* est une pièce satirique contre les maltôtiers mettant en scène le monologue d'un pauvre pêcheur. Le titre de la mazarinade : *Les*

⁷⁵⁴ *Ibid.*, p. 41.

⁷⁵⁵ « on dira que je suis normand », *L'Agreable coniferance de deux Normans*, *op. cit.*, [3] Socard, p. 5 et 6.

⁷⁵⁶ Notion établie par Ferguson : une langue domine l'autre, pour certains usages, une langue peut être substituée à une autre, cité par COUROUAU, *Moun lengatge bèl*, *op. cit.*, p. 15.

⁷⁵⁷ BOUGY, « Une mazarinade méconnue. Dialogue de deux paysans normands au XVII^e siècle », *op. cit.* Son étude de la langue de cette mazarinade l'amène à conclure que c'est un « Normand authentique : la langue qu'il [l'auteur] fait parler à ses deux héros n'est pas un patois de pacotille, mais présente des traits bien connus des dialectologues et encore attestés actuellement dans les parlers normands », p. 147.

⁷⁵⁸ COUROUAU, *Moun lengatge bèl*, *op. cit.*, p. 150.

pêcheurs en eaux troubles, montre bien que l'objet vise une catégorie spécifique. L'objet est de railler les maltôtiers, l'on y lit une véritable attaque contre les « partisans » qui dénonce les mœurs du temps. Cette mazarinade, en langue normande offre un authentique tableau de vie : plusieurs marins-pêcheurs tentent de sortir de leur misère en allant pêcher en pleine tempête. Ils s'en vont alors pêcher en eau trouble, au sens propre, afin d'en retirer quelque chose⁷⁵⁹. Ils se comparent ainsi aux maltôtiers qui pêchent en eau trouble, c'est-à-dire au sens figuré, qui profitent des désordres pour faire leurs affaires. L'interlocuteur dresse un parallèle entre la réalité des conditions difficiles des pêcheurs et les monopoleurs :

Pierot, le haut temps ne m'epite,
 Car j'ay toujours le pied marin,
 Dans notte barque, mais, foutin,
 J'endeue que dans nos misereres,
 Je souffron pu que des forceres,
 Pendant qu'un nombre de tigneux,
 Sans saver l'an de l'amineux,
 Ny su mer aver fait leu course,
 Pu que nou font enfler leur bourse : [...]
 Le deteste presque ma vie
 D'en vair qui pesquent tant de bien,
 Et si ces faineans, ne font rien,
 Y ne pesquent rien que pistoles
 Dans le reflux des Monopoles,
 Sans engendrer du cal en main
 Pendant que ie maurons de faim :
 Et chen qui pû m'en mal redouble,
 Chest qui pesquent tous en yau trouble⁷⁶⁰.

L'interlocuteur dresse ensuite un tableau de la vie des maltôtiers, il présente une énumération de ce que l'on pêche en eau trouble, et qui fait la richesse de ces pêcheurs-là. Il offre ainsi aux lecteurs des véritables scènes de mœurs sur leurs différentes pratiques, et de conclure : « Chest y là où su fin pesqueur, / Pesque les biens, femme & honneur »⁷⁶¹. Cette mazarinade répond au choix spécifique de l'utilisation de la « langue normande » et de *faire parler* le peuple dans son langage. Il a l'effet comique que produit cette utilisation de la langue. C'est principalement l'adéquation de la langue, celle des marins-pêcheurs, avec la situation, qui par le décalage entre le « peuple » et les mœurs du temps produit l'effet comique. Toutefois, faire

⁷⁵⁹« En su temps chy de la tempeste, /Chest où se prend dessous leziaux, /Marsoüins, Melans, Marqueriaux, /Qui n'ayment rien que la tourmête /Et si trompez de nostre atente, /Ie vayons l'air, troublé & yeupais. /Ie pequeron du haren frais », *Les Maltotiers ou les pescheurs en eau trouble, op. cit.*, [2344], p. 3.

⁷⁶⁰ *Ibid.*, p. 4-5.

⁷⁶¹ *Ibid.*, p. 7.

le choix d'écrire en normand contre les partisans revêt une portée particulière. La Normandie, depuis l'entrée en guerre contre l'Espagne, était une des régions les plus taxées, et connaissait une grande misère. Il ne faut pas oublier la révolte des Nu-pieds, encore proche. C'est un choix délibéré en plein déchaînement contre les partisans de *faire parler* un Normand. Si le « vers burlesque » place le texte sur le registre comique, il laisse aussi apparaître ce qui peut être une protestation normande contre les partisans en présentant une dénonciation de leurs mœurs.

L'Agreable conferance de deux Normans met en scène une conversation tout à fait dans la tradition de la littérature de paysannerie. Dans ce mouvement qui à partir du XVI^e siècle « tend à doter chaque province de domaine gallo-romain d'une littérature patoisante particulière » et correspondant avec la vogue du burlesque qui fait soupçonner « les ressources comiques de ce langage », se met en place un comique de paysan. Comme le remarque Deloffre à propos des conférences parisiennes, ce ne sont pas des œuvres purement plaisantes, ce sont des petits pamphlets qui portent sur l'actualité. Cette mazarinade se situe en pleine guerre de Paris en août 1652. Les deux interlocuteurs évoquent les ravages commis par les soldats autour de Paris, ainsi que l'actualité la plus récente telle que le duel entre Beaufort et Nemours. *L'Agreable conferance de deux Normans* présente le dialogue de deux paysans-soldats prêts à s'enrôler dans l'armée aux côtés du prince de Condé afin de « tuay tous-les Mazarins »⁷⁶². Surtout, ils annoncent la venue prochaine de l'armée de Normandie, « On ha dééja veu veni huit chens Cheuaux ches iours passais qui en sont venus »⁷⁶³. L'adéquation entre l'énonciateur, ici un paysan normand, et sa manière de parler « en normand » correspond à l'idée qu'énoncer comme il convient, c'est alors énoncer en langue normande, à l'image du « peuple normand ». C'est de nouveau un choix délibéré, lié aux événements. Il s'agit d'annoncer en normand la volonté du départ de Mazarin tout en annonçant par des Normands que l'armée normande arrive. D'une part la transgression à la norme linguistique reconnaît l'identité linguistique normande, d'autre part, cette transgression en faisant entendre le peuple accentue l'effet de réel donné à la parole normande.

⁷⁶² *L'Agreable conferance de deux Normans*, op. cit., [3] Socard, p. 6.

⁷⁶³ *Ibid.*, p. 8.

Ces deux parlers différents de Normandie, ont la même portée du fait de la langue normande. Cette langue dite normande participe de la reconnaissance d'une identité spécifique. Elle s'ancre dans une sphère régionale reconnue en tant que telle. L'identité et la représentation régionales ne passent plus ici par le mythe du guerrier normand, encore que *L'Agreable conferance* allie la langue à ce mythe, c'est surtout la distinction avec la langue « française » qui prime. Certes le burlesque alors en vogue fait la part belle à ces parlers, certes c'est un burlesque de la paysannerie⁷⁶⁴, mais la portée d'une voix contestataire se lie à cela dans ces mazarinades normandes. Les textes en normand ne sont pas qu'un effet comique burlesque. Utiliser les parlers normands, au-delà de l'effet comique, offre par la mise en scène un énonciateur approprié afin de faire entendre une protestation régionale. Cette identité langagière permet de renouveler la production discursive normande dans une mise en scène de ses acteurs, de ses « peuples ».

2. Identité littéraire et image d'une contestation régionale

Les mazarinades normandes sont le support d'une identité distinctive, celle de « Normands », dont l'énonciation normande exalte l'identité régionale, soit une identité politique spécifique. Ces mazarinades soutiennent un corpus de textes voués à mettre en place une identité régionale. L'énonciateur définit alors l'identité de la ville ou de la province. Il confère à la région une maîtrise sur son propre discours. C'est un discours pour la région, qui sans faire apparaître des revendications régionales spécifiques dresse le cadre de la dimension régionale de la province.

a. Une identité spécifique

Être Normand est une identité avouée et revendiquée par l'énonciateur. Nous pouvons dire qu'il y a un choix délibéré de se dire Normand, tout comme il y a un choix délibéré de la part des auteurs des personnages à qui ils donnent la parole. Ce choix est intimement lié à l'objet du discours. Ce que remarque Courouau à propos des mazarinades dialectales qui ont

⁷⁶⁴ Sur les liens entre le burlesque et la paysannerie particulièrement dans les mazarinades voir DELOFFRE, Frédéric, « Burlesques et paysanneries », in *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1957, n° 9, pp. 250-270 et *Agréables conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency*, op. cit., [54].

vocation de faire parler le peuple afin qu'il dise ce que l'on souhaite faire entendre⁷⁶⁵, peut valoir pour toute prise de parole présentée comme normande. Il s'agit bien alors de *faire parler* les Normands. Ce choix délibéré de faire entendre les Normands résulte de leur entrée dans la Fronde. Il y a donc une création d'une identité littéraire qui va correspondre avec celle de l'identité « politique », celle de la révolte, mais aussi celle du régionalisme sous le patronage du duc de Longueville. Cette écriture à valeur identitaire relève d'un choix de faire entendre une voix normande qui serait contestataire.

Un ethos normand ?

Le concept d'*ethos* va nous permettre d'étudier une partie de la construction du dispositif énonciatif normand. En matière de discours, le type de discours pamphlétaire ainsi que le genre du discours, de la rhétorique épидictique à la tonalité satirique, il est crucial pour un orateur – auteur de soigner l'*ethos* qu'il développe dans ses œuvres. Issu de la rhétorique grecque, l'*ethos* est directement lié au domaine de l'argumentation, et désigne en premier lieu l'image de soi, que l'énonciateur construit dans son discours. Il ne s'agit pas pour nous, ici, de dire, comment est le Normand. Nous nous proposons simplement de voir quelle image de lui reflète son discours. Et comment le discours est construit de manière à présenter une image normande.

L'adéquation entre l'énonciateur et son discours est primordiale pour la voix incarnée dans la scène d'énonciation. La parole émane de quelqu'un témoignant au moyen de cette parole qu'il a le « caractère » requis. A travers l'énonciation se montre le caractère de l'énonciateur, afin de présenter un discours normand adéquat et légitime. Si l'*ethos* est avant tout en rhétorique le caractère moral de l'orateur, il est aussi la mise en place d'un caractère spécifique. L'*ethos* est à la fois l'image que le sujet parlant donne de lui-même⁷⁶⁶, et la manière dont le lecteur-destinataire s'approprie cet *ethos*⁷⁶⁷. Ainsi le « locuteur s'efforce de

⁷⁶⁵ COUROUAU, *Moun lengatge bèl*, *op. cit.*, p. 170.

⁷⁶⁶ Voir HERMAN, Jan, « Image de l'auteur et création d'un *ethos* fictif à l'Âge classique », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 3 | 2009, mis en ligne le 15 octobre 2009 « La prise de parole n'apparaît pas comme une évidence, durant l'Ancien Régime, où elle est soumise à un assentiment préalable, non seulement des autorités étatiques ou religieuses, mais aussi de la *doxa*, qu'on peut définir comme « l'opinion publique ». En d'autres termes, prendre la parole, en particulier, sous forme écrite, est un geste qui a besoin d'être justifié et cette légitimation est une question pragmatique : le sujet parlant est appelé à donner, activement, stratégiquement, de lui-même une image qui légitime son apparition sur la scène publique », p. 2.

⁷⁶⁷ MAINGUENEAU, *Le Discours littéraire : paratopie et scène d'énonciation*, *op. cit.*, p. 206-208.

donner l'image de lui-même qui correspond le mieux à la finalité de son discours »⁷⁶⁸. Il y a un double mouvement. C'est à la fois l'image construite par le discours lui-même et l'image déterminée par le contexte. Ainsi il y a une image déterminée de l'énonciateur, qui fait de l'énonciateur normand le reflet d'une image normande. La mise en scène de cette image se déploie dès le titre de la mazarinade. S'instaure alors un système référentiel annonçant une situation énonciative normande. A chaque sujet normand faisant entendre une voix normande correspond un *ethos* de l'énonciateur qui en fait un énonciateur normand. Mais fait-il apparaître un caractère normand spécifique ?

L'adéquation entre les Normands mis en scène et leur discours porte sur l'imaginaire littéraire des Normands. L'aspect le plus marqué d'un caractère normand est le caractère guerrier. Les Normands sont présentés et se présentent comme des guerriers. L'énonciateur normand prend en charge cet *ethos*. Cet *ethos* normand, qui se veut principalement guerrier apparaît comme un trait collectif. Ce caractère se montre par une parole collective, un « nous » unifié dans la fureur et les armes : « notre fureur », « nos armes ». Ainsi il y a bel et bien un *ethos* développé par les mazarinades normandes. Lorsque la noblesse normande prend parole, il y a un double *ethos*, celui de la noblesse et celui d'être Normand. La noblesse normande :

se réjouit de sçavoir le glorieux dessein [procurer la paix] qui vous amene en ces contrées, pour l'accomplissement duquel elle vous offre, non seulement tout ce qu'elle peut, mais elle veut vous seconder de toutes ses forces ; Nostre naissance nous oblige à ne pas souffrir, que les autres corps de Normandie contribuent pour vostre satisfaction plus que le nostre, aussi ne vous peuvent-ils offrir que leurs bien, mais nous, MONSEIGNEUR, nous vous offrons & nos biens & nos bras & nos vies⁷⁶⁹.

La noblesse de Normandie donne ainsi d'elle-même une image de ce caractère guerrier, qui se double toujours du bien pour l'État. L'*ethos* se veut même guerrier dans *L'Agreable conferance de deux Normans*, malgré la discordance ici entre l'énonciateur paysan normand et l'image guerrière glorieuse, l'un des interlocuteurs s'inclut dans le « nous » normand de l'armée à venir. Cette image guerrière dans les discours normands prononcés correspond à l'objet de leurs discours : entrés en révolte contre la tyrannie, les Normands donnent une

⁷⁶⁸ LE GUERN, Michel, « L'Ethos dans la rhétorique française de l'âge classique », in *Stratégies discursives*, actes du Colloque du centre de recherches linguistiques et sémiologiques de Lyon, 20-22 mai 1977, Lyon : Presse universitaire de Lyon, 1978, pp. 281-287.

⁷⁶⁹ *Harangues faites a Monseigneur le Duc de Longueville, dans la ville de Rouen, op. cit.*, [1616], p. 6.

image guerrière tournée vers le salut de l'État qui assure et légitime leur action. Une nouvelle image des Normands se fait jour, ils se donnent à voir comme les ouvriers de la paix.

A l'*ethos* « furieux », guerrier, de *La Fureur des Normans*, de l'*Apologie des Normans*, de la *Lettre d'un Normand*, ainsi que du *manifeste de la Noblesse de Normandie*, qui déploient une scène énonciative normande à laquelle correspond cet *ethos* normand, font face d'autres mazarinades déployant une scène énonciative normande où n'apparaît pas un *ethos* normand guerrier. Il y a ici une ambiguïté entre un *ethos* normand et l'énonciateur normand. Le jeu de l'énonciation normande crée cette ambiguïté. Aux voix normandes anonymes et plurielles desquelles émerge un *ethos* guerrier font face des voix singulières, où se met en scène un personnel normand ne relevant pas de l'*ethos* normand, soit l'*ethos* guerrier qui est prépondérant. *Les Maltotiers ou les pêcheurs en trouble*, texte proche des « pescheries »⁷⁷⁰, met en scène des marins-pêcheurs. Le sujet normand burlesque qu'est *Le Congé de l'armée normande*, met en scène un Normand saluant le départ des armées. Les remerciements au duc de Longueville pour la paix, ainsi que la *Harangue de messieurs les deputez du parlement de Normandie*, sont autant une dénonciation des méfaits de la guerre qu'une apologie de la paix. L'éthique guerrière de la gloire héroïque normande incarnée par le duc de Longueville se tourne vers une éthique pacifique, vers une prose et une poésie qui font de la Normandie pacifiée un nouveau thème. Les voix normandes présentent divers contrepoints à cet *ethos* guerrier.

La « normandité »⁷⁷¹, c'est-à-dire le fait de s'exprimer en poète ou écrivain normand, serait le reflet d'un caractère typiquement normand dans la création. Ainsi la parole normande pourrait être le reflet d'un discours et d'un caractère spécifique. Or, cette normandité est toujours dite, elle doit être spécifiée, dès le titre. A chaque prise de parole normande correspondrait un *ethos* normand spécifique et non empirique, en adéquation entre l'événement normand et le moment de la prise de parole. L'*ethos* alors déployé dans ces mazarinades est le fait d'être Normand. Ainsi chaque scène énonciative normande construit une image de Normand. Toutefois, nous pouvons observer une convergence des discours, ce

⁷⁷⁰ MONGA, Luigi, « Eglogues marines et « pescheries » au XVI^e siècle », in *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1987, n° 39, pp. 21-32.

⁷⁷¹ Terme utilisé par SENGHOR, Léopold Sédar, « La Normandité » in *Etudes Normandes*, 1996, n° 2, pp. 4-13. Partant de la caractérologie des peuples, la normandité se définirait dans la création littéraire et artistique principalement par une riche sensibilité et un lyrisme lucide.

qui crée une unité de ces voix normandes distinctes. La pluralité des voix s'oriente vers un objet de discours « unique », elles s'élèvent contre Mazarin. Ce n'est donc pas tant l'*ethos* en tant qu'image du sujet parlant telle qu'elle apparaît dans le discours, que l'image du sujet parlant telle qu'elle est construite par la scène d'énonciation qui fournit une parole normande.

Une parole légitime

Cette adéquation entre l'événement normand et le moment de la prise de parole répond de la légitimité d'un énonciateur normand. Les Normands sont les plus à même de prendre la parole sur les événements de la région, puisque mettre en scène une énonciation normande participe de « la scénographie requise pour énoncer comme il convient »⁷⁷². L'énonciateur normand est légitimé dans les mazarinades puisqu'il intervient au moment requis. Comme l'a démontré Hubert Carrier, les libelles et les événements sont étroitement liés. La production discursive est déterminée par l'événement⁷⁷³, ainsi la circonstance crée le discours normand. Les voix normandes sont renouvelées par les événements. De ce fait, la grande partie de cette production se réalise en 1649, lorsque la Normandie est en action dans la Fronde. Cette parole normande annonce par des voix normandes l'entrée en Fronde. Les mazarinades de 1649 centrées autour de ces événements impliquent une voix normande commentant les événements. Dans un premier temps elles justifient l'entrée des Normands dans la Fronde. Les députés du clergé saluant l'entrée du duc de Longueville dans la province après avoir quitté Paris pour « procurer à toute la France, une paix & une abondance perdurable », déclarent alors :

C'est ce beau dessein, MONSEIGNEUR, qui a obligé toute la Normandie à se réjouir de votre arrivée, puis qu'elle aura le moyen de vous faire voir, comme à un des plus intéressés, la passion qu'elle a pour le service du Roy, de la Reine, & de votre Altesse, & pour le bien & la satisfaction de toute la France. Comme elle a pris le plus de part aux travaux & aux miseres de tous les François, elle espere prendre le plus de part à leur joye & contribuer le plus à leur contentement⁷⁷⁴.

Quant aux pièces de 1652 faisant état d'une voix normande elles impliquent la noblesse et les députés de la région à un moment où l'événement aurait pu être normand. Il était en effet

⁷⁷² MAINGUENEAU, *Le Discours littéraire : paratopie et scène d'énonciation*, *op. cit.*, p. 192.

⁷⁷³ Sur les liens entre la production de pamphlets et l'événement voir CARRIER, *La presse de la Fronde*, *op. cit.*, vol. 1, p. 272-292.

⁷⁷⁴ *Harangues faites a Monseigneur le Duc de Longueville, dans la ville de Rouen*, *op. cit.*, [1616], p. 4.

alors question d'une nouvelle venue du roi dans la province. Ces prises de parole en 1652 se font aussi en un temps où l'on attendait un engagement de la Normandie aux côtés des princes. Le lien entre la prise de parole de Normands et le temps événementiel de cette prise de parole répond avant tout à un temps événementiel normand. Les temps d'apparition d'une scène énonciative normande demeurent liés à la région. Il y a une légitimation de leur prise de parole par les circonstances, celles de l'implication de la Normandie armée dans la révolte.

Dans un second temps, les voix normandes saluent la paix suite aux négociations de Saint-Germain. La *Harangue de Messieurs les deputez du Parlement de Rouen faite a Monseigneur le Duc de Longueville*, tout comme le *Remerciement à son Altesse de Longueville pour la paix* sont des éloges faits à Longueville saluant la paix qu'il a procurée à la province, à la France et énonçant l'espérance d'une paix générale. Il s'y célèbre alors le retour à la concorde :

Monseigneur, nous avons encore une priere à faire à vostre Altesse, sçavoir est que vous preniés la peine de continuer vos soings pour la conservation de ceux que le Roy a laissés sous vostre prudence & bonté, luy consigniant cette Province, & qu'ayant apaisé par vostre adresse les troubles qui estoient dans le coeur du Royaume, qui le menaçoient de ruyne, vous fassiés s'il vous plaist en sorte de nous procurer une Paix générale⁷⁷⁵.

La mise en scène énonciative de Normand se représente en adéquation avec les événements. Elle permet d'émettre un discours qui se veut normand. Il en est ainsi des mises en scène de dialogue faisant intervenir des Normands. Les interlocuteurs ne sont pas réunis au hasard. Ainsi le gentilhomme normand vient apporter à Paris des nouvelles du duc de Longueville :

Il n'y a pas longtemps que j'y suis [à Paris], ce n'est que d'hier au soir seulement, encore a-ce esté pour apporter des nouvelles de Monsieur le Duc de Longueville, que vous aurez dans peu avec des forces tres-considerables, & avec toutes les affections de notre Province⁷⁷⁶.

Toutefois si l'événement normand est majoritairement déclencheur de la production d'une mazarinade normande à énonciateur normand, certaines apparaissent parce qu'elles mettent en scène l'énonciateur approprié, celui qui convient pour le discours. C'est le cas par exemple pour les *Maltotiers ou les pêcheurs en eau trouble*, discours dit « en langue normande », avec

⁷⁷⁵ *Harangue de Messieurs les deputez du Parlement de Rouen faite à monseigneur le duc de Longueville*, op. cit., [1549], p. 6.

⁷⁷⁶ *La Promenade ou les entretiens d'un gentil-homme de Normandie*, op. cit., [2901], p. 3.

un *ethos* approprié de l'énonciateur, un marin-pêcheur en ruine, qui va dénoncer les pratiques des maltôtiers. Ici il n'y a pas d'événement engendrant le discours mais la prise de parole normande se légitime par les circonstances. Dans l'accusation contre les monopoles, contre les financiers, la parole normande se légitime car la Normandie était sous le poids des taxes.

b. Le discours des Normands révoltés

Une multiplicité de discours apparaît au gré des événements. Ainsi les prises de paroles normandes ne font pas entendre une voix et un discours mais une multiplicité de voix et de discours. Bien que la parole normande émerge à l'occasion de l'événement normand, celui-ci n'est toutefois pas le seul objet du discours. La prise de parole normande s'établit majoritairement sur deux axes discursifs. D'une part elle exprime la fidélité au duc de Longueville. D'autre part, elle s'établit contre les partisans tout autant que contre Mazarin qui est leur représentant dans les mazarinades. Qu'ils soient parlementaires, nobles guerriers, paysan-soldats ou pêcheurs, les Normands portent un discours contre les partisans. De cette production discursive normande naît l'image d'une contestation du pouvoir. Ces Normands sont porteurs d'une voix qui s'apparente à une contestation régionale. En effet ils énoncent un discours polémique contre les partisans et Mazarin, auquel ils attribuent des données spécifiquement normandes.

Le discours normand de la révolte émane tout autant du parlement que de la noblesse normande et des Normands. Les deux temps de révolte de la Fronde pour les Normands s'expriment en 1649 et en 1652. Ils sont accompagnés des manifestes, ou des mazarinades sous l'allure de manifestes, exposant les motivations de leur mouvement. Les prérogatives du parlement de Rouen sont axées sur la question du semestre. Ce point de contestation est mentionné dans les mazarinades afin de dénoncer la mainmise du gouvernement, sous sa forme ministérielle, sur les parlements. Ceci est un discours propre à la Normandie et s'avère être la contestation parlementaire normande⁷⁷⁷. Outre les écrits officiels, les lettres et arrêts du parlement de Rouen, cette contestation du semestre se lit dans la *Harangue de Messieurs les deputez du Parlement de Rouen faite à Monseigneur le Duc de Longueville après leur retour*

⁷⁷⁷ HUGON, « Existe-t-il une Fronde normande ? », *op. cit.*, p. 236.

de Saint-Germain. Faisant état des négociations de la paix à Saint-Germain, les députés en arrivent au cas spécifique de la Normandie :

Pour ce qui regarde nostre interest & celui de nostre Province, nous en avons sollicité autant qu'il nous a esté possible la conservation, Nous avons tres humblement & tres instamment supplié sa Majesté, pour la cassation & suppression du Semestre de cette Cour de Parlement, [...] si bien, MONSEIGNEUR, que toutes les choses ont bien reussi & pour le bien du general, & pour le bien des particuliers, & au reste au soulagement de tout le peuple⁷⁷⁸.

Les termes de cette conservation demeurent vagues hormis la question du semestre. Le « nous » parlementaire, celui des députés, qui se doit d'être publiquement celui du corps, représente la question régionale. La voix normande ici se fait entendre pour une revendication normande. La question du semestre est en fait le principal point de controverse du parlement de Normandie puisqu'il s'agit d'un dédoublement des offices de parlementaires qui permet à la couronne d'accroître les revenus de l'Épargne par la vente des charges du semestre et de s'assurer de la fidélité des nouveaux officiers. Il y a donc un point contestataire spécifique de la part des Normands, qui demeure évoqué de manière régulière mais en même temps secondaire dans les mazarinades normandes. La parole normande de l'engagement du parlement reste concentrée sur la question des impôts et de la protection de la couronne⁷⁷⁹. Cette contestation normande réapparaîtra en septembre 1649, cette fois de la part des nouveaux officiers, qui eux contesteront leur suppression⁷⁸⁰. Cette protestation des parlementaires spoliés de leurs officiers fait le contrepoint à l'apparence d'un discours protestataire unifié du parlement. En outre, ce discours parlementaire normand de 1649, celui de la Fronde, laisse place en 1650 à un discours de soumission. Le parlement de Rouen adresse ses protestations de fidélité au roi lors de l'emprisonnement des princes. Ainsi le parlement de Rouen déclare :

lui protester le cœur sur les levres, qu'en cette conjoncture & en toute autre ils employeront soigneusement l'autorité que Vostre Majesté leur a donnée pour maintenir la province en repos, & contenir les peuples dans le respect &

⁷⁷⁸ *Harangue de Messieurs les deputez du Parlement de Rouen faite à monseigneur le duc de Longueville, op. cit.*, [1549], p. 5.

⁷⁷⁹ *Lettres de Monsieur le Duc de Longueville & de messieurs du Parlement de Normandie. Envoyées à Messieurs du Parlement de Paris. Avec cinq divers Arrests, op. cit.*, [2273] et *Lettres et Arrests de la Cour de Parlement de Normandie, Envoyées à la Cour de Parlement de Paris, op. cit.*, [2287].

⁷⁸⁰ *Tres-humbles remonstrances du Parlement de Normandie au semestre de septembre au Roy, op. cit.*, [3833].

l'obéissance que des sujets doivent à leur Souverain : A quoi nous avons charge particulière d'ajouter pour plus grande preuve de nostre fidélité, que tous les ordres qu'il plaira à Vostre Majesté envoyer à vostre Parlement prévaudront à toute autre considération⁷⁸¹.

La voix officielle frondeuse du parlement ne se concentrera que contre le cardinal Mazarin à l'issue de la venue du roi en Normandie. Elle naît principalement des arrêts officiels⁷⁸², mais aussi dans les libelles où apparaît un discours du parlement de Rouen, de nouveau porté sur la région. Les députés de Normandie, tant de la noblesse que du parlement, se montrent disposés en 1652 à recevoir les ordres du roi, mais demeurent en action contre Mazarin. La voix du parlement s'unit alors à celle de la noblesse pour déclarer « qu'ils n'estoient aucunement disposez d'y laisser entrer des gens de guerre, ny le Cardinal Mazarin »⁷⁸³.

Dès l'entrée des révoltés dans la Fronde, sont publiés deux textes légitimant l'action armée normande par une attaque contre la tyrannie de Mazarin⁷⁸⁴. Ces libelles développent alors le thème de la misère, celui de la critique des impôts, et évidemment de la tyrannie du ministre. Les Normands interpellent alors le roi :

Puisque pour vostre mal-heur & pour le nostre la verité n'oze pas approcher de vostre throsne, parce qu'il est investy par la tyrannie [...] Permettez, Sire, pour la justification de nos armes, contre vostre Tyran, & le nostre⁷⁸⁵.

Les Normands dans ce texte se présentent comme étant historiquement les défenseurs de l'État et de la monarchie⁷⁸⁶. Parce qu'ils sont historiquement un ferme soutien de la couronne, les Normands se déclarent prêts à soutenir la France contre la tyrannie et surtout l'avarice. A la suite d'une description des misères présentes en France, l'écriture s'oriente vers un repli sur la région, où les Normands déplorent « Combien nostre Prouince a souffert de violence » :

ces Antropofages des Normands, les Intendants de l'injustice en nostre Prouince qui par les ordres des Tyrans, ont entrepris nostre ruïne, nous ont

⁷⁸¹ *Les Particularitez de la detention des Princes de Condé & de Conty & du Duc de Longueville, op. cit.*, p. 148.

⁷⁸² *Arrest de la Cour de Parlement de Roüen. Portant que le Cardinal Mazarin, qui séjourne dans les Places de ladite Province leve garnison & les change, aye à s'en retirer promptement, op. cit.*, [346].

⁷⁸³ *Journal veritable et desinteressé de tout ce qui s'est fait et passé tant à Saint German en Laye qu'à Paris, op. cit.*, [1764], p. 8.

⁷⁸⁴ *La Fureur des Normans contre les mazarinistes, op. cit.*, [1460] et *Apologie des Normans au Roy, op. cit.*, [113].

⁷⁸⁵ *Apologie des Normans au Roy, op. cit.*, [113], p. 3.

⁷⁸⁶ *Ibid.*, p. 4.

fait leur proye ; ils ont rendu nos campagnes desertes & la face de la terre hideuse, ils ont desesperé nos peuples & plusieurs fois reduits à la reuolte⁷⁸⁷.

La description des malheurs de la région se réalise dans une dénonciation des partisans, les « antropophages de Normans », qui ont décimé la province. Le discours des révoltés est un discours qui se veut porté sur la région. Les Normands s'adressant au duc dans les *Harangues faites a Monseigneur le Duc de Longueville, dans la ville de Rouen par Messieurs les Deputez du clergé, et de la noblesse de Normandie* plaignent aussi leur sort. Si dans un premier temps la prise de parole du clergé, réitérée par celle de la noblesse normande, loue l'action à venir du duc de Longueville pour procurer la paix, c'est qu'ils sont tous victimes. Ainsi le clergé face à la « violence des ennemis du Roy & de l'Estat, qui ne pouvoient se rassasier assez des dépouilles du pauvre peuple » offre-t-il au duc de Longueville « non seulement ses benedictions, & ses prieres, mais encore le peu de facultés qu'il luy restent, n'ayant pas esté exempt non plus que le peuple des exactions & des violences »⁷⁸⁸. La scène énonciative normande porte sur les Normands, sur les maux qu'ils subissent. Les Normands parlent d'eux-mêmes dans leur discours ce qui concourt à justifier l'image d'une contestation régionale.

Le discours normand présente donc un discours sur la région. *Le manifeste de la noblesse de Normandie* et *L'Union de la province de Normandie*, s'inspirent de la même veine. Ces deux mazarinades énoncent le refus des Normands de recevoir le cardinal Mazarin dans la région. *Le manifeste de la noblesse*, bien que développant un thème identique à *L'Union de la province de Normandie*, est politiquement plus orienté comme discours puisqu'il se focalise sur la noblesse. Malgré cela l'esprit des révoltés reste le même : il s'agit bien d'obtenir le départ de Mazarin. Le discours s'est adapté puisqu'il met en exergue le rôle de la noblesse. Il s'est aussi enrichi du fait de l'actualité du moment : la lieutenance générale de Gaston duc d'Orléans⁷⁸⁹. Désormais c'est avant tout un discours des nobles opposants à Mazarin, centré sur la reconnaissance de Gaston duc d'Orléans, donc centré sur le rôle de la noblesse et le pouvoir des princes. Toutefois, ils se font aussi les défenseurs de l'État garanti par l'indépendance des parlements. Après avoir reconnu la justice de l'entreprise de Gaston duc

⁷⁸⁷ *Ibid.*, p. 7 et 8.

⁷⁸⁸ *Harangues faites a Monseigneur le Duc de Longueville, dans la ville de Rouen, op. cit.*, [1616], p. 4 et 5.

⁷⁸⁹ Officiellement déclaré par le parlement lieutenant général du royaume le 20 juillet 1652.

d'Orléans, qui est une guerre menée contre Mazarin afin de mettre fin à la guerre civile, le discours de la noblesse est porté plus particulièrement sur la région :

Mais outre ces raisons nous pouvons ajouter la nécessité qui nous oblige de deffendre nostre Province. C'est elle qui a plus souffert de la Tyrannie des Ministres, c'est elle qu'on a plus sollicitée de prendre le party Mazarin & qui mesme se trouve contrainte de servir de retraite au Tyran Mazarin lequel a voulu establir un Nouveau Parlement dans une de nos villes⁷⁹⁰.

L'utilisation du pluriel associe Mazarin à Richelieu. En outre, cette association est renforcée par l'image de la création d'un nouveau parlement qui rappelle la mise en place du semestre par Richelieu en 1640 à l'issue de la révolte des Nu-Pieds. La noblesse normande conjuguant les événements normands passés à ceux présents amplifie sa voix contestataire et renforce l'image d'une contestation régionale. Cette même contestation régionale sur le refus de servir de retraite à Mazarin se retrouve dans l'*Union de la Province de Normandie*⁷⁹¹. Ces deux textes sont circonstanciés. Ce sont les événements à venir qui mobilisent le discours normand contre Mazarin. L'événement se présente comme une motivation régionale à la révolte déroulant l'image d'une contestation normande. L'image de la contestation normande est un discours porté sur la région par des Normands. Le discours normand est continuellement ramené à une cause normande, impliquant une vraisemblance du discours. Celui-ci n'apparaît pas de manière inopinée dans les mazarinades. Par un retour constant du discours sur la tyrannie exercée en Normandie dans un discours pamphlétaire axé contre la tyrannie du ministériat se crée un discours contestataire normand.

⁷⁹⁰ *Le Manifeste de la Noblesse de Normandie, op. cit.*, [2356], p. 7.

⁷⁹¹ « Sire, vostre pauvre peuple de Normandie, qui a porté tant d'impost & de subsides depuis tant d'années pour subvenir aux necessitez de vostre Estat, a esté ravy de joye quand il a appris que vostre Majesté avoit dessein de s'acheminer en cette Province, sous l'esperance qu'il avoit de posseder quelques jours vostre sacrée Personne, & que luy faisant voir à l'œil ses miseres publiques, elle y apporteroit quelque sorte de remede : Mais, Sire, quand elle a appris par mesme moyen que le Cardinal Mazarin estoit encore à vostre suite, sous la qualité de premier & principal Ministre, elle s'est escriée, *usquequo Domine irasceris in fimen*, on a crié, *sauve, sauve, tout est perdu* : & apres un examen mur & sérieux, & pezé au poids du Sanctuaire, on a bien veu que par une suite necessaire, ce lieu devoit servir de théâtre de la guerre, pour affliger le commun & le particulier », *L'Union de la Province de Normandie Avec Mrs les Princes, op. cit.*, [3909], p. 8-9.

Comme l'a montré Claude Abraham à propos des satiristes normands⁷⁹², bien qu'il y ait des traits communs, des critiques similaires, on ne peut parler d'école normande. Chez Abraham, la terminologie *Norman* semble émaner de la tension entre la Normandie et Paris, où Paris est en fait la cour et ses pantins, et surtout les intendants, les *Vultures*, soit toutes les instances qui pillent la province. De même dans les mazarinades normandes à parole normande, la diversité des voix ne fait pas unité, on ne peut évoquer un discours normand unique ou une école normande de mazarinades⁷⁹³, mais elles sont normandes par une prise de parole spécifique. Ces mises en scène de Normands par les mazarinades normandes ont le double avantage d'offrir une parole normande pour énoncer l'événement et la contestation normands. Ces textes sont une double légitimation de la parole normande car ils réalisent un double mouvement. Dans un premier temps l'événement légitime le discours normand. Dans un second temps, en légitimant cette parole normande comme l'énoncé qui convient, les mazarinades normandes donnent une représentation d'un discours normand. La mise en perspective d'un discours normand se concrétise dans la mise en scène de personnages appropriés pour une parole appropriée. L'émergence d'une voix régionale pour des dires contestataires au moyen de la parole appropriée est aussi représentée par les mazarinades en langue normande.

c. Mazarinades rouennaises

Souvent réimprimées sur des libelles parisiens, les mazarinades dites rouennaises (du fait de leur lieu d'impression) n'offrent que peu d'intérêt pour appréhender une écriture contestataire ou un discours polémique normand. Sur l'ensemble des pièces imprimées à Rouen, peu de mazarinades sont normandes. Les textes à sujet normand sont ceux relevant d'un énonciateur normand. Ils concentrent un triptyque normand : ils viennent de Normandie, ils mettent en scène un énonciateur normand, et leur écriture porte sur la Normandie, sur

⁷⁹² ABRAHAM, *Norman Satirists in the age of Louis XIII*, *op. cit.* Les satiristes normands ne forment pas en soi une école, « One cannot speak of a « Norman school » of satire », p. 10, mais ils ont des traits communs. Par exemple, ils sont anti-cour, « the court, to them [Norman satirists] , meant Paris, the central powers-that-be, and in many ways, the enemy », p.11. Ils dénoncent aussi ceux qu'ils considèrent comme les vautours, soit toutes les instances qui « pillent » la province et la France en générale, que ce soit les financiers, les hommes d'Eglise ou encore les parlementaires, dont on pointe la vénalité des charges. Ces vautours s'apparentent soit à ceux qui contribuent à la société normande, soit aux étrangers à la Province, souvent représentés par la cour elle-même, p.79.

⁷⁹³ *Ibid.*, p. 91, à propos des mazarinades émanant de Normandie : « Most of the Mazarinades are anonymous, and since they deal with a national problem it is impossible to give them any sort of regional attribution ».

l'événement normand. Seule la mazarinade *La Fureur des Normans contre les mazarinistes* présente une forme de réécriture régionale de la pièce dans la mesure où la pièce subit trois modifications. La première modification est l'injonction finale des Normands donnée au duc de Longueville. L'édition parisienne se clôt ainsi : « Representez donc GRAND PRINCE, à toute la Normandie la misere sous laquelle ces barbares ont fait gémir toute la France, & nous pareillement nous chercherons de la générosité dans la narration de nos malheurs ». Cette injonction au duc de Longueville de représenter à la Normandie la misère de la France pour mener les Normands à l'action est amplifiée et modifiée dans l'édition normande :

Escoute donc, GRAND PRINCE, la misere sous laquelle ces barbares ont fait gémir toute la France, afin que rechauffant nostre generosité dans la narration de nos desastres, nous tesmoignons à tout le monde que nous avons encor les bras de nos ayeux, pour confondre ceux qui dans la minorité de nostre Roy, abusent de sa puissance Royale, par laquelle & pour laquelle nous vivons, & que nous maintiendrons jusques à la derniere goutte de nostre sang⁷⁹⁴.

Cet allongement est dans la réaffirmation du soutien à la couronne et présente une réécriture normande de la justification de l'action entreprise par les Normands. La deuxième modification que subit cette mazarinade est l'insertion d'un quatrain, dirigé contre Mazarin par la Normandie :

JULES, songe à ce nom conjoint à MAZARIN,
Tu verras ce qu'en toy toute la France esperes,
Car le considerant, tu sçauras qu'à la fin,
Elle te doibt [*sic*] trouver UNI A LA MIZERE⁷⁹⁵

C'est une réaffirmation en région de la dénonciation de Mazarin comme responsable de la misère. La troisième modification porte sur le dialogue faisant suite à la pièce mettant en scène la Normandie et le duc de Longueville. Alors que dans l'édition parisienne cette suite est intitulée « Dialogue de Mr de Longueville & de la Normandie, sur les misereres de la France, pour exciter la fureur»⁷⁹⁶, elle s'intitule dans l'édition rouennaise « dialogue de la Normandie et de son Ange tutélaire »⁷⁹⁷. Si la matière du dialogue reste la même, la dénomination du duc dans une édition rouennaise révèle une autre signification. Il n'est plus

⁷⁹⁴ *La Fureur des Normans contre les Mazarinistes*, Sur l'imprimé à Paris, Rouen : Jacques Besongne, 1649, [1460], p. 7

⁷⁹⁵ *Ibid.*, p. 7.

⁷⁹⁶ *La Fureur des Normans contre les mazarinistes*, *op. cit.*, [1460], p. 8.

⁷⁹⁷ *Ibid.*, p. 8.

seulement le gouverneur de la Province, il endosse la figure de l'ange tutélaire⁷⁹⁸. Cette figure servait alors à la louange politique. Elle fut attribuée à Richelieu mais surtout conférée à Mazarin⁷⁹⁹. Cette image angélique attribuée aux cardinaux-ministres est ici récupérée pour le duc de Longueville afin de mieux affirmer son rôle de protecteur envers la province. Cette modification de dénomination dans l'intitulé du dialogue est importante car elle révèle le lien entre la région et son gouverneur en établissant un lien d'interdépendance. C'est ce rôle du protecteur de la province sous l'image du « bon gouverneur » que de nombreuses mazarinades normandes revendiquaient⁸⁰⁰. L'écriture commune des mazarinades rouennaises avec les sujets normands s'appréhende par l'éloge du duc de Longueville.

Les autres mazarinades rouennaises à sujet normand sont deux textes, qui, pièces de circonstance, font entendre une voix normande par rapport aux événements de la Fronde. Loin de l'épideictique de l'éloge des guerriers normands, ces pièces raillent les soudards⁸⁰¹ ou saluent la paix. Ainsi la mazarinade *Remerciement à son Altesse de Longueville pour la Paix*⁸⁰², rééditée à Paris avec le complément du nom « des Normans ». Cette ode encomiastique en dizains d'octosyllabes est à la louange du duc de Longueville. Déplorant les ravages de la guerre et les méfaits d'une guerre civile, loin de l'éloge guerrier et d'une rhétorique virile, c'est la paix qui est glorifiée ici sous l'égide du duc :

Prince excellent, illustre altesse,
De qui les soins laborieux
Ont d'une profonde sagesse
Tiré des effets glorieux
Sans toy, bel esprit, & belle ame,
L'horreur du fer & de la flame
Nous eust fait des maux infinis
Et de long temps la Paix sacrée
Faitte aussi-tost que désirée,

⁷⁹⁸ Sur la figure de l'ange tutélaire et la louange politique voir LOSKOUTOFF, *Rome des Césars, Rome des Papes, op. cit.*, p. 639-647.

⁷⁹⁹ Ainsi évoquant la paix de Casal, le Père du Bosc présente Mazarin comme l'ange de paix « vous empeschates comme un divin Pacificateur, une si sanglante meslée : De sorte qu'au milieu de deux Nations ennemies, vous fustes comme un Ange de paix envoyé du Ciel », *Le Philosophe indifférent*, Paris : Antoine de Sommaville et Augustin Courbé, 1643, 2 t., t. 1, d. n. p. Quant à Paul Boyer il écrira en 1649 « qui ne doit point remercier Dieu, de vous avoir choisi pour l'Ange tutelaier de cet Empire », *Dictionnaire servant de bibliothèque universelle*, Paris : Antoine de Sommaville, 1649, d. n. p. Textes cités par LOSKOUTOFF, *Rome des Césars, Rome des Papes, op. cit.*, p. 642-643.

⁸⁰⁰ Voir *supra*, p. 194-198.

⁸⁰¹ *Le Congé burlesque de l'armée normande, op. cit.*, [752].

⁸⁰² *Remerciement à son Altesse de Longueville pour la Paix, op. cit.*, [3271].

N'auroit les peuples rejouis⁸⁰³.

Cette image du bon gouverneur sera reprise en 1652 lors des Palinods de Rouen⁸⁰⁴, où le duc de Longueville, prince du puy, sera salué pour avoir maintenu la province dans la paix. Officiellement, c'est une paix achetée cher. Les négociations avec Mazarin et la cour se firent au prix de nombreux privilèges accordés à Longueville⁸⁰⁵. Toutefois les poètes ne manqueront pas de célébrer la paix procurée par Longueville. Dans le *Chant Royal donné au Prince* [prince du puy], après avoir déploré les désordres de la division en France, l'auteur, J. Canu, sieur de Bailleul, chante la paix en Normandie :

Alors qu'un Prince, incomparable en terre,
Fait pour un bien hautement subsister
La Normandie en paix durant la guerre⁸⁰⁶.

Cette paix due au duc de Longueville se retrouve cette même année dans un *Sonnet Triomphant* :

Je triomphe sur vous, Provinces sans bon-heur
Qui n'avez pas mon DUC pour votre gouverneur
Ce dit la Normandie envers le sien zélée⁸⁰⁷.

La Normandie est triomphante des autres provinces par son duc gouverneur. Ces pièces, typiques de la littérature encomiastique, à la louange du prince du Puy que l'on célèbre, intègrent les événements de la Fronde à la matière de leur panégyrique. Ceci permet de mieux marquer l'opposition entre la tranquillité de la Normandie et les désordres du reste de la France. La Normandie en paix, ou la Normandie triomphante par sa paix se réalise sous le patronage du duc de Longueville :

Qui peut, grand Prince, aver tieul avantage
Que tay à qui j'offre mes z'ecrititiaux ?
Car les enfans qui sont dans leu berciaux,

⁸⁰³ *Remercement des Normans à son Altesse de Longueville pour la paix, op. cit.*, [3281], p. 3-4.

⁸⁰⁴ Voir BALLIN, Armand-Gabriel, *Notice historique sur l'Académie des Palinods*, Rouen : N. Periaux, 1834, extrait du "Précis des travaux de l'Académie royale de Rouen", et GUIOT, Joseph André, *Les Trois siècles palinodiques, ou Histoire générale des palinods de Rouen, Dieppe, etc. Publiés pour la première fois, d'après le manuscrit de Rouen par l'abbé A. Tougard*, Rouen : A. Lestringant, 1898, 2 vol.

⁸⁰⁵ BOUQUET, F., « A quelles conditions le duc de Longueville devint l'allié de Mazarin contre Condé, en 1652 », in *Bulletin de la Société d'histoire de Normandie*, Rouen : A. Lestringant, 1887-1890, pp. 239-245.

⁸⁰⁶ *Recueil des œuvres qui ont remporté les prix sur le Puy de l'immaculée Conception de la Vierge, en l'an 1652. Présentées à son Altesse de Longueville, Prince du Puy, pour la seconde fois, op. cit.*, p. 9.

⁸⁰⁷ *Recueil des œuvres qui ont remporté les prix sur le Puy de l'immaculée Conception de la Vierge, en l'an 1652, op. cit.*, p. 29.

Reconnaissant tom employ dans leur aage,
 T'en chanteront des cantiques nouviaux.
 Je n'en pourray estre leur interprete ;
 Quittant le vin la biere je souhaite ;
 Mais, si Dieu veut, jusqu'à l'ennuellement
 May & mes vers vanteront ton ALTESSE ;
 Ch'est pour aver maintenu prudemment
 Roüen en jôuais, & Paris en tristesse⁸⁰⁸.

Ces deux types d'écrits, les poésies des Palinods et la *Muse Normande* sont liés, les productions de la *Muse Normande* émanant des Puy de la Conception. Les deux célèbrent le prince du Puy, le duc de Longueville en 1652. Celui-ci finança le Puy de 1651 et revêt le titre de prince du Puy de 1652. Ces deux institutions de la vie littéraire normande, sont l'avert et le revers d'un même temps où la langue locale n'est pas exclue : le Puy de la Conception. Le concours des Palinods a lieu chaque année à Rouen, depuis 1486, le dimanche qui suit la fête de la Conception de la Vierge. Le prince du Puy, renouvelé chaque année, ainsi que les membres de la Confrérie du Puy assistent à la messe, puis se déroule le concours. Les candidats récitent leurs poèmes, principalement des chants royaux, mais l'on trouve aussi des odes, des sonnets ou des ballades. A leur suite, la partie officielle du concours s'achève, commencent alors les compositions poétiques dialectales et les réjouissances gastronomiques. Bien que le Normand apparaisse en dehors du temps officiel du concours, il marque la marge joviale de celui-ci. L'écriture littéraire en Normandie est directement liée au concours et à l'institution de la vie littéraire normande qu'est le Puy de la Conception. Toutefois, la *Muse Normande* a aussi une valeur de contestation, du fait des thèmes traités, surtout contre le fisc⁸⁰⁹, mais aussi par son écriture en gros normand, cette œuvre prend une valeur polémique en se démarquant de la langue du roi⁸¹⁰. Ces textes offrent la perspective d'une voix régionale. En outre, la *Muse Normande* présente des commentaires de la vie de la ville, de la province mais aussi du royaume, cette œuvre est « une mine de détail sur l'histoire de Rouen, grande ou petite, gaie ou sérieuse »⁸¹¹. Si David Ferrand se fait le chroniqueur des événements de la ville, de la région mais aussi de la France (voire de l'international), il ne développe que peu

⁸⁰⁸ FERRAND, *La Muse Normande*, op. cit., t. III, p. 298.

⁸⁰⁹ BOUGY, Catherine, « La contestation du pouvoir dans la Muse Normandie de David Ferrand », in *Images de la contestation du pouvoir dans le monde normand*, op. cit., pp. 261-282.

⁸¹⁰ BOUGY, « La vie à Rouen au XVII^e siècle d'après les poèmes de la *Muse Normande* de David Ferrand », op. cit., « l'emploi du langage de sa communauté a souvent une valeur: David Ferrand se démarque ainsi de la langue du roi et de l'État oppresseur et défend ses concitoyens face à un pouvoir central », p. 149.

⁸¹¹ *Ibid.*, p. 157.

les allusions aux événements régionaux de la Fronde. La vingt-sixième partie, relatant les événements de 1649, narre un des événements les plus connus de la Fronde en Normandie, la « Guerre de Moulineaux »⁸¹², évoquée par Saint-Evremond comme la *Grande occasion de la Bouille* dans sa *Retraite de M. le duc de Longueville en son gouvernement de Normandie*⁸¹³, cette défection des armées du duc de Longueville face à celle d'Harcourt. L'écriture de l'événement est alors facétieuse. L'événement normand de la Fronde ne revient sous sa plume qu'en 1652, où il déplore qu'à cause des misères du temps de la Fronde, les Rouennais partent vers le Nouveau Monde⁸¹⁴. Mais ce qui retient surtout son humeur joviale c'est le « départ de la soudrille des faux-bourg de Rouen »⁸¹⁵, et *Rouën en jöüais*.

Bien que les mazarinades rouennaises portent le discours normand – rouennais sur les événements présent dans le corpus de mazarinades normandes, il n'y a que peu à Rouen d'écriture d'un discours sur les événements normands. L'écriture rouennaise portant sur les Normands ou leur action ne se trouve que dans *La Fureur des Normans* et *Le Congé de l'armée normande*. Si *La Fureur des Normans* est contestataire voire polémique contre les usurpateurs de l'autorité royale et présente de manière élogieuse l'entreprise normande, le *Congé de l'armée normande* dresse un tableau railleur de cette armée. L'un porte sur l'action imaginée et justifiée, l'autre sur la réalité vécue. Il s'instaure alors une distanciation entre la représentation que les Normands offrent d'eux-mêmes et la réalité. L'un est un discours normand ancré dans la révolte et présentant une écriture régionale de contestation et d'action sur l'événement national (la Fronde), l'autre ne se situe que sur le plan de l'événement régional, la soldatesque dans les faubourgs de Rouen. Cette satire de l'armée normande ne relève pas d'un discours contestataire. L'écriture régionale sur l'événement régional n'est pas en soi contestataire, et elle demeure quasi inexistante. La majorité des mazarinades originaires de Rouen, en tout une petite dizaine, porte sur le débat national ou l'événement parisien. Elles n'intègrent plus alors le champ des mazarinades normandes, c'est-à-dire celles participant d'un imaginaire littéraire relatif à la Normandie. Elles ne présentent pas non plus un discours normand ni une mise en scène de Normands.

⁸¹² FERRAND, *La Muse Normande, op. cit.*, t. III, p. 207-208.

⁸¹³ SAINT-ÉVREMOND, *Œuvres en prose, op. cit.*

⁸¹⁴ FERRAND, *La Muse Normande, op. cit.*, t. III, p. 306 « Je sçus d'un de leu corporiaux / Que disette avecq la Fronde / Faiset aller ainchin que viaux / Ches biaux peupleux du nouviau monde ».

⁸¹⁵ *Ibid.*, p. 289-291.

La scénographie normande, mettant en œuvre un discours normand et l'image d'une contestation régionale participe, au même titre que l'écriture de l'action normande placée sous l'idéologie héroïque de Normands glorifiés dans un passé élogieux, ainsi que l'écriture des lieux normands intrinsèquement liée à l'événement et à l'Histoire, à la figuration d'un imaginaire normand. Ce triptyque de l'écriture du sujet normand tend à développer une identité régionale. Cette identité s'articule principalement autour de la représentation d'un caractère normand, mais se caractérise aussi par la présence d'une langue spécifique à la région. La mise en scène d'un personnel normand en action et faisant acte de paroles participe à la fois d'un imaginaire normand, et de la mise en perspective d'un discours normand. Ces textes offrent une couleur locale, du normand guerrier invoquant sa valeur et sa vertu au paysan normand à la taverne, chaque Normand a une parole, et cette couleur locale est à son paroxysme avec les mazarinades en langue normande. Qui plus est, cette triple dimension que revêt le sujet normand place majoritairement la région sous la protection du duc de Longueville, ce qui, relevant de l'idéal aristocratique autour d'un Grand, concourt à un imaginaire régional identitaire. Toutefois, cet imaginaire régional est contrebalancé par l'écriture des sujets normands relevant d'une autre scénographie. D'une part, par la production discursive autour de la Normandie émanant de la cour ainsi que par la représentation du roi dans la province. D'autre part parce que cette production discursive du sujet normand met en jeu une dualité énonciative. L'énonciateur du sujet normand n'est que rarement normand. L'imaginaire normand est, comme les mazarinades rouennaises, tourné vers Paris.

TROISIÈME PARTIE
Dans l'orbite de Paris

Introduction

L’imaginaire normand déployé dans les mazarinades à sujet normand révèle des pratiques d’écriture fondées sur l’imagerie d’un « système féodal », où le Grand, aristocrate entouré de ses parentèles et clientèles, ainsi que le parlement sont les représentants d’une province identitaire. Cette représentation, dans l’écriture pamphlétaire de la Fronde, relève d’une écriture politisée de la Normandie, celle d’une monarchie secondée par ses grandes familles d’aristocrates, et tempérée par ses parlements et ses États-généraux. Ce qui est politique est « la chose publique », ce qui relève de la sphère publique, par opposition à la sphère du particulier⁸¹⁶. Le public désigne alors l’entité ontologico-juridique du corps politique, il « détermine une scène, visible et lisible à la fois, qui livre le modèle qui l’anime. Tout le monde y regarde et y joue ». Le public est alors l’ensemble du corps politique, alliant le roi et le peuple, ceux-ci partageant le même espace et étant englobés dans la même identité, celle du *bien public*. Dans les débats en jeu depuis les guerres de religion, il se fait un « usage exagéré, obsédant, du nom du public, toute prise de parole prétendant parler pour le (*bien*) *public* »⁸¹⁷. Un lien de subordination s’établit entre la notion de bien, bien public, et le corps politique du royaume. Le public en tant que corps politique prend naissance dans ces débats en même temps qu’il en est l’enjeu. L’écriture pamphlétaire en s’adressant, s’emparant de ce corps politique, devient une écriture politisée.

L’expression de « littérature politique », est problématique car « l’épithète “politique” n’accompagne presque jamais le substantif “littérature”, ni les genres littéraires concrets »⁸¹⁸. On pourrait définir comme politique toute littérature s’occupant du « pouvoir »⁸¹⁹. Gabriel Naudé, dans sa *Bibliographia politica*, détaille le contenu d’une bibliothèque politique. Celle-

⁸¹⁶ Sur le lien entre public, *respublica* et corps politique voir MERLIN, Hélène, *Public et Littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994, p. 33-112 ; DOTOLI, Giovanni, « Politique et littérature en France au XVI^e et au XVII^e siècle », *Politique et littérature en France aux XVI^e et XVII^e siècles*, Actes du Colloque international, Monopoli, 28 septembre-1 octobre 1995, éd. Giovanni Dotoli, Paris : Didier Erudition, 1997, pp. 21-52.

⁸¹⁷ MERLIN, *Public et Littérature en France au XVII^e siècle*, *op. cit.*, p. 64 et 73.

⁸¹⁸ DOTOLI, « Politique et littérature en France au XVI^e et au XVII^e siècle », *op. cit.*, p. 22.

⁸¹⁹ Voir BRUNEL, Pierre, *L’État et le souverain*, Paris : PUF, 1978, p. 19.

ci contient aussi bien des sujets d'éthique, d'économie, de morale, de religion, que des commentaires, des traités politiques, des ouvrages traitant de paix et de guerre, du gouvernement de l'État. C'est toute forme de littérature concernant les princes, ce qui amène Giovanni Dotoli à considérer que « la littérature politique du XVI^e et du XVII^e siècle français regroupe tout texte d'ordre pamphlétaire [...] ceux de propagande, la presse, des feuilles volantes aux journaux, les prises de position religieuses, tout éloge de la monarchie, du roi et de sa famille. Et comment ne pas considérer les mémoires, les épîtres dédicatoires, les préfaces, les almanachs, l'information administrative, la poésie (non seulement celle de circonstance), les romans et le théâtre ? »⁸²⁰. Les rapports entre le pouvoir et la littérature sont multiples et deviennent des questions essentielles, surtout en temps de rébellion où le libelle devient une arme de contestation du pouvoir. A propos de la littérature pamphlétaire et du débat politique, Georges Minois remarque que « Les thèmes de la littérature pamphlétaire des années 1610-1660 sont facilement repérables. Il s'agit d'abord du débat sur l'État, le pouvoir politique, sa nature et ses limites. Puis viennent les questions de personnes, au gré des épisodes de la vie politique »⁸²¹.

Nous assistons alors à l'émergence dans l'espace public des débats de la vie politique. Gabriel Naudé, dans sa correspondance avec le cardinal Mazarin ne cesse de réitérer la nécessité qu'il y a de publier pour sa personne et sa politique afin de désabuser « le peuple » et renverser « l'opinion ». Cette émergence du débat sur l'État sur la place publique est le résultat de la publication de l'écriture sur la raison d'État. Des traités politiques aux pamphlets, libelles et autres feuilles volantes, la raison d'État s'écrit et se publie depuis le XVI^e siècle. Cette écriture de la raison d'État a développé une « écriture inversée de la raison d'État », celle de la contestation. Ainsi lors de la Fronde, avec le déluge de mazarinades se multiplient les écritures de la contestation. Les mazarinades sont le reflet de ces thèmes, en sont l'expression. Elles représentent le débat sur la nature du pouvoir. Les mazarinades normandes, dans leur représentation de la Normandie sont une mise en abîme de ce débat sur l'État. Ce sera un premier temps de l'écriture du sujet normand. L'action normande s'insère dans un discours « inversé » de la raison d'État.

⁸²⁰ DOTOLI, « Politique et littérature en France au XVI^e et au XVII^e siècle », *op. cit.*, p. 24.

⁸²¹ MINOIS, Georges, *Censure et culture sous l'Ancien Régime*, Fayard, 1995, p. 95.

Cette écriture inversée de la raison d'État serait la plus propre à porter au sein des sujets normands une contestation régionale. Toutefois le sujet normand n'est pas une littérature de contestation normande ; c'est au sein de la littérature de contestation ou de la littérature politique « d'État » qu'apparaît une image de la Normandie. La représentation de la Normandie évolue au gré de la polémique. Malgré un imaginaire frondeur normand qui se veut polémique, notamment révélé par la mise en texte d'un locuteur régional et la représentation de l'action normande, la Normandie s'insère dans une pratique d'écriture sur l'État en tant que corps politique sans présenter une écriture inversée de la raison d'État des autonomies régionales. En outre, le sujet normand placé au cœur du débat de la « raison d'État » et de l'écriture politique du temps relève d'une représentation de la province choisie délibérément selon l'autorité du pouvoir qui la met en scène. C'est une écriture volontairement orientée de la Normandie instrumentalisée dans la guerre des pamphlets qui se pratique par les pamphlétaires.

Les sujets normands, malgré l'image identitaire qui s'en dégage, sont instrumentalisés par les différents partis (Fronde parlementaire, Fronde des princes et la cour) pour offrir une image de la région en soutien de leur cause. La Normandie est présentée comme une province de France, pilier de l'État et de la Fronde parisienne dans un premier temps, puis, pilier de la cour ou de la Fronde condéenne. Pour être présentée comme une action justifiée et justifiable, l'action normande se place sous la houlette de la fidélité au roi et à l'État, l'action frondeuse entreprise en Normandie suit Paris et s'en fait le miroir, jusqu'à se présenter comme servant « l'intérêt » public. Tout l'imaginaire identitaire normand se retrouve subordonné à Paris. Le sujet normand ne se suffit pas à lui-même, il est l'objet d'un autre discours. Le sujet normand devient alors un prétexte au texte d'un parti. Cette absence d'autonomie du texte touche alors à la représentation de la région qui se trouve subordonnée à l'État. L'écriture même du sujet normand, par la dualité d'énonciation, témoigne de cette hétéronomie du texte par la diversité des postures énonciatives du sujet normand. Les « ruptures » textuelles des sujets normands relèvent d'une situation énonciative externe à la province. Les titres mêmes des libelles des sujets normands sont la marque de ces ruptures. Le sujet normand présente une situation d'écriture où l'auteur n'est pas normand. Cette pratique d'une écriture orientée et instrumentalisée de la Normandie se prolonge dans les mazarinades. Par leur mise en texte, les Normands et l'événement normand viennent nourrir une écriture pamphlétaire en quête

d'argument, d'exemple ou d'information à renouveler. L'écriture de la Normandie répond alors aussi au goût de l'actualité qui se développe⁸²². Sur un axe d'information Paris-Rouen, les courriers, journaux et autres babillards du temps se font l'écho des événements normands. Cet axe d'information est alors le miroir d'un axe d'écriture politisé plaçant la province dans l'orbite de Paris.

⁸²² Voir HAFEMAYER, *L'information dans la France du XVII^e siècle*, *op. cit.*

Chapitre I Publication de la contestation normande

Rapidement après l'entrée en action des Normands, la publication de sujets normands débute. Elle a pour vocation de rendre publique leur entrée dans la rébellion, en publiant les motifs de leur protestation. La publication de manifestes ou libelles explicitant les raisons de soulèvement est devenue un élément corollaire de la rébellion. C'est ce que Sawyer nomme « going public »⁸²³. Le discours politique dans la sphère publique émane d'une rhétorique de justification où le roi comme les élites agissent au-delà de leur propre intérêt, pour le « bien public ». La « chose » ou la « cause publique » est un thème récurrent chez les pamphlétaires. C'est selon ces termes que l'on peut tenir un discours politique dans la sphère publique. Le pamphlet politique est double, il est tour à tour un élément qui légitime ou qui critique la politique de la monarchie⁸²⁴. La diffusion de pamphlets dans la sphère publique témoigne depuis François 1^{er} d'une volonté de contrôle du gouvernement contre les écrits politiques ou religieux. Cela va en s'intensifiant jusque sous Richelieu. En contrepartie de cette mainmise du pouvoir sur la presse pour diffuser sa propagande, les pamphlets constituent une littérature d'engagement politique direct, en résistance au pouvoir royal⁸²⁵. La production de pamphlets correspond alors au degré du conflit politique à l'échelle nationale. En outre, un lien s'instaure entre le pamphlet et l'événement⁸²⁶.

D'emblée, à la naissance de l'événement normand une production de pamphlets s'y adjoint. Dans cette production, la contestation normande se positionne dans l'orbite de Paris, au degré national du conflit. Les justifications de cette contestation adoptent une double perspective. Elles témoignent d'un soutien à Paris, et ce, dans la perspective à l'échelle

⁸²³ SAWYER, *Printed poison, op. cit.*, p. 33.

⁸²⁴ MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle, op. cit.*, p. 54-57, 271, 441. Sur le règlement de 1618 qui devint la pièce centrale de la censure jusqu'à la fin du XVII^e siècle : *Histoire générale de la presse française. I, Des origines à 1814*, publiée sous la dir. de Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou ; préf. de Pierre Renouvin, Paris : P.U.F., 1969, p. 29-76 ; FEBVRE, Lucien, MARTIN, Henri-Jean, *L'Apparition du Livre*, Paris : A. Michel, 1971, pp. 412-455. Voir sur cette question de l'amplification des pamphlets au cours des XVI^e et XVII^e siècle MINOIS, *Censure et culture sous l'Ancien Régime, op. cit.* ; CATTEEUW, *Censures et raisons d'État, op. cit.*

⁸²⁵ Sur la politisation de la littérature et ses enjeux voir JOUHAUD, Christian, *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris : Gallimard, 2000.

⁸²⁶ CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 1, p. 272-292.

nationale du bien de l'État, pour le service du roi. Ce sont là les sentences politiques habituelles de toutes les révoltes. Bien qu'il soit évoqué une problématique de la province, celle justifiant la contestation propre à la région comme la surcharge d'impôts et les misères publiques, toutefois cette écriture politisée de la justification de la rébellion a une portée nationale. C'est une rhétorique de la rébellion qui appelle à une large audience puisqu'elle ne concerne pas seulement la région.

Conquérir l'opinion : il y a bien une notion d'opinion et de public, mais ces deux notions sont problématiques⁸²⁷. Sans parler d'opinion publique, mais bien plutôt de sphère publique, il faut considérer l'importance de l'imprimé dans les luttes politiques du XVII^e siècle. L'on conquerrait l'opinion par les écrits, témoins de l'ampleur du phénomène littérature politique pamphlétaire⁸²⁸. Un exemple très probant du lien entre l'imprimé et l'opinion sont les commentaires de Gabriel Naudé. Selon lui, la meilleure censure des libelles est d'y répondre en prenant le masque du libelliste⁸²⁹. L'imprimé devient sous la plume de Naudé un moyen pour maîtriser l'opinion ou détromper les lecteurs. Naudé écrit au cardinal Mazarin en exil :

Et pour moy je tiens pour seul auteur de tous les malheurs qui sont maintenant en France celui, quiconque soit il, qui a conseillé à Vostre Emin. de négliger les libelles que ses ennemis ont depuis le siege de Paris et font encore imprimer avec tant de soin parce qu'ils reconnoissent evidemment le bon effect que cela produit en leur faveur [...] Mais il y a plus, car des livres on est venu aux chansons [...] Or cela a tellement gasté et envenimé les peuples qu'il n'y a maintenant homme si hardy qui ose dire le contraire et bien moins l'imprimer⁸³⁰.

L'imprimé sous la plume de Naudé est un instrument pour renforcer les factions, et à l'inverse le serait pour restaurer la renommée du cardinal Mazarin. Ce discours tenu par Naudé témoigne du fait que l'imprimé est devenu une autorité sur la place publique. Le sujet

⁸²⁷ MERLIN, *Public et Littérature en France au XVII^e siècle*, *op. cit.* Elle montre que l'idée d'un public constitué en un ensemble assez cohérent pour avoir une « opinion » est problématique au XVII^e siècle. Si l'idée de public et de peuple évoluent, c'est dans l'espace du littéraire, non pas dans l'espace du politique. Si les représentations du bien public évoluent dans la seconde moitié du siècle c'est à partir du public littéraire, p. 115 et suiv.

⁸²⁸ Sur la littérature pamphlétaire et la maîtrise de l'opinion par la propagande voir CARRIER, *La presse de la Fronde*, *op. cit.* ; DUCCINI, *Faire voir, faire croire*, *op. cit.*, et CATTEEUW, *Censures et raisons d'État*, *op. cit.*

⁸²⁹ Sur les libelles voir JOUHAUD, « Les libelles en France dans le premier XVII^e siècle : lecteurs, auteurs, commanditaires, historiens », *op. cit.*

⁸³⁰ NAUDÉ, *Considérations politiques sur la Fronde : la correspondance entre Gabriel Naudé et le cardinal Mazarin*, *op. cit.*, p. 93. Toute la correspondance réitère cette condamnation des libelles et enjoint le cardinal de répondre.

normand s'insère dans cette perspective de sphère publique par une écriture orientée de l'action normande et par un discours au service des factions. Cette orientation du sujet normand pour la conquête de l'opinion sert alors la Fronde, dans la mesure où elle serait portée vers une opinion parisienne. L'écriture du sujet normand représente l'action normande afin de conquérir « les peuples » contre le cardinal dans un soutien à l'action entreprise à Paris. Quant aux discours tenus par les Normands, ils justifient la faction normande en reconnaissant la valeur d'autorité des instances en factions.

1. Politique de l'action normande

Les mazarinades, presse du temps, sont intimement liées à l'actualité et à l'événement. En tant que littérature de propagande politique, elles sont porteuses d'idées politiques et de représentations des institutions de la monarchie⁸³¹. Dès les guerres de religion, la littérature pamphlétaire non seulement fait connaître les revendications de la contestation, mais répond parallèlement à une volonté de connaissance des affaires publiques. C'est aussi un phénomène d'ampleur internationale puisque l'on constate une guerre des pamphlets dans d'autres pays d'Europe, tel que l'Espagne par exemple avec la sécession en Catalogne⁸³². La noblesse qu'elle soit de robe ou d'épée, souhaite connaître les enjeux de la politique et pouvoir influencer dans le « conseil » du roi. Cette élite sociale souhaite participer à la politique, « il est donc normal que la politique ne soit plus réservée seulement à quelques-uns. La place publique doit s'ouvrir au débat »⁸³³. Cette ouverture sur la place publique du débat politique est tout autant une perspective déployée par l'État. Plus spécifiquement, ce sont les défenseurs de la raison d'État et de « l'absolutisme » qui portèrent le débat sur la place publique dans l'optique de justifier la nouvelle politique. Toutefois, malgré la censure et la mise en avant de la publication de la raison d'État, toute une littérature politique inversée de la raison d'État vit le jour.⁸³⁴ En cela, cette presse de la Fronde, politisée, rejoint l'histoire de l'écriture de la raison

⁸³¹ CARRIER, *Le Labyrinthe de l'État*, op. cit.

⁸³² HUGON, Alain, LEDROIT, Mathias, « La bataille de l'imprimé lors de la guerre de sécession catalane : 1640-1652 », communication présentée lors du colloque international *Mazarinades Nouvelles Approches*, 10-12 juin 2015, organisé par la Bibliothèque Mazarine et la BNF (site Arsenal), dirigé par S. Haffemayer, T. Ichimaru, P. Rebollar et Y. Sordet.

⁸³³ DUCCINI, *Faire voir, faire croire*, op. cit., p. 12.

⁸³⁴ Voir entre autres CATTEEUW, *Censures et raisons d'État*, op. cit. ; *Politique et littérature en France aux XVI^e et XVII^e siècles*, op. cit. ; *L'État baroque. Regards sur la pensée politique de la France du premier XVII^e siècle*, dir. Henry MECHOULAN, Paris : Librairie Philosophique J. Vrin, 1985 ; MINOIS, *Censure et culture*

d'État⁸³⁵. C'est une entreprise employée par les « révoltés » ou les défenseurs d'un autre ordre politique, ceux que Naudé nomme les nouveaux censeurs⁸³⁶, tous ces auteurs qui « prennent la hardiesse » de « censurer leur Prince »⁸³⁷. Ceux-ci sont souvent rattachés à un chef de parti, et participent de ce que l'on peut nommer le rituel de rébellion. L'entrée en révolte s'accompagne d'un manifeste, qui a pour objet « de définir les mobiles et les objectifs de la révolte, de rallier les partisans et de poser les révoltés, non en trublions qui ne travailleraient qu'à leurs propres intérêts égoïstes, mais comme des serviteurs du roi, mieux éclairés que les conseillers immédiats de celui-ci »⁸³⁸. Une double perspective émerge dans cette littérature pamphlétaire, littérature de la révolte elle met en perspective des représentations politisées. Cette double perspective se rejoint dans les écrits dans la mesure où il est peu de théorie pure. Le but de cette littérature est de conquérir l'opinion, d'être représenté et présent dans la « sphère publique ».

Les mazarinades, et les sujets normands plus précisément vont ainsi, pour être présents sur la place publique, publier leur entrée en rébellion, dans une perspective d'action en soutien à l'État. A la lecture des sujets normands, une ligne de conduite politique se dégage, celle liée à « l'intérêt public » ou au « bien commun ». Les sujets normands mettent en avant non pas une action politique régionale mais une entreprise tournée vers l'État. L'écriture du sujet normand s'ancre dans une littérature politique au cœur des notions de l'époque. Depuis le XVI^e siècle et l'ouvrage de François Guichardin, en passant par Machiavel jusqu'à Jean de Silhon, les ouvrages de littérature politique, c'est-à-dire les traités politiques, se penchent sur la question de l'intérêt de l'État. Toute une réflexion se développe autour des questions de l'intérêt

sous l'Ancien Régime, op. cit. ; THUAU, Etienne, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris : Albin Michel, 2000 (1^{ère} éd. Armand Colin, 1966).

⁸³⁵ Comme le remarque CATTEEUW, *Censures et raisons d'État, op. cit.*, p. 332 « Les libelles publiés contre Richelieu et Mazarin appartiennent à l'histoire de l'écriture de la raison d'État. Ils en constituent l'envers et suivent, en cela, le procédé d'élaboration que connaît la notion depuis ses origines : émergeant d'un chassé-croisé de publications et de censures, la notion s'élabore par une série de réponses successives formulées au fil de ces dialogues qui forment le substrat de la notion. Dès lors que la place publique compte parmi les lieux de son élaboration et que la censure prohibitive montre des faiblesses, la publication de la raison d'État ne peut être endiguée dans une écriture de la justification. La confrontation avec les « nouveaux censeurs » s'engage. De la même manière que la conception de l'intérêt d'État ne constitue plus le monopole des gouvernants, l'écriture de la raison d'État n'est plus un privilège réservé aux étatistes : saisie par leurs opposants, ils actionnent les presses contre la révérence due aux arcanes publiées. Ils créent ainsi une forme inversée d'écriture de la raison d'État ».

⁸³⁶ MASCURAT, *op. cit.*, il nomme les auteurs de libelles « ces nouveaux Censeurs & Menippes du Cardinal », p. 614.

⁸³⁷ NAUDÉ, Gabriel, *Le Marfore ou discours contre les libelles*, Paris : L. Boulenger, 1620, p. 7.

⁸³⁸ DUCCINI, *Faire voir, faire croire, op. cit.*, p. 141.

particulier et du bien commun. Les mazarinades en général présentent une écriture de cette entreprise de défense du bien commun et d'action tournée vers le bien de l'État, voire même présentent l'action frondeuse sous couvert de la raison d'État. Les mazarinades dites normandes ne dérogent pas à cette perspective. Tournées vers la Fronde parlementaire, ou la Fronde des princes, l'action entreprise par la Normandie se justifie par la recherche du bien public. Non seulement l'écriture du sujet normand offre une représentation politique qui suit l'idée générale de bien commun, et ainsi légitime l'action, mais aussi simultanément s'écrit une représentation de l'action qui annihile l'accusation de l'intérêt particulier, aussi bien pour le parlement de Rouen que pour le duc de Longueville, les deux principaux protagonistes de cette Fronde normande.

a. La Normandie miroir de Paris

Nous sommes ainsi face à une littérature qui ne présente pas les intérêts particuliers de la région, comme pourrait l'être une littérature régionale au sens propre. Ce bien commun recherché par l'action frondeuse normande est lié à l'action parisienne. Une double hétéronomie de l'action normande transparaît dans les sujets régionaux. La première hétéronomie touche au but de l'entrée de la Normandie dans la Fronde. Il s'agit d'un objectif relevant de l'intérêt d'État et du bien commun. Cette action normande ne se suffit pas à elle-même, son écriture la présente dans la perspective de l'État. La seconde hétéronomie des sujets normands se perçoit dans l'alliance de la Normandie avec Paris. En effet, que ce soit lors de la Fronde parlementaire, ou celle dite des princes, l'action politique normande se fait toujours dans le sillage de Paris. Ainsi l'écriture de l'événement politique normand est une écriture politisée non pas régionalement, mais une écriture politisée de l'événement dans la lignée de l'écriture pamphlétaire de la raison d'État. Le sujet normand ne se suffit pas à lui-même, il n'existe pas en tant que tel, il n'existe pas pour lui-même. En cela il n'est pas autonome puisque son écriture, de l'action ou du discours politique, est subordonnée à Paris ou aux princes. Dans cette instrumentalisation de l'événement normand, peu de distinction est à faire entre information et propagande, comme en toute période de révolte. De quelque parti qu'émane le texte, l'information mise en texte amène des « gauchissements dans l'interprétation. Il est d'abord dans le choix de ce qu'on décide de raconter, puis dans la manière même de mettre en récit l'événement ». Les libelles ont alors une double vocation :

informer et convaincre⁸³⁹. En l'absence de presse périodique, les libelles sont les vecteurs d'une information. Mais cette information n'est pas neutre, elle a vocation à convaincre, chaque camp tentant de conquérir des partisans. L'événement est nécessairement politisé puisqu'il intègre le champ de la sphère publique, celle du XVII^e siècle se rapportant au pouvoir.

L'écriture de contestation régionale, qu'elle soit effective ou fictive, présente l'événement normand dans un rapport au débat politique du temps de la Fronde. L'événement-action normand s'écrit au profit d'une littérature politique globalisant la Fronde normande dans le tumulte parisien. Un jeu de miroir s'établit entre la capitale normande et Paris. L'écriture de l'action et de la contestation normande est tournée vers Paris, elle est présentée comme un soutien, et un renfort (il y eut bel et bien une armée levée en Normandie pour appuyer celle levée à Paris). Dans la représentation du corps politique parlementaire en action, donnant ses arrêts, c'est l'image du parlement de Rouen suivant le parlement de Paris. Ainsi, alors que la figure de l'institution domine cette action parlementaire, il n'y a pas de spécificité régionale dans ces arrêts. C'est un même ensemble qui s'écrit, dans une action de corps contre le cardinal Mazarin, c'est une action commune qui est représentée. Nous retrouvons ici le principe d'une institution ancienne qui défend les droits de l'institution. Les divers écrits des parlements sont dans l'autocongratulation de l'institution, et témoignant de l'union des différents parlements en légitiment mutuellement leur action. Cette écriture de la solidarité du corps présente le parlement de Rouen tendu vers Paris et son frère de Paris acceptant de recevoir le soutien normand. En tant que corps constitué, le parlement, ici les parlements unis, représentaient une force politique.

Dès l'entrée de la Normandie dans la Fronde, les textes officiels émanant de la région sont des témoignages de l'alliance des deux parlements, ainsi les *Lettres et Arrests de la Cour de Parlement de Normandie, Envoyées à la Cour de Parlement de Paris, pour l'Adjonction desdites Cours, & affaires presentes*⁸⁴⁰, pour lesquelles nous avons la réponse du parlement de

⁸³⁹ Comme le remarque DUCCINI, *Faire voir, faire croire, op. cit.*, p. 180-190, à propos des révoltes autour de la mort du maréchal d'Ancre, Concino Concini.

⁸⁴⁰ *Lettres et Arrests de la Cour de Parlement de Normandie, Envoyées à la Cour de Parlement de Paris, op. cit.*, [2287].

Paris⁸⁴¹. Ce sont des textes officiels, qui ont pour vocation de mettre en avant la véracité de l'union. Ainsi l'alliance des parlements du royaume est-elle rendue publique. Et cette publication de la jonction vaut pour exécution de l'union. Cette action, rendue publique se veut officielle par l'acte de publication et témoigne du caractère d'intérêt général que revêt l'union. Cette production officielle relève d'une volonté de « faire savoir » ; faire savoir que le parlement de Rouen soutient celui de Paris, par extension, faire savoir que le parlement est soutenu, donc n'est pas seul dans son action. Dans la pièce des *Lettres et Arrests de la Cour de Parlement de Normandie*, sont inclus plusieurs textes officiels, la lettre de créance du Sieur Miron, et « Lettre du Parlement de Normandie envoyée à la Cour de Parlement de Paris », où la première énonce ses motivations à la seconde :

MESSIEVRS,

Toute la France & les monumens publics sont des tesmoins trop assurez de vostre fidelité au service du Roy, & de vostre zele à la conservation & grandeur de son Estat, pour croire que la calomnie ait peu faire impression, au contraire dans les esprits des gens de bien & à vostre exemple, les autres Parlemens ont tousjours affermy dans les cœurs des peuples, les veritables sentimens de fidelité & d'obeissance qui sont deus à la Majesté Royale. Nous vous remercions de la part que vous nous avez donnée de vos resolutions en ce dernier rencontre, que vous tesmoignez avoir l'approbation de tant de Princes, Ducs & Pairs, & Officiers de la Couronne interessez au repos & grandeur de cette Monarchie, Et vous assureons que comme l'autorité que le Roy a mise en nos mains, ne tire sa vigueur & sa puissance que de sa Souveraineté, Nous amployerons ainsi que vous tous, les moyens à nous possibles pour empescher la naissance d'une guerre civile, & pour la conservation de sa personne & de son autorité. Pour à quoy parvenir, nous conserverons tousjours avec vous cette parfaite intelligence que vous desirez de nous [...]⁸⁴².

Bien que la question particulière au parlement de Normandie, celle du semestre, soit mentionnée, ce qui prime c'est la reconnaissance de l'action du parlement de Paris par un autre parlement. Outre qu'elle est officiellement publiée par les instances reconnues, la publication de cette union se fait aussi dans les textes plus polémiques, tels que les *Motifs et raisons principales du Parlement de Rouen pour sa jonction avec celui de Paris*⁸⁴³. Après avoir énoncé les huit raisons ayant mené le parlement de Rouen à se joindre à celui de Paris,

⁸⁴¹ *Lettre de la Cour de Parlement de Paris, envoyée à la Cour de Parlement de Normandie, op. cit.*, [1934].

⁸⁴² *Lettres et Arrests de la Cour de Parlement de Normandie, Envoyées à la Cour de Parlement de Paris, op. cit.*, [2287], p. 6-7.

⁸⁴³ *Motifs et raisons principales du Parlement de Rouen pour sa jonction avec celui de Paris, op. cit.*, [2507].

l'auteur de ce texte conclut sur la reconnaissance de la justice des armes du parlement de Paris et de ses habitants contre la tyrannie de Mazarin⁸⁴⁴ :

Bref ce qui a attiré le Parlement de Roüen & conjointement avec luy toutes les ames vraiment Françaises, à faire une ligue offensive & deffensive contre les perturbateurs du Royaume, ça esté l'equité qu'il ont reconnus dans le juste armement des Cours Souveraines de Paris & des Bourgeois de ladite ville, fait seulement pour conserver l'Estat à sa M. T. C. & le retirer desormais d'un infame usurpateur Cardinal⁸⁴⁵.

Ces libelles, exemplaires sujets normands de l'action parlementaire normande, informent dès leur titre qu'il n'y a pas d'entreprise normande indépendante. L'action régionale se fait dans le sillage du parlement de Paris en 1649. Le parlement de Normandie devient même un faire-valoir du parlement de Paris dans les *Motifs et raisons principales du Parlement de Rouen pour sa jonction avec celui de Paris*. L'engagement du parlement de Rouen se fait à la suite de celui de Paris par le bien fondé de l'entreprise parisienne, celle de la justice de ses armes. Dans le débat politique contemporain de la Fronde portant sur la nature de la monarchie, les instances du royaume, dont le parlement, réaffirment leur rôle et tentent de ne pas perdre leur importance face à la montée de l'absolutisme et à l'installation du ministériat. Ces textes assurent une représentation du rôle des parlements en tant qu'institution garante du bien du royaume. Toute la reconnaissance de la sagesse du parlement de Rouen a vocation d'appuyer l'action de Paris. Cette entreprise des « ames vraiment Françaises, à faire une ligue offensive » se présente dans les sujets normands comme une action tournée vers Paris. Les Normands n'affirment-ils pas dans *La Fureur des Normans contre les mazarinistes* que : « Cette noble fureur qui portoit autrefois la crainte dans les Prouinces, & le desespoir de vaincre dans les cœurs de nos ennemis, doit porter l'assurance dans Paris, & dans toute la France de l'esperance de la victoire »⁸⁴⁶. Ce soutien à Paris dans la contestation contre le cardinal est en soi une action dépendante. Celle-ci répond d'un effet de miroir, puisque les Normands déclarent au roi : « Sire, la protestation solennelle que nous avons faicte à l'imitation de nos freres de Paris, en prenant les armes à la face du Dieu, qui prepare le

⁸⁴⁴ A contrario, les thuriféraires du cardinal ne manqueront pas de révéler la valeur de sa justice. Voir à ce propos LOSKOUTOFF, *Rome des Césars, Rome des Papes*, op. cit., première partie.

⁸⁴⁵ *Motifs et raisons principales du Parlement de Rouen pour sa jonction avec celui de Paris*, op. cit., [2507], p. 8.

⁸⁴⁶ *La Fureur des Normans contre les mazarinistes*, op. cit., [1460], p. 3.

Tonnerre, pour foudroyer l'Autheur de nos desordres »⁸⁴⁷. Il n'y a pas de mouvement normand indépendant. Celui-ci se réalise à la suite de Paris.

C'est une problématique propre au fonctionnement des institutions alors en bouleversement qui est doublée ici : alors que s'écrit le rôle politique du parlement dans le gouvernement du royaume est dénoncé le problème du « ministériat »⁸⁴⁸, élément nouveau dans le système monarchique, d'autant qu'il est alors exercé par un cardinal. Le ministériat sous Richelieu fut une épreuve difficile. Sa représentation est maintenue dans les mémoires doublée de la représentation du favori. Un nombre conséquent de mazarinades met en scène le parallèle entre Mazarin, cardinal-ministre, et Richelieu. Bien que ce parallèle soit parfois effectué de manières positives pour Richelieu, le ministère incarné par un cardinal demeure une image négative⁸⁴⁹. Deux mises en parallèle principales se font jour autour de Mazarin, l'une avec Richelieu sur la question du ministériat, et l'autre avec Concini⁸⁵⁰, sur la question du favori⁸⁵¹. Ces comparaisons sont déclinées sous une multitude d'exemples historiques pour les favoris. Ces deux points de comparaison demeurent les principaux griefs politiques de la contestation des institutions, que ce soit celle du parlement ou celle des princes.

On retrouve dans les sujets normands les mêmes processus que lors de la mise en place d'une « campagne de presse contre le maréchal d'Ancre », en 1615. En effet, Concini par sa présence a seul été tenu pour responsable de la révolte des princes⁸⁵². Comme l'a relevé Hubert Carrier à propos des mazarinades, il y a bien une personnalisation des problèmes⁸⁵³. Finalement l'entrée en faction de la Normandie se cristallise aussi contre le ministre. Les Normands vont diriger leur fureur *contre les mazarinistes*⁸⁵⁴ :

⁸⁴⁷ *Apologie des Normans au Roy, op. cit.*, [113], p. 3-4.

⁸⁴⁸ Sur les questions soulevées par le ministériat dans les mazarinades, voir CARRIER, *Le Labyrinthe de l'État, op. cit.*, p. 263-287.

⁸⁴⁹ Un arrêt sera d'ailleurs donné en 1652 pour interdire toute place au gouvernement pour les cardinaux.

⁸⁵⁰ Concino Concini, marquis d'Ancre puis maréchal de France, favori de Marie de Médicis.

⁸⁵¹ Une réflexion sur les griefs portés contre les favoris dans les libelles sera développée très tôt, entre autre par Naudé dans *Le Marfore ou discours contre les libelles, op. cit.*

⁸⁵² DUCCINI, *Faire voir, faire croire, op. cit.*, p. 171-175.

⁸⁵³ CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 1, p. 87 : « L'exaltation du moi individuel, si caractéristique de l'éthique héroïque, se traduit en politique par la primauté des questions de personnes sur les débats d'idées. [...] Mais c'est la structure même de la société française du XVII^e siècle, avec sa pyramide de clientèles et d'attachements particuliers, qui rendait inévitable cette personnalisation des problèmes ».

⁸⁵⁴ *La Fureur des Normans contre les mazarinistes, op. cit.*, [1460].

C'est donc, Sire, apres la cause de la conservation de vostre Majesté, pour l'extermination du Cardinal Mazarin, que nous sommes sous les armes : commandez qu'on nous le liure, nous en ferons part aux autres. Le Roy vostre Pere asseura sa puissance par la mort de Conchiny Marquis d'Ancre son semblable ; quoy qu'il fut moins coupable, & vous devez asseurer V. M. & le salut de la France, par le supplice de son compatriote⁸⁵⁵.

Un double argument est développé ici dans sa dualité. L'entreprise se fait contre le ministre tyran et pour le salut du royaume, les deux éléments étant intimement liés. Le « salut de la France » est subordonné à « la conservation » de sa majesté. Bien que ce soit un « nous » normand qui soit mis en scène ici, le discours qui se veut normand rejoint en fait tout discours contre le cardinal Mazarin pendant la Fronde. Dans la perspective de l'écriture de l'action politique de la rébellion, le but de l'entreprise normande s'écrit dans l'optique du bien général et du salut du royaume. L'entrée de la Normandie dans la Fronde est désintéressée et suit une argumentation démagogique, usée depuis le XVI^e siècle, celle de la conservation de l'État. Cette action normande exprime une des modalités de la raison d'État⁸⁵⁶. En rendant publique l'action normande et ses motivations, c'est-à-dire en publiant une des modalités de la raison d'État qui est « l'extermination du cardinal Mazarin », l'écriture du sujet normand intègre le champ de la littérature de la raison d'État.

b. L'union dans la rébellion pour le bien commun

La visée de l'action politique normande est le bien commun, elle est portée sur l'intérêt général. L'entrée en faction du parlement de Rouen est soumise à l'éloge par sa visée. C'est bien une raison d'État relevant du service au roi :

Premierement je dis que l'union de la Cour du Parlement de Rouen avec celle du Parlement de Paris estoit necessaire & infaillible dans la conjuncture des affaires presentes, & ce d'autant qu'il estoit impossible qu'un sage Conseil & un Senat advisé comme est celuy de Rouen, voulut abandonner le service de son Roy, dont il voyoit l'autorité ébranlée par les secousses qu'elle reçoit tous les jours d'un Ministre estrange, qui a pour but de ses actions & pour fin de ses deportemens l'aneantissement de cette Couronne⁸⁵⁷.

⁸⁵⁵ *Apologie des Normans au Roy, op. cit.*, [113], p. 10.

⁸⁵⁶ CATTEEUW, *Censures et raisons d'État, op. cit.* : « Pendant la Fronde, le rapport qui avait été antérieurement établi par Richelieu à la faveur des libelles gouvernementaux contre les libelles d'opposition s'inverse. Désormais, toutes les raisons d'État se publient, ou plutôt les modalités de publication de la raison d'État se multiplient », p. 328.

⁸⁵⁷ *Motifs et raisons principales du Parlement de Rouen pour sa jonction avec celui de Paris, op. cit.*, [2507],

Ce texte, outre la reconnaissance de la valeur du parlement de Rouen dans son soutien à la couronne, avance comme motif premier de l'entrée normande en faction une lutte contre le ministre. En filigrane de cette raison se lit la question de l'intérêt commun, puisque c'est la sauvegarde de la couronne qui est en jeu. Tout un lexique de l'intérêt : intérêt personnel, intérêt public ou intérêt d'État, émerge depuis le XVI^e siècle pour atteindre un statut de modèle normatif. Lié à l'utilité, l'intérêt va être légitimé⁸⁵⁸. Toutefois, l'intérêt particulier est nié ou a une valeur négative dans les mazarinades. Il n'atteint pas le statut d'intérêt pouvant être légitimé car tourné vers l'intérêt public⁸⁵⁹, bien au contraire, l'intérêt personnel sera dénoncé⁸⁶⁰. Ainsi les Normands déclarent-ils « nous nous despoüillons de nos propres intherests, comme d'une chemise que nous avons portée il y a long-temps, pour nous revestir de ceux du public, comme d'une robe Royale »⁸⁶¹.

Les chefs de la Fronde sont eux aussi ancrés dans une écriture de personnalisation qui les porte aux nues dans leur jonction au parlement de Paris. Cette personnalisation héroïque de l'action se réalise puisqu'elle se veut généreuse, c'est-à-dire dépouillée d'intérêt personnel, tout comme celle des Normands. L'action normande, incarnée par le duc de Longueville, est présentée comme l'entreprise d'une action juste :

Le Parlement, qui se trouvoit en une grande peine, aussi bien que le Prevost des Marchands, & les Eschevins de la ville ; & n'avoit point de Chefs pour la conduite de l'armee qu'ils mettoient sur pied, virent en un moment un miracle à leurs yeux. Comme Dieu sçait faire des merveilles en un instant ? Le Prince de Conty, & le Duc de Longueville, qui apparemment s'estoient declarez pour le parti de Mazarin, & qui s'estoient mesmes retirez à saint Germain avec le reste de la Cour, inspirez du saint Esprit, abandonnerent cette infame ligue, & lors qu'on y pensoit le moins, vinrent s'offrir de si bonne grace à servir le Parlement & Paris, qu'il fut impossible à l'un & à l'autre de ne recevoir pas ces bonnes volontez par des Arrests d'une fidelité incorruptible⁸⁶².

p. 2-3.

⁸⁵⁸ MACKENZIE, Lionel, « Le droit naturel et l'émergence de l'idée d'intérêt dans la pensée politique au début de l'époque moderne : François Guichardin et Jean Silhon », *Politiques de l'intérêt*, éd. Christian Lazzeri et Dominique Reynié, Paris : Presses Universitaires Franc-Comtoises, 1998, pp. 119-144.

⁸⁵⁹ Cette question fait pourtant elle aussi débat aux XVI^e et XVII^e siècles, certains auteurs légitimant l'intérêt personnel lorsqu'il se compose avec l'intérêt public. Voir MACKENZIE, « Le droit naturel et l'émergence de l'idée d'intérêt dans la pensée politique au début de l'époque moderne : François Guichardin et Jean Silhon », *op. cit.* ; et LAZZERI, Christian, « Peut-on composer les intérêts ? Un problème éthique et politique dans la pensée du XVII^e siècle ? », *Politiques de l'intérêt, op. cit.*, pp. 145-191.

⁸⁶⁰ Voir *infra*, p. 278-279.

⁸⁶¹ *La Fureur des Normands contre les mazarinistes, op. cit.*, [1460], p. 4.

⁸⁶² *La Decadence de l'injuste party des Mazarins refugiez à S. Germain, & leurs Pernicieux desseins avortez,*

Le service au parlement de Paris auquel va se joindre le duc de Longueville s'écrit dans l'opposition entre « l'injuste party des Mazarins » mis en exergue dès le titre, et l'action juste du parti frondeur secondée par la divine volonté. L'action de rébellion du duc de Longueville, glorifiée parce qu'émanant d'une intervention divine se reflète sur le parlement de Paris. Tout un jeu de miroir s'établit, la gloire du héros se reflète sur l'action du parlement. La justice de l'action du parlement, qui le rend glorieux dans son entreprise de révolte se reflète sur ses généraux. L'éloge des héros de la Fronde s'écrit dans cette perspective du service à la couronne :

Monsieur le Duc de Longueville, qui est un des plus sages Prince de l'Europe, & qui a tousjours eu part à toutes les belles actions qui se sont faites pendant sa vie, a creu qu'il ne pourroit plus rien desirer pour sa gloire, s'il pouvoit rendre ce service à l'Estat, & contribuer de ses forces & de son credit pour en chasser les monstres, & tous les Geans qui se sont assis sur le Trosne des Dieux, & emparés de l'autorité Royale⁸⁶³.

Argument de la propagande de la rébellion, la recherche du bien commun est le fer de lance des révoltés, il s'instaure comme leur moteur d'action. Les Normands ne dérogent pas à cette règle stéréotypée. Plusieurs unions s'écrivent au cours de la Fronde pour atteindre ce bien commun. Ainsi la Normandie se joint à Paris (soit le parlement et les Parisiens), ou parfois plus spécifiquement aux princes en 1652 ; les parlements du royaume sont annoncés comme s'unissant, les princes et seigneurs soutiennent le parlement et inversement :

ce qui nous doit faire espere [sic] tout bien de cette entreprise, c'est que vous voyez tant de bons Princes & Seigneurs qui se sont joint avec eux [les messieurs du Parlement], mais seulement d'une véritable charité & détachez de tous autres interests, que celui de repousser l'injuste tyrannie d'un mauvais ministre. Vous voyez vostre Parlement, celui de Provence qui s'y sont joints : & on n'attend de jour en jour que la mesme nouvelle des autres⁸⁶⁴.

Ces propos tenus par un Parisien à un Normand relevant les différents niveaux d'union permettent de justifier la rébellion en fondant sa généralisation. Dans l'optique de « faire savoir » qu'il y a un conflit, l'alliance de deux « institutions » du royaume, toutes deux désintéressées, appuie le bien-fondé de la révolte contre « l'injuste tyrannie ». Deux camps,

par la conclusion de la Paix, Paris : vefve A. Musnier, 1649, [864], p. 5.

⁸⁶³ *Les Raisons ou les motifs véritables de la deffense du Parlement & des Habitans de Paris. Contre les Perturbateurs du repos public, & les Ennemis du Roy & de l'Estat*, *op. cit.*, [2967], p. 22.

⁸⁶⁴ *La Promenade ou les entretiens d'un gentil-homme de Normandie*, *op. cit.*, [2901], p. 8.

celui des princes et seigneurs et celui des parlements, qui de prime abord n'ont pas les mêmes intérêts, s'unissent dans cette entreprise. Ecrire cette union témoigne de l'absence « d'intérêt » autre que le bien commun recherché. Il n'y a pas de volontés contestataires propres à la corporation parlementaire ou au second ordre du royaume. C'est mettre en avant, par les structures de l'État unies contre le ministre, les piliers du royaume garant du bien commun. Cette union et l'importance que revêtent ces deux piliers se retrouveront dans les sujets normands lors de l'emprisonnement des princes au Havre⁸⁶⁵.

Cette union exposée dans *La Promenade ou les entretiens d'un gentil-homme de Normandie*, est exprimée dans le *Troisième discours d'État et de religion, à la Noblesse de Normandie*, où l'auteur présente la prise d'armes de la noblesse de Normandie dans cette recherche pour le bien comme providentielle : « ON ne peut plus douter, MESSIEVRS, que ce ne soit un pur effet de la Providence Divine, qui vous a si étroitement unis avec cét Auguste Senat pour soutenir l'Etat chancellant de nostre Royaume »⁸⁶⁶. Cette union improbable et peu durable entre la noblesse et le parlement⁸⁶⁷ sera aussi exposée au public dans les sujets normands de 1652, tels que *Le Manifeste de la Noblesse de Normandie*, ou *L'Union de la Province de Normandie Avec Mrs les Princes*⁸⁶⁸. Il n'y a pas d'unité d'écriture de l'événement normand ou de l'action entreprise en région. Cette multiplicité d'écritures est lisible lors de la Fronde dite des princes. Si l'action frondeuse normande est un soutien dans l'action du parlement de Paris en 1649, elle sera tout autant un soutien dans la diversité frondeuse de 1652, soutenant le parlement de Paris et la faction des princes. Les titres des pièces laissent alors percevoir un double engagement de la Normandie, tel par exemple *Le Manifeste de la Noblesse de Normandie par lequel elle déclare reconnaître son Altesse Royale pour Lieutenant Général pour le Roy et se joint aux Princes et aux Parlements*⁸⁶⁹. La lecture du texte présente une écriture plus univoque de l'action normande, de nouveau entrée

⁸⁶⁵ Voir *infra*, p. 318-320. L'importance que revêtent ces deux piliers de la monarchie traditionnelle s'appréhende au moyen de la glorification du parlement tout autant que de la glorification des princes. Cette question a été traitée dans mon mémoire de Master 1, « L'emprisonnement des princes au Havre : étude sur le fonds de mazarinades de la bibliothèque municipale du Havre et de la Bibliothèque Mazarine », sous la direction d'Yvan Loskoutoff, Université du Havre, juin 2007.

⁸⁶⁶ *Troisième discours d'État et de religion, à la Noblesse de Normandie*, *op. cit.*, [1106], p. 3.

⁸⁶⁷ DULONG, Claude, *Mazarin*, Paris : Perrin, 1999, p. 126.

⁸⁶⁸ *Le Manifeste de la Noblesse de Normandie*, *op. cit.*, [2356] ; *L'Union de la Province de Normandie Avec Mrs les Princes*, *op. cit.*, [3909].

⁸⁶⁹ *Le Manifeste de la Noblesse de Normandie*, *op. cit.*, [2356].

en action contre Mazarin, elle est un soutien pour le parti des princes. D'autres textes sont plus spécifiquement orientés dès le titre, comme la *Relation veritable de ce qui s'est fait et passé en la derniere assemblée du Parlement, en presence de Monsieur le Duc d'Orleans et de Monsieur le Prince, sur la Response du Roy faite à Messieurs les Deputez, l'Arrest intervenu sur icelle : Et ce qui s'est passé au Parlement de Normandie, et en la ville de Rouën*⁸⁷⁰, où ici c'est l'action du parlement de Rouen contre Mazarin qui est de nouveau louée. Ces textes mettent subtilement en jeu une union généralisée, des parlements et des princes, et de la Normandie avec ceux-ci.

Cette jonction de l'action normande à l'entreprise commune pour le bien général se lit tout au long de la Fronde. Ce jeu de miroir est aussi une pratique d'écriture des sujets normands lors de la Fronde des princes, où la Normandie arrive en soutien au parti. Cette politique de l'action normande présentée au service d'autres partis rejoint la question du discours politique normand. Lorsque celui-ci est tenu par des Normands, il met en avant le parlement ou les princes contre Mazarin ; récupérée et instrumentalisée par les partis, l'action normande n'acquiert pas d'indépendance et ne présente qu'un soutien à une action qui s'inscrit dans une modalité de la raison d'État.

c. Intérêt public et intérêt personnel

Pour contrecarrer cette écriture de l'union généreuse pour la sauvegarde de l'État, la littérature d'État issue de la propagande gouvernementale, va elle dénoncer par la publication la recherche des intérêts particuliers des factieux. Mascurat énonce plusieurs fois que la passion et l'intérêt personnel dictent souvent la conduite des factieux et de fait, des libellistes. Mascurat lui-même imprimeur, auteur puis colporteur, confie à Saint-Ange : « pour te dire vray, *Sainct-Ange*, la quantité de ces libelles et pasquins diffamatoires, n'auroit jamais esté si grande, si l'intérêt de ceux qui les composent, n'en avoit plus fait esclorre, que la haine contre le *Cardinal* »⁸⁷¹. L'intérêt est le moteur de la publication. Dans toute cabale la passion domine. Mascurat révèle ce ressort des factieux à Saint-Ange, considérant les « peuples » trop crédules et ignorants : « les peuples ne cognoissans point les divers ressorts du gouvernement,

⁸⁷⁰ *Relation veritable de ce qui s'est fait et passé en la derniere assemblée du Parlement, en presence de Monsieur le Duc d'Orleans et de Monsieur le Prince, op. cit.*, [3204].

⁸⁷¹ *Mascurat, op. cit.*, p. 193.

ny les intrigues, cabales & pratiques des ruelles & cabinets, [...] ils confondent pareillement le bien avec le mal, l'intérêt du public avec celui des particuliers »⁸⁷². De ce fait, à l'inverse des mazarinades frondeuses, certaines mazarinades dénoncent l'intérêt personnel des meneurs de la Fronde comme ces deux textes *A qui aime la Vérité* et *Lis et fais*⁸⁷³. Ces pièces publiées pour la cour et lancées par les rues de Paris par le chevalier de La Valette⁸⁷⁴ ont pour vocation de détromper « les peuples » des intentions faussement généreuses des Frondeurs. L'accusation portée contre Mazarin comme perturbateur du repos public est dénoncée comme émanant des intérêts personnels des meneurs de la Fronde :

Ils en veulent au Cardinal : Cependant, qui ne sçait que s'il eust voulu satisfaire les chefs de party du Parlement que je t'ay nommez, & conseiller qu'on donnast Sedan, le Havre, Montreuil, & autres choses de pareille nature, le bien public se fust bien porté, il ne seroit pas le perturbateur, il auroit esté le meilleur Ministre qui fut jamais, il faudroit le canoniser⁸⁷⁵.

Cohon⁸⁷⁶, l'auteur de cette pièce, pointe avec ironie le lien sous-jacent entre les intérêts personnels des meneurs et la notion de bien public que ceux-ci défendent. Ce sont bien les rétributions attendues vainement qui ont fait à leurs yeux de Mazarin le perturbateur du repos public. En effet, les places ici mentionnées sont celles souhaitées par les généraux : Sedan par le duc de Bouillon⁸⁷⁷, Le Havre par le duc de Longueville et Montreuil par le duc d'Elbeuf⁸⁷⁸, comme cela est précisé dans *Lis & Fais* et l'autre édition de cette pièce intitulée *Copie du billet imprimé à S. Germain en Laye*:

Le Prince de Conty est un jeune Prince qui a de bonnes intentions, mais que son beau-frere a debauché sous pretexte de luy faire acquerir de la gloire. Le Duc de Longue ville n'est avec toy, que parce qu'on luy a refusé le Havre, apres qu'on luy avoit desja donné Caën & le Comté de Jous. Attends-tu des conseils fideles & de durée d'un homme qui a manqué à son Maistre, qui luy avoit fait l'honneur de l'appeler dans les siens ; qui luy avoit fait tant de graces, & qui a tourné casaque aussi souvent que l'occasion s'en est offerte ? La Rethorique naturelle du Duc d'Elbeuf, pourra elle te persuader qu'il

⁸⁷² *Ibid.*, p. 512.

⁸⁷³ *A qui aime la verité*, *op. cit.*, [8] et *Lis & Fais*, *op. cit.*, [2304].

⁸⁷⁴ Dans un premier temps affichées sous forme de placard, ces pièces furent distribuées le 11 février 1649. Voir CARRIER, *La presse de la Fronde*, *op. cit.*, vol. 1, p. 162 et 352.

⁸⁷⁵ *A qui aime la verité*, *op. cit.*, [8], p. 3.

⁸⁷⁶ Denis-Anthime Cohon, évêque de Dol et de Nîmes, est l'auteur de plusieurs mazarinades en faveur de la cour et de Mazarin.

⁸⁷⁷ Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, prince de Sedan, il avait perdu sa principauté suite à sa participation dans la conjuration de Cinq-Mars. Voir DULONG, *Mazarin*, *op. cit.*, p. 33-35.

⁸⁷⁸ Charles II de Guise-Lorraine.

prenne autre interest en cette affaire que d'avoir le Gouvernement de Monstreuil, qu'on a refusé avec raison à une personne de sa condition, & qui a porté si long temps l'écharpe rouge ? Le Duc de Bouillon veut Sedan [...] ⁸⁷⁹.

La gloire du duc de Longueville, représentant de la Normandie entré en faction pour le bien public, est ici anéantie par la vérité. Face aux sujets normands élaborés par les « nouveaux censeurs », les contre-mazarinades élaborées par la cour, donc soutenant la politique gouvernementale de Mazarin, dictent elles aussi un discours d'État axé sur l'attaque personnelle et les motivations personnelles. Nous sommes ici face au processus usuel de la littérature de propagande dans la guerre des plumes entre les folliculaires étatiques et ceux de l'opposition, chacun dénonçant les chefs de faction tout autant du fait de leurs discours que de leurs fausses intentions⁸⁸⁰. Ces attaques centrées sur l'intérêt personnel recherché par les chefs de la Fronde seront manipulées de nouveau dans une entreprise de dénonciation de l'auteur « Désintéressé » du libelle gouvernemental. Cette attaque contre Cohon s'établit de manière à innocenter le duc de Longueville, et elle ancre de nouveau l'entreprise frondeuse dans une action menée pour le bien public :

Ces impertinences du Des-intéressé persuadent aisément le contraire, de ce qu'il soutient que le Duc de Longueville n'est avec nous que parce qu'on luy a refusé le Havre : S'il a quelque mescontentement il vient plustost des indignitez qu'il a essuyées en sa negociation à Munster : mais j'estime qu'il sacrifie volontiers cet interest à celui du public, & que son bien seul est maintenant l'ame de ses intentions⁸⁸¹.

L'auteur voulant rassurer ici sur les intentions du duc de Longueville, d'une part réaffirme l'intérêt du public et d'autre part, réoriente l'intérêt personnel du duc sur la question de Munster. C'est un moyen de relancer la critique personnelle sur Mazarin, puisque les négociations de Munster étaient un sujet de critique à l'égard du cardinal. Dans ce jeu d'attaques personnelles, et face à la critique constante faite du cardinal Mazarin, Naudé par la voix de Mascurat oppose la raison à la passion, puisque l'écriture ne va que dans le sens des médisances. Ainsi présente-t-il que l'absence de reconnaissance des bienfaits du cardinal

⁸⁷⁹ Copie du billet imprimé à S. Germain en Laye, qui a esté semé dans Paris par le chevalier de la Valette. *Tendant à faire souslever les Parisiens contre le Parlement*, s. l., 1649, [795], p. 5-6.

⁸⁸⁰ DUCCINI, *Faire voir, faire croire*, op. cit.

⁸⁸¹ *L'anti desintéressé ou l'équitable censeur des libelles semez dans Paris sous le nom du des-intéressé. Commencant par ces mots, Pauvre Peuple abusé ; Desille les yeux, & tendant à des-unir les Habitans de cette Ville d'avec les Princes & le Parlement*, op. cit., [87], p. 5.

témoigne de la passion qui anime les auteurs de libelles. Il compare la situation à celle de saint Jérôme et Origène. Saint Jérôme a dû approuver un peu ce que faisait Origène, sinon :

on l'aurait à bon droict soupçonné d'escrire contre luy avec trop de passion ; comme il arrive justement à ces nouveaux Censeurs & Menippes du Cardinal, qui font grand bruit & qui publient si hautement le mal qu'ils pensent reconnoistre en luy mais pour déclarer le bien qui y est aussi, c'est de quoy ils ne se mettent gueres en peine [...] et de là on peut facilement juger si c'est la passion ou la raison qui les fait agir de la sorte⁸⁸².

C'est une constante dans les libelles, et ceux de la Fronde ne dérogent pas à la règle, que de se livrer à l'attaque personnelle. Bien que Mazarin demeure la cible principale des folliculaires, les divers protagonistes des événements ont subi les critiques de leurs opposants⁸⁸³. Au-delà des rivalités de clans et des questions de personnes, l'attaque personnelle sur les intérêts sert à manipuler ou à détromper l'opinion. Ces intérêts, qui sont en fait les prétentions des Grands, se font les causes de la révolte. Insatisfaits dans leurs prétentions, les Grands se lancent dans la rébellion et demandent par la suite sous forme de rétribution et de garantie pour leur soutien à la couronne des charges et autres commandements pour eux-mêmes et leurs clients. Ces demandes de compensation se lisent dans les *Demandes des princes et seigneurs qui ont pris les armes avec le Parlement & peuple de Paris*. Ainsi les demandes du duc de Longueville sont-elles ici plus amplement développées, comme le sont les demandes d'après rébellion et l'on constate qu'elles touchent aussi à la clientèle du duc :

Monsieur le Duc de Longueville demande une charge de la Couronne, un Gouvernement, de consideration dans la Normandie, & la survivance de tous ses Gouvernements & charges à celuy de ses enfans qui le survivra : Qu'on luy paye en assignations sur la Province tous les deniers qui luy sont deus pour pensions & avances : Qu'on fasse Duc & Pair Monsieur de Matignon, & qu'on donne la survivance de sa charge à son fils : Qu'on fasse aussi Duc & Pair le Marquis de Beuvron, & qu'on donne la survivance de ses charges à son fils : Qu'on fasse Chevalier de l'Ordre le Comte de Croisi, & qu'on luy donne la Lieutenance de Roy au Baillage de Caen : & qu'on mette en liberté le Sr de Trassi⁸⁸⁴.

⁸⁸² *Mascurat, op. cit.*, p. 616.

⁸⁸³ Voir sur les attaques personnelles comme méthode de propagande, CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 1, p. 300-312.

⁸⁸⁴ *Demandes des princes et seigneurs qui ont pris les armes avec le Parlement & peuple de Paris*, s. 1., 1649, [1997], p. 5-6.

C'est une constante de la révolte des Grands que de formuler ces demandes post-rébellion⁸⁸⁵. Tout comme dans les pièces de Cohon, les réclamations des Grands sont mises en avant pour témoigner de leurs prétentions. C'est un retournement des accusations portées contre Mazarin. Alors que l'on accuse celui-ci de conduire l'État à sa perte, la littérature étatique met en accusation contre le bien commun l'avidité de pouvoir des Grands. C'est un processus d'écriture important pour la maîtrise de l'autorité de la monarchie, puisqu'il sert à exposer la recherche de puissance des Grands, ce qui justifie leur abaissement. Si sous Richelieu seule la propagande royale et son discours avait lieu dans la sphère publique, lors de la Fronde une multiplicité de discours sur l'État éclate. Le bien commun se place au centre de cette littérature politique. C'est un *topos*, dont chacun use à son gré selon sa faction, qui devient un stéréotype du discours de rébellion. En usant d'un autre *topos*, celui de la recherche personnelle de puissance, le texte gouvernemental tend à instaurer une distance entre un discours stéréotypé du bien public et la réalité des intentions de la faction. Le texte de Cohon permet cette mise à distance. Ces textes ne sont pas des sujets normands, mais des mazarinades où l'événement normand est inclus dans l'écriture de la rébellion ou de la contre-propagande anti-frondeuse établie par la cour. Ces textes complètent ou contredisent la présentation faite du duc de Longueville dans les mazarinades à sujets normands. Cette problématique de l'entreprise du duc de Longueville s'intègre dans la guerre des plumes de la Fronde, indépendamment du sujet régional. Dans un système du « faire croire » pour reprendre l'expression d'Hélène Duccini, cette distance entre le discours du texte autour de l'intérêt personnel et le discours de la cour sur la réalité de l'intérêt personnel, revêt une autre dimension que celle de manipuler ou de détromper les « peuples ». En effet, lors de la Fronde, trois instances coalisées sont en jeu : le parlement, la ville de Paris, et les Grands. Or comme l'a constaté Claude Dulong, la seule force de cette coalition est l'opposition à Mazarin⁸⁸⁶. La dénonciation de Cohon ainsi que l'exposition des rétributions demandées par le duc de Longueville dans les *Demandes des princes et seigneurs* visent alors à diviser cette faction « improbable » ayant peu de chances de perdurer dans le temps.

⁸⁸⁵ JOUANNA, *Le devoir de révolte*, *op. cit.*

⁸⁸⁶ « Ceux des grands qui estimaient n'avoir pas obtenu assez de faveurs de la « bonne régence » profitaient des circonstances pour faire valoir leurs revendications. Mais ces revendications n'avaient pas grand-chose à voir avec celles du Parlement et de la Ville, et l'entente entre ces trois composantes de la rébellion ne pouvait être que précaire », DULONG, *Mazarin*, *op. cit.*, p. 126.

L'action frondeuse normande est politisée par les « nouveaux censeurs », ceux de l'opposition au gouvernement. Subordonné à un premier niveau d'écriture –le sujet normand-, un second niveau d'écriture-les mazarinades mentionnant la Normandie ou son représentant le duc de Longueville-plonge l'événement normand dans la Fronde. Celui-ci se retrouve instrumentalisé par les factions selon les contextes polémiques créant une multiplicité d'écritures de sujets normands ou de mention de la Normandie dans les mazarinades. Une distance s'instaure entre la réalité et une image de la Normandie engagée suivant l'évolution de la Fronde. Les sujets normands offrent une image réduite et orientée de la Fronde en Normandie, qui fait que son écriture n'existe pas pour elle-même, toujours subordonnée à l'événement national et à une écriture de l'action politique relevant des débats du temps sur le régime de la monarchie mis en actes par la Fronde. Ainsi, nous avons une image de la « Fronde normande » répondant dans un premier temps à la Fronde parlementaire parisienne ; puis de nouveau dans la Fronde mais divisée entre le parti du parlement et celui des princes puisque l'année 1652 voit ces deux courants en action. Malgré quelques écritures de contre-propagande émanant de la cour, le sujet normand offre une écriture et une lecture schématisée de l'action frondeuse normande. Elle serait généralisée à toute la province, dans une union et une harmonie des instances normandes, unies à Paris pour le bien commun. Cette Fronde normande s'écrit dans la dépendance à l'action parisienne ou princière. Cette expression de « Fronde normande »⁸⁸⁷ est problématique car le mouvement frondeur en Normandie, hormis dans son aspect de Fronde ducale autour du duc de Longueville, ne revêt pas de particularisme. Cette absence de particularisme politique se lit dans les sujets normands. Ceux-ci, secondant continuellement une action politique autre que normande, entrent alors dans le champ de la littérature politique à l'échelle nationale.

Bien que circonstanciée, cette action politique mise en perspective par une littérature de célébration autour de la Normandie rejoint en réalité l'écriture d'une littérature politique plus générale, voire se trouve englobée par celle-ci comme dans les *Motifs et raisons principales du Parlement de Rouen pour sa jonction avec celui de Paris*. L'écriture de l'action normande est dictée par des codes de la littérature politique de propagande, code de la révolte et de la raison d'État. En cela, elle perd toute spécificité : spécificité de l'action et de l'écriture de

⁸⁸⁷ Voir sur cette question HUGON, « Existe-t-il une Fronde normande ? », *op. cit.*

l'argument de cette action. Son entreprise même ne s'écrit que sous l'égide de Paris. Ceci amoindrit la portée de l'action normande, celle-ci n'ayant pas d'unicité. Mais cette écriture de l'action normande a pour valeur de dévoiler l'unité de l'action frondeuse. Récupérée par la Fronde dite parlementaire ou princière, l'écriture de l'action normande, de sa volonté d'entreprise politique, sert à valoriser un discours politique sur l'État. Un discours régional n'aurait finalement pas la portée utile à la sphère publique, car il serait trop restreint.

2. Discours politique des Normands

Non seulement les sujets normands entrent dans le conflit à l'échelle nationale, l'action politique étant justifiée pour le bien du royaume, mais aussi ils y entrent par le discours tenu par les Normands, qui se rapproche des idées politiques du débat du temps. Cette guerre des plumes entreprise dans les mazarinades a pour but de justifier la rébellion mais c'est une guerre des plumes qui a aussi vocation à exprimer ou à représenter des théories sur l'État et le gouvernement⁸⁸⁸. Depuis Machiavel, le débat politique sur la monarchie est nouvellement théorisé par les « absolutistes » suivant les principes de la raison d'État⁸⁸⁹. Face à cette nouvelle théorie politique, les tenants des valeurs « traditionnelles » prennent la plume. Des libelles aux ouvrages volumineux, les modalités du régime monarchique s'exposent sur la place publique. Une opposition à la raison d'État ou « Raison d'Enfer » émerge par la publication de nombreux pamphlets dévots contre Richelieu. Depuis les écrits anti-machiavélistes s'est instauré un certain caractère des écrits d'opposition, tel que la dénonciation des scandales et des cruautés, afin de soulever et d'exploiter l'indignation du public. Ce caractère des écrits d'opposition entre dans une entreprise de démolition. Les divers écrits contre la « raison d'enfer » portent le débat sur la place publique en se réfugiant dans la critique morale et fiscale. L'opposition se révèle incapable de s'élever au-dessus des questions de personnes et de formuler ses principes⁸⁹⁰. Afin de lutter contre cette opposition

⁸⁸⁸ CARRIER, *Le Labyrinthe de l'État*, *op. cit.* Dans cet ouvrage, H. Carrier propose un éclairage sur le débat politique que l'on peut alors lire dans les mazarinades.

⁸⁸⁹ Sur la mise en place de la raison d'État, de ses théoriciens et des débats que cela a engendré, voir CATTEEUW, *Censures et raisons d'État*, *op. cit.* ; THUAU, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, *op. cit.*

⁸⁹⁰ THUAU, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, *op. cit.*, p. 168 ; CARRIER, *La presse de la Fronde*, *op. cit.*, vol. 1, p. 87.

qui s'établissait sur la place publique⁸⁹¹, diverses mesures furent mises en place pour établir la censure. Un durcissement de la censure royale s'établit car « contrôler l'opinion, c'est avant tout contrôler l'expression écrite, avec ses deux aspects complémentaires : la censure et la propagande »⁸⁹². L'arrivée de l'imprimé représenta un défi pour les pouvoirs. Moyen de diffusion duquel s'est servi le pouvoir pour affirmer son autorité, l'imprimé permettait parallèlement la montée d'une contestation⁸⁹³. D'ailleurs comme le relève Laurie Catteeuw, la publication de la raison d'État entre censure et propagande engendra les écrits d'opposition. Les deux formes d'écrits sont liées, c'est pourquoi ils sont partie intégrante des écrits politiques de la raison d'État.

Dans les différentes représentations de l'État que revêtent ces écrits, la littérature régionale met en avant des revendications particulières⁸⁹⁴, surtout par l'exposition de spécificités anciennes des provinces et par la représentation des pouvoirs locaux. Que ce soit en termes de choix linguistique, ou bien en termes de reconnaissance « provinciale » avec ses institutions, la littérature régionale a une portée, une valeur sur le plan politique en rapport avec la construction de l'État. Elle s'impose face à l'hégémonie parisienne et au mouvement vers le centre⁸⁹⁵. Les sujets dits normands mettant en scène dans la prise de parole des Normands, devraient porter sur des représentations politisées du pouvoir régional, entre autres, les institutions telles que le parlement de Normandie, ou le gouverneur le duc de Longueville, alors quasi duc de Normandie par son grand réseau de clientélisme dans la région⁸⁹⁶. Si nous retrouvons bien dans le discours tenu par des Normands ces deux représentants de la région, dans quelle mesure cela revêt-il la valeur d'une « sociabilité distinctive » ? La Fronde aurait pu être un contexte favorable pour un discours politique régional, puisque ce qui est en jeu depuis quelques décennies c'est la façon de gouverner. La

⁸⁹¹ DUCCINI, *Faire voir, faire croire*, *op. cit.* ; SAWYER, *Printed poison*, *op. cit.*

⁸⁹² MINOIS, *Censure et culture sous l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 77. Sur les liens entre la raison d'État et la censure voir aussi CATTEEUW, *Censures et raisons d'État*, *op. cit.*

⁸⁹³ Dans le camp gouvernemental comme dans celui des oppositions, chaque parti s'entoure d'une équipe de presse. Pour les différents bureaux de presse des chefs de parti ayant produit des mazarinades voir CARRIER, *La presse de la Fronde*, *op. cit.*, vol. 1, p. 87-204.

⁸⁹⁴ COUROUAU, *Moun lengatge bèl*, *op. cit.* ; et LUCIANI Isabelle, « La province poétique au XVII^e siècle : sociabilité distinctive et intégration culturelle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 47, n° 3 (Juil.-Sep. 2000), pp. 545-564.

⁸⁹⁵ Sur ce mouvement vers Paris, voir VAN DAMME, Stéphane, *Paris, capitale philosophique. De la Fronde à la Révolution*, Paris : Odile Jacob, 2005.

⁸⁹⁶ FOISIL, « Parentèles et Fidélités autour du duc de Longueville, gouverneur de Normandie, pendant la Fronde », *op. cit.*

politique intérieure développée par Richelieu comme par Mazarin s'établit contre les autonomies urbaines, régionales, et l'autorité des Grands. De ce fait, la Fronde peut se lire comme la guerre ultime des périphéries contre le centre⁸⁹⁷. En termes de littérature régionale, une œuvre telle que celle de David Ferrand, la *Muse normande*, entre en plein dans cette aire de contestation face à l'hégémonie parisienne. C'est une œuvre régionale où peut se lire la contestation du pouvoir⁸⁹⁸. Chez certains satiristes normands se trouvait aussi la critique du développement du pouvoir central par la critique des « intendants »⁸⁹⁹. De fait il est intéressant de considérer si le sujet normand peut être un discours représentatif des autonomies urbaines. C'est-à-dire un discours qui défende les autonomies contre le centre et en parallèle un discours qui s'érige contre le système « tentaculaire » de contrôle mis en place par le pouvoir. Il faut prendre en considération que les mazarinades présentent une « politisation » plutôt qu'une politique⁹⁰⁰, soit toute une série d'habitudes mentales transposée dans l'espace politique de la Fronde. Il s'agit donc de représentation d'idées sur le régime monarchique.

a. Un discours illusoire des autonomies ?

Les sujets normands mettant en scène des locuteurs normands sont peu nombreux. Il s'agit en premier lieu des textes officiels du parlement de Normandie ; puis de textes polémiques où différents personnages normands prennent parole⁹⁰¹. Que revendique le parlement ? La suppression du semestre honni, puis il s'élèvera contre le cardinal Mazarin, dans la suite des arrêts rendus contre celui-ci par le parlement de Paris. Les autres sujets normands pratiquent une écriture de l'éloge du duc de Longueville, ou de celui du parlement de Normandie, dans leur action frondeuse. Dans l'ensemble, le discours porté dans les mazarinades demeure un discours habituel contre Mazarin et contre les intendants, « ces Arc-boutans de sa [celle de Mazarin] caballe, ces Antropofages des Normands, les Intendants de l'injustice en nostre Province »⁹⁰². Les intendants, avec la politique menée par Séguier étaient de plus en plus présents dans les provinces. Ils sont des représentants du pouvoir central parisien aux dépens

⁸⁹⁷ CORNETTE, Joël, « Fiction et réalité de l'État Baroque (1610-1652) », *L'État baroque, op. cit.*, pp. 7-87.

⁸⁹⁸ BOUGY, « La contestation du pouvoir dans la *Muse Normande* de David Ferrand », *op. cit.*

⁸⁹⁹ ABRAHAM, *Norman Satirists in the age of Louis XIII, op. cit.*

⁹⁰⁰ JOUHAUD, *Mazarinades : la Fronde des mots, op. cit.*, p. 26.

⁹⁰¹ Voir *supra*, p. 225 et suiv.

⁹⁰² *Apologie des Normans au Roy, op. cit.*, [113], p. 8.

des autonomies provinciales. C'est principalement suite aux dépenses croissantes de la guerre qu'eut lieu le grossissement du nombre des intendants, afin d'obtenir une meilleure perception des charges fiscales. Ils sont de fait des doubles représentants d'un pouvoir qui écrase les provinces : le pouvoir central, et le centre fiscal. De là émergea l'expression « tyran des provinces », qui « liait l'odieux comportement des intendants à la forme monarchique de gouvernement »⁹⁰³. L'auteur de l'*Apologie des Normans* décrit les misères des provinces dues à l'avarice de Mazarin, et cette description sanglante de l'état où est réduit le peuple est due à l'action des Intendants qui œuvrent dans le sillage de Mazarin :

Combien nostre Province a souffert de violence ? Combien de gesnes on a donné à vostre peuple ? Combien de questionnez pour leur faire soustenir, la cruelle dignité de ce gueux defroqué nouvellement Monarque ; aussi bien comme pour ensevelir l'infamie du reste de sa famille ! On a, Sire, esgalé toutes les inventions abominables, que par tradition Siciliene Phalaris a laissez à Palerme, dont Pierre Mazarin son pere fut habitant devant sa banqueroute.

Nous avons senty la rage desployée de certains Mabojarts valets de la Monopole sous le tiltre d'Intendants de Justice, qui escortez de Fuzeliers, pour ne pas dire de Demons, & pretextez du seau & de caractere du Prince, prostitué par l'approbateur de la Tyrannie, ont exercé sur les plus miserables d'entre nous, tout ce que l'inhumanité des plus Barbares auroit eu honte d'entreprendre ; les viols, les prophanations des Temples, les meurtres & les brigandages ont tous esté les instrumens de leur avarice⁹⁰⁴.

L'*Apologie des Normans* est une critique en bonne et due forme dirigée contre Mazarin où un lien se crée entre Mazarin et les intendants, ceux-ci découlant des malices de celui-là. Ce texte marque aussi une tension contre le régime monarchique puisqu'il s'érige contre les intendants, oppresseurs fiscaux mais aussi par leur fonction, perturbateurs des autonomies régionales. Cette tension entre le régime monarchique incarné par Mazarin et les intendants apparaît et la reconnaissance provinciale d'autre part se lit grâce à l'utilisation des possessifs. En effet une tension sur l'appartenance de la province normande se relève puisque l'auteur mentionne « notre province » évoquant ainsi un problème qui se voudrait spécifiquement normand, mais il s'adresse au roi en mentionnant « vostre peuple », qui est une

⁹⁰³ RANUM, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 40. Selon O. Ranum, c'est la stratégie fiscale qui provoqua la Fronde. Le conseil annula « l'arrêt d'union » du 13 mai 1648, ce qui provoqua un changement de hiérarchie du gouvernement royal : les intendants se retrouvaient au-dessus des parlements de province, p. 130. Parmi les délibérations du parlement, la volonté de supprimer les intendants était si forte que ceci fut obtenu quelques temps pendant la Fronde.

⁹⁰⁴ *Apologie des Normans au Roy*, *op. cit.*, [113], p. 7-8.

reconnaissance de l'autorité du roi dans la province. Cette critique contre les intendants relève donc d'un problème d'autorité des pouvoirs dans la province, celle des intendants étant nouvelle. Le Normand dans *La Promenade ou les entretiens d'un gentil-homme de Normandie*, après s'être enquis des raisons de l'action du parlement de Paris les nomme les « mangeurs de Chrestiens & leurs Intendants, ces nouveaux monstres, ou plutost ses nouvelles bestes devorantes, dont on avoit point encore oüy parler dans nos Histoires »⁹⁰⁵. C'est donc un discours contre les représentants d'un pouvoir autre que celui de la province, entre autres sur la question fiscale contre le pouvoir du parlement puisque celui-ci avait une volonté de décision des finances. Toutefois, bien que le discours contre les intendants soit effectivement un discours qui puisse paraître favorable aux autonomies régionales, il intègre un débat qui n'est pas propre à la Normandie et qui précède la Fronde. C'est un débat qui, suite à l'arrêt d'union de 1648, concerne les parlements, entre autre le parlement de Paris puisque c'est celui-ci qui mena l'arrêt d'Union des cours-souveraines, entraînant la suppression des intendants⁹⁰⁶.

Dans cette perspective d'invective à l'encontre du cardinal Mazarin on trouve aussi des questions liées à la politique étrangère menée par celui-ci. Toute son action émanant de son désir de nuire au royaume afin d'en faire « une province d'Espagne » :

Personne ne s'estonnera plus apres toutes ces horreurs du desordre particulier des affaires de vostre Majesté ; de la Catalongne abandonnée qui faisoit trembler la Castille ; du Royaume de Naples non secouru, de la revolte duquel on a si frauduleusement mesprisé les advis ? de la perte de nos alliez qui se plaignent si hautement de la perfidie du Ministere ; du desavantage de nos victoires dont la poursuite nous eust esté si advantageous ; de la guerre en Italie si peu necessaire⁹⁰⁷.

Cette ouverture sur les questions de politique étrangère place l'écriture du sujet normand dans la critique généralisée contre le cardinal Mazarin, sans aucune revendication pour la région. Le sujet normand frondeur porte avant tout sur la critique du ministre-cardinal.

⁹⁰⁵ *La Promenade ou les entretiens d'un gentil-homme de Normandie*, op. cit., [2901], p. 7.

⁹⁰⁶ L'union des cours souveraines obligea la reine et Mazarin à supprimer les intendants, hormis dans les provinces frontalières. Mazarin rétablira les « intendants », malgré leur suppression officielle en 1648, PERNOT, *La Fronde*, op. cit., p. 369.

⁹⁰⁷ *Apologie des Normans au Roy*, op. cit., [113], p. 9.

Les mazarinades normandes ne relèvent pas non plus d'une littérature régionale attachée à des autonomies dans la mesure où le discours qu'elles présentent est un discours national. Bien que l'argument du soutien à la couronne soit peu nouveau, c'est bien celui-ci qui transcende tous les sujets normands, de quelque parti qu'ils émanent et quel qu'en soit le locuteur⁹⁰⁸. L'argument de la rébellion est toujours celui d'une action de protection, de sauvetage et de sauvegarde au roi et à la couronne, bien qu'il y ait une tension dans l'*Apologie des Normands*, entre une « nation » celle des Normands, et le soutien à leur souverain, donc une tension entre une représentation identitaire propre à la province et l'appartenance au royaume. Cette tension disparaît dans l'inclusion de la nation provinciale à la couronne de France qu'elle a par « beaucoup d'autres services signalez, rendus aux autres Roys vos predecesseurs, lors que la France n'estoit pas encore si florissante qu'elle est sous vostre regne, ne vous permettront pas, je m'asseure, de douter de la sincerité d'une nation ». Cette dualité des Normands est exprimée au roi dans une justification du soutien passé des Normands à la couronne, qui prennent les armes contre le cardinal pour les mêmes raisons :

puissions nous restablir vostre Majesté sur son Throsne, qu'on medite, peut-estre, de luy ravir ; puissions nous vous delivrer de la captivité où Mazarin vous tient depuis vostre enlevement de vostre bonne ville de Paris ; puissions nous le livrer à nos peuples, pour estre un exemple eternel à la posterité. Puissions nous enfin vous tesmoigner par une execution proportionnée à ses forfaits, qu'en quelque Estat que la Tyrannie nous reduise, il nous restera tousiours assez de forces, de moyens, & d'affection pour exterminer vos ennemis puis que nous sommes
Vos tres-humbles, tres-obeysans, & tres-fideles Subjets, Les Peuples de Normandie⁹⁰⁹.

Au sein de ce texte émerge une dualité des Normands entre une identité régionale et la fidélité au roi. Les Normands, tout en étant présentés comme relevant d'une identité spécifique, intègrent dans leurs discours une représentation d'eux-mêmes tournés vers le centre, vers l'autorité royale.

⁹⁰⁸ Exception faite des mazarinades normandes : *Le Congé de l'armée normande*, *op. cit.*, [753] et *Remerciement à son Altesse de Longueville pour la Paix*, *op. cit.*, [3271].

⁹⁰⁹ *Apologie des Normands au Roy*, *op. cit.*, [113], p. 12.

b. Un discours en faveur des partis

Ce discours politisé des sujets normands mettant en scène un discours normand est en fait un discours illusoire, puisqu'il ne concerne pas la Normandie. Toutefois, par essence le discours est polémique, si l'on soutient que tout acte d'énonciation est polémique puisque le discours ne se constitue que dans un champ déjà saturé d'autres discours, « Il n'y a pas de place vacante qui attende sa venue, mais un espace où le nouveau ne peut s'énoncer que par un réagencement de ce qui est déjà là »⁹¹⁰. Dans cette perspective, le discours issu de cette littérature sur la Normandie s'écrit en réactualisant un discours des partis et non en créant son propre discours. Le discours normand intègre le champ de la polémique sur la nature de l'État. Il s'inscrit dans une représentation de la monarchie qui interroge les rapports entre les pouvoirs. Ce discours sur les pouvoirs de la monarchie est celui de la Fronde, il interroge en les représentant les instances du régime monarchique. La royauté n'est jamais remise en cause. C'est toujours un discours tourné vers la monarchie. Ce qui est en jeu c'est le fonctionnement de la monarchie puisque la Fronde émerge à un moment de bouleversement entre deux régimes monarchiques, l'un traditionnel reposant sur les différentes institutions traditionnelles de la monarchie, l'autre l'État Léviathan dont le développement s'est amplifié sous Richelieu⁹¹¹. C'est la question du choix du régime de la monarchie qui est en jeu au XVII^e siècle. La littérature politique, concernant le gouvernement de l'État, les princes, les institutions (parlements, États-généraux), énonce des théories sur le régime monarchique. Les pamphlets politisés sont eux dans une représentation de la monarchie. L'attitude envers le roi est univoque, puisque le discours se construit sur l'action portée en soutien à la royauté⁹¹². Cette attitude de dévotion envers le roi est à mettre en parallèle avec la haine du ministre. Une dissociation s'effectue entre le roi et son ministre, l'autorité du roi seule étant sacrée⁹¹³. Ce n'est donc pas la royauté que l'on interroge mais bien son fonctionnement.

⁹¹⁰ MAINGUENEAU, Dominique, *Sémantique de la polémique. Discours religieux et ruptures idéologiques au XVII^e siècle*, Lausanne : L'Age d'Homme, 1983. Prenant pour analyse un conflit discursif, il pose d'emblée que la polémique est le « fonctionnement normal du champ discursif », p. 16.

⁹¹¹ THUAU, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, op. cit., « Au XVII^e siècle, l'émergence du Léviathan provoque un sentiment de malaise. Les esprits traditionalistes, soucieux de la réalisation temporelle du christianisme, voient avec inquiétude s'établir le règne de ce Dieu mortel. Les humanistes déplorent l'écrasement de l'homme par l'État », p. 167.

⁹¹² Voir *supra*, p. 274 et suiv.

⁹¹³ Voir CARRIER, *Le Labyrinthe de l'État*, op. cit., p. 23 et suiv. Toutefois la responsabilité du roi apparaît dans des textes de 1652.

Effectivement, non seulement ce discours de révolte est stéréotypé dans son soutien au royaume, il est aussi dans son contenu un discours tourné sur le rôle des représentants d'une monarchie modérée. L'académie Dupuy est un bon exemple d'une opposition à la montée de l'absolutisme pour un régime monarchique secondé par les parlements. Tout à fait contemporaine de la Fronde elle interroge le rapport des Lettrés avec le pouvoir. Pour une partie des élites françaises, le monstre politique qu'est le ministériat mis en place par Richelieu disloquait « la structure traditionnelle de la monarchie et les liens que les élites entretenaient avec cette dernière »⁹¹⁴. Pierre Dupuy, dans son *Traité de la majorité des rois*, montre que l'existence de la monarchie repose sur un travail commun du souverain avec les institutions, dans lesquelles le parlement joue un rôle fondamental. Dans cet ouvrage, le parlement apparaît comme le lieu privilégié qui traduit la décision du roi en acte public, il est nécessaire car il se veut l'intermédiaire entre le prince et ses sujets. Le premier argument de Dupuy est de type historique : cette cour coexiste avec la monarchie depuis des siècles, et le mot « parlement » est en usage depuis saint Louis. Le deuxième argument est de type factuel : du temps de Charlemagne on n'agissait qu'en une assemblée de prélats et barons, « les volontez generales de nos Rois ne fussent tenües pour Loix et Edits, qu'elles n'eussent esté vérifiées et omologuées au Parlement »⁹¹⁵. Dans ce traité, cette affirmation du rôle du parlement est doublée d'un discours sur le rôle des princes de sang. A propos de la régence, l'on peut considérer l'opposition aux pouvoirs que peuvent prendre les princes de sang. En effet, retraçant l'histoire des régences, Pierre Dupuy conclut que « L'on a donné ordinairement cette charge aux meres, pour avoir esté jugées plus propres qu'ancuns autres, comme plus interessées en la conservation de leurs enfans : & difficilement l'on doit commettre ce soin aux Princes du sang, pour les raisons qu'il est aisé de s'imaginer »⁹¹⁶. Les raisons seront développées au chapitre suivant du traité, « Du conseil donné aux régens », les rois ont souvent établi un conseil :

⁹¹⁴ FERRETTI, Giuliano, « Les stratégies d'opposition dans l'académie Dupuy », *Comparaisons, raisons, raisons d'État. Les Politiques de la république des lettres au tournant du XVII^e siècle*, dir. Armelle Lefebvre, Munich : Oldenbourg Wissenschaftsverlag (Ateliers des Deutschen Historischen Instituts Paris, 6), 2010, pp. 108-132. A propos de *l'Histoire des plus illustres Favoris anciens et modernes* de Dupuy, p. 119.

⁹¹⁵ DUPUY, Pierre, *Traité de la majorité de nos rois et des régences du royaume, avec les preuves tirées tant du Trésor des chartes du roy que des registres du parlement et autres lieux ; ensemble un traité des prééminences du parlement de Paris*, Paris : veuve Mathurin Du Puis et Edme Martin, 1655, p. 557-558.

⁹¹⁶ DUPUY, *Traité de la majorité de nos rois, op. cit.*, p. 18.

Duquel le Regent est obligé de prendre avis en la direction des affaires publiques, qui est en effet donner la Regence à plusieurs de diverses qualitez, & ainsi diminuer l'autorité d'un Regent, d'ordinaire le premier Prince du sang, ou un des Grands de l'Estat, qui travaille bien souvent à l'establi, à la diminution du Roy, & de son autorité : ce qui est temperé par la necessité qu'a le Regent de prendre le conseil & l'avis de plusieurs personnes également puissantes en ce regard, & sur lesquelles il ne peut pas tomber le moindre soupçon de vouloir usurper l'autorité Royale⁹¹⁷.

Dans la minorité face à la puissance possible que prendrait un régent, ou dans l'exercice du pouvoir par le roi, des bornes sont établies. Bien que différente du point de vue idéologique, cette crainte émise à l'égard d'un régent trop puissant fait écho à la crainte et l'aberration que représente le favori – ministre. La thèse de *L'Histoire des plus illustres favoris anciens et modernes*, est que ces derniers luttent pour soustraire l'autorité du roi et la concentrer entre leurs mains, ce qui produit l'instabilité du système politique. Comme le remarque Ferretti, « il est difficile de ne pas voir dans *L'Histoire des Favoris* une métaphore formidable de la vie et de la politique de Richelieu »⁹¹⁸. Dupuy n'est pas totalement hostile aux Grands même s'il préconise des bornes à leur autorité en temps de régence. En effet, Dans un autre texte, *Mémoires et instructions pour servir à justifier l'innocence de messire François-Auguste de Thou*, réunis et diffusés en 1650-1651, Dupuy « présente la conjuration des Grands du royaume comme une réponse nécessaire aux violences illégitimes du gouvernement »⁹¹⁹. Bien que proche du parlement et du cardinal de Retz, Dupuy en révélant les diverses craintes face au ministériat, n'en oublie pas les Grands, eux aussi figurant parmi les conceptions alternatives en marge du régime monarchique absolutiste.

Face à ces écrits théoriques volumineux, la littérature pamphlétaire tend à une représentation de ce qu'ils impliquent sur le régime monarchique. En premier lieu le discours normand se tourne vers les parlements, puis il présentera un soutien à la Fronde des princes, ces deux forces de la monarchie modérée-traditionnelle n'ayant que peu d'intérêt commun hormis conserver leurs pouvoirs sur une monarchie tempérée. Lors de la Fronde parlementaire, c'est sur un soutien à Paris, en tant que premier parlement tout autant que comme ville capitale, que porte le discours normand. Lors de la Fronde des princes, le soutien est simultanément aux deux instances. Ce discours porté par les Normands revêt une valeur

⁹¹⁷ *Ibid.*, p. 19.

⁹¹⁸ FERRETTI, « Les stratégies d'opposition dans l'académie Dupuy », *op. cit.*, p. 121.

⁹¹⁹ *Ibid.*, p. 122.

générale dans le débat politique sur l'État alors en cours. Axé sur le rôle des princes et des parlements, il ne fait souvent qu'affirmer l'importance de ces deux instances, sans définir d'un point de vue théorique leurs fonctions. Ce n'est donc pas un discours des autonomies qui se développe dans les mazarinades à sujet normand mais une axiologie parlementaire ou nobiliaire, où les valeurs gouvernementales propres à ces deux institutions vont être réaffirmées. Les sujets normands, les mazarinades en général sont la mise en perspective de ce débat contre l'absolutisme et la centralisation du pouvoir mise entre les mains d'un ministre. Ce sont donc bien des textes qui auraient pu s'inscrire dans la tradition des autonomies, mais ils demeurent des œuvres des partis établis pendant la Fronde ne pouvant s'en émanciper pour développer un discours des autonomies. La lecture des revendications des autonomies doit être lue comme étant sous-jacente à la critique contre le ministre, ou elle n'existe pas puisque les mazarinades à sujet normand s'articulent autour de trois partis : la Fronde parlementaire, le gouvernement de Mazarin, la Fronde des princes. Ainsi les sujets normands où le discours serait normand relèvent-ils de textes partisans avant de relever de textes « régionaux ».

Le rôle des parlements dans la monarchie va s'énoncer en lutte directe contre le ministériat et le pouvoir non modéré par la justice du parlement lors des conférences de Saint-Germain et de la paix de Rueil. La députation normande arriva plusieurs jours après le début des conférences. Certains points et articles, entre les députés du parlement de Paris et les nobles frondeurs d'une part, et la reine régente et le cardinal Mazarin d'autre part, avaient déjà été conclus. L'on rapporta dans les mazarinades que les députés normands se seraient élevés contre ces articles conclus et contre Mazarin. Dans le *Recit véritable de ce qui fut dict à l'arrivée de messieurs les deputez du Parlement de Normandie*, sont rapportés les propos tenus par l'un des Normands lorsque le Chancelier lui aurait présenté les articles signés :

l'un des Deputez de Normandie, dit qu'il trouvoit grandement ridicule, & estrange qu'après un Arrest juridique, & rendu avec grande connoissance de cause contre le Cardinal Mazarin, déclaré & véritablement convaincu perturbateur du repos publicq & de l'Etat, & mesme confirmé par le Parlement de Roüen : Et luy auoir sans raison ny apparence quelconque permis & receu signer lesdits Articles, mesme en qualité à ce qu'il pretend de premier Ministre d'Etat.

Qu'au paravant de proceder ausdits Articles, & à la Conferance requeroient, & supplioient instamment la Reyne, que ledit Arrest rendu contre ledit Cardinal Mazarin, fust observé & executé en tous ces points, & que jusques

à ce, qu'ils ne pouvoient passer outre au fait de leur deputation⁹²⁰.

Alors qu'un certain mécontentement grondait chez les plus frondeurs face à ces conférences, l'arrivée des députés normands pointant l'impossibilité pour le cardinal Mazarin de signer des articles car un arrêt avait été rendu contre lui, est un rappel de l'importance de l'acte de justice rendu contre lui par le parlement. C'est avant tout l'arrêt du parlement de Paris, « confirmé » par le parlement de Normandie, qui prime. Le député normand exprime ici une lutte de pouvoir entre la décision de la reine et la décision du parlement. Le ministre ne peut être maintenu par la reine contre l'arrêt rendu par le parlement. Le député normand représente par ses propos que la monarchie a un pouvoir borné par la justice et les corps intermédiaires. Cette intervention du Normand décrivant la présence du ministre, sert à dénoncer une forme de pouvoir dans son versant despotique. Cela réaffirme l'importance du rôle du parlement dans « l'opposition aux abus du pouvoir exécutif »⁹²¹. Refuser la présence du ministre répond à la prétention du parlement d'avoir une fonction dans le gouvernement, celle de modérer les pouvoirs du roi et de rendre la justice.

Ce rôle de la justice du parlement, rôle qu'il détient au nom du roi, est réaffirmé par le député normand. Tout en reconnaissant son propre corps, le député normand établit la reconnaissance de la justice du parlement de Paris par le parlement de Rouen. Le discours normand décrit non pas une spécificité parlementaire provinciale mais une fonction généralisée à l'ensemble du corps parlementaire. Dans une adresse directe au parlement de Paris, alors que la Normandie entre dans la Fronde, le parlement de Rouen se joint à celui de Paris afin de soutenir la couronne et surtout contre l'oppression de la compagnie :

Messieurs,
Vostre dernière despesche nous a fait voir la continuation de vostre fidélité par vos Remonstrances, de vostre générosité par vos Arrests, de vostre correspondance par vos Lettres. Nous avons donné ces Actes au Public, afin que toute la France ayant reconnu vos Submissions, vostre Justice & vos Raisons, se dispose à suivre vos Jugemens, & à se joindre avec nous, pour s'opposer à l'injuste oppression d'une Compagnie⁹²².

⁹²⁰ *Recit véritable de ce qui fut dict à l'arrivée de messieurs les deputez du Parlement de Normandie, op. cit., [3002], p. 4.*

⁹²¹ CARRIER, *Le Labyrinthe de l'État, op. cit., p. 300.*

⁹²² *Lettres de Monsieur le Duc de Longueville & de messieurs du Parlement de Normandie. Envoyées à Messieurs du Parlement de Paris. Avec cinq divers Arrests, op. cit., [2273], p. 4.*

Avoir donné les « actes au public », c'est les avoir publiés par l'imprimé. Il y a une volonté du parlement de rendre public l'acte de justice matérialisé par les « arrêts ». Ce texte étant une littérature officielle de Normandie présente un vrai discours normand, mais c'est le discours d'un « corps » qui s'écrit. La parole normande officielle reconnaît la « faction frondeuse » parisienne dans ce qu'elle représente en tant qu'institution. Ce n'est donc pas l'autonomie de l'institution régionale qui prime, mais la Compagnie en tant que « corps » et ce qu'elle représente comme pouvoir au sein de la monarchie. Nous avons donc avec les sujets normands officiels une littérature régionale qui transcende son identité provinciale pour s'ouvrir sur une dimension polémique nationale autour de la question du régime monarchique. Le motif premier de l'alliance normande avec le parlement de Paris est la justice. Cet argument de justice se retrouve en écho dans les *Motifs et raisons principales du Parlement de Rouen pour sa jonction avec celui de Paris*. La troisième raison de cette alliance est basée sur la justice :

Si quelqu'un est tenu particulièrement de faire observer les Loix & Coustumes du Pays : Ce sont entr'autres les Parlemens & Cours souveraines ; ne vous estonnez donc pas si tous ces Corps se lient aujourd'huy, pour en chastier les violateurs & remettre la Justice en son siege que l'iniquité & l'injustice avoient desja en partie d'esthronee. De fait jamais l'on n'a veu en France l'injustice regner comme elle fait depuis que le Cardinal Mazarin tient le haut bout dans les affaires ; les Loix n'ont jamais esté si mal observees que depuis qu'il a estably les maximes de sa tyrannie⁹²³.

Ce discours est axé sur une dichotomie justice-tyrannie, la justice incarnant les « coutumes », dans un pays de droit coutumier. Cette dichotomie est au cœur du débat politique sur le règlement de la monarchie. Il s'agit alors de rappeler les fondements de la monarchie contre les maximes de la tyrannie, dont la justice est le premier. C'est la prérogative des parlements puisque ce discours est le discours sur la nature même du parlement au fondement de la monarchie :

La grandeur des Estats ne s'estant jamais maintenuë que par la Justice, à cause de la proportion qu'elle donne à chasque chose selon son rang & sa dignité, qui est le seul poinct du gouvernement. Le Parlement de Paris a aussi esté estably par les trois Estats du Royaume pour trouver ce temperament à nostre Monarchie, qui sans cela n'eust pas pû conserver

⁹²³ *Motifs et raisons principales du Parlement de Rouen pour sa jonction avec celui de Paris*, op. cit., [2507], p. 4.

jusques à present son esclat & sa splendeur⁹²⁴.

Ce discours sur les fondements du royaume porte aussi sur l'exercice du conseil. *L'Union de la province de Normandie*, dans l'examen des misères du royaume, énonce une critique à l'égard du « conseil d'en haut », de ce qu'il est, Mazarin à sa tête, et de ce qu'il devrait être. Alors en pleine Fronde des princes, ce texte par les protagonistes représentés, les princes à la suite de Condé, et par la reconnaissance du duc d'Orléans, personnage principal puisque c'est à lui qu'est envoyé le texte de *l'Union*, est une vitrine nobiliaire de la monarchie. Encore une fois, le sujet normand place son discours dans la sphère publique du moment, l'unique spécificité régionale étant retenue dans la possible venue du roi (et donc de Mazarin) dans la province. Ce texte revient sur la théorie du corps de l'État :

Vostre Estat, Sire, est dans l'infirmité de la mort, & ce grand Corps mistique composé de differentes humeurs, agité de differends mouvements, est au hazard de se perdre entierement : ce peuple fidelle vous conjure d'entrer un moment dans l'examen de vostre interieur, pour dire aux Medecins de l'Estat, (Messieurs les bons Princes) le sujet de ces mal-heurs publics⁹²⁵.

La métaphore médicale écrit la reconnaissance du rôle que doivent tenir les princes dans le corps de l'État. Les princes s'opposant ici à ceux qui « se qualifient Conseillers d'En-haut »⁹²⁶. Il s'agit des membres du conseil d'État, constitué du roi et des ministres. Cette opposition est un rappel de l'absence des princes dans le conseil d'une part, et de l'importance que les princes tiennent dans le soutien à l'autorité royale d'autre part puisqu'ils sont les médecins du corps de l'État. Ceci renvoie à plusieurs des perspectives d'un gouvernement aristocratique : que les princes du sang, ducs et pairs soient au conseil puisque c'est une tradition ; que les princes soient une limite et une balance du pouvoir du souverain, qu'ils sont nécessaires car ils peuvent être amenés à régner, donc ils doivent être dans les conseils d'État. Cette conception du gouvernement soutenu par les grands aristocrates est défendue dès 1649 mais elle prend de l'ampleur avec Mme de Longueville en 1650 et autour du prince de Condé et du duc d'Orléans lors de la Fronde des princes⁹²⁷. La noblesse considérée comme *sanior*

⁹²⁴ *Les Raisons ou les motifs veritables de la defense du Parlement & des habitans de Paris*, op. cit., [2967], p. 1.

⁹²⁵ *L'Union de la Province de Normandie Avec Mrs les Princes*, op. cit., [3909], p. 10-11.

⁹²⁶ *Ibid.*, p. 6.

⁹²⁷ Sur les théories du gouvernement aristocratique dans les mazarinades, voir CARRIER, *Le Labyrinthe de l'État*, op. cit., p.232-242. Le prince de Condé et le duc d'Orléans firent alliance en janvier 1652. Gaston duc d'Orléans sera nommé lieutenant général du royaume le 20 juillet 1652 ; voir RANUM, *La Fronde*, op. cit., p. 351-379. Le rôle que devaient tenir les princes dans le gouvernement est un thème répété des révoltes. Dans la campagne de 1616-1617, Vendôme (Bretagne), Nevers (Champagne) et Longueville (Picardie) soutiennent

pars du royaume s'oppose alors aux officiers, qui représentent un « quatrième ordre » usurpant les fonctions politiques qui revenaient à la noblesse. De plus, la fonction de « conseil » est essentiellement féodale, et relève d'une conception ancienne de la monarchie. La noblesse défend sa place dans l'État sur le plan politique (et théorique). Toutefois, le parlement n'est pas en reste dans ce texte puisque l'auteur rappelle des propos qui auraient été tenus lors du lit de justice de la majorité du roi :

monstrez cette Vertu royale, la Clemence, jointe à la Justice & Pieté si fortement recommandée à vostre Majesté le jour de sa Majorité, par la bouche du Premier President de France ; r'appellez en vostre souvenir ce que dist aussi vostre Advocat general. Ne vous arrestez pas, SIRE, dit-il, à ces gens de cabinet, qui vous persuaderont souvent mille choses violentes & ridicules ; il faut aller à la source de la Royauté, qui est la Justice⁹²⁸.

L'opposition soulevée par l'avocat général repose ici sur la rupture entre deux espaces, celui de la « justice », espace public, et celui du « cabinet » du prince, qui demeure flanqué de l'image du lieu du secret d'État⁹²⁹. Ici le cabinet n'est pas le lieu du « mystère » au sens positif mais bien plutôt le lieu de l'ombre. Le discours tenu par les Normands en soutien aux princes s'appuie de celui du parlement afin d'en légitimer la portée.

En tant que textes partisans, les sujets normands participent pleinement au renouvellement de l'écriture de l'événement et à la scénographie renouvelée. Ils permettent une réactualisation du discours porté par les partis. Ainsi ils viennent nourrir et entretenir la littérature pamphlétaire. Ils permettent de faire porter le discours des partis par de nouveaux personnages. Le terme revenant de 1649 à 1652, quel que soit le parti est celui de « justice ». Pour répondre à ce besoin de justice, les auteurs en réfèrent inlassablement au parlement. Cette reconnaissance de l'autorité du parlement par le parti des princes, formulant une acceptation de sa puissance politique est d'autant plus importante que le 20 juillet 1652, le parlement avait reconnu Gaston d'Orléans lieutenant général du royaume. Or à ce moment,

Condé, pour l'autorité absolue du roi, contre certains membres du Conseil, entre autres Concini. Leur argument, ils ne défient pas le roi puisqu'en tant que gouverneurs ils représentent le roi dans les provinces, voir SAWYER, *Printed poison, op. cit.*, p123-124.

⁹²⁸ *L'Union de la Province de Normandie Avec Mrs les Princes, op. cit.*, [3909], p. 12.

⁹²⁹ Le cabinet du prince demeure le lieu du mystère, parfois il revêt une image positive comme dans le *Journal poétique*, où l'auteur lui confère encore une fonction sacrée, « Monsieur, toute ma vie / De sçavoir le secret de l'Etat n'eus envie, / Je ne veux penetrer dedans le Cabinet, / Qui est, ou qui doit estre en ce lieu pur & net », *Suite du journal poétique de la guerre parisienne. Dedié aux Conseruateurs du Roy, des Loix, & de la Patrie. Par M. Q. dit FORT LYS. Douziesme sepmaine*, Paris : veufve d'Antoine Coulon, [1649], [1763], p. 12.

après la journée de la Paille, suite à l'incendie de l'Hôtel de Ville, la Fronde menée par Condé ne trouvait que de plus en plus difficilement de la légitimité. La nomination de Gaston duc d'Orléans à la lieutenance générale redonnait au parti des princes de sa légitimité par le parlement lui-même. Le discours normand sur la puissance politique du royaume a surtout pour vocation de rappeler qui doit en être le tenant face à la montée de l'État moderne, absolutiste. Bien que partisans, les sujets normands ne sont pas des traités politiques énonçant une théorie. Ils intègrent un combat de représentation du pouvoir de la monarchie suivant une axiologie parlementaire ou nobiliaire, alliant souvent les deux. Le *Manifeste de la noblesse de Normandie* apporté par Chamboy, et « prononcé devant son altesse royale et M. le Prince » présente le même « couple » que l'*Union de la Province de Normandie*. Les princes du sang sont désignés pour le conseil, sous la justice du parlement :

Parmi les desordres de l'Estat la Divine bonté nous ayant conservé son Altesse Royale pour restablir le bon-heur & la gloire de la France, & sa dite A. R. aiant voulu accepter la charge de Lieutenant General dãs toute l'estandue de ce Royaume & nous l'ayant signifié par sa lettre Circulaire nous auons voulu tesmoigner [...] que nous le reconnoissons en cette qualité de Lieutenant General & en nous jettant à ses pieds nous protestons estre resolu & tous prests pour recevoir l'honneur de ses commandemens⁹³⁰.

Bien que cette mazarinade présente un discours favorable au parti des princes reconnaissant le régime de ce que doit être une « monarchie aristocratique », l'institution parlementaire lui reste liée. Alors en pleine guerre civile la noblesse de Normandie évoque la « justice des armes » prises « pour mettre en application les declarations & Arrest donnez contre le Cardinal Mazarin »⁹³¹. La noblesse s'arme donc en reconnaissance de la justice du parlement. L'orateur représentant soi disant la noblesse normande déclare :

C'est une verité connuë que les Ennemis des Princes doivent estre considerez comme les Ennemis de l'Estat, personne ne peust les persecuter qui ne s'en prenne contre le Roy & quand il s'agit des interest des Princes & de ceux d'un Estranger hors mis d'estre privé de sens commun, on preferera les premiers à ceux des autres ayant consideré que le C. Mazarin a usurpé la mesme autorité & s'est restably dans son Ministere apres avoir esté déclaré Criminel par le Roy mesme & condamné de l'advis des Princes par tous les Parlements⁹³².

⁹³⁰ *Le Manifeste de la Noblesse de Normandie, op. cit.*, [2356], p. 3-4.

⁹³¹ *Ibid.*, p. 1.

⁹³² *Ibid.*, p. 4-5.

Les princes à l'image du roi, font figure d'autorité dans l'arrêt donné contre Mazarin. Une hiérarchie s'établit entre le roi, les princes et les parlements. Ces derniers n'auraient agi que selon l'avis des princes contre Mazarin. L'autorité de conseil met les princes au-dessus du parlement. L'autorité première étant reconnue évidemment au roi. Toutefois, cette reconnaissance du parlement par le parti des princes sert aussi à justifier leur discours politique de la prise d'armes. Ainsi ils se subordonnent à l'avis du parlement dans le *Secours arrivé de Normandie, au camp de l'armée de son altesse royale* : « Cavalerie du mesme Pays levées par le Comte de Matignon, qui a pris les armes à mesme fin, suivant la resolution du Parlement de Rouen, prise pour empescher les Mazarins d'entrer en Normandie »⁹³³. La justice du parlement amène celle des armes du parti des princes. La prise d'armes est représentée comme une action juste. Dans *L'Agreable coniferance de deux Normans*, qui est un texte publié suite au combat de la Porte Saint-Antoine, les Normands alors qu'ils commencent par évoquer le fait que « les diebles de Soudars ont tout gastait à Paris »⁹³⁴, en arrivent tout de même à justifier le parti des princes dans la lutte armée :

larcher du Lioppo est un brave homme qui nous a envié & en ses gens Monsieu le Prince de Biaufort les gouvernera, & en sera moistre, mois Monsieu le Prince de Conday sera par sus tut en partichulier il est furieux & courageux drainement quand il en fist tuai 18. chens des Mazarins a la porte seinct Hantoine il y quemandet & quantabi il en tua la plus grand partie, il avet le bras déetre lasseit de les tuay & la manche de sa quemise ester rebrachies juque es coute, toute pleine de sans, il tira li mesme pus de querante cou de s'narque bouse, chest pourquay je navon que fere de creindre sa cause est juste, no est bien ju ma tenu a cheux qui conseillent nostre bon Ray y sont cause de la ruine de la Franche⁹³⁵.

La cause juste est affirmée sans argumentation, elle s'oppose simplement aux conseillers actuels du roi. Elle prend une valeur de vérité générale. Dans la guerre qui règne alors, guerre physique non pas seulement des plumes, le discours tenu par les Normands met en opposition

⁹³³ *Secours arrivé de Normandie, au camp de l'armée de son Altesse Royale, op. cit.*, [3622], p. 4.

⁹³⁴ « ces diables de soldats ont tout gâté Paris », *L'Agreable coniferance de deux Normans, op. cit.*, [3] Socard, p. 3-4, trad. par BOUGY Catherine.

⁹³⁵ « L'archiduc Léopold est un brave homme qui nous a envoyé ses hommes. Monsieur le prince de Beaufort les dirigera et en sera maître, mais Monsieur le Prince de Condé sera par-dessus tout le monde. Il est furieux et courageux. Dernièrement, quand il fit tuer dix-huit cents Mazarins à la porte Saint-Antoine, c'est lui qui commandait, et, pour sa part, il en tua la plus grande partie. Il avait le bras droit fatigué de les tuer et la manche de sa chemise était retroussée jusqu'aux coudes, toute pleine de sang. Il tira même plus de quarante coups de son arquebuse : c'est pourquoi nous n'avons pas de crainte à avoir, sa cause est juste. On est bien plus mal loti avec ceux qui conseillent notre bon roi, ils sont responsables de la ruine de la France », *L'Agreable coniferance de deux Normans, op. cit.*, [3] Socard, p. 8, trad. par BOUGY Catherine.

deux camps, pour dénoncer celui qui ruine la France. L'argument des armes de justice du parti des princes se lit aussi dans *Le Manifeste de la Noblesse de Normandie*. Les armes sont justes parce que non seulement elles sont prises selon la justice des hommes -le parlement- mais aussi parce qu'elles sont secondées de la volonté divine :

La Guerre qu'on a déclaré au C. Mazarin est pieuse, & puis qu'il s'agist de la possession de nostre Souverain Monarque laquelle nostre malheur commun nous fait disputer à cet Estranger, il est certain que sa Majesté prendra cette querelle comme tres avantageuse pour luy quand mesme elle auroit dessein de ne se point declarer pour nous.

Aussi le Ciel s'est manifestement déclaré pour le party le plus juste. Et comme Dieu est le protecteur des Roys & l'ennemy des Tyrans aussi a il desja tesmoigné qu'il combatroit pour les Princes, leur ayant donné nonobstant le nombre des ennemis & l'avantage des lieux, des grandes & signalées Victoires⁹³⁶.

Cette action armée pieuse entreprise par les princes est un écho à celle du parlement. En 1649, *La Fureur des Normans* aussi développait l'argument de la justice des armes⁹³⁷. Le discours de la rébellion fondé sur la justice des armes n'a rien de novateur de la part du parti des princes. C'est un argument stéréotypé du discours de la révolte. L'argument du discours normand est un mécanisme pamphlétaire. Dans la guerre des plumes où chacun présente une des modalités de la raison d'État, les sujets normands frondeurs présentent un discours axé sur la justice. Deux conceptions de la justice se développent dans les sujets normands, celle officielle du parlement, et celles des armes. Le discours porté par les Normands est un discours d'intérêt public, centré sur la justice contre la tyrannie, sur une représentation de la monarchie traditionnelle contre le ministériat. Se faisant, en écrivant une nouvelle modalité de la raison d'État selon les partis un texte comme *Le Manifeste de la Noblesse de Normandie* fait de la clémence et de la justice des vertus royales. Cette représentation de la monarchie, centrée sur la justice correspond à l'image du bon roi. La justice est l'essence même de la souveraineté. La souveraineté monarchique s'incarne dans le droit et le devoir de rendre la justice. Si le roi n'est jamais dépouillé de cette prérogative, le parlement et les princes, en faisant acte de justice face à la « tyrannie » se font les délégués de la souveraineté.

Ce discours partisan fondé sur la révolte est dénoncé dans la *Pièce d'Estat ou les sentiments des sages*. Ce discours met en scène des interlocuteurs qui seraient normands.

⁹³⁶ *Le Manifeste de la Noblesse de Normandie, op. cit.*, [2356], p. 5-6.

⁹³⁷ Voir *supra*, p. 151-152.

L'auteur de la *Pièce d'Etat* écrit « notre province » à son correspondant. L'auteur par cette pièce répond à son ami Polydas. Le propos roule sur les libelles. L'auteur y développe un discours sur les libelles en faveur de la raison d'État du point de vue gouvernemental. Il condamne les libelles comme instrument des partis néfaste à l'État. C'est un discours de la raison d'État validant la censure :

Tu veux la guerre, POLYDAS, & toute reconciliation, dis-tu, nous est funeste, par-ce qu'il faut exterminer les Autheurs de nos maux, & purifier l'Etat des monstres qui le devorent ! Pour y parvenir tu approuves les Libelles, à cause qu'ils excitent les mutins, qu'ils eschauffent les tiedes, & qu'ils esbranlent ceux ausquels la lascheté fait aymer le repos⁹³⁸.

Les arguments de Polydas justifiant son appréciation des libelles sont les arguments développés par les censeurs pour justifier la raison d'État contre les libelles. A l'issue de la paix de Saint-Germain, cette question s'insère dans le débat « politique » suite au déferlement de libelles qui eut lieu pendant le blocus. Naudé dès le *Marfore* impose un point de vue contre les libelles, instrument de délation et de dénigrement de l'État, où il s'insurge contre ces auteurs rebelles à leur prince. Le traitement de cette question est emblématique dans le *Mascurat* de Gabriel Naudé. Alors que Saint-Ange ne peut croire au vu des désordres de Paris, que l'on reconnaîtra les bienfaits des actions de la reine, du duc d'Orléans et de Monsieur le prince, Mascurat lui rétorque « tout ce que tu viens de dire n'est rien qu'un abrégé des impostures, que les seditieux publient tous les jours dans Paris, pour allumer une guerre »⁹³⁹. A travers la voix de Mascurat, Naudé relève l'importance des libelles dans les troubles de l'État. Ce discours bien que circonstancié par les événements de la Fronde prend une valeur générale. Cette même conception néfaste des libelles est dénoncée par l'auteur de la *Pièce d'Etat*. De plus, l'auteur entre dans la dénonciation de l'écriture du libelle. Selon lui, l'auteur de l'*Apologie des Normans* est mû par la passion :

Je croy que cet Auteur frequente ordinairement nos Polytiques, parce que je l'ay trouvé trois fois dedans leurs assemblées, où il a confessé hautement, que les invectives n'ont jamais procedé de la cognoissance qu'il eust des vices de ceux qu'il accuse, que sa passion est la seule source de ses Satyres, & que les crimes qu'il figure par ses outrageantes narrations, soit qu'ils soient faux ou veritables n'ont de fondement que sur quelques bruits⁹⁴⁰,

⁹³⁸ *Pièce d'Etat ou les sentimens des sages, op. cit.*, p. 1.

⁹³⁹ *Mascurat, op. cit.*, p 299.

⁹⁴⁰ *Pièce d'Etat ou les sentimens des sages, op. cit.*, [2758], p. 15-16.

Cette confession de passion qui aurait été faite par l'auteur de l'*Apologie des Normans*, se retrouve dans le *Mascurat*. Selon lui, dans l'écriture du libelle, « l'intérêt particulier s'est couvert du public, la passion des factieux [...] a surmonté les raisons de ceux qui n'avoient que le bien du Royaume & le service du Roy en recommandation »⁹⁴¹. La *Pièce d'Etat* représente un Normand qui porte un discours du point de vue gouvernemental ou modéré, ce qui est rare. Mais ce texte fournit un double point de vue sur l'imprimé. L'imprimé est perçu dans sa dualité, il peut être un remède ou un poison selon l'esprit qui l'anime. Il est donc à la fois profitable et nuisible. Cette dualité tient du fait même de sa nature, « La facilité d'imprimer et de transporter les livres » constitue un moyen de mener le peuple « par le bout du nez »⁹⁴² et ainsi de le gouverner à son aise⁹⁴³. La *Pièce d'Etat* est en soi profitable contre la nuisance de l'*Apologie des Normans*. Cette pièce permet d'envisager les sujets normands pour ce qu'ils sont : des discours de passion au service des partis.

⁹⁴¹ *Mascurat*, *op. cit.*, p. 440.

⁹⁴² NAUDÉ, Gabriel, *Considérations politiques sur les coups d'État* (1639), Paris : 1988, p. 135 et p. 141.

⁹⁴³ Sur cette dualité de l'imprimé, profitable et nuisible et son corollaire la censure, soit prohibitive, soit productive, voir CATTEEUW, *Censures et raisons d'État*, *op. cit.*

Chapitre II La Normandie : objet aux mains des partis

En tant que littérature pamphlétaire, les mazarinades présentent une écriture de l'événement qui n'est pas neutre. Cette écriture d'une des modalités de la raison d'État tend à représenter la rébellion en faveur des partis. En tant que modalité de la raison d'État, les mazarinades expriment le débat sur le régime de la monarchie. Ces textes sont le reflet de la polémique qui a cours, la guerre des plumes reflétant la guerre des hommes. L'écriture de l'événement est une mise en perspective des pouvoirs en lutte. Dans cette représentation de la lutte des pouvoirs, un contrôle des partis s'exerce sur l'écriture du sujet normand. L'acte d'énonciation du sujet normand étant une situation externe à la Normandie, le discours sur la Normandie est tenu dans une perspective de propagande des partis. Cette littérature partisane use de diverses méthodes de propagande manipulant l'événement au point de créer des fausses nouvelles⁹⁴⁴. A propos de la publication des fausses nouvelles Naudé ne dira rien de moins sur les auteurs de libelles. Par rapport aux écrits sur Mazarin poursuivant la guerre Mascurat demande à Saint-Ange : « as-tu jamais veu qu'un homme desinteressé les publiast ? & au contraire as-tu jamais veu qu'un homme interessé, factieux, ou mescontent, sur quoy je ne puis pas m'expliquer davantage, ne les publiast point ? »⁹⁴⁵. Ce qui est vrai pour les fausses nouvelles vaut pour toutes les nouvelles. L'écriture pamphlétaire se place dans une entreprise de manipulation de l'information et de manipulation de l'écriture de l'événement.

Cette manipulation de l'événement en faveur des partis place l'écriture du sujet normand dans une écriture partisane autre que normande. Dans le conflit à l'échelle nationale, une récupération de l'événement normand par les partis s'opère afin d'exposer sur la place publique le soutien normand. Ce soutien normand est alors l'occasion pour les partis de louer leur propre action-valeur. Dans le jeu de miroir faisant de la Normandie un reflet de l'action parisienne et du pouvoir, la récupération de l'événement normand est un moyen pour les partis de réaffirmer leur légitimité et de rendre public quel pouvoir est en acte dans la

⁹⁴⁴ CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 1, p. 323 et suiv.

⁹⁴⁵ Mascurat, *op. cit.*, p. 584

province. Cette pratique d'écriture ne concerne pas seulement les Frondeurs parisiens et les princes. En effet, si les locuteurs normands se représentent toujours dans un discours de la fidélité au roi, une récupération du sujet normand s'opère par la propagande gouvernementale, réaffirmant l'autorité du roi sur la province par l'anéantissement de la rébellion. L'événement normand devient un instrument au service des partis. Cette instrumentalisation court jusqu'à une utilisation du personnel normand afin de prendre les Normands à témoin et d'en faire les garants de la légitimité et de l'autorité qui s'exprime. S'écrit alors une fidélité de la province qui témoigne de la force du parti, du contrôle de celui-ci sur le territoire.

1. La Normandie frondeuse

La Normandie étant entrée dans la Fronde dès janvier 1649, la première représentation partisane qui apparaît de cette province est celle d'une province frondeuse. Cette image qui court jusqu'en 1652 est la première voie d'accès à l'instrumentalisation de l'événement normand. Tour à tour parlementaire ou princière, elle lie souvent les deux courants factieux dans une double reconnaissance de la rébellion. Chaque faction va récupérer cet élément normand pour se l'approprier comme gage du bien-fondé de la rébellion.

a. La Fronde parlementaire et les Normands

L'écriture de l'événement normand et de son action politique est en premier lieu une écriture de la Fronde dite parlementaire. Elle présente un double éloge, en accord avec la constitution de la faction. C'est à la fois l'éloge du parlement et celui de la noblesse, celle-ci étant engagée aux côtés du duc de Longueville. Ce n'est pas un discours uniforme ; le parlement de Rouen tout comme le duc de Longueville s'étant engagés dans la suite du parlement de Paris, le discours frondeur inclut ces deux représentants de la région. L'écriture du sujet normand est orientée du point de vue de cette institution, qui va s'approprier l'événement politisé pour sa propre faveur. Ce premier mouvement frondeur, bien que l'on ait coutume de diviser la Fronde entre Fronde parlementaire et Fronde princière, est double. En effet, le parlement de Paris ayant levé des troupes, manquait de chef pour les commander, c'est alors que les grands aristocrates le joignirent. Parmi les chefs de guerre qui s'offrirent au parlement se trouve le duc d'Elbeuf, le prince de Conti et le duc de Longueville. Cette

multiplicité de généraux valut une petite guerre des chefs, que les textes ne laissent pas transparaître :

Monsieur le Duc d'Elbeuf fut le premier qui s'offrist pour la defense d'une si juste cause. Et le jour mesme Monsieur le Prince de Conty se retira de Saint Germain avec Monsieur le Duc de Longueville, le Prince de Marsillac & le Marquis de Noirmontier, pour assurer le Parlement & la Ville de leur passion pour le bien public, & du ressentiment qu'ils avoient des conspirations du Cardinal Mazarin. Ils entrerent le lendemain au Parlement, & Monsieur le Duc de Bouillon s'y treuva avec Monsieur le Mareschal de la Motte Houdancourt

L'ordre des sceances & des emplois fust bien-tost réglé entr'eux, & conclu sur le champ avec un contentement incroyable de toutes parts, & avec un applaudissement universel de tous les ordres de cette Ville⁹⁴⁶.

L'arrivée des chefs de guerre, ducs et princes du royaume en soutien au parlement est présentée dans une union harmonieuse pour témoigner de leur générosité. L'accumulation de tous ces ducs généraux renforce le crédit de la cause du parlement. L'écriture de la constitution de l'armée du parlement ne laisse que peu apparaître de rivalité. L'écriture présente une concorde entre les chefs et une concorde des Grands avec le parlement. Cette concorde des chefs est relatée dans différents textes faisant le récit des premiers événements de la Fronde et exposant l'ordre « des emplois »⁹⁴⁷. Ces récits relatent aussi les raisons du départ du duc de Longueville. Ayant connaissance des « conspirations » du cardinal Mazarin en Normandie, le duc de Longueville serait parti remettre de l'ordre dans la région. L'on justifie le départ du duc de Longueville pour la Normandie face à l'imminence du danger que représente le parti mazarin. Ce parti mazarin en Normandie qu'il faut dompter fait de la Normandie un miroir des événements parisiens. En outre, les motifs du départ du duc et ce qu'il entreprend en province sont de nouveau matière à représenter l'union de la noblesse dans l'entreprise du parlement puisque celle-ci se joint au duc :

⁹⁴⁶ *Relation de ce qui s'est passé a Paris, Depuis l'enlevement du Roy jusques à present. Envoyée aux Provinces*, Paris: Imprimeurs & Libraires ordinaires du Roy, 1649, [3117], p. 4.

⁹⁴⁷ Ainsi peut-on lire la répartition des emplois des généraux de la Fronde dans *Le Premier courrier François, traduit fidèlement en Vers Burlesques*, Paris : Claude Boudeville, 1649, [2848] : « Le Lundy (si je n'ay menty) / Monsieur le Prince de CONTY, / D'un consentement unanime / Fut receu generalissime / Par Nosseigneurs du Parlement, / Et la Cour en mesme moment / Nomma trois Generaux en suite, / Pour les Troupes & leur conduite : / Sçavoir le Duc D'ELBEUF pour un / Brave homme s'il en fut aucun, / Le Duc de BOUILLON dont l'estime / Vient fort à propos pour ma rime:/ Et le grand la MOTHE-HOUDANCOURT / Devant qui tout le monde court : / Pour Monseigneur de LONGUEVILLE / Son humeur honneste & civile / Et son zele à servir le Roy / Luy fit refuser de l'employ, / Soit qu'il craignit que jalousie / S'empara de la fantaisie / (C'est comme en parle le Courier) / Du Duc D'ELBEUF fait le premier, / General des Troupes Royalles », p. 11.

Monsieur le Duc de Longueville se resolut à demeurer avec nous dans Paris pour assister Monsieur le Prince de Conty son beaufrere, de ses conseils ; & quand il a esté adverty de quelque faction du Cardinal Mazarin dans son Gouvernement de Normandie, il nous a laissé pour gage de son affection Messieurs ses enfans & Madame sa femme qui est logée dans l'Hostel de Ville, où elle a accouché d'un fils. Et il est à present en Normandie, où par son arrivée il a étouffé entierement les partys contraires, & a esté receu dans la Ville de Roüen, dans le Chasteau & dans le Parlement, avec une satisfaction incroyable de tout le monde. La Noblesse y arrive de tous les endroits de cette Province ; & il leve des troupes si considerables, que dans peu de jours nous nous en pouvons promettre des effets aussi grands, que nos ennemis en tesmoignent d'apprehension⁹⁴⁸.

L'auteur de ce texte montre une neutralisation rapide des « partis contraires », donc du parti mazarin, cet acte devient une promesse de la victoire générale contre le cardinal. Ce qui fut accompli en Normandie se reflètera et se répètera sur le royaume. Nous avons avec ce récit une écriture de l'événement qui est une écriture de la victoire et de l'anticipation. Ces dernières seront reprises en écho dans les journaux de la Fronde⁹⁴⁹. L'entreprise victorieuse du duc de Longueville en Normandie ouvre le champ de l'espérance. Dans ce jeu de miroir entre Paris et la Normandie, celle-ci est représentative des événements. La Normandie s'écrit comme un microcosme du royaume de France. En Normandie l'union qui s'établit entre le parlement et la noblesse est le reflet de l'union à Paris. Qui plus est, la Normandie montre une jonction générale contre le parti : la Ville, le Château, le parlement, la noblesse, soit les diverses instances d'autorité de la région. Face à la faction indéfinie du cardinal Mazarin, les instances du pouvoir, représentatives de la monarchie s'unissent. Cette union générale (que les auteurs souhaitent faire croire) et la victoire régionale contre le parti mazarin est une mise en abîme de l'union générale du royaume et de la victoire nationale que l'on attend. L'écriture de cette mise en abîme s'effectue dans une volonté de persuasion de l'équité de l'action. L'action normande récupérée par la Fronde parlementaire parisienne permet à celle-ci de se représenter et de se justifier.

Cette instrumentalisation dans la pratique d'écriture répond à une géographie de l'écriture. La Normandie avait plongé dans la rébellion en même temps que Paris, tant son parlement que sa noblesse. Non seulement elle était le reflet des troubles parisiens, mais c'était surtout

⁹⁴⁸ *Relation de ce qui s'est passé a Paris, Depuis l'enlevement du Roy jusques à present. Envoyée aux Provinces, op. cit.*, [3117], p. 5.

⁹⁴⁹ *Le Courier François* répètera chaque semaine la victoire prochaine des troupes normandes attendues à Paris, *Le Courier François apportant toutes les Nouvelles veritables, op. cit.*, [830].

sa proximité avec Paris, et donc l'enjeu militaire créé par la venue des troupes normandes qui permettaient cette pratique d'écriture. Cette instrumentalisation des Normands par les Frondeurs, tant parlementaires que princiers, est lisible dans les pièces de la propagande royale. L'écriture de l'union des parlements et de l'espérance de victoire qu'amènera le duc est dénoncée dans une pièce telle que le libelle commençant par les mots « Le roy veut que le Parlement sorte de Paris », réimprimé dans les *Diverses pieces de ce qui s'est passé à S. Germain en Laye*⁹⁵⁰ :

On nous amuse d'ouverture des Passages pour les vivres, de jonctions de Parlemens, de Declarations d'Armées pour nostre party, de secours considerables qui viendront de Normandie, de Revoltes de Villes & de Provinces entieres : Et enfin, on nous jure que le feu alumé dans Paris, suivra indubitablement tout le Royaume⁹⁵¹.

La propagande gouvernementale use d'une pratique de déconstruction du discours du parti contraire. Le terme « amuse » implique autant le divertissement que les faux bruits. L'entreprise de l'auteur de cette pièce, Renaudot, est de détromper les lecteurs. L'argument autour de l'unification générale due à la jonction des parlements est passé en revue parlement par parlement. Renaudot démontre que cette jonction est fautive pour les parlements de Dijon, de Dauphiné, de Bordeaux, de Bretagne, d'Aix et de Toulouse. Il s'attaque finalement au parlement de Rouen, qui fut la seule ville miroir de l'action de Paris :

Il n'y a eu que Roüen seul, que les cabales du Duc de Longueville ont porté à nous imiter ; mais quel secours pouvons-nous en attendre ? Croirons-nous que Roüen seul puisse plus à trente lieuës, pour forcer les quartiers du Roy, que Paris qui n'en est qu'à une heure de chemin, & qui a dix fois autant d'habitans & de richesses ? J'ay appris mesme que le Comte d'Harcourt est en cette Province là, avec un corps de Cavalerie capable de dissiper ou de battre tout ce qui voudroit s'assembler ; & d'ailleurs on m'a assuré qu'il arrivoit de tous costez tant de troupes pour l'armée du Roy, qu'on avoit dépesché sur leur marche pour les envoyer autrepars comme y estant inutiles. Quel effort peut faire apres cela le Duc de Longueville ? Cependant nous fondons toute nostre ressource sur cette chimere⁹⁵².

Renaudot dévoile l'écriture partisane d'une part, mais aussi il présente une dénonciation du caractère exemplaire que l'on donne de la Normandie. Cette instrumentalisation de la

⁹⁵⁰ *Le roy veut que le Parlement sorte de Paris*, s. l. n. d. [1649], [2762] et *Diverses pieces de ce qui s'est passé à S. Germain en Laye, Le vingt-troisième Janvier 1649 & suivans*, s. l. n. d. [1649], [1160].

⁹⁵¹ *Diverses pieces de ce qui s'est passé à S. Germain en Laye, op. cit.*, [1160], p. 14.

⁹⁵² *Ibid.*, p. 19.

Normandie, comme secours, aura cours tout au long de la Fronde, les princes en useront autant que les parlementaires. Lors des événements parisiens de l'Hôtel de Ville, le roi adressera une lettre au parlement de Rouen, cible choisie volontairement selon l'auteur de la *Response à la lettre du Roy. Envoyée à Nosseigneurs du Parlement de Roüen*, puisque la lettre du roi « s'adressant à la plus proche ville d'aupres de nous, & qui est celle-là qui doit nous seconder »⁹⁵³. Dans cette même perspective de stratégie géographique, Ranum en évoquant les voyages du roi en 1650, relève que « l'ordre chronologique de ces voyages est révélateur de la stratégie globale qui visait à construire une base de soutien au gouvernement »⁹⁵⁴. Il faut rappeler que le premier voyage du roi en 1650 fut en Normandie. A cette stratégie territoriale répond la stratégie littéraire. Renaudot dénonce aussi le discours tenu par les pamphlétaires frondeurs, puisqu'il n'y a pas d'entreprise de justice, mais que le mouvement normand émane des « cabales du duc de Longueville ». Entre ces deux textes, la *Relation de ce qui s'est passé a Paris, Depuis l'enlevement du Roy jusques à present. Envoyée aux Provinces*⁹⁵⁵, et celui des *Diverses pieces de ce qui s'est passé à S. Germain en Laye*, deux écritures opposées de l'événement normand se pratiquent, celle de la propagande et de la gloire, et celle qui vise à détromper le public.

Cette récupération de l'événement normand par la Fronde parlementaire est plus effective dans les mazarinades que dans les sujets normands, puisque ceux-ci mettent majoritairement en scène un énonciateur normand. Toutefois certains sujets normands témoignent parfaitement de cette instrumentalisation. La mazarinade les *Motifs et raisons principales du Parlement de Rouen pour sa jonction avec celui de Paris*, est un des sujets normands parce qu'elle met en scène dès le titre un acteur « politique » normand. Elle est représentative de cette récupération de l'événement normand. Toute l'action normande se résume à sa jonction avec le parlement de Paris. L'écriture repose sur la justification de l'action du parlement de Paris, dans un discours rappelant sa justice et son rôle dans le royaume opposés à la tyrannie de Mazarin. Une même pratique d'instrumentalisation se lit dans *La Promenade ou les entretiens d'un gentil-homme de Normandie*⁹⁵⁶. Ces deux textes rendent exemplaires deux pratiques de

⁹⁵³ *Response à la lettre du Roy. Envoyée à Nosseigneurs du Parlement de Roüen*, op. cit., [3368], p. 4.

⁹⁵⁴ RANUM, *La Fronde*, op. cit., p. 311.

⁹⁵⁵ *Relation de ce qui s'est passé a Paris, Depuis l'enlevement du Roy jusques à present. Envoyée aux Provinces*, op. cit., [3117].

⁹⁵⁶ *Motifs et raisons principales du Parlement de Rouen pour sa jonction avec celui de Paris*, op. cit., [2507] et

l'instrumentalisation. Ce sont d'une part l'écriture de l'événement normand, et d'autre part la mise en scène de personnages porteurs d'un discours. Ces mises en scène de Normands surgissent en 1649 lors de l'engagement de la Normandie, mais aussi en 1652. Ainsi un texte tel que le *Journal véritable et desintéressé de tout ce qui s'est fait et passé tant à Saint Germain en Laye qu'à Paris, depuis l'arrivée du Roy audit lieu de Saint Germain, jusqu'à présent : Avec la deputation de la noblesse de Normandie et du Parlement de Roüen*⁹⁵⁷, présente encore ces deux acteurs normands alors que l'engagement de la Normandie est plus que mitigé. Ces textes instrumentalisent les Normands, dans la mesure où ils sont mis en scène dès les titres, mais leur présence dans le texte n'a pour but que de réaffirmer les griefs contre Mazarin formulés par le parlement ou les princes. L'arrivée de cette députation normande dans le *Journal véritable* ne concerne qu'un seul paragraphe de la pièce, pour signifier qu'ils prennent ordre du roi mais ne veulent point de Mazarin. Premiers alliés de Paris dans la Fronde, les Normands sont les porteurs du même message politique que les Parisiens. Ils servent ici à seconder leur propos.

Cette instrumentalisation du personnage normand se pratique dans la déconstruction d'un discours parisien. L'auteur des *Plaintes et réflexions politiques sur la harangue de Mr l'Archevesque de Roüen* établit son discours sur les parlements en contre-point d'un discours normand, celui de l'archevêque de Rouen, donc d'une figure d'autorité représentative de la région. Toutefois cette figure est dégénérée car il est « mazarin ». L'auteur récupère un discours tenu par un représentant de la Normandie favorable au cardinal. Cette réponse à la harangue d'un personnage normand devient un prétexte au texte contre Mazarin. La première division de ces réflexions politiques rappelle l'étendue de la justice du parlement, qui selon l'auteur des *Plaintes et réflexions politiques*, est à même de juger le cardinal. L'utilisation du discours tenu par un Normand permet dans le débat sur les pouvoirs de réaffirmer le rôle du parlement :

Venons au poinct fondamental de cette superbe Harangue, & voyons si on persuadera aussi facilement aux bons François, qu'à un Roy de treize ans & six mois, Que le Parlement n'a point de Jurisdiction sur la pourpre Romaine, ny sur les Evesques qui la deffendent avec tant d'imposture, & tant

La Promenade ou les entretiens d'un gentil-homme de Normandie, op. cit., [2901].

⁹⁵⁷ *Journal véritable et desintéressé de tout ce qui s'est fait et passé tant à Saint Germain en Laye qu'à Paris, op. cit.*, [1764].

d'ignorance.

Tous les hommes qui ont veu le commencement & le progrès de cette Monarchie sont tesmoins irreprochables, que le nom d'Ecclesiastique n'a jamais effacé celui de sujet, & que pour estre dedans un estat plus noble & plus parfait, on ne renonce point à la société civile pour cela, n'y ayant rien de plus certain que les gens d'Eglise de quelque condition & qualité qu'ils soient, sont soumis aux Loix du Souverain⁹⁵⁸.

Dans la suite de cette affirmation, une succession d'exemples historiques, depuis une ordonnance du roi Théodoric jusqu'à l'ordonnance de Moulins⁹⁵⁹, sert à appuyer le propos de l'auteur. La seconde division de ces réflexions politiques porte sur les cardinaux pour lesquels il y eut des mises en pratique de procès par des juges laïcs. S'y trouve entre autres Prétextat, archevêque de Rouen sous la reine Frédégonde, cet exemple est souvent utilisé contre les favoris⁹⁶⁰. Puis l'auteur passe en revue les archevêques à qui l'on a fait procès, puis les évêques, les abbés et les moines, dans une suite d'exemples avant de conclure que « Tous les Registres du parlement, & tous les compilateurs d'Arrests rapportent une infinité d'exemples pareils » :

Et après cela, voyez comme les Evesques de France ont raison de demander au Pape & au Roy l'assemblée d'un Concile National, pour adviser aux moyens de se soustraire & de s'exempter de la Justice & de la juridiction des Parlements ; Qui est la mesme chose que requeroient de n'estre plus subjects du Roy⁹⁶¹.

La justice du parlement s'exerce pour tous les sujets dans la mesure où le parlement représente le roi, non pas en tant qu'égal mais en tant que garant par sa justice de sa souveraineté. Ce texte ne reflète pas uniquement un débat sur le régime monarchique et les instances de pouvoirs. En opposant les propos de l'archevêque de Rouen aux exemples historiques de justice parlementaire rendue à l'encontre des ecclésiastiques, ce texte propose une représentation de l'État ancré dans le temporel sous l'autorité du prince. En prenant la contrepartie du discours de l'archevêque de Rouen, l'auteur expose une conception gallicane⁹⁶² du régime monarchique. C'est-à-dire que les magistrats sont perçus comme les

⁹⁵⁸ *Plaintes et réflexions politiques sur la harangue de Mr l'Archevesque de Roüen, op. cit.*, [2796], p. 7.

⁹⁵⁹ De 1566, c'est une ordonnance sur la réforme de la justice.

⁹⁶⁰ Voir *infra* p. 357.

⁹⁶¹ *Plaintes et réflexions politiques sur la harangue de Mr l'Archevesque de Roüen, op. cit.*, [2796], p. 20.

⁹⁶² Guy Patin est un des représentants du gallicanisme, il s'exprime contre le point de vue théologique et contre le « Léviathan », THUAU, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu, op. cit.*, p. 153-164. Comme le relève aussi M.-N. Grand-Mesnil, « Dans les recueils, le *Contract de Mariage [du Parlement avec la ville de Paris]* voisine le plus souvent avec trois autres pièces que Gui Patin plaçait parmi les meilleures : *Le Theologien d'Etat*, la *Decision de la question du temps*, la *Lettre d'un Religieux envoyée à Monseigneur le*

gardiens de la constitution du royaume, dont en premier lieu, l'indépendance du roi au temporel. Le pouvoir temporel du roi s'exerce de la part du parlement par la justice sur tous les sujets du royaume. C'est une fonction pour laquelle se revendique le parlement. Il se conçoit comme une médiation entre le roi et ses sujets. Dans cette mise en perspective des rapports entre le clergé et la monarchie, le libelliste parlementaire se sert d'un représentant normand pour réaffirmer le rôle que soutient le parlement. Alors qu'un arrêt a été rendu contre Mazarin, il ne peut être remis en question du fait de son cardinalat. L'on retrouve le même argument de la primauté de la justice en 1649 lors des négociations de Saint-Germain⁹⁶³. Les auteurs de mazarinades frondeuses usent d'une figure d'autorité de la région pour leurs écrits. Dans la désapprobation, comme ici, ou dans la louange comme avec le duc de Longueville ou le parlement de Rouen, le personnel normand est soumis aux pratiques d'une écriture partisane.

Le personnel normand, réel ou fictif, n'est pas toujours un être actif dans l'écriture des Normands. Bien qu'il apparaisse souvent en faisant acte d'énonciation, il se trouve être aussi un témoin silencieux des événements, le tiers à qui l'on adresse les écrits pamphlétaires. Cette dimension de l'instrumentalisation des Normands met en évidence une écriture de l'événement orientée. Elle apparaît lors d'événements autres que normands, soulevant plusieurs écritures où la Normandie sert de témoin, dans un enjeu de deux représentations des mouvements. Cette écriture révèle un enjeu autour de la notion de vérité. Chaque écriture présente une version de l'événement offrant une représentation du parti auquel elle s'oppose. Les lettres et réponses font partie de ce système, telles que la *Lettre du Roy, envoyée a Nosseigneurs du Parlement de Rouen, Sur le sujet des presens mouvemens*, laquelle connaîtra une *Response à la lettre du Roy. Envoyée à Nosseigneurs du Parlement de Roüen, sur le sujet des presens mouvemens*⁹⁶⁴ ou des *Remonstrances très-humbles au Roy sur la lettre de cachet de sa Majesté, du 10 juillet 1652, envoyée à son parlement de Rouen contre les Princes et principaux magistrats de sa bonne ville de Paris*⁹⁶⁵. Le parlement de Rouen est

Prince de Condé à Saint-Germain en Laye. Ces trois pièces ont des caractères communs bien spécifiques : écrites par divers ecclésiastiques, elles sont empreintes du gallicanisme le plus pur », GRAND-MESNIL, *Mazarin, La Fronde et la presse, op. cit.*, p. 132.

⁹⁶³ Voir *supra*, p. 293.

⁹⁶⁴ *Lettre du Roy, envoyée a Nosseigneurs du Parlement de Roüen, sur le sujet des presens mouvemens, op. cit.*, [2193], et *Response à la lettre du Roy. Envoyée à Nosseigneurs du Parlement de Roüen, op. cit.*, [3368].

⁹⁶⁵ *Remonstrances très-humbles au Roy sur la lettre de cachet de sa Majesté, du 10 juillet 1652, envoyée à son*

instrumentalisé de la part de la propagande royale, par lettre officielle, puis de la part de la propagande princière. Ces pièces ont été écrites dans un temps de latence où le parlement de Rouen oscillait encore, tout comme le duc de Longueville⁹⁶⁶, dont le soutien à la cour n'était pas tout à fait assuré. La lettre du roi est une adresse aux Normands, ses « amez et féaux »⁹⁶⁷ contre les princes. Cette écriture de la part du roi a deux fonctions : réassurer la fidélité du parlement de Rouen à la cour, et créer une scission avec les princes. Cette lettre est une affirmation de la part du roi du soutien de la Normandie au gouvernement :

leurs desseins d'assujettir nostredite Cour de Parlement, & nostredite ville de Paris à leurs volontez, n'auoient point encores paru si manifestement qu'ils ont fait depuis quelques jours. Et bien que les choses qui se sont passées venans à vostre connoissance, Nous ne doutions pas que vous ne les ayez en horreur, & ne sçachiez bien vous garentir de leurs mauvaises suites par vostre propre lumiere & fidelité : Neantmoins afin que la verité ne puisse vous estre cachée ou déguisée, Nous avons bien voulu vous faire sçauoir comme les Princes qui sont dans nostre dite ville [...] ⁹⁶⁸.

Ce discours officiel s'établit comme un discours de vérité de la part du roi. Ecrite pour la propagande gouvernementale, cette lettre est une mainmise sur l'information et l'écriture de l'événement en vue de déprécier les princes. Cette lettre met en évidence la lutte des pouvoirs entre le roi et les princes. Cette lutte des pouvoirs se révèle dans la tension que crée l'utilisation des possessifs « nostredite » de la part du roi. Alors que celui-ci réitère par accumulation ses propriétés, les princes tentent de les assujettir et de se les approprier. La lettre témoigne du vol des pouvoirs de la part des princes. Affirmant la lutte des pouvoirs entre le roi et les princes, cette lettre remonte au parlement de Rouen qui a et doit avoir l'autorité. Il s'ensuit la description des ruses et de diverses violences dont usèrent les princes pour s'emparer de Paris : leurs actions contre les députés du parlement le 25 juin, l'entrée de l'armée des princes dans Paris, le 2 juillet, le combat de la porte Saint-Antoine. Cette succession d'éléments fait le récit de la prise par la force de la ville de Paris, le paroxysme de cette violence ayant eu lieu lors de l'incendie de l'Hôtel de Ville le 4 juillet. En suite de ces violences, qui délégitiment le pouvoir du parti des princes dans Paris, la description des

parlement de Rouen contre les Princes et principaux magistrats de sa bonne ville de Paris, par Souil de Cinquieux, au nom de tous les véritables royalistes, Paris : Jacob Chevalier, 1652, [3344].

⁹⁶⁶ LOGIÉ, *La Fronde en Normandie*, op. cit., vol .3.

⁹⁶⁷ *Lettre du Roy, envoyée a Nosseigneurs du Parlement de Roüen, sur le sujet des presens mouvemens*, op. cit., [2193], p. 3.

⁹⁶⁸ *Ibid.*, p. 3.

événements parisiens se poursuit sur les changements d'autorités : « ledit Gouverneur⁹⁶⁹ & le Prevost des Marchands ont esté deposedez, & lesdits Princes en ont choisi de leur faction, & les ont establis dans leurs places de leur autorité privée & contre toutes les formes », ce qui fait que Paris « n'a plus de Gouverneur, ny des Magistrats qui ayent des tiltres, ny d'autorité legitime »⁹⁷⁰. Dans l'opposition des autorités, celle des princes qui supplante celle du roi est annoncée comme illégitime. Dans la perspective de l'État, il ne peut y avoir qu'une autorité légitime qui doit être celle du roi. Sinon la division s'opère dans le royaume comme le remarque Jean Bodin, « [...] il est impossible que la Republique, qui n'a qu'un corps, ait plusieurs testes, comme disoit Tibere l'Empereur au Senat : autrement ce n'est pas un corps, ains un monstre hideux à plusieurs testes »⁹⁷¹. Les Normands sont pris à partie dans cette guerre des plumes qui oppose alors la cour au parti du prince de Condé. Dans la *Response à la lettre du Roy*, le roi est présenté comme abusé. La lettre du roi au parlement de Rouen est due soit à l'erreur dans laquelle le roi est plongé, soit aux malices de quelques mazarins selon l'auteur de la réponse, et cela pour créer une scission :

Le Roy est souhaitté de tous ses Sujets generalement quelconques qui sont dans Paris, & croyant que ces Princes sont ces ennemis, a envoyé une Lettre au Parlement de Rouën, où bien la malice de quelques Mazarins l'ont fait imprimer, pour nous faire destourner d'avec Nosseigneurs les Princes, afin d'autoriser le party Mazarin, & de tascher que pas une des villes de France ne soit de nostre party⁹⁷².

La lettre du roi est une adresse directe à messieurs du parlement de Rouen, alors que la réponse ne l'est pas. En pleine conquête de l'opinion pour le parti des princes à Paris, l'auteur prend acte d'énonciation en tant que Parisien. L'auteur de cette réponse met le lecteur en présence des pratiques d'écritures. Il dévoile l'intention voulue par la lettre afin de détromper le lecteur des desseins (pernicieux) de la lettre du roi. L'auteur de la réponse accuse le fait que la lettre du roi « leur [à nosseigneurs du parlement de Rouen] veut faire croire qu'il [Le prince de Condé] tasche par tous moyens de partager le Royaume »⁹⁷³. Les Normands, particulièrement le parlement, sont les témoins des agissements du parti des princes.

⁹⁶⁹ Le gouverneur de la ville de Paris est alors le Maréchal de l'Hopital.

⁹⁷⁰ *Lettre du Roy, envoyée a Nosseigneurs du Parlement de Rouën, sur le sujet des presens mouvemens, op. cit.*, [2193], p. 7.

⁹⁷¹ BODIN, Jean, *Les six livres de la Republique*, Genève : par Estienne Gamonet, 1629, liv. VI, chap. 4, p. 966.

⁹⁷² *Response à la lettre du Roy. Envoyée à Nosseigneurs du Parlement de Rouën, op. cit.*, [3368], p. 4.

⁹⁷³ *Ibid.*, p. 5.

L'écriture de la réponse va quant à elle tendre vers une connivence du parlement de Rouen avec le parti des princes puisque l'auteur affirme que « Messieurs du Parlement de Roüen sçauent bien que nous desirons le Roy, mais que nous ne souhaittons pas le Cardinal »⁹⁷⁴. Pour défendre les princes des accusations faites par la lettre du roi, l'auteur va à son tour par son écriture de l'événement retracer point par point les faits. En premier lieu, en affirmant l'innocence du prince de Condé. Le seul but de Condé et des princes, secondés par les parlements « favorisant leurs desseins », est l'éloignement de Mazarin. L'incendie de l'Hôtel de Ville serait l'œuvre de la « populace »⁹⁷⁵. Quant à la prise d'autorité par les princes, elle n'a pour but que de se défendre contre les ennemis, émissaires de Mazarin. Ces deux textes présentent une mise en opposition de la représentation du coup d'État. « Au XVII^e siècle, le mot [coup d'État] a un sens plus large et surtout est pris favorablement. Il désigne toute violation des lois en vue de l'intérêt général »⁹⁷⁶, le caractère du coup d'État reposant sur la nécessité est décrit ainsi dans *Response à la lettre du Roy*, puisque toute la défense des actes du parti des princes est une mise en perspective de la nécessité d'action face à Mazarin. La littérature politique de circonstance dans la guerre des plumes relève de pratiques d'écriture qui argumentent au jour le jour, et énoncent un événement différemment selon les partis. Dans la guerre de plumes entre le parti de Condé et celui de la cour, la portée politique du propos est de courte vue, elle repose surtout sur la défense de leurs propres actions selon Pernot⁹⁷⁷. Ces procédés s'observent dans ces deux écritures opposées de l'événement. L'adresse au parlement de Rouen est finalement publique, d'une part, par la publication de la *Lettre du Roy*, elle dépasse le cadre seul du parlement de Rouen. D'autre part parce que la réponse ne s'adresse pas au parlement de Rouen mais s'en sert uniquement comme garant des intentions des princes et des Parisiens. La lettre du roi comme la réponse font du parlement de Rouen un témoin extérieur. Ce faisant, l'insertion du parlement de Rouen dans le débat permet un renouveau de l'écriture de l'événement vers un tiers. Aussi bien dans le discours sur les Normands, que dans le discours adressé aux Normands, ceux-ci ne sont qu'un prétexte au texte pour une écriture de l'immédiateté.

⁹⁷⁴ *Ibid.*, p. 5-6.

⁹⁷⁵ *Response à la lettre du Roy. Envoyée à Nosseigneurs du Parlement de Roüen, op. cit.*, [3368], p. 5 et p. 8.

⁹⁷⁶ THUAU, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu, op. cit.*, p. 396.

⁹⁷⁷ PERNOT, *La Fronde, op. cit.*, p. 348-354.

b. Récupération par les princes du sujet normand

Cette manipulation de l'information au profit d'un parti s'écrit de nouveau lors de la Fronde des princes. Ceux-ci, par la manipulation de l'information voire par la publication de fausse information (via de faux textes) présenteront un soutien de la Normandie à leur parti. Ce soutien est énoncé soit de la part du duc de Longueville, soit par la noblesse de Normandie, et par des « Normands » anonymes tels les deux compères de l'*Agreable conferance de deux Normans*⁹⁷⁸. Le soutien de la Normandie au parti des princes écrit dans les sujets normands se rencontre aussi dans des discours plus généraux. Si le parlement de Rouen fut instrumentalisé par celui de Paris, il le fut aussi par le parti des princes. L'alliance de la Normandie au parti des princes qui fut annoncée par *Le Manifeste de la Noblesse de Normandie et L'Union de la Province de Normandie Avec Mrs les Princes*⁹⁷⁹ se retrouve en écho dans les mazarinades des princes. Ces deux textes mettent en scène les Normands offrant leur soutien aux princes, fermes dans leur refus de recevoir le cardinal Mazarin dans la province. L'auteur de *La Genereuse resolution de messieurs les Princes*, présente ainsi le parlement de Rouen résolu contre le cardinal Mazarin et ses adhérents :

Je ne sçay pas s'ils trouveront leurs seuretez en Normandie, veu la resolution du Parlement de Roüen, que vous avez aprise ses jours passez, & mesme qu'ils avoient pris la Paille comme icy. Au reste, s'ils veulent sauver leur Province dans un temps que tous les biens sont sur la terre, ils ne recevront point ny de Mazarin, ny de troupes, ils sçavent comme il en a cuit aux autres⁹⁸⁰.

Le refus du parlement du Rouen de recevoir le cardinal Mazarin se double de l'affirmation que tous y ont pris la paille, alors symbole de ralliement au parti des princes. La publication de ce texte a lieu à un moment de la Fronde où l'on affichait son parti : la paille contre le papier, les princes contre les mazarins. Ce texte fut écrit selon une temporalité particulière, suite à l'incendie de l'Hôtel de Ville, le 4 juillet 1652. Les princes avaient pris possession de Paris, empêchant la cour d'entrer dans la ville. La cour s'installa à Pontoise le 17 juillet, date de ce texte en faveur des princes. Entre ces deux dates, le roi avait envoyé une lettre au

⁹⁷⁸ *L'Agreable conferance de deux Normans*, op. cit., [3] Socard.

⁹⁷⁹ *Le Manifeste de la Noblesse de Normandie*, op. cit., [2356] ; *L'Union de la Province de Normandie Avec Mrs les Princes*, op. cit., [3909].

⁹⁸⁰ *La Genereuse resolution de messieurs les Princes, Prise en l'Assemblée du Parlement, ce jourd'huy 17. Juillet, pour aller delivrer Messieurs les Deputez à Saint Denis. Avec le decampement du Roy & de son armée*, Paris : Jean Brunet, 1652, [119] 1^{er} Supplément, p. 7.

parlement de Rouen, dénonçant les princes et leurs adhérents comme criminels. Cette lettre relatait les mouvements des princes de l'été. L'on y lit les descriptions de l'émeute autour du parlement le 25 juin, de la bataille du faubourg Saint-Antoine et de l'incendie de l'Hôtel de Ville. Ces événements suivis par l'installation du parlement à Pontoise, et la lieutenance de Gaston duc d'Orléans le 20 juillet, amenèrent une nouvelle guerre de libelles⁹⁸¹. Le parlement de Rouen était en jeu dans la quête du soutien, et le parti des princes en usait alors pour accréditer la justesse de ses actions. Dans la *Response à la lettre du Roy. Envoyée à Nosseigneurs du Parlement de Roüen*⁹⁸², l'auteur affirme que « Messieurs du Parlement de Roüen sçavent bien que nous desirons le Roy, mais que nous ne souhaitons pas le Cardinal »⁹⁸³. C'est le même argument de refus de la présence du cardinal qui est développé ici pour le parlement de Rouen. Ceci implique une raison commune, une même volonté à Rouen comme à Paris, d'éloigner le cardinal. L'auteur de la *Response à la lettre du Roy* intégrait une connivence entre les princes et le parlement de Rouen. L'auteur de *La Genereuse resolution de messieurs les Princes* implique lui aussi cette connivence en plaçant le parlement de Rouen dans le parti.

En parallèle à une écriture du soutien du parlement de Rouen au parti, la représentation de la noblesse de Normandie est une constante de la Fronde⁹⁸⁴. La noblesse forme un groupe d'intérêt différent du parlement. La réflexion politique des années 1651-1652, en pleine critique de la monarchie absolue, se révèle lors des assemblées de noblesse portée vers le "Ständestaat"⁹⁸⁵. C'est-à-dire vers une monarchie des États, où les rois doivent gouverner avec le Conseil, le parlement et les États généraux. Dans cette perspective, les États sont les gardiens des lois fondamentales, ce qui va à l'encontre des prétentions du parlement ou du prince de Condé. Bien que pourvue d'intérêts différents des Frondeurs⁹⁸⁶, la noblesse

⁹⁸¹ CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit., vol. 1, p. 262.

⁹⁸² *Lettre du Roy, envoyée a Nosseigneurs du Parlement de Roüen, sur le sujet des presens mouvemens*, op. cit., [2193] et *Response à la lettre du Roy. Envoyée à Nosseigneurs du Parlement de Roüen*, op. cit., [3368].

⁹⁸³ *Response à la lettre du Roy. Envoyée à Nosseigneurs du Parlement de Roüen*, op. cit., [3368], p. 5-6.

⁹⁸⁴ Sur la place de la noblesse dans l'Ancien Régime, voir JOUANNA, Arlette, *Le devoir de révolte*, op. cit.

⁹⁸⁵ PERNOT, *La Fronde*, op. cit., p. 357. A contrario, selon Manfred Orlea, alors que certains cahiers de la noblesse de 1576 demandent une périodicité des États, cette revendication disparaît des cahiers par la suite. Elle ne se retrouve pas en 1614 lors des États-Généraux, ni en 1651 lors des assemblées de noblesse. Il en déduit qu'une bonne partie de la noblesse française se rallie à la monarchie absolue qu'elle voit comme la garante de son statut, ORLEA, Manfred, *La noblesse aux États généraux de 1576 et de 1588*, Paris : P.U.F., 1980.

⁹⁸⁶ Sur le rôle de la noblesse pendant la Fronde, CONSTANT, Jean-Marie, « La troisième Fronde : les gentilshommes et les libérés nobiliaires », *XVII^e siècle*, n° 145 (oct-déc. 1984), pp. 341-354 ; CARRIER, *Le Labyrinthe de l'État*, op. cit., p. 355 et p. 507-515 ; et sur la noblesse normande pendant la Fronde, HUGON,

normande est présente dans une action frondeuse au sein de divers textes. Le *Troisième discours d'État et de religion, à la Noblesse de Normandie*, lui reconnaît son rôle lors de la Fronde parlementaire. Le *Manifeste de la Noblesse de Normandie, L'Union de la Province de Normandie Avec Mrs les Princes* ainsi que le *Secours arrivé de Normandie, au camp de l'armée de son Altesse Royale*, la représentent dans la Fronde princière. La contestation normande du second ordre se trouve consolidée par sa masse, la noblesse normande ayant une des plus fortes densités du royaume. Sa masse offre une force considérable pour la contestation. Le duc de Longueville emmènera dans son sillon cette noblesse à plusieurs reprises. Lors de l'emprisonnement des princes, une conspiration de la noblesse eut lieu en juillet 1650⁹⁸⁷. Diverses réunions et assemblées de noblesse furent tenues en 1651, amenant le parlement de Normandie à interdire toute nouvelle assemblée. Un parallèle s'opère avec la situation à Paris. La noblesse y demandait une assemblée à la reine afin d'obtenir les États généraux. L'assemblée de noblesse se tint en février-mars 1651, provoquant de multiples agitations en faveur des États généraux, qu'Anne d'Autriche ne fera que repousser jusqu'à la majorité du roi⁹⁸⁸. Cette assemblée provoqua une scission entre la noblesse d'épée ou de race, et la robe. Ces mouvements normands de contestation se prolongeront jusqu'aux États provinciaux, tenus en 1655, suite à la demande du duc de Longueville, cette dernière représentant un dernier mouvement contestataire proprement normand⁹⁸⁹. Or ce ne sont que des échos de cette contestation de la noblesse normande qui apparaissent dans les sujets normands. Cet ordre, pourtant groupe d'intérêt avec ses propres revendications, est lui aussi soumis et instrumentalisé par les partis. La noblesse étant vue comme l'élite du pays, « il est tout naturel qu'on attende d'elle le salut de l'État dans les crises graves »⁹⁹⁰. Elle se veut représentative de la révolte. D'autant que sa puissance politique lui avait été progressivement enlevée depuis le ministère de Richelieu, il était naturel qu'elle entre dans une résistance à

« Existe-t-il une Fronde normande ? », *op. cit.*

⁹⁸⁷ LOGIE, *La Fronde en Normandie, op. cit.*, t. 3, p. 54-63.

⁹⁸⁸ Cette revendication de convocation des États généraux exigée par l'assemblée de noblesse fut dénoncée par le parlement, comme illégale dans la mesure où l'assemblée n'avait pas été autorisée par le roi.

⁹⁸⁹ HUGON, « Existe-t-il une Fronde normande ? », *op. cit.*, « Les remontrances des États expriment leur attachement à cette institution représentative, se plaçant sous l'invocation de la Charte normande », p. 246. Les États provinciaux n'avaient pas été tenus depuis 1643 où ils n'avaient pour seule valeur que la reconnaissance de la légitimité de la régence. Voir les *Cahiers des États de Normandie sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, recueillis et annotés par Ch. de Robillart de Beaurepaire, Rouen : Ch. Métérie, 1876-1878, t. 3 (1633-1666).

⁹⁹⁰ CARRIER, *Le Labyrinthe de l'État, op. cit.*, p. 502.

l'avancée de la centralisation monarchique des pouvoirs. Si une littérature héroïque des Grands et de la noblesse émerge lors de la Fronde parlementaire, elle se poursuit lors de la Fronde des princes réaffirmant son rôle politico- militaire, mis en avant pour le salut de l'État.

c. Instrumentalisation du lieu normand

Cette récupération par les partis de l'événement et du personnel normand touche aussi au lieu normand. Une instrumentalisation du lieu normand s'effectue lors de l'emprisonnement des princes au Havre mettant en perspective une écriture spécifique de l'événement et du lieu. Outre qu'il est une ville mazarine, ce lieu normand sera l'occasion pour le parlement de réaffirmer son rôle de justice. Un rapport de force s'établit entre le pouvoir « du cardinal » dans cette ville contre l'absence de pouvoir du parlement. L'écriture de l'emprisonnement dénonce à la fois l'arbitraire et la tyrannie de l'acte d'emprisonnement, ceux-ci étant doublés par le pouvoir exercé dans le lieu. La fonction de justice du parlement, par l'acte de jugement, va être réaffirmée lors de l'emprisonnement. Sans jugement, l'emprisonnement ne peut être justifié. C'est pour cela qu'un des actes de défense mené en faveur des princes est un appel au jugement selon les lois. La loi dont le parlement tout autant que le parti des princes se réclament ici est issue de la déclaration d'octobre 1648, sur l'*habeas corpus*. Cette déclaration, qui se propose surtout de régler les questions d'impôts, soumettait aussi à la Chambre Saint Louis la question de la liberté individuelle, et c'est ce point qui importe ici, le fait que personne ne pourrait être retenu en prison plus de vingt-quatre heures sans être livré à ses juges naturels. Cet article supprimait les lettres de cachet et les attentats à la liberté individuelle⁹⁹¹, donc supprimait l'arbitraire royal, incarné en cette occasion par Mazarin. Or, pour l'emprisonnement des princes, non seulement ils ont été arrêtés par lettre de cachet, la déclaration les interdisant, mais aussi aucun jugement n'a été rendu. La déclaration est doublement enfreinte. L'absence de jugement, point central, va être mis en avant pour démontrer le manquement aux lois et l'injustice de la détention :

qu'il vous appert que depuis le dix-huictième Janvier dernier , Monsieur le Procureur General du Roy n'a pris aucunes Conclusions contre lesdits Monsieur le Prince de Condé son mary, Monsieur le Prince de Conty & Monsieur le Duc de Longueville, dont l'emprisonnement ne vous a esté connu jusqu'à présent, que par une Lettre de Cachet, qui est une forme non

⁹⁹¹ GRAND-MESNIL, *Mazarin, La Fronde et la presse, op. cit.* p. 77-78 et 112.

encore pratiquée, non seulement dans la detention des Princes du Sang : mais mesme des particuliers, que par les Ordonnances, & notamment par la derniere Declaration du mois d'Octobre mil-six cens quarante-huict : il est dit qu'aucuns sujets du Roy, de quelque qualité & condition qu'ils soient, ne seront traistez à l'advenir criminellement, que selon les formes prescrites par les Loix du Royaume⁹⁹².

Dans cette requête, la princesse de Condé dénonce les pratiques mises en œuvre pendant la détention des princes. La défense se fait dans un premier temps d'un point de vue formel, opposant une « forme non encore pratiquée » aux « formes prescrites par les Loix du Royaume ». Elle dénonce qu'il y a eu manquement aux lois ; les princes ne pouvaient être mis en prison de cette manière. La première injustice déclarée c'est l'utilisation d'une lettre de cachet. L'autorité de la loi de 1648 est encore à faire, s'appuyer sur celle-ci reconnaissait au parlement son autorité en matière de justice. Le parlement dans son acte de justice est le soutien du parti des princes et est soutenu de lui.

Outre cette pratique de la lettre de cachet, un autre marqueur de l'injustice de l'emprisonnement des princes est leur transfert au Havre. Ce transfert relève aussi de l'arbitraire qui est dénoncé puisque la ville paraissait en dehors de toute justice, parce que hors du contrôle du parlement. Transférer les princes au Havre, en dehors de la juridiction du parlement, était un moyen d'ôter à celui-ci la possibilité d'agir. C'était entrer en conflit sur l'autorité et la détention du pouvoir. La prison des princes, tout comme leur transfert, s'écrit en tant que manquement à l'autorité du parlement. Ce transfert sera un élément déclencheur dans l'écriture de l'événement. C'est le moment où le parlement va entrer en action pour la libération des princes. Dès lors que le parlement entre en action, alors qu'il n'a aucune légitimité au Havre, il va assumer la charge de libérer les princes. Le parlement va faire obéir ses lois dans une ville hors de son pouvoir. L'auteur de *L'heureuse captivité* met en avant cette impuissance des lois dans une ville telle que Le Havre, « les places fortes en France sont des lieux dans lesquels le parchemin des Parlements n'a point de juridiction & leurs ordres ne sont point recogneus »⁹⁹³, puis il dénonce « cette prison non comme un lieu de sûreté mais comme une forteresse inaccessible à la Justice. »⁹⁹⁴ Le pouvoir du parlement est annihilé en ce

⁹⁹² *Requête de Madame la princesse de Condé à messieurs du parlement, op. cit.*, [3475]. p. 5-6.

⁹⁹³ *L'Heureuse captivité ou l'innocence recogneue de messieurs les princes et duc de Longueville, op. cit.*, [1629], p. 32

⁹⁹⁴ *Ibid.*, p. 34

lieu, pourtant l'on se prévalait de son autorité pour libérer les princes. Sortir les princes du Havre est un moyen pour le parlement de reprendre un pouvoir sur le lieu en réaffirmant son autorité judiciaire. Les lois du parlement deviennent plus puissantes que les lettres de cachet et que les décisions royales. Le parlement récupère ce pouvoir qu'il considérait comme lui ayant été usurpé. L'extension de l'autorité judiciaire du parlement jusqu'à une ville hors de son pouvoir témoigne de l'enjeu du lieu dans une lutte de l'autorité. L'écriture du lieu normand dans sa réappropriation par le parlement relève d'une symbolique de la mise en scène des pouvoirs, tout comme le sera l'entrée du roi dans la ville de Rouen⁹⁹⁵.

Le discours tenu par le parti des princes fonctionne sur une opposition : face à la justice du parlement, protectrice, il y a la « souveraine injustice » du pouvoir absolu. Mme et Mlle de Longueville, dans leurs remontrances au roi énoncent des maximes de bon gouvernement, où elles mettent en avant le fait qu'un roi peut être enclin à l'injustice. Ainsi le roi ne doit pas détenir toute puissance en matière de justice, car « en la justice il y a certaine rigueur, qu'on appelle souverain droict, qui n'est bien souvent qu'une souveraine injustice. Vouloir perdre des innocens affligez pour satisfaire leurs ennemis, font encore des actions bien plus injurieuses »⁹⁹⁶. Ce texte est une longue sentence contre la tyrannie, vue comme l'exercice même de la cruauté. Les dangers de cette tyrannie se réduisent par la justice ; ainsi face à l'emprisonnement, la représentation de la justice et de la ville du Havre pérennise les anciennes institutions contre l'arbitraire de la raison d'État incarné par Mazarin. Ce sont aussi bien le parti des princes que les Frondeurs de la vieille Fronde qui s'arrogent l'image du Havre ville mazarine pour défendre une représentation de la monarchie traditionnelle et modérée. L'événement de l'emprisonnement au Havre puis de la libération des princes offre un double triomphe, celui de la justice du parlement, et celui de la supériorité des princes sur Mazarin.

L'événement normand est récupéré, tout comme la représentation des personnages de la région, tous deux vont être instrumentalisés par les Frondeurs comme par les princes. Cette instrumentalisation repose schématiquement sur deux entités : le parlement de Rouen et la noblesse. L'on ne peut faire une scission temporelle trop nette entre les deux Frondes,

⁹⁹⁵ Voir *infra*, p. 332 et suiv.

⁹⁹⁶ *Tres-humbles remontrances faite au Roy et a la Reyne par Madame et Mademoiselle de Longueville, pour la liberté de messieurs les princes*, Paris, 1651, [3837], p. 4.

opposant ou divisant les événements entre la Fronde dite parlementaire et la Fronde des princes. De même il est difficile de dissocier ces deux acteurs, la noblesse ayant été utilisée par le parlement, le parlement par les princes. Si chaque parti reprend à son compte la représentation de son équivalent normand, il prend aussi son « opposé ». Chacun ayant un rôle dans l'État, selon le régime monarchique traditionnel, la littérature pamphlétaire des partis tend à englober les différentes instances de manière à valider la contestation politique. Dans les sujets normands, la représentation des différents acteurs normands de la Fronde transcende les factions. Cette construction par l'écriture de la représentation du régime monarchique selon la perspective des Frondeurs ne laisse pas transparaître les divergences d'intérêts entre le parlement, les Grands, la noblesse. L'illusion d'unité créée est double. Il s'agit autant de l'unité de la Normandie avec Paris que de l'unité entre les différentes instances du pouvoir. La réappropriation du lieu normand par les partis, dont l'exemple emblématique est Le Havre est un marqueur de cette conciliation (effective à ce moment de la Fronde) entre les institutions. Elles témoignent d'une reconnaissance mutuelle, cette reconnaissance étant mise en abîme dans les sujets normands. Les coups d'État, rendus valables sous couvert de l'intérêt commun sont crédités par le parlement de Rouen, et l'institution parlementaire est admise comme garante des lois du royaume, tant par les Grands (lors de l'emprisonnement) que par la noblesse. L'adhésion de la Normandie, du fait de sa proximité, de son engagement premier, répond d'une stratégie d'écriture visant à rendre publics les renforts aux partis. Cette récupération revient à s'assurer par l'écriture d'un soutien politique. D'autre part, en faisant de la Normandie un témoin pris à parti, une autre stratégie d'écriture se développe, visant à donner la représentation des événements selon le point de vue du parti et ainsi de réaffirmer au public le bienfondé de l'entreprise. Dans ces multiples stratégies d'écriture utilisant la Normandie, le parti de la cour ne fut pas en reste. Ce troisième acteur de la scène politique de la Fronde prit aussi sa part de sujets normands. S'écrit alors le soutien des Normands à la cour ainsi que la réappropriation de la part du roi de l'autorité en région.

2. La Normandie royale

Dans cette guerre des plumes que fut la Fronde, la propagande royale eut aussi un rôle. Certains des sujets normands sont de propagande royale. Les sujets normands relatant les

événements de la guerre menée par les Normands en 1649 ne sont pas l'apanage des seuls apologistes des Normands frondeurs. Quelques-unes de ces mazarinades portant sur les événements advenus entre les troupes du duc de Longueville et celles du comte d'Harcourt sont issues des presses de Saint-Germain. L'écriture de l'événement normand est alors orientée suivant le point de vue de la cour. De même, lors de la venue du roi en Normandie en 1650, l'écriture de l'entrée royale intègre le champ de la propagande royale. Se retrouve alors une partie de la propagande d'État mise en place de manière structurée sous Richelieu. La propagande royale a trouvé son point d'aboutissement par le système mis en place par Richelieu. Différentes guerres de plumes ponctuent le règne de Louis XIII, le temps le plus marquant étant 1614-1617, lors des affrontements entre Condé et la cour, et lors des États généraux⁹⁹⁷. Richelieu en exerçant la censure, en opérant une mainmise sur les auteurs et sur la presse assurait le développement de la seule propagande royale contre les factions⁹⁹⁸. Une prise en compte de l'importance de la propagande et du contrôle des écrits se développe. Ainsi Richelieu s'entoura de tout un groupe d'écrivain. Son cabinet de presse prit forme vers 1620. La littérature étatiste se veut alors dirigée et non pas spontanée. Toute l'organisation d'une propagande politique efficace se met alors en place⁹⁹⁹. La conscience des contemporains du contrôle exercé par Richelieu sur l'opinion et de la vigueur de la propagande gouvernementale se trouve exprimée chez Gabriel Naudé. Celui-ci avait effectivement une haute idée de la puissance de la propagande, de ses *Considérations politiques* au *Mascurat*, il n'a eu de cesse de répéter la nécessité de publier contre les factions. Il déplora souvent le fait que Mazarin négligeait les pamphlets¹⁰⁰⁰. Toutefois, la propagande royale ne fut pas abandonnée à la mort de Richelieu. L'organe de presse de la cour, la *Gazette* de Renaudot, continua ses distributions au profit de l'entreprise gouvernementale¹⁰⁰¹. Qui plus est, lors des victoires remportées par les généraux français, la louange des héros de la cour permettait à celle-ci de justifier la guerre en cours.

⁹⁹⁷ Voir DUCCINI, *Faire voir, faire croire*, *op. cit.* et SAWYER, *Printed poison*, *op. cit.*

⁹⁹⁸ DUCCINI, *Faire voir, faire croire*, *op. cit.* En retraçant les différentes guerres de plumes qui eurent cours sous le règne de Louis XIII, H. Duccini analyse la manière dont le pouvoir royal contrôla, surtout à partir de 1620, la publication des libelles en faveur de la propagande royale, par la mise en texte et par l'image.

⁹⁹⁹ Voir THUAU, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, *op. cit.*

¹⁰⁰⁰ Pendant la Fronde, nous pouvons lire dans la correspondance entre Naudé et Mazarin les répétitions constantes qu'il adresse au cardinal pour former une équipe de presse, voir NAUDÉ, *Considérations politiques sur la Fronde : la correspondance entre Gabriel Naudé et le cardinal Mazarin*, *op. cit.*

¹⁰⁰¹ HAFEMAYER, *L'information dans la France du XVII^e siècle*, *op. cit.* Bien que S. Haffemayer relève qu'il n'y a pas une totale dépendance de la *Gazette* à la cour, le lien étroit entre les deux institutions demeure.

Bien que la Fronde vît le déferlement de libelles en faveur opposés au gouvernement, la voix de la cour ne fut pas éteinte lors de ce déluge de libelles et elle produisit sa propre propagande. Comme le remarque Hélène Duccini, face à cette déferlante de pamphlets, « la seule riposte pour le pouvoir est alors de produire pour sa propre propagande. N'est-ce pas le but des presses que Théophraste Renaudot a installées dans les caves du château de Saint-Germain-en-Laye ? »¹⁰⁰². Cette contre propagande s'établit d'une part grâce à un relai de la *Gazette*, puisque Renaudot séjourna à Saint-Germain avec la cour en 1649, d'autre part grâce aux écrits d'auteurs restés fidèles à la cour et aussi à Mazarin¹⁰⁰³. Ainsi les écrits de Cohon en vue de défendre la cour et Mazarin et d'accuser les Frondeurs sont-ils rapidement publiés après le départ de la cour pour Saint-Germain. Dès le début des troubles, la cour se défendit dans la sphère publique. Non contente de dire publiquement la fidélité de certains Normands lors des troubles, la propagande royale s'appropriâ complètement la mise en scène des Normands lors du séjour de la cour à Rouen.

a. Les Normands « royaux »

Les sujets normands de 1649, lors de la « guerre d'Harcourt » témoignent d'une guerre des textes entre les Frondeurs et la cour. Au contraire des sujets normands frondeurs, où les « ennemis de l'État »¹⁰⁰⁴ sont ceux qui ne suivent pas le duc de Longueville, ces hommes sont présentés par la cour comme les « Gentilshommes de la Province de Normandie, qui n'ont point encore effacé de leur cœur les fleurs de Lis »¹⁰⁰⁵, c'est-à-dire ceux qui rejoignirent le comte d'Harcourt en fidélité à la cour. Le comte fut envoyé en Normandie dès janvier 1649, « contre les entreprises faites [au] préjudice [du roi] »¹⁰⁰⁶. *La Prise par assaut de la ville de Quillebeuf en Normandie* débute par l'éloge du général de la cour, accompagné du duc de la Meilleraye, pour combattre Chamboy, lieutenant des Gens d'Armes du duc de Longueville et Longueville lui-même accompagné de ses troupes. Le soutien des Lys revient aux armées du roi, alors que les sujets frondeurs louaient comme soutien aux Lys les rebelles. L'écriture de

¹⁰⁰² DUCCINI, Hélène « L'État sur la place publique : pamphlets et libelles dans la première moitié du XVII^e siècle », *L'État baroque, op. cit.*, pp. 289-300, p. 292.

¹⁰⁰³ Sur l'équipe de presse autour de Mazarin, voir CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 1, p. 145 et suiv., et LAURAIN-PORTEMER, *Études Mazarines, op. cit.*, vol. 2, p. 776 et suiv.

¹⁰⁰⁴ *Lettre envoyée à monseigneur le duc de Longueville par un de ses subjects, op. cit.*, [2229], p. 5.

¹⁰⁰⁵ *La Prise par assaut de la ville de Quillebeuf en Normandie, op. cit.*, [2883], p. 4.

¹⁰⁰⁶ *Ibid.*, p. 2.

l'événement lors de la « guerre d'Harcourt » offre une double représentation des fidèles sujets. Les sujets normands royaux opposent les Normands en révolte aux Normands bons sujets royaux. Les guerriers normands inféodés à la couronne de France sont présentés comme de bons Français, ils n'ont plus l'identité d'un peuple à part, celui de la nation normande. Ces sujets normands, issus de la cour mettent en scène d'autres Normands¹⁰⁰⁷, tel le sieur de Folleville, le gouverneur de Pont-Audemer. Les sujets normands offrent donc deux représentations des Normands impliqués dans la Fronde. Il n'y a pas de représentation univoque puisque l'écriture est multiple. Cette dualité d'allégeance lors de la Fronde dite normande qui se retrouve dans les écrits gouvernementaux correspond plus à la réalité des faits¹⁰⁰⁸. Les écrits d'opposition, c'est-à-dire les sujets normands frondeurs ont tendance à publier l'unité des Normands dans la révolte. Cette division des Normands mise en place par la propagande royale opposant les bons et fidèles sujets aux révoltés a pour ambition de ruiner l'image d'unité d'une part, mais aussi, montrant que tous ne sont pas dans la révolte, cela annihile le bien-fondé de la révolte. Puisqu'il faut « faire savoir » sur la place publique pourquoi l'on est entré en révolte, publier que tous les Normands n'y sont pas entrés met en place publiquement un nouveau « faire savoir » afin de détromper le public. C'est alors pleinement cette « inlassable guerre des textes qui semble doubler et mimer celle des hommes »¹⁰⁰⁹ qui s'exprime à travers les sujets normands frondeurs et royaux.

Les mazarinades où se traite le sujet normand ont alors deux héros, deux « champions ». Dans cette guerre des plumes, dans un univers martial relayé par la *Gazette* de Renaudot, ici les pièces de Saint-Germain¹⁰¹⁰, la rhétorique guerrière agit en faveur du comte d'Harcourt. L'éloge guerrier de celui-ci se fait au détriment du duc de Longueville et des armées normandes frondeuses :

¹⁰⁰⁷ BONDOIS, *Un épisode de la « guerre d'Harcourt »*, *op. cit.* Il cite ainsi pour la cour les nobles normands : le marquis de Roncherolles, sieur de Saint-Pierre, Charles Martel comte de Clères, Bernardin Gigault marquis de Bellefonds qui défendit Valognes, Charles Castel sieur de Saint-Prix, César d'Oraison baron de Livarot et Marc d'Arménil sieur de Prémairie.

¹⁰⁰⁸ Ainsi dans son ouvrage sur la Fronde en Normandie, Paul Logié a-t-il établi les différentes appartenances « politiques » des instances et personnages importants de la région.

¹⁰⁰⁹ CORNETTE, « Fiction et réalité de l'État Baroque (1610-1652) », *op. cit.*

¹⁰¹⁰ *La Prise par assaut de la ville de Quillebeuf en Normandie, op. cit.*, [2883] ; *Le Siege mis devant le Ponteau de Mer : par l'ordre du Duc de Longueville. Que le Gouverneur et les habitans du lieu ont fait lever. Le Te Deum chanté pour la ratification de la Paix avec l'Empire*, Saint Germain en Laye, le 10 mars 1649, [3670] ; *La Prise du chasteau de Neufbourg : Avec la retraite du Duc de Longueville à Roüen, apres avoir persu soixante des siens. Et l'instalation du Parlement de Normandie en la ville de Vernon*, Saint Germain en Laye, le 16 mars 1649, [2877].

Tandis que ce Prince [le comte d'Harcourt] se maintenoit dans cette Province, par la réputation de son courage & de sa conduite jointe au respect qu'imprime le parti Royal dans les cœurs du party contraire, qui ont empêché le Duc de Longueville de prendre aucun avantage sur luy¹⁰¹¹.

Dans ces textes émanant de la cour, le « Grand », figure du parti, est représenté disposant ses armées et jouant de diverses tactiques militaires. Cette information sur la guerre exprime un « quotidien de la guerre fait de petites opérations menées par quelques dizaines d'hommes, qui font tout au plus quelques morts ou prisonniers »¹⁰¹², tout en déployant une forme d'exaltation héroïque. Le comte d'Harcourt est présenté comme « chef » des armées royales, il les incarne. Les pièces de Saint-Germain dans leur « stile martial » participent de cet imaginaire du héros militaire autant qu'elles l'entretiennent. C'est cette nomination du Grand dès le titre du libelle qui en fait aussi l'effigie du parti. Dans la rhétorique militaire seul le Grand, chef de l'armée, compte réellement. Ainsi s'offre l'image du chef du parti « royal » contre le chef du parti frondeur incarné par Longueville. Au sein du discours élogieux des chefs de guerre autour de ces événements normands, chaque parti révèle son héros. Les mazarinades à sujet normand présentent une construction de la figure du héros et de l'anti-héros selon le parti adopté, et se placent par ces constructions au cœur du débat politique¹⁰¹³. Les mazarinades normandes sont donc le lieu d'un conflit des héros positifs, ceux combattant pour le bien de la couronne et des peuples. Dans cette opposition des « bons normands » de la cour et donc des bons sujets, non seulement une réalité de la discorde apparaît, mais aussi deux constructions politiques de la figure du héros.

Cette guerre des textes fait apparaître un discours proche de « la ritualisation de l'information de la guerre »¹⁰¹⁴ affirmant la puissance du roi. Les suites de noms des grands nobles servent à montrer les fidèles du roi, et ont une fonction politique : face à la multitude, le rebelle est seul ou isolé. Ainsi *Les Particularitez de la reduction des places de Damvillers et de Dieppe au service du Roy*, énoncent-elles les différents protagonistes employés par le roi

¹⁰¹¹ *Le Siege mis devant Ponteau-de-Mer*, *op. cit.*, [3670], p. 6.

¹⁰¹² HAFEMAYER, *L'information dans la France du XVII^e siècle*, *op. cit.*, p. 570.

¹⁰¹³ CONSTANT, Jean-Marie, « Littérature et construction politique : le héros de la Ligue à la Fronde », in *Épopée et mémoire nationale au XVII^e siècle*, *op. cit.*, pp. 17-27.

¹⁰¹⁴ FOGEL, Michèle, « 1620-1660. Constitution et fonctionnement d'un discours monarchique sur la guerre : L'information comme cérémonie », *L'État baroque*, *op. cit.*, pp. 335-352. A propos des lettres royales sur la guerre : « se dégage alors l'idée de la nécessité d'un récit qui ne prend pas la guerre pour sujet mais la représentation du pouvoir monarchique à travers elle, et c'est bien le choix qui était contenu dans la ritualisation de l'information de la guerre », p. 346.

pour répondre à la demande des bourgeois de Dieppe venus réclamer un chef : « Leurs Majestez ayans respondu par l'envoy du sieur du Plessis-Belliére, il partit de Roüen le huitième de ce mois, accompagné du Marquis de Bournonville, du Viconte de Gand, & des sieurs de S. Agnant & du Quesnel »¹⁰¹⁵. Face à l'anonyme noblesse rebelle présente à Dieppe et finalement incarnée par Montigny seul, les fidèles du roi ont eux droit de nomination.

Les sujets normands issus de la propagande royale construisent l'image du chef militaire fidèle à la couronne. Alors que les textes de 1649 trouvent de la concurrence sur la sphère publique par la publication de sujets frondeurs, les textes de 1650 ont le monopole de l'image construite. Reprenant les mêmes schémas narratifs que les textes de 1649, ceux de 1650 offrant l'image des batailles menées en Normandie pour reprendre le contrôle de la région, poursuivent l'entreprise de construction de l'image du héros de la couronne. A ce moment de la Fronde, alors que les princes viennent d'être emprisonnés et que leurs partisans sont en fuite, leur parti n'a pas encore eu le temps de se former. La défense des princes s'organisera autour de Mme de Longueville et de Lénéet en 1650. Bien que leurs réactions pour la défense des princes aient été rapides, elles datent d'après le voyage du roi en Normandie et de sa reprise en main de la région¹⁰¹⁶. Quant au parti de la « vieille Fronde », celui-ci s'étant majoritairement joint à la cour, seule la propagande royale déferle dans la sphère publique de l'arrestation des princes le 18 janvier 1650 au mois de mars, lorsque Mme de Longueville tout comme Lénéet mettent en place un bureau de presse pour la propagande des princes.

Ce sont les textes de la *Gazette* qui apprirent au public les quelques escarmouches qui eurent lieu en Normandie, une fois encore, à la gloire des armes du roi. Ainsi est publiée *La Réduction au service du Roy des places de Danvilliers dans le Luxembourg, & du Pont de l'Arche en Normandie : Avec ce qui s'est n'aguères passé de plus mémorable en cette province*, suivie des *Particularitez de la reduction des places de Damvillers et de Dieppe au service du Roy*¹⁰¹⁷. Dans ce dernier texte, la propagande royale met en exergue la scission qui

¹⁰¹⁵ *Les Particularitez de la reduction des places de Damvillers et de Dieppe au service du Roy, op. cit.*, p. 240.

¹⁰¹⁶ Voir CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 1, p. 107-112. « Le premier soin de Madame de Longueville après sa fuite de Normandie en février 1650 et son arrivée en Hollande fut de publier des lettres et manifestes pour sa défense et celles des princes prisonniers : sa lettre au roi, imprimée à Rotterdam et publiée le 12 mars Paris », quant à Lénéet, il rejoignit les princesses de Condé à Chantilly le 28 février 1650.

¹⁰¹⁷ *La Réduction au service du Roy des places de Danvilliers dans le Luxembourg & du Pont de l'Arche en Normandie, op. cit.*, [3056] ; *Les Particularitez de la reduction des places de Damvillers et de Dieppe au service du Roy, op. cit.*

règne alors dans la ville de Dieppe, distinguant les officiers rebelles des bourgeois prêts à prendre les armes pour le roi :

Nous venons d'apprendre, outre ce que vous avez pareillement sceu de la réduction de Dieppe, qu'aussi-tost que les bourgeois eurent appris qu'un grand nombre de Noblesse estoit mandée pour se rendre dans cette ville là ; qu'il y avoit ordre secret de lever des troupes pour renforcer la garnison de la citadelle & des chasteaux : [...] Les bourgeois zélez, envoyèrent assurer le Roy qu'ils n'avoient pas besoin d'hommes, mais seulement d'un Chef : A laquelle requeste Leurs Majestez ayans respondu par l'envoy du sieur du Plessis Bellière [...] Ledit Sr du Plessis envoya devant lui deux de ces Députez pour faire prendre les armes à tous les bourgeois, qui firent à son arrivée de si grands cris de joye¹⁰¹⁸.

S'opposent ainsi les quelques rebelles, indéfinis et regroupés sous un seul terme : la noblesse, aux fidèles du roi, qui ont permis que la ville se retrouve sous la main du roi et soit de fait protégée. Le héros de la cour ici est tout autant le sieur du Plessis-Bellière que les bourgeois de Dieppe. Toutefois, cette mise en avant du rôle des bourgeois de la ville dans sa réduction au service du roi dure peu. La suite du texte détaille les actions entreprises par le sieur du Plessis pour reprendre totalement la ville pour le service du roi, ainsi que le château de la ville, toujours tenu par Montigny, un fidèle des Longueville. Renaudot use du même procédé que pour les textes de 1649, la propagande royale oppose dans ces textes deux volontés. Dans les entreprises de révolte, la propagande royale n'a de cesse de valoriser le vrai « service du roi » selon la perspective étatiste. La distance établie ici entre les gens de la noblesse et les bourgeois rejoint la mise en accusation lancée contre la duchesse de Longueville dans la déclaration du roi contre celle-ci. Nous pouvons y voir une stigmatisation de la noblesse et du clientélisme, qui serait ici dénoncée :

Comme en mesme temps la duchesse de Longueville se seroit aussi retirée en Normandie, pour y unir ses Partisans, les porter à des resolutions contre nostre service & le repos de l'Estat, s'asseurer de Pontdelarche [sic], du vieil Palais de Roüen, du Chasteau de Caen, de Dieppe, de Cherbourg & de Graville, n'ayant rien oublié aussi pour mettre la garnison du Havre dans sa dépendance & y pouvoir entrer : Auroit depesché la Sauvetat à M'Archiduc dès le mesme jour de son arrivée à Dieppe, pour rechercher la protection d'Espagne, le convier à faire un traitté, & cependant luy demander des vaisseaux, des hommes et de l'argent, pour re pouvoir nous resister dans Dieppe. Ce qui nous auroit obligé de nous transporter dans nostre province

¹⁰¹⁸ *Les Particularitez de la reduction des places de Damvillers et de Dieppe au service du Roy, op. cit., p. 239-240.*

de Normandie, pour prévenir le mal que ladite Duchesse de Longueville projettoit d'y faire, Dieu ayant si heureusement conduit nos bons desseins, que les Capitaines desdites Places les auroient remises aussi-tost entre nos mains : Et nos habitans de la ville de Dieppe demeurans dans l'ancienne fidelité & obeïssance qu'ils ont toujours eu pour les Roys nos predecesseurs et pour nous, auroient aussi-tost sous les ordres du sieur de Plessis-Belliere, que nous avons envoyé pour les commander, investy le Chasteau de Dieppe & contraint ladite Duchesse de Longueville de se retirer¹⁰¹⁹.

Puisqu'une des vocations de la *Gazette* était d'écrire la guerre, sous la protection gouvernementale Renaudot poursuit son entreprise à la gloire royale en écrivant la révolte. La lecture des nouvelles et *Extraordinaires* de la *Gazette* offre une analyse précise des informations auxquelles l'élite provinciale avait accès¹⁰²⁰. Le monopole de la *Gazette* s'étend à toute forme d'information, ce qui conduira vers la disparition des occasionnels et « canards », jusqu'à l'apparition des mazarinades. Face à la déferlante de mazarinades, une reprise en main de l'information s'effectuera à la fois par la *Gazette*, et par les mazarinades gouvernementales¹⁰²¹. Bien que la *Gazette* se distingue des libelles, puisque les pamphlétaires du pouvoir sont au service de la querelle, alors que la *Gazette* se voudrait le relais d'une information, celle-ci représente aussi la propagande royale dans la querelle. Qui plus est, la *Gazette* participe à la prise de conscience politique du moment¹⁰²². De plus, il est difficile en pleine Fronde, alors que les presses sont à Saint-Germain, puis que les textes présentent la reprise du pouvoir en Normandie face à la duchesse de Longueville, de ne pas considérer l'orientation politique de cette information. Toutefois, alors que la *Gazette* est modérément frondeuse lors du blocus de 1649, à partir de 1650, elle devient l'instrument de la reconquête royale¹⁰²³. La périodicité de l'information a donné naissance à un nouveau genre de production littéraire, « à la littérarité partagée entre le discours codifié d'un langage de représentation et la simple restitution, neutre et objective de faits bruts et dépouillés »¹⁰²⁴. La dualité de cette production littéraire est effective. Les textes de 1650 permettent au public de

¹⁰¹⁹ *Declaration du Roy contre Madame la duchesse de Longueville, les Sieurs Duc de Bouillon, Mareschal de Turenne, Prince de Marsillac & leurs adherans, op. cit.*, [909], p. 5-6.

¹⁰²⁰ HAFFEMAYER, *L'information dans la France du XVII^e siècle, op. cit.*

¹⁰²¹ Voir *infra*, p. 333-334.

¹⁰²² HAFFEMAYER, *L'information dans la France du XVII^e siècle, op. cit.*

¹⁰²³ Renaudot seul a suivi la cour à Saint-Germain, ses fils étaient restés à Paris. Voir HAFFEMAYER, *L'information dans la France du XVII^e siècle, op. cit.*, p. 652 et suiv. Puis la *Gazette* se module entre le service du roi et celui du parlement. Des propos tour à tour frondeurs, anti-mazarin, anti-condéens, sans doute la *Gazette* fut plus fidèle au parlement.

¹⁰²⁴ HAFFEMAYER, *L'information dans la France du XVII^e siècle, op. cit.*, p. 264.

connaître l'état réel de la révolte en Normandie : soit le fait que deux partis en présence s'affrontaient. La neutralité des faits se retrouve lors du passage à propos de Montigny, ayant reçu l'ordre de Mme de Longueville de rendre la ville au roi. L'écriture renvoie l'image d'une autre fidélité que celle due au roi, bien que Montigny se range finalement au service du roi. Mais ce retour au service du roi ne se fait pas selon sa volonté. La guerre des pouvoirs qui est présentée met l'accent sur l'autorité sous laquelle la noblesse se range. Cette guerre n'échappe pas à la mémoire écrite ni à sa mise en place publique. La reconquête de l'autorité royale se publie dans les sujets normands. Cette reconquête célébrée par la *Gazette* s'axe sur deux points principaux : en célébrant les victoires militaires royales contre le parti condéen, et en publiant les récompenses de la fidélité au roi¹⁰²⁵. En publiant ces victoires et ces récompenses, la propagande royale s'assure ainsi de faire montre de la force armée du roi et de l'autorité qui distribue les charges. A l'inverse, la *Gazette* publie aussi les retraits de charges, ceux-ci témoignant tout autant de la puissance du roi. Alors peut-on lire lors de la reprise de la Normandie par le roi que :

On destitua par l'ordre du Roy toutes les créatures & personnes affectionnées & dépendantes du Duc de Longueville : Assavoir le sieur de Fontaine la Pin Major de la ville qui estoit son lieutenant dans le vieil Palais & qui tiroit pension de luy : un Conseiller du Parlement de Roüen qui se disoit à Lui : On a osté à un autre Conseiller son confident une porte fortifiée [...] On a privé le sieur Hoffemont de sa charge de Capitaine des Arquebusiers de Roüen & plusieurs autres Capitaines & Officiers de ville par lui establis¹⁰²⁶.

Sont ici dépossédés de leurs charges les clients du duc de Longueville, spécifiquement mentionnés comme tels. Les sujets normands de la propagande royale intègrent le processus de la construction de l'image de l'État nouveau déployé par les textes de la cour. C'est l'affrontement de deux pouvoirs, celui de l'État et celui du Grand avec son réseau de clientélisme que conservent ces écrits. Effectivement, alors que l'État centralisé se réalise de

¹⁰²⁵ A propos de l'information provinciale lors de la Fronde des princes, mettant en scène le roi et sa famille qui parcourent le royaume pour rétablir le calme, S. Haffemayer relève : « en publiant, en février 1650, les récompenses accordées à la fidélité monarchiques comme ces lettres de noblesse accordées aux échevins et officiers de Rouen et de Dieppe, la *Gazette* proclame à tous ces lecteurs de province l'intérêt qu'ils ont à ne pas suivre leurs supérieurs dans leur désobéissance au roi et rappelle fort à propos que le roi est le seul créateur de noblesse et que l'ascension sociale peut être le bénéfice de la fidélité de son service », HAFFEMAYER, *L'information dans la France du XVII^e siècle*, op. cit., p. 672.

¹⁰²⁶ *La Réduction au service du Roy des places de Danvilliers dans le Luxembourg & du Pont de l'Arche en Normandie*, op. cit., [3056], p. 227-228.

plus en plus, la Fronde voit encore l'importance des grandes familles princières, à la tête d'immenses clientèles, qui quittent bruyamment la cour pour rejoindre leurs « créatures » en « une terre provinciale qu'ils ont su transformer en fief solide et fortifié, base de départ d'un « acte de rébellion en forme de guerre de sécession contre les armées du Roi »¹⁰²⁷. De ce fait, « là où elle éclate, la sédition dessine un front de la province contre l'État »¹⁰²⁸. Or en 1650, la duchesse de Longueville n'a pu accomplir ce qu'avait fait le duc de Longueville en 1649. La province privée de son gouverneur, doit faire face à la présence du roi et de ses armées. Les textes de la *Gazette* retranscrivent l'anéantissement de ce front de province par l'État.

Ces textes émanant de la propagande royale entrent pleinement dans la construction de l'image de l'État par l'écrit¹⁰²⁹. Ainsi, « composé entre réalité et imaginaire, l'État [...] se construit sur le mode d'une perpétuelle représentation »¹⁰³⁰, ici celui de la reprise en main du pouvoir sur la région normande. Cette image est majoritairement celle « déformante et réductrice du pouvoir établi à Paris »¹⁰³¹. Ainsi ne prend-elle en compte que quelques éléments de la révolte – et de la fidélité, pour élaborer une représentation à la gloire des armes du roi. Cette image de l'État se construit au moyen des textes du roi envoyés au parlement de Rouen. Alors en pleine Fronde des princes, les lettres et déclarations du roi envoyées à « son Parlement » de Rouen ou de Normandie marquent autant la mainmise sur la région par l'État que le faisaient les textes de la *Gazette* sur les batailles menées en Normandie. Ces textes officiels publient l'autorité du roi sur l'institution. Cette autorité est d'autant plus forte lors de la Fronde des princes puisqu'ils se placent à un tournant dans la Fronde, le roi étant depuis septembre 1651 majeur, donc souverain. Les lettres ou déclarations du roi, envoyées puis enregistrées en parlement sont l'image même de son autorité. Ces envois et enregistrements permettent d'asseoir le pouvoir du roi et d'affirmer son contrôle sur la province, puisque le parlement est un représentant de l'autorité royale, tout comme le gouverneur de la région en théorie.

¹⁰²⁷ CORNETTE, « Fiction et réalité de l'État Baroque (1610-1652) », *op. cit.*, p. 22. Face à la prodigalité du prince, l'État deviendra « la fontaine de toute dignité », p. 18.

¹⁰²⁸ FOISIL, *La Révolte des nu-Pieds*, p. 239, et JOUANNA, *Le devoir de révolte*, *op. cit.*

¹⁰²⁹ DUCCINI, *Faire voir, faire croire*, *op. cit.* ; CORNETTE, « Fiction et réalité de l'État Baroque (1610-1652) », *op. cit.*

¹⁰³⁰ CORNETTE, « Fiction et réalité de l'État Baroque (1610-1652) », *op. cit.*, p. 12. Il avait précisé que « Cette écriture d'action et de réaction, en prise directe avec l'événement auquel elle participe, ne saurait dissimuler un travail souterrain et plus secret d'élaboration théorique pour justifier et définir la monarchie », p. 11.

¹⁰³¹ *Ibid.*, p. 13.

Ces textes pour participer à la représentation et à la construction de l'image de l'État, réaffirment que dans cet État pyramidal, le roi au sommet est la tête du corps politique. Si la Fronde peut se lire comme la guerre ultime des périphéries contre le centre, l'État incarné par le roi s'affirme aux périphéries en imposant sa volonté aux parlements, dans la lignée du gouvernement des esprits voulu par Richelieu¹⁰³². Par ces lettres adressées au parlement de Normandie nous retrouvons « la prééminence du pouvoir central sur tous les autres foyers de puissance sociale : les Grands, l'Église, les communautés et les autonomies régionales »¹⁰³³ affirmée par Richelieu et Mazarin. Dès 1650, avec la *Lettre du roy sur la détention des Princes de Condé et de Conty et duc de Longueville*¹⁰³⁴, la propagande d'État marque un retour sur l'espace public. La lettre sur l'emprisonnement des princes du 21 janvier 1650, constitue un acte de justification publique. Cette lettre « prend pour la première fois, le public à témoin d'une querelle politique du plus haut niveau, le faisant d'un coup spectateur, juge et arbitre de la chose publique »¹⁰³⁵. La propagande d'État se développe avec la publication de la raison d'État. La publication de la raison d'État devient un art de gouverner, nécessaire aux Politiques, comme élément de leur pouvoir¹⁰³⁶. Alors que Raison d'État « sert souvent à couvrir l'arbitraire et la tyrannie des gouvernants »¹⁰³⁷, cette lettre intègre le champ de la propagande d'État axée sur les mystères publiés. C'est d'ailleurs cet arbitraire de l'emprisonnement des princes qui sera dénoncé pendant toute la première campagne de presse du parti des princes, jusqu'à leur libération. Face à l'obsession du secret qui caractérise la littérature politique de la première moitié du XVII^e siècle¹⁰³⁸, cette lettre représente le coup d'État, comme le décrit Naudé¹⁰³⁹. Cette lettre intéresse particulièrement dans sa version adressée au parlement de Rouen¹⁰⁴⁰, car elle est une adresse directe du coup d'État aux

¹⁰³² THUAU, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, op. cit. Cet auteur met en avant les textes et les pratiques de l'exercice quotidien du pouvoir issu de la théorie de la Raison d'État : contrôle de la pensée, chasse aux autonomies régionales, répression de toutes les formes de déviances, équipes d'écrivains dévouées à la cause du roi.

¹⁰³³ CORNETTE, « Fiction et réalité de l'État Baroque (1610-1652) », op. cit., p. 42.

¹⁰³⁴ *Lettre du roy sur la détention des Princes de Condé et de Conty et duc de Longueville*, op. cit., [2197].

¹⁰³⁵ HAFEMAYER, *L'information dans la France du XVII^e siècle*, op. cit., p. 699.

¹⁰³⁶ CATTEUW, *Censures et raisons d'État*, op. cit., p. 253-263.

¹⁰³⁷ THUAU, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, op. cit., p. 400.

¹⁰³⁸ *Ibid.*, p. 40.

¹⁰³⁹ Naudé, distingue la raison d'État du coup d'État, dont la différence réside dans la manière de les mettre en œuvre. La raison d'État apparaît comme une vérité dévoilée, qui entre sur la place publique avant sa mise en œuvre, alors que le coup d'État demeure dans une condition secrète jusqu'à sa réalisation.

¹⁰⁴⁰ *Lettre du Roy, envoyée au Parlement de Rouen, sur le sujet de la détention de Messieurs les Princes de Condé & de Conty & Duc de Longueville*, op. cit., [129] 2^{ème} supplément.

Normands. Ce faisant elle a vocation de les faire participer à la raison d'État, donc d'assurer la représentation de l'autorité du roi. Le même processus d'intégration et de participation du parlement de Normandie sera utilisé avec la *Lettre du Roy, envoyée a Nosseigneurs du Parlement de Roüen, sur le sujet des presens mouvemens*¹⁰⁴¹. Ces textes sont la représentation des événements du point de vue de la cour. Il n'est pas question de savoir ce qui est vérité ou mensonge dans les textes de la propagande royale. L'important demeure dans le contenu du texte et le discours qu'il contient. Comme le remarque Michèle Fogel à propos des lettres royales publiées sur la guerre, « le roi détient par son autorité le pouvoir de dire et de faire dire- d'avouer- la vérité, mais l'événement lui-même n'a d'existence que parce qu'il est désigné comme tel par le roi »¹⁰⁴². Dans la guerre des plumes, la maîtrise de l'événement se révèle par la maîtrise du discours. Le contrôle sur le discours public est révélateur dans les provinces, comme le remarque Sawyer, « The publication of progovernment pamphlets in provincial towns was, at least in one instance, directly solicited by the Crown »¹⁰⁴³. Cette maîtrise du discours volontairement recherchée par la propagande royale dans les provinces apparaît en Normandie comme une reprise de l'autorité gouvernementale sur le parlement.

b. Ecrire le pouvoir des lieux : l'entrée royale

Face à la duchesse de Longueville déboutée de Normandie, le roi fait son entrée dans la ville de Rouen. L'entrée royale faite à Rouen en février 1650 marque la prise de possession de la ville et de la province par le roi. L'entrée dans la ville témoigne de l'enjeu de pouvoir que représente la ville, ainsi que de la relation établie entre un pouvoir en place et la ville. En effet, le récit d'entrée révèle l'enjeu des relations entre le roi ou les Grands et la ville. La relation de l'entrée est un élément contribuant à la construction et à la représentation du pouvoir¹⁰⁴⁴. Des refus d'entrées aux entrées triomphantes ou présentées telles, la ville hôte participe d'une propagande de la mise en scène du pouvoir. En 1649 tout comme en 1650,

¹⁰⁴¹ Voir *supra*, p. 311-313.

¹⁰⁴² FOGEL, « 1620-1660. Constitution et fonctionnement d'un discours monarchique sur la guerre : L'information comme cérémonie », *op. cit.*, p. 341.

¹⁰⁴³ SAWYER, *Printed poison, op. cit.*, p. 59.

¹⁰⁴⁴ Sur les entrées royales et leurs enjeux, voir entre autres WAGNER, Marie-France et VAILLANCOURT, Daniel, *Le Roi dans la ville. Anthologie des entrées royales dans les villes françaises de province (1615-1660)*, Paris : Champion, 2001 ; *XVII^e siècle*, 2001/3, n° 212, ce numéro est consacré aux entrées royales ; *Les jeux de l'échange : entrée solennelles et divertissements du XV^e au XVII^e siècle*, textes édités par Marie-France Wagner, Louise Frappier et Claire Latraverse, Paris : Champion, 2007.

Rouen est présentée comme ville hôte du pouvoir en Normandie. Il se joue alors une confrontation d'appropriation de la ville entre le Grand et le roi ou son représentant. Ce fut le cas de la confrontation entre le duc de Longueville en révolte et le comte d'Harcourt dans l'hiver 1649, auquel la ville refusa l'entrée. Ce fut aussi le cas pour la duchesse de Longueville en révolte contre le roi en 1650. Nous avons ici une chronologie et une mise en scène en chiasme où la réception de l'hôte témoigne de l'allégeance de la ville à son gouverneur dans un premier temps, puis à l'autorité royale. La production discursive autour de l'entrée dans la ville devient l'enjeu de l'écriture du pouvoir.

La venue de la duchesse de Longueville à Rouen représente un véritable échec alors que le roi triomphe dans la ville. Si la duchesse ne peut qu'évoquer sa sortie, le récit de l'entrée du roi commémore et met en scène un véritable triomphe. L'entrée dans la ville de Rouen est le symbole du pouvoir monarchique dans un temps où les entrées royales surviennent dans des villes ayant « subi la révolte peu de temps auparavant »¹⁰⁴⁵. La Normandie avait connu plusieurs révoltes avant la Fronde. Lorsque le duc de Longueville se révolta en 1620, Louis XIII entra dans la ville pour mettre à bas la rébellion. A contrario, alors que le parlement de Rouen grondait pour la question du semestre, le roi et la reine régente n'étaient pas entrés dans la ville de Rouen en 1647, tant parce que l'entrée ne leur avait pas alors été offerte, que parce que la reine ne souhaitait pas subir les remontrances du parlement. De ce fait, étant à Dieppe, ils repartirent pour Paris sans passer par Rouen¹⁰⁴⁶. C'est donc après les troubles de la Fronde en Normandie un véritable triomphe pour le roi que cette entrée en 1650. Elle présente une ville soumise à l'autorité royale alors que la cour craignait un nouveau soulèvement suite à l'emprisonnement des princes et aux tentatives de la duchesse de Longueville pour soulever la province. La cour venue à Rouen pour asseoir l'autorité royale, fait de la ville et de la province, un lieu de victoire du roi que les relations d'entrée célèbrent. Ainsi, le roi en Normandie devient « L'Hercule triomphant » de la conquête de la Normandie. Toute une

¹⁰⁴⁵ WAGNER, Marie-France et VAILLANCOURT, Daniel, *Le Roi dans la ville*, op. cit., p. 14.

¹⁰⁴⁶ MOTTEVILLE, Françoise de, *Mémoires*, Paris : Foucault, 1824, Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, tome XXXVII, p. 264 : « De là elle [la reine] vient à Dieppe, dans le dessin d'aller à Rouen, mais notre province fut si insensible à l'honneur que le Roi lui faisoit, et particulièrement la ville de Rouen, qu'elle évita avec tout le soin possible de la recevoir. La Reine, de son côté, fit semblant d'appréhender le tracas et l'importunité de cette visite et des harangues qu'il auroit fallu entendre. Elle se résolut de s'en retourner par Gournay, Gisors et Pontoise ». FLOQUET, *Histoire du Parlement de Normandie*, op. cit., t. V, p. 149. Selon Floquet, la reine, de Dieppe, ne voulut pas se rendre à Rouen, craignant les remontrances. Et LEBIGRE, *La Duchesse de Longueville*, op. cit., p. 107.

entreprise encomiastique du roi est en jeu, ayant pour toile de fond la Normandie. La région devient une nouvelle scène du pouvoir royal. Six mazarinades portent sur l'entrée de Louis XIV en Normandie en 1650¹⁰⁴⁷. Si trois topiques fractionnent d'ordinaire les relations d'entrée royale : le livre, la ville et les architectures¹⁰⁴⁸, deux de ces espaces de la relation sont absents des textes normands. Il ne demeure que les libelles en tant que livres. Il n'y a ni agencement particulier de la ville, ni architecture mise en place ; quasi aucune description n'est faite. Ces récits d'entrée ne s'écrivent que pour marquer la reprise de la province par le roi. Dans les extraits du *Registre des délibérations du conseil de la ville de Rouen*¹⁰⁴⁹, se retrouve tout le cérémonial observé, depuis la préparation jusqu'à l'arrivée du roi. Les vivats, les canons, les navires, les feux de joie, la description détaillée de chaque présent, confitures et vins, et les parures de la ville aux portes de Martainville et de Saint-Ouen faites aux armes du roi et de la reine, y sont ainsi relatés de manière assez précise. Y sont ensuite racontés tous les changements de pouvoir opérés par le roi, jusqu'à son départ le 20 février, de nouveau sous les acclamations. Cette relation est issue du corps municipal, soit le corps organisateur de l'arrivée du roi. C'est la plus détaillée de toutes les relations de la venue du roi.

Parmi les mazarinades relatives à l'entrée du roi, la relation fournie par la *Gazette, Le voyage du roy en Normandie*, dont il existe une édition de Rouen, présente principalement les préparatifs et une justification du déplacement du roi en Normandie. La véritable relation de l'entrée du roi à Rouen, celle qui s'avère la plus typique du genre est la relation fournie par la *Gazette, La marche du Roy dans la Normandie*, qui offre tout de même quant à elle une

¹⁰⁴⁷ *La Marche du Roy dans la Normandie, avec l'Entrée de S.M. en la ville de Rouen*, Paris : Bureau d'adresse, 12 février 1650, [2411], le *Récit véritable de ce qui s'est fait et passé en toute la province de Normandie à la réception et magnificence royale de leurs Majestés ; avec les harangues faites au roi par toutes les villes de ladite province*, Paris : Jean de Courbe, 1650, [3025] ; *L'Hercule triomphant ou les heureux succès de Sa Majesté en son voyage de Normandie*, Paris : Veuve François Targa, s. d. [1650], [1626] ; *Les heureux succez de leur Majestés et les captifs liberez, dans leur voyage en Normandie, Par le Sr de BONAIR, historiographe du Roy, & l'un des XXV Gentils hommes de la Garde Escossoise de son Corps*, Paris : Pierre du Pont, 1650, [1636] ; *Le Voyage du roy en normandie : avec les complimens que sont allez rendre à leurs majestez les Corps de cette ville, & autres particularitez de ce depart : Et la suite des affaires d'Irlande, extraite des Lettres qui sont depuis peu venues*, Du bureau d'adresse, se vend à Rouen chez Jean Viret, 1650, *Gazette* n° 18 ; et la *Harangue de Monseigneur l'archevesque de Rouen primat de Normandie, faite au roy en sa reception à Gaillon, Et recueillie par quelqu'un des assistants, Amateur de la Royauté & de la province. Le 20 de février 1650*, s. l., [1650], [1550].

¹⁰⁴⁸ WAGNER, Marie-France et VAILLANCOURT, Daniel, *Le Roi dans la ville*, op. cit., p. 18-20.

¹⁰⁴⁹ *Discours de l'entrée de Louis XIV en sa ville de Rouen. Capitale de la province et du duché de Normandie, et séjour qu'il y fit en février 1650, accompagné de la reine régente et des principaux personnages de la cour*, Publié pour la première fois d'après le Registre des Délibérations du conseil de la ville de Rouen, et précédé d'une notice par Edouard Frère, Rouen : imprimerie de Henri Boissel, 1863.

description du cérémonial observé par les Normands. Le récit de l'entrée suit chronologiquement le déroulement des événements. Il y a alors toute une gestuelle de l'entrée¹⁰⁵⁰ qui se met en place, relatée par le texte de la *Gazette*. Une procession vient chercher le roi, ce défilé est présenté en ordre avec une énumération, comme il se doit, des représentants. L'entrée dans la ville se fait sous les acclamations dans les rues de Rouen. Il s'ensuit la remise et l'échange des clés de la ville. Le lendemain de la venue du roi, celui-ci se rend à la cathédrale et la reine à l'église Saint-Ouen. Dans ce texte le lecteur suit la procession royale à travers le texte et donc à travers la ville. La description de la ville qui transparait par la mise en scène du cortège, des canons, des navires et des lumières, figure toute la mise en scène du pouvoir royal. C'est cette mise en scène, entièrement tournée vers la faveur envers le pouvoir royal qui se lit dans les textes :

Comme elle le reconduisit dans la ville ; où ne se rencontrant pas une moindre foule, encor qu'une partie des spectateurs fussent aux fenestres & montez sur les toits, il se trouva si peu de place pour le passage du carrosse de L. M. qu'il leur fut très difficile de pouvoir arriver jusques au lieu destiné pour leur logement : où Elles entrèrent au bruit du canon & des cris de Vive le Roy, continuellement redoublez par ce peuple¹⁰⁵¹.

A cette foule et à ses acclamations répondent les canons et les cloches de la ville, pour témoigner aussi de la ferveur envers le roi :

Le canon continua pareillement ses descharges tant des plates-formes & des tours du vieil Palais que de plus de deux à trois cent navires qui avoyent mouillé l'ancre & mis les pavillons, perroquets & paniers, & tous allumés des feux au haut de leurs mats : la grosse cloche de cette ville ayant aussi sonné tout le jour & toute la nuit de l'arrivée du Roy, avec un tel bruit qu'il sembloit qu'elle voulut emporter sur celui du canon¹⁰⁵².

La *Gazette* assume complètement sa fonction de représentation et de célébration du pouvoir. L'expression cérémonielle du pouvoir royal est mise en texte et par le texte mise en image. Comme le remarque Stéphane Haffemayer, à propos des cérémonies monarchiques, « le périodique leur [aux lecteurs] en apportait de séduisantes descriptions, vivantes et précises, au vocabulaire chargé de bruits et de couleurs. Grâce à cette habileté descriptive, le lecteur devient le spectateur de cérémonies très visuelles »¹⁰⁵³. Cette transcription de l'événement,

¹⁰⁵⁰ WAGNER, Marie-France et VAILLANCOURT, Daniel, *Le Roi dans la ville*, op. cit., p. 195.

¹⁰⁵¹ *La Marche du Roy dans la Normandie*, op. cit., [2411], p. 203.

¹⁰⁵² *Ibid.*, p. 204-205.

¹⁰⁵³ HAFFEMAYER, *L'information dans la France du XVII^e siècle*, op. cit., p. 363.

événement orchestré, met en scène de nouveaux lieux de Rouen (la montagne Sainte-Catherine, la cathédrale et l'église de Saint-Ouen), de nouveaux personnels, et mentionne les anciens pour témoigner de leur soumission au roi. Il se lit alors la soumission au roi de tous les représentants de la province dont le plus emblématique est Chamboy. Dans la *Gazette, La Réduction au service du Roy des places de Danvilliers dans Luxembours & Pont-de l'Arche en Normandie*, se lisent quelques-unes des mesures prises par le roi lors de son séjour en Normandie : « On destitua par l'ordre du Roy toutes les créatures & personnes affectionnées & dépendantes du Duc de Longueville », il s'ensuit une énumération des dites personnes. L'écriture de l'entrée dans la ville participe de la reprise de la ville, de ses points forts par le roi, à laquelle est subordonnée la soumission de toute la province.

Malgré les détails fournis par la *Gazette*, il demeure une absence de description. Il n'y a ni description précise de la ville, dont les portes habillées aux armes du roi figuraient autant le pouvoir royal que la mise en scène des vivats, ni reproduction des discours donnés au roi. La ville s'efface pour permettre une concentration sur le triomphe royal. Cette entrée s'apparente à une entrée solennelle, dépouillée de tout apparat, ainsi, l'auteur des *Heureux succez de leurs Majestez* rappelle que le roi ordonna l'absence de tout décorum : « Si vous ne leur avez pas voulu permettre d'eslever de superbes Portiques, des Arcs triomphans, & les autres magnificences qui estoient deües à la glorieuse entrée de vostre Majesté »¹⁰⁵⁴. De ce fait, il n'y a aucune transfiguration de la ville en tableau et autres allégories pour le roi, aucune description de la ville ni de ses ornements. Le lieu normand est intrinsèquement absent du texte, tout est à la seule gloire du roi dans le discours du gazetier. La relation s'éloigne du lieu en transcrivant l'événement puisqu'il n'y a pas d'autre description à faire que celle de la fidélité de la province et des sujets. Cette description de la fidélité figurant alors le pouvoir du roi. Comme le remarque Edouard Frère dans son édition du *Discours de l'entrée de Louis XIV en sa ville de Rouen*, à propos des deux textes de Bonair, le *Recit véritable* et les *Heureux succez*, « le récit des fêtes qui eurent lieu durant le séjour le roi et les harangues qui lui furent

¹⁰⁵⁴ *Les Heureux succez de leurs Majestez et les captifs liberez dans leur voyage de Normandie, op. cit.*, [1636], p. 4. Un peu plus loin l'auteur louera la bienveillance du roi de ne point entraîner de dépenses somptuaires dans un contexte de guerre : « Vous leur avez deffendu l'eclat, & la Pompe, & vostre Majesté, n'a pas voulu durant la guerre, & les miseres publiques qu'elle traîne apres elle, gouter des fruits, & des superfluitez de la Paix, n'y triompher que vous n'ayez auparavant procuré le bon-heur à toute la Chrestienté », p. 5.

adressées, y font complètement défaut »¹⁰⁵⁵. Ce qui prime dans cet espace littéraire qu'est la ville normande, c'est la mise en obéissance du lieu. Toutes les villes citées viennent se remettre au service du roi et déclarer leur obéissance. L'événement que l'on transcrit ici au-delà des festivités de la ville de Rouen à la réception du roi, c'est la conquête du roi en Normandie.

c. De Rouen à la Normandie : la conquête d'une province

Il s'agit dans ces sujets normands de montrer que l'entrée du roi est une entrée de conquête. Le vocabulaire et la terminologie utilisés pour définir la venue du roi en Normandie relève de l'idée de conquête. La *Gazette* présente le voyage du roi en Normandie comme une « fascheuse campagne » :

Si voyans partir le Roy de sa ville capitale où il est tant aimé, en une si rude saison qu'est celle de l'Hyver, & en son âge destiné au repos & à la tranquillité du corps & de l'esprit, plustost qu'aux fatigues d'une fascheuse campagne, & qui devance de trois le temps ordonné par les maistres du mestier à l'exercice de la guerre, chacun s'en estonne¹⁰⁵⁶.

Ce « voyage » est présenté comme une expédition militaire. En outre, la relation de l'entrée s'intitule *La marche du Roy dans la Normandie*, et le roi est présenté en « Hercule Triomphant »¹⁰⁵⁷ pour ce voyage. C'est une tradition que cette représentation du roi en Hercule¹⁰⁵⁸, celui-ci étant le symbole héroïque du roi. Dans ce texte, *L'Hercule Triomphant*, toute une comparaison est déroulée avec les victoires d'Hercule faisant de « l'Hercule François » un nouveau prince victorieux, ayant vaincu « l'Hydre des révoltes ». Cette entrée en Normandie, apparentée à une démarche militaire se veut le triomphe du roi dans la province. Le voyage du roi en Normandie se clôt par la rencontre avec l'archevêque de Rouen, primat de Normandie. C'est la seule mazarinade où le discours fait au roi est mis en

¹⁰⁵⁵ *Discours de l'entrée de Louis XIV en sa ville de Rouen. Capitale de la province et du duché de Normandie, et séjour qu'il y fit en février 1650, op. cit.*, p. 12.

¹⁰⁵⁶ *Le voyage du Roy en Normandie, op. cit.*, p. 161.

¹⁰⁵⁷ *L'Hercule triomphant ou les heureux succès de Sa Majesté en son voyage de Normandie, op. cit.*, [1626].

¹⁰⁵⁸ Voir BARDON, Françoise, *Le portrait mythologique à la cour de France sous Henri IV et Louis XIII : mythologie et politique*, Paris : A. et J. Picard, 1974 et BIET, Christian, « Les monstres aux pieds d'Hercule. Ambiguïtés et enjeux des entrées royales ou L'encomiastique peut-elle casser les briques ? », *XVII^e siècle*, 2001/3, n° 212, pp. 383-403 : « C'est une tradition des entrées royales, depuis le XV^e siècle, que de figurer le demi-dieu, aussi bien pour illustrer François I^{er} que pour soutenir Henri II de Bourbon, et c'est à partir de cette tradition que l'image du roi en Hercule devient prédominante durant les règnes d'Henri IV et Louis XIII », p. 384.

écrit. L'archevêque y exprime aussi la venue du roi comme une victoire. La Normandie est de ses conquêtes :

une province [la Normandie], qui par son moyen est vostre devant qu'elle fust vostre : & qui dès ce moment vous est invariablement acquise, & attachée par quelque nœud secret, qui est au-dessus de la commune cognoissance des Hommes.

Sire, c'est de là qu'il vous faut compter avec Dieu le commencement de vos victoires, couronnées du Ciel, comme ce Roy qui fut couronné au ventre de sa Mère¹⁰⁵⁹.

L'allégresse de Rouen se transforme en dévotion au roi par toute la province. Rouen transfigure la Normandie et offre une représentation régionaliste qui se veut signifiante : l'acquisition de la province par le roi. D'ailleurs, les relations traitent de la venue du roi, « en Normandie ». Rouen, ville parlement, capitale de la région est la ville emblématique de la Fronde en Normandie en 1649, et devient la ville emblématique du pouvoir royal en 1650. Après les révoltes menées depuis une décennie : la révolte des nu-pieds, la Fronde parlementaire sous l'égide de Longueville, et une tentative de Fronde des princes par la duchesse de Longueville, l'entrée dans la ville marque le triomphe royal sur la région. Après la ville insoumise qui n'accueille pas son roi en 1647, la venue du roi en 1650 est présentée comme une véritable conquête d'une ville domptée. La ville de Rouen endosse alors un statut particulier, celui de ville témoin de l'événement. Nous retrouvons une « vision myope »¹⁰⁶⁰ de la région : une vision de la région qui repose sur l'attitude de Rouen. L'entrée solennelle participe du phénomène de l'échange et de la représentation du pouvoir où dans la réciprocité du don, le triomphe du roi dans la ville est symbolisé¹⁰⁶¹. Le cérémonial observé à Rouen cristallise les autres villes. Le roi en se réappropriant la ville se réapproprie par extension la région. Cette écriture de la représentation du triomphe sur fond de possible guerre civile marque une reconquête royale de la province¹⁰⁶².

¹⁰⁵⁹ *Harangue de Monseigneur l'archevêque de Rouen primat de Normandie, faite au roy en sa reception à Gaillon, op. cit.*, [1550], p. 2-3.

¹⁰⁶⁰ MOURGUES, *O Muse, fuyante proie ... Essai sur la poésie de La Fontaine, op. cit.*, p. 16-17.

¹⁰⁶¹ Voir *Les jeux de l'échange : entrée solennelles et divertissements du XV^e au XVII^e siècle, op. cit.*, p. 10 : « L'entrée solennelle est conçue comme un vaste don de la ville au roi, ou au Grand, qui la visite. La réciprocité marque ce rapport, le roi maintien les privilèges et les franchises de la ville en échange de la démonstration fastueuse de la fidélité et de l'affection de la ville au roi ».

¹⁰⁶² Voir VAILLANCOURT, Daniel, « La ville des entrées royales : entre transfiguration et défiguration », *XVII^e siècle*, 2001/3, n° 212, pp. 491-508 : « le roi vient asservir un espace, rétablir une situation conflictuelle, au moyen d'un rituel qui simule l'unité et l'ordre. Le pouvoir municipal veut se montrer un sujet loyal. Peu importe l'entrée, la ville ou le texte qui en tient lieu, la louange demeure le corollaire de la domination. Conquêtes

La propagande royale de l'écriture du sujet normand est conséquente dans cette instrumentalisation de l'événement normand. La représentation de l'État et de l'autorité s'impose par un monopole sur le texte lors de la venue du roi en Normandie en 1650. Elle s'impose aussi par le monopole de l'autorité sur le parlement à partir de l'emprisonnement des princes, exprimé par les lettres et déclarations du roi. Au sein de cette littérature politisée, le sujet normand royal récupère l'événement afin de réaffirmer autorité royale territoriale, lors de la « guerre d'Harcourt », mais aussi son autorité sur les instances du pouvoir dans les villes normandes, en particulier à Rouen. Tour à tour publiant les punitions et les récompenses qu'il dispense, le roi rappelle que la fidélité à son service est la seule légitime. Le sujet normand entre dans la dépendance de l'écriture de la propagande d'État.

Chapitre III Une écriture parisienne de la Normandie

L'écriture de l'événement relatant les faits selon le point de vue d'un parti implique une diversité d'énonciateurs. Qui plus est, dans l'optique de conquérir l'opinion, il est nécessaire de mettre en scène le locuteur adéquat, celui qui correspond à l'*ethos*, que requiert le texte, celui qui sera le plus à même d'avoir la bonne information. Cette situation d'écriture crée une multiplicité de postures de l'acte d'énonciation. Un exemple de cette volonté d'écriture mettant en scène le personnage qui convient, apparaît par l'utilisation qui est faite du peuple, afin de lui faire dire et de faire entendre ce que les partis ont envie de publier¹⁰⁶³. Ainsi, bien que leur utilisation soit à mettre dans la perspective de la mode du burlesque, dialogues de paysans¹⁰⁶⁴ ou de harengères, ces textes cherchent à faire dire par le peuple ce dont le peuple aurait à se plaindre, entre autres les misères dues à la politique fiscale de Mazarin. La figure du peuple qui s'agite tient son importance dans la représentation du peuple puisque c'est en son nom que s'entreprind la Fronde, l'on agit pour le bien du « peuple ». Cette volonté d'écriture selon la mise en scène du personnage qui convient passe aussi par la mise en scène des discours de hauts personnages, tels qu'Omer Talon, le prince de Condé, ou encore le duc de Beaufort, soit ceux qui agissent et se sont engagés dans la rébellion. Dans cette perspective se publie aussi tout une série de discours anonymes mais relevant d'un parti.

Dans l'optique de mettre en scène le locuteur adéquat, certains locuteurs des sujets normands sont des personnages représentatifs de la région, ceux dont l'acte d'énonciation fait figure d'autorité. D'autres, conjointement à la vogue du burlesque mettent en scène le « peuple » normand, comme les pêcheurs de la pièce *Les Maltotiers ou les pescheurs en eau trouble* ou les paysans de *L'Agreable conferance de deux Normans*¹⁰⁶⁵. Ces textes de dialogue écrits de surcroît en langue normande relèvent d'une pratique d'écriture. L'écriture du sujet normand est une mise en scène. Ainsi nous avons plus à faire à l'illusion de l'écriture

¹⁰⁶³ COUROUAU, *Moun lengatge bèl*, *op. cit.*

¹⁰⁶⁴ Sur les dialogues de paysans voir les *Agréables conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps (1649-1651)*, éd. DELOFFRE, Frédéric, *op. cit.*

¹⁰⁶⁵ *Les Maltotiers ou les pescheurs en eau trouble*, *op. cit.*, [2344] et *L'Agreable conferance de deux Normans*, *op. cit.*, [3] Socard.

normande, à une volonté de mettre en forme une fiction normande qu'à de réels écrits normands. L'hétéronomie du texte à sujet normand touche aussi au « je » non normand qui s'exprime. Cette illusion bien que constante n'est pas la seule voie d'énonciation des sujets normands. A la lecture des textes, un certain nombre ne donnent pas l'illusion d'un locuteur normand. Toute une partie des sujets normands ne présentant pas un discours normand mais un discours sur les Normands, l'énonciateur est autre, comme c'est le cas pour les sujets normands royaux¹⁰⁶⁶. Cette altérité d'énonciation est renforcée par la récupération de l'événement normand par les journaux de la Fronde.

1. Illusion du locuteur normand

Les mazarinades dites normandes, au sens strict, devraient être des textes écrits par des Normands, principalement pour des Normands et révélant des prérogatives des autonomies provinciales¹⁰⁶⁷. Si un « je » énonciatif normand apparaît dans les sujets normands, nous ne sommes pas pour autant en présence d'une littérature régionale. Les mazarinades, par leur nature même, celle d'une littérature qui tend à simuler ou à ridiculiser les légitimités existantes, et pratiquant la manipulation- manipulation de l'événement et de l'information afin de faire croire- sont elles-mêmes sources de l'illusion. Elles pratiquent une théâtralité où la mise en scène est partie prenante de la guerre des plumes. A cet égard, une des formes de cette théâtralité est l'acte d'énonciation, qui révèle l'oralité des textes¹⁰⁶⁸. Ainsi publie-t-on tel discours qui aurait été prononcé au duc de Longueville, comme les *Harangues faites a Monseigneur le Duc de Longueville, dans la ville de Rouen*¹⁰⁶⁹. Nombreuses sont les mazarinades mettant en scène les discours, ancrés dans les pratiques de l'éloquence et faisant

¹⁰⁶⁶ Voir *supra*, p. 323 et suiv.

¹⁰⁶⁷ Sur la littérature régionale et sa portée contestataire face au pouvoir central incarné par Paris voir BOUGY, « La contestation du pouvoir dans la *Muse Normande* de David Ferrand », *op. cit.* ; COUROUAU, *Moun lengatge bèl*, *op. cit.* ; LUCIANI Isabelle, « La province poétique au XVII^e siècle : sociabilité distinctive et intégration culturelle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 47, n° 3 (Juil.-Sep. 2000), pp. 545-564.

¹⁰⁶⁸ Ces marques d'oralité des actes d'énonciation seraient dues aux pratiques de lecture publique des pièces selon JOUHAUD, *Mazarinades : la Fronde des mots*, *op. cit.* Cette pratique de la tradition orale de lecture publique est aussi ce qui fait dire à H. Duccini qu'il faut renoncer à apprécier de façon précise le public touché par les pamphlets : tradition orale, commérage, discours dans les sociétés, DUCCINI, « L'État sur la place publique : pamphlets et libelles dans la première moitié du XVII^e siècle », *L'État baroque*, *op. cit.*, pp. 289-300, p. 294. H. Carrier, sans oublier l'importance que revêt l'oralité dans la culture littéraire et savante, relève surtout des pratiques de culture populaire avec des adresses à un public populaire, CARRIER, *Les Muses guerrières*, *op. cit.*, p. 498 et suiv.

¹⁰⁶⁹ *Harangues faites a Monseigneur le Duc de Longueville, dans la ville de Rouen*, *op. cit.*, [1616].

montre du pouvoir de la parole. Ces discours rapportés selon telle situation portant aux nues ou au ridicule un personnage, comme les dires de Mazarin reproduisant son accent¹⁰⁷⁰, sont une des modalités de l'oralité des mazarinades.

Une autre forme de cette oralité se retrouve dans les mises en scène de dialogues. Les dialogues, entretiens ou conférences, étaient alors des formes affectionnées par les auteurs. Entre autres les dialogues en patois ou reproduisant le langage du peuple, étaient un genre affectionné découlant du burlesque. Si cette oralité peut être lue comme émanant de la culture populaire¹⁰⁷¹, elle est aussi au cœur de la littérature savante et de la littérature mondaine¹⁰⁷². Nous sommes alors dans une fiction du locuteur normand, dans l'imitation des patois. L'identité régionale du sujet normand se déploie aussi dans les mazarinades en patois. Bien qu'elles soient reconnues comme étant écrites en patois normands¹⁰⁷³, il ne faudrait pas oublier que c'est une tendance du burlesque, alors en plein foisonnement, que d'écrire en patois. A propos du burlesque, Naudé, par la voix de Mascurat énonce les diverses sortes de burlesque, et Saint-Ange de faire référence à la *Muse normande*. Ces livrets écrits en « gros normand » entrent alors dans la catégorie du burlesque. Ils sont en vogue. A la suite de cela, Mascurat évoque les mazarinades rédigées en divers patois, telles que les Conférences de deux paysans de Saint-Ouen, ou les pièces des Harengères, « toutes fort naïves en leur patois, & soustenuës de pointes assez gaillardes »¹⁰⁷⁴. Nous sommes donc bel et bien face à une mode du patois à laquelle la Normandie ne fait pas exception. Si les mazarinades dites en langue normande participent du caractère identitaire régional, elles sont aussi issues d'un phénomène qui tend à imiter dans leur « naïveté » les différents parlars dits populaires. Dans l'optique de

¹⁰⁷⁰ *Le Cardinal errant*, *op. cit.*, [634]. L'auteur met en scène le cardinal Mazarin venu au Havre délivrer les princes, « Je souis venou en diligence/ Pour implorer vostre assistance/ Contre ce maudit Parlement/ Qui conclud mon bannissement/ Ce Pouple de Paris rebelle/ Me pourte oune hayne immourtelle », p. 5.

¹⁰⁷¹ A propos des mazarinades reproduisant le langage du menu peuple, H. Carrier conclut : « Avec ce genre de pièces, il est bien clair que l'on se trouve en présence d'une infra-littérature en quelque sorte intermédiaire entre la littérature orale des gens du peuple [...] et la littérature écrite des gens cultivés, et qu'il a fallu les circonstances exceptionnelles de la Fronde pour qu'elles échappent à leur oralité foncière et connaissent les honneurs de la presse », CARRIER, *Les Muses guerrières*, *op. cit.*, p. 499.

¹⁰⁷² GÉNÉTIOT, Alain, *Poétique du loisir mondain*, *op. cit.*, il observe que la conversation se présente comme un hyper-genre, où par exemple la lettre, en prose ou vers, est diffusée mais avec un retour à l'oralité par les lectures publiques. Une littérature orale est donc présente dans le public mondain, ce n'est donc pas seulement une littérature de la culture populaire que cette littérature orale, p. 19.

¹⁰⁷³ CARRIER, *Les Muses guerrières*, *op. cit.*, p. 570-572, et BOUGY, « Une mazarinade méconnue. Dialogue de deux paysans normands au XVII^e siècle », *op. cit.*

¹⁰⁷⁴ *Mascurat*, *op. cit.*, p. 215-219.

la politisation des écrits, il apparaît que ces textes mettant en scène une oralité populaire ont vocation à « faire dire »¹⁰⁷⁵. Cette volonté de faire dire ou de faire entendre, ici par un énonciateur normand, est d'autant plus probante si l'on considère que cette mise en scène d'un personnage ne touche pas uniquement le « menu peuple ». Dans les sujets normands, l'acte d'énonciation porté par les Normands, donc la mise en perspective de l'oralité, se veut la reproduction de différents langages : celui de la justice, de la noblesse, du clergé ou du peuple.

Un autre aspect de cette mise en scène est la mise en situation, telle que nous pouvons la trouver dans *La promenade ou les entretiens d'un gentil-homme de Normandie*¹⁰⁷⁶. La mise en scène amène un locuteur normand dans le texte. Cette mise en situation se retrouve dans les lettres où l'on suppose un échange. Les lettres participent de l'imitation d'une mise en situation réelle d'un échange à valeur d'authenticité. Des lettres telles que la *Lettre de Monsieur d'Avremesnil Chef de la Noblesse de Caux en Normandie*, s'intégrant dans un système de correspondance¹⁰⁷⁷, ou *Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux de ce temps*¹⁰⁷⁸ qui se veut une réponse à la publication de médisances formulées à l'encontre des Normands, revêtent une valeur d'authenticité. La lettre en prose non contente d'être à la mode, se veut « vraie », elle permet de mettre en scène le personnage idéal pour porter un message. Dans le flot de lettres qui sont présentes dans les mazarinades, nombreuses sont celles émanant (ou le faisant croire) d'un grand personnage, telle la *Lettre de Madame la duchesse de Longueville au Roy*¹⁰⁷⁹. Toutefois les lettres ne concernent pas uniquement les Grands, elles mettent en scène des anonymes ou des personnages fictifs. De nombreuses lettres sont réelles, mais certaines sont des lettres fictives. Ce qui importe dans cette littérature pamphlétaire, comme pour les dialogues, c'est de donner l'illusion que l'acte d'énonciation est normand. Cette illusion du vrai ou d'une vérité dans l'énonciation, s'obtient par la mise en scène de l'authenticité. La dramaturgie du *Manifeste de la Noblesse de Normandie*¹⁰⁸⁰ répond à cette vocation de faire croire à l'authenticité. En effet, le *Manifeste*, aurait été apporté et

¹⁰⁷⁵ COUROUAU, *Moun lengatge bèl*, op. cit.

¹⁰⁷⁶ *La Promenade ou les entretiens d'un gentil-homme de Normandie*, op. cit., [2901].

¹⁰⁷⁷ Voir *supra*, p. 231.

¹⁰⁷⁸ *Lettre de Monsieur d'Avremesnil Chef de la Noblesse de Caux en Normandie*, op. cit., [1974] et *Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux de ce temps*, op. cit., [1887].

¹⁰⁷⁹ *Lettre de Madame la duchesse de Longueville au Roy*, op. cit., [1950].

¹⁰⁸⁰ *Le Manifeste de la Noblesse de Normandie*, op. cit., [2356].

prononcé par le baron de Chamboy, un fidèle du duc de Longueville. Tout concourt dans ce texte, par sa dramaturgie, à faire croire à une énonciation normande.

Cette mise en scène de l'énonciation est révélée par exemple dans la mazarinade *Pièce d'Etat ou les sentiments des sages*. Cette pièce met en scène deux protagonistes normands. L'auteur, celui incarnant l'acte d'écriture de cette pièce, est censé être un Normand. Il répond par cette pièce à une lettre d'un de ses amis, Polydas, lui-même Normand. Nous sommes face à la mise en scène d'une écriture, d'un échange épistolaire entre deux Normands. Cette pièce date d'après la paix de Saint-Germain ; en effet Polydas, qui appréciait les libelles et ne souhaitait pas la réconciliation, envoya une lettre aux sages qui ne fut lue qu'après la paix, celle-ci ayant rendu aux sages leurs liberté de parole¹⁰⁸¹. L'auteur quant à lui présente un dénigrement de la production de libelles puisque ceux-ci s'avèrent néfastes aux États. Cette pièce est une réponse de l'auteur à Polydas, qui demandait son sentiment à l'auteur sur les libelles. Énonçant une double condamnation, à la fois sur les libelles et sur la poursuite des troubles, et donc après avoir justifié la nécessité de la Paix en France en dénonçant les divisions, l'auteur s'attaque aux libelles, « ces monstres ». Il détaille les types d'auteurs de libelles qu'il classe en trois catégories « en Zelez pour la Justice, & pour le bien public : en Artificieux, & en Vindicatifs »¹⁰⁸². Puis le locuteur de cette pièce livre son sentiment sur l'*Apologie des normans au Roy*, que Polydas semble tenir en estime :

Secondement pour te monstrier ton injustice dans cette grande estime que tu fais de celuy qui est intitulé, l'Apologie des Normans au Roy ; mais je m'estonne de la premiere demande que tu me fais de son Autheur, toy qui es de ceux qui devroient l'avoir composé, estant des plus zelez pour nostre province ; estant à Caen le vingt-troisiesme Feurier, qui est le temps qu'il datte de sa production, & Citoyen mesme de cette ville, d'où ce monstre ridicule usurpe sa naissance. Tu fais bien, Polydas, de desabuser les simples par cette demande, laquelle est un adveu que les peuples de Normandie sont innocens de ses impertinences & de ses injures¹⁰⁸³.

¹⁰⁸¹ Ainsi malgré l'avis de Polydas, l'auteur de la *Pièce d'Etat* lui apprend que « Si tost que la paix leur a restably la liberté de dire de grandes choses, la lecture de ta Lettre que je leur ay portée, a commencé leurs belles reflexions [...] ils t'ont condamné, encore qu'ils t'ayent comblé de louange. Oüy, Polydas, ils ont conclud contre toy, que la reconciliation estoit absolument necessaire, que la continuation de la discorde ou de la guerre eust achevé la fortune de la France, & que les Libelles ne luy peuvent estre que tres-funestes », *Pièce d'Etat ou les sentiments des sages*, *op. cit.*, [2758], p. 4-5.

¹⁰⁸² *Ibid.*, *op. cit.*, [2758], p. 12 et p. 13.

¹⁰⁸³ *Pièce d'Etat ou les sentiments des sages*, *op. cit.*, [2758], p. 15.

Ce texte est une dénonciation du procédé de mise en scène, de la mise en place de la vraisemblance de l'écriture normande. Cette usurpation d'identité normande démystifie l'*ethos* normand développé dans *l'Apologie des normans au Roy*. Elle est une révélation d'un « je » normand fictif. Ainsi la démystification de l'écriture guerrière normande¹⁰⁸⁴ se poursuit par la démystification de l'écriture normande même. Il y a peu de sujets normands dont le locuteur est censé être normand. L'auteur de la *Pièce d'Etat* s'attaque ici à l'un des plus fameux sujets normands¹⁰⁸⁵. L'anéantissement de la nature normande de l'auteur de *l'Apologie* apparaît par le fait même que son écriture normande est fausse. *L'Apologie* est signée du 23 février, à Caen. Si Polydas qui y était n'en connaît pas l'auteur, c'est bel et bien que celui-ci n'était pas à l'assemblée des Normands. La mise à distance même entre l'auteur de *l'Apologie*, l'« usurpateur » et les peuples de Normandie tend à annihiler une perspective d'écriture normande. L'auteur de la *Pièce d'Etat* remet en cause la véracité de l'écrit en prenant à témoin un Normand, de Caen, présent en ce lieu lors de la soi-disant écriture du libelle. Après cette mise en perspective du problème relatif à l'identité normande de l'auteur de *l'Apologie*, le locuteur de la *Pièce d'État* énonce que le moteur de l'écriture de cette *Apologie des Normans* est la passion¹⁰⁸⁶. Cette pièce est elle-même une lettre fictive, dans la mode des lettres. Elle se veut pourvue d'une valeur d'authenticité dans la mise en scène d'énonciateurs normands, dans la perspective de mieux dénoncer la fausseté de l'identité normande de l'auteur de *l'Apologie*. Cette mise en situation interroge non seulement sur la véracité des propos de l'auteur de *l'Apologie*, et par réflexion, sur l'identité normande des protagonistes de la *Pièce d'Etat*. Il est à noter d'ailleurs que le nom de « Polydas » donné au correspondant de la *Pièce d'Etat*, est un nom grec, tels que ceux que l'on utilise dans les romans d'alors. Il n'y a là pas de vraisemblable normand.

Cette remise en cause du caractère normand de l'auteur, rejoint la question de l'intérêt et de la portée du texte. Quelle raison amène un auteur à faire d'un locuteur un Normand ? Il

¹⁰⁸⁴ Voir *supra*, p. 185.

¹⁰⁸⁵ *L'Apologie des Normans*, était une pièce connue puisqu'elle est référencée dans la *Seconde Lettre d'un gentil-homme Suedois, envoyée a un seigneur Polonois, sur le sujet des affaires de France : Avec la suite du catalogue de tous les escrits qui ont esté imprimez & publiez, depuis le I. Mars jusqu'à ce jourd'huy 20. jour du present mois*, Paris : Pierre du Pont, 1649, [1880], p. 7. Cette pièce-catalogue mentionne un certain nombre de mazarinades du blocus.

¹⁰⁸⁶ « il a confessé hautement, que les invectives n'ont jamais procedé de la cognoissance qu'il eust des vices de ceux qu'il accuse, que sa passion est la seule source de ses Satyres », *Pièce d'Etat ou les sentimens des sages*, *op. cit.*, [2758], p. 16.

s'agit bien de « faire croire », selon la politique de Machiavel. Naudé insiste ainsi dans ses lettres à Mazarin sur l'importance de désabuser le peuple¹⁰⁸⁷, celui-ci étant trompé par les libellistes. Nous sommes sur un axe de la littérature pamphlétaire portée sur le « faire croire », afin de modeler l'opinion de la sphère publique. Naudé dans le *Mascurat*, évoque à diverses reprises l'intérêt des factieux et des auteurs, Mascurat déclare d'ailleurs à Saint-Ange à propos de l'écriture de libelle, « je laisse à chacun la liberté d'en écrire, suivant les interests du party auquel il est attaché »¹⁰⁸⁸. Cet intérêt dans l'écriture est relevé aussi par l'auteur de la *Pièce d'Etat*, évoquant l'intérêt des auteurs qui anime les passions et mène aux troubles¹⁰⁸⁹. Le libelle en tant qu'instrument du trouble et de la faction témoignait de l'engagement dans la Fronde. Détromper le lecteur sur l'identité normande de l'auteur de l'*Apologie*, tend à détromper aussi sur l'engagement frondeur normand. L'intérêt de la mise en scène d'un énonciateur normand et de la Normandie dans ces troubles tient à la place que ceux-ci ont pris pendant la Fronde. C'est de l'intérêt de la faction que d'offrir par l'illusion narrative un point de vue spécifique présenté par la fiction normande. Cette illusion narrative participe du processus d'instrumentalisation de la Normandie qui eut cours pendant la Fronde. Le masque du locuteur normand appuie l'action frondeuse entreprise par le duc de Longueville et le parlement de Normandie. Par un jeu de miroir entrepris par l'instrumentalisation de l'événement normand, ce masque normand appuie la Fronde. Ce masque normand de l'auteur répond à un effet de vraisemblance. Dans la littérature de propagande, proche de l'information, des textes tels que la *Lettre de Monsieur d'Avremesnil Chef de la Noblesse de Caux en Normandie* ou *L'Agreable conferance de deux Normans*, annonçant des venues de Normands, accentuent un effet de réel des dires. De plus, comme le remarque Joël Cornette, l'État se définit aussi par ce qu'il exclut, entre autres choses, « les particularités régionales, linguistiques, culturelles »¹⁰⁹⁰. La mise en perspective de ces particularités dans les mazarinades est un moyen de renverser l'homogénéisation contre laquelle il y a une lutte. L'illusion d'une scène énonciative normande crée une médiation par la perspective d'une écriture qui vient de la région, et non pas seulement du centre, de Paris.

¹⁰⁸⁷ NAUDÉ, *Considérations politiques sur la Fronde : la correspondance entre Gabriel Naudé et le cardinal Mazarin*, op. cit.

¹⁰⁸⁸ *Mascurat*, op. cit., p. 207.

¹⁰⁸⁹ *Pièce d'Etat ou les sentimens des sages*, op. cit., p. 14.

¹⁰⁹⁰ CORNETTE, « Fiction et réalité de l'État Baroque (1610-1652) », op. cit., p. 12.

2. Un énonciateur externe

Cette situation énonciative externe à la Normandie peut aussi prendre la forme de discours adressés aux Normands, en premier lieu, à la noblesse normande. Alors que le parlement et le duc de Longueville sont entrés conjointement dans la Fronde, un appel élogieux est lancé à la noblesse normande pour son soutien à l'intérêt de l'État auprès de ces derniers. La noblesse est alors un « groupe d'intérêt » selon l'expression de Sawyer¹⁰⁹¹. Elle représente un groupe d'intérêt puisqu'elle est traditionnellement engagée dans les rébellions du fait de son importance militaire¹⁰⁹². La noblesse, lors des révoltes se mue ainsi en une cible privilégiée des pamphlétaires. Qui plus est, la noblesse lors de la Fronde représente bel et bien un groupe d'intérêt, si l'on considère toute la polémique autour des États généraux qui devaient se tenir en 1651. Elle est une force « politique » considérable et a ses propres aspirations¹⁰⁹³. Cette adresse à la noblesse se lit dans le *Troisième discours d'État*. C'est un appel à la mobilisation de la noblesse normande, d'une part en tant que groupe d'intérêt, et d'autre part, du fait de son glorieux passé, dans cette double perspective pour le soutien de l'État. L'auteur en appelle à l'action de la noblesse par une mise en relation des événements passés et présents. Il s'effectue une utilisation particulière du mythe normand, puisqu'il s'agit non pas des Normands s'auto-glorifiant, mais d'une demande aux Normands de suivre les pas de leurs ancêtres. Cette rhétorique se déploie dans une volonté de joindre la noblesse régionale à la Fronde :

Toute la France à present vous convie d'embraser sa défense, & mettre en effet les bonnes intentions que vous luy avez tousjours témoignées : puis que assurément vous ne pouvez trouver une plus juste occasion, que celle que l'affermissement de nostre Monarchie vous offre. Tous les fidelles Sujets s'y emploient ; les Ennemis voyans la Justice de nostre costé, semblent seconder nos entreprises, pour avoir part à une si glorieuse action ; & Dieu mesme qui veut estre de la partie vous force tacitement à embrasser une si fameuse rencontre¹⁰⁹⁴.

Cet appel où l'on les attend de par le royaume comme soutien, se joint dans l'écriture de l'événement de la Fronde aux diverses mises en attente de la venue des troupes normandes sur

¹⁰⁹¹ SAWYER, *Printed poison*, *op. cit.*, p. 40.

¹⁰⁹² JOUANNA, *Le devoir de révolte*, *op. cit.*

¹⁰⁹³ JOUANNA, *Le devoir de révolte*, *op. cit.* ; DUCCINI, *Faire voir, faire croire*, *op. cit.*, sur les états généraux de 1615 ; et CARRIER, *Le Labyrinthe de l'État*, *op. cit.*

¹⁰⁹⁴ *Troisième discours d'État et de religion, à la Noblesse de Normandie*, *op. cit.*, [1106], p. 6.

Paris. C'est la même mise en attente que dans la *Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux de ce temps*. L'achevé d'imprimé de ce texte est daté du 11 mars 1649. Or à ce moment des troubles aussi bien en Normandie qu'à Paris, les troupes du duc de Longueville progressaient peu. Elles étaient attendues à Paris où les quotidiens de la Fronde évoquaient chaque semaine quasiment le secours venu de Normandie. C'est aussi le début des négociations des conférences de Saint-Germain et de Rueil. Le temps de l'écriture, n'est pas anodin, comme souvent avec les mazarinades. De plus, à ce moment des troubles, en pleine « guerre d'Harcourt », alors que les pamphlétaires de la cour via les presses de Renaudot publiaient en défaveur des troupes normandes, ce texte ainsi que les journaux et les lettres normandes fictives sont adressés aux Parisiens. Cet appel lancé à la noblesse de Normandie trouve sa justification dans le temps de l'écriture. Tout comme le locuteur normand, qui apparaît au moment opportun, ce discours sert à raviver l'espoir de remporter la guerre contre Mazarin.

La situation énonciative la plus rencontrée est celle d'un énonciateur externe à la Normandie, et portant une écriture spécifique sur l'événement normand. Les sujets normands sont soumis à une écriture extérieure. Qui prend alors en charge cette écriture de l'événement normand ? Il ne s'agit pas ici de tenter de retrouver les auteurs des mazarinades dites normandes. L'anonymat étant massivement répandu dans les mazarinades, sans indications ou notes particulières, il est difficile d'identifier les auteurs¹⁰⁹⁵. L'important est que le discours sur l'événement normand est porté par un parti. De cette manière des situations énonciatives sont réactualisées en faveur de tel ou tel parti, participant d'un renouvellement constant de l'écriture sur la Normandie. Ce que l'on fait énoncer par un Normand est repris en écho dans un sujet normand à l'énonciateur externe à la Normandie, ou est repris en écho dans les mazarinades. Par extension, cette situation externe due à l'écriture partisane participe d'un renouvellement de l'écriture de la Fronde dans lequel la Normandie s'insère. L'écriture de l'événement présente une vision orientée. Dans la guerre des plumes, les partis écrivent une version de l'événement qui leur est favorable. Dans cette perspective, l'écriture de l'événement normand est récupérée, émane des factions en présence. L'écriture de

¹⁰⁹⁵ CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 2, p. 77 et suiv. Il considère que seul 10% des pièces portent un nom d'auteur. Sont exclus de cette statistique tous les actes officiels (actes royaux, arrêts des parlements), ou encore les lettres authentiques, soit tout ce qui n'entre pas dans le champ du pamphlet au sens strict.

l'événement est une instrumentalisation politique. Dans l'optique du « faire voir, faire croire » de la littérature de propagande, il est de la manipulation des factions de faire voir et de faire croire que la Normandie est dans la faction. Cette maxime de gouvernement de Machiavel est mise en application dans les pamphlets en faisant croire à l'énonciateur normand ; ou bien par la récupération du discours sur les Normands par un parti, tel que c'est le cas avec les sujets normands royaux. Ce sont aussi les sujets normands émanant de la propagande royale qui instrumentalisent les Normands pour en faire les objets d'un discours politique. Les textes du « roi » envoyés au parlement, sur sa majorité, ou sur les mouvements de 1652, tout comme les textes royaux de l'entrée à Rouen en 1650, offrent une réappropriation de l'événement par la propagande royale, et présentent un énonciateur externe dans l'écriture de l'événement normand. Finalement, bien qu'adressés au parlement de Rouen, ces textes ne sont normands que dans la mesure où ils présentent une institution de la région. Ils ne sont pas plus spécifiques que les mêmes lettres envoyées aux parlements des autres régions. Ici l'institution normande mise en scène sert à la politique royale. Quant aux textes de l'entrée, ils adressent au royaume un discours sur les Normands.

La rupture textuelle de l'énonciation tient à cette mise en scène des Normands. Cette mise en scène répond de l'instrumentalisation de ceux-ci par l'écriture des factions. Les personnages entrent en scène pour permettre ou appuyer un discours parisien. Les Normands sont alors des personnages fantoches. *La Promenade ou les entretiens d'un gentil-homme de Normandie* en est un bon exemple. Venu à Paris pour donner des nouvelles des avancées du duc de Longueville alors en guerre contre le comte d'Harcourt, le gentilhomme normand, personnage naïf interroge son interlocuteur parisien afin de mieux comprendre la rébellion alors en cours, mettant en avant l'ignorance régnant dans les provinces. Le Normand interroge le Parisien sur les affaires du temps :

Monsieur dans notre promenade, vous qui este de cette ville, je voudrois bien vous prier de me dire quelque chose sur le sujet de tous ces troubles, car dans nostre Province nous ne sçavons rien qu'en gros ; et je serois bien aise d'apprendre des nouvelles certaines avant que de m'en retourner, specialement s'il est vray qu'il y ait eu tant de desordre au maneiement des finances du Roy, comme on le dit en nostre Païs, & s'il est vray aussi, que le Cardinal les ait si mal gouvernées & si hautement détournées & dissipées¹⁰⁹⁶.

¹⁰⁹⁶ *La Promenade ou les entretiens d'un gentil-homme de Normandie, op. cit.*, [2901], p. 3.

Le gentilhomme normand tient non seulement à s'assurer de la véracité des faits mais encore à avoir le détail des affaires publiques. Cette mise en scène n'est évidemment qu'un prétexte pour réitérer la critique envers Mazarin. Une mise en scène est rondement menée, bien que la rencontre soit hasardeuse, la présence des deux personnages se justifie. Le dialogue, qui doit être contenu le temps de la promenade trouve naturellement une raison d'être puisque le gentilhomme vient d'arriver et s'enquiert de la situation réelle. Finalement, après la réitération des griefs portés à l'encontre de Mazarin, ce texte se veut un véritable éloge de l'action entreprise par le parlement de Paris. En effet, le parisien consent à détailler les affaires publiques. Cela commence par la critique de l'usurpation des finances par « les partisans du Cardinal », « le Cardinal et ses supposts », et il déplore alors que les tailles et taillons ont quintuplé¹⁰⁹⁷. Le Normand ne peut alors qu'adhérer à l'entreprise du parlement :

je ne m'estonne pas Monsieur si Messieurs du Parlement sont si zelez pour le soulagement du peuple & s'ils ont pris un si grand soin à chasser ses mangeurs de Chrestiens & leurs Intendants, ces nouveaux monstres, ou plutost ses nouvelles bestes devorantes, dont on avoit point encore oüy parler dans nos Histoires¹⁰⁹⁸.

Les Normands arrivent aussi au moment opportun sur la scène publique de la Fronde, par exemple lors de la Paix de Saint-Germain, avec le *Recit veritable de ce qui fut dict à l'arrivée de messieurs les deputez du Parlement de Normandie*¹⁰⁹⁹. Cette nouvelle est relayée aussi par les journaux de la Fronde. Ils arrivent alors pour tenter de sauver la cause du parti. Ces mises en scène d'arrivées normandes sur la place publique pour renforcer la cause du parti ont cours en 1649 et en 1652. Dans *L'Agreable conferance de deux Normans*, publiée à un moment critique pour le parti des princes, après les troubles de l'Hôtel de ville, les Normands apportent un soutien au prince de Condé, rappelant que « sa cause est juste »¹¹⁰⁰. L'instrumentalisation d'un discours que pourraient tenir les Normands en faisant énoncer ce discours par des Normands renforce la vraisemblance du soutien de la Normandie au parti des princes. De plus, on annonce le soutien de la Normandie qui a déjà commencé à arriver en renfort pour le parti. Ainsi un des protagonistes rappelle à propos des soldats de Normandie

¹⁰⁹⁷ *Ibid.*, p. 5-7

¹⁰⁹⁸ *Ibid.*, p. 7

¹⁰⁹⁹ *Recit veritable de ce qui fut dict à l'arrivée de messieurs les deputez du Parlement de Normandie, op. cit.*, [3002].

¹¹⁰⁰ *L'Agreable conferance de deux Normans, op. cit.*, [3] Socard, p. 8.

que « On ha dééjà veu veni huit chens Chevaux ches jours passais qui en sont venus »¹¹⁰¹. Cette mention revoie au texte le *Secours arrivé de Normandie, au camp de l'armée de son altesse royale, conduit par le marquis de Vezins*, où l'auteur explique que « quantité de Noblesse » se joint au parti de son Altesse Royale :

Comme fait la Province de Normandie.
De laquelle le Marquis de Vezins a tiré six cens Maistres de la Noblesse du Pays, sans compter leurs Valets, & les a amenez vers S. Cloud, le Vendredy deuxième jour d'Aoust dernier, pour les joindre aux troupes de sadite Altesse Royale, entre autre Cavalerie du mesme Pays levées par le Comte de Matignon, qui a pris les armes à mesme fin, suivant la resolution du Parlement de Rouen, prise pour empescher les Mazarins d'entrer en Normandie¹¹⁰².

Un énonciateur externe à la Normandie présente dans le *Secours arrivé de Normandie* les mêmes propos que l'énonciateur normand. Si les Normands sont présents ici, souvent, l'instrumentalisation des Normands ne les fait même pas intervenir dans le texte. Ils sont ajoutés dans les titres, mais leur présence est illusoire. Si l'écriture les met en scène comme pour la *Lettre de la France en l'agonie, présentée à sa Majesté par les messieurs de la ville de Rouen*¹¹⁰³, les messieurs de la ville de Rouen n'apparaissent que dans le titre, ils ne sont pas présents dans les textes. Ces sujets mettant en avant un personnage représentatif de la Normandie n'ont en fait vocation qu'à ouvrir un discours contre le cardinal Mazarin dans la grande majorité des cas. La Normandie est génératrice de discours politique mais n'engendre pas son propre discours. Comme dans les *Plaintes et reflexions politiques sur la harangue de Mr l'Archevesque de Roüen, faite au Roy dedans la ville Tours*¹¹⁰⁴, ce discours est une défense du parlement comme « Juge naturel & legitime des Cardinaux, Archevesques, Evesques, Abbés, & autres Ecclesiastiques du Royaume, tant Seculiers, que Reguliers ». L'archevêque de Rouen est à ce moment un soutien de Mazarin¹¹⁰⁵. Il sera d'ailleurs critiqué, dénoncé auprès de la reine lui qui « mazarine » et a payé son archevêché¹¹⁰⁶. De ce fait, les

¹¹⁰¹ « On en a déjà vu ces derniers jours huit cents chevaux qui en sont venus », *L'Agreable conفرance de deux Normans*, op. cit., [3] Socard, p. 8.

¹¹⁰² *Secours arrivé de Normandie, au camp de l'armée de son Altesse Royale*, op. cit., [3622], p. 4.

¹¹⁰³ *Lettre de la France en l'agonie, présentée à sa Majesté par les messieurs de la ville de Rouen dans Pontoise pour la paix générale*, Paris : David Beauplet, 1652, [1939].

¹¹⁰⁴ *Plaintes et reflexions politiques sur la harangue de Mr l'Archevesque de Roüen*, op. cit., [2796].

¹¹⁰⁵ François de Harlay de Champvallon (1625-1695). Il succéda au siège archiepiscopal de Rouen après son oncle en 1651.

¹¹⁰⁶ *La remonstrance faite a la Reyne par les predicateurs de la Cour, Sur les Miseres de la France, & la calamité presente des Peuples*, Paris : 1652, [3323]. L'auteur rapporte à la reine que la cour est dépourvue de

énonciateurs de sujets normands sont soit dans l'illusion énonciative normande, soit dans une situation énonciative externe à la Normandie.

Plusieurs niveaux d'écriture sur la Normandie sont mis en pratique dans les mazarinades. Si les mazarinades dites normandes révèlent une écriture orientée de l'événement normand, instrumentalisant celui-ci, ce dernier n'en demeure pas moins central au sein du discours. Cette écriture particulière de la Normandie met en lumière son importance politique-militaire, son importance dans la conquête de l'opinion. Le sujet normand relève donc d'un discours qui se veut normand puisque l'on crée l'illusion d'un énonciateur normand, mais ayant une portée vers Paris¹¹⁰⁷. Mais le sujet normand relève aussi d'un discours axé sur la Normandie qui peut s'identifier comme un énonciateur parisien. Toutefois, tout un pan de l'écriture sur la Normandie, suit un autre schéma. D'une part la Normandie, par son événement ou par son personnage mis en scène, n'est pas centrale. D'autre part, l'énonciation qu'elle soit normande ou parisienne sert à tenir un autre discours qu'un discours normand. La situation énonciative crée des ruptures textuelles témoins de l'hétéronomie du sujet normand.

3. La Normandie dans les mazarinades

C'est l'instrumentalisation partisane qui crée cette rupture énonciative du sujet normand et aussi de tout un discours sur la Normandie. Un certain nombre de textes évoquent les Normands, soit en tant que « peuple », soit par le parlement de Rouen, soit incarnés par un personnage, souvent le duc de Longueville. La Normandie n'est alors qu'un exemple parmi d'autres, noyée dans la multitude et présentée en harmonie, souvent, avec le reste du royaume. Il n'y a pas alors d'écriture indépendante de l'événement normand, ni même d'énonciation spécifique à la Normandie. Celle-ci s'écrit dans l'actualité politique, souvent exemplaire. Elle est l'objet rhétorique du texte qu'elle sert. Si l'auteur pratique une écriture élogieuse pour les parlements, celle-ci a vocation de mettre la grandeur du parlement de Paris en perspective. Le parlement de Rouen à l'imitation de celui de Paris, témoigne de l'unisson qui règne au sein de

personnes religieuses, que les prélats présents sont dépravés, et il énumère alors tous ceux qui cherchent des bénéfices : « Le jeune Archevesque de Roüen en est aussi, en payement de son Archevesche, & les vingt-quatre Evesques qui l'accompagnoient, ou autorisoient en cette action (si Apostolique & si Sainte) où la France l'a veu Mazariner avec ignominie & laschete ? », p. 6.

¹¹⁰⁷ Voir *supra*, p. 290 et suiv.

cette institution. Dans cette pratique d'écriture, le rayonnement de Paris sur Rouen, voire sur tous les parlements, est le sujet de l'éloge. L'énonciation de la Normandie n'a qu'une valeur argumentative. La pièce *La France victorieuse au Roy*, où la prosopopée de la France célèbre sa grandeur obtenue dans la paix, use de cette valeur argumentative et représentative de la Normandie. La France décrit alors son char, derrière lequel le roi peut voir :

une troupe de Nymphes, que l'on peut appeller tant pour leur vertu, que pour leur beauté, les Anges tutelaires des Villes principales, où vos Parlemens sont establis ; la premiere est celle du Parlement de Paris, qui luit entre tous les autres, cōme le Soleil entre les Astres ; celle du Parlement de Thoulouse, la suit immediatement apres ; celles de Bourdeaux, de Roüen, de Dijon, de Grenoble, d'Aix & de Rennes, marchent en mesme ordre, & toutes leurs voix font un accord si parfait, que cette harmonie charme les cœurs & les oreilles¹¹⁰⁸.

Ce n'est plus tant une écriture sur l'événement normand qu'une écriture de l'événement où la Normandie est mentionnée. Dans ce système énonciatif, l'acte d'énonciation évoque la Normandie pour l'inclure dans l'action générale pour le bien du royaume¹¹⁰⁹. Cette valeur argumentative vaut aussi pour les personnages normands. Dans *Les Raisons ou les motifs veritables de la deffense du Parlement & des Habitans de Paris*¹¹¹⁰, est fait l'éloge du duc de Longueville dans son action au service de l'État, mais dans une suite de noms à glorifier. Il est un des héros de France, dans l'accumulation des généraux de la Fronde. Comme l'inclusion du parlement de Rouen au sein de tous les parlements en tant qu'institution, l'inclusion du duc de Longueville au sein de l'ensemble des généraux sert à glorifier l'action générale. Effectivement, le duc de Longueville est mentionné entre le prince de Conti et le duc d'Elbeuf. Cette succession des princes généraux de la Fronde se place dans l'écriture de la justification de l'action du parlement de Paris. L'énonciation sur événement normand, utilisée par les partis, se retrouve en écho dans un discours plus général. L'événement normand n'étant pas circonscrit dans un discours sur la Normandie, l'acte énonciatif le tourne en argument dans la perspective partisane des Frondeurs :

Prenez la peine de reflechir vos yeux, jusques dessus la Normandie, où vous verrez le grand Duc de Longueville, au milieu d'une armee, qui fait des

¹¹⁰⁸ *La France victorieuse au Roy, ou panegirique, Dédié a sa Majesté*, Paris : Pierre du Pont, 1649, [1446], p. 31.

¹¹⁰⁹ Voir *supra*, p. 274 et suiv.

¹¹¹⁰ *Les Raisons ou les motifs veritables de la deffense du Parlement & des Habitans de Paris. Contre les Perturbateurs du repos public, & les Ennemis du Roy & de l'Estat, op. cit.*, [2967] p. 22.

exploicts si dignes de luy, que la renommee à trop peu de langue pour les exprimer selõ leur merite ? voyez le dãs le Senat de ceste Province, & vous advoüerez que son conseil & sa prudence ne cedent en rien à sa force, & la Justice estant de son party que c'est une personne telle que Seneque l'a desiree pour avoir toutes les perfections dignes d'un homme. N'admirez vous pas aussi la conduite de ce sage Parlement de Roüen, qui s'est porté avec tant d'ardeur pour le salut de la cause publique, & dont l'adjonction à celui de Paris, a fait que les affaires ont tourné si heureusement à nostre avantage¹¹¹¹.

Cette apologie pour « Messieurs du Parlement », est une apologie pour les parlementaires parisiens. En effet, lorsque ce n'est pas spécifié, le parlement signifie le parlement de Paris. Au cœur de l'écriture politique, la Normandie intègre un réseau d'images plus large que la Normandie seule. Cette écriture parisienne à la louange de l'action normande se double de celle de la louange du duc de Longueville. L'éloge adressé au duc de Longueville est souvent compris dans l'éloge fait à l'ensemble des généraux. La rupture textuelle faisant montre d'une écriture externe à la Normandie tient, comme pour *l'Apologie de Messieurs du Parlement* à l'appartenance parisienne de l'énonciateur :

Monseigneur le Duc de Longueville, fait voir aussi par ses Sacrés Deposts qu'ils nous a donnés, la fidelité que nous devons attendre de son cœur ferme & illustre ; sa presence dans tous les lieux qui ont l'honneur de le recevoir fait des merveilles à l'avantage de ces desseins legitimes & François ; & il sert peu de luy offrir des montagnes d'or & d'utilité, il n'a que l'honorable dans son but & son objet ; & Dieu en recompense luy donne tant de contentemens & de benedictions, que nous en devons louer sa divine Bonté, & publier avec des chans d'alegresse, les ordres admirables de la toute Puissance : C'est un bon-heur inestimable à la ville de Paris, d'avoir receu du Ciel un Prince qui sera l'ornement de sa magnificence, comme il est à present l'honneur & le comble de ses plus hautes consolations¹¹¹².

La valeur exemplaire de la Normandie ou de l'action du duc de Longueville dans l'acte énonciatif parisien, se tourne en valeur argumentative lorsqu'il est fait mention de l'Histoire, ou en valeur informative dans les journaux.

a. Une écriture particulière de l'Histoire

La valeur argumentative de la Normandie intervient au moyen d'une utilisation particulière de l'Histoire. Ce discours sur la Normandie ouvre le champ de la conception

¹¹¹¹ *Apologie pour Messieurs du Parlement, contre quelques libelles faicts à S. Germain en Laye, op. cit.*, [125] p. 11

¹¹¹² *Le Vray François*, p. 4-5.

historique et de son implication dans la politisation des écrits. Une utilisation particulière de l'Histoire est faite dans les écrits. Si l'histoire des Normands y apparaît comme particularité régionale¹¹¹³, elle s'inclut dans les mazarinades pour se lier à l'Histoire nationale en construction¹¹¹⁴. L'Histoire est alors autant construction nationale qu'arme d'opposition politique. L'Histoire devient un guide politique que les lecteurs doivent comprendre. Il s'agit alors de « faire voir » par l'histoire. Dans cette diffusion du passé historique, le passé devient lisible et intelligible après une sélection de fait. Cette sélection retransmet une accumulation d'événements superposés. Ces événements sont accentués sur les acteurs. L'action pendant la Fronde est de ce fait représentée comme une répétition d'actions valables. L'énonciation porte sur des événements exemplaires, les élevant en événements hyper-signifiants. Les pamphlets montrent que les Français ne souffrent pas un ministre étranger et usent de l'Histoire pour cela comme dans le *Tableau des tyrans favoris*¹¹¹⁵. Le présent ne peut être compris que confronté à un passé idéal. Ce processus argumentatif va être utilisé avec l'histoire normande. L'exemplarité d'événements se retrouve autant sous l'énonciation normande, que dans l'acte énonciatif externe à la Normandie.

C'est en premier lieu dans les sujets normands que s'écrit l'épisode historique en événement hyper-signifiant. Le lecteur y rencontre une histoire de la Normandie rattachée au royaume de France, usant de l'épisode comme guide de lecture, et révélant que l'action est nécessaire et bénéfique à la couronne. Le passé est alors un guide de lecture du présent où l'épisode présent se justifie par l'épisode passé. C'est l'affection envers leur prince qui fait prendre les armes aux Normands :

Quand la tendresse de votre âge vous l'aura permis, vous apprendrez, Sire, que les Normands sont les plus anciens Alieuz de la tyge Royale, qui regne sur eux aujourd'huy, dont vous estes le rejetton glorieux : Que la vertu de vostre Ayeul Hugues Capet, n'eust point de plus puissant instrument, pour obtenir les suffrages de tous les ordres du Royaume, & pour se maintenir dans la possession de la Couronne, [...] Le rétablissement de Henry I. dans son throsne usurpé par son Cadet, & beaucoup d'autres services signalez,

¹¹¹³ Voir *supra*, p. 149 et suiv.

¹¹¹⁴ NICKLAS, Thomas, « Histoire et politique des origines en France au XVI^e siècle », *Comparaisons, raisons, raisons d'État. Les Politiques de la république des lettres au tournant du XVII^e siècle*, dir. Armelle Lefebvre, Munich : Oldenbourg Wissenschaftsverlag (Ateliers des Deutschen Historischen Instituts Paris, 6), 2010, pp. 27-36.

¹¹¹⁵ *Le tableau des tyrans favoris, et la description des malversations qu'ils commettent dans les estats qu'ils gouvernent. Envoyé par l'Espagne a la France*, Paris : François Noël, 1649, [3746].

rendus aux autres Roys vos predecesseurs, lors que la France n'estoit pas encore si florissante qu'elle est sous vostre regne, ne vous permettront pas, je m'asseure, de douter de la sincerité d'une nation, qui à l'imitation de ses Princes particuliers, n'ayant point eu d'interests plus chers que ceux de nostre Sang Royal, conserve encore jusques icy les sentimens de ses grands hommes, comme les gages eternels de son affection pour ses Souverains¹¹¹⁶.

L'écriture du passé normand entre dans un jeu de miroir où l'épisode-événement justifie tout autant qu'il éclaire l'action de rébellion des Normands. Cette valeur argumentative par l'exemple historique mis en avant par une énonciation normande n'est pas une particularité des discours normands. Elle relève d'une pratique d'écriture du libelle politique.

Les auteurs de mazarinades puisent dans le passé national des épisodes événements historiques pour illustrer leur propos. Une double utilisation de l'événement historique est en jeu, selon la lecture politique offerte par l'épisode. Toujours hyper-signifiant et exemplaire, l'événement historique prend une valeur positive ou négative. Divers personnages normands incarnent l'exemple au sein des mazarinades. Un épisode propice à la critique des règnes des favoris est réitéré, tel celui de l'archevêque de Rouen, favori et mauvais conseiller de la reine Frédégonde¹¹¹⁷. La publication de cet événement exemplaire apparaît à un moment précis. L'écriture de l'épisode événement et le choix de cet épisode sont le reflet d'un discours partisan. Celui-ci apparaît en 1652, suite à l'arrêt donné contre Mazarin et alors même que l'archevêque de Rouen est attaché au cardinal Mazarin. Ainsi pour mettre en représentation des prérogatives du parlement de Paris, les auteurs vont user d'un épisode tel celui de Charles IX en Normandie¹¹¹⁸. L'auteur y présente l'épisode de la vérification des Lettres de majorité

¹¹¹⁶ *Apologie des Normans au Roy, op. cit.*, [113], p. 4-5.

¹¹¹⁷ Cet exemple apparaît dans *Le Mirouer de la Reyne. Luy representant tous les desordres de sa Regence. Et luy donnant d'infailibles moyens pour les reparer*; Paris : Jacob Chevalier, 1652, [2482] et *Observations veritables et des-interessées, Sur un escrit imprimé au Louvre, Intitulé les sentimens d'un fidele sujet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Justice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. - PREMIERE PARTIE. Qui justificat impium, & qui condemnat iustum; abominabilis est vterque apud Deum; Prouerb. cap. 17. vers. 15*, Paris : 1652, [2574].

¹¹¹⁸ *La Verité, Parlante avec liberté, sur l'Estat present – I. Sur la corruption de tous les Ordres & Loix du Royaume, dans le Ministère du Cardinal Mazarin. II. Sur les mal-heurs que la France à soufferts par sa tyrannie. III. Sur les moyens de prevenir à l'advenir le Gouvernement des Estrangers. IV. Et pour pourveoir à la Regence durant la Minorité & le bas-aage de nos Rois*, Paris, 1652, [3997] ; *La Tutelle des Roys mineurs en France– Avec les Reflexions Politiques sur le Gouvernement de l'Estat, de chaque Roy Mineur. PREMIEREMENT. Que tous les Roys qui ont esté dans la Minorité, ont eu des Tuteurs iusqu'à l'aage de 25. ans, soit par choix ou par usurpation, mais tousjours par nécessité. II. Que Charles V. n'a réglé la Majorité à 14. ans, que pour changer de Regents, & non pas pour abolir la Regence. III. Que la Reyne contrevient formellement à la Constitution de ce sage Roy, & à la Loy Salique, faisant un tort irreparable à l'Autorité Royale. IV. Quelle ne tient le pouvoir qu'elle a que par usurpation, & le veut maintenir par la force des armes*

du roi par le parlement de Rouen comme contraire aux lois du royaume. Suivant une représentation du règne de Charles IX comme plein d'abominations, cet épisode fait un parallèle des maux possibles lorsque l'usage n'est pas respecté.

L'écriture du sujet normand ou sur la Normandie présente un discours où l'épisode historique devient signifiant de l'histoire nationale et par extension lors de la Fronde, devient signifiant dans un discours sur l'État. A valeur positive ou négative, l'écriture de l'histoire de la Normandie dans les mazarinades rattache la région à la conception de l'État. Une tension entre l'épisode particulier de la région et le royaume disparaît en rattachant l'événement à la construction du royaume et à la conception de l'État. L'événement normand en devenant hyper-signifiant transcende alors la particularité régionale pour s'insérer dans un discours sur l'État. L'acte d'énonciation sur la Normandie s'ancre alors dans une pratique d'écriture politisée où l'énonciateur peut être multiple.

b. La Normandie « burlesque »

Le terme burlesque, utilisé pour qualifier les mazarinades est problématique¹¹¹⁹. La terminologie « burlesque » pour désigner les libelles a été d'usage dès la parution des mazarinades, les titres spécifiant cette donnée générique. S'il existe bien un genre burlesque, cette terminologie sert souvent à désigner le vers utilisé, l'octosyllabe. Il faut bien souvent voir sous cette désignation une pièce railleuse ou comique. Si la Fronde a fréquemment été vue comme une guerre comique, c'est du fait même de ces mazarinades burlesques. Ce sont elles qui créent ce climat en décrivant les à-côtés et bas-côtés des événements, représentant donc aux lecteurs un spectacle dérisoire¹¹²⁰. Par un traitement comique du politique, ou de l'héroïsme, les mazarinades opèrent une dévalorisation. *Les Gasconnades ou les rodomontades des Gascons faites aux Parisiens & aux Normands, après le siege de Bordeaux* présentent par l'esthétique de la pièce une dérision de l'héroïsme. Ce siège s'écrit sur le ton comique :

du Roy, desquelles fait mauvais usage, & est tenuë d'en rendre compte à l'Estat. V. Qu'enfin il s'ensuit que sa Puissance est tyrannique, puis qu'elle subsiste contre toute sorte de Loix, & que toute la France est obligée de s'y opposer, pour l'interest de la Couronne, Paris, 1652, [3901].

¹¹¹⁹ Voir NÉDELEC, *Les États et empires du burlesque*, op. cit., et CARRIER, *Les Muses guerrières*, op. cit.

¹¹²⁰ NÉDELEC, Claudine, « La Fronde une guerre comique ? », communication présentée lors du colloque international : *Mazarinades Nouvelles Approches*, 10-12 juin 2015, organisé par la Bibliothèque Mazarine et la BNF (site Arsenal), dirigé par S. Haffemayer, T. Ichimaru, P. Rebollar et Y. Sordet.

Messieurs de Paris & de Rohan, l'honneur qu'il [Mazarin] a eu de nous aboir fait s'uccomber à toutes ses boullontez, retenoit encore l'impatience de nos vras ; & nous abons permis qu'il nous resistat tant soit pù, ou du moins qu'il ne fust pas efarouché de nostre premier avoirt, afin qu'en le vatant à loisir nous le rendissions capable d'estre nomvré parmy les sujets de nos bictoires¹¹²¹.

Les mazarinades burlesques, par une pratique d'écriture axée sur le comique offrent une représentation dérisoire de l'action normande. Cette pièce faisant suite au siège de Bordeaux, cette adresse aux Parisiens et aux Normands de la part de l'auteur rappelle que Parisiens comme Normands n'ont su faire la guerre au cardinal Mazarin, aussi bien en 1649, que lors du voyage du roi en Normandie en février 1650. Ils sont moqués dans leur échec qui permet une victoire plus glorieuse des Gascons. Mais ces pièces peuvent aussi être féroces, et au-delà du ridicule, entrer dans la passion et la critique. C'est bien aussi souvent dans les mazarinades n'étant pas à sujet normand que se retrouve une critique de l'action entreprise¹¹²². A l'instar du *Stratagesme, ou le pour et le contre du départ de Mazarin*, où le duc de Longueville ne revêt plus l'image du héros guerrier. L'auteur s'adresse au parlement :

Grand Senat, que n'est tu plus ferme,
Nos maux eussent trouvé leur terme ?
Dans la fin de quarante & neuf ?
Falloit-il trouver un d'Elbœuf
Pour chef de ta forte milice ;
Longueville plein d'artifice
Te plaisoit il dans sa langueur ?
Luy qui sans force & sans vigueur
Ne fist que berner la Neustrie ?¹¹²³

Si les sujets normands se gardent bien de ridiculiser ou de décrire sur le mode comique l'action normande ou celle du duc de Longueville, exceptions faites du *Congé de l'armée normande* et de la pièce de Saint-Evremond la *Retraite de M. le duc de Longueville en son gouvernement de Normandie*¹¹²⁴, la vogue du burlesque dans les mazarinades traite l'entreprise normande sur le ton railleur. L'écriture du sujet normand suivant une orientation partisane, le comique s'exerce dans d'autres textes que les sujets normands. Les mazarinades

¹¹²¹ *Les Gasconnades ou les rodomontades des Gascons faites aux Parisiens & aux Normands, après le siege de Bordeaux*, s. l., 1650, [1465], p. 3.

¹¹²² Voir *supra*, p. 278 et suiv.

¹¹²³ *Le stratagesme ou le pour et le contre du depart de Mazarin, en vers Burlesques*, s. l. n. d. [1652], p. 22-23.

¹¹²⁴ *Le Congé de l'armée normande*, *op. cit.*, [753] ou *Le Congé burlesque de l'armée normande*, *op. cit.*, [752], et la *Retraite de M. le duc de Longueville en son gouvernement de Normandie*, in SAINT-ÉVREMOND, *Œuvres en prose*, *op. cit.*

offrent alors une représentation de la Normandie qui entre tout à fait dans la conception burlesque de désacralisation et de démystification, ici de l'ensemble de la cour et des Grands.

C'est principalement sur le duc de Longueville que s'exerce la moquerie. Dans de nombreux textes comiques ridiculisant la Fronde la raillerie sur le duc ne manque pas. *Le Tout en tout du temps*, passe en revue pêle-mêle tous les acteurs de la Fronde sans se soucier de la faction à laquelle ils appartiennent :

Le Prince de Conty apprend tout,
Le Duc de Vendosme espere tout,
Le Duc de Mercœur voit tout,
Le Duc de Beaufort se deffie de tout,
Le Duc de Longueville prevoit tout,
Messieurs de Guise attendent tout,
Le Duc d'Elbœuf paye tout,
Le Comte d'Harcourt suit tout¹¹²⁵.

La raillerie généralisée de toute la Fronde fait de tous ces acteurs des personnages comiques. Cette écriture tourne en dérision l'héroïsme des généraux. Cette image comique dans *Le Trique-Trac de la Cour*, représente un duc de Longueville hésitant, ainsi lui fait-on déclarer « J'ai doublé, je ne sçay quelle chose faire »¹¹²⁶. Ces traits qui transparaissent, peu élogieux à l'égard du duc de Longueville, sont proches du portrait réalisé par le cardinal de Retz dans ses *Mémoires*, où celui-ci rappelle « l'irrésolution naturelle à M. de Longueville »¹¹²⁷. Dans cette perspective comique, les chansons, entre autres les triolets, étaient aussi en vogue¹¹²⁸. Un trait railleur est alors décoché à la Fronde et à ces auteurs¹¹²⁹, dont le duc de Longueville :

Il le faut loüer hautement,
Ce vaillant Duc de Longueville,
Bourgeois, Messieurs du Parlement,
Il le faut loüer hautement,

¹¹²⁵ *Le tout en tout du temps*, s. l. n. d., [1649], [3789], p. 2.

¹¹²⁶ *Le trique-trac de la Cour*, s. l. n. d., [1649], [3845], p. 2.

¹¹²⁷ RETZ, Jean-François-Paul de Gondî, cardinal de, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 141. Il écrira aussi « Monsieur de Longueville [...] ne fut jamais qu'un homme médiocre, parce qu'il eut toujours des idées qui furent infiniment au-dessus de sa capacité. Avec la grande qualité et les grands desseins, l'on est jamais compté pour rien ; quand l'on ne les soutient pas, l'on n'est pas compté pour beaucoup, et c'est ce qui fait le médiocre », p. 153.

¹¹²⁸ Sur les triolets voir CARRIER, *Les Muses guerrières*, *op. cit.*, p. 148 et suiv.

¹¹²⁹ Les Normands ont droit aussi à leur couplet dans les *Nobles-Triolets* de Saint-Amant : « Les braves Normans sont pour nous, / Ils ne s'en veulent point desdire, / Le craignons plus Tigres, ny Lous, / Les braves Normans sont pour nous : / On en boira du Sidre dous, / A la Grandeur de nostre Sire, / Les braves Normans sont pour nous, / Ils ne s'en veulent point desdire », SAINT-AMANT, Marc-Antoine de Gérard, sieur de, *Œuvres*, éd. critique publiée par Jacques Bailbé et Jean Lagny, Paris : Didier, 1967-1979, 5 vol., vol. 3, p. 227.

Il a travaillé puissamment
 Au bien de la cause civile ;
 Il le faut louer hautement,
 Ce vaillant Duc de Longueville¹¹³⁰.

Ce traitement comique tournant les événements en dérision se retrouve dans le *Burlesque On* et ses suites. L'auteur présente une écriture railleuse des événements de la Fronde. L'événement s'écrit sur un ton enjoué. L'auteur informe de la prise du Havre par les troupes du duc de Longueville :

Le vaillant Duc de Longueville
 A pris, ce dit ON, une ville
 Pres du Havre, nommée Harfleur,
 Qui s'opposoit à sa valeur ;
 Et qu'il jura, qu'avant la feste
 Il viendra bien à bout du reste¹¹³¹.

C'est ici une reprise d'un événement normand ayant eu un sujet normand, la *Relation véritable de ce qui s'est passé à la prise de la ville de Harfleur près Le Havre*¹¹³². Alors que le sujet normand présentait un traitement élogieux de l'action, suivant une écriture martiale du dénombrement des troupes et des prises de guerre, le *Burlesque On* présente l'événement sur le ton comique. Une distance s'instaure entre l'écriture partisane du sujet normand et l'écriture de l'événement selon une esthétique littéraire. Le *Burlesque On* est à la jonction de formes d'écriture, entre information et esthétique littéraire. Si l'événement est soumis à un traitement comique ou satirique avec la vogue du burlesque, il est aussi un objet nourrissant un texte informatif. Cette écriture de la Normandie, ancrée dans la vie littéraire du temps et dans une écriture de l'information régulière, subordonne la Normandie à une écriture parisienne de la Fronde.

c. La Normandie dans l'information quotidienne de la Fronde

La Fronde coïncide avec divers genres littéraires mais aussi avec le développement d'une autre forme d'écriture, celle de l'information régulière¹¹³³. Cette information régulière prend forme en France au moyen de la *Gazette*. Alors que Renaudot suit la cour à Saint-Germain en

¹¹³⁰ *Les triolets du temps, selon les visions d'un petit fils du grand Nostradamus. Faits pour la consolation des bons François et dédiés au Parlement*, Paris : Denys Langlois, 1649, [3859], p. 9.

¹¹³¹ *Burlesque on de ce temps, op. cit.*, [611], seconde partie, p. 7.

¹¹³² *Relation véritable de ce qui s'est passé à la prise de la ville de Harfleur près Le Havre, op. cit.*, [3214].

¹¹³³ HAFEMAYER, *L'information dans la France du XVII^e siècle, op. cit.*

1649, ce sont ses fils demeurés à Paris qui poursuivent la publication du périodique. La *Gazette* est légèrement frondeuse¹¹³⁴. Le monopole de la *Gazette* sur l'information va disparaître face à l'explosion de libelles et à l'émergence de nouveaux périodiques. Paris, occupe une forte place dans les informations nourrissant la *Gazette* du fait de l'information de représentation de la geste de la famille royale. L'activité du parlement de Paris comble l'absence du roi sur les nouvelles de Paris pendant les troubles de la Fronde, ainsi « la Fronde a largement stimulé l'information parisienne »¹¹³⁵. La période de la Fronde a vu fleurir les journaux et autres ouvrages proches de ce que l'on peut appeler la presse, celle qui jouissait d'une périodicité régulière. La multiplicité des événements et des rebondissements de la Fronde provoqua une explosion des nouvelles et des fausses nouvelles dans la conquête de l'opinion. Ce fut un moment favorable à l'émergence de quantité de journaux. Certains de ces journaux sont liés à la vogue littéraire du temps puisqu'ils se veulent burlesques.

Le développement d'une information et du traitement des événements au moyen des périodiques favorisa la prise de conscience de la « chose publique ». C'est cet intérêt pour les affaires politiques que Naudé, par la voix de Mascurat, reproche à la *Gazette*. Mascurat nous apprend qu'il quitta la *Gazette* pour laquelle il écrivait des colonnes, la jugeant responsable d'une partie des maux du royaume, parce qu'elle « fait les peuples trop sçavans tant en leurs propres affaires, qu'en celles de leurs voisins [...] & pour moy, il ne me semble pas à propos, que la menuë populace sçache tant de nouvelles »¹¹³⁶. Il déplore que tout un chacun s'occupe de politique, des affaires publiques. La *Gazette* avait un contrôle sur l'information divulguée mais aucun contrôle quant à ses effets. Pendant la Fronde, toutes ces nouvelles que les libelles d'information divulguaient, offraient une information orientée visant à justifier tout autant qu'à conquérir.

Dans la publication des nouvelles et fausses nouvelles, l'écriture relève d'une politisation de l'information. L'événement normand nourrit le texte politisé. A l'approche de la paix de Saint-Germain, Gondi stimule la résistance des parisiens, en particulier en faisant publier des fausses nouvelles, en février et mars 1649, sur l'arrivée ou les victoires des troupes de

¹¹³⁴ HAFFEMAYER, *L'information dans la France du XVII^e siècle*, op. cit., p. 225 et p. 652-669 ; et CARRIER, *La presse de la Fronde*, op. cit.

¹¹³⁵ HAFFEMAYER, *L'information dans la France du XVII^e siècle*, op. cit., p. 60-61.

¹¹³⁶ Mascurat, op. cit. p. 380.

Longueville¹¹³⁷. Sans être des sujets normands, ces numéros de périodique, annonçant des nouvelles normandes, mettent en scène une représentation de la Normandie. La Normandie frondeuse arrivant pour sauver Paris s'insère dans l'espace de l'information sur un axe Paris-Rouen, où Rouen stimule l'information et l'écriture pamphlétaire parisienne. Cette écriture parisienne est à la fois informative et partisane. L'événement normand et son implication représentative se retrouvent dans la plupart des périodiques de la Fronde : *Le Courier François apportant toutes les Nouvelles veritables* et ses suites, ainsi que dans sa version *en vers Burlesques*, ou encore dans le *Babillard du temps*¹¹³⁸. Entre nouvelles et perspectives politiques, une nouvelle écriture de la contestation normande émerge. Parfois les journaux se contentent de rapporter les nouvelles normandes. D'autres fois, les auteurs créent une mise en attente : l'on annonce l'arrivée prochaine à Paris des troupes de Longueville, pour sauver la capitale, à l'exemple de la seconde arrivée du *Courier François* :

Ce mesme jour Monsieur le Duc de Longueville partit de Paris accompagné de quelque Cavalerie pour s'asseurer des Villes & places de la Province de Normandie, de laquelle on attend en peu de temps des troupes qu'il doit amener pour s'opposer à la tyrannie de celles du Cardinal Mazarin¹¹³⁹.

Cet effet de projection sur l'arrivée du duc de Longueville à Paris est présent dans presque tous les numéros du *Courier François*¹¹⁴⁰. L'information sur l'événement normand est présente quant à elle dans toutes les arrivées du *Courier François*. C'est une information largement politisée dans la mesure où elle sert la cause parisienne. Cette information quotidienne entre tout à fait dans le processus de propagande où une fois encore la Normandie est l'instrument de la propagande frondeuse. L'écriture de l'information normande dans ces périodiques n'est pas neutre. Ces articles de presses, par la forme comme le fond, portent

¹¹³⁷ Voir PERNOT, *La Fronde, op. cit.*, p. 134. Le cardinal de Retz était l'instigateur de la rébellion de Longueville comme il nous l'apprend lui-même dans ses *Mémoires*, « Je me répondais de M. de Longueville, qui était l'homme du monde qui aimait le mieux le commencement des affaires » et « j'échauffai M. de Longueville, et par moi-même et par Varicarville, qui était son pensionnaire », RETZ, Jean-François-Paul de Gondy, cardinal de, *Mémoires, op. cit.*, p. 130-131.

¹¹³⁸ *Le Courier François apportant toutes les Nouvelles veritables, op. cit.*, [830] ; *Le Courier François traduit fidèlement en vers Burlesque, op. cit.*, [2848] ; et *Le Babillard du temps, en vers burlesque*, Paris : Nicolas de la Vigne, 1649, [556].

¹¹³⁹ *Le Courier François apportant toutes les Nouvelles veritables, op. cit.*, [830], Seconde arrivée, p. 5.

¹¹⁴⁰ « Ce mesme jour sur le soir, est arrivé à l'Hostel de Ville de Paris le courier de Rouën, escorté de quelque Cavalerie, qui a asseuré que non seulement Monsieur le Duc de Longueville s'estoit rendu maistre de plusieurs places de la Province, mais encore que son Armée qu'il levoit pour le secours de Paris, estoit desja en estat de faire corps, & d'estre mise en campagne, pour se joindre à la nostre devant le 25. de ce mois », *Le Courier François apportant toutes les Nouvelles veritables, op. cit.*, [830], Cinquième arrivée, p. 6.

l'entreprise normande dans le discours de l'opposition. Dans le jeu de miroir entre la capitale normande et Paris, si les sujets normands s'écrivent en lien avec l'action politique parisienne, les textes parisiens regardent eux-aussi la Normandie et écrivent une représentation de la Normandie. Une double écriture de l'alliance est en acte. Ainsi le huitième *Courier François*, résume les arrêts du parlement de Rouen, témoignant du caractère officiel de son entrée en rébellion. Cette information sur la Normandie donne aussi force détails sur les événements, sous forme de relation militaire. L'écriture tend à la valorisation du héros de la Fronde et fait montre de la force armée que représente la faction normande. Les neuvième et onzième courriers reprennent totalement le rôle informatif militaire de la *Gazette* dans une écriture des « faits » :

Il y a aussi Lettres escrites de Roüen, par lesquelles on donne avis que Monsieur le Duc de Longue ville s'estoit saisi de Montiviliers, & que le sieur de Chamboy un de ses Lieutenans, avec des troupes de gens de pied & de cheval, estoit party de Lizieux pour empescher les levées que s'efforce de faire en ces quartiers le Baron de Maré du party contraire, & que ledit sieur Duc avoit envoyé d'autres troupes pour assieger la ville de Har-Fleur, ce qui avoit esté fait le dix-septiesme de ce mois, par le sieur de Bois-le Febvre, qui le vingtiesme ensuivant l'auroit fait sommer de se rendre : Les habitans sçachans que si cette place n'estoit secouruë par la garnison du Havre, du Gouvernement duquel elle dépend, ils ne pouvoient pas soustenir ce siege, pour lequel ledit sieur de Longueville avoit envoyé deux mil hommes en donner avis au Gouverneur, qui se mit en devoir de la secourir, y ayant envoyé à cette fin deux cens cinquante hommes, qu'il avoit tirez de sa Citadelle ; lesquels estans en chemin, ayans descouvert de la Cavalerie, l'espouvente les ayant surpris, ils se retirerent en tres-grand desordre jusques au Havre dont ils estoient partis, & où ils n'arriverent qu'à dix heures du soir, encores qu'il n'y ayt pas une demie lieue d'une des places à l'autre, & qu'ils fussent partis de grand matin. Le soir du mesme jour vingtiesme de ce mois, la garnison qui estoit dans ladite ville de Har-Fleur au nombre de soixante soldats, outre les officiers, se rendit à discretion, & lesdits soldats furent menez au Chasteau de Tancarville, & leurs officiers à Roüen. Apres la reddition de cette place, une partie des troupes qui l'assiegeoient furent au Chasteau du sieur Fontaine Martel du party contraire, lequel ils prirent aussi, & en firent emmener cinq pieces de Canon, qui ont esté conduites à Roüen¹¹⁴¹.

L'écriture de ces faits se retrouve dans les autres journaux de la Fronde tels que *Le Courier François traduit fidèlement en vers Burlesque* ou *le Babillard du temps*¹¹⁴². Cet événement de

¹¹⁴¹ *Le Courier François apportant toutes les Nouvelles veritables*, op. cit., [830], onzième arrivée, p. 4-5.

¹¹⁴² *Le Courier François traduit fidèlement en vers Burlesque*, op. cit., [2848], onzième arrivée, p. 6-7 ; et *Le Babillard du temps, en vers burlesque*, op. cit., [556], p 7-8 : « Mais à propos, parmy la ville/ On dit que le grand Longueville/ A pris la ville de Harfleur/ Qui n'est guerre loins de Honfleur./ Mesme on dit que son Lieutenant/

la prise d'Harfleur est aussi mentionné dans le *Burlesque On*¹¹⁴³. La réappropriation par les libellistes-gazetiers de l'événement normand crée une multiplication de l'écriture de celui-ci. Cette écriture place le mouvement normand dans l'action parisienne de la Fronde. Ainsi le second *Mercurie Parisien* annonce quant à lui une armée de 12 mille hommes au service du duc de Longueville. Tout en relayant cette information, l'auteur place lui aussi la nouvelle dans l'optique parisienne. Cette armée a été levée pour soutenir Paris¹¹⁴⁴. Le mouvement de la Normandie vers Paris est prophétisé dans un effet généralisant de l'action de cette armée. Suite à la victoire contre le comte d'Harcourt, cette armée normande est attendue de manière victorieuse à Paris. Ces textes ne fournissent pas de nouvelles informations, ils offrent des réécritures d'un sujet normand délibérément orienté vers la guerre parisienne, alors en plein blocus.

Dans cette même optique, le *Journal poétique de la guerre de Paris*¹¹⁴⁵ subordonne totalement l'écriture de l'action normande à l'action politique parisienne. La onzième semaine du *Journal poétique*, rallie le duc de Longueville à l'armée parisienne puisque l'auteur l'inclut parmi « nos vaillants guerriers ». La louange adressée aux Normands sous l'étendard de Longueville apparaît entre l'éloge du duc de Lorraine et celui de la noblesse bretonne. Le *Journal poétique* pratique ici l'écriture martiale du recensement des armées. Le passage en revue des troupes est typique de l'écriture de la guerre, il sert à présenter les chefs militaires au service de la cause :

[...]Aussi-tost Monsieur de Longue-ville,
 La Noblesse receut qu'amena Matignon
 Luy servant de Conseil, comme de compagnon
 Nous avons trop dequoy louer la Normandie
 Puis qu'elle a à ce coup nostre force agrandie :
 Nous avons du sujet d'adorer ses Autels
 Puis qu'ils peuvent sauver quantité de mortels

Se montre à ce jour bien vaillant/ Conduisant ces troupes gaillarde ;/ Aux ennemis il fait bravade,/ Les escarmouchant en tous lieux./ Il les rend poltrons & honteux ».

¹¹⁴³ Voir *supra*, p. 361.

¹¹⁴⁴ *Le mercure parisien. contenant ce qui s'est passé de plus memorable, tant dans Paris qu'au dehors, depuis la perte de Charenton jusques à present. Second ordinaire*, Paris : Cardin Besongne, 1649, [2455], « Le lundy 15. Febvrier nouvelles arriverent que la ville & Chasteau du pont de l'Arche à quatre lieües de Roüen, s'estoient rendus au Duc de Longueville, que le Comte de Harcour s'estoit retiré avec mille ou douze cens hommes, & que l'armée de Normandie qui doit estre composée de 12. mille hommes, devoit arriver au secours de Paris, & le douze ou treiziesme du mesme mois, le Duc de Longueville ne voulant point sortir de la Province qu'il n'eust auparavant osté ceste espine du pied à la Ville de Roüen », p. 3-4.

¹¹⁴⁵ *Journal poétique de la guerre parisienne, op. cit.*, [1763].

De la mort : Mais voyons la Noblesse Bretonne¹¹⁴⁶

Cette troisième semaine du *Journal Poétique* se poursuit avec la victoire anticipée des troupes parisiennes, grâce à l'action du duc de Longueville. Le signe annonciateur de cette victoire est produit par la naissance du fils du duc, où sous la forme du généthliaque est créé un effet prophétique, comme dans la *Lettre d'un astrologue à Monseigneur le Duc de Longueville, sur l'heureuse naissance du Prince son fils*¹¹⁴⁷. Cette naissance est un heureux augure de la paix :

Mais resjouissons nous ; chantons la bien venuë
D'un fils qui nous est né, au milieu des travaux,
Dont le Ciel nous promet qu'il finira nos maux
C'est Charles de Paris de l'illustre famille
Du Pacificateur, le Duc de Longue-ville ;
[...]¹¹⁴⁸

A l'inverse, du *Courier François*, qui présente une écriture de l'information sérieuse, le *Babillard du temps*, offre une écriture burlesque de l'information, relevant le côté plus enjoué et comique de la Fronde. L'effet comique de la situation se retrouve aussi dans le *Courier François* traduit en vers burlesque. Ces journaux burlesques ne manquent pas de présenter eux aussi une information sur la Normandie. Saint-Julien l'auteur du *Courier François* traduit en vers burlesque, en a donné en 1650 une seconde édition revue, le *Courier burlesque de la guerre de Paris*¹¹⁴⁹, où se lit ici aussi l'aspect comique de la Fronde et où les événements normands ne sont pas oubliés dans cette version « corrigée ». L'auteur dans cette version corrigée offre un regard rétroactif sur les événements. Ces pièces, par l'utilisation du burlesque ne présentent plus la même grandeur des événements, mais poursuivent une écriture liant la Normandie et Paris. La version en vers burlesque du *Courier François* offre une réécriture de l'événement. La Normandie intègre alors une autre forme d'écriture, mais dont la modification est générique. En effet, seul le passage de la prose aux vers burlesques modifie le texte. La portée de cette écriture n'en demeure pas moins une mise en scène des

¹¹⁴⁶ *Journal poétique de la guerre parisienne, op. cit.*, [1763], troisième semaine, p. 4.

¹¹⁴⁷ *Lettre d'un astrologue à Monseigneur le Duc de Longueville, sur l'heureuse naissance du Prince son fils, & les Remüemes de l'Etat, op. cit.*, [1850], « ce Prince dont nous reverons le naissance, est une preuve & un commencement des soins que Dieu prend de son peuple, & vostre Altesse toute dans sa joye de cette heureuse naissance, procurera la paix & le repos à une nation à demy exterminée », p. 2.

¹¹⁴⁸ *Journal poétique de la guerre parisienne, op. cit.*, [1763], troisième semaine, p. 7. Il s'en suit l'éloge du grand prince qu'il sera, en parallèle avec son père.

¹¹⁴⁹ *Le Courier burlesque de la guerre de Paris, envoyé à Monseigneur le Prince de Condé, pour divertir son Altesse durant sa prison. Ensemble tout ce qui se passa jusques au retour de Leurs Majestez, Jouxte la copie imprimée à Anvers, Et se vend à Paris, au Palais, 1650, [814].*

Normands, à l'avantage de la Fronde, ainsi dans le *Dixiesme courrier François, traduit fidèlement* :

Nous avons sceu qu'à S. Germain
 L'on a fait traitement humain,
 Aux Deputez de Normandie
 Qui pour chasser la maladie
 Dont les François sont menacez,
 Y viennent comme interessez
 Pour deliberer du remede
 Nous guerirons si Dieu nous aide¹¹⁵⁰.

Le onzième courrier quant à lui évoque le refus de délibération des députés Normands tant que le cardinal Mazarin n'est pas exclu¹¹⁵¹. Ceci fait écho au texte en prose sur le même sujet, présentant les Normands dans leur obstination pour obtenir le départ de Mazarin¹¹⁵². Cette écriture parisienne, en vers ou en prose puise dans le même faisceau d'images des Normands et de leurs actions. La multiplicité des écritures de l'événement normand tend plus à une multiplication des imprimés sur le même sujet qu'à une multiplicité de prises de position face aux événements. De plus, cette multiplication de l'imprimé n'a qu'une visée, elle ramène continuellement l'événement normand dans ce qu'il peut apporter à l'information parisienne. Fondu et confondu avec l'ensemble de l'actualité du royaume, l'événement normand n'a plus de particularisme. La seule perspective régionale qui apparaît est le rappel de la question du semestre, mais elle s'écrit de manière secondaire. Ainsi, lors de la mise en place de la conférence de Rueil, la dixième arrivée du *Courier François* annonce-t-elle :

L'on a eu advis de Roüen que le Parlement & autres Cours Souveraines, s'estans assemblez le jour precedent avec Monsieur le Duc de Longueville, ont nomme des Deputez au nombre de seize pour se trouver à ladite Conference, qu'ils estoient partis de ladite Ville pour Ruel, avec pouvoir & memoires pour traiter des interets de la cause commune en general, & de leur Province en particulier.

Puis, quelques pages après :

L'on a eu advis de Saint Germain en Laye que les Deputez de Monsieur le Duc de Longueville, du Parlement de Roüen, des autres Cours Souveraines,

¹¹⁵⁰ *Le Courier François traduit fidèlement en vers Burlesque, op. cit.*, [2848], dixième arrivée, p. 10-11.

¹¹⁵¹ « L'on dit que Normands deputez / Se sont tous bien fort aheurtez / A l'exil de son Eminence, / Et qu'ils ne feront conference, / Ny ne despliront leur cahier, / Qu'il n'ait le pied à l'estrier », *Le Courier François traduit fidèlement en vers Burlesque, op. cit.*, [2848], onzième arrivée, p. 4.

¹¹⁵² Voir *supra*, p. 293.

& des officiers de ladite ville y estans arrivez le 21. de ce mois, y ont eu audience, & en suite l'on a commencé la Conference sur les Articles par eux apportez pour la reformation du mauvais ordre au gouvernement de l'Etat, introduit par les tyranniques maximes & mauvais Conseils du present Ministere, & pour l'interest commun du public, avec toutes les autres Provinces du Royaume qui ont pris les armes pour ce sujet ¹¹⁵³.

Le mouvement d'écriture va du général, des questions liées à l'État, à la province. Ce que met en exergue cette information c'est l'intérêt commun. La Normandie perd sa valeur exemplaire dans l'ensemble des provinces. Elle est intégrée à un mouvement général de révolte.

Cette écriture journalistique de l'événement normand intégré à l'actualité la plus variée se retrouve sous la plume de Loret. Ses lettres versifiées, regroupées plus tard sous le titre de *Muze Historique*, étaient dédiées à Mademoiselle de Longueville, fille du duc de Longueville. Circulant en version manuscrite, les lettres de Loret tombèrent aux mains des imprimeurs et leurs contrefaçons se publiaient comme mazarinades¹¹⁵⁴. Durant cette période de troubles, l'œuvre de Loret est « un follicule d'information burlesque et satirique, proche des pamphlets qui circulaient alors, les mazarinades » avant de se convertir face à l'absolutisme¹¹⁵⁵. A la fin de l'année 1650, la *Muze* dénonce l'emprisonnement des princes et raille Mazarin. La lettre du 19 novembre 1650 traite du transfert des princes au Havre :

Lundy, les Princes, en cachéte
 Sans flûte, tambour, ny trompéte,
 Ayans, je croy le coeur transy,
 Délogèrent de Marcoussy,
 Pour aller en une place,
 Assavoir au Havre-de-Grace,
 Séjour pourtant peu gracieux
 Pour des personnages comme eux¹¹⁵⁶.

Cette lettre sera suivie la semaine suivante du récit d'une fausse nouvelle contée au cardinal Mazarin. Il s'agit d'une attaque que les Normands auraient exécutée afin de libérer les princes lors de leur transfert, mettant en déroute de Bar ainsi que le comte d'Harcourt qui les

¹¹⁵³ *Le Courier François apportant toutes les Nouvelles veritables, op. cit.*, [830], dixième arrivée, p. 6-8

¹¹⁵⁴ CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 2, p. 115-117.

¹¹⁵⁵ LOSKOUTOFF, Yvan, « Du burlesque satirique à l'éloge plaisant : Le président de Maisons et les siens vus par la *Muze historique* de Loret », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, vol. XXXVII, 2010, n° 72, pp.173-204.

¹¹⁵⁶ LORET, Jean, *La Muze historique, ou Recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps : écrites à Son Altesse Mademoizelle de Longueville, depuis duchesse de Nemours (1650-1665)*, Nouv. éd. par J. Ravenel et Ed. V. de la Pelouze, puis Ch. L. Livet, Paris : P. Jannet, puis P. Daffis, puis H. Champion, 1857-1891, 5 vol., vol. 1, p. 60.

escortaient. Apprenant la nouvelle en pleine nuit « Jules, commençant à trembler », avant de découvrir la vérité :

Son Eminence, un peu penaude
 D'une camisade si chaude,
 Ne s'aperceut que le lundy,
 A l'heure environ de midy,
 Que cette fâcheuze aventure
 N'étoit qu'une fausseté pure¹¹⁵⁷.

Cette écriture informative sur la Normandie se veut au plus proche de l'actualité et de la réalité. Loret fournit une foule de détails, comme certains *Courriers* ou mazarinades, il offre une précision de l'information¹¹⁵⁸. Ainsi, il narre les différents événements normands, tel que le retour du duc de Longueville en Normandie en tant que gouverneur après la libération des princes (lettre du 28 mai 1651) tout autant que l'engagement du duc de Longueville auprès du roi. Alors que de faux bruit courent en 1652 à propos de l'engagement du duc de Longueville dans le parti des princes, les vers de Loret se font plus proches de la vérité :

Il court un bruit, en divers lieux,
 Dont les frondeurs sont peu joyeux,
 Que monseigneur de Longueville,
 Dedans Rouen, la bonne ville,
 En présence du Parlement,
 S'étoit déclaré hautement
 Du Roy serviteur très-fidelle.
 C'est une assez bonne nouvelle¹¹⁵⁹.

Loret ne cachera pas non plus les rapprochements de Longueville auprès du roi dès avril 1652 (lettre du 21 avril). Il présente alors un récit neutre où l'écriture de l'information normande cristallisée autour du duc de Longueville suit l'évolution de l'engagement de celui-ci. La soumission au pouvoir royal du père de sa bienfaitrice engage une narration non frondeuse de la *Muze*. D'ailleurs, un tournant dans l'écriture de Loret s'opère dès la fin 1652, où la *Muze* se « convertit » à la fin des troubles de la Fronde face au triomphe de l'absolutisme¹¹⁶⁰. La

¹¹⁵⁷ *Ibid.*, lettre du 26 novembre, p. 63. Loret tiendra un discours frondeur, soutenant l'action de mademoiselle de Longueville et du parlement jusqu'à la libération des princes.

¹¹⁵⁸ CARRIER, *La presse de la Fronde, op. cit.*, vol. 1, p. 41, « C'est souvent dans les livraisons de Renaudot et de Loret que l'on trouve tel détail, tel fait, tel bruit, telle réaction de l'opinion publique dont les pamphlets se font aussi l'écho ».

¹¹⁵⁹ LORET, Jean, *La Muze historique, op. cit.*, vol. 1, p. 225, lettre du 17 mars 1652.

¹¹⁶⁰ LOSKOUTOFF, « Du burlesque satirique à l'éloge plaisant : Le président de Maisons et les siens vus par la *Muze historique* de Loret », *op. cit.*, « la fin de 1652, moment de triomphe de l'absolutisme sur la Fronde, aussi considéré comme un jalon dans l'évolution du style de Loret », p. 184.

diversité des actualités fournies par Loret à sa destinataire font de l'événement normand une actualité englobée par cette *Muze*.

La réappropriation parisienne des événements normands ne se réalise pas uniquement au moyen des sujets normands. Ceux-ci, basés sur l'événement normands sont instrumentalisés par les différents partis. Dans cette instrumentalisation au service des partis, l'événement normand ne se déploie pas uniquement dans les sujets dits normands, mais aussi dans les mazarinades parisiennes, et principalement dans celles traitant de l'information quotidienne. L'événement normand nourrit les textes parisiens événementiels, tels que le sont les *Courriers*. Toujours ancrée dans la propagande, la Normandie instrumentalisée n'est qu'objet du texte, elle intègre des pratiques d'écriture qui transcendent le particularisme régional. De l'écriture des sujets normands créant l'illusion d'un énonciateur normand à l'insertion de l'événement normand dans l'information de la Fronde, la Normandie se trouve soumise à un énonciateur anonyme-parisien et à une écriture parisienne. Elle se rattache à un système d'interactions entre une géographie de l'information, une politisation des écrits, et une production littéraire burlesque et railleuse. La Normandie se place dans un réseau littéraire et politique, au sein d'un système où toute une série d'acteurs jouent un rôle dans la construction des savoirs, faisant de Paris le cœur du système¹¹⁶¹. Que ce savoir soit historique, usant d'une écriture particulière de l'histoire qui est décontextualisée afin de servir divers causes et partis, ou bien que ce savoir soit celui de l'histoire présente et de l'événement.

Le discours normand ne présente pas une rhétorique spécifique du sujet normand, mais bien plutôt dans un premier temps une rhétorique politique stéréotypée du bien public. Le sujet normand se place alors entre écriture inversée de la raison d'État et écriture de la raison d'État. En cela le sujet normand est le reflet de ce que sont les mazarinades. Les mazarinades sont aussi bien une littérature d'opposition qu'une littérature de la raison d'État du gouvernement, liée à tout un contexte de mise en place d'une littérature gouvernementale initiée et développée par Richelieu. Avec la Fronde émerge tout un contexte de l'opposition qui voit entrer en lutte ces deux formes de littérature. Ces deux formes sont basées sur le concept machiavélien de « gouverner, c'est faire croire », dans lequel l'écrit imprimé prend de

¹¹⁶¹ Voir VAN DAMME *Paris, capitale philosophique, op. cit.*, sur le rôle des érudits dans les mécaniques de l'articulation politique des pouvoirs polycentriques.

l'importance dès le XVI^e siècle. Quel que soit le parti en présence, la notion de « public » est développée au sein de cette littérature. Or comme le stipule Hélène Merlin, « [...] le nom de public apparaît comme un mot-masque, derrière lequel les uns comme les autres dissimulent leurs intérêts particuliers. Cette idée, générale, forme le leit-motiv des textes politiques du XVII^e siècle »¹¹⁶². Les sujets normands justifient la rébellion régionale selon ce leit-motiv. L'écriture du sujet normand devient un argument de la raison d'État et c'est en cela qu'il sera instrumentalisé par les différents partis. Le sujet normand n'en demeure pas moins nourri d'une écriture d'une identité régionale, car l'on souhaite la faire apparaître comme telle puisqu'elle répond à une conception de la société du temps. Toutefois, cet imaginaire normand est tourné vers Paris, il ne sert pas la cause normande mais les autres partis en présence.

Le sujet normand n'appartient pas à un parti, il n'est pas l'écriture d'une conception de la monarchie ou d'une revendication des autonomies. Le sujet normand est polymorphe, il est de toutes les factions. Récupéré par les Frondeurs, par la cour, par les princes, il est l'instrument de leur propagande de représentation de l'État en un temps où le régime monarchique est en jeu. La publication massive de la littérature politique qui circulait sur la place publique a introduit les lecteurs dans un débat avec les instances du pouvoir¹¹⁶³. Alors qu'en cette période de Fronde les sujets normands auraient pu révéler des revendications des autonomies régionales, l'écriture de l'événement relève non pas du débat entre les instances régionales et le centre -trop peu en tout cas- mais relève du débat entre les instances dans leur nature même d'instance. Nous n'y lisons pas les prérogatives du parlement de Normandie mais les prérogatives du parlement en tant que corps, par exemple. Cette écriture tournée vers Paris amorce une réalité de la centralisation que les sujets normands tentent de cacher : la centralisation politique et culturelle déjà effective, dominante. La réappropriation de l'événement et donc de son écriture par les Partis place l'enjeu du débat des instances sur le plan parisien. L'événement normand et son écriture n'ont d'existence que dans l'orbite de Paris et du pouvoir.

¹¹⁶² MERLIN, Hélène, *Public et Littérature en France au XVII^e siècle*, *op. cit.*, p. 84.

¹¹⁶³ Sur la politisation de la littérature et ses enjeux, JOUHAUD, *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, *op. cit.*

D'un locuteur normand à un locuteur parisien, l'acte d'énonciation du sujet normand marque les ruptures de cette littérature qui se voudrait régionale-normande. L'écriture révèle des situations mettant en scène des Normands soutenant l'action parisienne, princière, ou royale. Ce sont aussi des textes prenant à parti les Normands, assurant une écriture politisée, affirmant le pouvoir sur les lieux, tel le Havre, ou sur des institutions, tel le parlement de Rouen. Les pratiques d'écriture autour de l'événement normand et de ses représentants révèlent une instrumentalisation vers une représentation des pouvoirs. Les mazarinades étant un phénomène majoritairement parisien, les sujets normands et la représentation de la Normandie se placent dans l'orbite de Paris. Le rapport entre les mazarinades et la Normandie se réalise sur plusieurs strates textuelles : du sujet normand en tant que tel, relevant de l'événement normand décrivant une action politique en soutien à Paris, ou de la réappropriation par le roi de la province, à la nouvelle normande. Alors la Normandie est incluse dans les mazarinades et nourrit l'information quotidienne de la Fronde. La proximité territoriale crée ainsi une géographie de l'information que double une écriture pamphlétaire. Dans cette perspective, l'événement n'est significatif que dans la mesure où il rejoint l'événement parisien ou royal. L'événement normand se mêle à l'agitation, il est une nouvelle, un exemple parmi d'autres permettant de renouveler l'écriture de l'événement, de ce fait son écriture est dépendante de Paris.

CONCLUSION

Le premier point d'accès du lien entre la Normandie et les mazarinades s'appréhende au moyen d'un corpus spécifique et double : les sujets normands et les mazarinades rouennaises. Ces aspects dissociés du corpus normand posent d'emblée une problématique. Comment définir une mazarinade normande ? Pour cerner ce corpus une première approche s'effectue selon un critère formel définitoire pour chacune des deux composantes du corpus. Il s'agit pour le sujet normand d'une mention de la région ou d'un de ses représentants dès le titre, ce qui demeure l'approche la plus évidente, car elle place d'emblée le texte dans un rapport à la Normandie. Pour les mazarinades rouennaises, le lieu d'impression du libelle a été retenu. De ces deux critères, l'appréhension du corpus s'opère dans sa dualité, à la fois lié à la Normandie et lié à Paris. Si la cohérence du corpus tient par son lien à la Normandie, cette dualité ainsi que la diversité des pièces révèle son hétérogénéité.

L'analyse des collections de mazarinades présentes dans les fonds des bibliothèques normandes et une approche formelle des mazarinades normandes amène à une connaissance du corpus normand d'un point de vue quantitatif et qualitatif. La proportion du corpus normand au sein de ces collections normandes ou des collections de mazarinades montre que celui-ci est peu important. En effet, la proportion du corpus à sujet normand est faible au regard du nombre de pièces des grandes collections, une centaine de textes pour des milliers de pièces, ce qui correspond à la répartition générale des sujets normands au sein de l'ensemble du corpus de mazarinades. Il en est de même pour les impressions rouennaises. Leur pourcentage au sein des collections normandes est assez bas, ce résultat s'accordant ici avec la répartition globale des lieux d'impression du corpus de mazarinades. La répartition du corpus normand au sein des collections interroge sur l'unité de ce corpus. L'absence de recueils normands constitués à l'époque de la Fronde ainsi que la répartition des sujets normands au sein d'autres recueils thématiques, tels que des recueils de lettres ou de relations militaires, amène à supposer qu'il pourrait ne pas y avoir de thématique normande. Quant aux impressions rouennaises, elles sont elles aussi souvent éparses dans les collections, sauf à être réunies en recueil. Ainsi, les collections normandes n'ont pas révélé la constitution de recueils normands thématiques, bien que certains recueils soient principalement constitués de pièces imprimées à Rouen. Si beaucoup de pièces portent une mention d'impression à Rouen, la majorité de ces impressions rouennaises sont des réimpressions de pièces parisiennes.

La périodicité et l'affluence des publications de mazarinades normandes au sein des collections conduit à une approche événementielle du corpus. Cette périodicité des mazarinades normandes a été mise en lien avec l'histoire de la Fronde en Normandie. Que ce soit pour les sujets normands ou les impressions rouennaises, l'activité littéraire autour de la Normandie s'échelonne de 1649 à 1652, mais l'année 1649 domine, lorsqu'il y eut une réelle action frondeuse en Normandie. Pour les années suivantes, non seulement le nombre de pièces normandes diminue mais aussi leur contenu diffère. Les impressions rouennaises portent principalement sur des pièces officielles, ainsi à l'entrée en l'obéissance des parlementaires rouennais répond une absence de publication frondeuse. Quant aux sujets normands, si les pamphlets de 1649 mettent en présence une unité frondeuse normande, les libelles de 1650 à 1652 éclatent l'événement normand. Ce que l'on peut qualifier de sujets normands sont les mazarinades relatant les événements normands, mais aussi tout texte faisant mention de la région, à l'un de ses protagonistes, ou à ses particularités culturelles, telle la « langue normande ». Ces textes relatant les événements normands, ceux de la « guerre d'Harcourt » (1649), ou ceux qui mentionnent la Normandie parce que des événements s'y déroulèrent, telle que la venue du roi en janvier 1650, la fuite et la tentative de soulèvement de la province par la duchesse de Longueville (janvier – février 1650), l'emprisonnement des princes au Havre (15 novembre 1650 – février 1651), et quelques textes engageant les Normands, principalement le duc de Longueville lors de la Fronde des princes menée par le prince de Condé en 1652, sont des textes émanant des différents partis, à des moments différents de la Fronde. Malgré la diversité première de ces textes qui transcende les formes génériques, la production discursive relative à la Normandie crée l'événement normand par une mise en scène d'une identité régionale et d'une intention régionale.

Ces mazarinades constituent une voie d'accès à l'implication de la Normandie pendant la Fronde. Toutefois il s'agit d'un accès médiatisé par des images. Il ne s'agit pas de rechercher ou d'établir grâce aux sujets normands la réalité des faits ou des comportements, mais de comprendre comment les contemporains ont souhaité orienter la façon dont la Normandie serait perçue dans la Fronde. Il s'agit dans un premier temps de différencier les textes « officiels », ceux émanant des parlements, ponctuant l'action, des textes littéraires de propagande. Si les premiers permettent de suivre un engagement officiel de la Normandie dans la Fronde, les seconds offrent un réseau d'images et de représentations de la province.

Deux principaux types de textes apparaissent, ceux dont la Normandie est le sujet, ceux dont la Normandie est l'objet du discours. Ces deux types de textes présentent un imaginaire normand. Celui d'une contestation régionale et celui d'un espace normand, les textes faisant mention de la Normandie ou d'un de ses acteurs - représentants. Qu'ils émanent de la Fronde parlementaire, ou de la Fronde des princes, les textes à sujets normands présentent la région en rébellion. C'est une image continue de 1649 à 1652. Une distanciation se fait jour entre les faits et l'imaginaire littéraire. A côté de ces textes frondeurs, quelques textes émanent de la cour, reconnaissent la rébellion mais offrent une autre image de la Normandie, celle d'une province divisée, entre bons et mauvais normands, soit entre bons et mauvais sujets du royaume. Cet imaginaire normand royal crée un conflit avec la réalité : celui de l'unité et « d'une nation » normande à valeur ontologique.

En distinguant les sujets normands, *strico sensu*, mais aussi ceux révélant une mise en scène d'un espace normand l'on est amené à interroger quelle peut être la spécificité normande. Il apparaît que c'est celle d'un imaginaire régional autour d'un peuple, d'une langue et d'un espace géographique, soit d'une mise en scène d'un espace identitaire. Cet imaginaire se déploie autour d'un peuple historiquement identifié et mythifié dans un *ethos* guerrier. Cet imaginaire se révèle en adéquation avec le modèle aristocratique. L'imaginaire littéraire frondeur cristallise l'action normande autour du duc de Longueville. Au moyen de textes apologétiques, par les récits de faits et les relations militaires, les sujets normands déploient une littérature codifiée axée sur une éthique nobiliaire et héroïque. Toutefois, face à cet *ethos* guerrier, quelques voix normandes, entre autres celle de David Ferrand, traitent l'événement normand sur le ton de la raillerie et y présentent sa pitoyable armée. Ces sujets normands sont alors la démystification d'eux-mêmes, révélant la dimension imaginaire et littéraire de l'*ethos* guerrier normand, mais ils demeurent minoritaires. La valeur de la province est représentée aussi par la conscience de sa richesse. C'est un thème démagogique axé sur une dichotomie passé-présent dans une tension entre l'imaginaire idéal du *locus amoenus* confronté au *locus terribilis*. L'imaginaire normand se veut aussi une situation de communication normande, que ce soit une situation de communication réelle, harangue, lettre ou encore manifeste, que ce soit une situation de communication fictive, telle que celle des dialogues, ou encore une situation de communication « culturelle », celle en langue normande. Ce sont de multiples situations énonciatives relevant d'un imaginaire discursif

normand. L'analyse textuelle met en évidence un réseau d'images autour de personnes produisant l'illusion de voix normandes. Le « je » énonciatif qui se veut normand réitère un discours aristocratique sous l'égide du duc de Longueville et se présente lui-même dans ce passé mythifié autour d'un peuple-nation. Les sujets normands sont dans cette perspective les porteurs de l'imaginaire régional. Ces textes de propagande reflètent dans un premier temps une conception du temps sur l'autonomie des provinces, encore ancrée dans la représentation d'un système féodal. Toutefois, ces textes engageant la Normandie et véhiculant une image spécifique de la province ne sont pas le lieu d'une contestation régionale.

Cette littérature mettant en scène la Normandie, alors confrontée à la réalité des faits, interroge sur l'implication de la Normandie dans la Fronde et sur la réalité d'une contestation régionale. Cette mise en scène d'un espace identitaire est-elle le lieu d'un espace contestataire ? Malgré l'apparente autonomie des sujets normands, ces textes et de fait la représentation de la région, se placent dans l'orbite de Paris. Le lien entre la région normande et Paris apparaît dans un premier temps dans le corpus de sujets normands. Toutefois la représentation de la région et de ses protagonistes s'étend aux autres mazarinades, tel que peuvent l'être les différents journaux parisiens publiés pendant la Fronde. La Normandie se trouve alors incluse dans un réseau de textes plus large que le seul sujet normand. Nous sommes alors tout autant face à une instrumentalisation de la Normandie qu'à une interdépendance textuelle entre Rouen et Paris.

Par la manière dont la région se représente et est représentée face à Paris et à l'État, cette instrumentalisation et cette interdépendance textuelle au sein de la littérature politique mettent en perspective l'effet de centralisation alors en construction. Alors que la Fronde est la « dernière menace » face à l'ordre nouveau qui s'établit, incarné par le ministériat et la centralisation du pouvoir, cette production littéraire qui se veut majoritairement représentative de l'ordre ancien n'est alors qu'un trompe-l'œil. Les particularismes identitaires normands tels que la valeur guerre, la figuration de la région par le duc de Longueville, presque « duc » de Normandie incarnant le grand féodal et le modèle aristocratique, la langue normande, tout comme le rôle politique que veut jouer le parlement de Rouen sont alors les tenants de la représentation de cet ordre ancien. Si les sujets normands représentent, par ces spécificités régionales, l'ordre ancien, leur analyse montre qu'ils sont déjà issus de l'entreprise de centralisation.

C'est l'écriture de l'action normande et d'une rhétorique politique qui crée une interdépendance entre la Normandie et Paris. D'une part, le sujet normand présente une rhétorique normande, pour les pièces où le locuteur apparaît comme Normand, tournée vers Paris. L'écriture présente toujours un mouvement argumentatif de l'action normande qui va de la région vers Paris. Ainsi l'action normande n'est pas envisagée pour la région mais pour l'État. D'autre part, l'autre niveau de discours présente une rhétorique parisienne de la Normandie. La Normandie y est alors utilisée au profit de l'action parisienne. En effet, l'action normande appuie la Fronde parisienne dans un premier temps. Elle est le soutien aux revendications parlementaires et s'arme pour lutter contre Mazarin. Mais l'événement normand est aussi un pilier de la cour. Lors des affrontements de 1649 ou de la venue du roi dans la province en 1650, la Normandie représente un ferme soutien au roi. Enfin, lors de la Fronde condéenne, une action normande est écrite au profit du parti des princes. Cette écriture de l'action normande ou de l'événement normand se prolonge dans l'ensemble des mazarinades qui insèrent alors la région dans l'actualité de la Fronde. Les mazarinades, en tant que presse de la Fronde, s'inscrivent dans une double lignée : celle de la presse régulière, alors en plein essor en France depuis la création de la *Gazette* de Renaudot, et celle de la littérature politique pamphlétaire. La récupération et l'instrumentalisation des événements normands servent alors divers types de discours. Cette instrumentalisation de la Normandie est effective par les différents partis. Que cette instrumentalisation soit informative ou exemplaire, cette insertion de la Normandie dans les mazarinades offre une écriture spécifique de la Normandie présentant celle-ci comme une dynamique du mouvement frondeur ou de la reprise en main gouvernementale. En nourrissant l'écriture politique quotidienne au gré des partis, l'événement normand intègre l'événement national et perd ainsi tout particularisme. De plus, si l'écriture du sujet normand révèle que celui-ci met quelquefois en scène un locuteur normand, les différentes situations énonciatives mises en place dans les textes dépendent de différents niveaux d'énonciation créant une rupture textuelle. Le discours normand est tout autant parisien que régional. Une autre rupture textuelle apparaît sur la valeur identitaire du discours normand lors de l'utilisation du patois normand dans les textes. Cette utilisation de la « langue normande » relève de la mode du burlesque où l'écriture en style « naïf » des langages populaires est alors un jeu littéraire. L'écriture en langue normande ne relève alors pas d'une spécificité régionale mais est incluse dans cette vogue du burlesque.

Par le biais des écritures partisanses, le sujet normand est aussi bien une littérature d'opposition qu'une littérature étatique et l'imagerie normande devient un argument de la littérature politique. De plus, pour être présentée comme une action justifiée et justifiable, l'écriture de l'action normande se place sous la houlette de la fidélité au roi et à l'État. L'action frondeuse entreprise en Normandie suit Paris et s'en fait le miroir jusqu'à se présenter comme servant « l'intérêt » public. Ainsi l'écriture du sujet normand se place dans la perspective de la littérature politique pamphlétaire de la raison d'État. Qu'il soit d'opposition ou gouvernemental, le sujet normand et l'instrumentalisation de l'action normande sont une écriture de la raison d'État. Bien que le sujet normand soit écrit dans une circonstance et des polémiques particulières, ces écrits définissent une conception générale du pouvoir. Le discours normand, tout comme le discours sur la Normandie perdent toute spécificité. Ils s'ancrent dans les diverses polémiques à l'œuvre dans les mazarinades. Ces écrits, qui définissent les rapports entre les Normands et l'État, que ce soit l'État l'ancien ou l'État nouveau, font illusion quant au régionalisme. Alors que la Fronde se veut une révolte pour l'ordre ancien, l'étude d'une province spécifique montre que le discours de et sur cette province est un discours de l'ordre nouveau.

Libelles diffamatoires, feuilles volantes d'information, libelles politiques, instruments de la révolte, les mazarinades sont multiples. Les mazarinades émergent dans un temps de politisation des écrits conduisant de plus en plus vers une conscience de la « chose publique ». De plus en plus de lecteurs sont portés sur les arcanes politiques. Mais les mazarinades touchent aussi au champ de l'information, en plein développement. Deux critères portant les événements sur la place publique et développant une connaissance de la politique et de l'État¹¹⁶⁴. De plus, ces textes de propagande servent à la conquête de l'opinion. Mais ce sont aussi des textes d'écriture d'une opinion, non pas d'une opinion réelle du public, mais d'une opinion que l'on veut faire lire¹¹⁶⁵. Ces textes expriment moins une opinion publique, que l'opinion que les partis veulent écrire. Il est d'ailleurs plus juste de parler avec Sawyer de sphère publique¹¹⁶⁶. L'activité littéraire relative à la Normandie dans cette sphère publique la place dans des stratégies d'écriture relevant de la représentation et de la tension des pouvoirs.

¹¹⁶⁴ CATTEEUW, *Censures et raisons d'État*, *op. cit.*, et HAFFEMAYER, *L'information dans la France du XVII^e siècle*, *op. cit.*

¹¹⁶⁵ CARRIER, *La presse de la Fronde*, *op. cit.*

¹¹⁶⁶ SAWYER, *Printed poison*, *op. cit.*, p. 11.

La représentation de la Normandie marque une tension entre l'illusion d'un sujet normand relevant d'une écriture régionale donc d'une autonomie et les sujets normands relevant d'une écriture extérieure. Cette tension est effective au sein même de l'événement normand puisque celui-ci ne s'écrit que subordonné à Paris, devenant ainsi dépendant. L'hétéronomie du texte touche aussi à sa portée politique : tourné vers Paris, il ne présente pas de revendications des autonomies régionales. L'écriture du sujet normand se réalise dans une dualité : voulant représenter la tradition avec le rôle du parlement, celui du gouverneur de Province grand féodal, il est déjà dans l'effet de centralisation par son écriture. Cette dualité du sujet normand ne fait pas illusion avec les sujets normands royaux. La reprise en main de l'écriture de l'événement normand et de la représentation des pouvoirs soumis au roi par la propagande royale, placent le sujet normand dans le cadre de la littérature d'État. Cette dualité s'appréhende aussi par le biais de l'écriture frondeuse. Le sujet normand n'est pas l'apanage d'une littérature régionale. Il entre dans le champ d'une littérature politisée dans l'écriture d'une représentation de la région. Il s'articule dans un réseau d'images constamment réactualisées au gré des événements et des partis. Dans les mazarinades, la Normandie est autant une scène d'action où se joue la lutte des pouvoirs par l'armée et les factions, qu'une scène de représentation des pouvoirs. En cela, les sujets normands et la représentation de la Normandie, participent dans les mazarinades à la multiplicité des modalités d'écriture de la raison d'État.

ANNEXES

Annexe 1 : Chronologie de la Fronde, particulièrement en Normandie

1648

13 mai : arrêt d'union des cours souveraines.

Début juin : le duc de Longueville modère le parlement normand lors de son séjour à Rouen.

22 juin : édit de rétablissement de la Paulette (droit annuel) pour les officiers.

Juillet : le parlement de Rouen décide que les chambres s'assemblent concernant les finances et les impôts.

11 juillet : suppression des intendants.

31 juillet : fin de la session des Anciens, le parlement est composé par le nouveau semestre.
- Déclaration royale accordant les principales réformes demandées par le parlement.

26-28 août : journées des barricades.

13 septembre : le roi et la reine quittent Paris pour Rueil.

31 octobre : retour du roi et de la reine.

1649

6 janvier : le roi et la cour quittent Paris pour Saint-Germain. Début du blocus de Paris par Condé.

8 janvier : arrêt du parlement de Paris déclarant Mazarin perturbateur du repos public.

11 janvier : le maréchal du Plessis-Besançon est envoyé par la reine en mission à Rouen.
- Conti généralissime des Parisiens.

15 janvier : le duc de Longueville s'engage dans la Fronde.

20 janvier : le parlement de Rouen refuse de recevoir le comte d'Harcourt.

Dès le 23 janvier : mouvements des troupes d'Harcourt autour de Pont-de-l'Arche, Louviers et Évreux.

23 janvier : déclaration royale contre le parlement de Paris.

24 janvier : le duc de Longueville entre dans la ville de Rouen.

27 janvier : le duc de Longueville et le parlement annulent le semestre.

Fin janvier-début février : recrutement de l'armée normande, les gentilshommes de la province viennent offrir leurs services au duc de Longueville (il lève des troupes et saisit l'argent des recettes publiques).

12 février : le comte d'Harcourt s'empare de Pont-Audemer et attaque Quillebeuf.

18 février : déclaration du roi interdisant le parlement de Normandie et créant le parlement de Vernon.

- Chamboy, aux ordres du duc de Longueville maintient Lisieux aux mains des Frondeurs, défaite du comte d'Harcourt qui se retire sur Évreux.

25 février : défaite du comte d'Harcourt qui tenait les entrées d'Évreux face à l'armée frondeuse normande.

28 février : le parlement de Paris nomme des députés pour des négociations de paix avec la cour.

2 mars : défaite de Chamboy à Pont-Audemer face à l'armée royale.

4-11 mars : conférence de Rueil qui aboutit à un compromis entre le parlement de Paris et la cour.

10 mars : affaire de Moulineaux ou *Grande occasion de la Bouille* : débandade des troupes frondeuses du duc de Longueville face aux troupes royales du comte d'Harcourt. (Longueville sur le chemin d'Évreux face à la menace des troupes royales de reprendre la ville). Prise du château de Neubourg par le comte d'Harcourt.

16-30 mars : conférences de Saint-Germain.

18 mars : envoi de passeports aux émissaires du parlement de Normandie pour se rendre aux conférences de Saint-Germain-en-Laye.

20 mars : prise d'Harfleur par les troupes frondeuses du duc de Longueville.

22 mars : début de la conférence de Saint-Germain-en-Laye en présence des émissaires normands.

1^{er} avril : déclaration sur la Normandie, les semestres sont supprimés et les nouveaux conseillers sont agrégés à l'Ancien.

- Déclaration de paix vérifiée au parlement de Paris.

10 avril : enregistrement et publication à Rouen de la déclaration royale (articles pour le soulagement des peuples, et suppression du semestre).

30 avril : la cour quitte Saint-Germain pour Compiègne.

26 mai : victoire du duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne, sur les Bordelais révoltés.

26 juillet : le duc d'Épernon est chassé de Bordeaux suite à une émeute.

18 août : retour du roi et de la cour à Paris.

Sept.-déc. : accroissement des tensions entre la cour et les princes (Condé, Conti, Longueville).

1650

18 janvier : arrestation des princes de Condé, de Conti et du duc de Longueville.

20 janvier : la duchesse de Longueville passe à Rouen.

22 janvier : la duchesse de Longueville entre à Dieppe.

1^{er} février : la cour quitte Paris.

5 février : le roi et la cour entrent dans la ville de Rouen, pour un séjour de quinze jours.

7 février : reddition du château de Pont-de-l'Arche tenu par Chamboy.

8 février : le marquis du Plessis-Bellière, choisi par la reine pour reprendre Dieppe, entre

dans la ville.

9 février : la duchesse de Longueville quitte Dieppe et se réfugie quelques temps près du Havre.

10 février : soumission du lieutenant général de la Basse-Normandie à l'autorité royale.

11 février : reddition du château de Dieppe suite à la fuite de la duchesse de Longueville.

18 février : le comte d'Harcourt est reçu au parlement de Normandie en tant que gouverneur de la province.

19-20 février : la duchesse de Longueville embarque sur un vaisseau hollandais.

20 février : le roi et la cour quittent Rouen et rentrent à Paris dès le 21 février.

5 mars : la cour quitte Paris pour la Bourgogne.

11 avril : la princesse de Condé et le duc d'Enghien se dirigent vers la Guyenne.

30 avril : signature du traité de Stenay par la duchesse de Longueville et Turenne avec les Espagnols.

2 mai : retour de la cour à Paris.

8 mai : le comte d'Harcourt quitte la Normandie.

23 mai : enregistrement au parlement de Rouen de la déclaration royale et de la lettre de cachet contre la duchesse de Longueville.

1^{er} juin : le parlement de Bordeaux prend sous sa protection la princesse de Condé et le duc d'Enghien.

2 juin : les ducs de La Rochefoucauld et de Bouillon entrent à leur tour à Bordeaux.

2 juillet : découverte d'un complot en Normandie visant à aider les princes prisonniers.

4 juillet : départ du roi et de la cour pour la Guyenne.

9 août : arrêt du parlement de Rouen interdisant la levée de gens de guerre sans permission du roi.

29 août : transfert des princes du donjon de Vincennes au château de Marcoussis.

Fin août : recrudescence de l'activité des Frondeurs normands en faveur des princes.

20 septembre : ouverture des négociations de paix entre la cour et le parlement de Bordeaux.

2 octobre : publication de la paix à Bordeaux.

5 octobre : entrée du roi dans la ville de Bordeaux.

15 octobre : la cour quitte Bordeaux.

15 novembre : transfert des princes du château de Marcoussis pour la citadelle du Havre, dirigé par le comte d'Harcourt.

- Retour de la cour à Paris.

26 novembre : arrivée des princes à la citadelle du Havre.

28 novembre : déclaration royale autorisant la duchesse d'Aiguillon à exercer les fonctions de gouverneur de la citadelle du Havre.

29 novembre : le parlement de Rouen envoie une délégation au comte d'Harcourt pour le remercier d'avoir maintenu la soldatesque à l'écart.

1651

20 janvier : remontrances du parlement de Paris au roi pour la libération des princes.

2 février : rupture entre Mazarin et Gaston duc d'Orléans.

6 février : Mazarin quitte Paris.

9 février : arrêt rendu contre Mazarin par le parlement de Paris.

10 février : la noblesse et le clergé demandent les États Généraux.

13 février : Mazarin entre dans la citadelle du Havre et libère les princes.

15 février : arrêt rendu contre Mazarin par le parlement de Rouen.

25 février : déclaration royale pour l'innocence des princes de Condé, de Conti et du duc de Longueville.

2 mars : arrêt du parlement de Paris excluant les cardinaux des conseils du roi.

24 mars : la reine accorde la réunion des États Généraux à Tour le 8 septembre.

25 mars : l'assemblée de noblesse se dissout.

Fin mars : arrêt du parlement de Rouen contre les assemblées de noblesse.

3 avril : premières dissensions publiques entre les princes et les Frondeurs.

6 avril : Mazarin arrive à Brühl, électorat de Cologne.

Mai : découverte d'un complot mené par les gentilshommes du duc de Longueville pour s'emparer du Havre.

16 mai : Condé est nommé gouverneur de Guyenne.

Juin-août : le duc de Longueville parcourt la Normandie pour s'assurer la fidélité des places fortes de la province.

7 juin : réception du duc de Longueville au parlement de Rouen.

20 juin : Condé est averti que la cour et les Frondeurs pensent l'arrêter de nouveau.

6 juillet : Condé se retire à Saint-Maur et demande le renvoi des secrétaires d'État (Le Tellier, Servien et Lionne).

10 juillet : le duc de Longueville préside la réunion pour la désignation des députés normands aux États Généraux.

17 août : lecture aux compagnies souveraines d'un mémoire dénonçant l'attitude de Condé.

5 septembre : déclaration royale confirmant le bannissement perpétuel de Mazarin.

6 septembre : Condé quitte Paris pour le Berry puis la Guyenne.

7 septembre : proclamation de la majorité du roi.

9 septembre : déclaration du roi au parlement de Rouen sur le sujet de sa majorité.

19 septembre : déclaration du roi déchargeant la Normandie du logement des troupes à condition de payer une contribution.

22 septembre : arrivée de Condé à Bordeaux, il lève des troupes et saisit l'argent des recettes publiques.

27 septembre : départ du roi et de la cour pour le Berry.

8 octobre : déclaration royale contre les Princes.

19 octobre : le duc de Longueville réaffirme son union avec le parlement de Rouen dans le soutien à la cour.

6 novembre : signature du traité entre Condé et les Espagnols.

4 décembre : le parlement de Paris enregistre la déclaration royale contre les princes.

13 décembre : lettre du roi rappelant Mazarin.

18 décembre : le parlement de Rouen enregistre la déclaration royale contre les princes.

26 décembre : retour de Mazarin en France.

29 décembre : arrêt du parlement de Paris déclarant Mazarin perturbateur du repos public.

1652

10 janvier : le parlement de Paris enjoint le parlement de Rouen à le suivre dans son nouvel arrêt rendu contre Mazarin. Division au parlement de Rouen entre les partisans des princes et ceux de la cour.

- le parlement de Rouen rend un arrêt contre l'impression et l'apposition d'affiche contre Mazarin.

12 janvier : arrêt du parlement de Paris portant surséance de l'exécution de la déclaration contre les princes.

13 janvier : remontrances au roi, par le parlement de Paris, sur le retour de Mazarin.

24 janvier : traité d'union entre Gaston duc d'Orléans et les princes.

Début février : le parlement de Paris renouvelle sa demande de jonction avec le parlement de Rouen.

Février : ambiguïté de l'attitude du duc de Longueville, divisé entre le duc d'Orléans et la cour.

15 février : l'on apprend à Paris l'entrée de troupes étrangères menées par Nemours pour les princes.

11 mars : le parlement de Rouen s'oppose à des levées de troupes dans la province.

15 mars : les troupes de Nemours et de Beaufort font leur jonction pour le parti des princes.

24 mars : Condé rejoint l'armée de Nemours et de Beaufort.

27 mars : entrée de Mademoiselle à Orléans qui assure la ville aux princes.

Avril : Longueville se rapproche de Mazarin.

3 avril : nouvelles remontrances du parlement de Paris au roi sur le retour de Mazarin.

11 avril : arrivée de Condé à Paris.

30 avril : début des négociations entre la cour et les princes.

Mai : afflux à Paris de paysans s'y réfugiant pour fuir les armées.

1^{er} mai : assemblées et union de la noblesse de Basse-Normandie.

Début mai : émeutes suite à la rumeur de la venue prochaine du roi et des troupes du cardinal Mazarin dans la province.

10 mai : arrêt du parlement de Bordeaux contre l'Ormée.

13 mai : nouvelles négociations entre la cour et les princes.

14-16 mai : l'Ormée l'emporte sur le parlement de Bordeaux après deux jours d'émeute.

27 mai : le parlement donne un arrêt interdisant la perception des impôts et le recrutement de troupes sans autorisation royale.

2 juin : arrivée à Paris du duc de Lorraine dont l'armée vient soutenir celle des princes.

3 juin : l'Ormée proscrit les principaux du parlement de Bordeaux.

16 juin : le duc de Lorraine traite avec la cour.

24-25 juin : émeutes à Bordeaux, l'Ormée s'empare de l'Hôtel de Ville.

28 juin : le roi et la cour s'installent à Saint-Denis.

Juillet : commencement d'émeutes à Rouen, après la rumeur de la venue du roi et de Mazarin, Rouen où l'on porterait la paille contre Mazarin.

2 juillet : combat de la porte Saint-Antoine, l'armée des princes entre dans Paris.

4 juillet : incendie de l'Hôtel de Ville.

6 juillet : Beaufort devient gouverneur de Paris.

17 juillet : le roi et la cour quittent Saint-Denis pour Pontoise.

18 juillet : accord définitif fixant le prix de la fidélité du duc de Longueville au roi.

20 juillet : arrêt du parlement de Paris déclarant Gaston duc d'Orléans lieutenant général du royaume.

30 juillet : le parlement de Rouen enregistre la déclaration royale cassant l'arrêt du parlement de Paris reconnaissant Gaston duc d'Orléans lieutenant général du royaume.

Août : le duc de Longueville appuie le gouvernement royal et Mazarin, s'organisant pour lui fournir des troupes.

7 août : déclaration royale portant translation du parlement de Paris à Pontoise.

19 août : second exil de Mazarin.

21 août : la cour est à Compiègne.

29-31 août : tensions et incidents entre les bourgeois de Paris et les troupes des princes logées dans les faubourgs de la ville.

Sept.-nov. : les troupes du duc de Longueville constituent un apport aux troupes de Mazarin contre Condé.

5 septembre : les troupes lorraines viennent renforcer celles des princes.

28 septembre : la cour revient à Pontoise.

13 octobre : Condé et le duc de Lorraine quittent Paris.

17 octobre : la cour est à Saint-Germain.

21 octobre : retour du roi à Paris. Exil de Gaston duc d'Orléans et de Mademoiselle.

22 octobre : lit de justice au Louvre. Les dispositions de la déclaration d'octobre 1648 sont annulées.

17 novembre : Condé généralissime de l'armée espagnole.

23 novembre : le parlement de Rouen enregistre la déclaration du roi contre les princes de Condé, de Conti et la duchesse de Longueville, coupables de lèse-majesté.

3 février 1653 : retour de Mazarin à la cour.

- en Normandie l'on réagit contre quelques volontés de susciter des troubles.

Annexe 2 : Les collections normandes

A. Répartition des titres des collections normandes d'Ancien Régime

	1648	1649	1650	1651	1652	1653	s.d	Total titres
Rouen U1266-1	2	676	162	179	442	3	236	1700
Rouen U1266-2	2	163	34	64	141	0	87	491
Dieppe	27	1094	58	167	202	0	172	1720
Evreux	4	388	123	175	329	0	151	1170
Le Havre	0	143	8	1	0	0	18	170
Caen	1	322	4	3	24	0	46	400
Ensemble des fonds d'Ancien Régime	26	1522	251	374	777	3	447	3400

B. Répartition des doubles par bibliothèque et par année

Bibliothèque de Rouen fonds U1266-1

Année	Pièces	Titres	Nombre de doubles	% des pièces en double	% sur les 345 doubles
1648	2	2	0	0	
1649	867	676	191	22 %	55,3 %
1650	177	159	18	10 %	5,2 %
1651	192	173	19	9,8 %	5,5 %
1652	516	441	75	14,5%	21,7 %
1653	3	3			
S.d.	288	246	42	14,5 %	12,1 %
Total	2045	1700	345	16,8 %	

Bibliothèque de Dieppe

Année	pièces	Valeur relative des pièces	Titres	Valeur relative des titres	Nombre de doubles	Valeur sur la collection	% des pièces en double	% sur les 700 doubles
1648	37		18		19		51 %	2,7 %
1649	1720	71,1 %	1100	64%	620	25,6 %	36 %	88,5%
1650	58		57		1		1,7 %	0,1 %
1651	172		166		6		3,4 %	0,8 %
1652	217		205		12		5,5 %	1,7 %
S.d.	216		174		42		19,4 %	6 %
Total	2420		1720		700		29 %	

Bibliothèque d'Evreux

Année	Pièces	Titres	Nombre de doubles	% des pièces en double	% des 120 doubles
1648	4	4			
1649	457	384	73	15,9 %	60,8 %
1650	151	129	22	14,5 %	18,3 %
1651	187	174	13	6,9 %	10,8 %
1652	333	330	3	0,9 %	2,5 %
S.d.	158	149	9	5,7 %	7,5 %
Total	1290	1170	120	9,3 %	

C. Pourcentage du nombre d'exemplaires par année

	1648	1649	1650	1651	1652
1 exemplaire	0,7 %	31 %	8,3 %	13,6 %	33 %
2 exemplaires	0,8 %	48 %	9,3 %	12,3 %	23,4 %
3 exemplaires	0,8 %	59,3 %	6,5 %	10,7 %	17,1 %
4 exemplaires	0,3 %	65,6 %	7,5 %	9,2 %	14,7 %
5 exemplaires	-	73,7 %	5 %	6,3 %	12 %
6 exemplaires et plus	1,9 %	88,6 %	-	2 %	6,6 %

Annexe 3 Les mazarinades rouennaises

A. Les impressions rouennaises au sein des bibliothèques normandes

1. Proportion d'impressions rouennaises dans les collections d'Ancien Régime

Bibliothèque		Paris	Rouen	Gouvernement (St-Germain Pontoise, Compiègne)	s.l.	Bordeaux	Autres (Anvers, Bruxelle, « jouxte la copie »)	Total des pièces
Rouen U1266-1	Nombre de pièces	1415	37	53	520	3	17	2045
	%	69 %	1,8 %	2,6 %	25,4 %	0,1 %	0,8 %	
Rouen U1266-2		320	38	6	110	4	17	495
	%	66 %	7,6 %	1,2 %	22,2 %	0,8 %	3,4 %	
Dieppe		1883	4	10	468	4	51	2420
		77,8 %	0,1 %	0,4 %	19,3 %	0,1 %	2,1 %	
Evreux		889	4	16	343	6	32	1290
		68,9 %	0,3 %	1,2 %	26,5 %	0,4 %	2,4 %	
Caen		288	6	23	95	1	3	416
		69,2 %	1,4	5,5 %	22,8 %	0,2 %	0,7 %	
Le Havre		112	2	0	49	0	7	170
		65,8 %	1,1 %		28,8 %		4,1 %	

2. Répartition des 123 titres d'impressions rouennaises dans les fonds normands

	Nombre de titres	Titres présents	Titres absents	Titres présents dans les collections d'Ancien Régime	Titres supplémentaires chez les collectionneurs.
1648	2	1	1	1	
1649	67	58	9	57	1
1650	8	7	1	5	2
1651	25	10	15	10	0
1652	20	8	13	8	0
1653	1	1	0	1	
total	123	85	39	82	3

NB : les collectionneurs ne fournissent pas autant d'impressions rouennaises que de sujets normands. Voir *infra* p. 396-397.

B. Répartition des mazarinades rouennaises par année et par catégorie

	Nombre de titres	Vieille fronde	Gouvernementale	Princes	Autres tendances politiques / paix
1648	2		2		
1649	67	44 + 9 pièces livres	4		10
1650	8		7	1	
1651	25	7, dont 6 arrêts contre Mazarin	12	6	
1652	20		18 les pièces officielles ici sont pro-gouvernement.		2
1653	1		1		
Total	123	60	44	7	12

Annexe 4 Les sujets normands

A. Répartition des 87 titres à sujets normands dans les fonds normands

	Nombre de titres	Titres présents	Titres absents	Titres présents dans les collections d'Ancien Régime	Titres supplémentaires chez les collectionneurs.
1648	1	0	1		
1649	34	32	2	32	
1650	22	15	7	10	5
1651	13	11	2	9	2
1652	17	12	5	8	4
1653	0				
total	87	70	17	59	11

B. Répartition des 96 éditions de sujets normands dans les fonds normands

1. Répartition par année

	Éditions présentes dans les fonds d'Ancien Régime	Éditions présentes chez les collectionneurs	Édition absente des fonds normands	total
1648	0	0	1	1
1649	36	3	1	40
1650	11	5	7	23
1651	9	2	2	13
1652	9	5	5	19
total	65	15	16	96

2. Variation du nombre d'exemplaire des 96 sujets normands présents en Normandie

	Pièce absente	1 exemplaire	2 exemplaires	3 exemplaires	4 exemplaires et plus
Collection d'Ancien Régime	31	26	15	13	11
Avec les collectionneurs	16	21	19	10	30

C. Proportion des sujets normands au sein des fonds normands

1. Les sujets normands dans les collections d'Ancien Régime

	Nombre de titres normands	Nombre de pièces	Ensemble des titres	%
Rouen U1266-1	50	67	1700	3 %
Rouen U1266-2	24	24	491	4,8 %
Dieppe	30	43	1720	1,7 %
Evreux	23	30	1170	1,9 %
Caen	11	11	400	2,75 %
Le Havre	2	2	170	1,7 %

2. Répartition par bibliothèque et par année :

		1648	1649	1650	1651	1652	Total
Rouen U1266-1	Nombre de titres	0	31	10	4	5	50
	% sur les titres normands présents		62 %	20 %	8 %	10 %	
	% l'ensemble des titres présents par année	2 titres	4,5 % des 676 titres	6,7 % des 162 titres	2,2 % des 179 titres	1,1 % des 442 titres	1700
Rouen U1266-2			10	8	4	2	24
			41,6 %	33,3 %	16,6 %	8,3 %	
		2 titres	6,1 % des 163 titres	23,5 % des 34 titres	6,25 % des 64 titres	1,4%des 141 titres	491
Dieppe		0	18	4	7	1	30
			60 %	13,3 %	23,3 %	3,3 %	
		27 titres	1,6 % des 1094 titres	6,8 % des 58 titres	4,1 % des 167 titres	0,4 % des 202 titres	1720
Evreux		0	7	6	4	6	23
			30 %	26 %	17,3 %	26 %	
		4 titres	1,8%des 388 titres	4,8 % des 123 titres	2,8 % des 175 titres	1,8 % des 329 titres	1170
Caen		0	9	1	0	1	11
			81,8 %	9 %		9 %	
		1 titre	2,8 % des 322 titres	25 % des 4 titres	0 % de 3 titres	4,1 % des 24 titres	400
Le Havre			1	1	0	0	2
			50 %	50 %			
		0	0,6 % des 143 titres	12,5 % des 8 titres	0 % du 1 titre	0	170

3. Répartition des sujets normands dans les collections spécifiques du Havre et de Charles Lormier

	1648	1649	1650	1651	1652	Total
Le Havre	0	19	11	9	4	43
Lormier	0	23	13	2	3	41

D. Répartition des sujets normands par année et par catégorie

	Nombre de titres	Vieille fronde	Pièces gouvernementales	Princes	Autres tendances politiques / paix
1648	1		1		
1649	34	22	8		4
1650	22		12	10	
1651	13	2	1	10	
1652	17	1	2	13	1
Total	87	25	24	33	5

Annexe 5 Index Nominum

Index des noms de personnes

Les références en romain renvoient au texte ; en italique, aux notes de bas de page ; les mentions « titres » et « citation » indiquent les titres de mazarinades et les passages de mazarinades où les personnes sont mentionnées.

- AIGUILLON (Marie-Madelaine de Vignerot, duchesse d' -) : 215, 387
- ALLIOT (Gervais) et LANGLOIS (Jacques), imprimeur : 76
- ANNEVILLE (Jacques-Eustache) : 50, 150, 157, 207, 215 – *150, 157, 207, 215*
- AUSONVILLE, capitaine d'une compagnie de gendarmes du duc de Longueville : 166
- AUTRICHE (Anne d' -) : 135, 147, 148, 190, 293, 301, 317, 333-335, 352, 385-391 - 36,288, 333, 352
- AVITY (Pierre) : 156, 207, 215 - *156, 207, 215, 216*
- AVREMESNIL (F. de Pardieu d' -) : 231, 233 - *129*
titres : 58, 60, 167, 198, 211, 223, 224, 231, 344, 347
- BAR (Guy de -) : 368
titres : 61, 96, 216
- BEAUFORT (François de Bourbon-Vendôme, duc de -) : 20, 239, 341, 389, 390 - *299*
titre : 85
citation : 360
- BERTHELIN (Jean) imprimeur : 82
- BESONGNE (Cardin) imprimeur : 87, 95
- BESONGNE (Jacques) imprimeur : 82
- BEUVRON (François II d'Harcourt, marquis de -) : 163, 166, 200, 204
citation : 281
- BODIN (Jean): 313 - *313*
- BONAIR (Henri Stuard, sieur de -) : titres : 101, 334, 336
- BOUILLON (Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de -) : 20, 279, 387
titres : 98, 136, 202, 328
citation : 305
- BRUNET (Jean) imprimeur : 90-91
- CAILLOUE (Jacques) imprimeur : 82
- CAMPION (Alexandre de) : 184
- CAMPION (Henri de -) : - *134*
- CANU (J., sieur de Bailleul) : 254
- CHAMBOY (sieur de -) : 118, 166-167, 190, 201-204, 226-227, 298, 323, 336, 345, 385-387 -*200*
citations : 167, 196, 226, 364
- CHAPELAIN (Jean) : 163, 168, 187 - *163*
- COHON (Denis-Antime) : 279, 280, 282, 323 - 78, 279

- CONCINI (Concino) maréchal d'Ancre : 164, 169, 273 - *169, 220, 270, 273, 297*
 citation : 273
- CONDÉ (Claire-Clémence de Maillé-Brezé, princesse de -) : 139, 217, 218 – *93, 326*
 titres : 217, 218, 319
- CONDÉ (Henri de Bourbon, prince de -) : 164
- CONDÉ (Louis de Bourbon, prince de -) : 19-20, 58, 60, 109, 118-119, 139-140, 144, 153, 190, 200, 203, 215, 217-218, 226; 230, 239, 296-298, 313-314, 316, 322, 341, 351, 376, 385-391 – *296, 93, 149*
 titres : 49, 61, 83, 137, 216, 223, 230, 331
 citations : 13, 217, 299, 318
- CONTI (Armand de Bourbon, prince de -) : 20, 60, 200, 304, 354, 385-386
 titres : 49, 61, 78, 127, 149, 248, 331
 citations : 217, 218, 275, 279, 305, 306, 318, 360.
- COTINET, (Arnould) imprimeur : 72
- COTTEREAU (Symphorien) imprimeur à Chartres : 81
- COURANT (Julien) imprimeur : 78, 116
- COURANT (veuve) imprimeur : 82
- CROISSETTE (Anne le Blanc de la -) : 163, 166, 202-204
 citation : 204
- CROISSY (sieur de -) : 231
 citation : 167, 231, 281
- DARÉ (Robert) imprimeur : 82
- DU MOULIN (Gabriel) : 150-151, 154, 156, 168, 207, 208, 215 -*150, 154, 157, 169, 215, 216*
- DUPUY (Pierre) : 291-292 - *291*
- ECTOT ou HECTOT (François III d'Harcourt-Beuvron, marquis d' -) : 166, 194
 citation : 184
- ELBEUF (Charles de Lorraine, duc d' -) : 178, 279, 304, 354
 citations : 280, 305, 359
- ESTIENNE (Antoine) imprimeur : 98, 110
- FAUCON DE RIS (Jean-Louis de Faucon, Seigneur de Ris) : 173
- FERRAND (David) : imprimeur : 82
 auteur : 87, 134, 181-183, 185-187, 235, 255, 286, 377 -*181, 214, 255, 256*
- FIESQUE (Charles Léon, comte de-) : 166
 titre : 91
- FRANQUETOT Barberousse (Antoine de Franquetot, dit -) : 184, 187
- FURETIÈRE (Antoine) : - *34, 132, 210*
- GEOFFROY (Pierre) imprimeur : 82
- GONDI (Paul de -) : voir RETZ.
- HARCOURT (Henri de Lorraine, comte d' -) : 82, 95, 97, 123, 125, 130, 132-134, 143, 148, 163, 167-168, 177-179, 190-191, 194-197, 211, 220, 229, 231, 256, 322-325, 333, 339, 349-350, 365, 368, 376, 385-388 - *177, 191*
 titres : 48, 49, 90, 95, 97, 103, 129, 130, 175, 194, 196, 197, 198, 212, 223

- citations : 167, 194, 196, 212, 307, 325, 360
- HARLAY (François II de –), archevêque de Rouen : 41, 233, 309, 310, 337
titres : 98, 211, 224, 228, 309, 310, 334, 338, 352
- HARLAY (François III de – de Champvallou), archevêque de Rouen en 1651: 352, 357 -352-353
- HUOT (Claude) imprimeur : 66
- JOLY (Guy), secrétaire de Retz : 77
- LA VALETTE, (Jean-Louis de Nogaret, chevalier de -) : 131, 279
titres : 280
- LÉNET (Pierre) : 326 - 326
- LONGUEVILLE (Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de -) : 23, 31, 93, 122, 130, 135-136, 143, 199, 200-204, 208, 220, 226, 296, 320, 326, 327-329, 330, 332-333, 338, 376, 386, 387, 391 - *137, 199, 200, 202, 326*
titres 79, 85, 86, 98, 103, 127, 136, 201, 202, 208, 320, 328, 344
citation : 203, 204, 327-328
- LONGUEVILLE (Henri II d'Orléans, duc de -) : 20, 31, 37, 60, 87, 92, 100, 121-123, 130, 131-135, 137-138, 143, 147-148, 150-152, 163-173, 175-179, 181-185, 187, 190-191, 193-201, 203-205, 209, 211, 213-215, 218, 221, 223-224, 226-233, 241, 243-246, 249, 252-257, 269, 275, 279-283, 285-286, 304-306, 308, 311-312, 315, 317, 321, 323-325, 327, 329-330, 332-333, 336, 338, 342, 345, 348-350, 353-355, 359-363, 365-366, 368-369, 376-378, 385-391 - *93, 163, 164, 169, 173, 176, 191, 193, 195, 196, 200, 214, 296, 305, 360, 363, 364, 365*
titres : 37, 49, 50, 55, 58, 61, 78, 86, 92, 95, 97, 99, 100, 115, 124, 126-129, 131-133, 137, 149, 164, 165, 169, 170-172, 174-178, 181, 184, 194, 195, 197, 199, 203-205, 209, 211, 213, 214, 219, 223-225, 227- 230, 242, 244, 245, 247, 248, 249, 253, 254, 256, 289, 294, 319, 323, 324, 331, 342, 359, 366
citations : 165, 167, 170, 171, 175-176, 182, 187, 191, 196, 198, 204, 217, 245, 254, 275, 276, 280, 281, 305, 306, 307, 318, 325, 329, 354, 355, 359, 360, 361, 363, 364, 367, 369
- LONGUEVILLE (Marie d'Orléans, Mademoiselle de -) : 219, 320, 368 - *369*
titres : 86, 216, 217, 219, 320, 368
- LOUIS XIII : 13, 164, 322, 333 - *337*
- LOUIS XIV : 16, 20, 34, 93, 98, 101, 117-119, 122, 128, 135, 143, 155, 190, 195, 199, 205, 228, 245, 295-296, 308, 312-315, 317, 322, 325, 330, 332-338, 359, 369, 385-391 - *136, 169, 200, 290, 296, 329, 336*
- LORET (Jean) : 368- 370
- LOYSELET (Jean) imprimeur : 82
- MARIGNY (Jacques Carpentier de -) : 14, citation : 14
- MATIGNON (François Goyon de Matignon, comte de Thorigny) : 163, 166, 204, 299
citations: 166, 167, 281, 352, 365
- MAZARIN (Giulio Mazarini, cardinal) : 13-15, 17-20, 82, 99, 102, 113, 118, 120, 132, 134, 135, 147-148, 151-154, 162, 170, 172, 175, 190, 201, 205, 210, 212-213, 215- 219, 229, 237, 244, 246, 248-250, 252-254, 262, 266, 270, 272-275, 278-282, 286- 289, 293, 294, 299, 303, 306, 308-309, 311, 314-315, 318, 320, 323, 331, 341, 343, 347, 349, 351- 352, 357, 359, 367-368, 379, 385-391 - *120, 132, 134, 135, 162, 164, 191, 196, 200, 250, 253, 268, 279, 288, 322, 323, 343*

- titres : 17, 22, 36, 50, 55, 61, 66, 73, 75, 76, 79, 83, 84, 86, 88, 90, 91, 92, 96, 98, 112, 113, 115, 117, 129, 135, 137, 161-162, 177, 180, 193, 216, 248, 266, 347, 357, 359
citations : 136, 138, 161, 212, 248, 250, 252, 274, 275, 279, 289, 293, 295, 298, 300, 305, 306, 313, 315, 359, 363, 368
- MEDICIS (Marie de -) : 164, - 273
- MERCOEUR (Louis de Bourbon-Vendôme, duc de -) : 135, citation : 360
- MESNIL-COSTE, parlementaire rouennais : 194
- MEZERAY, François : 150, - 150
- MIRON (Ours-François) : 173, 226, 271, - 173
titres : 227
- MONTANDRÉ (Claude Du Bosc de -) : 109, - 216
- MONTIGNY (Philippe de -) : 163, 203, 204, 326, 327, 329, - 200
citation : 205
- MOTTEVILLE (Françoise Bertaut de -) : 333
- NAUDÉ (Gabriel) : 21, 22, 35, 36, 38, 39, 75, 120, 235, 236, 261, 262, 266, 268, 280, 301, 303, 322, 331, 343, 347, 362, - 17, 22, 38, 236, 266, 268, 273, 322, 331, 347
citation : 35,
Mascurat : 17, 22, 35, 180, 235, 236, 278-279, 281, 301, 303, 343, 347, 362, - 180
- NEMOURS (Charles-Amédée de Savoie, duc de -) : 239, 389, 390
- ORLÉANS (Gaston de France, duc d' -) : 20, 121, 249-250, 296-298, 301, 316, 388-391 - 296,
titres : 85, 86, 102, 278
- PASQUIER (Estienne) : 149, 158 - 150, 159
- PETIT-VAL (David du -) imprimeur : 82, 87, 91
- PLESSIS-BELLIÈRE (Jacques de Rougé, marquis du -) : 326-327, 386, - 200, 202
citations : 327, 328
- RENAUDOT (Théophraste) : 15, 16, 24, 30, 74, 116, 131, 135, 149, 168, 192, 307, 308, 322, 323, 324, 327, 328, 349, 361, 379 - 328, 369
- RETZ (Jean-François Paul de Gondî, coadjuteur de Paris, cardinal de -) : 20, 109, 164, 292, 360, 362 - 164, 360, 363
- RICHELIEU (Armand du Plessis, cardinal duc de -) : 15, 48, 147, 192, 214, 215, 234, 250, 253, 265, 273, 282, 284, 286, 290-291, 317, 322, 331, 370 - 48, 190, 268
citations : 234, 292
- RICHELIEU (Jean-Armand du Plessis, duc de -), neveu du cardinal de Richelieu : 195, 200, 215 - 196, 200, 274
citation : 193
- ROCOLET (Pierre) imprimeur : 110
- SAINCTOT (Nicolas de -) : 135
- SAINT-AMANT (Marc-Antoine de Gérard, sieur de -) : - 360
- SAINT-ÉVREMOND (Charles de Marguetel de Saint-Denis, sieur de -) : 166, 181, 183, 184-187, 194, 256, 359 - 165, 184, 187, 195, 256, 359
- SAINT-IBALD (Henri d'Escart de Saint-Bonnet, sieur de -) : 166

SAINT-JULIEN : 71, 366
 SAINTE-MAURE (Charles de -, duc de Montausier) : 215
 SANDRICOURT : 113, 120, - 92
 SARRASIN (Jean-François) : 150
 SCARRON (Paul): 13, 14, - 66
 titre : 112
 SCUDÉRY (George de -) : 153
 SÉGUIER (Pierre) : 147, 287 - 151
 SILHON (Jean de -) : 36, 50, 75, 105, 113, 117, 120, 268, - 36, 50, 120
 TALON (Omer) : 341
 TURENNE (Henri de la Tour d'Avergne, maréchal de -): 387
 titres : 86, 98, 136, 202, 328
 VARICARVILLE (Charles de -) : 165 - 362
 VAUGELAS (Claude Favre de-) : 234-235
 VEREUL (Etienne) : 82
 VIRET (Jean) imprimeur : 82, 87, 91, 135

Index des auteurs critiques

ABRAHAM (Claude) : 251, - 194, 251, 286
 BAILBE (Jacques) : - 206
 BALLIN (Armand-Gabriel) : - 51, 254
 BAR (Francis) : 180 - 14, 179, 180
 BARDON (Françoise) : - 337
 BEAURAIN (Narcisse) : - 23
 BÉNICHOU (Paul) : - 149, 161
 BEUGNOT (Bernard) : - 232
 BIET (Christian) : - 337
 BONDOIS (Paul-Martin) : - 144, 178, 191, 324
 BOUGY (Catherine) : - 153, 177, 182, 183, 186, 233, 235, 237, 255, 286, 299, 342, 343
 BOUQUET (F.) : - 254
 BOURQUIN (Laurent) : 158 – 158
 BRAQUEHAIS (Léon) : - 42
 BRAY (Bernard) : - 232
 BROU (Numa) : - 207
 BRUNEL (Pierre) : - 261
 CARRIER (Hubert) : 13, 15, 16, 21, 22, 29, 31, 38, 53, 65, 74, 77, 82, 88, 91, 105, 108, 110, 111, 115, 116, 140, 179, 234, 244, 273 - 13, 14, 15, 17, 18, 21, 23, 30, 31, 35, 36, 37, 43, 47, 52, 53, 65, 66, 67, 78, 80, 82, 85, 87, 88, 89, 91, 93, 98, 105, 108, 109, 110, 113, 115, 119, 121, 131, 138, 139, 145, 168, 179, 181, 191, 209, 217, 230, 232, 234, 244, 265, 266, 267,

273, 281, 284, 285, 290, 294, 296, 303, 316, 317, 323, 326, 342, 343, 348, 349, 358, 360, 362, 368, 369, 380

CATTEEUW (Laurie) : 285 – 22, 265, 266, 267, 268, 274, 284, 285, 302, 331, 380

CHABANNES (Hervé) : - 57, 215

CONSTANT (Jean-Marie) : - 316, 325

CORNETTE (Joël) : 347, - 286, 324, 330, 331, 347

COUROUAU (Jean-François) : 234- 237, 240 - 233, 234, 236, 237, 241, 285, 341, 342, 344

COUSIN (Victor) : - 199

DARRICAU (Raymond) : - 35, 37

DELOFFRE (Frédéric) : 233, 243, 239 - 183, 240, 341

DES GUERROTS (Guillaume) : 169 - 169

DESCIMON (Robert) : - 140

DEVYVER (André) : -159

DOTOLI (Giovanni) : 262 - 261, 262

DUCCINI (Hélène) : 130, 282, 323 - 13, 17, 21, 130, 266, 267, 268, 270, 273, 285, 322, 323, 330, 342, 348

DULONG (Claude) : 282 – 277, 279, 282

DUPUTEL (Pierre) : 84 - 84

DURANVILLE (Léon de) : 30, 31, 82, -30, 31, 82, 87

FEBVRE (Lucien) : - 265

FERRETTI (Giuliano) : 291, - 291, 292

FERREYROLLES (Gérard) : - 229

FLOQUET (Amable) : 30, 87 - 30, 87, 118, 134, 135, 137, 151, 194, 333

FOGEL, (Michèle) : 332 -325, 332,

FOISIL (Madelaine) : - 147, 163, 164, 193, 285, 330

FRÈRE (Edouard) : 41, 87, 336 – 51, 60, 87, 334

FRONDEVILE (Henri et Odette) : - 173

GASNAULT (Pierre) : - 39

GASTINNE (Jean-Baptiste) : - 57, 215

GÉNÉTIOT (Alain) : - 149, 234, 343

GIULIANI (Pierre) : - 160, 171

GRAND-MESNIL (Marie-Noëlle) : 15, 16, 36, 75, 128 - 15, 16, 20, 35, 36, 75, 76, 128, 134, 310, 311, 318

GUIOT (Joseph-André) : - 254

HAFFEMAYER (Stéphane) : 335 -16, 264, 322, 325, 328, 329, 331, 335, 361, 362, 380

HARMON (Rebecca C.) : - 14

HEPP (Noémie) : -149, 160, 171

HERMAN (Jan) : - 241

HUGON (Alain) : 206, - 143, 177, 207, 221, 246, 267, 283, 316, 317

ICHIMARU-REBOLLARD (Tadako) : - 37, 43, 84, 267, 358

JOUANNA (Arlette) : - 21, 160, 164, 165, 190, 199, 203, 282, 316, 330, 348
 JOUHAUD (Christian) : 17, 22 - 17, 18, 22, 24, 37, 139, 140, 265, 266, 286, 342, 371
 LABADIE (Ernest) : - 139
 LAURAIN-PORTEMER (Madelaine) : 75 – 75, 120, 323
 LAVOCAT (Françoise) : - 208
 LAZZERI (Christian) : - 275
 LE GUERN (Michel) : - 242
 LEBIGRE (Arlette) : -190, 193, 199, 208, 333
 LECESTRE (Léon) :- 15
 LECHANTEUR (Fernand) : - 235
 LEINER (Wolfgang) : 171 - 169, 171
 LENIENT (Charles): - 186
 LEPELLEY (René) : 233 -233, 235
 LEVESQUE (Mathilde) : - 17, 99, 222
 LINDSAY (Robert) : - 37
 LIVET (Georges) : -149, 160, 171
 LOGIÉ (Paul) : 30, 31 - 30, 42, 121, 173, 177, 178, 194, 199, 215, 312, 317, 324
 LOSKOUTOFF (Yvan) : - 14, 120, 253, 272, 277, 368, 369
 LUCIANI (Isabelle) : - 285, 342
 MACK (Jean) : - 60
 MACKENZIE (Lionel) : - 275
 MAINGUENEAU (Dominique) : 222 - 222, 241, 244, 290
 MANCEL (Georges) : - 44
 MARTIN (Henri-Jean) : 31, 34, 39, 67, 76 - 22, 31, 33, 39, 67, 76, 111, 265
 MELLOTT (Jean-Dominique) : 31, 34, 75, 76, 77, 81, 121 - 31, 34, 75, 76, 77, 81, 111, 121
 MENNA (Domenico) : - 169, 220
 MERLIN (Hélène) : 371 - 261, 266, 371
 MÉTHIVIER (Hubert) :- 18, 20, 158
 MEYER-NOIREL (Germaine) : - 49
 MICHAUX (Anne) : - 169, 220
 MINOIS (Georges) : 262 – 262, 265, 267, 285
 MONGA (Luigi) : - 243
 MOREAU (Célestin) : 15, 29, 30, 34, 50, 75, 80, 87, 89, 91, 111, 126, 137, 140 - 13, 15, 16, 29, 36, 47, 66, 79, 83, 87, 89, 91, 92, 98, 103, 113, 137, 140
 MOREL (Jacques) : - 149
 MOURGUES (Odette): - 206, 338
 NÉDELEC (Claudine) : - 18, 38, 179, 180, 236, 358
 NEU (John) : - 37
 NEVEU (Valérie) : - 43
 NICKLAS (Thomas) : - 356

ORLEA (Manfred) : - 316
PERNOT (Jean-François) : - 192
PERNOT (Michel) : 314 - 18, 20, 288, 314, 316, 363
RANUM (Orest) : 308 - 18, 20, 287, 296, 308
RAVAISSON (Félix) : 44, 45, - 44
ROUET (Dominique) : - 57, 60, 215
SAUVAGE (Olivia) : - 38.
SAWYER (Jeffrey K.) : 265, 332, 348, 380 - 21, 265, 285, 297, 322, 332, 348, 380
SCHALK (Ellery) : - 160
SÉE (Henri): - 18
SEGUIN (Jean-Pierre) – 15
SENGHOR (Léopold Sédar) : - 243
THUAU (Etienne) : - 267-268, 284, 285, 290, 310, 314, 322, 331
VACANDARD (abbé) : - 61
VAILLANCOURT (Daniel) : - 332, 333, 334, 335, 338
VAISSIERE (Pierre de) : - 162
VAN DAMME (Stéphane) : - 285, 370
VAN DELFT (Louis) : 156, - 156, 158
VARRY (Dominique) : 47, 76, 115, - 40, 45, 47, 76, 115
VERGNES (Sophie) :- 24, 200
WAGNER (Marie-France) : - 332, 333, 334, 335

Annexe 6 Index des titres de mazarinades

Les titres ont été réduits à leur début et numéro Moreau.

A qui aime la verité, [8] : 74, 279

Adieu (L') de Mazarin Burlesque, [40] : 66 – 84, 86

Advertissement (L') fait par monsieur de Chastillon revenu des Champs Elisees [457] et [1285] : 86

Advertissement a Messieurs les Prevost des Marchands et Eschevins de Paris, [446] : 90 - 91

Advis sincere aux bourgeois de Paris, [543] : 109

Agreable (L') conférence de deux Normans, [3] Socard : 153, 181, 183, 186-187, 223, 232-233, 239- 240, 242, 299, 315, 341, 347, 351- 352 - 237,

Agreable recit de ce qui s'est passé aux dernieres barricades de Paris, [56] : 112

Agréables conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency, [54] : 180 - 183, 233, 240, 341

Almanach de la Cour qui dit tout. Pour l'an 1649, [61] : 66, 85

Almanach de la Cour; Pour l'an 1649 fait par Maistre François le Vautier, [61] : 66, 85

Anti-désintéressé (L') ou l'équitable censeur des libelles semés dans Paris, [87] : 280 - 193

Apologie de M. le baron de Montenay, [108] : 102-103

Apologie des Normans au Roy , [113] : 91, 97, 99, 103, 124, 126, 152, 154, 176, 210, 223, 226, 228, 243, 287, 289, 301-302, 345-346- 128, 172, 226, 248, 273, 274 286, 287, 288, 289, 346, 357

Apologie particulière pour Monsieur le duc de Longueville, [119] : 37, 50, 99-100, 169, 203 - 126, 127

Apologie pour messieurs du Parlement contre quelques libelles faicts à S. Germain en Laye, [125] : 176, 355

Apologie pour Messieurs les Princes envoyée par Madame de Longueville, [126] : - 86, 177

Arrest de la Cour de Parlement de Roüen. Portant que le Cardinal Mazarin, [346] – 79, 248

Arrest du Parlement contre le libelle intitulé Très humbles remonstrances du Parlement, [272] : 100 - 99

Arrêt de la cour de parlement, donné contre le cardinal Mazarin, [291] : - 79

Arrêt du Parlement de Rouen sur les pilleries : - 61

Babillard (Le) du temps, en vers burlesque, [556] : 363-364, 366

Bandeau (Le) levé de dessus les yeux des Parisiens, [574] : 73

Bonheur (Le) de la France ou la réjouissance universelle de la liberté des princes, [597] : - 216

- Burlesque On de ce temps*, [611] : 361, 364, - 85
- Caractere (Le) du Royaliste a Agathon*, [633] : 109
- Cardinal (Le) errant*, [634] : 13 - 343
- Censure de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime archevesque de Bourdeaux*, [670] : 79
- Codicile très veritable de Jules Mazarin*, [706] : 85
- Congé (Le) de l'armee normande*, [752] : 55, 86, 87, 95, 115, 124, 134, 181, 183, 186, 225, 243, 256, 359 – 182, 185, 253, 289
- Conseiller (Le) d'Etat sans fourbe, raisonnant sur le choix du Havre de Grâce*, [763] : - 216, 217
- Contract de Mariage du Parlement avec la ville de Paris*, [783] : 72, 74 - 310
- Copie du billet imprimé à S. Germain en Laye, qui a esté semé dans Paris*, [795] : 280
- Coq-a-l'asne ou lettre burlesque du sieur Voiture ressuscité*, [797] : 83
- Coup (Le) d'Etat ou le vray Manifeste de Monseigneur le Duc de Longueville*, [804] : 115, 224, 230 - 173
- Courier François (Le) apportant toutes les Nouvelles veritables*, [830] : 15, 51, 57, 363-364, 366-367 - 71- 72, 80, 133, 306, 368
- Courrier (Le) burlesque de la guerre de Paris, envoyé à Monseigneur le Prince de Condé*, [814] : 366
- Courrier Bourdelois (Le) apportant toutes sortes de nouvelles*, [811] : -109
- Courrier extraordinaire de Lisieux le sixiesme Mars 1649 – De Rouen le huictiesme de Mars 1649* : 167, 185, 192, 195,- 166, 172
- Courrier François (Le) traduit fidellement en vers Burlesque*, [2848] : 48, 71-72, 133, 364, 366 – 305, 367
- Custode (La) de la Reyne qui dit tout*, [856] – 77
- De Profundis (Le) de Julle Mazarin avec les regrets de sa meschante vie*, [860] : 83
- Decadence (La) de l'injuste party des Mazarins refugiez à S. Germain*, [864] : - 275
- Decision de la question du Temps*, [871] : 72, 73, 80, 88 – 310
- Declaration du Roy contre ceux qui vendront et acheteront des sels*, [904] : - 131
- Declaration du roy donnée sur les mouvements arrivés en sa province de Normandie*, [911] : 95, 118, 132, 133 - 61
- Declaration du Roy par laquelle tous les officiers du Parlement de Roüen sont interdits*, [920] : 95-96, 100, 131, 170 - 128
- Declaration du Roy portant translation du Parlement qui se tenoit en la ville de Rouen*, [943] : 100, 131 - 128
- Declaration du Roy pour faire cesser les mouvemens & restablir le repos & la tranquillité en son Royaume*, [944] : 74, 81, 118 – 74, 118

- Déclaration du Roy, par laquelle les Princes, Ducs, Seigneurs & leurs adhérens qui ont pris les armes contre son service, sont declarez criminels de Léze-Majesté*, [919] : - 169
- Declaration du Roy, par laquelle sa Majesté declare la Duchesse de Longueville*, [909] : 95, 136 – 98, 202, 328
- Demandes des princes et seigneurs qui ont pris les armes avec le Parlement*, [997] : 281-283
- Dernières (Les) barricades de Paris en vers Burlesques*, [1031] : 112, 180 - 112
- Deroute (La) des troupes de Mazarin veue en songe*, [93] 1^{er} Supplément : - 85
- Deroutte (La) des troupes de Mazarin veüe en songe*, [1052] : 85
- Desadveu du libelle intitulé, Apologie particuliere pour Monsieur le Duc de Longueville*, [1053] : 92, 99-100, 170-171 – 172, 203-204
- Discours présenté à Monsieur le Prince sur sa bienheureuse, tres souhaitée et triomphante sortie du Havre de Grace* : 102 - 216
- Diverses pieces de ce qui s'est passé à S. Germain en Laye*, [1160] : 307-308
- Entretien (L') de Mazarin avec monsieur de Bar gouverneur de la citadelle du Havre de Grace*, [1237] : 96 – 61, 216
- Entretien (L') Familier du Roy et de la reine Regente sa mere*, [1242] : 73, 82, 88, 114
- Esclaircissement de quelques difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin*, [1181] : 36, 50, 55, 75-77, 105, 113, 117, 120
- Esprit (L') du duc de Chastillon apparu à Monsieur le Prince de Condé*, [1285] : - 83, 86
- Expedition (L') heroique du Comte d'Harcourt*, [1333] : 196-197 - 103
- Factum pour Messieurs les Princes*, s. l., 1650, [1367] : - 78
- Faits (Les) heroïques de messieurs les Princes et generaux*, [1369] : 80
- Fictions (Les) politiques, ou les Serieux et agreables caprices du Sieur de Sandricourt*, [1385] : 120 - 92, 113, 117
- France (La) parlante à monsieur le Duc d'Orleans endormy*, [1435] : 85
- France (La) victorieuse au Roy, ou panegirique, Dédié a sa Majesté*, [1446] : 354
- Funeste (Le) Hoc de Jules Mazarin avec le Salve Regina de Mazarin et des partisans*, [1458] : - 92
- Funeste (Le) hoc de Jules Mazarin*, [1457] : 83
- Funeste (Le) hoc de mazarin. Et le De Profundis sur les regrets qu'il fait au Roy*, [117] 1^{er} Supplément : - 83
- Fureur (La) des Normans contre les mazarinistes*, [1460] : 62, 92, 97, 103, 124, 126, 151, 152, 154, 172, 192, 209, 243, 252, 256, 272, 300, - 98 157, 248, 273, 275
- Gasconnades (Les) ou les rodomontades des Gascons faites aux Parisiens & aux Normands, après le siege de Bordeaux*, [1465] : 358 - 359
- Gazetier (Le) desinteressé et le testament de Jules Mazarin*, [1467] : - 85, 90
- Gazetier (Le) desinteressé*, [1466] : 90 - 85

- Genereuse (La) resolution de messieurs les Princes*, [119] 1er Supplément : 315-316
- Guerre (La) civile en vers burlesques*, [1522] : 112
- Guerrier (Le) politique : discours qui pourra servir de mémoire a l'Histoire*, [1532] : 80-81
- Harangue de Messieurs les deputez du Parlement de Rouen*, [1549] : 197, 224, 227, 243, 245-247 - 174, 176, 213, 223
- Harangue de Monseigneur l'archevesque de Rouen primat de Normandie, faite au Roy*, [1550] : 224, 228 - 211, 334, 338
- Harangue faite par Monsieur le Comte de Fiesque, l'un des Presidens Deputé de la Noblesse*, [1604] : - 91
- Harangues faites a Monseigneur le Duc de Longueville*, [1616] : 228, 249, 342, - 223-224, 242, 244
- Hercule (L') triomphant ou les heureux succès de sa Majesté*, [1626] : 337 - 94, 135, 213, 334
- Heureuse (L') captivité ou l'innocence recogneue de messieurs les princes et duc de Longueville*, [1629] : 219, 319 - 61
- Heureux (Les) succez de leurs Majestez et les captifs liberez dans leur voyage de Normandie*, [1636] : 101, 336 - 135, 334
- Histoire de la prison et de la liberté de Monsieur le Prince*, [1639] : 36, 102
- Histoire du temps ou le veritable recit de ce qui s'est passé dans le Parlement*, [1644] : 36, 56, 58, 75, 77, 80 - 36, 117
- Histoire journalière*, [1645] et [1646] : 78, 108-109
- Histoire veritable de tout ce qui s'est fait et passé en Guienne pendant la Guerre de Bourdeaux*, [1638] : 109
- Intrigues (Les) de la Paix*, [1725] : 77, 98
- Journal (Le) contenant les nouvelles de ce qui se passe de plus remarquable dans le Royaume*, [1740] : 108-109
- Journal contenant tout ce qui s'est fait et passé en la Cour de Parlement de Paris*, [1741] : 75, 105 - 50, 117
- Journal poetique de la guerre parisienne*, [1763] : 365-366 - 297
- Journal veritable et desinteressé de tout ce qui s'est fait et passé tant à Saint German en Laye qu'à Paris*, [1764] : 102, 309, - 248
- Le roy veut que le Parlement sorte de Paris*, [2762] : 307
- Lettre à monsieur le cardinal, Burlesque*, [1813] : 72, 112
- Lettre d'un astrologue à Monseigneur le Duc de Longueville*, [1850] : 366 - 129
- Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux*, [1887] : 123, 133, 152, 157, 178, 222, 231, 243, 344, 349 - 129, 158, 179, 223
- Lettre d'un gentilhomme suédois envoyée au seigneur Polonois*, [1880] : - 129, 346
- Lettre de consolation Envoyée à Messieurs les Princes au Havre de Grâce*, [1923] : - 96, 216

Lettre de la Cour de Parlement de Paris, envoyée à la Cour de Parlement de Normandie, [1934] : 100 - 271

Lettre de la France en l'agonie, [1939] : 352

Lettre de Madame la duchesse de Longueville au Roy, [1950] : 136, 344 - 127, 201

Lettre de Messieurs du Parlement de Normandie au Roy, [1968] : 97, 175 - 129, 194, 212, 223

Lettre de Messieurs les Princes prisonniers au Havre, [1971] : 96 - 216

Lettre de Monseigneur le duc de Longueville a messieurs du Parlement de Paris, [2002] : 165, 178, 195, 223, 229

Lettre de Monseigneur le Duc de Longueville, envoyée a Monseigneur le Prince de Condé, [2003] : 137, 223, 230

Lettre de Monsieur d'Avremesnil Chef de la Noblesse de Caux en Normandie, [1974] : 58, 60, 167, 198, 211, 223- 224, 231, 344, 347 - 129, 168, 172, 192

Lettre de son Altesse Royale écrite au Roy, [2058]: 91

Lettre du roy sur la détention des Princes de Condé et de Conty et duc de Longueville, envoyée au Parlement le 20 janvier 1650, Paris : par les imprimeurs et libraires ordinaires de S. M., 1650, [2197] : 127, 331 - 61

Lettre du Roy, envoyée a Nosseigneurs du Parlement de Roüen, [2193] : 138, 332 - 311-313, 316

Lettre du Roy, envoyee au Parlement de Rouen, sur le sujet de la détention de Messieurs les Princes de Condé & de Conty & Duc de Longueville, [129] 2^{ème} supplément : 49 - 331

Lettre du Sieur la Fleur écrite au Sieur de l'Espine a S.Germain en Laye, [2202] : - 129

Lettre envoyée à monseigneur le duc de Longueville par un de ses subjects, [2229] : 97, 133, 165, 178, 231, 323, - 129

Lettre écrite par Messieurs les Princes à Nosseigneurs du Parlement, [2223] : - 86

Lettre joviale présentée aux Princes, pour leur sortie du Havre de Grâce, [2246] : - 96, 216

Lettres de Monsieur le Duc de Longueville & de messieurs du Parlement de Normandie, [2273] : 131-132 - 165, 174, 176, 229, 247, 294

Lettres et Arrests de la Cour de Parlement de Normandie, [2287] : 270,-271 - 174, 175, 223, 227, 247

Lettres et arrests pour la jonction des Parlemens du Royaume, [2288] : 80

Lis & Fais, [2304] : 74, 78, 279 - 193

Lumieres pour l'Histoire de ce temps, [2334] : 162

Maltotiers (Les) ou les pescheurs en eau trouble, [2344] : 95, 211, 233, 237, 243, 246, 341 - 214, 223

Manifeste (Le) de la Noblesse de Normandie, [2356] : - 161, 172, 226, 228, 243, 249, 277, 298-300, 315, 317, 344 - 172, 250, 277

Manifeste (Le) de monseigneur le duc de Longueville, [2370] : 137, 229 - 173, 230

- Manifeste de la Duchesse de Longueville*, [2363] : 79, 85, 127, 136
- Manifeste des provinces fait aux parlemens*, [2387] : 137
- Manuel du bon citoyen*, [2406] : 72
- Marche (La) du Roy dans la Normandie*, [2411] : 24, 101, 118, 134, 334, 337, - 155, 192, 335
- Mars (Le) captif mis en liberté par Thémis*, [2416] : 216, 218
- Mazarinade (La)*, [2436] : 13-14
- Mercure (Le) parisien*, [2455] : 133, 365
- Mirouer (Le) de la Reyne. Luy representant tous les desordres de sa Regence*, [2482] : - 357
- Motifs du traité de Madame de Longueville et de Monsieur de Turenne avec le Roy Catholique*, [2506] : 136 - 86
- Motifs et raisons principales du Parlement de Rouen pour sa jonction avec celui de Paris*, [2507] : 97, 175, 271-272, 274, 283, 295, 308, - 98, 128
- Nocturne (Le) enlevement du Roy hors de Paris*, [2530] : - 83
- Nocturne (Le) enlevement du Roy hors de Paris, fait par le cardinal Mazarin*, [2530] et [173] 1^{er} supplément : 83, - 86, 91
- Nouvelle (La) courante à la Reine*, [2542] : 82
- Observations veritables et des-interessées*, [2574] : 357
- Particularitez (Les) de la detention des Princes de Condé & de Conty & du Duc de Longueville* : - 149, 248
- Particularitez (Les) de la reduction des places de Damvillers et de Dieppe au service du Roy* : 202, 325-327 - 101, 136
- Pasquin (Le) sur les affaires du temps, mis en François*, [2727] : - 85
- Passeport et l'adieu de Mazarin en vers burlesques*, [2730] : 66
- Piece d'Estat ou les sentimens des sages*, [2758] : 99, 300-302, 345-347
- Plaintes et reflexions politiques sur la harangue de Mr l'Archevesque de Roüen*, [2796] : 98, 309, 352 - 310
- Pour ou contre de la Cour ensemble le Pasquin sur les affaires du temps*, [2833] : 85
- Prince (Le) endormy. Le Prince eveillé et le burlesque On de ce temps*, [2866] : - 85
- Prise (La) du chasteau de Neufbourg : Avec la retraite du Duc de Longueville*, [2877] : 95, 129, - 125, 128, 133, 179, 324
- Prise (La) par assaut de la ville de Quillebeuf en Normandie*, [2883] : 129, 191, 323 - 95, 125, 128, 133, 166, 179, 324
- Procez verbaux des deux Conferences*, [2895] : 56, 134 - 50
- Promenade (La) ou les entretiens d'un gentil-homme de Normandie*, [2901] : 123, 232, 277, 288, 308, 344, 350 - 245, 276, 309
- Qu'as-tu veu (Le) de la Cour ou les contre-veritez*, [2941] : - 84-85

- Quendira-ton (Le) de Mazarin. Avec le remerciement des Imprimeurs*, [2942] : - 91
- Question canonique. Si monsieur le Prince a peu prendre les Armes en conscience*, [2947] : 79
- Rabais (Le) du pain. En vers Burlesques*, [2957] : - 85
- Raisons (Les) ou les motifs veritables de la defense du Parlement & des habitans de Paris. Contre les perturbateurs du repos public & les ennemis du Roy & de l'Estat*, Paris : François Peuvray, 1649, ou Paris : s. n., 1649, [2967] : 72, 79-80, 86, 354 – 73, 276, 295
- Recit veritable de ce qui fut dict à l'arrivée de messieurs les deputez du Parlement de Normandie*, [3002] : 293, 351 – 174, 175, 210-211, 294
- Récit véritable de ce qui s'est fait et passé en toute la province de Normandie*, [3025] : 101 - 192, 333
- Recit veritable de tout ce qui s'est fait au procez du Roy de la Grand'Bretagne*, [3016] : 86
- Recueil de diverses pieces curieuses de ce temps*, [3035] : 79, 84, 89 – 112, 117
- Recueil de diverses pieces pour la deffence de Messieurs les Princes*, [3036] : 85-86
- Recueil de maximes véritables et importantes pour l'institution du Roi*, [3039] : 50
- Recueil des pièces secrètes de ce temps [premier- second]*, [3053] : 85 – 112, 117
- Réduction (La) au service du Roy des places de Danvilliers dans le Luxembourg & du Pont de l'Arche en Normandie* : [3056] : 201- 203, 326-327, 336 – 101, 136, 329
- Relation de ce qui s'est passé à Paris, Depuis l'enlevement du Roy jusques à present*, [3117] : 305-306, 308
- Relation du succez emporté sur les Troupes de Monsieur le Prince*, [3162] : 119 - 49
- Relation veritable de ce qui s'est fait et passé en la derniere assemblée du Parlement*, [3204] : 102, 278
- Relation veritable de ce qui s'est passé à la prise de la ville de Harfleur près Le Havre*, [3214] : 55, 58, 61, 95, 129, 361 – 125, 168
- Relation veritable de la deffaite de cinq cens Chevaux de l'Armée de Monsieur le Prince*, [3228] et [2876] : 90, 119 - 48
- Remerciement à son Altesse de Longueville pour la Paix*, [3271] : 86, 124, 197, 223, 225, 245, 253, - 87, 253, 289
- Remerciement des imprimeurs à monseigneur le cardinal Mazarin*, [3280] : 73
- Remerciment des Normans à son Altesse de Longueville pour la paix*, [3281] : 95, 197, 209, 213, 254
- Remonstrance des ministres de la province de Londres*, [3311] : 80, 86
- Remonstrance faite au Roy, par monsieur le premier president*, [3328] : - 218
- Remonstrances très-humbles au Roy sur la lettre de cachet de sa Majesté, du 10 juillet 1652*, [3344] : 311
- Requete de Madame la princesse de Condé à messieurs du parlement*, [3475] : - 217, 218, 319

- Requete de Mademoiselle de Longueville*, [3478] : 86, 216, 217, 219
- Requete de Mme de Longueville au Parlement de Rouan [sic]*, [3473] : 103
- Requete des partisans presentee à messieurs du Parlement*, [3489] : 112
- Responce à une lettre escrete de Rouen*, [3355] : 99-100, 203-205
- Response à la lettre du Roy. Envoyée à Nosseigneurs du Parlement de Rouen*, [3368] : 138, 308, 311-316
- Response de messieurs les Princes aux calomnies & impostures du Mazarin*, [3399] : -127, 177, 193
- Retraite de M. le duc de Longueville en son gouvernement de Normandie* : 165, 181, 183-184, 194, 199, 256, 359
- Roman (Le) des esprits revenus à S. Germain*, [185] 2^{ème} Supplément : - 84, 85
- Roman (Le) des esprits revenus à S. Germain*, [3559] : - 85
- Satyre sur les troubles de Paris*, [3595] : 82
- Secours arrivé de Normandie*, [3622] : 166, 299, 317, 352
- Secret (Le) de la Paix. A la Reyne*, [3626] : - 86
- Secret (Le) ou les veritables causes de la detention, et de l'elargissement de Mrs les Princes*, [3634] : - 61
- Sentimens (Les) d'un fidelle sujet du Roy. Sur l'Arrest du Parlement*, [3648] : 109
- Siege (Le) mis devant le Ponteau de Mer [sic] : par l'ordre du Duc de Longueville*, [3670] : 16, - 128, 133, 179, 324, 325
- Tableau (Le) des tyrans favoris*, [3746] : 356
- Tarentele (La) escrasee ou l'imprecation de l'impie Mazarin*, [3750] : 82, 88
- Theologien (Le) d'Estat a la Reyne*, [3770] : 66, 73, 83 – 86, 310
- Tombeau de Madame la princesse douairière*, [3782] : 218
- Tout (Le) en Tout du Temps*, [3789] : 66, 85, 360
- Tres-humble remonstrance du Parlement au Roy & à la Reyne Regente*, [3814] : 72, 91
- Tres-humbles remonstrances du Parlement de Normandie au semestre de septembre*, [3833] : 98 - 247
- Tres-humbles remonstrances faite au Roy et a la Reyne par Madame et Mademoiselle de Longueville*, [3837] : - 320
- Triolets (Les) du temps, selon les visions d'un petit fils du grand Nostradamus*, [3859] : - 361
- Triolets royaux du roi, de la reine, du duc d'Anjou, sur le bon succès de leur voyage*, [3863] : 135
- Trique-trac (Le) de la Cour*, [3845] : 360
- Troisiesme discours d'État et de religion, à la Noblesse de Normandie*, [1106] : 97, 159-161, 277, 316, 348, - 79

Tutelle (La) des Roys mineurs en France, [3901] : -357

Union (L') de la Province de Normandie Avec Mrs les Princes, [3909] : 192, 212-213, 226, 249-250, 277, 296-298, 315, 317 - 159, 223

Veritable (Le) secret de la Paix, [3963] : - 49

Verité (La) , Parlante avec liberté, sur l'Estat present, [3997] : - 357

Vers burlesques envoyez à monsieur Scarron sur l'arrivee du convoy à Paris, [4016] : 112

Voyage (Le) du roy en normandie, Du bureau d'adrese, se vend à Rouen chez Jean Viret : 101, 118, 334 - 135, 337

BIBLIOGRAPHIE

Manuscrits

Déclaration des biens des religieux de l'abbaye de Saut-Taurin, Archives départementales de l'Eure, Q339.

Inventaire des meubles de la succession de Mgr de Saulx-Tavannes, au palais archiépiscopal de Rouen- inventaire de sa bibliothèque, Archives départementales de Seine-Maritime, G 2013

Journal de ce qui s'est fait au parlement de Rouen en 1649, B.n.F., Département des manuscrits français, mss fr. 18940.

Manuscrit concernant députation normande à la conférence de St-Germain-en-Laye. Important manuscrit de 80 pages relatant, jour après jour depuis le 18 mars jusqu'au 5 avril 1649, tous les détails de la délégation normande des Frondeurs à la conférence tenue à St-Germain-en-Laye mettant en présence du roi et d'Anne d'Autriche les représentants de la Fronde et du Parlement de Rouen, Archives départementales de Seine-Maritime, J 347.

Mazarinades

Mazarinades imprimées à Rouen

Adieu (L') de Mazarin Burlesque, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris chez Claude Huot, 1649, [40].

Advertissement (L') fait par monsieur de Chastillon revenu des Champs Elisees, ensemble son esprit apparu à Monsieur le Prince de Condé à S. Germain en Laye, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris chez Claude Morlot, 1649, [457] et [1285].

Advertissement a Messieurs les Prevost des Marchands et Eschevins de Paris. Sur la fuite et le retour de funeste du cardinal Mazarin. Predit par Michel Nostradamus, [premier-troisième], s. l ; [Rouen] Jouxte la Coppie imprimée à Paris chez J. Brunet, 1649, [446] pour l'édition parisienne.

Almanach de la Cour qui dit tout. Pour l'an 1649 fait par le Maistre François Vaultier, grand speculateur des choses presentes, s. l. [Rouen], 1649, [61].

Apologie des Normans au Roy pour la justification de leurs armes, Rouen : jouxte la coppie imprimée à Paris Cardin Besongne, 1649, [113].

Congé (Le) de l'armee normande, s. l. n. d. [Rouen, 1649], [752].

Courier François (Le) apportant toutes les Nouvelles veritables de ce qui s'est passé depuis l'enlevement du Roy tant à Paris qu'à S. Germain en Laye, s.l. [Rouen] Jouxte la coppie imprimée à Paris chez Rolin de la Haye, 1649, [830].

Decision de la question du Temps. A la Reyne Regente, Rouen : Jacques Besongne, Jouxte la copie imprimée à Paris chez Cardin Besongne, ou s. l. [Rouen] Jouxte la coppie imprimée à Paris chez Cardin Besongne, 1649, [871].

Declaration du Roy donnée sur les mouvements arrivés en sa province de Normandie, Rouen : David du Petit Val et Jean Viret, 1649, [911].

Declaration du Roy pour faire cesser les mouvemens & restablir le repos & la tranquillité en son Royaume. Verifiée en Parlement le premier Avril mil six cens quarente-neuf, Rouen : David du Petit Val et Jean Viret, 1649, [944].

Declaration du Roy, par laquelle sa Majesté declare la Duchesse de Longueville, le Duc de Bouillon, Mareschal de Turenne, & Prince de Marcillac, criminels de Leze-Majesté, Ensemble tous ceux qui leur adherent, favorisent & assistent. (Verifiée à Rouen en Parlement, le 24 May mil six cens cinquante), Rouen : David du Petit Val & Jean Viret, 1650, [909]. Bibliothèque de Rouen, fonds Lormier, Nmm, 510-9.

Dernières (Les) barricades de Paris en vers Burlesques avec autres vers envoyez à monsieur Scarron sur l'arrivée d'un convoy à Paris, Rouen : Jacques Cailloué, jouxte la copie imprimée à Paris : Nicolas Bessin, 1649, [1031].

Deroute (La) des troupes de Mazarin veue en songe et presentee à Monseigneur le Duc de Beaufort. En vers burlesques. Ensemble le Rabais du Pain, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris chez Claude Boudeville, 1649, [93] 1^{er} Supplément.

Des-Adveu du libelle Intitulé, Apologie particuliere pour monsieur le duc de Longueville, faite par un gentil-homme Breton, A Rouën, 1651, [1053] B.n.F., Lb ³⁷ 1732.

Entretien (L') Familier du Roy et de la reine Regente sa mere, sur les affaires du temps, Rouen, 1649, [1242].

Esclaircissement de quelques difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin, Par le sieur De Silhon, Jouxte la coppie imprimée à Paris. A Rouen, par la société, 1651, [1181].

Esprit (L') du duc de Chastillon apparu à Monsieur le Prince de Condé, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris chez Nicolas Jacquard, 1649, [1285].

Fictions (Les) politiques, ou les Serieux et agreables caprices du Sieur de Sandricourt, Sur les desordres civiles arrivés en France es années 1651 et 1652, Rouen, 1652, [1385].

Funeste (Le) Hoc de Jules Mazarin avec le Salve Regina de Mazarin et des partisans, Rouen, jouxte la copie imprimée chez Nicolas Boisset, 1649, [1458].

Funeste (Le) hoc de mazarin. Et le De Profundis sur les regrets qu'il fait au Roy & aux Princes de sa vie, Rouen, jouxte la Coppie imprimée à Paris chez N.Boisset, 1649, [117] 1^{er} Supplément.

Fureur (La) des Normans contre les mazarinistes, A Rouen : Jacques Besongne Sur l'imprimé à Paris, 1649, [1460].

Gazetier (Le) desinteressé et le testament de Jules Mazarin, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris, 1649, [1467].

Gazettier (Le) desinteressé, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris. Jean Brunet, 1649, [1466] pour l'édition parisienne.

Harangue faite par Monsieur le Comte de Fiesque, l'un des Presidens Deputé de la Noblesse, accompagné d'un de Messieurs les Secretaires, & de douze Deputez, sçavoir un de chaque Province, à Messieurs du Clergé, pour la convocation des Estats generaux. Le Mercredy 15 Mars 1651, Rouen, Jean Du Bosc, jouxte la copie imprimée à Paris, 1651, [1604].

Histoire du temps ou le veritable recit de ce qui s'est passé dans le Parlement depuis le mois d'Aoust 1647 jusques au mois de Novembre 1648. Avec les Harangues & les Advis differends qui ont esté proposez dans les affaires qu'on y a solemnellement traittées, Rouen : David Du Petit Val et Jean Viret, 1649, [1644].

Lettre de la Cour de Parlement de Paris, envoyée à la Cour de Parlement de Normandie, Rouen : David du Petit Val, 1649, [1934].

Lettre de son Altesse Royale escrite au Roy. Avec La responce faite par le Roy, à son Altesse Royale, Rouen : veuve Courant, jouxte la coppie imprimée à Compiègne par Julien Courant, 1652, [2058].

Lettre du Roy, envoyée a Nosseigneurs du Parlement de Roüen, sur le sujet des presens mouvemens, Rouen : par les imprimeurs du Roy, 1652, [2193].

Lettre du Roy, envoyee au Parlement de Rouen, sur le sujet de la détention de Messieurs les Princes de Condé & de Conty & Duc de Longueville, Rouen : David du Petit Val et Jean Viret, 1650, [129] 2^{ème} supplément.

Lettres et arrests pour la jonction des Parlemens du Royaume, & affaires presentes. Et la tres-humble remontrance du parlement au Roy & à la Reyne Regente, Rouen : David du Petit Val et Jean Viret, 1649, [2288].

Nocturne (Le) enlevement du Roy hors de Paris, fait par le cardinal Mazarin, la nuict des Roys. Avec le Troisième Babillard. Coq-a-l'asne du sieur Voiture ressucité : Au preux Chevalier Guicheus Alias le Mareschal de Gramont sur les affaires du temps En vers burlesques, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris chez Arnould Cotinet, 1649, [2530] et [173] 1^{er} supplément.

Nouvelle (La) courante à la Reine, Rouen, 1649, [2542].

Pour ou contre de la Cour ensemble le Pasquin sur les affaires du temps, mis en François, s. l. [Rouen], 1649, [2833].

Prince (Le) endormy. Le Prince éveillé et le burlesque On de ce temps qui scait tout, qui fait tout et qui dit tout, s. l. [Rouen] jouxte la coppie imprimée à Paris, 1649, [2866].

Quendira-ton (Le) de Mazarin. Avec le remerciement des Imprimeurs & Colporteurs, aux auteurs de ce temps. En vers Burlesques; Et la Lettre de l'Inconnu, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé a Paris, chez Antoine Quenet, 1649, [2942].

Raisons (Les) ou les motifs veritables de la defense du Parlement & des habitans de Paris. Contre les perturbateurs du repos public & les ennemis du Roy & de l'Estat, s. l. [Rouen] Jouxte la copie imprimée à Paris chez François Preuvray, ou s. l. [Rouen] Jouxte la copie imprimée à Paris, 1649, [2967].

Recit veritable de tout ce qui s'est fait au procez du Roy de la Grand'Bretagne : Son Arrest et la maniere de son execution. Avec la Harangue faite par Sadite Majesté sur l'Eschaffaut. Traduit d'Anglois en François par J.Ango Interprete de ladite langue, sur l'imprimé à Londres, par François Coles, s. l. [Rouen], 1649, [3016].

Recueil de diverses pieces curieuses de ce temps [premier-quatrième], s. l. [Rouen] ou Rouen, Sur l'imprimé à Paris, 1649, [3035].

Recueil de diverses pieces pour la deffence de Messieurs les Princes, s. l. [Rouen], 1650, [3036].

Recueil des piéces secrètes de ce temps [premier- second], s. l. [Rouen], 1649, [3053].

Relation du succez emporté sur les Troupes de Monsieur le Prince, par Monsieur de Bougy, sous les ordres de monsieur le Comte d'Harcourt : Avec la deffaitte de cinq cens Chevaux, Jouxte la coppie imprimée à Paris, A Rouen chez Jean Viret, 1652, [3162] pour l'édition parisienne.

Relation veritable de la deffaitte de cinq cens Chevaux de l'Armée de Monsieur le Prince, luy present : De la prise de Tonné-Charente par Monsieur le Comte d'Harcourt. Et la prise du Chasteau de Dijon, par les troupes du Roy, commandées par Monsieur le Duc d'Espéron : Avec les Articles accordées au sieur de la Planchette, commandant audit Chasteau & à la Garnison d'iceluy, qui tenoient pour le Prince de Condé, Jouxte la coppie imprimée à Paris, Rouen chez Jean Viret, 1651, [3228] et [2876].

Remerciement à son Altesse de Longueville pour la Paix, s. l. n. d. [Rouen, 1649], [3271].

Remerciement des imprimeurs à monseigneur le cardinal Mazarin, Rouen : Jacques Cailloué, jouxte la copie imprimée à Paris, chez N. Boisset, 1649, [3280].

Remonstrance des ministres de la province de Londres. Adressee par eux au general Fairfax, & à son Conseil de guerre, douze jours avant la mort du Roy de la Grand'Bretagne [...] Traduit en François sur la coppie imprimée à Londres par Samuel Gellibrand & Raphael Smith, s. l. [Rouen], 1649, [3311].

Roman (Le) des esprits revenus à S. Germain. Burlesque & serieux. Et le Qu'as-tu veu de la Cour ou les contre-veritez, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris, 1649, [185] 2^{ème} Supplément.

Satyre sur les troubles de Paris. En vers Burlesques, Rouen, 1649, [3595].

Secret (Le) de la Paix. A la Reyne, s. l. [Rouen] Sur l'imprimé à Paris chez Hierosme Hameau, [3626].

Tarentele (La) escrasee ou l'imprecation de l'impie Mazarin, Rouen, 1649, [3750].

Theologien (Le) d'Estat a la Reyne : Pour faire desboucher Paris, s. l. [Rouen] jouxte la coppie imprimée à Paris chez Michel Metayer, 1649, [3770].

Tres-humble remonstrance du Parlement au Roy & à la Reyne Regente, Rouen : David Du Petit Val et Jean Viret, 1649, [3814].

Veritable (Le) secret de la Paix. A la Reyne. Par le Sieur B.E.S.D.P.P., Rouen jouxte la copie à Paris, 1651 [3963].

Voyage (Le) du roy en normandie : avec les complimens que sont allez rendre à leurs majestez les Corps de cette ville, & autres particularitez de ce depart : Et la suite des affaires d'Irlande, extraite des Lettres qui sont depuis peu venues, Du bureau d'adresse, se vend à Rouen chez Jean Viret, 1650, pp.161-172.

Mazarinades dont le titre mentionne la Normandie

Agreable (L') conferance de deux Normans, s'étant rencontrés sur le Pont Neuf de cette ville de Paris, traitant sur les affaires du temps présent. Dont l'un se nomme Perrin, et l'autre Colas. Dialogue, Paris : Louys Pousset, 1652, [3] Socard. Edition annotée et traduite par BOUGY, Catherine, « Une mazarinade méconnue. Dialogue de deux paysans normands au XVII^e siècle », *Histoire et Sociétés Rurales* n°6, 2^{ème} semestre 1996. p.143-165.

Apologie de M. le baron de Montenay, conseiller du Roi au parlement de Normandie, contre les calomnies de ses ennemis, s. l. n. d. publiée tant à Rouen qu'à Paris [1650], [108].

Apologie des Normans au Roy pour la justification de leurs armes, Paris : Cardin Besongne ou Rouen : juxte la coppie imprimée à Paris Cardin Besongne, 1649, [113].

Apologie particulière pour Monsieur le duc de Longueville, où il est traité des services que sa maison et sa personne ont rendus à l'Etat, tant pour la guerre que pour la paix, avec la responce aux imputations calomnieuses de ses ennemis, par un gentil-homme breton, Amsterdam [Paris], 1650, [119].

Arrest de la Cour de Parlement de Roüen. Portant que le Cardinal Mazarin, qui séjourne dans les Places de ladite Province leve garnison & les change, aye à s'en retirer promptement, ses parens & domestiques estrangers, Autrement permis aux Communes & autres de courir sus. Du mercredi quiziesme Février 1651, Paris : Alexandre Lesselin, 1651, [346].

Arrest du Parlement contre le libelle intitulé Très humbles remonstrances du Parlement de Normandie au semestre de septembre au Roy et à la Reyne régente. Des 24 et 27 Septembre 1649, Paris : Cl. Hulpeau, 1649, [272].

Arrêt du Parlement de Rouen sur les pilleries, extorsions et violences faites tant aux environs de la ville de Rouen qu'ailleurs en la province du 30 janvier 1649.

Bonheur (Le) de la France ou la réjouissance universelle de la liberté des princes. Avec tout ce qui s'est passé à leurs sorties du Havre, Paris, 1651, [597].

Congé (Le) de l'armée normande, s. l. n. d. [Rouen, 1649], il en existe une édition de Paris : Cardin Besongne, 1649 [753] et une troisième *Le Congé burlesque de l'armée normande*, s. l. juxte la copie imprimée à Rouen, 1649, [752].

Conseiller (Le) d'Etat sans fourbe, raisonnant sur le choix du Havre de Grâce pour la détention des princes et concluant qu'il ne butte qu'à la ruine de l'autorité de son A.R. au restablissement de la tyrannie de Mazarin et à la perte plus assurée de ces illustres. Et sur le voyage de Mazarin, sans la compagnie du Roy, et tirant ensuite plusieurs consequences, au grand desavantage de cet Estat, s. l., 1650, (de Claude Du Bosc de Montandré), [763].

Coup (le) d'Etat ou le vray Manifeste de Monseigneur le Duc de Longueville, Envoyé à son Altesse Royale. Sur le Retour du C. Mazarin au Conseil de sa Majesté, s. l. Juxte la copie imprimée à Rouen par Jacques Cailloué, 1652, [804].

Courrier extraordinaire de Lisieux le sixiesme Mars 1649 – De Rouen le huictiesme de Mars 1649, s. l. n. d. [1649], B.n.F. LB³⁷968.

Declaration du Roy contre ceux qui vendront et acheteront des sels en Normandie à vil prix, s. l. n. d. [du 23 février 1649], [904].

Declaration du Roy donnée sur les mouvements arrivés en sa province de Normandie, Rouen : David du Petit Val et Jean Viret, 1649, [911].

Declaration du Roy par laquelle tous les officiers du Parlement de Rouen sont interdits, declarez criminels de léze Majesté & leurs Offices supprimez en cas qu'ils ne se rendent dans les quatre jours près de sa majesté, Saint Germain en Laye ou Lyon : Jean-Amé Candy, jouxte la copie imprimée à S. Germain en Laye, 1649, [920].

Declaration du Roy portant translation du Parlement qui se tenoit en la ville de Rouen dans celle de Vernon, Saint Germain en Laye, 1649, [943].

Desadveu du libelle intitulé, Apologie particuliere pour Monsieur le Duc de Longueville par un Gentilhomme Breton, s. l., 1651, [1053].

Discours présenté à Monsieur le Prince sur sa bienheureuse, tres souhaitée et triomphante sortie du Havre de Grace, Paris, 1651, Bibliothèque du Havre, R2113.

Entretien (L') de Mazarin avec monsieur de Bar gouverneur de la citadelle du Havre de Grace, avec la confession generale faite à messieurs les princes avant leur sortie dudit Havre, et ses regrets de quitter la France, Paris, 1651, [1237].

Expedition (L') heroique du Comte d'Harcourt, grand Escuyer de France, Au sujet de la translation des Princes, s. l. n. d. [1650], [1333].

Factum pour Messieurs les Princes, s. l., 1650, [1367]. Dont la première version est *Remarques véritables sur la lettre envoyée sous le nom du Roy au Parlement de Paris, touchant la détention des Princes de Condé, Conty et Longueville*, s. l. n. d., (de juillet 1651).

Fureur (La) des Normans contre les mazarinistes, A Paris : Chez Pierre Variquet, 1649, A Rouen : Jacques Besongne Sur l'imprimé à Paris, 1649, et une troisième édition Paris, s. n., 1652, [1460].

Gasconnades (Les) ou les rodomontades des Gascons faites aux Parisiens & aux Normands, après le siege de Bordeaux, s. l., 1650, [1465].

Harangue de Messieurs les deputez du Parlement de Rouen faite à monseigneur le duc de Longueville après leur retour de Saint Germain en Laye, Paris : Guillaume Sassier, 1649, [1549].

Harangue de Monseigneur l'archevesque de Rouen primat de Normandie, faite au Roy en sa reception à Gaillon, Et receuillie par quelqu'un des assistants, Amateur de la Royauté & de la province. Le 20 de février 1650, s. l. s. d. [1650], [1550].

Harangues faites a Monseigneur le Duc de Longueville, dans la ville de Rouen par Messieurs les Deputez du clergé, et de la noblesse de Normandie, Paris : Guillaume Sassier, 1649, [1616].

Hercule (L') triomphant ou les heureux succès de Sa Majesté en son voyage de Normandie, Paris : Veuve François Targa, s. d. [1650], [1626].

Heureuse (L') captivité ou l'innocence recogneue de messieurs les princes et duc de Longueville, par les moyens de leur liberté, contenant l'histoire de ce qui s'est passé depuis le siège de Dunkerque jusqu'à present. Ensemble les intrigues & artifices desquelles s'est servy le Cardinal Mazarin pour la perte de cette maison. Dedié à monseigneur le prince de Condé, Paris : chez André Chouqueux, 1651, [1629]

Heureux (Les) succez de leurs Majestez et les captifs liberez dans leur voyage de Normandie; Par le Sr de Bonair, Historiograophe du Roy, & l'un des XXV Gentils hommes de la Garde Escossoise de son Corps, Paris : Pierre du Pont, 1650, [1636].

Journal veritable et desinteressé de tout ce qui s'est fait et passé tant à Saint German en Laye qu'à Paris, depuis l'arrivée du Roy audit lieu de Sainct Germain, jusqu'à present : Avec la deputation de la noblesse de Normandie et du Parlement de Roüen, Paris : Jacques Le Gentil, 1652, [1764].

Lettre d'un astrologue à Monseigneur le Duc de Longueville, sur l'heureuse naissance du Prince son fils, & les Remüemes de l'Estat, s. l. n. d. [1649], [1850].

Lettre d'un Normand aux fendeurs de nazeaux de ce temps, qui ont peur de mourir pour leur patrie, Paris : Claude Huot, 1649, [1887].

Lettre de consolation Envoyée à Messieurs les Princes au Havre de Grâce sur le sujet de la mort de Madame la Princesse Douairiere leur Mere, s. l., 1651, [1923].

Lettre de la Cour de Parlement de Paris, envoyée à la Cour de Parlement de Normandie, Rouen : David du Petit Val, 1649, [1934].

Lettre de la France en l'agonie, présentée à sa Majesté par les messieurs de la ville de Rouen dans Pontoise pour la paix générale, Paris : David Beauplet, 1652, [1939].

Lettre de Messieurs du Parlement de Normandie au Roy, Touchant le refus de recevoir Monsieur le Comte d'Harcourt, Paris : Arnould Cotinet, 1649, [1968].

Lettre de Messieurs les Princes prisonniers au Havre, présentée à Messieurs du Parlement de Paris, les chambres estant assemblées le 7 decembre 1650, s. l., 1651, [1971].

Lettre de Monseigneur le duc de Longueville a messieurs du Parlement de Paris, Paris : veuve André Musnier, 1649, [2002].

Lettre de Monseigneur le Duc de Longueville, envoyée a Monseigneur le Prince de Condé; Sur les affaires presentes touchant le retour du C. Mazarin, Paris : jouxte la Copie imprimée à Rouen, 1652, [2003].

Lettre de Monsieur d'Avremesnil Chef de la Noblesse de Caux en Normandie, envoyée à Monseigneur le Duc de Longueville, sur le sujet de la descente de six mil hommes aux ports de Dieppe, S. Vallery & le Havre, conduits par le sieur de Tibermesnil Gouverneur pour les Estats de Hollande. Avec le nombre de nostre armée dans la Normandie, Paris : veuve d'Antoine Coulon, s. d. [1649], [1974].

Lettre du roy sur la détention des Princes de Condé et de Conty et duc de Longueville, envoyée au Parlement le 20 janvier 1650, Paris : par les imprimeurs et libraires ordinaires de S. M., 1650, [2197].

Lettre du Roy, envoyée a Nosseigneurs du Parlement de Rouën, sur le sujet des presens mouvemens, Rouen : par les imprimeurs du Roy, 1652, [2193].

Lettre du Roy, envoyee au Parlement de Rouen, sur le sujet de la détention de Messieurs les Princes de Condé & de Conty & Duc de Longueville, Rouen : David du Petit Val et Jean Viret, 1650, [129] 2^{ème} supplément.

Lettre envoyée à monseigneur le duc de Longueville par un de ses subjects, Paris : Nicolas de la Vigne, 1649, [2229].

Lettre joviale présentée aux Princes, pour leur sortie du Havre de Grâce, en vers Burlesques, Paris, 1651, [2246].

Lettres de Monsieur le Duc de Longueville & de messieurs du Parlement de Normandie. Envoyées à Messieurs du Parlement de Paris. Avec cinq divers Arrests donnez & envoyez pour le service du Roy, par ladite Cour de Normandie sur les affaires de ce temps. Du mois de Febvrier 1649, Paris : imprimeurs & libraires ordinaires du Roy ; 1649, [2273].

Lettres et Arrests de la Cour de Parlement de Normandie, Envoyées à la Cour de Parlement de Paris, pour l'Adjonction desdites Cours, & affaires presentes. Avec l'Arrest portant ladite Adjonction du 5 Febvrier 1649, Paris : imprimeurs & libraires ordinaires du Roy, 1649, [2287].

Maltotiers (Les) ou les pescheurs en eau trouble. En vers burlesques, langue Normande. Les pesqueux en yau trouble, Paris, 1649, [2344].

Manifeste (Le) de la Noblesse de Normandie par lequel elle déclare reconnaître son Altesse Royale pour Lieutenant Général pour le Roy et se joint aux Princes et aux Parlements pour mettre en exécution les déclarations et arrêt donnés contre le Cardinal Mazarin, Paris : Simon Le Porteur, 1652, [2356].

Manifeste (Le) de monseigneur le duc de Longueville sur sa déclaration faite le 8 du courant, pour se joindre au party de Son Altesse Royale et de messieurs les Princes, Paris : jouxte la copie imprimée à Rouen chez Guillaume Othot, 1652, [2370].

Marche (La) du Roy dans la Normandie : avec l'entrée de sa Majesté en la ville de Rouën, Paris : Bureau d'Adresse, le 11 février 1650, [2411].

Mazarinades normandes, [collection de mazarinades concernant la Normandie], rééd. par Narcisse Beaurain, [Rouen] : [Société rouennaise des bibliophiles], [1880-1884].

Motifs et raisons principales du Parlement de Rouen pour sa jonction avec celui de Paris, Paris : veuve André Musnier, 1649, [2507].

Particularitez (Les) de l'entrée de Messieurs les Princes dans la ville de Paris, Et de celle du Cardinal Mazarin dans le Havre de Grace. Avec la Lettre envoyée au Mareschal de Turenne, sur l'élargissement des Princes, Paris, 1651 [2706].

Particularitez (Les) de la detention des Princes de Condé & de Conty & du Duc de Longueville. Avec les protestations de fidelité faites au Roy sur ce sujet, par les Deputez du Parlement de Rouën, Paris : Bureau d'Adresse, le 15 janvier 1650.

Particularitez (Les) de la reduction des places de Damvillers et de Dieppe au service du Roy, Paris : du Bureau d'adresse, 1650. (Gazette n°26).

Plaintes et reflexions politiques sur la harangue de Mr l'Archevesque de Roüen, faite au Roy dedans la ville Tours, au nom du Clergé de France, & de vingt-quatre Evesques suivans la Cour, qui l'accompagnoient. Contre le Parlement de Paris,. En faveur du cardinal Mazarin proscrit, & legitimement condamné par plusieurs Arrests donnez contre luy. Où il est monstré, que le Parlement est Juge naturel & legitile des Cardinaux, Archevesques, Evesques, Abbés, & autres Ecclesiastiques du Royaume, tant Seculiers, que Reguliers, s. l., 1652, [2796].

Prise (La) du chasteau de Neufbourg : Avec la retraite du Duc de Longueville à Roüen, apres avoir perdu soixante des siens. Et l'instalation du Parlement de Normandie en la ville de Vernon, Saint Germain en Laye, le 16 mars 1649, [2877].

Prise (La) par assaut de la ville de Quillebeuf en Normandie. Avec la réduction en l'obeissance du Roy, de celle de Ponteau-de-mer, en la mesme Province : Par le Comte d'Harcourt, Saint Germain en Laye, le 21 février 1649, [2883].

Procez verbaux des deux Conferences : la premiere tenue à Ruel le dernier jour de février & autres jours suivans, entre les deputez du Roy & les deputez du Parlment & des autres Compagnies Souveraines, la seconde, tenue à S.Germain en Laye, le 16° jour de mars & autres suivans, entre les Deputez du Roy & ceux du Parlement & des Compagnies souveraines de la ville de Rouen, Paris : imprimeurs & libraires ordinaires du Roy, 1649, [2895].

Promenade (La) ou les entretiens d'un gentil-homme de Normandie avec un bourgeois de Paris. Sur le mauvais mesnage des Finances de France, Paris, 1649, [2901].

Recit veritable de ce qui fut dict à l'arrivée de messieurs les deputez du Parlement de Normandie, Paris : J. Dedin, 1649, [3002].

Récit véritable de ce qui s'est fait et passé en toute la province de Normandie à la réception et magnificence royale de leurs Majestés ; avec les harangues faites au roi par toutes les villes de ladite province, Paris : Jean de Courbe, 1650, [3025].

Réduction (La) au service du Roy des places de Danvillers dans le Luxembourg & du Pont de l'Arche en Normandie : Avec ce qui s'est n'aguères passé de plus mémorable en cette province, Paris : du Bureau d'adresse, 1650, [3056].

Relation veritable de ce qui s'est fait et passé en la derniere assemblée du Parlement, en presence de Monsieur le Duc d'Orleans et de Monsieur le Prince, sur la Response du Roy faite à Messieurs les Deputez, l'Arrest intervenu sur icelle : Et ce qui s'est passé au Parlement de Normandie, et en la ville de Roüen, Paris : veuve J. Guillemot, 1652, [3204].

Relation veritable de ce qui s'est passé à la prise de la ville de Harfleur près Le Havre par l'armée de Monseigneur le Duc de Longueville. Ensemble la liste de tous les Officiers de son armée, Paris : Nicolas de La Vigne, 1649, [3214].

Remerciement à son Altesse de Longueville pour la Paix, s. l. n. d. [Rouen, 1649], [3271].

Remerciment des Normans à son Altesse de Longueville pour la paix, Paris : Cardin Besongne, 1649, [3281].

Remonstrances très-humbles au Roy sur la lettre de cachet de sa Majesté, du 10 juillet 1652, envoyée à son parlement de Rouen contre les Princes et principaux magistrats de sa bonne ville de Paris, par Souil de Cinqcieux, au nom de tous les véritables royalistes, Paris : Jacob Chevalier, 1652, [3344].

Requête de Mademoiselle de Longueville, Fille de Henry d'Orleans Duc de Longueville, Présentée à Nosseigneurs de Parlement, Touchant la mort de Madame la Princesse Doüairiere , & le transport de Messieurs les Princes du Chasteau de Vincennes à Marcoussy & au Havre & sur leur délivrance, s. l., 1650, [3478].

Requête de Mme de Longueville au Parlement de Rouan [sic], Rotterdam : 1650, [3473].

Responce à une lettre escrite de Rouen, sur un libelle intitulé, Apologie particuliere pour Monsieur le Duc de Longueville, faite par un Gentil-homme Breton, Paris, 1651, [3355].

Response à la lettre du Roy. Envoyée à Nosseigneurs du Parlement de Roüen, sur le sujet des presens mouvemens, s. l., 1652, [3368].

Retraite de M. le duc de Longueville en son gouvernement de Normandie, in SAINT-EVREMOND, *Œuvres en prose*, éd. René Ternois, Paris : Didier, 1962-1964, 4 tomes.

Secours arrivé de Normandie, au camp de l'armée de son Altesse Royale, conduit par le marquis de Vezins, le deuxième jour d'Aoust 1652. Ensemble le combat donné au Pont de Charenton, contre les ennemis qui l'ont attaqué, A Paris : Chez Louys Hardouin , 1652, [3622].

Secret (Le) ou les veritables causes de la detention, et de l'elargissement de Mrs les Princes de Condé & Conty, & Duc de Longueville. Avec un exact recueil de toutes les Deliberations du Parlement, dans les Assemblées qui ont esté faites pour leur liberté, & pour l'éloignement du cardinal Mazarin. Où sont fidellement exposez tous les Raisonnemens & les belles Remarques faites par chacun de ces Messieurs, dans leurs opinions, s. l., 1651, [3634].

Siege (Le) mis devant le Ponteau de Mer [sic] : par l'ordre du Duc de Longueville. Que le Gouverneur et les habitans du lieu ont fait lever. Le Te Deum chanté pour la ratification de la Paix avec l'Empire, et ce qui s'est naguères passé à la cour, Saint Germain en Laye, le 10 mars 1649, [3670].

Tres-humbles remonstrances du Parlement de Normandie au semestre de septembre au Roy, et à la Reyne Regente, Paris : Antoine Estienne, 1649, [3833].

Triolets royaux du roi, de la reine, du duc d'Anjou, sur le bon succès de leur voyage (en Normandie), Paris : David Beauplet, 1650 [3863].

Troisiesme discours d'État et de religion, à la Noblesse de Normandie, Paris : Nicolas Jacquard, 1649, [1106].

Union (L') de la Province de Normandie Avec Mrs les Princes, envoyée a son Altesse Royale, et présentée au Roy en forme de Tres-humble Remonstrance, par les Deputez de la dite Province, s. l. 1652, [3909].

Voyage (Le) du roy en normandie : avec les complimens que sont allez rendre à leurs majestez les Corps de cette ville, & autres particularitez de ce depart : Et la suite des affaires d'Irlande, extraite des Lettres qui sont depuis peu venues, Du bureau d'adresse, se vend à Rouen chez Jean Viret, 1650, pp.161-172.

Autres Mazarinades

A qui aime la verité, s. l. n. d., [Saint-Germain-en-Laye, 1649], [8].

Advertissement (L') fait par monsieur de Chastillon revenu des Champs Elisees, à monsieur le Prince de Condé à S. Germain en Laye, Paris : Claude Morlot, 1649, [457].

Advis sincere aux bourgeois de Paris. Sur ce qui s'est passé en Ville depuis l'an 1648, s. l., 1652, [543].

Agreable recit de ce qui s'est passé aux dernieres barricades de Paris. Descrites en vers Burlesques, Paris: Nicolas Bessin , 1649, [56].

Agréables conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps (1649-1651), [54], DELOFFRE, Frédéric, éd., Paris : Les Belles Lettres, 1961, Annales de l'université de Lyon, Tome 34.

Almanach de la Cour, Pour l'an 1649 fait par Maistre François le Vautier, grand speculateur des choses presentes, Paris, 1649, [61].

Anti-désintéressé (L') ou l'équitable censeur des libelles semés dans Paris sous le nom du Des-intéressé. Commencant par ces mots, Pauvre Peuple abusé, Desille les yeux, & tendant à des-unir les Habitans de cette Ville d'avec les Princes et le Parlement, Paris : Cardin Besongne, 1649, [87].

Apologie pour messieurs du Parlement contre quelques libelles faicts à S. Germain en Laye, Paris : Nicolas de la Vigne, 1649, [125].

Apologie pour Messieurs les Princes envoyée par Madame de Longueville à messieurs du Parlement de Paris, s. l. n. d. [1650], [126].

Arrêt de la cour de parlement, donné contre le cardinal Mazarin, ses parents et domestiques à ce qu'ils aient à vuyder le royaume de France, terres et places de l'obéissance du roi. Du 9 février 1651, Paris : Toussain Quinet et Jacob Chevalier, 1651, [291].

Babillard (Le) du temps, en vers burlesque, Paris : Nicolas de la Vigne, 1649, [556].

Bandeau (le) levé de dessus les yeux des Parisiens : pour bien juger des Mouvemens presens & de la partie, qu'eux & tous les bons François y doivent tenir, s. l. n. d. [Saint-Germain], achevé d'imprimer le 27 février 1649, p.3, [574].

Burlesque On de ce temps, Paris, 1649, [611].

Caractere (le) du Royaliste a Agathon, s. l., 1652, [633].

Cardinal (Le) errant, s. l., 1651, [634].

Censure de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime archevesque de Bourdeaux, et primat d'Aquitaine, sur un libelle fait & imprimé à Bordeaux, Paris : Gille Dubois, [670] pour le libelle.

Codicile très veritable de Jules Mazarin, Paris : Claude Morlot, 1649, [706].

Contract de Mariage du Parlement avec la ville de Paris, Paris : veuve J. Guillemot, 1649, [783].

Copie du billet imprimé à S. Germain en Laye, qui a esté semé dans Paris par le chevalier de la Valette. Tendrant a faire souslever les Parisiens contre le Parlement, s.l., 1649, [795].

Coq-a-l'asne ou lettre burlesque du sieur Voiture ressuscité, au preux chevalier Guischeus, alias le mareschal de Grammont. Sur les affaires & nouvelles du temps, Paris : veufve et héritiers de l'Autheur, ruë Bonconseil à l'enseigne du bout du Monde, 1649, [797].

Courier François (Le) apportant toutes les Nouvelles veritables de ce qui s'est passé depuis l'enlevement du Roy tant à Paris qu'à S. Germain en Laye, Paris : Rolin de la Haye, 1649, [830].

Courrier (Le) burlesque de la guerre de Paris, envoyé à Monseigneur le Prince de Condé, pour divertir son Altesse durant sa prison. Ensemble tout ce qui se passa jusques au retour de Leurs Majestez, Jouxte la copie imprimée à Anvers, Et se vend à Paris, au Palais, 1650, [814].

Courrier Bourdelois (le) apportant toutes sortes de nouvelles, Paris : S. de La Fosse ou Paris : C. Le Roy, 1652, [811].

Courier François (Le) traduit fidellement en vers Burlesque, Paris : Claude Boudeville , 1649, [2848].

Custode (La) de la Reyne qui dit tout, s. l., 1649, [856].

De Profundis (Le) de Julle Mazarin avec les regrets de sa meschante vie, Paris, 1649, [860].

Decadence (La) de l'injuste party des Mazarins refugiez à S. Germain, & leurs Pernicieux desseins avortez, par la conclusion de la Paix, Paris : vefve A. Musnier, 1649, [864].

Decision de la question du Temps. A la Reyne Regente, Paris : Cardin Besongne, 1649, [871].

Declaration du Roy contre Madame la duchesse de Longueville, les Sieurs Duc de Bouillon, Mareschal de Turenne, Prince de Marsillac & leurs adherans. Verifiée en Parlement le seiziesme May mil six cens cinquante, Paris : Antoine Estienne, 1650, [909].

Declaration du Roy pour faire cesser les mouvemens & restablir le repos & la tranquillité en son Royaume. Verifiée en Parlement le premier Avril mil six cens quarente-neuf, Paris, imprimeurs & libraires ordinaires du Roy, 1649, [944].

Déclaration du Roy, par laquelle les Princes, Ducs, Seigneurs & leurs adhérens qui ont pris les armes contre son service, sont declarez criminels de Léze-Majesté, s'ils ne se rendent pres de sa personne dans trois jours apres la publication d'icelle, Saint-Germain-en-Laye, 1649, [919].

Demandes des princes et seigneurs qui ont pris les armes avec le Parlement & peuple de Paris, s.l., 1649, [997].

Deroutte (La) des troupes de Mazarin veuë en songe, et presentee à Monseigneur le Duc de Beaufort. En vers Burlesques, Paris : Claude Bouberville, 1649, [1052].

Diverses pieces de ce qui s'est passé à S. Germain en Laye, Le vingt-troisième Janvier 1649. & suivans, s. l. n. d. [1649], [1160].

Faits (Les) heroïques de messieurs les Princes et generaux, conservateurs de la ville de Paris. Avec leurs Eloges particuliers, Paris, Alexandre Lesselin, 1649, [1369].

France (La) parlante à monsieur le Duc d'Orleans endormy, Paris, s. d. [1649], [1435].

France (La) victorieuse au Roy, ou panegirique, Dédié a sa Majesté, Paris : Pierre du Pont, 1649, [1446].

Funeste (Le) hoc de Jules Mazarin, Paris : Nicolas Boisset, 1649, [1457]

Gazetier (Le) desinteressé, Paris : Jean Brunet, 1649, [1466].

Genereuse (La) resolution de messieurs les Princes, Prise en l'Assemblée du Parlement, ce jourd'huy 17. Juillet, pour aller delivrer Messieurs les Deputez à Sainct Denis. Avec le décampement du Roy & de son armée, Paris : Jean Brunet, 1652, [119] 1er Supplément.

Guerre (La) civile en vers burlesques, Paris: Claude Huot, 1649, [1522].

Guerrier (Le) politique : discours qui pourra servir de mémoire a l'Histoire : Dédié aux Curieux, Paris : Nicolas Jacquard, 1649, [1532].

Histoire de la prison et de la liberté de Monsieur le Prince, Paris : Augustin Courbé, 1651, [1639].

Histoire du temps ou le veritable recit de ce qui s'est passé dans le Parlement depuis le mois d'Aoust 1647 jusques au mois de Novembre 1648. Avec les Harangues & les Advis differends qui ont esté proposez dans les affaires qu'on y a solennellement traittées, s. l., 1649, [1644].

Histoire journalière, Compiègne, puis Pontoise : Julien Courant, 1652, [1645] et [1646].

Histoire veritable de tout ce qui s'est fait et passé en Guienne pendant la Guerre de Bourdeaux. Commencant du jour de l'entrée de Madame la Princesse, de Messieurs les ducs d'Anguien, de Boüillon, & de la Rochefoucault. Le tout distingué par autant de courses, que l'ordinaire en a fait depuis le commencement jusques au départ de la Cour de cette Ville, s. l. n. d. [1650], [1638].

Intrigues (Les) de la Paix et les negociations faites à la Cour par les amis de Monsieur le Prince, depuis sa retraite en Guyenne jusques à present, s. l., 1652, [1725].

Journal (Le) contenant les nouvelles de ce qui se passe de plus remarquable dans le Royaume pendant cette guerre civile, Paris : S. Le Porteur, 1652, [1740].

Journal contenant tout ce qui s'est fait et passé en la Cour de Parlement de Paris, toutes les Chambres assemblées, sur le sujet des affaires du temps present, Paris : Gervais Alliot et Jacques Langlois, 1649 [1741].

Journal poetique de la guerre parisienne. Dedié aux Conseruateurs du Roy, des Loix, & de la Patrie. Par M. Q. dit FORT LYS, Paris : veufve d'Antoine Coulon, [1649], [1763].

Le roy veut que le Parlement sorte de Paris, s. l. n. d. [1649], [2762].

Lettre à monsieur le cardinal, Burlesque, Paris : Arnould Cotinet, 1649, [1813].

Lettre d'un gentilhomme suédois envoyée au seigneur Polonois touchant l'estat present des affaires de France, avec le catalogue de tous les Escrits qui ont esté imprimez & publiez depuis le 6 janvier 1649 (jour de l'enlevement du Roy hors de la Ville de Paris) jusqu'à ce jourd'huy premier jour de Mars, Paris: Pierre du Pont, 1649 et Seconde lettre d'un gentilhomme suédois, envoyée à un seigneur polonois sur le sujet des affaires de France : Avec la suite du catalogue de tous les escrits qui ont esté imprimez & publiez , depuis le 5 mars jusqu'à ce jourd'huy 20 jour du present mois, Paris: Pierre du Pont, 1649, [1880].

Lettre de Madame la duchesse de Longueville au Roy, s. l., ou s. l. jouxte la copie de Rotterdam, 1650, [1950].

Lettre du Sieur la Fleur escrite au Sieur de l'Espine a S.Germain en Laye, le nefiefme Février 1649. Contenant le grand nombre des pieces imprimées contre Jules Mazarin, Paris: Jean Brunet, 1649, [2202].

Lettre escrite par Messieurs les Princes à Nosseigneurs du Parlement, Paris : N. Boisset, 1650, [2223].

Lis & Fais, s. l. n. d., [Saint-Germain-en-Laye, 1649], [2304].

Lumieres pour l'Histoire de ce temps, ou la refutation de tous les Libelles & Discours faits contre l'autorité Royale durant les Troubles à Paris. Avec les motifs de la stabilité & durée de la Paix, contre l'opinion du vulgaire. Fiat pax in virtute tua, & abundantia in turribus tuis. Paris, 1649, [2334].

Manifeste de la Duchesse de Longueville, s. l., ou jouxte la copie imprimée à Bruxelles chez Jean Roxh, 1650, [2363].

Manifeste des provinces fait aux parlemens, sur la lettre circulaire du parlement de Paris aux autres Parlemens de France. Au sujet de l'expulsion du cardinal Mazarin, s. l., 1651, [2387].

Manuel du bon citoyen ou bouclier de defense legitime contre les assauts de l'Ennemy, Paris : Robert Sara, 1649, [2406].

Mars (Le) captif mis en liberté par Thémis. Et le Typhon de la France banny par la mesme déesse, ou la delivrance de Monseigneur le prince de Condé, par l'entremise de Parlement, & l'esloignement du cardinal Mazarin, ordonné par l'arrest de cét Auguste Corps. Stances, Paris : François Noe1, 1651, [2416].

Mazarinade (La), Sur la copie imprimée à Bruxelles, 1651, [2436].

Mercure (Le) parisien, contenant tout ce qui s'est passé de plus particulier, tant dans Paris qu'au dehors, depuis la nuict du jour & Feste des Roys jusques à present. Et qui n'ont esté remarquées aux Imprimez cy-devant publiez, Paris : Cardin Besongne, 1649, [2455].

Mirouer (Le) de la Reyne. Luy representant tous les desordres de sa Regence. Et luy donnant d'inaffillibles moyens pour les reparer, Paris : Jacob Chevalier, 1652, [2482].

Motifs du traitté de Madame de Longueville et de Monsieur de Turenne avec le Roy Catholique, s. l. Jouxte la copie imprimée à la Haye, 1650, [2506].

NAUDÉ, Gabriel, *Jugement de tout ce qui a esté imprimé contre le cardinal Mazarin depuis le sixième Janvier jusques à la déclaration du premier Avril 1649,* 2^e éd. s. l. n. d. [Paris, 1650], [1769]ou Mascurat.

Nocturne (Le) enlevement du Roy hors de Paris, fait par le cardinal Mazarin, la nuict des Roys, Paris : Arnould Cotinet, 1649, [2530].

Observations veritables et des-interessées, Sur un escrit imprimé au Louvre, Intitulé les sentimens d'un fidele sujet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Justice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. - PREMIERE PARTIE. Qui iustificat impium, & qui condemnat iustum; abominabilis est vterque apud Deum; Prouerb. cap. 17. vers. 15, Paris : 1652, [2574].

Pasquin (Le) sur les affaires du temps, mis en François, s. l., 1649, [2727].

Passeport et l'adieu de Mazarin en vers burlesques, Paris par Claude Huot, 1649, [2730].

Piece d'Estat ou les sentimens des sages, s. l. n. d., permission d'imprimer à Alexandre Lesselin le 14 juillet 1649, [2758].

Pour (Le) et contre de la cour, s. l. n. d. [1649], [2832].

Premier (Le) courrier françois, traduit fidellement en Vers Burlesques, Paris : Claude Boudeville, 1649, [2848].

Qu'as-tu veu (Le) de la Cour ou les contre-veritez, s. l. n. d. [1649], [2941].

Question canonique. Si monsieur le Prince a peu prendre les Armes en conscience & si ceux qui prennent son party offensent Dieu, Contre les Theologiens Courtisans, Bourdeaux : G. de la Court, 1651, [2947].

Rabais (Le) du pain. En vers Burlesques, Paris : Claude Huot, 1649, [2957].

Raisons (Les) ou les motifs veritables de la defense du Parlement & des habitans de Paris. Contre les perturbateurs du repos public & les ennemis du Roy & de l'Estat, Paris : François Peuvray, 1649, ou Paris : s. n., 1649, [2967].

Recueil de maximes véritables et importantes pour l'institution du Roi, contre la fausse et pernicieuse politique du cardinal Mazarin, prétendu sur-intendant de l'éducation de Sa Majesté, Paris, 1652, [3039].

Relation de ce qui s'est passé à Paris, Depuis l'enlèvement du Roy jusques à present. Envoyée aux Provinces, Paris: Imprimeurs & Libraires ordinaires du Roy, 1649, [3117].

Remerciement des imprimeurs à monseigneur le cardinal Mazarin, Paris : N. Boisset, 1649, [3280].

Remonstrance des ministres de la province de Londres. Adressee par eux au general Fairfax, & à son Conseil de guerre, douze jours avant la mort du Roy de la Grand'Bretagne [...] Traduit en François sur la coppie imprimée à Londres par Samuel Gellibrand & Raphael Smith, Paris : veufve Theod. Pepingué 1649, [3311].

Remonstrance faite au Roy, par monsieur le premier president pour la liberté de messieurs les princes, s. l. [Paris], 1651, [3328].

Requete de Madame la princesse de Condé à messieurs du parlement pour la justification de messieurs les princes, le deuxième décembre, mil six cens cinquante, Paris, 1650, [3475].

Requete des partisans presentee à messieurs du Parlement. En vers burlesques, Paris: Jacques Guillery, 1649, [3489].

Response de messieurs les Princes aux calomnies & impostures du Mazarin, s. l., 1650, [3399].

Roman (Le) des esprits revenus à S. Germain, Paris, 1649, [3559].

Sentimens (Les) d'un fidelle sujet du Roy. Sur l'Arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651, s. l. n. d., [3648].

Tableau (Le) des tyrans favoris, et la description des malversations qu'ils commettent dans les estats qu'ils gouvernent. Envoyé par l'Espagne a la France, Paris : François Noël, 1649, [3746].

Theologien (Le) d'Estat a la Reyne : Pour faire desboucher Paris, Paris : Jean du Bray, 1649, [3770].

Tombeau de Madame la princesse douairière, s. l., 1651, [3782].

Tout (Le) en Tout du Temps, s. l. n. d. [3789].

Tres-humble remonstrance du Parlement au Roy & à la Reyne Regente, Paris : imprimeurs & libraires ordinaires du Roy, 1649, [3814].

Tres-humbles remontrances faite au Roy et a la Reyne par Madame et Mademoiselle de Longueville, pour la liberté de messieurs les princes, Paris, 1651, [3837].

Triolets (Les) du temps, selon les visions d'un petit fils du grand Nostradamus. Faits pour la consolation des bons François et dédiés au Parlement, Paris : Denys Langlois, 1649, [3859].

Trique-trac (Le) de la Cour, s. l. n. d., [1649], [3845].

Tutelle (la) des Roys mineurs en France– Avec les Reflexions Politiques sur le Gouvernement de l'Estat, de chaque Roy Mineur. PREMIEREMENT. Que tous les Roys qui ont esté dans la Minorité, ont eu des Tuteurs iusqu'à l'aage de 25. ans, soit par choix ou par usurpation, mais tousjours par nécessité. II. Que Charles V. n'a réglé la Majorité à 14. ans, que pour changer de Regents, & non pas pour abolir la Regence. III. Que la Reyne contrevient formellement à la Constitution de ce sage Roy, & à la Loy Salique, faisant un tort irreparable à l'Authorité Royale. IV. Quelle ne tient le pouvoir qu'elle a que par usurpation, & le veut maintenir par la force des armes du Roy, desquelles fait mauvais usage, & est tenuë d'en rendre compte à l'Estat. V. Qu'enfin il s'ensuit que sa Puissance est tyrannique, puis qu'elle subsiste contre toute sorte de Loix, & que toute la France est obligée de s'y opposer, pour l'interest de la Couronne, Paris, 1652, [3901].

Verité (la) , Parlante avec liberté, sur l'Estat present – I. Sur la corruption de tous les Ordres & Loix du Royaume, dans le Ministere du Cardinal Mazarin. II. Sur les mal-heurs que la France à soufferts par sa tyrannie. III. Sur les moyens de prevenir à l'advenir le Gouvernement des Estrangers. IV. Et pour pourveoir à la Regence durant la Minorité & le bas-aage de nos Rois, Paris, 1652, [3997].

Vers burlesques envoyez à monsieur Scarron sur l'arrivee du convoy à Paris, Paris: Claude Boudeville, 1649, [4016].

Ouvrages anciens

ANNEVILLE, Jacques-Eustache d', *Inventaire de l'histoire de Normandie*, Rouen : Charles Osmont, 1646.

AVITY, Pierre d', *Le Monde ou la description générale de ses quatre parties. Avec tous ses empires, royaumes, estats et républiques*, Paris : C. Sonnius et D. Brechet, 1643, 2^e éd.

BODIN, Jean, *Les six livres de la Republique*, Genève : par Estienne Gamonet, 1629.

Dessein des tableaux elevez sur les portes, à l'heureuse entree de madame la duchesse de Longueville en la ville de Caen le vingtiesme may 1648. Présenté à son Altesse, Caen : Michel Yvon, s.d. [1648].

DU MOULIN, Gabriel, *Histoire générale de Normandie, contenant les choses mémorables, advenues depuis les premieres courses des Normands Payens, tant en France qu'aux autres pays, de ceux qui s'emparerent du Pays de Neustrie sous Charles le Simple. Avec l'histoire de leurs Ducs, leurs genealogie & leurs conquestes, tant en France, Italie, Angleterre, qu'en Orient, jusques à la reünion de la Normandie à la Couronne de France*, Rouen : Jean Osmont, 1631.

DUPUY, Pierre, *Traité de la majorité de nos rois et des régences du royaume, avec les preuves tirées tant du Trésor des chartes du roy que des registres du parlement et autres lieux ; ensemble un traité des prééminences du parlement de Paris*, Paris : veuve Mathurin Du Puis et Edme Martin, 1655.

FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts . . .* La Haye : A. et R. Leers, 1690.

LORET, Jean, *La Muze historique, ou Recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps : écrites à Son Altesse Mademoizelle de Longueville, depuis duchesse de Nemours (1650-1665)*, Nouv. éd. par J. Ravenel et Ed. V. de la Pelouze, puis Ch. L. Livet, Paris : P. Jannet, puis P. Daffis, puis H. Champion, 1857-1891, 5 vol.

MÉZERAY, François Eudes de, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'au règne de Louis le Juste : enrichie de plusieurs belles & rares antiquitez & de la vie des reynes. Le tout embelly d'un recueil nécessaire des médailles qui ont été fabriquées sous chaque règne et de leur explication*, Paris : M. Guillemot, 1643-1651, 3 vol.

NAUDÉ, Gabriel, *Le Marfore ou discours contre les libelles*, Paris : L. Boulenger, 1620.
- *Considérations politiques sur la Fronde : la correspondance entre Gabriel Naudé et le cardinal Mazarin*, éd. présentée et annotée par Kathryn Willis Wolfe et Phillip J. Wolfe, Paris-Seattle-Tübingen : Gunter Narr Verlag, *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 1991.

PASQUIER, Estienne, *Les Recherches de la France d'Estienne Pasquier, conseiller et advocat general du Roy en la chambre des comptes de Paris. Augmentées en ceste dernière édition de trois livres entiers, outre plusieurs chapitres entrelassez en chacun des autres livres, tirez de la bibliothèque de l'authheur*, Paris : Laurens Sonnius, 1621.

Recueil des œuvres qui ont remporté les prix sur le Puy de l'immaculée Conception de la Vierge, en l'an 1652. Présentées à son Altesse de Longueville, Prince du Puy, pour la seconde fois, Rouen : David du Petit Val, 1652.

Requete du curé de Forest, au Vexin Normand. Pour obtenir diminution de la Taille de ladite Parroisse, eu égard aux grandes pertes que luy ont causé deux excessifs logemens de Gens de Guerre en l'année derniere 1651, s. l. n. d. [1652].

SÉGUIER, Pierre, *Diaire ou Journal du voyage du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des Nu-Pieds (1639-1640)*, A. Floquet éd., Rouen : E. Frère, 1842.

VAUGELAS, Claude Favre de, *Remarques sur la langue françoise, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris : veuve Jean Camusat et Pierre Le Petit, 1647.

Ouvrages modernes

ABRAHAM, Claude, *Norman Satirists in the age of Louis XIII*, Paris-Seattle-Tübingen : Gunter Narr Verlag, *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 1983, coll. Biblio 17.

BALLIN, Armand-Gabriel, « Notice historique sur l'Académie des Palinods », *Précis des travaux de l'Académie royale de Rouen*, Rouen : N. Periaux, 1834.

BAR, Francis, *Le genre burlesque en France au XVII^e siècle. Etude de style*, Paris : D'Artrey, 1960.

BARDON, Françoise, *Le portrait mythologique à la cour de France sous Henri IV et Louis XIII : mythologie et politique*, Paris : A. et J. Picard, 1974.

BÉNICHOU, Paul, *Morales du grand siècle*, Paris : Gallimard, 1948, réédition 2011, coll. Folio/Essai n° 99.

BEUGNOT, Bernard, *L'entretien au XVII^e siècle*, Montréal : Presses de l'université de Montréal, 1971.

Bibliothèque Mazarine, *Collection de mazarinades. Liste des desiderata*, [Paris] : Imprimerie Nationale, 1901.

BONDOIS, Paul-Martin, *Un épisode de la « guerre d'Harcourt ». La première Fronde à Pont-Audemer d'après la correspondance du Gouverneur Le Sens de Folleville*, Caen : Société d'impression de Basse-Normandie, s. d. [1923].

BOURQUIN, Laurent, *La Noblesse dans la France moderne (XVI^e-XVII^e siècle)*, Paris : Belin, 2002.

BROC, Numa, *La géographie de la Renaissance (1420-1620)*, Paris : Bibliothèque nationale, 1980.

BRUNEL, Pierre, *L'État et le souverain*, Paris, PUF 1978.

CAMPION, Henri de, *Mémoires*, suivis de *Trois entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale*. Contenu : 1616-1660, éd. M. Fumaroli, Paris : Mercure de France, 1967. (coll. Le Temps retrouvé).

CARRIER, Hubert, *La presse de la Fronde (1648-1653) : les mazarinades*, Genève : Droz, 1989 et 1991, 2 vol.

- *Les Muses guerrières. Les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII^e siècle : courants, genres, culture populaire et savante à l'époque de la Fronde*, Paris : Klincksieck, 1996.

- *Le Labyrinthe de l'État. Essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde (1648-1653)*, Paris : Honoré Champion, 2004.

Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le duc de la Vallière: première partie : contenant les manuscrits, les premières éditions, les livres imprimés sur vélin & sur grand papier, les livres rares, & précieux par leur belle conservation, les livres d'estampes, & c. dont la vente se fera dans les premiers jours du mois de Décembre 1783 .Tome Troisième, [Paris] : éd. chez Guillaume de Bure, Fils Aîné, libraire, quai des augustins, 1783.

Catalogue des livres rares et précieux composant la bibliothèque de M. l'Abbé Barré, décédé curé de Montville près Rouen, Rouen : chez E. le Grand, éditeur, 1836.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque municipale de Rouen relatifs à la Normandie, précédé d'une notice sur la formation de la bibliothèque et de ses accroissements successifs, éd. E. Frère. Rouen : Imprimerie de Henry Boissel, 1874.

CATTEEUW, Laurie, *Censures et raisons d'État. Une histoire de la modernité politique (XVI^e –XVII^e siècle)*, Paris : Albin Michel, 2013.

CHABANNES, Hervé, GASTINNE, Jean-Baptiste, ROUET, Dominique, *La première histoire du Havre. Les mémoires de Guillaume de Marceilles*, Nolléval : éd. L'écho des vagues, 2012.

COUROUAU, Jean-François, *Moun lengatge bèl. Les choix linguistiques minoritaires en France (1490-1660)*, Genève : Droz, 2008.

COUSIN, Victor, *La Jeunesse de madame de Longueville*, Paris : Didier, 1859.

- *Madame de Longueville pendant la Fronde*, Paris : Didier, 1867.

DES GUERROTS, Guillaume, *Longueville, ses comtes et ses ducs*, Rouen : s. n. [Guillaume Des Guerrots], 1975.

DEVYVER André, *Le sang épuré. Préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime – 1560-1720*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 1974.

Discours de l'entrée de Louis XIV en sa ville de Rouen. Capitale de la province et du duché de Normandie, et séjour qu'il y fit en février 1650, accompagné de la reine régente et des principaux personnages de la cour, publié pour la première fois d'après le Registre des Délibérations du conseil de la ville de Rouen, et précédé d'une notice par Edouard Frère, Rouen : imprimerie de Henri Boissel, 1863.

DUCCINI, Hélène, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel : Champ Vallon, 2003.

DULONG, Claude, *Mazarin*, Paris : Perrin, 1999.

DUPUTEL, Pierre, *Notices extraites du catalogue manuscrit de la bibliothèque de M. D****** [P. Duputel], Rouen : impr. De D. Brière, 1839.

Écritures de l'événement : les Mazarinades bordelaises, sous la dir. de Myriam Tsimbidy, *Eidolon* (Presses Universitaires de Bordeaux), n° 116, mai 2015.

Epopée et mémoire nationale au XVII^e siècle. Actes du colloque tenu à l'Université de Caen, (12-13 mars 2009), Francine Wild (dir.), Caen : Presses universitaires de Caen, 2011.

FEBVRE, Lucien, MARTIN, Henri-Jean, *L'Apparition du Livre*, Paris : A. Michel, 1971.

FERRAND, David, *La Muse Normande*, éd. établie par Alexandre Héron, Rouen : Alexandre Lestringant, 1891-1895, 5 tomes. Cette édition est établie d'après les livrets parus de 1625 à 1653 et l'*Inventaire général* de 1655.

FLOQUET, Amable, *Histoire du parlement de Normandie*, Rouen : É. Frère, 1840-1842, 7 vol.

FOISIL, Madeleine, *La révolte des Nu-Pieds et les révoltes normandes de 1639*, Paris : Presses Universitaires de France, 1970.

FRÈRE, Edouard, *Manuel du bibliographe normand, ou Dictionnaire bibliographique et historique...*, Rouen : A. Le Brument, 1858-1860, 2 vol.

FRONDEVILE, Henri et Odette, *Les conseillers du Parlement de Normandie de 1641 à 1715- Recueil généalogique établi sur la base du Manuscrit Bigot, de la Bibliothèque de Rouen*, Rouen : A. Lestringant, 1970, 3 vol.

GÉNÉTIOT, Alain, *Poétique du loisir mondain, de Voiture à La Fontaine*, Paris : Honoré Champion, 1997.

- GRAND-MESNIL, Marie-Noëlle, *Mazarin, La Fronde et la presse*, Paris : Colin, 1967.
- GUIOT, Joseph-André, *Les Trois siècles palinodiques, ou Histoire générale des palinods de Rouen, Dieppe, etc. Publiés pour la première fois, d'après le manuscrit de Rouen par l'abbé A. Tougard*, Rouen : A. Lestringant, 1898, 2 vol.
- HAFFEMAYER, Stéphane, *L'information dans la France du XVII^e siècle : la gazette de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris : Honoré Champion, 2002.
- HEPP, Noémie et LIVET, Georges, *Héroïsation et création littéraire sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII*, colloque organisé par le centre de philologie et de littératures romanes de l'université de Strasbourg et la société d'étude du XVII^e siècle (5 et 6 mai 1972), Paris : Klincksieck, 1974.
- Histoire générale de la presse française. 1, Des origines à 1814*, publiée sous la dir. de Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou ; préf. de Pierre Renouvin, Paris : P.U.F., 1969.
- JOUANNA, Arlette, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris : Fayard, 1989.
- JOUHAUD, Christian, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris : Aubier, 1985.
- *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris : Gallimard, 2000.
- L'Abbaye bénédictine de Fécamp. Ouvrage scientifique du XIII^e centenaire (658-1958)*, sous la dir. de Jehan Le Povremoyne, Fécamp : L. Durand et fils, 1959-63, 4 vol.
- L'État baroque. Regards sur la pensée politique de la France du premier XVII^e siècle*, dir. Henry MECHOULAN, Paris : Librairie Philosophique J. Vrin, 1985.
- LABADIE, Ernest, *Nouveau supplément à la Bibliographie des Mazarinades*, Paris : H. Leclerc, 1904.
- LAURAIN-PORTEMER, Madeleine, *Etudes Mazarines*, Paris : de Boccard, Paris : J. Portemer, 1997, 2 vol.
- LAVOCAT, Françoise, *Arcadies malheureuses. Aux origines du roman moderne*, Paris : Honoré Champion, 1998.
- LEBIGRE, Arlette, *La duchesse de Longueville*, Paris : Perrin, 2004.
- LECESTRE, Léon, *Les mazarinades. Conférence faite à l'Institut Catholique de Paris le 3 mars 1913*, Paris : Plon-Nourrit, 1913.
- LENIENT, Charles, *La poésie patriotique en France dans les temps modernes*, Paris : Hachette et Cie, 1894.
- LEPELLEY, René, *Paroles de Normands. Textes dialectaux du XII^e au XX^e siècle*, Caen : Presses universitaires de Caen, 1995.
- Les jeux de l'échange : entrées solennelles et divertissements du XV^e au XVII^e siècle*, Textes édités par Marie-France Wagner, Louise Frappier et Claire Latraverse, Paris : Honoré Champion, 2007.
- LINDSAY, Robert et NEU, John, *Mazarinades : a checklist of copies in major collections in the United States*, Metuchen [NJ] : the Scarecrow press, 1972.

LOGIÉ, Paul, *La Bibliothèque du Havre. Ses origines – Son développement – Son organisation et sa composition actuelles*, Le Havre : Micaux, 1934. (extrait du *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, 2^d semestre 1933).

- *La Fronde en Normandie*, Amiens : P. Logié, 1951-1952, 3 vol.

LOSKOUTOFF, Yvan, *Rome des Césars, Rome des Papes. La propagande du cardinal Mazarin*, Paris : Honoré Champion, 2007.

MAINGUENEAU, Dominique, *Sémantique de la polémique. Discours religieux et ruptures idéologiques au XVII^e siècle*, Lausanne : L'Age d'Homme, 1983.

- *Le Discours littéraire : paratopie et scène d'énonciation*, Paris : A. Colin, 2004.

MANCEL, Georges, *Notice sur la bibliothèque de Caen*, Caen : A. Le Roy, 1840.

MARTIN, Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, Genève : Droz, 1969, 2 vol.

MAZARIN, Jules, *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, recueillies et publ. par A. Chérueil et G. d'Avenel, Paris : Imprimerie Nationale, 1872-1906, 9 vol.

MELLOT, Jean-Dominique, *L'Édition rouennaise et ses marchés (vers 1600-1730). Dynamisme provincial et centralisme parisien*, Paris : Ecole des Chartes, 1998.

MERLIN, Hélène, *Public et Littérature en France au XVII^e siècle*, Paris : Les Belles Lettres, 1994.

MÉTHIVIER, Hubert, *L'Ancien Régime en France XVI^e – XVII^e – XVIII^e siècles*, Paris : P.U.F., 1981.

- *La Fronde*, Paris : P.U.F., 1984.

MEYER-NOIREL, Germaine, *Répertoire général des ex-libris français des origines à l'époque moderne : 1496-1920*, Tome XVI, Tomblaine : G. Meyer-Noirel, 2007.

MINOIS, Georges, *Censure et culture sous l'Ancien Régime*, Paris : Fayard, 1995.

MOREAU, Célestin, *Bibliographie des mazarinades*, Société de l'Histoire de France, Paris : J. Renouard, 1850-1851, 3 vol. Le premier supplément est à la suite du troisième volume. - Second « Supplément à la Bibliographie des mazarinades ». *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1862, p. 786-829.- Troisième « Supplément à la Bibliographie des mazarinades », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1869, p. 61-81.

MOTTEVILLE, Françoise de, *Mémoires*, Paris : Foucault, 1824, Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, tome XXXVII.

MOURGUES, Odette de, *O Muse, fuyante proie ... Essai sur la poésie de la Fontaine*, Paris : José Corti, 1962.

NAUDÉ, Gabriel, *Advis pour dresser une bibliothèque*, reproduction de l'édition de 1644, précédé de « L'Advis, manifeste de la bibliothèque érudite » par Claude Jolly, Paris : Aux Amateurs de livres, 1990.

NÉDELEC, Claudine, *Les États et empires du burlesque*, Paris : Honoré Champion, 2004.

- *Les bibliothèques, entre imaginaires et réalités*, Actes des colloques *Bibliothèques en fiction* (8-9 juin 2006) et *Bibliothèques et collections* (25-26 janvier 2007), Université d'Artois,

Textes & Cultures. Arras : Artois Presse Université, 2009, (coll. Études littéraires et linguistiques).

NEVEU, Valérie, *Catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France: Volume XVII, Haute-Normandie*, Genève : Droz, 2005.

ORLEA, Manfred, *La noblesse aux États généraux de 1576 et de 1588*, Paris : P.U.F., 1980.

Patrimoine des bibliothèques de France. Volume 9, Haute-Normandie, Basse-Normandie : un guide des régions, Paris : Payot, 1995.

PERNOT, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, Paris : éd. de Fallois, 1994.

Politique et littérature en France aux XVI^e et XVII^e siècles, Actes du Colloque international Monopoli, 28 septembre-1 octobre 1995, éd. Giovanni Dotoli, Paris : Didier Erudition, 1997.

RANUM, Orest, *La Fronde*, [*The Fronde. A French Revolution 1648-1652*, New York : W.W. Norton & Compagny, 1993] trad. de l'anglais par Paul Chemla, Paris : éd. du Seuil, 1995.

Rapport des Travaux du département de la Seine Inférieure, depuis le mois de novembre 1792 jusqu'au 1^{er} brumaire an IV (1795) de la République, [Rouen] : Impr. des Arts et du Département de la Seine Inférieure, 1797.

RAVAISSON, Félix, *Rapports au ministre de l'instruction publique sur les bibliothèques des départements de l'Ouest, suivis de pièces inédites*, Paris : Joubert, 1841.

RETZ, Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de, *Mémoires*, Maurice Allen éd., Paris : Gallimard, 1949, Bibliothèque de la Pléiade.

SAINT-AMANT, Marc-Antoine de Gérard, sieur de, *Œuvres*, éd. critique publiée par Jacques Bailbé et Jean Lagny, Paris : Didier, 1967-1979, 5 vol.

SAWYER, Jeffrey K., *Printed poison. Pamphlet propaganda, Faction politics, and the public sphere in early seventeenth-century France*, Berkeley, Los Angeles, Oxford : University of California Press, 1990.

SCARRON, Paul, *"Un vent de Fronde s'est levé ce matin": poésies diverses attribuées à Paul Scarron, 1610-1660*, éd. Hubert Carrier, Paris : Honoré Champion, 2012.

SCHALK, Ellery, *L'épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (1500-1650)*, trad. par Christine Travers, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 1996, (titre original : *From Valor to Pedigree*, Princeton, Princeton University Press, 1986).

SEGUIN, Jean-Pierre, *L'information en France avant le périodique, 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, Paris : G.-P. Maisonneuve et Larose, 1964.

THUAU, Etienne, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris : Albin Michel, 2000 (1^{ère} éd. Armand Colin, 1966).

VAISSIÈRE, Pierre de, *Gentilshommes campagnards de l'Ancienne France*, Paris : Perrin, 1903.

VAN DAMME Stéphane, *Paris, capitale philosophique. De la Fronde à la Révolution*, Paris : Odile Jacob, 2005.

VAN DELFT, Louis, *Littérature et anthropologie. Nature humaine et caractère à l'âge classique*, Paris : P.U.F, 1993.

VERGNES, Sophie, *Les Frondeuses. Une révolte au féminin (1643-1661)*, Seyssel : Champ Vallon, 2013.

WAGNER, Marie-France et VAILLANCOURT, Daniel, *Le Roi dans la ville. Anthologie des entrées royales dans les villes françaises de province (1615-1660)*, Paris : Champion, 2001.

XVII^e siècle, 2001/3, n° 212, numéro consacré aux entrées royales.

Articles d'ouvrages

BAILBE, Jacques, « Demeures et sites chez quelques écrivains de Basse-Normandie au XVII^e siècle », *Le Paysage Normand dans la littérature et dans l'art*, Paris : P.U.F., Publications de l'université de Rouen, 1980, pp. 45-56.

BOUGY, Catherine, « La vie à Rouen au XVII^e siècle d'après les poèmes de la *Muse Normande* de David Ferrand », *Paris et les villes normandes*, Presses universitaires de Caen, Cahiers de la MRHS-Caen, n° 22, 2000, pp. 147-158.

- « La contestation du pouvoir dans la *Muse Normande* de David Ferrand », *Images de la contestation du pouvoir dans le monde normand (X^e-XVIII^e siècle)*, Catherine BOUGY et Sophie POIREY (dir.), Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (29 septembre-3 octobre 2004), Carpiquet : Presses universitaires de Caen, 2007, pp. 261-282.

CONSTANT, Jean-Marie, « Littérature et construction politique : le héros de la Ligue à la Fronde », *Epopée et mémoire nationale au XVII^e siècle*. Actes du colloque tenu à l'Université de Caen, (12-13 mars 2009), Francine Wild (dir.), Caen : Presses universitaires de Caen, 2011, pp. 17-27.

CORNETTE, Joël, « Fiction et réalité de l'État Baroque (1610-1652) », *L'État baroque. Regards sur la pensée politique de la France du premier XVII^e siècle*, dir. Henry MECHOULAN, Paris : Librairie Philosophique J. Vrin, 1985, pp. 7-87.

DESCIMON Robert, JOUHAUD, Christian, « De Paris à Bordeaux : pour qui court le peuple pendant la Fronde », *Mouvements populaires et conscience sociale*, Jean Nicolas éd., Paris : Maloine, 1985, pp. 31-42.

FERRETTI, Giuliano, « Les stratégies d'opposition dans l'académie Dupuy », *Comparaisons, raisons, raisons d'État. Les Politiques de la république des lettres au tournant du XVII^e siècle*, dir. Armelle Lefebvre, Munich : Oldenbourg Wissenschaftsverlag (Ateliers des Deutschen Historischen Instituts Paris, 6), 2010, pp. 108-132.

FOGEL, Michèle, « 1620-1660. Constitution et fonctionnement d'un discours monarchique sur la guerre : L'information comme cérémonie », *L'État baroque. Regards sur la pensée politique de la France du premier XVII^e siècle*, dir. Henry MECHOULAN, Paris : Librairie Philosophique J. Vrin, 1985, pp. 335-352.

FOISIL, Madeleine, « Parentèles et Fidélités autour du duc de Longueville, gouverneur de Normandie, pendant la Fronde », *Hommage à Roland Mousnier, Clientèles et fidélités en Europe à l'Époque moderne*, sous la dir. de Yves Durand, Paris : PUF, 1981, pp. 153-168.

GASNAULT, Pierre, « De la bibliothèque de Mazarin à la bibliothèque Mazarine », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques sous l'Ancien Régime 1530-1789*, sous la dir. de Claude Jolly. [Paris] : éd du Cercle de la Librairie, 1988, pp. 135-145.

HUGON, Alain, « Existe-t-il une Fronde normande ? », *Images de la contestation du pouvoir dans le monde normand (X^e-XVIII^e siècle)*, Catherine BOUGY et Sophie POIREY (dir.), Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (29 septembre-3 octobre 2004), Carpiquet : Presses universitaires de Caen, 2007, pp. 233-246.

JOUHAUD, Christian, « Retour aux mazarinades : “ opinion publique”, action politique et production pamphlétaire pendant la Fronde », *La Fronde en questions*, Actes du XVIII^e colloque du CMR 17 (28-31 janvier 1988), Publications de l'Université de Provence, 1989, pp. 297-307.

LAZZERI, Christian, « Peut-on composer les intérêts ? Un problème éthique et politique dans la pensée du XVII^e siècle ? », *Politiques de l'intérêt*, éd. Christian Lazzeri et Dominique Reynié, Paris : Presses Universitaires Franc-Comtoises, 1998, pp. 145-191.

LE GUERN, Michel, « L'Ethos dans la rhétorique française de l'âge classique », *Stratégies discursives*, actes du Colloque du centre de recherches linguistiques et sémiologiques de Lyon, 20-22 mai 1977, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1978, pp. 281-287.

MACKENZIE, Lionel, « Le droit naturel et l'émergence de l'idée d'intérêt dans la pensée politique au début de l'époque moderne : François Guichardin et Jean Silhon », *Politiques de l'intérêt*, éd. Christian Lazzeri et Dominique Reynié, Paris : Presses Universitaires Franc-Comtoises, 1998, pp. 119-144.

MELLOT, Jean-Dominique, « Un exemple de pouvoir : le parlement et la librairie », *Du parlement de Normandie à la Cour d'appel de Rouen, 1499-1999*, sous la dir de Nicolas Plantrou, Paris : Imprimerie Nationale, 1999, pp. 222-242.

MENNA, Domenico, MICHAUX, Anne, « Protestations nobiliaires et mutations de la *Respublica*. Concini et Longueville en Picardie de 1610 à 1617 », *Public-Privé*, Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, [textes réunis et présentés par] Jacques Chevallier, Paris : P.U.F., 1995, pp. 23-46.

NICKLAS, Thomas, « Histoire et politique des origines en France au XVI^e siècle », *Comparaisons, raisons, raisons d'État. Les Politiques de la république des lettres au tournant du XVII^e siècle*, dir. Armelle Lefebvre, Munich : Oldenbourg Wissenschaftsverlag (Ateliers des Deutschen Historischen Instituts Paris, 6), 2010, pp. 27-36.

PERNOT, Jean-François, « Guerre de siège et places fortes », *Guerre et pouvoir en Europe au XVII^e siècle*, sous la dir. de Viviane Barrie-Curien, Paris : H. Veyrier, 1991, pp. 129-150.

SAUVAGE, Olivia, « Le principe de collection, un outil d'analyse des bibliothèques de dévotion : l'exemple de Douai au XVII^e siècle » in NÉDELEC, Claudine, *Les bibliothèques, entre imaginaires et réalités*, Actes des colloques Bibliothèques en fiction (8-9 juin 2006) et Bibliothèques et collections (25-26 janvier 2007), Université d'Artois, Textes & Cultures. Arras : Artois Presse Université, 2009, (coll. Études littéraires et linguistiques), pp. 19-28.

SÉE, Henri, *Les Idées politiques en France au XVII^e siècle*, Paris : M. Giard, 1923, p. 86-87.

VARRY, Dominique, « Les confiscations révolutionnaires », *Histoire des bibliothèques françaises. Les Bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle (1789-1914)*, [Paris] : éd. du Cercle de la Librairie, 1991, pp. 9-27.

Articles de périodiques

BALLIN, Amand-Gabriel, « Suite à la notice sur les Palinods », *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, [Rouen] : Impr. de P. Periaux (Rouen), 1838, pp. 296-303.

BAR, Francis, « Les néologismes chez les Burlesques du XVII^e siècle », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1973, n° 25, pp. 45-58.

BIET, Christian, « Les monstres aux pieds d'Hercule. Ambiguïtés et enjeux des entrées royales ou L'encomiastique peut-elle casser les briques ? », *XVII^e siècle*, 2001/3, n° 212, pp. 383-403.

BOUGY, Catherine, « Une mazarinade méconnue. Dialogue de deux paysans normands au XVII^e siècle », *Histoire et Sociétés Rurales*, n° 6, 2^{ème} semestre 1996, pp. 143-165.

BOUQUET, F., « A quelles conditions le duc de Longueville devint l'allié de Mazarin contre Condé, en 1652 », *Bulletin de la Société d'histoire de Normandie*, Rouen : A. Lestringant, 1887-1890, pp. 239-245.

BRAQUEHAIS, Léon, « Notice historique sur la bibliothèque municipale du Havre, depuis sa formation jusqu'à nos jours. Ses principaux Manuscrits », *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, 56^e année, 1889, pp. 1-16.

BRAY, Bernard, « Le dialogue comme forme littéraire au XVII^e siècle », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1972, n° 24, pp. 9-29.

Cahiers de l'Association internationale des études françaises, 2002, n° 54, « Caractères nationaux et conscience européenne dans la littérature française », pp. 169-296.

CARRIER, Hubert, « Souvenirs de la Fronde en U.R.S.S. : les collections russes de mazarinades », *Revue historique*, n° 511, juill.-sept. 1974, pp. 27-50.

CONSTANT, Jean-Marie, « La troisième Fronde : les gentilshommes et les libertés nobiliaires », *XVII^e siècle*, n° 145, oct-déc. 1984, pp. 341-354.

DARRICAU, Raymond, « Les collections bordelaises de mazarinades », *Bulletin de la Société des bibliophiles de Guyenne*, n° 86, juillet-déc. 1967, pp. 220-243.

DELOFFRE, Frédéric. « Burlesques et paysanneries », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1957, n° 9, pp. 250-270.

DESCIMON Robert, JOUHAUD, Christian, « La Fronde en mouvement : le développement de la crise politique entre 1648-1652 », *XVII^e siècle*, n° 145, oct-déc. 1984, pp. 305-322.

DUCCINI, Hélène, « Regards sur la littérature pamphlétaire en France au XVII^e », *Revue historique*, Octobre-décembre 1978, n° 527, t. 260, pp. 313-339.

DURANVILLE, Léon de, « Quelques pages sur des mazarinades imprimées à Rouen en 1649 », *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, année 1874-1875, pp. 314-335.

FERREYROLLES, Gérard, « L'épistolaire, à la lettre », *Littératures classiques*, 2010/1, n° 71, pp. 5-27.

GIULIANI, Pierre, « Le sang classique entre histoire et littérature : hypothèses et propositions », *XVII^e siècle*, 2008/2, n° 239, pp. 223-242.

HARMON, Rebecca C., « Paul Scarron, 'Un vent de de Fronde s'est levé ce matin : Poésies diverses attribuées à Paul Scarron (1610 – 1660), éd. Hubert Carrier », *Renaissance Quarterly*, vol 65, 4, winter 2012, pp. 1306-1308.

ICHIMARU-REBOLLAR, Tadako, « Mazarinades : la collection de l'université de Tokyo », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, n° 1, 2009, pp. 107-123.

JOUHAUD, Christian, « Écriture et action au XVII^e siècle : sur un corpus de mazarinades », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 38^e année, n° 1, 1983, pp. 42-64.

- « Les libelles en France dans le premier XVII^e siècle : lecteurs, auteurs, commanditaires, historiens », *XVII^e siècle*, n° 2, avril-mai 1997, pp. 203-217.

LECHANTEUR, Fernand, « La langue de Rouen au XVII^e siècle », *Annales de Normandie*, n° 3, 1952, pp. 229-242.

LEINER, Wolfgang, « Lieux communs et discours encomiastique », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1997, n° 49, pp. 75-93.

LEVESQUE, Mathilde, « Une constante renouvelée : la scénographie des mazarinades », *Littératures classiques*, 2012, n° 78, pp.227-242.

LOGIÉ, Paul, « Un Episode de la Fronde en Normandie, La Duchesse de Longueville contre le roi », *Cahiers de Léopold Delisle* publiés par la Société Parisienne d'Histoire et d'Archéologie Normandes, Paris : éd Jouve, Tome I, fascicule 2, 1947, pp. 95-126.

LOSKOUTOFF, Yvan, « Du burlesque satirique à l'éloge plaisant : Le président de Maisons et les siens vus par la Muze historique de Loret », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, vol. XXXVII, 2010, n°72, pp.173-204.

LUCIANI, Isabelle, « La province poétique au XVII^e siècle : sociabilité distinctive et intégration culturelle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 47, n° 3 (Juil.-Sep. 2000), pp. 545-564.

MACK, Jean, « Notice sur les archives historiques de la ville du Havre suivie de l'inventaire analytique des archives municipales conservées à l'Hôtel de Ville », *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, avril 1890, pp. 55-123.

MONGA Luigi, « Eglogues marines et « pescheries » au XVI^e siècle », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1987, n° 39, pp. 21-32.

MOREL, Jacques, « L'Héroïsation des grands chefs de guerre en France au XVII^e siècle », *Revue des Sciences Humaines*, janvier-mars 1966, n° 121, pp. 5-12.

NÉDELEC, Claudine, « Le burlesque au Grand Siècle : une esthétique marginale ? », *XVII^e siècle*, 2004/3, n° 224, pp. 429-443.

ROUET, Dominique, « Entre *ex-libris* et maroquin, les bibliophiles havrais », *2017 et Plus revue culturelle du Havre*, n° 4, Décembre 2012, pp. 109-133.

SÉE, Henri, « Les idées politiques à l'époque de la Fronde », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 3, 1901-1902, pp. 713-738.

SENGHOR, Léopold Sédar, « La Normandité », *Etudes normandes*, 1996, n° 2, pp. 4-13.

VACANDARD, abbé (I'), « Notice sur M. Charles Lormier », *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, 1899-1900, pp. 277-279.

VAILLANCOURT, Daniel, « La ville des entrées royales : entre transfiguration et défiguration », *XVII^e siècle*, 2001/3, n° 212, pp. 491-508.

VARRY, Dominique, « Aperçu sur les bibliothèques privées de l'Eure confisquées sous la Révolution », *Annales de Normandie*, 45^e année, n°3, 1995, pp. 327-351.

Thèses et mémoires

BOUGY, Catherine, *La langue de David Ferrand, poète dialectal rouennais du dix-septième siècle : auteur de "la Muse normande"*, thèse de doctorat en linguistique, sous la direction de René Lepelley, Université de Caen, 1992.

KÜRSCHNER, Chloé, *L'emprisonnement des princes au Havre : étude sur le fonds de mazarinades de la bibliothèque municipale du Havre et de la Bibliothèque Mazarine*, mémoire de Master 1, sous la direction d'Yvan Loskoutoff, Université du Havre, juin 2007.

VERGNES, Sophie, *Les Frondeuses. L'activité politique des femmes de l'aristocratie et ses représentations de 1643 à 1661*, thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Sophie Casagnes-Brouquet et Joël Cornette, Université de Toulouse, 2012.

Ressources électroniques

HERMAN, Jan, « Image de l'auteur et création d'un *ethos* fictif à l'Âge classique », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 3 | 2009, mis en ligne le 15 octobre 2009, Consulté le 15 juillet 2014. URL : <http://aad.revues.org/672>.

MELLOT, Jean-Dominique, « Editer l'histoire au XVII^e siècle » *Les Cahiers du CRHQ* [en ligne] 2012 n° 3, 27 p. Disponible sur : <http://www.crhq.cnrs.fr/cahiers/3/c3a1-Mellot.pdf>

Recherches internationales sur les mazarinades [en ligne]. 10 mars 2013. <http://www.mazarinades.net/blog/>

Résumé

Ce travail de recherche s'intéresse aux rapports entre les mazarinades et la Normandie. Le premier de ces rapports est d'ordre bibliographique. Il concerne à la fois la répartition matérielle des mazarinades en Normandie mais aussi le corpus normand de mazarinades. Cette dimension bibliographique permet d'appréhender le corpus normand dans l'ensemble des mazarinades et de le définir afin d'en cerner les enjeux. Au sein d'une littérature politisée axée sur la représentation des pouvoirs, le corpus normand interroge les diverses représentations de la Normandie et le rôle politique dont celles-ci font l'objet pendant la Fronde. Que ce soit par les actions accomplies, par les discours de et sur les Normands ou par les diverses mises en scène, toute une stratégie est déployée pour faire intervenir les Normands. Les mazarinades, qu'elles soient normandes ou parisiennes, qu'elles soient frondeuses ou royales, instrumentalisent une représentation politisée de la Normandie. Cette représentation est une mise en abîme de la tension entre les pouvoirs traditionnels et le centralisme étatique. Ce faisant, les mazarinades traitant de la Normandie dépassent l'illusion d'une littérature régionale pour intégrer le champ de la littérature d'État.

Mots-clés : Mazarinades, Normandie, Fronde, propagande, littérature politique, pouvoir, État, représentations

Résumé en anglais

This work seeks to analyze the links between the *mazarinades* and Normandy. The first link is bibliographic. It focuses both on the repartition of the *mazarinades* in Normandy and on the Norman corpus. This bibliographic point of view aims to comprehend and define the Norman corpus in order to understand its stakes. At the heart of a politicized literature based on the representation of power, the Norman corpus examines the multiples representations of Normandy as well as their political role during the *Fronde*. Thanks to the actions taken and recounted in the booklets, to the views expressed by and about the Normans, or to the various staging of events, a whole strategy is put into place to encourage Norman intervention. The *mazarinades*, be they Norman or Parisian, royalist or *frondeur*, construct a network of texts and images in order to exploit the representation of Normandy as a political instrument and the centralizing tendencies of the state. In so doing, the *mazarinades* that deal with Normandy transcend the illusion of a regional literature to become a literature of state.

Key words: Mazarinades, Normandy, Fronde, propaganda, political literature, power, State, representations.